UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 00291439 8

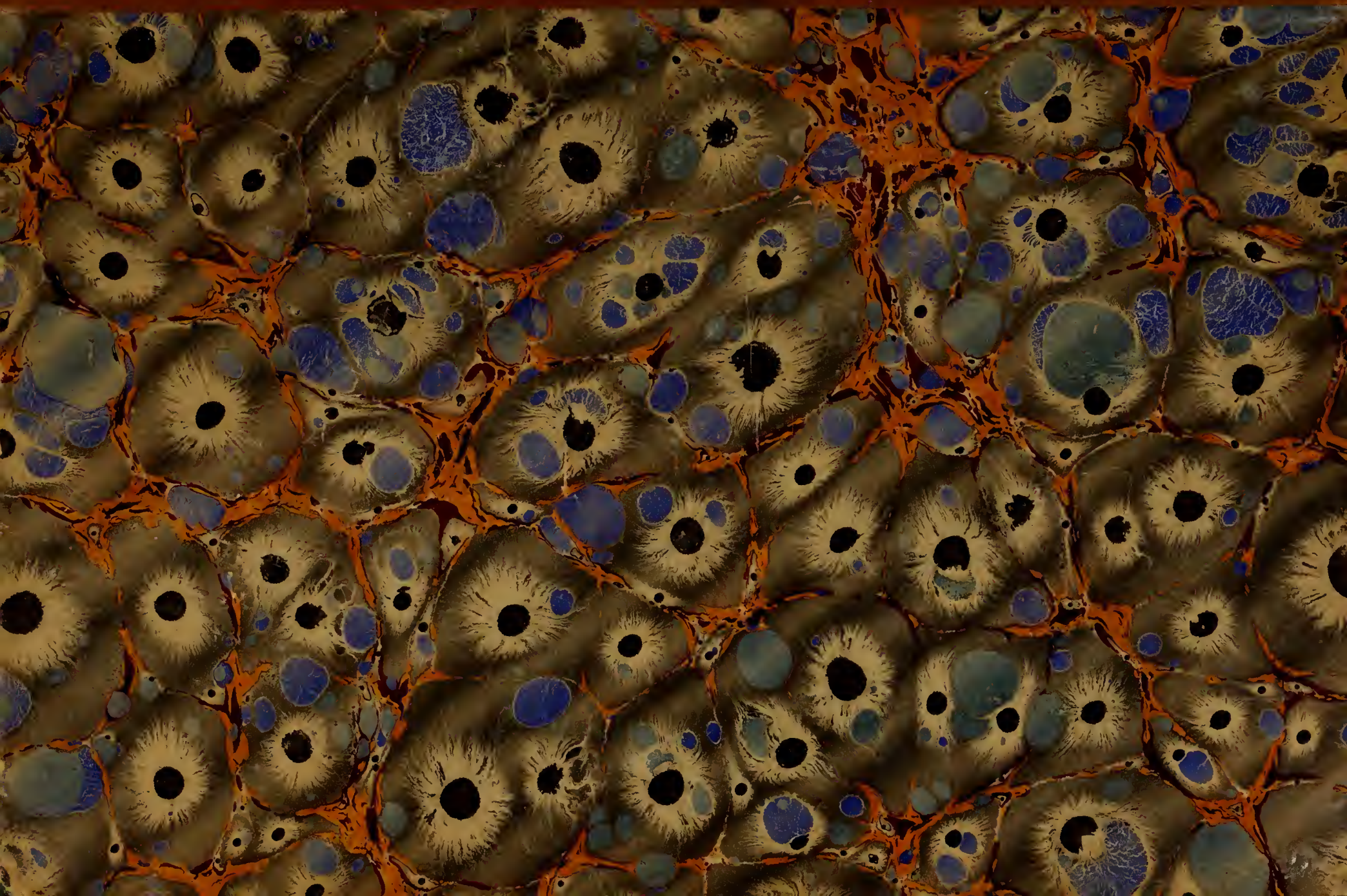

University of Toronto.
KING ALFRED
LIBRARY OF HISTORY
FOUNDED BY
GOLDWIN SMITH AND HARRIET SMITH
1901

MÉMOIRES

DE

L'INSTITUT ROYAL DE FRANCE

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

TOME QUINZIÈME

MÉMOIRES

DE

L'INSTITUT ROYAL DE FRANCE

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

TOME QUINZIÈME

PARIS

IMPRIMERIE ROYALE

M DCCC XLV

69784
3D/5/0

AS
162
P318
t.15
ptie.2

SECONDE PARTIE.

TABLE

DES

MÉMOIRES CONTENUS DANS LE TOME XV.

Pages.

Mémoire de M. Pardessus sur la distinction qu'on peut faire dans les textes de la loi salique entre les titres principaux et les additions qu'elle a reçues dans la suite..... 1

Mémoire de M. de Saulcy intitulé : Recherches sur la numismatique punique..... 46

Mémoire de M. Félix Lajard sur une urne cinéraire du Musée de la ville de Rouen..... 63

Planches.

Mémoire de M. Letronne intitulé : Explications d'une inscription grecque trouvée dans l'intérieur d'une statue antique de bronze.. 128

Mémoire de M. de Saulcy intitulé : Recherches sur la numismatique punique. Monnaies de Cossura et d'Ebusus..... 177

Mémoire de M. Lajard sur un bas-relief mithriaque qui a été découvert à Vienne (Isère)..... 201

Planches.

Mémoire de M. Quatremère sur les asiles, chez les Arabes..... 307

Mémoire de M. Quatremère sur le pays d'Ophir..... 349

Mémoire de M. Natalis de Wailly intitulé : Examen critique de la Vie de saint Louis par Geoffroy de Beaulieu..... 403

FIN DE LA TABLE.

MÉMOIRES

DE

L'INSTITUT ROYAL DE FRANCE,

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

MÉMOIRE

SUR

LA DISTINCTION QU'ON PEUT FAIRE

DANS LES TEXTES DE LA LOI SALIQUE,

ENTRE LES TITRES PRINCIPAUX

ET LES ADDITIONS QU'ELLE A REÇUES DANS LA SUITE,

PAR M. PARDESSUS.

Lu le 14 juin 1839.

Le nom de *loi Salique* n'a longtemps éveillé d'autre idée que celle d'une grande règle du droit public français qui excluait les femmes et leurs descendants de la succession au trône [1].

[1] Voir les Dissertations de Vertot, *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. II, page 603; de Foncemagne, *ibid.* t. VIII, p. 493; de Bonamy, *ibid.* t. XVII, p. 372; de Sallier, *ibid.* t. XX, p. 459, et un grand nombre d'ouvrages indiqués dans la Bibliothèque historique de la France, t. II, p. 844 et suiv.

C'était cette règle qu'on invoquait au XIV^e^ siècle en faveur de Philippe le Long et de Philippe de Valois; encore même l'exclusion des femmes n'était pas contestée; il s'agissait seulement de savoir si le fils d'une princesse inhabile par son sexe à porter la couronne pouvait ou non la revendiquer, lorsqu'il se trouvait le plus proche parent mâle du roi défunt.

C'est pour maintenir cette exclusion des femmes et de leurs descendants que le parlement de Paris rendit le célèbre arrêt du 28 juin 1593.

Enfin, à une époque plus rapprochée de nous, un décret du 1^er^ octobre 1789, conforme à l'unanimité des cahiers rédigés pour les députés aux états généraux, a proclamé l'hérédité de la couronne, par ordre de primogéniture, dans la ligne masculine, à l'exclusion perpétuelle des femmes et de leurs descendants.

Mais rien de relatif à cette question n'est écrit dans les documents qui nous sont parvenus sous le nom de *loi Salique*. La disposition à laquelle on rattachait le principe politique sur l'hérédité masculine de la couronne est tout simplement une règle de droit commun applicable aux successions des particuliers; c'est même une exception, dont l'objet est d'appeler les mâles à recueillir, par préférence sur les femmes du même degré, une certaine classe de biens appelés *terra salica*, sur la nature et la dénomination desquels les savants ont longtemps disputé et disputent encore.

Le code ou recueil d'usages connu sous le titre de *lex Salica, Pactus legis Salicæ*, dont je vais m'occuper dans ce mémoire, est une rédaction de la plupart des coutumes qui régissaient le droit criminel et le droit privé des Francs, sous les deux premières races.

Je dis *la plupart*, car plusieurs titres de la loi Salique supposent d'autres règles sur les mêmes matières, que cependant

elle ne contient pas; ils y renvoient souvent par les expressions *secundum legem Salicam*. Plusieurs documents de la première race, notamment les formules VIII, XXII du livre I^er^; XLVII de l'Appendice de Marculfe, LXXXVIII et CIX de Lindenbrog, citent, sous le nom de *lex Salica*, des principes qu'on ne trouve point dans nos textes.

Les documents connus sous le nom de *Septem septennas*, dont le manuscrit 252, F. 9, fonds N. D. contient un texte beaucoup plus étendu que celui des imprimés; la *Recapitulatio solidorum*, dont le manuscrit 4629 contient un texte inédit, différent de celui qui a été publié par du Tillet, Pithou, etc. d'après d'autres manuscrits, indiquent des compositions pour des délits que nos textes ne prévoient pas d'une manière expresse. On lit dans les diplômes et les historiens *consuetudo regni, loci, patria lex :* je ne crois pas devoir les transcrire; on les trouvera dans la Théorie des lois politiques de la France, par M^lle^ de Lézardière, tome II, III^e^ part. pages 50 et suiv. et tome VIII, III^e^ part. pages 190 et suiv.

Je vais commencer par donner quelques détails sur les éditions de la loi Salique qui ont été publiées jusqu'à présent.

1° Vers le milieu du XVI^e^ siècle, un petit volume, du format que nous appelerions in-16, sans nom d'auteur, sans date ni lieu d'impression, a paru sous le titre : *Libelli a Chlodoveo et Childeberto et Chlotario prius edita, ac postremum a Carolo lucide emendata auctaque plurimum, in quibus hæc habentur : Capitula ex Isidori Junioris Hispalensis episcopi, etymologiarum lib. v; Pactum pro tenore pacis D. D. Childeberti et Clotarii regum; Decretio Chlotarii regis; Sententiæ de Septem septennis; lex Salica; Decretum Childeberti regis; Recapitulatio legis Salicæ* [1].

[1] Les documents qui viennent d'être indiqués forment 127 pages. A la suite, mais avec des paginations particulières, sont, *Lex Alamanorum*, 70 pages; *Antiquæ Bur-*

On peut, sans crainte de se tromper, assurer que cette publication est due à Jean du Tillet, évêque de Meaux. Indépendamment de ce que Fr. Pithou la lui attribue dans sa note 1re sur le titre XV de la loi Salique, et du témoignage conforme de Baluze (*Capitulariorum*, t. II, col. 1047), on lit dans le *Rheinischer Museum für Jurisprudenz*, t. VI, page 386, une note de M. Blume, relative à un exemplaire de cette édition qui existe à la bibliothèque de Hanovre, dont le frontispice contient les énonciations manuscrites suivantes: *Antonii Schonhornii — Petrus Adurnus D. E. Laurino dono dedit 1557 — Sum Johannis de Rolii.*

Au-dessous de ces énonciations sont écrits les mots : *Dono Johannis Tilii, qui has edidit,* mots qui paraissent de la même main que la première énonciation. On peut donc croire que du Tillet avait donné l'exemplaire à Schonhorn avant 1557, époque à laquelle il passa à Laurinus.

J'ai dû rendre compte de ces faits, en apparence peu importants, parce que Basile Herold, jurisconsulte allemand, ayant donné en 1557 une édition de la loi Salique différente de celle dont je parle en ce moment, il n'était pas sans utilité de constater qu'un savant français avait eu le premier la pensée de publier le plus ancien document de notre législation.

La collection dont je viens de parler en l'attribuant à du Tillet, n'énonçant ni lieu, ni date d'impression, on ne peut les fixer que par conjecture[1] : sans le moindre doute, l'année est antérieure à 1557; elle pourrait même être antérieure à 1548. En cette année du Tillet commença l'impression de la

gundionum leges (avec deux additions), 95 pages; *Ripuariorum leges,* 56 pages; *Antiqua Bajuvariorum lex* (avec les additions de Charlemagne), 119 pages.

[1] Si les registres sur lesquels on inscrivait les priviléges pour autoriser l'impression des livres subsistaient encore, on saurait plus exactement à quoi s'en tenir.

compilation des Capitulaires par Angesise, qu'il n'a pas terminée. Il est probable que l'édition qu'il avait donnée de la loi Salique lui aura fait naître l'idée de publier les Capitulaires dans le même format et avec la même économie de caractères et d'impression [1].

Il existe des exemplaires de la Collection des lois barbares de du Tillet sous le frontispice : *Aureæ venerandæque antiquitatis Libelli seu decreta, etc.* avec le millésime de 1573 et l'indication d'un libraire de Paris. Ce n'est point, comme l'a dit Pithou, une nouvelle édition, *repetita prælectio*. Les exemplaires qui portent ce frontispice sont des exemplaires de la première et unique édition sans date, à laquelle on a collé le nouveau frontispice en laissant subsister l'ancien.

Le texte de la loi Salique contenu dans la collection de du Tillet est, comme le titre le constate, celui qui avait été révisé par ordre de Charlemagne en 768 ou 788 ou 798, car les manuscrits ne sont pas d'accord. L'intitulé *Libelli seu decreta, etc.* est même emprunté des manuscrits de la Bibliothèque royale 4628 [A], 4760 (anc. fonds), et 164 *bis* (supp. lat.); ce dernier a très-certainement servi à du Tillet.

En 1602, un texte semblable, collationné par Fr. Pithou sur un plus grand nombre de manuscrits, fut publié à Paris par Lindenbrog, accompagné d'un glossaire ou commentaire abrégé.

Le même Lindenbrog, en 1613, a inséré ce texte dans sa *Collectio legum antiquarum;* et peut-être a-t-il fait usage d'un manuscrit de Corbie qui existe encore à Hambourg.

En 1665, Théodore Bignon publia de nouveau la loi Salique, texte de Pithou, avec le glossaire; mais il y joignit des

[1] Fischer, dans son Histoire littéraire du droit germanique (en allemand), p. 23, donne la date de 1549, mais il n'en indique pas d'autre preuve que la publication des Capitulaires, qu'il croit de 1549; de même, Ortloff admet la date de 1548.

notes de Jerôme Bignon, son père, décédé en 1556, dont le manuscrit existe à la Bibliothèque royale (division des imprimés F. 4271), sur des pages interfoliées dans l'édition de 1602.

Le texte que Baluze a inséré en 1677, dans le tome I des *Capitularia*, a été fait, ainsi qu'il l'assure, d'après ces diverses éditions et la collation de onze manuscrits.

Voilà ce qu'il y a de plus important à dire sur les éditions de la *Lex emendata*, reproduites souvent, d'après Lindenbrog ou Baluze, par D. Bouquet, *Rerum Gallicarum et Francicarum scriptores*, t. IV, p. 208; par Georgisch, *Corpus juris Germanici*, coll. 1 et suiv. par Goldast, *Constitutiones imperiales*, t. III, p. 2; par Eccard, *Leges Francorum et Ripuariorum*, p. 145 et suiv. dans le *Thesaurus rerum Teutonicarum*, t. II, p. 52 et suiv. par Canciani, *Barbarorum leges*, t. II, p. 121; par Walter, *Corpus legum Germanicarum*, t. I, p. 1 et suiv. par Wiarda, *Geschichte und Auslegung des Salischen Gesetzes*, p. 15 et suiv.

Pour ne rien omettre en ce qui concerne les ouvrages imprimés, je dois ajouter que des variantes assez nombreuses et assez importantes, publiées d'après un manuscrit d'Est (*Codex Estensis*), par Muratori (*Antiquitates Italiæ medii ævi*, tom. II, coll. 286 et suiv.) appartiennent aux textes de la *Lex emendata*.

2° Tandis que du Tillet publiait la collection dont je viens de parler, Herold, savant allemand, insérait dans son ouvrage intitulé *Originum ac Germanicarum antiquitatum libri*, imprimé en 1557, un texte de la loi Salique très-différent de celui de du Tillet, dont il ne paraît pas avoir connu l'édition [1]. On croit assez généralement qu'il s'est servi, d'une manière principale,

[1] Ce recueil d'Herold contient en outre les *Leges Ripuariorum, Alamanorum, Baioriorum, Saxonum, Angliorum et Verinorum, Frisionum, Burgundionum, Longobardorum, Francorum;* ce dernier mot désigne une compilation de capitulaires de Charlemagne, en cinq livres, qui diffère souvent de celles que Baluze et M. Pertz ont publiées.

d'un manuscrit de Fulde ; mais sa préface ne prouve point ce fait, et même on peut en induire, ainsi que d'un grand nombre de doubles emplois qu'offre son texte, et de diverses variantes marginales, qu'il a eu plusieurs manuscrits sous les yeux et que son texte est arbitraire.

Baluze, dans sa préface, p. 57, rend compte de l'inutilité de ses efforts pour découvrir les manuscrits dont il supposait qu'Herold s'était servi. Ce que je puis assurer, c'est que, parmi tous les manuscrits que je connais en France et en pays étranger, il n'en est pas un qu'on puisse considérer comme celui, ou comme identique avec celui dont l'édition d'Herold semble représenter le texte.

Cette édition est divisée en quatre-vingts titres contenant une multitude de mots barbares, que les savants ont l'habitude d'appeler *gloses malbergiques*. Quels que soient l'objet et la signification de ces mots, questions qui divisent les opinions, tout le monde s'accorde à les considérer comme des restes de l'ancienne langue des Francs.

Cette existence des gloses malbergiques établit entre le texte d'Herold et la *Lex emendata* une différence fondamentale. A cela près, les soixante et treize premiers titres présentent les mêmes matières que la *Lex emendata ;* mais les titres LXXIV à LXXX renferment d'autres dispositions sur lesquelles je m'expliquerai plus bas.

En 1649, Wendelin a reproduit le texte d'Herold avec des notes et un glossaire. Eccard en a donné, en 1720, une nouvelle édition accompagnée d'un commentaire très-étendu ; le texte a été réimprimé par D. Bouquet, Canciani, Walter et Wiarda.

3° Le même Eccard a publié en même temps, d'après un des manuscrits que possède encore la bibliothèque ducale de

Wolfenbüttel, un nouveau texte de la loi Salique, qui, malgré ses imperfections, peut aider souvent à en corriger d'autres. Il diffère extrêmement du texte de la *Lex emendata* et de celui d'Herold, avec lequel il a seulement cela de commun, qu'il contient beaucoup de gloses malbergiques.

Les notes que je me suis procurées sur ce manuscrit, et dont je fais usage en attendant la communication qu'on m'en a fait espérer [1], attestent que le copiste avait eu l'intention de le diviser en quatre livres, ce qu'expliquent les mots de l'épilogue *quæ vero cunlatio infra hæc quatuor libros continere videtur.* Le nombre total des titres est indiqué LXLIII ou XCIII, mais le chiffre XXVII étant répété deux fois, il s'en suit qu'à partir de XXVIII le manuscrit indique toujours une unité de moins jusqu'à la fin, et que le véritable nombre est XCIV.

Nonobstant cette annonce de quatre livres, le manuscrit n'indique que trois divisions; erreur qui a peu d'importance, parce qu'il est facile de reconnaître que l'indication de la troisième aurait dû être placée au-dessus du titre LXXVIII (77), et qu'au lieu de III il aurait fallu, comme Eccard en fait la remarque, écrire IV au-dessus du titre LXXXII (81).

Le premier livre est terminé, après le titre LXVIII (67), par les mots : *Explicit lex prima; incipit secunda.*

Le second livre comprend les titres LXIX (68) jusque et y compris LXXXI (80); il est composé d'un document intitulé : *Pactus Childeberti regis,* c'est-à-dire le *Pactus pro tenore pacis inter Childebertum et Chlotarium,* contenu aussi dans les éditions de du Tillet, Pithou, Bignon et Baluze, comme document qui

[1] Le manuscrit de Wolfenbüttel et celui de Munich, dont il va être parlé plus bas, ont été communiqués à l'auteur en 1840 et 1841, par l'intermédiaire de M. le secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions. Il en donnera les textes dans le travail dont il s'occupe sur la loi Salique. (*Note ajoutée au cours de l'impression.*)

a son individualité propre, et non comme partie ou continuation de la loi Salique.

Les titres LXXXII (81) jusques et y compris XCI (90) sont composés d'une *Decretio Chlotarii regis,* qui est aussi contenue, comme document spécial, dans les éditions citées plus haut.

Enfin les titres XCII, XCIII et XCIV (91, 92 et 93), consistent dans des dispositions du même genre que le corps de la loi. Le premier est presque identique avec le LXXVI^e^ de l'édition d'Herold; le second était déjà dans le LXXIV^e^ (73), et le troisième dans le paragraphe 5 du titre XXIX (28) du même texte de Wolfenbüttel.

4° En 1727, Schilter, ou plutôt Fricke, continuateur du *Thesaurus antiquitatum Germanicarum,* a inséré, au commencement du tome II, un texte de la loi Salique très-différent de ceux qui avaient paru jusqu'alors. Ce texte avait été trouvé dans un manuscrit de la Bibliothèque royale portant alors le n° 5189, et aujourd'hui le n° 4627 [1].

Le nombre des titres est de cent. Les quatre-vingt-dix-neuf premiers ne contiennent aucun document étranger à la loi, et ce nombre résulte simplement d'une grande subdivision des titres. Le dernier est une explication des noms de nombre en langue barbare.

5° La cinquième, et la plus récente des éditions de la loi Salique, a été publiée en 1831 par M. Feuerbach, professeur à l'université d'Erlang, d'après un manuscrit de Munich composé de quatre-vingt-trois titres. Les soixante-cinq premiers appartiennent seuls à la loi Salique. Les titres LXVI à LXXII consistent dans le *Pactus pro tenore pacis;* les titres LXXIII à LXXX dans la *Decretio Chlotarii,* documents dont j'ai déjà parlé; et enfin sous les n^os^ LXXXI, LXXXII et LXXXIII, les titres LXXVIII, XLII et LXXV de la

[1] Voir, sur les autres manuscrits de ce texte, ce qui est dit ci-après page 14, note 1.

loi des Bourguignons, que M. Feuerbach n'a pas reconnus et qu'il a donnés comme des fragments d'un auteur incertain.

Ce texte de la loi Salique, qui peut, sans doute, être quelquefois utile pour en corriger d'autres, ne saurait inspirer une grande confiance. L'auteur du manuscrit, de son aveu, en a fait disparaître les mots barbares ou gloses malbergiques, auxquels, par une singulière expression, il donne le nom de *verba Græcorum;* il a aussi supprimé, dans les compositions, les énumérations des deniers qui, dans la plupart des textes anciens, sont en deniers évalués en sols. Voici ses expressions : « Nos « propter prolixitatem voluminis vitandam, seu fastidio legen- « tium, vel propter utilitatem intelligendi, abstulimus hinc « verba Græcorum et numeros dinariorum quod in ipso libro « crebre conscritta invenimus. »

Tels sont les seuls textes imprimés de la loi Salique que nous possédions[1]. Nous pouvons espérer que M. Pertz en publiera une édition qu'il a promise dans le tome V des *Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichte.*

De mon côté, je m'occupe depuis plusieurs années d'un travail semblable, qui ne serait pas borné à une simple édition des textes, mais qui offrirait dans des notes, indépendamment de la collation des différentes rédactions, un commentaire plus développé que ceux de Pithou et de Bignon, accompagné de dissertations sur les questions les plus importantes du droit privé des Francs, d'après la loi Salique et les formules qui s'y rattachent.

L'étendue et les difficultés d'exécution du plan que je me

[1] M. Laspeyres a publié à Halle, en 1833, une édition synoptique des textes d'Eccard, Feuerbarch, Schilter, Herold, *Lex Salica emendata, Lex Ripuariorum,* que je n'ai pas dû comprendre dans cette nomenclature, mais qu'il serait injuste de ne pas indiquer. Ce travail, fait avec beaucoup de soin, facilite singulièrement les recherches et la comparaison des textes; mais il n'a pas été fait sur des manuscrits.

suis proposé me permettent difficilement de prévoir, ni si je pourrai le terminer, ni à quelle époque. Mon intention est uniquement aujourd'hui de soumettre à l'Académie quelques réflexions sur la rédaction primitive de la loi Salique, ses révisions, et les additions diverses qui y ont été faites.

Lorsque j'entrepris le travail dont je viens de dire quelques mots, je reconnus la nécessité où je serais de consulter les manuscrits, et de constater, s'il était possible, l'identité de ceux dont s'étaient servis les anciens éditeurs. J'espérais aussi qu'il me serait possible d'en trouver un plus grand nombre.

Le résultat n'a point trompé mon espérance. J'ai reconnu que la Bibliothèque royale possédait vingt-neuf manuscrits, y compris (n° 1046 suppl. lat.) la copie, *in parte qua,* d'un manuscrit de Leyde, in-4°, n° 119. J'en ai de plus trouvé un à Lyon, un à Cambray, un à la faculté de médecine de Montpellier [1]. Parmi les manuscrits qui existent en pays étranger[2], ceux de Wolfenbüttel et de Munich ayant été publiés, ainsi qu'on l'a vu plus haut, je peux les considérer comme si je les avais vérifiés personnellement; quant aux autres, ce que j'en ai appris par ma correspondance m'a convaincu qu'ils avaient leurs similaires dans les manuscrits de France.

Il est résulté de mes recherches qu'on pouvait diviser les manuscrits connus en deux classes ou familles principales.

La première, évidemment la seconde par l'ordre des dates, est le texte de la *Lex emendata a Carolo magno;* il en existe

[1] Il faut ajouter à ce nombre deux manuscrits appartenant à M. Barrois, ancien membre de la chambre des députés, et un au séminaire d'Autun.

[2] L'auteur a obtenu, depuis la lecture de ce mémoire, la description de trente manuscrits existants en pays étranger, dont un qui était à Vérone vient d'être acquis par la Bibliothèque royale, le 23 janvier 1843, et porte le n° 1109. (Suppl. lat.) Quelques autres sont indiqués par des auteurs dignes de foi, mais leur existence *actuelle* n'a pu encore être constatée. (*Note ajoutée au cours de l'impression.*)

vingt et un à la Bibliothèque royale. La plupart des manuscrits qui existent dans d'autres bibliothèques de France ou en pays étranger sont de cette famille [1].

Il y a une remarque à faire sur ces manuscrits : c'est leur extrême ressemblance. Si l'on en excepte quelques variantes sans importance, leurs textes, et par conséquent aussi ceux de du Tillet, Pithou, Lindenbrog, Bignon et Baluze sont identiques depuis le titre I jusque y compris LXX. Le seul manuscrit 4632 de la Bibliothèque royale contient deux titres de plus, publiés par Baluze, au moyen de quoi son édition a soixante et douze titres [2].

Les manuscrits de la seconde famille, la première en date, c'est-à-dire tous ceux qui, par le nombre et l'ordre des titres, surtout par la présence de gloses malbergiques, diffèrent essentiellement de la *Lex emendata*, et qui, selon moi, attestent des rédactions antérieures, sont beaucoup moins nombreux; cependant ils sont très-variés. Je n'en ai trouvé que neuf en France, savoir : huit à la Bibliothèque royale, nos 4403 B, 4404, 4409, 4627, 4629 (anc. fonds); 65 et 1046 (suppl. lat.); 252, F. 9 (fonds N. D.), et un à Montpellier, appartenant à la faculté de médecine, 136 H; à quoi il faut ajouter les manuscrits de Wolfenbüttel et de Munich, qui n'ont point de similaires dans les neuf dont je viens de parler.

Ces onze manuscrits diffèrent tellement entre eux, que je ne peux me dispenser de les diviser en sept branches, auxquelles je vais assigner un rang d'après des conjectures dont on appréciera le mérite.

[1] Deux de ces manuscrits, l'un de Gotha, l'autre de la cathédrale de Modène, diffèrent des autres en ce que les titres de loi y sont rangés systématiquement, mais sans changements dans le texte. Le premier a été décrit par Cyprianus.

[2] Le titre LXXII de Baluze est aussi dans un manuscrit de Wolfenbüttel.

Première branche. Le manuscrit 4404 (anc. fonds). Il présente un caractère de spécialité qui ne permet de le confondre avec aucun autre. Les soixante-cinq premiers titres sont, à l'exception de quelques variantes sans importance réelle, identiques avec les matières qui, dans le manuscrit de Wolfenbüttel, publié par Eccard, forment le *Liber primus, Lex prima.* A la suite, depuis LXVI jusques et y compris LXXVI, sont des chapitres qu'on ne trouve dans aucun texte de la *Lex emendata.* Plusieurs se trouvent dans le manuscrit de Wolfenbüttel; mais c'est le seul caractère de ressemblance entre l'un et l'autre.

Quoique, dans mon opinion, ainsi que je l'établirai plus bas, la première rédaction de la loi Salique, la *Lex prima,* les *Capitula principalia,* consiste uniquement dans les matières qui forment le premier livre du manuscrit de Wolfenbüttel, et les soixante-cinq premiers titres de notre manuscrit 4404, je n'hésite pas à lui donner le premier rang d'ancienneté relative. Les soixante-cinq premiers titres ne contiennent aucune trace de christianisme, et sont rédigés d'une manière moins développée que dans les manuscrits des autres branches.

Deuxième branche. Le manuscrit 65 (suppl. lat.). Il ne consiste qu'en soixante-cinq titres contenant les mêmes matières que la *Lex prima* du manuscrit de Wolfenbüttel et les soixante-cinq premiers titres du manuscrit 4404. Il ne contient non plus aucune trace de christianisme.

La considération qu'il consiste uniquement en soixante-cinq titres aurait peut-être dû me décider à lui donner le premier rang; mais, plus j'ai mis d'attention à en comparer le texte avec la partie du manuscrit 4404 qui y répond, plus j'ai reconnu que la rédaction de ce dernier était moins étendue,

et que le manuscrit 65 (suppl. lat.) avait reçu des additions et des interpolations, quoiqu'en petit nombre.

Troisième branche. Le manuscrit de Wolfenbüttel, publié par Eccard en 1720. Une petite chronologie, dont le texte de la loi est suivi, porte à croire qu'il a été écrit dans les premières années de la seconde race, et l'absence de traces de christianisme, qu'il représente une des plus anciennes rédactions. Cependant la circonstance qu'on y a compris le pacte entre Childebert et Chlotaire et la *Decretio* de ce dernier, ne me permettait pas d'en considérer le texte comme aussi ancien que les deux premiers.

Quatrième branche. Le manuscrit de Munich, publié par Feuerbach en 1831, qui ressemble beaucoup au précédent.

Cinquième branche. Les manuscrits 4403[B] (anc. fonds), et 252 F. 9 (fonds N. D.). Ils sont identiques; mais ce dernier contient beaucoup plus de gloses malbergiques que le premier. Ils ne présentent aussi que soixante-cinq titres, répondant pour l'objet et l'ordre des matières au premier livre du manuscrit de Wolfenbüttel, aux soixante-cinq premiers titres du n° 4404, et au manuscrit 65 (suppl. lat.); mais le texte en est plus développé et présente des traces évidentes de christianisme.

Sixième branche. Les manuscrits 4409, 4627, 4629 (anc. fonds), et 136 H. de la faculté de médecine de Montpellier[1].

Dire que le texte de ces manuscrits est semblable à celui qu'on trouve dans le tome II du *Thesaurus* de Schilter, c'est fournir le moyen de s'assurer qu'on n'y remarquera aucune

[1] Il existe en pays étranger cinq manuscrits de cette branche, savoir : un à Rome, bibl. Christine, n° 846; deux à Saint-Gall, bibl. du chap. n°s 729 et 731; deux en Angleterre, dans la bibliothèque du baronnet Th. Philipps à Middlehill, lesquels ont appartenu autrefois au collége de Clermont des jésuites, dans le catalogue desquels ils portaient les n°s 617 et 619. Ils furent achetés par Méermann.

identité avec tous les autres, de quelque famille qu'ils soient. Une exactitude minutieuse pourrait subdiviser les manuscrits de cette branche en manuscrits qui ont des gloses malbergiques et en manuscrits qui n'en ont pas. Mais cette différence est, à proprement parler, la seule qu'on y remarque[1].

Je ne lui attribue que la sixième place, parce qu'il offre des preuves de christianisme, et même parce qu'on pourrait, avec quelque fondement, induire des mots *anno* XIII, *regnante Pipino*, écrits au bas du prologue, dans le manuscrit de Montpellier, que cette rédaction est du temps de Pepin.

Septième branche. Le manuscrit 1046 (suppl. lat.). Ce manuscrit n'est, ainsi que je l'ai déjà dit p. 11, qu'une copie *in parte qua* d'un manuscrit de Vossius, existant à Leyde, 116, in-4°. Le texte de la loi Salique y consiste en cent cinq titres. Les soixante et onze premiers (à l'exception du deuxième) sont identiques avec les soixante et dix premiers titres de la *Lex emendata;* les autres se composent d'une partie de ceux dont j'ai indiqué l'existence dans le manuscrit 4404 cité plus haut; d'un *edictum Chilperici regis*, qu'aucun des anciens éditeurs n'avait connu, et de divers autres titres qu'on ne trouve dans aucun autre manuscrit[2].

Tous les manuscrits de la loi Salique que nous possédons sont en latin plus ou moins corrompu. Cependant on a quel-

[1] Dans les manuscrits où se trouvent des gloses, le titre XCIX, intitulé *de Chrenecruda*, est entier; dans les autres il est représenté par une rédaction qui annonce l'abolition de cet usage comme appartenant au paganisme. On sait que la *Chrenecruda* était une institution en vertu de laquelle les parents d'un meurtrier qui n'avait pas de quoi payer la composition étaient obligés de payer pour lui, ou de faire une sorte de cession de leurs biens.

[2] Comme il n'existe, ni en France ni en pays étranger, aucun manuscrit qui représente le texte publié par Herold, dont j'ai parlé page 6, et que, dans mon opinion, ce texte a été composé arbitrairement à l'aide de divers manuscrits, je n'ai pas dû m'en occuper ici.

quefois demandé si, avant la rédaction en langue latine, il n'en aurait pas existé une dans l'ancienne langue des Francs dont nos textes seraient la traduction, ou pour parler, je pense, avec plus d'exactitude, qui aurait été le type des rédactions latines.

Je serais porté à le croire. Nous savons, et par le témoignage de Tacite, et par les traditions postérieures, que les nations germaniques avaient des magistrats chargés de l'administration intérieure et de la distribution de la justice; des règles sur l'autorité des tribunaux et la procédure, sur les mariages, les successions, les contrats; des usages constants sur la répression des délits.

Sous ce dernier rapport, il est encore attesté que les poursuites étaient abandonnées à l'intérêt privé des offensés, ou, en cas de meurtre, de la famille du défunt; nous lisons même dans Tacite (*Germania*, cap. XII), comme dans la loi Salique, qu'une partie de la composition était payée au fisc, et le reste à ceux qui avaient le droit de vengeance.

L'expérience, l'habitude, et une sorte de jurisprudence formèrent à la longue dans chaque tribu des règles communes que chacun connaissait, et dont le souvenir était conservé par l'usage.

Rien n'atteste qu'il ait été fait de rédaction écrite de ces coutumes des Francs avant l'établissement de Clovis dans la Gaule, à moins qu'on ne croie trouver cette preuve dans deux prologues du VII^e^ ou VIII^e^ siècle publiés par la plupart des éditeurs de la loi Salique, qui font entendre qu'à une époque où les Francs étaient encore idolâtres, quatre chefs de cantons, *proceres electi e pluribus*, furent chargés de constater les usages nationaux, et *dictaverunt*, suivant l'un, ou *decreverunt*, suivant l'autre, les règles qui devaient servir à former les jugements.

On peut douter que le mot *dictaverunt* suppose nécessairement l'emploi de l'écriture[1] : quand même on le croirait, il est évident, ainsi que l'a dit Leibnitz (*De origine Francorum*, § 29), que cette rédaction dut être faite dans la langue nationale, et qu'elle resta généralement traditionnelle. On sait avec quelle merveilleuse facilité les peuples du nord conservaient le souvenir de tout ce qui les intéressait, par des traditions qui passaient de bouche en bouche et sans altération sensible. Tacite (*Germania*, cap. II) nous assure qu'ils les mettaient en vers, *quod unum apud illos memoriæ et annalium genus.*

Je n'ai point l'intention de reproduire tout ce que Leibnitz, Wendelin, Eccard et un grand nombre d'auteurs ont écrit sur le temps et le lieu où la loi Salique a été rédigée. Presque tout ce qui a été dit par ces savants se rapporte à la rédaction antérieure à l'établissement des Francs sous Clovis; et certainement les textes qui nous sont parvenus n'ont pu être rédigés qu'à une époque où les Francs saliques étaient devenus maîtres d'une partie considérable de la Gaule jusqu'à la Loire. Disséminés sur un vaste territoire, ayant substitué une situation sédentaire à leur ancienne existence aventureuse, ils sentirent le besoin de constater avec quelque fixité leurs coutumes nationales, qu'ils n'entendaient pas abandonner, tout en laissant aux vaincus le droit de suivre leurs lois propres; et, pour mieux garantir leur sûreté ou pour constater leur supériorité, ils établirent dans les compositions par suite d'attentats aux personnes une prodigieuse différence entre eux et les vaincus.

Il est difficile de croire qu'au premier moment où les vainqueurs étaient animés des haines les plus anciennes et les plus violentes contre les Romains, ils aient employé la langue

[1] Voir Hertius, *Notitia veterum Germaniæ populorum*, lib. I; Heineccius, *Historia juris civilis ac Romani*, lib. II, § 11 et seqq.

de ces hommes qu'ils méprisaient, et à laquelle il paraît, par le témoignage de Sidoine-Apollinaire (lib. IV, epist. 17), que dès leurs premières incursions, ils avaient substitué leur idiome barbare. Toutefois, il faut en convenir, à l'exception des mots de cet idiome, admis avec quelques formes latinisées, ou intercalés comme gloses dans plusieurs manuscrits de la loi Salique, il est certain que tous les textes conservés sont en latin.

Il y a cependant un fait digne, selon moi, d'être remarqué. Nos textes, tout en ayant presque toujours le même objet, et donnant une décision semblable, diffèrent souvent entre eux par la phraséologie et les mots employés pour exprimer la pensée, en sorte qu'il paraît difficile de les considérer comme provenus d'une seule rédaction primitivement faite en latin. En les comparant, on est conduit à penser qu'ils ont dû être des traductions latines d'un original composé dans une autre langue.

Suivant cette hypothèse, fondée, j'en conviens, sur de simples conjectures, on pourrait croire qu'au moment où la loi Salique fut rédigée sur le territoire gaulois, on employa la langue des Francs; que bientôt cependant la nécessité plus forte que les haines ou l'orgueil national, et surtout l'influence du clergé, firent prédominer la langue latine sur celle des barbares.

Dans un tel état de choses, on ne devait pas tarder à traduire la loi Salique. La grande ressemblance des textes conservés s'expliquerait par le fait que c'étaient des traductions d'un original primitif; mais aussi, précisément parce qu'ils seraient des traductions et non pas des copies d'un prototype latin, il est assez naturel qu'on ne trouve pas dans tous les mêmes mots, les mêmes tournures grammaticales, pour exprimer la même pensée.

Quelle que soit l'opinion qu'on adopte sur mes conjectures relatives à la possibilité qu'il y ait eu un texte primitif en langue des Francs, il est incontestable qu'il ne nous est parvenu que des rédactions latines : tout espoir d'en trouver dans l'ancien idiome me semblerait chimérique.

Cela ne doit pas empêcher cependant de rechercher quel est, parmi ces textes latins, celui qu'on peut considérer comme le plus ancien.

Évidemment ce n'est pas celui qui porte pour titre : *Lex Salica a Carolo magno emendata;* d'abord, parce qu'une correction suppose nécessairement l'existence d'un texte antérieur; en second lieu, parce que la date de cette rédaction qui, à la vérité, varie entre 768 et 798, est connue et nomme Charlemagne.

Il faut donc, pour ce qui concerne cette recherche, mettre de côté tous les manuscrits, toutes les éditions de la *Lex emendata,* et, comme on l'a vu page 12, ce sont les plus nombreux; il faut la faire porter uniquement sur les manuscrits des rédactions qui ont précédé cette révision.

La plupart des savants ont cru que, parmi ces textes, l'antériorité devait être attribuée à ceux où se trouvent des mots malbergiques, sur ceux où il n'en existe pas : au contraire Wiarda considère le texte de la *Lex emendata,* purgé de tous ces mots, comme le plus ancien de tous.

Je ne puis partager aucun de ces deux avis. Je crois que tout peut se résumer en une proposition extrêmement simple.

Lors même qu'on croirait que la première rédaction de la loi Salique, faite après la conquête et sur le sol de la Gaule, a été écrite en latin, cette langue n'offrait pas toujours des mots propres à bien rendre certaines dénominations d'actions judiciaires, de délits, de conventions exclusivement relatives aux

usages des Francs. D'un autre côte, on dut éprouver la nécessité d'offrir un secours à ceux qui connaissaient peu la langue latine; on employa donc des mots barbares destinés à indiquer la matière dont il s'agissait dans le titre, et à former une sorte de mnémonique propre à rappeler la coutume dans l'idiome national.

Si on suppose que nos textes latins sont des traductions d'un original en langue franque, lequel aura été perdu par le peu d'intérêt qu'on avait à le conserver quand la langue latine fut devenue universelle, on comprend encore mieux l'utilité et même la nécessité de mots barbares restés dans le texte latin.

Ces mots sont de deux espèces : les uns, constamment précédés des lettres *malb.* indiquent probablement ou la rubrique, ou le premier mot en langue nationale, du titre ou chapitre, peut-être même des vers ou de la formule d'action judiciaire dont on donne la traduction ou à laquelle on se réfère. Les autres, sans être accompagnés des lettres *malb.* sont employés et mêlés dans le corps de la loi, quelquefois avec une traduction précédée des mots *id est,* quelquefois seuls et dans une forme latinisée, par l'impossibilité où l'on était, sans doute, d'en trouver les équivalents en latin.

Ce secours utile, nécessaire même au v^e^ siècle, ne l'était plus à la fin du viii^e^. Les rédacteurs de Charlemagne supprimèrent les mots barbares qui formaient double emploi avec leurs équivalents latins, et traduisirent ceux qui étaient restés sans équivalents. La *Lex emendata* n'offre donc point de gloses malbergiques; elle a seulement conservé, soit dans le texte, soit dans les rubriques, des mots de l'ancienne langue qu'on désespérait de pouvoir bien traduire en latin.

Quant aux textes autres que la *Lex emendata,* l'existence de gloses malbergiques ne me paraît pas être en elle-même un

motif de conclure que ceux qui en contiennent offrent plus exactement que les autres la rédaction primitive.

Dans certaines localités, où la langue romaine était tellement générale que les Francs y avaient oublié leur ancien idiome, les copistes ont pu supprimer les mots malbergiques, que, ni eux-mêmes, ni personne n'entendait plus; c'est précisément ce qu'a fait l'auteur du manuscrit de Munich, qui a pris soin d'en avertir dans un prologue, et qui même prétend que ces mots sont grecs, *verba Græcorum.*

Dans d'autres pays, les copistes, quoiqu'en transcrivant des rédactions déjà très-modifiées, ont pu conserver les gloses par routine, ou même par utilité locale.

Si l'on en croit du Cange (*Glossarium mediæ et infimæ latinitatis, v° Lex Salica*), le texte primitif serait celui qu'Herold a publié en 1557. Mais il suffit de le lire pour être convaincu du contraire. Il contient des peines contre ceux qui incendient les églises, contre les mariages entre proches parents; il se réfère à une rédaction antérieure, *Lex antiqua;* après avoir donné la disposition sur la *Chrenecruda,* il ajoute que, *præsentibus temporibus*, elle n'est plus en usage. On peut voir ce que M. Feuerbach a dit à ce sujet dans sa préface de l'édition du manuscrit de Munich.

Pouvons-nous trouver ce texte primitif dans la rédaction insérée au tome II du *Thesaurus* de Schilter, dont j'ai dit, page 14, qu'il existait plusieurs manuscrits; rédaction évidemment plus ancienne que la *Lex emendata?* Pas davantage. La rubrique du titre XCIX atteste que ce titre, composé du temps du paganisme, avait cessé d'être en vigueur; dans les titres LXXV, LXXVI et LXXVII, il est question d'attentats contre des églises et des prêtres.

Mais un examen attentif des autres textes m'a conduit à

une solution plus satisfaisante; je crois pouvoir démontrer :

1° Que, sous le règne de Clovis, il a été fait une rédaction des coutumes des Francs saliques appropriée à leur nouvelle situation dans la Gaule;

2° Que cette rédaction contenait uniquement les matières traitées dans les titres dont sont composés le livre I de la *Lex prima* du manuscrit de Wolfenbüttel, les manuscrits 65 (supp. lat. 4403[B], anc. fonds), 252 F. 9, fonds N. D. et les soixante-cinq premiers titres du manuscrit 4404 et de celui de Munich.

Pour établir ces deux points, je dois rendre compte de quelques documents.

Dans presque toutes les éditions et dans plusieurs manuscrits, on lit une sorte de résumé des compositions, commençant par : « Sciendum est quod in quibusdam legis Salicæ (*sic*) « inveniuntur CAPITULA PRINCIPALIA sexaginta quinque, in qui- « busdam vero septuaginta; in quibusdam etiam paulo plus « aut paulo minus. »

Un épilogue publié par la plupart des éditeurs porte : « Liber legis Salicæ quem primus rex Francorum statuit; et « postea una cum Francis pertractavit ut..... aliquid adde- « ret, sicut a primo ita usque ad LXXVIII duxerit. Deinde vero « Hildebertus post multum tempus tractavit ut quid invenire « potuerit ibi cum suis Francis addere deberet; a LXXVIII usque « ad LXXXIV pervenit quod ibi digne imposuisse cognoscitur. « Iterum cum hos titulos Chlotarius a germano suo seniore « gratanter suscepit, sic et ipse similiter cum regni sui sa- « pientibus invenit ut a LXXXIV adderet, et ipse perfectum per- « duxit. »

Les anciens éditeurs français ont remplacé *primus rex* par *Chlodoveus;* et, en fait, cette correction n'est autorisée par au-

cun manuscrit. Cependant je ne doute pas que les mots *primus rex* ne désignent Clovis; il suffit, pour en être convaincu, de se reporter aux deux prologues dont j'ai parlé plus haut.

L'épilogue, d'après la plupart les manuscrits, tout en constatant que Clovis a d'abord fait rédiger la loi Salique, et en disant qu'il a fait des additions, se borne à indiquer que la rédaction première, ainsi que les additions, sont depuis I jusqu'à LXXVIII inclusivement.

Mais dans le manuscrit de Wolfenbüttel on distingue la rédaction principale des additions faites par le *rex primus*, qui, ainsi que je l'ai dit, me paraît désigner Clovis. La rédaction première est, suivant cet épilogue, *a primo titulum usque ad* LXII; les additions *a* LXIII *titulum usque ad* LXXVIII : le reste est attribué à Childebert et à Chlotaire.

Ces documents, contenus dans des manuscrits que les savants reconnaissent être du IX^e^, même du VIII^e^ siècle, quoique postérieurs d'environ 300 ans à l'époque vers laquelle je me reporte, me paraissent attester une notoriété que nous aurions mauvaise grâce à révoquer en doute aujourd'hui.

En s'occupant seulement de ce qui concerne Clovis, le premier des rois francs dont il y soit question, on voit qu'ils constatent deux choses : 1° que ce prince fit d'abord, *statuit*, la loi Salique; 2° qu'il y fit des additions; *postea pertractavit ut ad titulos aliquid adderet.*

Il ne faut pas toutefois se méprendre sur le sens du mot *statuit.* Sous la première race et même sous la seconde, le roi n'avait point, seul, le pouvoir législatif. Les Francs avaient conservé l'usage des Germains, attesté par Tacite, cap. XI : *De minoribus rebus principes consultant, de majoribus omnes.* Ce que nous lisons dans le chapitre IV d'un capitulaire de 864, *lex fit consensu populi et constitutione regis*, était reconnu par Charlemagne,

tout puissant qu'il fût, dans le chapitre XIX d'un capitulaire de 803 dont je donnerai bientôt le texte, et où précisément il s'agit d'additions à la loi Salique.

Très-évidemment Clovis suivit la même marche que celle qui, d'après les prologues, avait été suivie antérieurement. Des hommes notables, *electi e pluribus*, firent une rédaction dont l'objet principal dut être d'accommoder les usages nationaux à la nouvelle situation opérée par la conquête. Avant cette époque, il n'y avait pas eu d'intérêt à prévoir les offenses qu'un Franc pourrait commettre contre un Romain, et réciproquement : il était impossible de ne pas s'en occuper dès que les vainqueurs et les vaincus habitaient le même territoire; on les prévit effectivement, mais en appliquant la loi du plus fort relativement aux compositions entre les Francs et les Romains. A part ces dispositions, peut-être aussi celles qui concernent les antrustions, et quelques autres, difficiles à signaler, les coutumes déjà suivies, soit qu'elles fussent écrites, soit qu'elles fussent simplement traditionnelles, entrèrent dans la nouvelle rédaction.

Clovis, comme chef de la tribu salique, promulgua ce travail; il en ordonna l'exécution : voilà, selon moi, le véritable sens du mot *statuit*. Or, je pense que cette rédaction ou révision, faite sous l'autorité de Clovis et promulguée par lui, consista dans ce que les documents dont j'ai rendu compte appellent *Capitula principalia*.

Il s'agit maintenant de voir si nous avons assez d'éléments pour reconnaître ce qui en formait la matière.

Le manuscrit de Wolfenbüttel me semble fournir à cet égard de précieux renseignements. Ainsi qu'on l'a vu page 8, il annonce une collection, *cunlatio*, divisée en quatre livres. Le premier livre commence au titre *de mannire*, et finit au titre

de caballo mortuo excorticato, LXVIII (67), lequel est suivi des mots: *explicit Lex prima; incipit secunda.* Je dois de plus faire observer que ces soixante-huit titres n'en font réellement que soixante-cinq, parce que les titres *de compositione homicidii,* et *de homine in hoste occiso* sont répétés deux fois, et que la disposition formant le titre LVIII (57) n'a point d'analogue dans les autres textes.

Ce sont précisément ces mêmes soixante-cinq titres, sauf quelques variantes de mots ou de sommes des compositions, sans importance pour la question, qui forment les soixante-cinq premiers du manuscrit 4404, la totalité du texte des manuscrits 65 (sup. lat.), 4403[B] (anc. fonds), et 252 F. 9 (fonds N. D.), ainsi que les soixante-cinq premiers titres du manuscrit de Munich.

Ces mêmes matières forment identiquement les soixante-huit premiers titres de la *Lex emendata,* depuis *de mannire*, jusqu'à *de caballo excorticato;* la différence de trois numéros provient de ce qu'il y a, dans cette rédaction, un titre *de furtis arborum,* un autre *de eo qui villam alienam adsallierit,* composés de dispositions éparses dans différents titres des anciens textes, et un autre *de incendio ecclesiarum* manquant dans ces mêmes textes.

Si de soixante-huit titres nous en déduisons trois, il reste précisément un nombre de soixante-cinq, tous identiques avec les soixante-cinq dont j'ai parlé plus haut, à l'exception de quelques variantes ou de quelques rajeunissements de style.

Cette coïncidence ne saurait être le résultat du hasard; elle démontre ce qu'attestent la *Recapitulatio* et l'épilogue, qu'il a existé des *Capitula principalia,* dont on respectait la forme et la place, même lorsqu'on y faisait des additions.

Mais à des conjectures qui me paraissent si décisives, je peux ajouter une preuve matérielle.

On se souvient que j'ai parlé, page 13, d'un manuscrit de la Bibliothèque royale, 4404 (anc. fonds), composé de soixante et seize titres, dont les soixante-cinq premiers commencent par *de mannire,* et finissent par *de caballo excorticato,* répondant à ceux que j'ai indiqués comme formant les *Capitula principalia.* Le LXVI^e^ titre de ce manuscrit a pour rubrique *de mitio fristito.*

J'ai encore parlé, page 15, d'un manuscrit 119 de Leyde (Bibl. royale, suppl. lat. 1046), qui a quelque similitude avec notre 4404. Ce manuscrit contient un épilogue à peu près semblable à celui que j'ai cité plus haut; mais il porte de plus les expressions suivantes : « Hæc sunt nomina eorum qui fece-« runt lege Salice, Visuast, Aroast, Saleanats, Vicats, qui vero « manserunt in lege Salice in budice do mitio frestatitro. »

Tout mauvais que soit ce latin, on le comprend, même le mot *budice,* qui pourrait venir de l'allemand *biutan,* et signifier *ordonnance, édit, loi;* car on sait que souvent les divers chapitres d'un code sont apelés de ces noms[1].

On peut donc traduire ainsi : « Voici les noms de ceux qui « ont fait la loi Salique : Visuast, Aroast, Saleanats, Vicats, qui « se sont arrêtés, en faisant cette loi, au titre intitulé, *de mitio « frestatitro.* »

Les noms de ces commissaires sont évidemment les mêmes que ceux qu'on lit dans les prologues, sauf les erreurs des copistes, qui les ont presque dénaturés, car l'orthographe n'est la même dans aucun manuscrit; ce qui prouve que Clovis fit copier l'ancien travail.

Mais les prologues imprimés laissaient ignorer où finissait ce travail, appelé dans les documents *Capitula principalia.* Le manuscrit de Leyde comble la lacune. Il atteste que primiti-

[1] M. Pertz croit qu'il faut lire *codice;* peut-être lirait-on aussi bien *indice,* signifiant la rubrique du titre qu'on désigne.

vement on s'arrêta au titre *de mitio fristito* ou *frestatitro*, titre qui précisément, dans le manuscrit 4404, le seul qui le contienne, est le LXVI^e^, et suit immédiatement le titre *de caballo excorticato*, le dernier de soixante-cinq titres que j'appelle *Capitula principalia*.

On pourrait faire une objection à laquelle je crois devoir répondre.

La *Lex prima* du manuscrit de Wolfenbüttel présente dans l'édition d'Eccard un nombre de soixante-sept titres[1], et cependant, pourrait-on dire, l'épilogue de ce manuscrit ne porte qu'à soixante-deux les titres qu'il attribue au premier roi : *a primo usque ad sexagesimum secundum*.

J'en conviens ; mais comme il en résulte une contradiction qui, d'un côté ou de l'autre, a besoin d'être corrigée, je crois que la correction doit être faite dans le chiffre du texte de Wolfenbüttel.

Ce chiffre est écrit en caractères romains ; ne peut-on pas supposer que le copiste a oublié de mettre un V entre l'X et les deux II, ce qui aurait fait LXVII, précisément le nombre matériel des titres qu'il donne à la *Lex prima*.

Quiconque voudra jeter les yeux sur ce texte de Wolfenbüttel y reconnaîtra des fautes bien plus grossières et non moins évidentes. On y trouve fréquemment des déplacements de mots, de phrases, de membres de phrases, même de portions de titres, qui le rendent parfois inintelligible. Assurément la faute que je signale, et que je propose de corriger, est une de celles qu'on rencontre le plus habituellement dans les meilleurs manuscrits.

Je crois donc avoir résolu avec autant de certitude ou, si

[1] Le nombre véritable est même, comme je l'ai dit page 25, de soixante-huit ; mais j'ai expliqué le motif qui doit le faire réduire à soixante-cinq.

l'on veut, de probabilité qu'il est possible d'en espérer, relativement à un document âgé de quatorze cents ans, la première question que je m'étais proposée.

J'ajoute, sur la foi des prologues et de l'épilogue, que ce travail a été fait sous le règne de Clovis.

Je ne dois pas dissimuler cependant que plusieurs écrivains, s'appuyant sur l'autorité très-suspecte de l'auteur des *Gesta Francorum*[1], écrivain qui, d'ailleurs, ne paraît pas avoir connu d'autres documents que l'épilogue où on lit *Primus rex,* ont attribué la rédaction de la loi Salique à Pharamond, d'autres à Clodion; Goldast même (*Const. imperial.* t. III, p. 2), sans s'autoriser d'aucun manuscrit, a donné à son édition (qui, par parenthèse, est le texte de la *Lex emendata* d'après Lindenbrog) l'intitulé de *Lex a Pharamundo promulgata;* et Haubold, un des plus savants jurisconsultes de notre âge, dans ses *Tabulæ juris chronologicæ,* fixe la rédaction de la loi Salique à l'an 422, probablement d'après la Chronique d'Albéric, où on lit à l'an 423 : *Franci legibus uti cœperunt.* Vertot (*Mémoires de l'Académie des inscriptions,* t. II, p. 605), croit même que le texte publié par Herold est antérieur au règne de Clovis.

Mais ces auteurs n'invoquent aucune autorité contemporaine qui puisse me décider à renoncer aux raisons que j'ai déjà données pour prouver que la loi Salique, au moins telle que nous la font connaître les plus anciennes rédactions conservées, appartient à une époque où les Francs avaient conquis sur les Romains les parties de la Gaule dont les Visigoths et les Bourguignons ne s'étaient pas encore emparés.

J'ajoute que cette rédaction a eu lieu avant que le christianisme fût devenu leur religion nationale. En effet, les trois premiers textes dont j'ai donné l'indication et que je considère

[1] *Rerum Gallic. et Francic. scriptores,* t. II, p. 542.

comme les plus anciens, la *Lex prima* du manuscrit de Wolfenbüttel et les soixante-cinq premiers titres de celui de Munich, ne contiennent pas, comme les autres, des dispositions contre ceux qui tuent les prêtres, pillent ou brûlent les églises, ni la prohibition des mariages entre proches parents, que prononça, pour la première fois, relativement aux Francs, le chapitre III de l'édit de Childebert de 595. On n'y trouve point au titre de la *Chrenecruda,* comme cela est écrit dans le titre XCIX du quatrième texte, et dans le titre LXI de l'édition d'Herold, que c'était un usage du paganisme, aboli précisément encore par le même édit de 595, chap. VI.

Enfin le manuscrit de Leyde en donne une dernière preuve plus positive. Il contient à la fin du titre II une disposition qu'on ne trouve dans aucun autre texte, et qui mérite d'être remarquée : « Non est sacramentum in Francos; quando illi le-« gem composuerunt, non erant christiani. »

Ce témoignage est d'autant plus curieux, qu'il se trouve dans un manuscrit de la loi Salique littéralement conforme, pour les soixante et onze premiers titres, sauf l'existence de ce titre II, au texte que Charlemagne a adopté.

Il y a donc eu, comme le dit Adrien Valois (*Rerum Franc.* t. I^er^, p. 120), une rédaction de la loi Salique faite aux premiers temps où les Francs fondèrent leur empire dans la Gaule. Assurer que les textes qui me paraissent les plus anciens ont conservé précisément et exactement cette première rédaction serait téméraire sans doute; mais il est probable qu'ils l'ont conservée en très-grande partie. On peut même affirmer que, s'ils représentent des révisions de cette première rédaction, ces révisions ne sont point postérieures à 554, époque à laquelle Childebert I^er^ promulgua le célèbre édit *De abolendis idololatriæ reliquiis.*

Après avoir attesté que Clovis fit rédiger et qu'il promulgua la loi Salique, le grand prologue et l'épilogue ajoutent que ce prince y a fait des additions. On lit dans l'épilogue *Primus rex,* et dans le prologue, *Chlodoveus statuit capitula principalia;* et nous les avons retrouvés au nombre de soixante-cinq dans les manuscrits; puis, *postea una cum Francis pertractavit ut ad titulos aliquid adderet.*

Effectivement, le manuscrit de Wolfenbüttel, le 4404 de Paris, le 119 de Leyde, et l'édition d'Herold contiennent des dispositions présentées comme partie de la *lex Salica,* qui ne sont ni dans les soixante-cinq *Capitula principalia,* ni dans la rédaction de Charlemagne; le nombre en est même très-considérable.

Ces documents nous apprennent encore que, dans la suite, Childebert et Chlotaire firent aussi des additions, et, quoiqu'il existe des variantes sur le nombre des titres ajoutés, quoiqu'il puisse y avoir de grandes difficultés pour découvrir ce qui, dans les additions, appartient à ces princes, le fait en lui-même paraît incontestable.

Je vais me livrer à quelques recherches sur cet objet.

La *Lex emendata* est composée, dans le plus grand nombre de manuscrits, de soixante et dix titres; dans l'édition de Baluze, de soixante et douze; mais un assez grand nombre de titres qu'on ne trouve point dans les soixante-cinq *Capitula principalia,* et que les rédacteurs de la *Lex emendata* n'ont point compris dans les additions qu'ils y ont faites, a été conservé dans les manuscrits 4404 (anc. fonds), 119 de Leyde, dans celui de Wolfenbüttel et dans l'édition d'Herold.

Le manuscrit 4404 contient vingt-six titres, savoir : f° 194 verso et suivants, immédiatement après le titre LXV, dernier des *Capitula principalia,* douze titres qui sont les LXVI,

LXVI *bis*[1], LXVII, LXVIII, LXIX, LXX, LXXI, LXXII, LXXIII, LXXIV, LXXV et LXXVI; à la suite de ces titres, mais sans numéro, trois titres, f° 196 verso; plus, aux f^os^ 227 verso et suivants, onze titres aussi sans numéro, mais qui la plupart ont des rubriques.

Il n'en résulte pas pour cela une augmentation de vingt-six titres, parce que les trois sans numéro, f° 196 verso, sont reproduits dans les onze des f^os^ 227 verso et suivants, ce qui réduit le nombre réel à vingt-trois.

Le manuscrit 119 in-4° de Leyde, dont j'ai dit, p. 15, que la Bibliothèque royale possède une copie, 1046 (suppl. lat.), contient trente-cinq titres qu'on ne trouve point dans la *Lex emendata*.

Mais il ne faut pas ajouter ce nombre à celui de vingt-trois fourni par le manuscrit 4404, parce que le titre II en partie, les LXXII, LXXIII, LXXIV, LXXV, LXXVI, LXXVII, LXXVIII, LXXIX, XCVII, XCVIII, XCIX, C, CI, CII, CIII, CIV, CV, se trouvent dans ce même manuscrit 4404. Il n'y a donc réellement que dix-sept titres du manuscrit de Leyde à joindre aux vingt-trois du 4404, ce qui forme un total de quarante.

Le manuscrit de Wolfenbüttel ne fournit rien qu'on puisse ajouter à ce nombre. Il contient à la suite de la *Lex prima*, laquelle répond aux soixante-cinq *Capitula principalia*, comme on l'a vu page 25, une série de vingt-six titres, de LIX (68) à XCIV (93) inclusivement, dont il faut déduire quatorze, de LXXVIII (77) à XCI (90) inclusivement, lesquels consistent dans le pacte entre Childebert et Chlotaire, et la *Decretio* de ce dernier. Restent douze, savoir : LXIX (68), LXX (69), LXXI (70), LXXII (71), LXXIII (72), LXXIV (73), LXXV (74), LXXVI (75), LXXVII (76), XCII (91),

[1] Le copiste, ayant oublié d'écrire en encre rouge la rubrique du titre *Si quis hominem de furcas, etc.* ne lui a pas donné de numéro; mais la table constate la distinction entre ce titre et celui qui précède : je le numérote LXVI (*sic*).

XCIII (92), XCIV (93), réduits même à onze, au moyen de ce que LXXIV (73) et XCII (91) forment double emploi.

Or ces onze titres sont identiques, sauf quelques variantes sans importance pour la question actuelle, avec un pareil nombre de titres des quarante dont je viens de parler.

Le manuscrit de Munich, quoique composé de quatre-vingt-trois titres, et, par conséquent, offrant en sus des soixante-cinq *Capitula principalia* dix-huit titres, ne nous fournit rien, parce que quinze de ces titres représentent le pacte et la *Decretio,* et trois, des extraits de la loi des Bourguignons.

L'édition d'Herold ne contient que sept titres non admis dans la *Lex emendata,* savoir : LXXIV, LXXV, LXXVI, LXXVII, LXXVIII, LXXIX, LXXX. Ces deux derniers étant des résumés de compositions analogues, quoique beaucoup moins développées, aux documents connus sous la dénomination de *Recapitulatio solidorum,* je ne les compte pas[1]. Je ne compte point aussi le titre LXXV qui forme double emploi avec une partie du titre XXVIII de la même édition[2]. Restent donc quatre, qui sont identiques avec un pareil nombre des quarante indiqués ci-dessus.

Il résulte de ces calculs qu'en dehors, non-seulement des soixante-cinq *Capitula principalia,* mais même de la *Lex emendata,* portée au nombre le plus étendu, celui de soixante et douze titres, les manuscrits offrent un total de quarante titres *surnuméraires,* susceptibles de former une division spéciale sous le nom de *Capita extravagantia,* pour employer un mot admis dans la langue du droit.

A ce simple aperçu, on est tenté d'accuser d'ignorance ou

[1] Ces titres sont *de Delatura* et *Incipiunt chunnas.*

[2] J'aurais pu indiquer encore quelques dispositions interpolées dans divers titres de cette édition, mais elles n'offrent rien qui ne se trouve dans les quarante titres fournis par les manuscrits 4404 et 119 de Leyde.

de négligence les personnes à qui Charlemagne avait confié le soin de revoir le texte ; ou, si on ne croit pas devoir leur adresser ce reproche, il faut chercher le motif d'une telle omission.

Je crois qu'elle s'explique par les notions que j'ai données, page 23, sur l'ancien droit public des Francs relativement à la confection des lois.

Des documents authentiques, appartenant au règne de Charlemagne ou aux premières années du règne de Louis le Débonnaire, c'est-à-dire à une époque où l'autorité centrale était très-forte et où l'extension considérable du territoire rendait les grandes convocations nationales très-difficiles, attestent que les seuls actes qui eussent un caractère immuable de *loi* étaient les résolutions consenties dans l'assemblée générale. S'il est vrai que les rois fissent des *decreta, edicta, præcepta, capitularia,* quelquefois de leur propre mouvement, le plus souvent par l'avis des grands et des conseillers attachés à leur personne, ces actes, tout en recevant une exécution provisoire, n'étaient pas des *lois* proprement dites; ils étaient révocables par la seule volonté du roi, sans qu'il fût nécessaire de consulter l'assemblée nationale; ils n'acquéraient le caractère de loi que par l'acceptation des intéressés, *consensu omnium;* alors ils cessaient d'être appelés *capitularia* pour prendre le nom de *leges.*

C'est ce qu'on lit dans le chapitre XIX du III^e^ capitulaire de 803 : « Ut populus interrogetur de capitulis quæ in lege novi-« ter addita sunt; et postquam omnes consentierint, subscri-« ptiones et manufirmationes in ipsis capitulis faciant; » et surtout dans le chapitre V d'un capitulaire de 821 : « Generaliter « omnes admonemus ut capitularia quæ, præterito anno, legi « Salicæ per omnium consensum addenda esse censuimus, non « ulterius capitula, sed tantum lex dicantur, immo pro lege te-« neantur. »

Je ne me livre point à une conjecture hasardée en assurant que ce qui était un principe constant, reconnu et authentiquement proclamé par le chef de l'État, en 803 et 821, avait eu lieu dans les siècles précédents.

En appliquant cette théorie à la loi Salique et aux additions qu'ont reçues les *Capitula principalia*, nous arrivons à une solution qui me paraît satisfaisante.

En ce qui concerne les *Capitula principalia*, les prologues attestent assez qu'ils furent convenus *consensu omnium*, et avec la solennité d'une assemblée générale; j'ai expliqué suffisamment, page 24, que les mots *quæ statuit* s'entendent seulement d'une promulgation. Le chef qui ne se croyait pas assez fort pour s'attribuer un vase dans le partage du butin de Soissons ne devait pas prétendre à être seul législateur, privilége que Charlemagne lui-même n'osait s'arroger.

Mais on ne tarda pas a reconnaître la grande difficulté qu'il y avait à réunir tous les hommes libres pour délibérer sur les règles de droit, dont le besoin se faisait sentir à mesure que l'établissement des Francs dans la Gaule recevait de l'extension et de la fixité. L'autorité royale dut y pourvoir. C'est probablement ainsi que Clovis *addidit quid deinceps*. Ses successeurs agirent de même; et comme ces actes de l'autorité royale, sans être précisément des lois, n'en étaient pas moins mis à exécution par les comtes, plusieurs copistes de la loi Salique purent y joindre ce qui avait été ainsi ajouté. Je suis même convaincu que la plupart de ces *Capita extravagantia* n'ont pas été rédigés par ordre des rois; qu'ils sont simplement des résultats de la jurisprudence des plaids, ajoutés, par les soins des comtes ou de quelques chanceliers, aux textes de la loi, pour en expliquer et en développer le sens, ou pour constater des coutumes, peut-être de simples usages locaux, sur des points que

cette loi n'avait pas prévus; car le peuple même dont la législation est la plus volumineuse ne peut espérer qu'elle prévoira tous les cas : ce sont la jurisprudence et l'usage qui remplissent les lacunes.

On peut croire qu'un grand nombre de ces additions furent recueillies par les auteurs des manuscrits 4404 de Paris, de Wolfenbüttel, 119 de Leyde, et de ceux qui ont servi à l'édition d'Herold. D'autres copistes, au contraire, continuèrent de transcrire les soixante-cinq *Capitula principalia,* c'est-à-dire la seule véritable loi Salique, en se bornant à y faire quelques interpolations; c'est ce que démontrent très-bien les manuscrits 4403 B (anc. fonds), 65 (suppl. lat.) et 252 F. 9, (fonds N. D.).

Mais comme la plupart des additions dont je viens de parler n'avaient pas acquis un caractère législatif par des délibérations nationales, Charlemagne ne les a point admises dans son *édition* de la loi Salique [1].

C'est à dessein que j'emploie le mot *édition.* On aurait, ce me semble, une fausse idée du travail ordonné par ce prince, si l'on croyait qu'il fit une nouvelle loi Salique. Il la prit telle qu'elle était au moment où, pour employer les propres expressions de son capitulaire, *jussit scribere legem Salicam.* Il n'avait en cela d'autre intention que de purger le texte d'une multitude de mots inintelligibles, et quelquefois d'en châtier la latinité. On respecta tellement la rédaction en usage, qu'on y laissa subsister les dénominations de *criniti* et *incriniti,* relatives aux jeunes Francs, quoique l'usage en fût changé, même le *Porcus sacrivus* et la *Chrenecruda*, qui appartenaient au temps du paganisme.

[1] En effet les seuls titres vraiment nouveaux qu'elle contienne sont les LVIII, LXIX et LXX, que les rédacteurs de Charlemagne ont sans doute pris dans quelques lois nationales dont la date ne nous est pas connue.

Charlemagne fit, pour la loi Salique, la même chose que pour les livres saints, ainsi que le constate le capitulaire de 788, où on lit : « Universos veteris ac novi instrumenti libros, « librariorum imperitia depravatos.... examussim correximus. »

Mais il ne s'en tint pas là; il s'occupa des changements dont lui paraissait susceptible cette loi dont il venait de fixer le texte. Dès l'année 803, il rédigea de nouveaux titres, *pauca et imperfecta*, cependant, d'après le témoignage d'Éginhard. Les premières lignes de son capitulaire contiennent ces mots remarquables, *proponendo addere jussit;* et immédiatement le chapitre XIX d'un autre capitulaire, de la même année 803, déclare que le peuple franc, convoqué en assemblée nationale, délibérera sur leur adoption.

C'est ce que fit également son fils Louis le Débonnaire, en 819, pour des titres nouveaux qu'il soumit à l'approbation du peuple en 821.

Il me paraît donc résulter de ces différents faits que, si les soixante-cinq *Capitula principalia*, rédigés avec le concours de la tribu des Francs et revêtus du caractère de loi, ont reçu beaucoup d'additions dans divers manuscrits, le plus grand nombre de ces additions n'était point considéré comme *loi proprement dite*, au moment où Charlemagne fit épurer le texte, et qu'en conséquence on ne les inséra point dans l'édition *emendata*.

Je livre ces conjectures à l'appréciation des savants. Quelque opinion qu'on adopte, il est certain que ces additions, en dehors et des *Capitula principalia*, et même de la *Lex emendata*, existent dans un grand nombre de manuscrits fort anciens, tous portant l'intitulé *Lex Salica*.

M. Pertz a inséré, dans le tome IV de la collection *Monumenta Germaniæ historica*, celles qu'il avait trouvées dans les manuscrits

4404 de Paris et 119 de Leyde. Il a en cela rendu un véritable service aux savants, puisque à peine la moitié de ces titres avait été publiée par Eccard et Hérold, et souvent d'une manière inexacte.

Mais, en outre, M. Pertz a cru devoir classer ces titres dans un ordre d'après lequel il attribue les uns à Clovis, les autres à Childebert, les autres à Chlotaire, les autres enfin à un prince inconnu.

Comme il n'est point entré dans une discussion critique pour développer les motifs de son opinion, et même, comme dans son avertissement il témoigne quelque incertitude, je dois m'expliquer à cet égard.

M. Pertz a pensé que les titres placés ou indiqués dans les deux manuscrits 4404 de Paris et 119 de Leyde, à la suite du titre *de caballo excorticato*, et avant l'*Edictum Chilperici regis*, constituaient les additions faites à la loi Salique par Clovis, et c'est sous cette dénomination qu'il les a publiés.

Je partage son sentiment, et voici mes motifs. Les prologues et l'épilogue dont j'ai cité les textes portent *lex Salica quam rex primus statuit et postea una cum Francis* (al. *obtimatis*) *pertractavit*. Le mot *postea* indique un trait de temps entre ce que Clovis a fait d'abord, *statuit*, et ce que *postea pertractavit*. Si nous avons des textes dans lesquels on ne trouve que les *Capitula principalia*, tels que 4403[B] (anc. fonds), 65 (suppl. lat.), et 252 (F. 9, fonds N. D.); si on trouve aussi des textes qui comprennent d'abord ces *Capitula principalia* dans le même ordre, et qui ensuite y ajoutent immédiatement d'autres titres, on doit naturellement en conclure que ces additions sont les plus anciennes, et par conséquent celles que les prologues et l'épilogue attribuent à Clovis. Je vois donc une très-grande probabilité en faveur du parti qu'a pris M. Pertz.

On demandera peut-être pourquoi il en serait autrement des titres qui n'ont aussi aucune indication d'auteur dans les manuscrits, et même dont plusieurs se trouvent dans le manuscrit de Wolfenbüttel et l'édition d'Herold. Je réponds que les manuscrits 4404 de Paris et 119 de Leyde constatent très-expressément un point de séparation entre les titres dont je viens de donner la désignation et les autres. Ce point de séparation, c'est l'édit de Chilpéric, indiqué seulement par son titre dans le 4404, et contenu dans le seul manuscrit de Leyde.

Cet édit dont la publication est due à M. Pertz, et qui, jusqu'en 1837 était resté dans l'oubli, n'est pas plus une partie de la loi Salique, que ne le sont le *Pactus pro tenore pacis inter Childebertum et Chlotarium,* ou la *Decretio* de ce dernier prince, ajoutés à la loi dans les manuscrits de Wolfenbüttel et de Munich. Il a un caractère remarquable de spécialité. On voit par les termes de sa rédaction, qu'il n'a été fait que pour les états de Chilpéric, ce qui écarte toute idée d'une législation commune à tous les Francs; il me paraît donc que, dans les manuscrits qui l'indiquent ou qui le contiennent, cet édit détermine un point d'intersection; il atteste que les chapitres ou titres dont il est précédé sont d'un autre auteur que les titres dont il est suivi.

Nous trouvons même dans le grand prologue et dans l'épilogue des inductions, je pourrais dire des preuves, que les titres inscrits à la suite des soixante-cinq premiers, et avant l'édit de Chilpéric, appartiennent à Clovis.

L'épilogue porte que le *primus rex Francorum* après avoir promulgué, *statuit,* la loi Salique; la continua, *perduxit,* jusqu'au chapitre LXXVIII exclusivement. Or, j'ai prouvé que les *Capitula principalia* sont au nombre de soixante-cinq; en y ajou-

tant les chapitres qu'avec M. Pertz j'attribue à Clovis, on arrive exactement au nombre de LXXVII [1].

Les manuscrits 4404 de la Bibliothèque royale et 119 de Leyde [2] contiennent encore, comme on l'a vu, d'autres titres qu'on peut considérer comme des coutumes saliques.

M. Pertz, se fondant sur l'autorité du grand prologue et de l'épilogue qui désignent Childebert et Chlotaire comme auteurs d'additions à la loi, en attribue huit à Childebert, trois à Chlotaire, et dix-sept à un prince dont le nom serait inconnu.

C'est ici qu'à mon grand regret je ne puis être de l'avis de ce savant. Il est bien vrai que l'épilogue et le prologue nomment Childebert et Chlotaire comme auteurs d'additions à cette loi; ils attestent même que ces deux princes se sont concertés pour faire ces additions; mais peut-être ne me sera-t-il pas très-difficile de démontrer que ces documents ont entendu, par les mots *aliquid addidit*, les deux actes connus sous le nom de *Pactus pro tenore pacis inter Childebertum et Chlotarium*, et *Decretio Chlotarii*, actes qu'en effet les auteurs des manuscrits de Wolfenbüttel et de Munich ont confondus dans une même série de numéros avec la loi Salique, ainsi qu'on l'a vu plus haut.

Toutefois, sans renoncer à cette preuve, dont je m'occuperai plus bas, je veux bien concéder que les additions attribuées par le prologue et l'épilogue à Childebert et à Chlotaire

[1] Il y a cependant une légère difficulté dans ce calcul : le n° LXXVII étant donné à l'édit de Chilpéric, ce serait le n° LXXVI que devrait porter le dernier des chapitres que M. Pertz et moi nous attribuons à Clovis; mais cela provient de ce que le manuscrit 4404 n'a point donné de numéro au titre *Si quis hominem de furcas*, ainsi que je l'ai expliqué dans la note 1 de la page 31 ; l'impossibilité qu'il y a de le confondre avec celui dont il paraît faire partie m'a décidé à le numéroter LXVI *bis*, ce qui détruit toute apparence d'objection.

[2] Ce manuscrit n'offre que 103 numéros qui, par l'omission du chiffre CI, ne formeraient que le nombre 102; mais il y a trois titres sans numéro, ce qui fixe le nombre à 105.

se trouvent dans les titres de nos manuscrits, qui ne font partie ni des soixante-cinq *Capitula principalia,* ni des douze chapitres qu'avec M. Pertz j'attribue à Clovis.

Mais sur quoi se fonde ce savant, pour attribuer huit de ces titres à Childebert, trois à Chlotaire, dix-sept à un prince inconnu, et même, pour laisser entièrement de côté trois autres titres publiés par Herold, qu'il n'emploie point dans cette distribution ?

Il invoque l'autorité du prologue et de l'épilogue; soit. Mais alors il faut les prendre tels qu'ils sont, et ne point s'écarter de leur texte.

Les manuscrits de ces documents et de la *Recapitulatio* qui, par l'effet de quelques erreurs de chiffres, varient sur le nombre des *Capitula principalia,* s'accordent tous à dire qu'au moyen de la rédaction primitive de Clovis, et des additions dont il peut être considéré comme l'auteur, le nombre des titres fut porté à soixante et dix-sept, *usque ad titulum* LXXVIII, parce que, dans la manière de compter adoptée par les rédacteurs, le chiffre indiqué est toujours exclu de la numération.

Tous sont d'accord que Childebert *addidit a* LXXVIII *usque ad* LXXXIV, c'est-à-dire qu'il fit les titres LXXVIII, LXXIX, LXXX, LXXXI, LXXXII, LXXXIII; la plupart ajoutent que Chlotaire *perduxit legem a* LXXXIV, sans dire où il s'arrêta.

Le manuscrit de Wolfenbüttel présente seul une variante. Il s'accorde avec les autres pour dire que le dernier titre fait par Childebert est le LXXXIII^e^, mais il ne commence qu'au LXXXIX^e^ les titres qu'il attribue à Chlotaire et les porte jusqu'au XCIII^e^. Comme le chiffre est en lettres romaines, je crois qu'au lieu du dernier X de LXXXIX, il faut lire un V, et alors ce manuscrit ne différera pas des autres.

En tous cas, la leçon unanime des manuscrits n'attribue que

six titres à Childebert. Sur quoi donc M. Pertz se fonde-t-il pour lui en attribuer huit? Le plus grand nombre des manuscrits attribue à Chlotaire, depuis et y compris LXXXIV jusqu'à la fin, sans déterminer le chiffre; pourquoi M. Pertz lui en attribue-t-il seulement trois, et met-il le reste sur le compte d'un prince inconnu?

S'il a donné la préférence à la leçon du manuscrit de Wolfenbüttel, ce manuscrit, tel qu'il est, en attribuerait cinq à Chlotaire, et, en le corrigeant comme je crois qu'on doit le faire, il lui en donnerait dix.

Mais ce n'est pas tout : en admettant que les documents permettent d'attribuer huit titres à Childebert et trois seulement à Chlotaire, rien ne justifie le partage que M. Pertz a fait entre ces deux rois. Aucun des manuscrits qui contiennent nos *Capita extravagantia* n'est d'accord avec les autres pour l'ordre dans lequel il les donnent.

Dans le manuscrit de Wolfenbüttel, les titres LXXVIII (77) à XCI (90) inclusivement consistent dans le *Pactus inter Childebertum et Chlotarium,* divisé en quatre titres, et dans la *Decretio Chlotarii,* divisée en dix titres.

Dans le texte d'Herold, qui contient seulement soixante et dix-neuf titres, les deux qu'on devrait attribuer à Childebert ont pour rubrique : 1° *In quantas causas talaptas debeant jurare;* 2° *De delatara.* Le second de ces titres n'est pas même employé par M. Pertz.

Le manuscrit de Paris 4404 est celui dont les rubriques s'accordent avec l'édition de M. Pertz, parce qu'en effet c'est ce manuscrit qui lui sert de point de départ. Les titres dont il s'agit (f° 227 verso et suiv.) y forment une série particulière de I à XI. Si on veut les admettre en continuation des soixante et dix-sept titres de la loi, y compris les additions que M. Pertz

et moi attribuons à Clovis, ils seront numérotés de LXXVIII à LXXXVIII. Pour se conformer à l'épilogue, il faudra donner LXXVIII, LXXIX, LXXX, LXXXI, LXXXII, LXXXIII à Childebert et LXXXIV, LXXXV, LXXXVI, LXXXVII et LXXXVIII à Chlotaire : or ce n'est même pas ce qu'a fait M. Pertz, qui attribue à Childebert depuis LIXXVII jusqu'à LXXXV.

Une plus grave difficulté se présente si on consulte le manuscrit 119 de Leyde. Il contient cent cinq titres [1], et, parmi les titres qui vont de LXXVIII à LXXXVIII, on n'en trouve pas un seul de ceux que M. Pertz attribue à Childebert et à Chlotaire.

C'est le cas, ce me semble, d'appliquer la règle de critique qui veut que, sans s'égarer dans des conjectures, on s'arrête là où les traditions et les monuments cessent d'offrir quelques bases aux investigations, sauf à reprendre et à poursuivre lorsqu'il apparaîtra de nouvelles lumières.

Nous pouvons admettre que Clovis a ajouté douze titres, et je les reconnais dans ceux que M. Pertz lui attribue; encore bien que ce savant n'ait pas motivé sa détermination, je crois en avoir donné des raisons solides.

Nous pouvons présumer que Childebert et Chlotaire ont ajouté l'un et l'autre le reste, *usque ad finem;* mais les documents dans lesquels on prend cette preuve ne nous offrent aucune base certaine pour attribuer à ces rois *tels* plutôt que *tels* titres. La saine critique fait donc une loi de ne rien déterminer, et de ne pas faire des distributions qui nécessairement seraient arbitraires.

Mais j'ai raisonné jusqu'ici dans l'hypothèse que Childebert et Chlotaire étaient auteurs de quelques-uns des titres additionnels dont il vient d'être question, et que le prologue et

[1] Je ne suis pas, comme je l'ai dit p. 39, note 2, le numérotage du manuscrit, lequel est très-inexact, mais la table rectifiée qui porte le nombre à 105.

l'épilogue devaient être interprétés dans ce sens, hypothèse évidemment la plus favorable au système de M. Pertz. Je crois cependant que tel n'est point leur véritable sens, et que les additions attribuées par ces documents à Childebert et à Chlotaire consistent simplement dans le pacte de ces deux princes, la *Decretio* du dernier.

Ces pièces se trouvent annexées à la loi Salique dans presque tous les manuscrits ; et même dans ceux de Wolfenbüttel et de Munich, ils forment avec la loi une seule série de titres comme partie intégrante de cette loi.

Lorsqu'on en fait une lecture attentive, on reconnaît facilement que le titre du *Pactus pro tenore pacis* ne désigne pas un traité pour terminer une guerre ou faire une alliance politique ; c'est une loi rédigée en commun pour le maintien de la paix publique dans les états limitrophes des deux rois. Ce document, tel qu'il nous est parvenu, consiste en huit chapitres ; il prononce la peine de mort contre les voleurs, à compter du jour où les nouvelles mesures contre le brigandage, *post interdictum latrocinium,* auront été promulguées, peine qui n'était point prononcée par la loi Salique : il maintient, à la vérité, les compositions pécuniaires ; mais ce ne sont plus les simples compositions telles qu'elles étaient réglées jusqu'alors, suivant la nature et l'objet des vols ; c'est la composition de la vie, c'est-à-dire la somme moyennant laquelle pouvait se racheter celui qui avait encouru la peine de mort. On trouve dans ce document la première trace de l'intervention du magistrat pour la répression des crimes. Il est défendu à la personne qui a arrêté le voleur de composer avec lui sans le concours du juge, *sine judice,* sous peine d'être déclarée complice, *latroni similis.*

Chlotaire fit, de son côté, une loi intitulée *Decretio,* qui

avait pour objet d'assurer dans ses états l'exécution du *Pactus pro tenore pacis* qu'il avait fait avec Childebert. Il en reproduit, en termes presque semblables, plusieurs dispositions; il y ajoute d'autres mesures.

La très-grande affinité de ces documents avec quelques parties de la loi Salique, à laquelle même se réfère le chapitre v du pacte, a probablement conduit les rédacteurs du prologue et de l'épilogue dont j'ai parlé plus haut à considérer Childebert et Chlotaire comme auteurs d'additions à cette loi; et c'est aussi ce qui paraît avoir été l'opinion des rédacteurs des manuscrits de Wolfenbüttel et de Munich. D'autres copistes avaient sans doute agi ainsi, et c'est d'après des exemplaires de cette espèce qu'ont pu être rédigés le prologue et l'épilogue.

Chacun ayant arbitrairement usé du droit de diviser les deux documents dont il s'agit en plus ou moins de titres, il n'est pas surprenant qu'on ait attribué à ces princes un nombre qui ne cadre pas rigoureusement avec les deux manuscrits où nous les voyons confondus dans la loi Salique. Mais, selon moi, ces deux documents n'en font point partie, et doivent conserver l'individualité que leur donnent presque tous les manuscrits, notamment ceux de la *Lex emendata*.

On a vu en quoi mon opinion différait de celle de M. Pertz, relativement aux titres autres que ceux qu'il attribue à Clovis. Cette dissidence ne m'empêche pas de rendre à ce savant la justice qui lui est due pour avoir appelé le premier l'attention sur deux manuscrits, l'un de la Bibliothèque royale, 4404 (anc. fonds), dont il est surprenant que Baluze ne se soit pas servi, ou du moins n'ait pas parlé, puisqu'il appartenait à Colbert; l'autre, 119 de Leyde, qui, ayant appartenu à Vossius, a passé entre les mains de Paul Petau, et dont cependant personne n'avait pensé à faire usage.

Quelle que soit au surplus l'opinion qu'on adopte dans ce dissentiment entre M. Pertz et moi, il n'en reste pas moins démontré qu'en dehors des soixante-cinq *Capitula principalia*, et de la *Lex emendata*, il existe quarante titres ou chapitres, dont quelques-uns seulement sont compris dans les éditions d'Herold et d'Eccard, mais avec des fautes qui les rendaient souvent inintelligibles, fautes qu'on peut corriger aujourd'hui, en partie du moins, à l'aide des manuscrits 4404 de Paris et 119 de Leyde; et que les autres étaient entièrement inédits avant que M. Pertz les publiât en 1837.

On ne peut donc méconnaître le grand service que ce savant a rendu à ceux qui ne dédaigneront pas de faire quelques études sur la loi Salique. Sa collection des *Monumenta*, qu'il poursuit avec autant de courage que de succès, produira les mêmes résultats et dans un cercle bien plus vaste, puisque, pour les deux premières races, les documents historiques sont communs entre la France et l'Allemagne.

Ce n'est pas toujours en établissant des systèmes qu'on peut être utile. On ne saurait refuser une juste reconnaissance aux hommes de génie qui, sans altérer ou méconnaître les sources, ont présenté des aperçus nouveaux ou tiré des faits constatés, des conséquences utiles à l'éclaircissement de nos antiquités; mais il est permis de réclamer des encouragements, j'oserai dire des suffrages, pour ceux qui s'occupent de la recherche des documents, seule base d'une saine critique.

RECHERCHES

SUR

LA NUMISMATIQUE PUNIQUE,

PAR M. DE SAULCY.

MONNAIES PANORMITAINES.

1re lecture le 5 octobre 1842, 2e lecture le 14 octobre 1842.

Il y a de telles difficultés à vaincre pour établir d'une manière plausible le sens et l'origine d'un monument épigraphique quelconque appartenant à la domination carthaginoise, que l'on doit tout au moins savoir gré de leurs efforts à ceux qui ne s'effrayent pas d'entrer dans une carrière où il est encore impossible de marcher d'un pas ferme et sûr. L'ignorance à peu près entière où l'on est des procédés et du vocabulaire de la langue punique, est un obstacle contre lequel il serait superflu de se roidir. Il faut donc le reconnaître sans hésiter, ce n'est jamais que par des tâtonnements plus ou moins heureux, et par une comparaison des mots puniques avec des mots analogues plus ou moins rapprochés tirés des langues hébraïque, chaldaïque, syriaque et arabe, que l'on parvient à trouver le sens de quelques-unes des inscriptions recueillies sur le sol de l'antique Carthage et des villes qui lui

étaient soumises. Par un hasard heureux, plus que compensé d'ailleurs par la parfaite nullité des monuments épigraphiques interprétés jusqu'à ce jour, les inscriptions retrouvées ne contiennent que des formules très-vulgaires de dédicaces religieuses ou funéraires, dans lesquelles les mots purement significatifs se trouvent noyés pour ainsi dire au milieu d'une foule de noms propres d'hommes ou de divinités; il en est résulté que l'on a pu procéder avec une certaine assurance à la détermination de la valeur alphabétique des signes puniques. Hâtons-nous toutefois de faire observer que ces signes, à mesure que l'existence de Carthage s'est éloignée de son berceau phénicien, ont contracté des formes tout à fait nouvelles, en même temps probablement que la langue phénicienne s'altérait elle-même au contact de la langue numidique ou berbère. Il en est résulté que les monuments épigraphiques dont M. Gesenius a constitué une classe particulière sous le nom d'inscriptions numidiques, sont encore inintelligibles, ou du moins ne peuvent être compris que par des efforts de divination tels, qu'il est permis de conserver quelque doute sur la valeur réelle des interprétations que l'on a publiées. Ce qui toutefois autorise jusqu'à un certain point cette licence de transcription à l'aide de laquelle on arrive à des explications quelquefois plausibles, j'en conviens, c'est l'inconcevable négligence avec laquelle la même articulation alphabétique se trouve souvent reproduite dans des mots identiques, avec des formes entièrement différentes. Espérons qu'à mesure que ces étranges monuments se multiplieront entre les mains des philologues, il sera possible d'entrevoir quelque règle de lecture un peu plus dégagée des brouillards de l'hypothèse. L'épigraphie numismatique suit évidemment la même loi de transformation que je viens

de signaler au sujet de l'épigraphie lapidaire, et grâce à elle on peut, jusqu'à un certain point, déterminer d'une manière, sinon certaine, du moins probable, l'époque à laquelle les inscriptions appelées numidiques par Gesenius ont été gravées. C'est ainsi que l'alphabet purement phénicien, ou très-peu s'en faut, des belles monnaies frappées à Carthage pendant les relations actives et incessantes des populations puniques et siciliennes, a fait place, sur les monnaies indubitables de Juba, aux lettres puniques des inscriptions appelées à tort numidiques par Gesenius, et dont les analogues se sont retrouvées en Sicile et en Sardaigne.

Remarquons enfin qu'il est presque toujours possible, en y regardant de près, de reconnaître l'altération naturelle et successive par suite de laquelle le caractère primitif a contracté sa dernière forme. Du reste, les problèmes épigraphiques relatifs à la numismatique carthaginoise ont toujours, lorsqu'ils sont évidemment résolus, l'avantage immense de fixer d'une manière irréfragable la valeur des caractères qui constituent les légendes expliquées; il y a donc un intérêt fort grand à poursuivre la solution de ces problèmes, et l'on doit s'estimer heureux quand les efforts que l'on tente permettent de faire avancer la science d'un seul pas. Dans cet espoir, j'ai entrepris l'étude de tout ce que l'on a jusqu'à ce jour écrit sur la numismatique punique, et, comme j'ai cru reconnaître que plusieurs des attributions admises n'étaient pas fondées, je me suis fait un devoir de soumettre mes objections à la critique des maîtres de la science. Ce que je désire avant tout, c'est d'être éclairé et convaincu. J'appelle donc de tous mes vœux cette critique sévère qui fait inflexiblement justice des erreurs, et, si je me suis trompé, je serai profondément reconnaissant du service que l'on me rendra en me prouvant que je me suis

trompé, et en substituant des faits incontestables aux faits erronés que j'aurai regardés comme dignes de confiance. En définitive je me propose de discuter dans une série de notices diverses attributions numismatiques que je crois devoir combattre, et qui ont peut-être contribué à embrouiller plus fortement encore les problèmes déjà si difficiles de l'épigraphie punique.

La première série monétaire dont je m'occuperai aujourd'hui présente une légende qui a été diversement interprétée par mes devanciers; j'espère démontrer que cette légende a été constamment mal lue jusqu'ici, puis j'essayerai de prouver qu'elle ne nous offre autre chose que le nom punique de Palerme, la Πάνορμος des Grecs. Mais, pour arriver à ce but, je ne puis me dispenser d'établir un fait préliminaire sur lequel s'appuie la nouvelle attribution que j'ai cru devoir adopter et soumettre à l'examen sérieux des philologues. Comme il importe avant tout d'être bien fixé sur la nature de la légende à discuter, je vais démontrer que cette légende ne peut représenter qu'un nom propre de cité. Le plus souvent cette légende se présente isolée, et dans ce cas il y a nécessairement doute; mais d'autres fois aussi, comme je le ferai voir à l'aide de précieuses oboles encore inédites, ce nom est précédé d'un groupe de quatre lettres qui se retrouve remplissant exactement le même rôle sur les monnaies puniques de Cadix et de Sexti, groupe tellement significatif que, sa présence une fois reconnue, on doit sans hésitation chercher un nom de ville dans le reste de la légende; cette fois donc le doute s'évanouit. Rien n'est mieux connu que la forme phénicienne du nom primitif de Cadix; chacun sait en effet, d'après le témoignage formel des anciens, que cette ville portait parmi les Phéniciens et les Carthaginois le nom de Gadir גדר, *haie,*

enceinte. Il ne peut donc y avoir d'incertitude sur le compte de la légende que présentent presque toutes les monnaies de Cadix; elle se lit מבעל אגדר Mibaâli Agadir, et se traduit immédiatement ainsi : *par les citoyens de Gadir.* De même sur les monnaies de Sexti on lit מבעל שכש Mibaâli Seks : *par les citoyens de Sex;* si donc le nom qu'il s'agit de déterminer se présente précédé du même groupe consacré מבעלי, il en faut conclure que le second mot, c'est-à-dire celui en question, tient dans la légende ainsi conçue la place que tiennent dans les deux légendes de Cadix et de Sexti les deux mots אגדר et שכש; or c'est ce qui a lieu. Les oboles que j'ai mentionnées plus haut offrent une légende composé du mot מבעל, suivi du nom que nous retrouvons isolé sur les autres monnaies de la même classe: donc il s'agit bien d'un nom de ville dont il reste maintenant à déterminer la consonnance. Des deux exemples incontestés que je viens de citer, il résulte bien clairement que l'article ne doit pas de toute nécessité se trouver interposé entre le mot בעלי et le nom de lieu, puisque cet article, qui se rencontre sur les monnaies de Cadix, manque absolument sur les monnaies de Sexti; son absence n'a donc rien qui doive étonner dans notre légende, qui est exactement de la même forme que celle de Sexti.

VARIANTES DE LA LÉGENDE DES MONNAIES PUNIQUES DE PALERME.

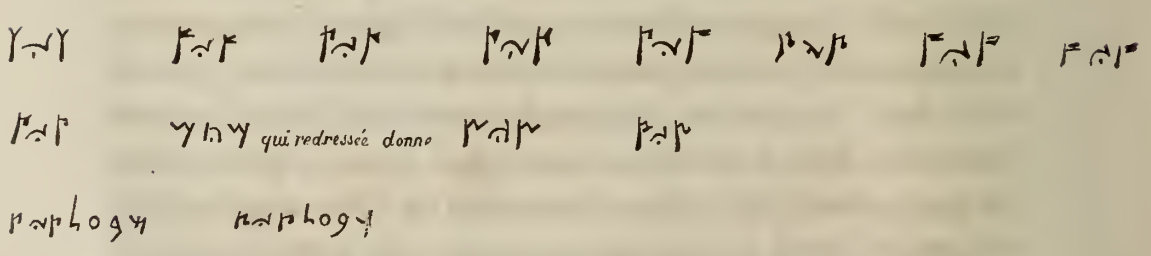

Voyons maintenant quels sont les caractères qui composent

le nom de ville en question. Ils sont au nombre de trois : le premier et le troisième signe sont parfaitement identiques, quelle que soit leur valeur encore indéterminée; c'est là un premier point sur lequel il ne m'est pas possible de conserver le moindre doute. J'ai scrupuleusement étudié toutes les monnaies de cette classe existantes au Cabinet du roi et chez M. Rollin ; le nombre des exemplaires examinés par moi s'élève à plus de vingt-cinq, et je n'ai pu constater entre ces deux caractères que de très-légères différences de dimension, qui ne peuvent en rien modifier leur valeur alphabétique propre. Je crois donc devoir, sans plus ample examen, rejeter les transcriptions proposées par Gesenius et Hamaker, lorsque ces transcriptions leur fournissent deux lettres différentes au commencement et à la fin du mot. Ces deux savants croyaient pouvoir lire l'un אנת pour Enna, nom d'une ville de Sicile, et l'autre אית, île; mais il paraît bien évident qu'ils doutaient l'un et l'autre de leur lecture, puisqu'en même temps Hamaker proposait de lire אנא, et Gesenius איא par deux א, en conservant toutefois l'interprétation attachée à leur première transcription.

Le grand nombre d'exemples de cette légende que j'ai eu le bonheur de comparer m'a démontré d'une manière évidente que le caractère pris pour un א par Hamaker et Gesenius ne pouvait en aucune façon être confondu avec le signe qui, dans le mot אגדר par exemple, est l'équivalent certain de l'א hébraïque. Pour quiconque examinera la série des variantes que cette légende m'a présentées, s'il possède la plus légère connaissance des caractères phéniciens et de leurs dérivés, il ne saurait être douteux un seul instant que les deux caractères en question sont deux tzade, tels qu'ils se rencontrent dans les légendes locales des monnaies bien déterminées

de Tyr et de Sidon. Nous retrouvons en effet dans ces légendes presque toutes les variétés du tzade recueillies par Gesenius et figurées par lui. (Lib. I, *Palæographia Phœnicia,* cap. III, p. 42.) Il ne reste donc plus qu'à déterminer la valeur du signe intermédiaire pour avoir la prononciation du nom punique cherché. Or ce caractère est de valeur incontestable et incontestée, et chacun doit y reconnaître sans hésitation une des formes les plus habituelles du iod. Gesenius ne pouvait s'y tromper: aussi a-t-il lu אית en voyant dans le caractère intermédiaire le iod qui s'y trouve en réalité. Nous avons donc en définitive le mot צית, Tsits, qui est certainement un nom de ville, et dont il faut maintenant découvrir l'application.

Avant d'aller plus loin, je ne puis me dispenser d'énumérer les différents types de la monnaie frappée à Tsits, types qui nous démontreront d'abord que la localité en question appartient à la Sicile, et de plus qu'elle est maritime.

Voici donc la description de ces différentes monnaies:

TÉTRADRACHMES.

1° Tête de femme élégamment coiffée; autour, dans le champ, quatre dauphins. *R.* Un quadrige marchant à gauche et dont le conducteur est couronné par la victoire. A l'exergue, la légende צית entre deux dauphins. Cabinet du roi; Gesenius, pl. XXXIX, lettre D.

2° Mêmes types. Un seul dauphin à l'exergue du revers à côté du nom Tsits. Cabinet du roi.

3° Mêmes types. A l'exergue du revers le nom Tsits isolé. Cabinet du roi et de M. Rollin; Gesenius, pl. XXXIX, lettre E.

4° Mêmes types. A l'exergue du revers le nom Tsits et un hippocampe. Cabinet du roi.

OBOLES.

5° Tête jeune du héros local ou du Δῆμος de la colonie punique. *R.* Partie antérieure d'un bœuf à tête humaine imberbe et cornue; au-dessus le nom Tsits. Cabinet du roi.

6° Tête de héros ou du Δῆμος. Bœuf à tête humaine barbue, marchant à gauche; au-dessus le nom Tsits. Inédite, de ma collection.

7° Mêmes types. *R.* Au-dessus du bœuf à tête humaine, la légende מבעלצץ *par les citoyens de Tsits.* Inédite, de ma collection.

8° Neptune assis sur un rocher et armé de son trident. Devant lui, dans le champ, un dauphin et le nom Tsits rétrograde. *R.* Un jeune homme nu, à cheval sur un bœuf à tête humaine barbue; en légende ΠA-NOP-MOΣ. Cabinet du roi et de M. le duc de Luynes. Cette précieuse monnaie a déjà été publiée par Hunter, pl. XLI, fig. 2, et Gesenius (*Appendix quarta*, p. 468) s'exprime ainsi à son sujet: « Numum Panormitanum « bilinguem permagni faciendum describit Mionnetus (*Supp.* I, « p. 421, n° 433.): Figura virilis nuda, bovi insidens facie humana prædita, ad d. cum epigraphe : Πάνορμος. *R.* Neptunus « rupi insidens, manu dextra tridentem tenens, ad d. In area « piscis. Epigraphe phœnicia (מתם ?), de qua nihil definio, « donec litteræ denuo examinatæ fuerint. »

Si Gesenius eût deviné que cette légende était rétrograde, comme elle l'est très-manifestement, il eût été, comme je l'ai été moi-même, ravi de retrouver dans ce mot qui, disposé de la sorte, ne lui fournissait et ne pouvait lui fournir aucun sens, le mot trilittéral des tétradrachmes qu'il classait à Syracuse.

Il ne paraît pas facile de trouver l'attribution certaine de la tête féminine qui se voit au droit des tétradrachmes cités plus

haut, car ce peut être celle de quelque divinité locale. Mionnet y reconnaissait Proserpine; Lindberg, d'après l'évêque Münter, y voyait Astarté, et de son côté Gesenius n'hésite pas à déclarer que c'est la tête de la nymphe Aréthuse qui, suivant lui, se trouve également sur les tétradrachmes de Syracuse, d'Héraclée et de Palerme. Je ne puis me ranger à cet avis, parce qu'il me paraîtra toujours difficile d'expliquer comment une nymphe, vénérée à Syracuse, mais déité fort secondaire, aurait pu recevoir les honneurs monétaires à Héraclée et à Palerme, villes situées à l'autre extrémité de la Sicile, et dans lesquelles la nymphe Aréthuse était probablement fort peu connue de la plus grande partie des habitants. D'un autre côté, Cérès et Proserpine étaient en très-grande vénération dans toute la Sicile, et l'on sait par le récit de Diodore (liv. XIV) que les temples de ces deux déesses furent profanés par les Carthaginois qui, ayant pénétré sous la conduite d'Imilcon dans le port de Syracuse, dévastèrent le quartier nommé Achradine, dans lequel ces deux temples somptueux étaient situés. La peste, qui presque aussitôt sévit contre l'armée d'Imilcon, fut considérée par les Carthaginois eux-mêmes comme le juste châtiment des impiétés dont leur suffète s'était rendu coupable, et un décret prescrivit de mettre en usage tous les moyens possibles pour apaiser le courroux des deux déesses. Jusqu'alors on ne leur avait rendu aucun culte à Carthage, et l'on se hâta de leur consacrer un collége de prêtres choisis parmi les citoyens les plus distingués; on leur éleva des statues, et des sacrifices solennels en leur honneur furent institués suivants les rits grecs; ceci se passait dans l'année 396 avant l'ère chrétienne, et pendant que Denys enlevait à la domination carthaginoise les villes de Cephalœdium, de Solonte et d'Enna. Cette date fixe évidemment une limite extrême, au delà de laquelle aucune monnaie

punique ne peut être reportée, du moment qu'elle présente la tête de Cérès ou celle de Proserpine; et comme, pour ma part, je suis tout à fait disposé à reconnaître avec Mionnet, sur les monnaies de Tsits, l'effigie de Proserpine et non celle d'Aréthuse, je n'hésite pas à croire que les tétradrachmes en question n'ont pu être frappés antérieurement à l'année 396 avant l'ère chrétienne. Quant au type du quadrige dont le conducteur est couronné par la victoire, sans doute il est excessivement fréquent sur les monnaies syracusaines; mais comme il se retrouve sur celles de Catane et d'Héraclée, ou plutôt de Cephalœdium, j'en conclus que ce type élégant, adopté d'abord à Syracuse, fut accueilli avec faveur et imité fort promptement dans beaucoup d'autres villes de la Sicile. Que les Carthaginois de Palerme, qui tenaient sans doute à ce que leurs monnaies eussent cours sans difficulté et concurremment avec les espèces syracusaines, ne se soient fait aucun scrupule d'imiter les types de ces dernières monnaies, il n'y a rien là que de très-naturel. Il est évident du reste que la limite supérieure assignée à l'époque de la fabrication des tétradrachmes de Tsits ne peut s'appliquer en rien aux oboles offrant la tête du *Dêmos*. Celles-ci sont certainement bien plus anciennes.

Maintenant comment parvenir à établir d'une manière vraisemblable que Tsits et Palerme sont une seule et même localité? Cela serait plus que difficile si la précieuse obole bilingue que j'ai citée plus haut ne me venait en aide. Est-il probable que sur la même monnaie on ait écrit d'un côté le nom grec d'une ville, et de l'autre le nom punique d'une ville différente? Non sans doute. Il est bien plus raisonnable de regarder cette obole comme ayant été destinée à être comprise des deux races d'habitants établis à Palerme. Pour les Carthaginois, la ville qui émettait la monnaie en question, conservait son nom

punique Tsits; pour les Grecs, elle portait le nom Πάνορμος, qu'elle avait reçu d'eux-mêmes. Il n'est pas possible de révoquer en doute la valeur purement nominale et géographique des deux noms Tsits et Panormos; il y a donc d'immenses présomptions en faveur de l'équivalence de ces deux noms qui représentaient une seule et même localité.

Gesenius, ainsi que nous l'avons dit plus haut, transcrit la légende punique אית et איא qu'il traduit par *insula, île,* et dès lors il n'hésite pas à considérer ces monnaies comme ayant été frappées par le quartier de Syracuse qui avait reçu le nom de Νησός, *Ile*, de sa position topographique entre deux ports, quartier enfin qui contenait la fontaine de la nymphe Aréthuse. Cette attribution croule d'elle-même dès que la transcription de la légende punique est opérée comme elle doit l'être, c'est-à-dire avec deux tzade au lieu de deux aleph. De plus, Gesenius qui, sachant à merveille que Syracuse ne fut jamais envahie que momentanément par les Carthaginois, se trouve assez embarrassé pour expliquer l'existence des diverses monnaies, syracusaines suivant lui, qui portent des légendes purement puniques, essaye de résoudre cette question en disant : « In « omnibus autem numis Syracusanis non alia emblemata re- « periuntur quam quæ Siciliæ domestica sunt, nulla quæ Car- « thaginis imperium produnt, ut in Panormitanis; unde recte « colligas hanc monetam a civitate Syracusarum in usum com- « mercii cum Pœnis, non a Pœnis ipsis cusam esse. »

Je repousse de toutes mes forces cette explication peu naturelle. Que les Carthaginois, qui guerroyaient sans cesse pour asseoir leur autorité dans quelques villes dont la possession leur était vivement disputée par les Grecs, aient pris le parti d'adopter les types monétaires du pays pour les monnaies auxquelles ils avaient sans doute un très-grand intérêt à donner

cours, c'est tout simple. Mais que les Grecs, qui traitaient les Carthaginois de barbares, aient consenti à fabriquer des monnaies empreintes de légendes conçues dans une langue qu'ils ne comprenaient pas et qu'ils n'avaient sans doute aucune envie de comprendre, parce qu'ils la méprisaient, et cela pour favoriser leurs relations commerciales avec une nation qu'ils combattaient sans relâche, et qu'ils essayaient presque chaque année d'expulser de leur île, c'est invraisemblable. Les pièces frappées à Tsits ne sont donc pas syracusaines; et, comme d'un autre côté elles sont siciliennes, ainsi que le constatent leurs types, il n'y a pas de témérité à les classer à Palerme, la métropole de la domination punique en Sicile, puisque l'une d'elles appartient indubitablement à cette ville. Rien de plus naturel alors que l'existence des magnifiques tétradrachmes puniques, identiques de types avec les tétradrachmes de Tsits, sauf que la légende placée à l'exergue du revers se lit aisément ראש מלקרת *tête* ou *promontoire d'Hercule.* Gesenius classe ces belles monnaies à Héraclée, surnommée Minoa; mais elles peuvent, à mon avis, tout aussi bien appartenir à Céphalœdium, autre ville maritime de Sicile, située assez près de Palerme, et placée sous la domination carthaginoise. Ce qui a décidé Gesenius, c'est l'ancien surnom de Μακάρα que cette ville a porté, suivant le témoignage d'Héraclides Ponticus (Μινώαν τὴν ἐν Σικελίᾳ Μακάραν ἐκάλουν πρότερον), ce nom Macara lui paraissant une altération évidente du nom Melkart de l'Hercule punique, et non l'adjectif grec μάκαρ, heureux. Sans contester la portée de ce raisonnement, je me bornerai à faire observer que le nom Céphalœdium présente tout autant d'analogie avec le premier mot qui entre dans le composé : *ras Melkart, tête d'Hercule,* et par suite, que l'on peut avec tout autant de raison appuyer cette seconde attribution.

Si les monnaies de la Tsits punique deviennent les monnaies de Palerme, que faire alors de celles que Gesenius attribue formellement à cette ville et sur lesquelles on lit le nom מחנת, qui signifie proprement un camp? Faut-il donc rejeter l'attribution proposée par Gesenius au sujet de toute cette classe de monnaies? cela ne me paraît pas douteux. Quatre types différents se rencontrent sur les monnaies de ce genre; ce sont les suivants :

1° Tête de femme des tétradrachmes de Tsits; dans le champ quatre dauphins. *R.* Buste de cheval, derrière lequel est placé un dattier; au-dessous עם מחנת, c'est-à-dire *le peuple de Mekhanat* ou *du Camp*.

2° Tête d'Hercule coiffée de la peau d'un lion. *R.* Même type que sur la pièce précédente. Sous le buste du cheval עמ המחנת, comme plus haut, sauf que le mot Mekhanat est précédé de l'article.

3° Tête coiffée élégamment d'un voile retenu par un diadème. *R.* Lion passant contre un dattier; à l'exergue שעם מחנת.

4° Un dattier; dans le champ מחנת, partie antérieure d'un cheval bridé, devant lequel est placé un grain d'orge; au-dessus vole une victoire tenant une couronne; en légende, קרת חדשת, *la ville neuve*.

Toutes ces monnaies présentent au revers des types africains et non siciliens; mais sur plusieurs d'entre elles nous retrouvons la tête de Proserpine, comme sur les monnaies siciliennes.

Un instant séduit par la consonnance apparente du mot Mekhanat et du nom Messana, j'ai été tenté d'attribuer à Messine les pièces qui le portent; mais, cette ville n'ayant jamais été que très-passagèrement entre les mains des Carthaginois, j'ai promptement renoncé à cette attribution. D'un

autre côté, la dernière des pièces que je viens de citer porte à la fois le mot Mekhanat et le mot Kart-Khadicha, qui n'est autre chose que le nom de Carthage; on est donc naturellement amené à considérer cette belle monnaie comme ayant été frappée à Carthage même. Il est vrai que Gesenius préfère voir dans ce nom celui du quartier de Palerme nommé la ville neuve Νέα πόλις; mais la fabrique africaine de la belle médaille qui offre cette légende repousse cette explication. Les trois autres monnaies peuvent être et sont même probablement gravées par des artistes siciliens. Il devient donc assez difficile de classer toutes ces pièces sans courir la chance de se tromper. Pour ma part, je renonce prudemment à le faire, et je me bornerai à émettre, sans y attacher la moindre importance, une opinion que je ne voudrais pas défendre plus qu'elle ne le mérite. Ne serait-il pas possible d'admettre que ces monnaies offrant le mot Mekhanat *Camp*, et la formule aṁ hemekhanat, le *peuple du Camp*, au lieu de la formule Mibaâli Mekhanat, qui est consacrée, ainsi que nous l'avons vu, lorsqu'il s'agit d'une cité, étaient de véritables monnaies fabriquées sur place aux types de la métropole, et pour l'usage des armées que Carthage entretenait constamment à sa solde. Ce serait alors le plus ancien exemple connu de l'emploi de ces *numi castrenses* dont l'usage est devenu si fréquent dans les temps plus modernes.

Je ne puis pas me dispenser de mentionner un fait dont je dois la connaissance à mon savant confrère et ami M. Reinaud, et dont je suis tenté de regarder l'existence comme offrant un léger argument de plus en faveur de l'attribution que je propose. Il existe à un quart de lieue de Palerme, près de la porte Neuve, au point même où, suivant l'opinion des personnes éclairées du pays, la ville antique était placée, un

palais et une mosquée de construction évidemment musulmane, et que l'on nomme la Zisa. Ce mot, qui n'est certainement pas italien [1], présente, on en conviendra, une bien singulière ressemblance avec le mot Tsits, que je regarde comme le nom punique de Palerme. Les siècles, qui font justice des monuments les plus durables, auraient-ils respecté l'antique dénomination que les Carthaginois imposèrent à la première ville qu'ils fondèrent en Sicile? J'avoue que je suis bien tenté de le croire.

Ce fait ne serait pas sans exemple, et l'on en peut trouver d'analogues sans sortir de France. Ainsi, sur la voie militaire de *Divodurum* à *Tullum* (de Metz à Toul), la première station était *Serpania* ou *Scarpona,* sur les ruines de laquelle s'est élevé, en se déplaçant un peu, le bourg de Dieulouard. Trois maisons seulement sont debout actuellement au point où fut

[1] Fort de l'avis émis par notre illustre Silvestre de Sacy lui-même, j'étais tout disposé à affirmer que le mot Zisa n'était pas plus arabe qu'italien. Une observation de M. Quatremère, à qui toutes les langues orientales sont si familières, me commande sur ce point une extrême réserve. Il existe effectivement en arabe un mot peu usité d'ailleurs, c'est le mot صيصة pl. صياصى, château fort, citadelle, qui présente une analogie sensible avec le nom Zisa italien. Remarquons cependant que, la Zisa de Palerme étant une véritable maison de plaisance, il est assez difficile de lui appliquer la dénomination arabe صيصة, puisque celle-ci représente un château fort, bâti sur une hauteur. Néanmoins je suis tout disposé à accepter cette origine du nom de la Zisa, bien qu'il n'y ait aucune analogie de son entre le sad arabe et le z italien. Il ne saurait y avoir de relation entre les mots ציץ fleur, et صيصه château, origine du nom Zisa; cela est incontestable: mais en résulte-t-il que l'attribution que j'ai proposée se trouve infirmée? nullement. La légende punique se lit à n'en pouvoir douter ציץ sur les pièces carthaginoises pures, comme sur la pièce bilingue qui m'a donné la clef de cette curieuse énigme; ce nom est celui de Palerme; et l'on en peut acquérir la conviction sans qu'il y ait besoin de s'appuyer pour cela sur l'analogie du mot Tsits et du nom de la Zisa. Du moment que le rapprochement de ces deux noms est contesté, il ne prouve plus rien pour ma thèse, j'en demeure d'accord; mais comme celui des mots Zisa et صيصة ne prouve absolument rien contre, cela me suffit.

jadis la ville romaine, et ce groupe de maisons porte encore aujourd'hui le nom de Charpagne, dont l'étymologie est indubitable.

En résumé Palerme, ville d'origine essentiellement punique, dut exister avec une dénomination purement punique, avant de recevoir des Grecs son nom de Πάνορμος. Très-vraisemblablement les Carthaginois, qui formaient l'immense majorité de sa population, n'acceptèrent pas et n'attachèrent point à leur ville un nom tiré d'une langue qui n'était pas la leur. Quand ils émirent des monnaies, ils durent le faire en conservant la suprématie à leur idiome maternel, mais en adoptant les types qui pouvaient évidemment favoriser le cours de ces monnaies. Quand enfin ils consentirent à frapper des espèces munies à la fois d'une légende grecque et d'une légende punique, le nom que leur ville portait dans les deux langues dut y être inscrit; mais au nom punique fut réservée la place d'honneur. Si tous ces faits qui s'enchaînent, et dont le seul raisonnement établit la vraisemblance, sont complétement d'accord avec les faits matériels que nous révèle une série de monuments numismatiques dont l'un appartient incontestablement à Palerme, ville dans laquelle des faits semblables ont dû se passer, il est clair qu'il y a plus que des présomptions en faveur de l'attribution des autres monuments de cette série à la même localité. A mon sens donc, l'obole bilingue offrant à la fois les deux noms Tsits et Panormos, suffit à elle seule pour rattacher d'une manière définitive à l'histoire de Palerme toutes les autres monnaies sur lesquelles le nom punique Tsits se trouve inscrit isolément.

Mais quelle est la signification de ce mot? Doit-il exister une liaison étroite entre le nom punique de Palerme et celui que les Grecs lui donnèrent dans leur admiration pour son

port magnifique? Je ne le crois pas. Le nom imposé par les Carthaginois à la ville naissante ne pouvait évidemment avoir trait au port qui n'était pas encore construit. Il serait donc maladroit de chercher une relation quelconque entre les deux idées représentées par deux noms, dont le premier fut donné à la ville par ceux qui jetaient ses premiers fondements, et le second à la cité déjà puissante dont le port excitait l'admiration des étrangers. ציץ signifie ordinairement aile ou frange; mais il signifie aussi un germe ou une fleur en bouton, et le mot ציץ est employé avec le sens de fleur dans Isaïe (chap. XL, vers. 7): יבש חציר נבל ציץ, *l'herbe se dessèche, la fleur tombe.* Il y a bien quelque grâce dans le choix d'un nom qui comporte ce dernier sens, pour désigner une ville destinée à devenir une des cités les plus florissantes du peuple qui la créait. Je ne prétends pas déduire de la valeur du mot ציץ un argument en faveur de mon système de classification; car on a quelquefois abusé, je le crois, du désir de trouver des significations précises à des noms de lieu qui, le plus souvent, ont été formés de consonnances auxquelles ceux qui les choisissaient n'attachaient aucune idée déterminée. Quoi qu'il en soit, il n'en demeure pas moins très-probable, sinon certain, que le nom Tsits fut le nom primitif que les Carthaginois attachèrent à la cité nommée Πάνορμος par les Grecs.

Lith. par A. Debacq, aux deux tiers de l'original

Lith. de l'Imprimerie Royale

Gravé par Bigant d'après M. Ch. Texier.

Imprimerie Royale.

I a

I

I b

2

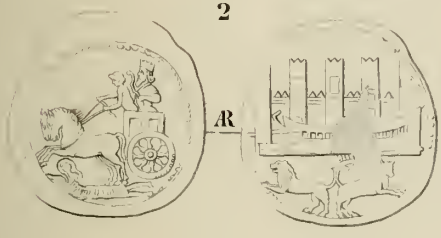

3

4

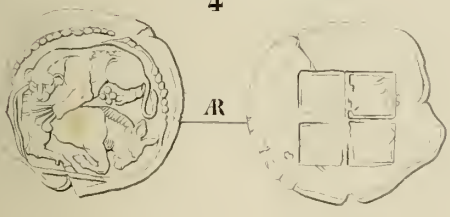

5

6

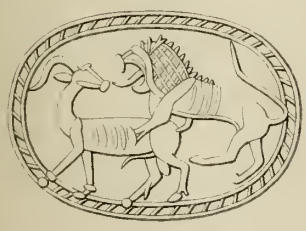

7

8

Grave par Bigant.

Imprimerie royale

MÉMOIRE

SUR

UNE URNE CINÉRAIRE

DU MUSÉE

DE LA VILLE DE ROUEN,

PAR M. FÉLIX LAJARD.

1re lecture, le 6 août 1841.
2e lecture, le 15 octobre 1841.

S'il est un fait avéré parmi ceux que, de nos jours, les études archéologiques ont acquis à la science, c'est assurément l'usage où furent les anciens peuples de placer dans la composition de leurs monuments funéraires les mêmes objets, les mêmes symboles, les mêmes accessoires dont ils se servaient ailleurs pour exprimer les idées de vie et de génération. Une telle coutume se trouvait en parfaite harmonie avec l'antique adage qui, dès l'institution des mystères, fut un des corollaires du dogme de la descente et de l'ascension des âmes : *la vie du corps est la mort de l'âme,* et *vice versa;* ou, comme disait Héraclite, en parlant des âmes : *Notre vie est leur mort, et leur vie est notre mort*[1]..... Ce langage passa même de la philosophie dans

[1] Ζῆν ἡμᾶς τὸν ἐκείνων (ψυχῶν) θάνατον· καὶ ζῆν ἐκείνας τὸν ἡμέτερον θάνατον... *Apud.* Porphyr. *De antr. Nymphar.* X, p. 12; ed. Van Goens.

les sentences des poëtes tragiques; les fragments qui nous restent du *Polyidus*[1] et du *Phrixus*[2] d'Euripide nous en fournissent la preuve; et si, malgré la concision des paroles du philosophe et du poëte grecs, nous découvrons, dans l'antithèse qu'elles présentent, un résumé, pour ainsi dire, de toute la doctrine psychologique de l'antiquité, on sait que souvent, de son côté, le langage idéographique des anciens monuments de l'art reproduisit la même pensée avec non moins d'énergie et de brièveté.

Toutefois la série des exemples que peut fournir, à l'appui de cette observation, l'étude des monuments funéraires, est loin d'avoir été épuisée. Dans les investigations auxquelles se sont livrés à cet égard d'habiles archéologues, plusieurs faits, quant à l'Occident, sont restés inaperçus; et, à très-peu d'exceptions près, on a même complétement négligé d'interroger en Orient les traditions écrites et les antiquités figurées. Je n'ai ni la prétention de vouloir combler ces diverses lacunes, ni l'intention d'exposer ici les résultats de mes longues recherches sur les sépultures de l'ancienne Asie occidentale[3]. Le seul symbole funéraire dont je me suis proposé d'entretenir l'Académie est un groupe important, sur lequel, dès les années 1825[4], 1829[5] et 1836[6], j'ai appelé l'attention des archéo-

[1] Vers 15 et 16.

[2] Vers 34 et 35.

[3] J'entends par *Asie occidentale*, ou par *Asie antérieure*, toute la partie de l'Asie qui est comprise entre l'Indus et la Méditerranée.

[4] *Mémoire sur le culte et les mystères de Mithra*, couronné en 1825 par l'Académie (inédit).

[5] *Monum. des arts du dessin, tirés du cabinet Denon.* Paris, 1829, 4 vol. de format dit atlas, t. I, p. 4, 5 et 6, et pl. VII, n°s 24 et 25.

[6] *Mémoire sur le taureau et le lion considérés comme attributs caractéristiques de Vénus en Orient et en Occident*, lu en 1836 à l'Académie (inédit). Les principaux résultats des recherches que fait connaître ce mémoire se trouvent consignés dans une lettre que j'ai adressée à M. le rédacteur en chef du Journal asiatique, et qui a été insérée dans le tome I de ce journal, 3e série, juin 1836, n° 3.

logues, sans cependant avoir pu, à ces diverses époques, réunir des preuves suffisantes pour établir, comme je crois être en mesure de le faire aujourd'hui, qu'à l'exemple des peuples de l'Orient les Égyptiens, les Grecs, les Étrusques et les Romains employèrent dans la décoration de leurs monuments funéraires ce même groupe, ou quelque composition analogue. Je veux parler d'une représentation figurée, où l'on voit un taureau qu'attaque, terrasse et dévore un lion.

Pour faciliter l'intelligence de ce que j'ai à dire des monuments funéraires égyptiens, grecs, étrusques ou romains qui reproduisent cette représentation, je rappellerai succinctement ici quelques-uns des faits qui ressortent, soit d'une notice qu'en 1828 je rédigeai à la demande de l'auteur de la description du cabinet de feu M. le baron Denon[1], soit de quatre mémoires que j'ai successivement soumis au jugement de l'Académie, dans le cours des années 1825 à 1836[2], et dont deux seulement ont été publiés[3]. Dans ces diverses dissertations, j'ai cherché à démontrer, par des considérations tirées tout à la fois des langues ou des textes, des monuments de l'art, des conditions climatériques, et des mœurs propres au taureau et au lion; j'ai, dis-je, cherché à démontrer que, chez les peuples de l'Orient comme chez ceux de l'Occident, le taureau, animal herbivore et ruminant, était le symbole ou le hiéroglyphe

[1] Elle a été imprimée dans le premier volume de cette description. (Voy. la note 5 de la page précédente.)

[2] Voyez ci-dessus, page 64, note 4 et note 6.

[3] *Nouv. observat. sur le grand bas-relief mithriaque du Musée royal.* Paris, 1828, p. 28, 29. — *Mémoire sur deux bas-reliefs mithriaques qui ont été découverts en Transylvanie.* Ce dernier mémoire, lu à l'Académie en 1830, et publié en 1837 et 1838 seulement, dans les Nouvelles annales de l'Institut archéologique (t. I, p. 448-486; t. II, p. 7-84, et pl. A; et *Monum. inéd.* pl. XIII), a ensuite été reproduit avec des additions, en 1840, dans le recueil des Mémoires de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres (t. XIV, 2e partie, p. 54-185, et pl. I-VI).

idéographique de la vie, et, par conséquent, le symbole de l'un des principes ou éléments les plus nécessaires à la génération, à la germination et à la reproduction, le principe humide ou passif. J'ai, en même temps, essayé d'établir, par des considérations du même genre, que le lion, animal carnassier et altéré de sang, était le symbole d'un autre principe non moins nécessaire à chacun des actes ou phénomènes dont il s'agit, le principe igné ou actif. C'est ainsi que j'ai pu expliquer comment, dans l'Asie antérieure[1], dès une haute antiquité, une caste sacerdotale, d'origine nécessairement japhétique, avait été amenée à choisir le lion et le taureau, celui-ci pour être le premier signe d'un zodiaque et le premier mois d'une année solaire commençant à l'équinoxe du printemps; celui-là, le lion, pour représenter le premier signe ou le premier mois du solstice d'été dans la composition de ce même zodiaque et de cette même année. J'ai rappelé qu'en conséquence on plaça dans le signe du Taureau le domicile de la lune, et dans le signe du Lion le domicile du soleil, lors de la plus grande exaltation de chacun de ces deux astres. J'ai aussi rappelé que, selon le système cosmogonique des Chaldéens d'Assyrie, qui fut commun aux nations les plus célèbres de l'Asie occidentale, le monde avait été créé le soleil étant dans le signe du Taureau, ou, en d'autres termes, lorsque cet astre se trouvait en conjonction avec la constellation zodiacale du Taureau. Cela posé, il ne m'a pas été difficile de faire comprendre pourquoi le taureau et le lion devinrent, chez le plus grand nombre des anciens peuples civilisés, et particulièrement chez les Chaldéens, les Assyriens, les Phéniciens et les Perses, les attributs caractéristiques des divinités créatrices ou génératrices, et, en particulier, de Vénus et de Mithra. A cette occasion, j'ai

[1] Voyez ci-dessus, p. 64, note 3.

constaté que, dans les langues des anciens peuples de race japhétique, le nom même de chacun de ces deux quadrupèdes était susceptible de plusieurs acceptions qui justifient les divers emplois que l'antiquité se plaisait à faire des deux symboles dont il s'agit. Par là j'ai pu sans peine montrer comment les Chaldéens, instituteurs des Assyriens, des Arabes, des Phéniciens et des Perses, furent conduits à établir dans les mystères de Mylitta ou Vénus le grade de *taureau* et celui de *lion,* et à composer, pour les monuments figurés qui devaient servir à l'instruction des initiés, un groupe symbolique où l'on voit le premier de ces deux animaux attaqué, terrassé et dévoré par le second. Je crois avoir mis hors de doute que, dans le langage sacerdotal de l'Asie, tout empreint d'un esprit éminemment synthétique, ce groupe était à la fois l'image de l'entrée du soleil dans le signe du Taureau équinoxial, l'image de la création du monde, l'image du combat perpétuel que se livrent les deux principes les plus nécessaires à la vie et à la génération, l'image d'une lutte où le principe igné, toujours vainqueur, reproduit la vie par la destruction; l'image enfin de la victoire que, chaque année, à l'équinoxe du printemps, le soleil, victorieux et invincible, remporte sur le principe humide. Invoquant sur ces divers points le témoignage des antiques monuments de la Perse que le temps a respectés, j'ai fait remarquer qu'à Persépolis [1], sur deux des bas-reliefs qui décorent le palais d'un roi achéménide, le *mihr* ou la colombe, symbole de Mithra, comme de Mylitta ou Vénus, se trouve simultanément sculpté au milieu d'une rangée de taureaux unicornes et au milieu d'une rangée de lions, superposées l'une à l'autre [2].

[1] Porter's *Trav. in Georgia, Persia, etc.* vol. I, pl. 30, Q.

[2] Chardin, *Voyages en Perse,* t. II, pl. LXIII et LXIV; éd. d'Amsterdam, 1735. — Le Bruyn, *Voyage par la Moscovie en Perse,* t. II. pl. 153; éd. d'Amst. 1718. —

Au-dessous de cette représentation, que domine l'emblème de la triade divine, empruntée par Zoroastre aux Chaldéens d'Assyrie[1], se montre à nos yeux le roi de Perse assis sur un trône qui a pour supports des jambes et des griffes de lion, tandis que des jambes et des sabots de taureau[2] sont adaptés à l'escabeau placé sous les pieds du monarque. De plus, les supports de la plate-forme où l'on voit ce trône se terminent par d'énormes griffes de lion. Dans le même lieu, à chacun des angles des deux rampes du grand escalier[3] de l'édifice à colonnes, qu'on peut appeler le *grand vestibule*, nous trouvons, à côté de plusieurs arbres ou plantes qui se chargent de feuilles, le groupe d'un taureau attaqué et dévoré par un lion[4]. Ce groupe, dont la belle et large exécution[5] répond dignement au style des autres sculptures de Persépolis, est répété sur les faces extérieures des rampes de l'escalier de chacun des six palais que précède le grand vestibule. Il caractérise là, comme

Niebuhr, *Voyage en Arabie*, t. II, pl. XXIX et XXX; édit. d'Amsterd. 1780. — Voy. la pl. VI de mes Recherches sur le culte de Vénus. — Cf. Porter's *Trav. in Georgia, Persia, etc.* vol. I, pl. 49 et 50. — Dans les deux planches ici indiquées de l'ouvrage de sir Robert Ker Porter, on a, par inadvertance, omis de reproduire le *mihr*, qui, sur le monument original et sur les planches citées de Chardin, de Le Bruyn, de Niebuhr et de mes Recherches sur le culte de Vénus, se trouve placé au milieu d'une rangée de taureaux.

[1] Voyez, dans le *Bulletino dell' Instit. di corrisp. archeol.* (n° 7 di lugl. 1834, p. 151-155), ma Lettre à M. Éd. Gerhard, et, dans le tome XVI du Nouveau journal asiatique (n° 92, août 1835, p. 172-176), ma Note sur l'emploi et la signification du cercle ou de la couronne et du globe dans les représentations figurées des divinités chaldéennes ou assyriennes, et des divinités persanes.

[2] Dans un passage curieux du *Schah-namèh*, qui m'a été communiqué par mon savant ami M. Jules Mohl, et qui se trouve à la page 311 du tome II, non encore publié, de cet important ouvrage, on lit qu'Afrasiab, se disposant à recevoir Siawusch, fit tendre entièrement de tissus d'or un de ses palais, et qu'*on y plaça un trône d'or, dont tous les pieds avaient la forme de têtes de buffle* (Gaomisch).

[3] Porter's *Trav. in Georgia, Persia, etc.* vol. I, pl. 34.

[4] *Ibid.* vol. I. pl. 35. — Ce groupe est reproduit dans mes Recherches sur le culte de Vénus, pl. VII, n° 1.

[5] Porter's *Trav. in Georgia, Persia, etc.* vol. I, p. 598.

ici, l'équinoxe du printemps, saison qui, répandant partout une nouvelle vie, apporte à la terre le bienfait d'une nouvelle végétation, et lui promet la reproduction des grains, des fruits et de tous les êtres. Chez les Chaldéens d'Assyrie, l'équinoxe vernal marquait le commencement de leur année solaire. Les Perses, dès le temps de Djemschid ou de Féridoun, selon toute probabilité, et très-certainement à l'époque de Zoroastre, célébraient aussi, à l'entrée du printemps, le renouvellement d'une année de même espèce. Ce jour-là, ils déposaient sur les autels de leurs divinités génératrices, Ormuzd et Mithra, les prémices des productions de la terre, en même temps qu'ils offraient à leur souverain les produits de la nature et de l'art propres à chaque province de son empire. Aussi voyons-nous à Persépolis[1], sur les bas-reliefs de la seconde rampe du grand escalier, et à côté de deux des quatre groupes du lion dévorant le taureau, les délégués des diverses parties de la Perse apporter leurs offrandes au roi des rois. Les descendants des Perses, bien qu'ils aient embrassé l'islamisme, ont fidèlement conservé cette dernière coutume. Ils célèbrent à l'équinoxe vernal le *neurouz* ou le nouvel an; et c'est alors même que le schâh de Perse, à l'exemple des princes de la race achéménide, reçoit, assis sur son trône, les offrandes de toute espèce que viennent lui présenter les délégués de ses provinces. Si les tombeaux royaux sculptés dans le roc, à Persépolis et à Nakschi-Roustem[2], sous le règne des Achéménides, ne nous offrent pas la répétition exacte d'un groupe qui rappelait avec tant d'énergie le phénomène du renouvellement de la vie sur la terre, et qui, par là même, devenait un em-

[1] Porter's *Trav. in Georgia, Persia, etc.* vol. I, pl. 34-43.

[2] Chardin, *Voyag.* t. II, pl. LXVII et LXVIII. — Le Bruyn, *Voyage par la Moscovie en Perse,* t. II, pl. 158-167. — Porter's *Travels,* vol. I, pl. 17.

blème funéraire si expressif, ils nous permettent du moins de constater que, chez les Perses, les deux éléments idéographiques dont se compose ce groupe, le lion et le taureau, servaient d'ornement principal à la dernière demeure du monarque. En effet, la façade de chacun des trois tombeaux de Persépolis[1] et des quatre tombeaux de Nakschi-Roustem nous montre, sur le couvercle d'une tombe extérieure, le roi de Perse placé debout, son arc à la main, sur une estrade de trois marches et devant un autel allumé. A chaque angle de cette tombe est sculptée en saillie la partie antérieure d'un lion unicorne, implantée sur une espèce de pilastre rond, que terminent, dans le bas, une jambe et une griffe de lion, qui sont ainsi les supports de la tombe extérieure. Celle-ci, qu'il ne faut pas confondre avec le sarcophage renfermé dans l'intérieur du caveau dont plus bas on remarque l'entrée, repose immédiatement sur un entablement qui couronne un portique. Cet entablement est orné d'une rangée de lions, et supporté par quatre colonnes qui ont chacune pour chapiteau, comme on le voit aussi à Persépolis, dans la construction du premier portique et du grand vestibule[2], la partie

[1] Les sculptures de l'un de ces trois tombeaux ne sont qu'ébauchées.

[2] Porter's *Travels*, vol. I, pl. 45, fig. A et A. — Les chapiteaux que j'indique ici surmontaient les douze colonnes placées latéralement sur deux rangs, à l'ouest, c'est-à-dire à la gauche des trente-six colonnes qui ornaient l'intérieur du grand vestibule, improprement appelé *Tchéhelminar, les quarante colonnes*, puisqu'on y en comptait soixante et douze. Treize seulement sont encore debout dans l'intérieur de ce vestibule. Comme les vingt-trois autres dont elles étaient accompagnées, comme les douze colonnes du péristyle de la même pièce et comme les quatre colonnes du portique qui précède le grand escalier, elles portent chacune un chapiteau également formé par la partie antérieure de deux taureaux unicornes et géminés; mais ici la décoration de ces chapiteaux est divisée en trois parties et chargée de plus riches ornements (Voyez Porter's *Travels*, loc. cit. fig. B, C, C). — Cf. les chapiteaux de style persique qui surmontent les pilastres d'un édifice grec qu'on a découvert, il y a quelques années, dans l'île de Délos. (Stuart and Revett, *The antiquities of*

antérieure de deux taureaux unicornes et géminés. C'est entre ces quatre colonnes qu'est pratiquée la porte d'entrée du caveau où l'on déposait le sarcophage qui contenait les restes mortels du roi. Chacun des deux chambranles ou montants qui, sur les côtés, encadrent la tombe extérieure et l'image du souverain, nous offre, sculptés dans autant de compartiments distincts, six personnages, dont l'un porte une tiare que surmonte une tête de taureau; l'autre est coiffé d'une tiare à tête de lion [1]. Au-dessus de cette image, on retrouve, de même que sur les deux bas-reliefs cités de Persépolis, l'emblème de la triade divine. Mais en outre, à la gauche de cet emblème, se montre ici le disque de la lune; à la droite, on pouvait anciennement distinguer le disque du soleil [2], que

Athens, vol. IV, pl. I and II. — *Expédit. scientif. de Morée*, t. III, pl. VII et VIII.) Ces chapiteaux sont formés par deux *protomes* de taureau géminées, et soutiennent un entablement dont la frise est ornée de plusieurs têtes de taureaux. — Depuis la rédaction de ce mémoire, j'ai eu l'occasion de voir, dans les riches portefeuilles de MM. Coste et Flandin, les dessins du chapiteau d'une des douze colonnes placées extérieurement, sur deux rangs, à la droite des trente-six colonnes intérieures du grand vestibule de Persépolis, c'est-à-dire à l'est de cette pièce, et, par conséquent, parallèlement aux douze colonnes placées à l'ouest. Ce chapiteau, qui provient des fouilles pratiquées sur les lieux en 1840 par les deux artistes français, nous montre que, tandis que la colonnade de l'ouest offrait, comme je l'ai dit, douze chapiteaux ornés chacun de deux taureaux unicornes, sculptés à mi-corps et géminés, les douze colonnes de l'est portaient chacune un chapiteau formé par la réunion de deux lions unicornes, également sculptés à mi-corps, et parfaitement semblables à ceux dont la partie antérieure orne chacun des quatre angles des tombeaux royaux de Persépolis et de Nakschi-Roustem. Avant les fouilles de MM. Coste et Flandin, nous ignorions complétement quelle était la composition des chapiteaux de la colonnade de l'est; on voit, par le rapprochement que je viens de faire, combien est importante la découverte due au zèle et à l'intelligence de ces deux voyageurs.

[1] Ces deux derniers faits, qui ne ressortent point des dessins publiés par Chardin, par Le Bruyn, et par sir Robert Ker Porter, sont indiqués dans une relation manuscrite récente et digne de confiance. — Je dois ajouter cependant que les dessins exécutés sur les lieux par MM. Coste et Flandin, et rapportés en France depuis la rédaction de mon mémoire, n'offrent pas non plus les deux particularités dont il s'agit.

[2] Voyez Le Bruyn, *Voyage par la Moscovie en Perse*, t. II, p. 277, 1re col.

les injures du temps ne permettent plus d'apercevoir. Ainsi l'ordonnateur du monument avait voulu qu'au-dessus de la tombe royale extérieure on vît briller la lune et le soleil, ces deux portes du ciel par lesquelles, selon la doctrine des mystères, s'effectuent la descente et l'ascension des âmes; et ce fut entre ces deux astres qu'il plaça le signe révéré de la triade divine des Perses, composée du Temps-sans-bornes ou Zarouân, d'Ormuzd et de Mithra. Sur le devant de cette tombe, il avait réparti en deux divisions égales vingt-huit personnages, qui, les bras élevés, supportent de leurs mains l'image du roi défunt; de même que, dans un grand bas-relief qui orne la porte d'un des édifices de Persépolis, quatorze figures soutiennent, dans la même attitude, mais placées sur trois rangs, le siége sur lequel est assis le roi régnant[1]. Dans le premier cas, sans aucun doute, le nombre des personnages fait une allusion directe aux vingt-huit stations lunaires; dans le second cas, le nombre quatorze semble indiquer que le prince n'était encore parvenu qu'à la moitié de sa carrière. De plus, à Nakschi-Roustem, les douze personnages qui chacun occupent une des douze divisions des chambranles dont j'ai parlé, nous font découvrir une allusion non moins directe aux douze stations du soleil; stations auxquelles correspondaient les douze milles ou millénaires de la durée du monde créé, et les douze grades de l'initiation aux mystères, c'est-à-dire les douze phases de la vie humaine, ainsi que je l'expliquerai ailleurs. A leur tour, le taureau et le lion, principaux ornements des tombeaux que je viens de décrire succinctement, rappellent les diverses croyances qui se rattachaient, soit à la lune et au soleil, soit aux deux principes dont ces deux quadrupèdes

[1] Chardin, *Voyage en Perse*, tome II, pl. LXIV. — Le Bruyn, *loc. cit.* pl. 153. — Niebuhr, *Voyage en Arabie*, tome II, pl. XXX. — Porter's *Travels*, vol. I, pl. 50.

étaient les hiéroglyphes idéographiques, le principe humide et le principe igné.

Tout, dans ces curieux monuments funéraires, concourait donc à montrer le roi de Perse environné, après sa mort, des mêmes symboles, des mêmes accessoires qui, de son vivant, avaient servi à exprimer autour de lui les idées de vie et de puissance créatrice, et à le représenter comme une divinité chargée de répandre sur la terre la vie, la fertilité et l'abondance. Sur sa tombe, ces symboles, ces accessoires, mis en rapport surtout avec les emblèmes de la triade divine et des deux portes du ciel, recevaient une nouvelle acception, qui, les transportant dans le domaine de la psychologie, leur donnait le pouvoir de caractériser simultanément la chute et l'immortalité de l'âme, la vie future, la vie céleste ou spirituelle, cette vie dont l'existence du monarque, durant son règne, n'avait été qu'une image très-imparfaite, de même que, selon les croyances du temps, le monde terrestre n'était qu'une image grossière de la région céleste. Tout enfin, dans la décoration des tombeaux des rois achéménides, à Persépolis et à Nakschi-Roustem, reproduisait l'antithèse fondamentale de la psychologie des mystères : la vie du corps est la mort de l'âme; et la mort du corps, la vie ou la liberté de l'âme.

L'importance du rôle que je viens d'assigner au groupe du taureau dévoré par le lion, ou à une autre conception qui présente la réunion d'une portion de chacun de ces deux animaux symboliques, cette importance se trouve, en quelque sorte, confirmée, en Perse et dans le reste de l'Asie occidentale, par le nombre considérable de monuments figurés dits *persépolitains*, qui, aussi bien que les sculptures de Tchéhelminar et de Nakschi-Roustem, reproduisent, soit le groupe lui-même, soit diverses compositions résultant de la réunion plus ou

moins intime du corps d'un taureau et du corps d'un lion, ou d'une portion quelconque du corps de chacun de ces deux quadrupèdes. En première ligne, je dois mentionner ici plusieurs cylindres, cônes ou *hémisphéroïdes*, que je me crois fondé à rapporter aux mystères de Mylitta, d'Astarté ou de Mithra, et qui ont été recueillis, tant au milieu des ruines de Babylone et de Ninive, que sur l'ancien sol de la Perse, de la Phénicie, de la Cilicie, de la Phrygie et de presque toute l'Asie Mineure. Sous le numéro 21 de la planche III B de mes Recherches sur le culte de Vénus en Orient et en Occident, je publie un cylindre de cette espèce [1]; la planche VII offre, sous les numéros 2, 3 et 4, trois exemples de cônes ou d'hémisphéroïdes qui appartiennent à la même catégorie. Le numéro 5 de cette dernière planche reproduit une cornaline de mon ancienne collection [2], qui est taillée en cabochon, et où je dois, en passant, signaler l'opposition que crée entre le taureau et le lion la singulière représentation d'un animal symbolique, formé par la réunion, en sens inverse, de la partie antérieure d'un taureau et de celle d'un lion, placés, le premier, la tête baissée vers la terre, le second, la tête élevée vers le ciel. D'autres cônes et d'autres hémisphéroïdes qui, sur leur base, représentent le groupe ordinaire d'un lion dévorant un taureau, se trouvent disséminés dans plusieurs ouvrages [3] antérieurs à ma publication. J'en produirai un plus grand nombre dans les dessins que je n'ai pas encore publiés, et qui se rattachent à la suite

[1] Ce cylindre appartient au cabinet impérial de Vienne; il a déjà été figuré, mais avec peu d'exactitude, dans les Mines de l'Orient, t. III, 3e part. pl. II, fig. 8.

[2] Cette collection est maintenant en la possession de M. le marquis de Fortia d'Urban.

[3] *Specim. of antient sculpt.* vol. I, p. lxxxj. — Silv. de Sacy, *Mém. d'hist. et de littér. orient.* Paris, 1818, in-4°, pl. II, fig. 2. — W. Ouseley's *Trav. in var. countr. of the East, etc.* Lond 1819-1823, 3 vol. in-4°, vol. I, pl. XXI, fig. 28. — *Monum. des arts du dessin, tirés du cabinet Denon*, ubi supra.

de mon travail sur le culte de Vénus, ou à mes recherches inédites sur le culte et les mystères de Mithra. Toutes les pierres gravées auxquelles je me réfère embrassent une période qui, remontant à sept ou huit siècles avant l'ère chrétienne, finit seulement avec l'invasion de l'Asie occidentale par les Arabes musulmans. A leur tour, plusieurs médailles qui furent frappées en Cilicie, et notamment à Tarse, sous la domination des Phéniciens, des Perses ou des Romains[1], nous offrent la représentation du groupe d'un taureau dévoré par un lion. Ces monuments de la numismatique asiatique sont trop connus de tous les archéologues pour qu'il soit nécessaire d'en faire ici une énumération détaillée[2]. Mais personne, ce me semble, n'a encore cherché à expliquer la valeur symbolique du groupe qui leur sert de type, non plus que celle d'un autre groupe destiné à remplacer celui-ci sur quelques dariques trouvées dans les ruines de Babylone ou de Ninive[3]. Cette seconde

[1] Voyez la planche III ci-jointe, fig. 3 et 7.

[2] Plusieurs de ces médailles sont décrites ou figurées dans les *Num. veter. anecd.* d'Eckhel (tab. XVI, fig. 17); dans mes Recherches sur le culte de Vénus (pl. V, fig. 12, et pl. XVII, fig. 4-7); dans la Description des médailles antiq. par M. Mionnet (t. III, p. 624 et 625, n° 422; p. 645, n° 543; p. 665, n° 662; p. 667 et 668, n°s 672, 673, 675 et 676; *Suppl.* t. VII, pl. VII, fig. 4); et dans le savant ouvrage de M. le professeur Gésénius, qui est intitulé : *Scripturæ linguæque phœniciæ monumenta* (p. 276, 277 et 282, tab. 36, *Cilicia*, fig. A et B). L'auteur de ce dernier livre, à l'occasion du groupe d'un lion dévorant un cerf ou un taureau, qui se voit sur les médailles dont il s'agit, s'exprime en ces termes (p. 277 et 278) : .....*i. e. ni fallor, Persia vicinorum regnorum unum devincens et perdens, modo* rex Persiæ *bestiam alatam et cornutam gladio confodiens, i. e. populum quemdam hostilem, fortem quidem et celerem, exitio dans*.... Je regrette beaucoup de ne pouvoir souscrire à une opinion qui, plusieurs fois déjà énoncée par les voyageurs du siècle dernier, à propos des bas-reliefs de Persépolis, et reproduite par un grand nombre d'archéologues, a pour elle maintenant l'assentiment d'un érudit tel que M. Gésénius.

[3] Pl. III, fig. 2. — La darique d'argent que je reproduis sous ce numéro 2 était inédite lorsque je l'ai publiée dans mes Recherches sur le culte de Vénus (pl. XVII, fig. 3). Elle avait été rapportée de Constantinople par feu M. de la Tour-Maubourg, ambassadeur de France près la Porte-Ottomane.

conception nous présente le taureau et le lion lancés à toute course, et constamment placés dans un sens inverse, qui marque, d'une manière très-significative aussi, l'opposition perpétuelle que l'on sait exister entre les deux principes physiques, l'eau et le feu, dont ces quadrupèdes furent les hiéroglyphes idéographiques. Dans l'un et l'autre cas, le taureau et le lion me paraissent destinés à tenir lieu du thème généthliaque des villes qui firent frapper les médailles que j'indique ici. Je remarque en effet que, sur plusieurs de ces médailles[1], chacun des deux groupes dont il s'agit se trouve le plus souvent gravé au-dessus ou au-dessous de la représentation d'une ville ceinte de murailles crénelées et flanquées de tours également crénelées, représentation qui, parfois, est accompagnée du nom même de la ville. Or personne n'ignore que, dans l'Asie occidentale, la plupart des grandes cités eurent toujours la prétention d'être aussi anciennes que le monde, comme les dynasties et les empires ou royaumes dont elles étaient les capitales. Par leur forme circulaire, par le nombre et la couleur de leurs enceintes, et par quelques autres particularités que je me réserve de signaler ailleurs, elles affectèrent même d'être une image du monde[2]. De son côté, la cour du souverain reçut une organisation, et l'empire une division territoriale et des institutions civiles et militaires, qui furent fidèlement calquées sur la composition de la cour céleste et sur la forme, les divisions et le gouvernement du ciel, tels qu'on les trouvait décrits dans les livres sacrés de chaque peuple. Un monarque déclaré fils des dieux créateurs, adoré

[1] Le numéro 3 de la pl. III ci-jointe en offre un exemple.

[2] Au temps de la splendeur d'Ispahân, dans le XVII[e] siècle, l'usage de comparer au monde les capitales asiatiques semble se retrouver dans ce dicton des Persans : « Isphahân est la moitié du monde. » (Chardin, *Voyage en Perse*, t. II, p. 1).

même comme un dieu, et qualifié, en conséquence, des titres fastueux de roi du ciel et de la terre, de roi des rois, de roi du monde entier, pouvait-il résider ailleurs qu'au centre d'un empire et d'une ville réputés semblables au séjour de la divinité et au monde créé par elle? Dès lors n'est-il pas permis de supposer que les villes d'Asie qui placèrent sur leurs monnaies, au revers de l'image de leur divinité principale ou de leur souverain, un taureau et un lion[1] dans une des deux positions que je viens d'indiquer, s'attribuaient ainsi le droit de prendre pour thème généthliaque celui du monde, c'est-à-dire la conjonction du soleil avec le Taureau équinoxial[2]? En d'autres termes, ces villes n'entendaient-elles point par là faire remonter la date de leur fondation à une époque tout aussi reculée que celle de la création du monde et de la fondation des empires ou royaumes dont elles étaient les capitales? Ne découvre-t-on pas d'ailleurs une confirmation indirecte de cette supposition dans le cérémonial des cours asiatiques, qui exigeait qu'au renouvellement de l'année, c'est-à-dire à l'équinoxe du printemps, le souverain se montrât en

[1] Quelquefois on trouve sur les dariques, comme expression abrégée du groupe du lion et du taureau, et, par conséquent, avec une même signification, ou deux lions (Porter's *Travels in Georgia, Persia, etc.* vol. II, pl. 79, fig. 1 et 2), ou deux taureaux (darique inédite du cabinet de M. le duc de Luynes).

[2] Les médailles à légendes phéniciennes, qui représentent, d'un côté, l'image de Baal ou Bélus, et de l'autre, au-dessus ou au-dessous des murailles crénelées d'une ville, le groupe du taureau dévoré par le lion, ne sembleraient-elles pas nous permettre de croire qu'il existait quelque rapport entre le choix de ce dernier type et l'usage où furent les Phéniciens d'employer les lanières de la peau d'un taureau à marquer les limites de l'enceinte d'une acropole ou d'une ville en construction? Le souvenir de cet usage nous a été conservé par ces vers que Virgile (*Æneid.* I, 365-368) met dans la bouche de Didon, et qui peut-être n'ont pas encore reçu un commentaire satisfaisant:

> Devenere locos ubi nunc ingentia cernes
> Mœnia, surgentemque novæ Carthaginis arcem;
> Mercatique solum, facti de nomine Byrsam,
> Taurino quantum possent circumdare tergo.

public, revêtu des insignes du soleil et monté sur un taureau? Ne sait-on pas aussi qu'à la même époque on immolait un taureau ou une vache sur le passage du grand roi, et que, devant son trône, on faisait combattre un lion contre un taureau? Ces diverses coutumes, nées des institutions civiles que les castes sacerdotales de l'Asie avaient calquées sur les institutions religieuses, devinrent même tellement inséparables des idées qui, dans l'antique Orient, s'attachaient à la royauté, qu'après tant de siècles écoulés depuis la fondation des premiers empires de cette vaste contrée, et malgré l'invasion des doctrines exclusives apportées de l'Arabie avec l'étendard de Mahomet, j'ai pu, en 1808, voir dans la Perse, le seul de ces empires qui soit encore debout, le nouvel an se célébrer à l'équinoxe du printemps, et le roi des rois, assis sur un trône orné d'un grand soleil de diamants et supporté par des panthères et des lions, recevoir les offrandes que, chaque année, à pareille époque, je le répète, déposent processionnellement à ses pieds les délégués de chacune des provinces du royaume. J'ai pu aussi voir immoler une vache sur le passage du monarque à cheval, cérémonie qui constitue l'*istikbal*. Enfin, peu de jours après, j'ai été témoin d'un combat de taureau et de lion, qui s'exécuta au camp de Sultanièh, devant le trône du roi, de manière à reproduire dans le moment où le lion, dressé à cet effet, terrassait le taureau, ce même groupe qu'autrefois les princes de la race achéménide avaient fait sculpter sur les rampes de l'escalier du grand vestibule de Persépolis et sur celles des escaliers extérieurs de chacun des six palais ou édifices que précède ce vestibule. Le corps du taureau vaincu fut dépecé avec soin, et Feth-Ali-Schâh en envoya les meilleures portions à la légation française, dont je faisais partie, comme jadis, dans les sacrifices solennels, on distribuait aux

assistants certaines portions des victimes immolées en l'honneur des dieux.

Après ces diverses remarques, et dans la conviction où je n'ai cessé d'être que l'Occident et l'Égypte même reçurent autrefois de l'Asie antérieure la plus grande partie de leurs institutions religieuses et civiles, il devenait important, pour les progrès de l'archéologie comparée, de découvrir chez les Égyptiens, les Grecs, les Étrusques et les Romains, quelques traditions, quelques monuments figurés qui permissent de constater que ces peuples, comme ceux de l'Asie occidentale, avaient fait un double usage de la réunion des symboles du taureau et du lion, c'est-à-dire avaient considéré cette réunion, tantôt comme l'expression graphique des idées de vie et de génération, ou comme le thème généthliaque du monde, d'un empire ou d'une ville; tantôt comme un emblème funéraire.

L'Égypte, dès une époque fort ancienne, nous offre plus d'une trace évidente de cette double attribution. D'une part, les documents historiques ou les antiquités figurées nous apprennent que, dans cette célèbre contrée, le taureau et le lion furent les symboles ou même les emblèmes de trois divinités génératrices, Osiris, Isis et Horus, et, par conséquent, les symboles ou les emblèmes de la lune et du soleil. On adorait Osiris sous la forme d'un taureau [1] qui, selon le témoignage exprès de Phylarque [2], était venu de l'Asie. Osiris étant mort, son âme passa dans le corps d'Apis [3], et successivement dans le

[1] Phylarch. apud Plutarch. *De Isid. et Osirid.* Opp. t. VII, p. 416, 429 et 430; ed. Reisk. — Diodor. Sicul. I, 85. — Strab. *Geogr.* XVIII, p. 561 et 807; ed. Casaub.

[2] *Ubi supra*, p. 429 et 430.

[3] Remarquons avec Phylarque (*loc. cit.*) que le taureau *Apis* avait été amené de l'Asie chez les Égyptiens en même temps que le taureau *Osiris*. Ces deux taureaux sont, à mes yeux, une des formes symboliques des deux jumeaux divins ou Cabires primitifs, conception théologique au sujet de laquelle je me réserve de m'expliquer ailleurs.

corps de tous les taureaux qui remplacèrent celui-ci[1]. A cet antique dogme se rattachait sans doute l'usage où furent les Égyptiens, lors de l'avénement d'un nouveau roi, de promener avec solennité dans toute la ville le taureau sacré. Le prince, incarnation humaine de la divinité, marchait en tête du cortége, précédé d'un taureau blanc[2] et suivi du dieu Horus; son intronisation avait lieu dans le sanctuaire du temple et, pour ainsi dire, sous la protection de l'animal symbolique. De son côté, Isis, l'épouse d'Osiris-taureau, Isis, qui se confond avec Vénus-Hathôr, était figurée, comme celle-ci, sous la forme d'une vache[3] ou avec des cornes de vache implantées sur la tête[4]; son fils Horus, dans les légendes hiéroglyphiques[5], est appelé *taureau* et *fils de taureau;* un veau d'or était l'image symbolique du jeune dieu, de même qu'en Asie le groupe d'une vache allaitant un veau représentait Vénus et l'Amour[6]. D'autrefois les Égyptiens, dans certaines représentations figu-

[1] Diodor. Sicul. 1, 85. — Cf. Plutarch. *ubi supra*, p. 452.

[2] Voy. la description du palais de Rhamsès-Méiamoun à Médinet-Habou, par Champollion le jeune (*Lettres écrites d'Égypte et de Nubie en 1828 et 1829*, p. 345 et 348).

[3] Champollion le jeune, Mémoire inédit cité par M. Biot dans les Mémoires de l'Académie royale des Sciences, t. XIII, p. 579. Le passage que rapporte ici le savant physicien ne se trouve pas dans le Mémoire de Champollion le jeune tel qu'il vient d'être imprimé dans la 1re partie du XVe volume des Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, p. 73-136. — Cf. Diodor. Sicul. I, 24, et Champollion le jeune, *Notice descript. des monum. égypt. du Musée Charles X*, p. 32 et 33, nos 696-700.

[4] Hérodote, II, 41. — Diodore de Sicile, I, 11. — Ælien, *De natur. animal.* x, 27. — *Descript. de l'Égypte;* Antiquit. *Planches*, t. III, pl. LXIV, et *passim.*—Champollion le jeune, *Notice descript. des monum. égypt. du Musée Charles X*, p. 29 et 30, nos 551-553; *Préc. du syst. hiérogl.* 2e édit. p. 12, n° 75, et pl. IV, fig. 75.

[5] Champollion le jeune, Notice citée, p. 32 et 33, nos 690-760.

[6] Dans mes Recherches sur le culte de Vénus, je produirai les dessins de plusieurs pierres gravées et médailles asiatiques qui représentent Astarté, ou Mylitta, ou Anaïs, sous la forme que j'indique ici; et je montrerai que ce type passa de l'Asie antérieure chez les Grecs et les Étrusques avec le culte de la déesse.

rées d'Osiris et de ses prêtres, substituaient à une tête humaine une tête de lion surmontée ou non du disque du soleil; ou bien ils plaçaient deux lions aux pieds de l'image du dieu [1]. Parallèlement le jeune Horus était représenté sous la forme d'un lion à deux faces, l'une d'homme, l'autre de lion, comme on le voit à Esné, à Dendérah et sur quelques petits monuments [2]; ailleurs deux lions étaient l'image symbolique d'Horus [3], ou devenaient les supports de son trône [4]. Parmi les figures qui ornent la chapelle monolithe que possède le musée égyptien du Louvre, on distingue les images léontocéphales d'Amoun et d'Arouéris, deux divinités mâles qui se confondent en une seule. Ailleurs encore, le dieu qu'on a nommé *Kneph-Phtha* nous apparaît avec une tête de lion implantée sur un corps humain, et rend ainsi témoignage à un passage d'Ælien [5] où nous apprenons que les lions sont d'une nature éminemment ignée, et que, pour cette raison, les Égyptiens les ont consacrés à leur Vulcain. De son côté, Macrobe nous dit [6] que les Égyptiens ont appelé le signe zodiacal du Lion le domicile du soleil, parce que la nature du lion semble émaner de la substance de cet astre; et que son ardeur, comme son impétuosité, lui donne sur les autres quadrupèdes une supériorité égale à celle du soleil sur les étoiles. Aussi voyons-nous les lions, de même que les taureaux et les vaches, être adorés dans les temples d'Égypte; aussi rencontrons-nous, dans la série nombreuse des terres cuites émaillées que recèle

[1] Champollion le jeune, Notice citée, p. 29, n° A. 544.

[2] *Ibid.* p. 47, n° 283.

[3] *Ibid.* n° 282. — Cf. *ibid.* p. 15, n° 268.

[4] Horapoll. XVI, 34.

[5] Διάπυρον δὲ ἐστὶ τὸ ζῶον ἰσχυρῶς, καὶ ἐντεῦθεν καὶ Ἡφαίστῳ ἀνῆψαν αὐτὸ Αἰγύπτιοι. *De nat. animal.* XII, 7; ed. Schneid. — Cf. Horat. *Epist.* I, x, 15 et 16; Tertullian. *adv. Marcion.* I, XIII, p. 372 A; ed. Rigalt; Martian. Capell. *Satyr.* lib. II, p. 42.

[6] *Saturnal.* I, XXI, p. 304; ed. Varior. — Porphyre dit aussi (*De abstin.* IV, 16) qu'on appelait le soleil *lion*.

le sol égyptien, un sujet souvent répété[1], qui nous offre la portion antérieure du corps d'un taureau et celle du corps d'un lion soudées ensemble, de manière à former, par leur jonction intime, un être idéal, dont les deux têtes se trouvent placées en sens opposé, l'une à droite, l'autre à gauche. Dans ce cas, le taureau porte entre ses cornes le disque de la lune, tandis que la crinière du lion affecte la disposition des rayons du soleil, comme on le voit sur la planche III ci-jointe, qui reproduit sous trois aspects (fig. 1, 1*a* et 1*b*) un des amulettes dont j'entends parler[2]. Au point où se réunissent les deux animaux, ces terres cuites émaillées, toutes de très-petites dimensions, sont surmontées d'une bélière qui me donne lieu de penser qu'elles ornaient le collier de quelque divinité génératrice, ou qu'elles se suspendaient à une partie quelconque du corps d'un prêtre ou d'un initié. Nous savons, par le témoignage d'Eusèbe[3], qu'en Égypte, dans plusieurs nomes, les taureaux étaient consacrés aux dieux et immolés en leur honneur, soit les jours de grandes fêtes, soit dans certains rites sacrés. A Chuses, dans le nome d'Hermopolis, on consacrait une vache à Vénus-Hathôr[4], et nous savons encore que le culte de cette divinité avait été importé d'Asie en Égypte, ainsi que la coutume de représenter la déesse sous l'emblème d'une vache[5], ou sous la forme d'une femme ayant tantôt une tête,

[1] Voyez Champollion le jeune, Notice citée, p. 45, nos 182-185.

[2] La petite terre cuite émaillée que je publie ici appartient à M. J. Millingen, qui a bien voulu me la communiquer. Ses dimensions sont doublées dans le dessin qui la reproduit.

[3] *Præparat. evang.* III, XII; cf. *ibid.* XIII.

[4] Ælian. *De natur. animal.* X, 27.

[5] *Descript. de l'Égypte;* Antiquit. vol. V, Memphis. — Champoll. le jeune, *Précis du syst. hiéroglyph.* 2e édit. *Planches et explic.* p. 14, n° 102; p. 43, n° 383; pl. V, n° 102, et pl. XIX, n° 384; *Panthéon égypt.* art. ATHOR, HATHOR-PTÉROPHORE, et AHA, AHI, AHÉ ou ÉHÉ, LA VACHE DIVINE; *Notice descript. des monum. égypt. du Mus. Charles X*, p. 17, n° 289; p. 43, nos 150-154; et p. 123, nos 67-107. — Salvolini cité par M. Biot, *Mém. de l'Acad.*

des cornes ou des oreilles de génisse ou de vache[1], tantôt une tête de lion[2]. J'ai quelque raison de croire qu'avec ce culte les Égyptiens reçurent de l'Asie occidentale l'antique zodiaque, dans lequel les Chaldéens d'Assyrie avaient assigné au taureau et au lion une place déterminée par des considérations climatériques étrangères à l'Égypte, et par la valeur idéographique de chacun de ces deux animaux; valeur idéographique que semble mettre hors de toute contestation le nom même donné au taureau et au lion dans certaines langues de l'Asie; valeur idéographique enfin qui est en rapport direct avec les phénomènes de la nature propres à des contrées où l'équinoxe du printemps et le solstice d'été remplissent chacun un rôle bien différent de celui qu'ils sont appelés à remplir sous le climat de l'Égypte.

Dans ce dernier pays, comme en Perse, des monuments d'une haute antiquité représentent le roi ou la reine assis sur un trône dont les supports sont des griffes de lion[3]. D'autres fois un lion est debout à côté du trône du monarque égyptien[4].

Si maintenant nous passons à l'examen de quelques monuments funéraires de l'ancienne Égypte, nous voyons, au musée égyptien du Louvre, et dans plusieurs autres collections, le taureau Apis figuré extérieurement sur des cercueils de momie, à l'endroit qui correspond à la plante des pieds du défunt. Dans le musée royal de Turin, le taureau Apis peint sur un riche cercueil de momie a été pour Champollion le jeune[5]

roy. des Sciences, t. XIII, p. 647 et 648, note 1. — Cf. Strab. *Geogr.* XVII, p. 803 et 809. — Ælian. *ubi supra.* — Hesych. *sub voc.* Ἀθύρ.

[1] Champollion le jeune, *Panthéon égypt.* pl. 17 A, fig. 3; 17 B; 17 C; 18; 18 A et 23 D; Notice citée, p. 15-17, nos 272-275, 279, 283-287; *Mém. de l'Ac. roy. des inscrip.* t. XV, p. 110 et 111.

[2] Voy. Champollion le jeune, Notice citée, p. 14 et 15, nos A. 239-245, et 263. — Cf. *Ibid.* p. 21, nos 328-330.

[3] M. N. Lhôte, *Lettr. écr. d'Égypte en 1838 et 1839*, p. 66.

[4] Champoll. le jeune, *Lettr. écr. d'Égypte et de Nubie en 1828 et 1829*. Paris, 1833, p. 344. — M. N. Lhôte, *l. c.* p. 67 et 68.

[5] *Panth. égypt.* art. Api, et pl. 37.

l'occasion de faire remarquer que les Égyptiens attribuaient à cet animal sacré certaines fonctions funéraires. Ce musée a offert au même savant[1], sur le couvercle du cercueil extérieur de la momie d'un prêtre égyptien qu'il nomme *Schébamon*, les images réunies du taureau Apis ou Épaphus et du taureau Mnévis. Un cartonnage de toile qui se conserve au musée égyptien du Louvre est, à son tour, décoré d'un sujet peint, où l'interprète de cette collection reconnaît[2] « le taureau Apis *Entaphiaste,* ministre d'Osiris, courant vers la porte d'un hypogée ou catacombe. » Il ajoute : « On voit souvent ce quadrupède représenté portant sur son dos une momie ou corps embaumé. » Plus loin, en décrivant les peintures de deux cercueils de momie qui appartiennent au même musée, il dit que l'une[3] nous offre « l'image du défunt adorant la vache mystique de la déesse *Hathôr,* sortant d'une montagne sur le flanc de laquelle est la porte de l'hypogée qui devait recevoir la momie du défunt, » et que, dans l'intérieur de l'autre cercueil[4], on a peint « sous les pieds, le bœuf *Apis* emportant vers l'hypogée la momie de la défunte. » Il nous apprend ailleurs[5] que « le nom hiéroglyphique d'Hathôr est celui que porte constamment une *vache sacrée* figurée dans presque tous les grands manuscrits funéraires[6]. » Enfin, il range parmi les monuments funéraires égyptiens plusieurs amulettes qui représentent, les uns, la déesse Hathôr-Boucéphale[7], ou la

[1] *Panth. égypt.* art. Mnévis, et pl. 38.

[2] *Notice descript. des monum. égypt. du Mus. Charles X,* p. 44, n° 178.

[3] *Ibid.* p. 115 et 116, n° 5.

[4] *Ibid.* p. 117, n° 13.

[5] *Panth. égypt.* explication de la pl. 17.

[6] Quelquefois la déesse Hathôr est figurée simplement sous une forme humaine dans les peintures des monuments funéraires égyptiens. Une momie qui avait appartenu à Guillaume Lethieullier, et qui se conserve au Musée britannique, en offre un exemple. Ici l'image de la déesse est semblable à celle qu'a publiée Champollion le jeune dans son Panthéon égyptien, pl. 17.

[7] Notice citée, pag. 122 et 123, parmi les numéros 32-46.

vache d'Hathôr[1]; les autres, les taureaux Apis et Mnévis[2]. D'autre part, les scènes intérieures du grand sarcophage de basalte vert, rapporté d'Égypte par Champollion le jeune et déposé dans une des salles basses du Louvre, nous permettent de constater qu'un des quatre génies funéraires des Égyptiens, celui qu'on désigne sous le nom d'*Apou, Api* ou *Apéi*, était représenté avec une tête de lion implantée sur un corps humain[3]. A Karnak, une des salles latérales du petit temple du sud est décorée d'un beau bas-relief[4] qui nous montre le corps d'Osiris embaumé, placé sur un lit funéraire, dont la forme est celle d'un lion. Derrière le chevet, où vient se rattacher en saillie la tête de l'animal, on reconnaît Isis[5] debout, la tête ornée de deux grandes cornes de vache entre lesquelles est placé le disque de la lune. L'âme d'Osiris plane, au-dessus du corps de ce dieu, sous la forme d'un épervier à tête humaine, autre particularité qui ailleurs me servira à établir un nouveau rapprochement, non moins curieux, entre les croyances religieuses de l'Égypte et celles de l'Asie occidentale. D'autres sculptures ou peintures égyptiennes, et nommément la stèle funéraire de Carpentras[6], nous apprennent que les lits sur lesquels on étendait les corps de personnages appartenants à la condition humaine affectaient, comme le lit funèbre d'O-

[1] Notice citée, p. 123, parmi les numéros 67-107.

[2] *Ibid. ibid.*

[3] Je dois cette observation à M. Éd. Dulaurier.

[4] *Descript. de l'Égypte ;* Antiquit. *Planches,* t. III, pl. 64.

[5] Les savants français qui ont décrit et publié ce bas-relief ne semblent pas en avoir compris le sujet, puisqu'ils ne reconnaissent ici ni Osiris, ni Isis. Ils ont, de plus, commis une légère erreur en avançant (*Descript. de l'Égypte,* t. I, p. 273-275) que *le lit de repos, sur lequel on voit étendu un jeune homme, paraît entièrement recouvert de la dépouille d'un lion.* C'est le lit même qui a la forme d'un lion.

[6] *Mém. de l'Acad. royale des inscript.* t. XXXII, pl. I. — Lanzi ; *Osservaz. sul bassoril. fenico-egizio che si conserva in Carpentrasso.* Rom. 1825; gr. in-4°, fig.

siris, la forme d'un lion [1]. Dans les deux cas, la tête de l'animal se dessine en saillie au-dessous du chevet, et ses jambes, armées de leurs griffes, servent de supports au lit, double particularité qui nous ramène aux sépultures des Achéménides, puisqu'à Persépolis et à Nakschi-Roustem, je le répète, les angles supérieurs de chaque tombe extérieure sont ornés chacun d'une tête de lion, et les supports, formés par les jambes et les griffes du même quadrupède [2]. On connaît aussi, par une peinture tirée des tombeaux royaux de Thèbes [3], la représentation très-remarquable d'un lit funéraire dont la partie antérieure du corps d'un lion implantée sur deux jambes humaines forme le chevet, tandis qu'à l'extrémité opposée du lit sont adaptées la queue et les deux jambes postérieures de l'animal [4]. Après ces antiques témoignages, il ne sera pas sans

[1] Voyez Montfaucon, *Suppl. à l'antiq. expliq.* t. II, planche après la XXXVII[e] pl. — *Description de l'Égypte;* Antiquités, *Planches,* vol. I, pl. 70, n° 5; II, pl. 89, n°s 8 et 10; Cf. pl. 84. — M. N. Lhôte, *ubi supra,* p. 84.

[2] J'exposerai ailleurs les autres conformités que nous font découvrir les rits funéraires des Égyptiens rapprochés de ceux des Perses. J'examinerai surtout le rôle qui est attribué à Anubis, au symbole du chien, aux trois juges de l'Amenti, et les croyances relatives au retour des âmes dans les demeures célestes par la porte du Soleil, au double chœur ou à la double échelle des étoiles fixes et des planètes, etc.

[3] *Description de l'Égypte*; Antiquités, *Planches,* vol. II, pl. 92, fig. 3. Observons qu'ici la tête du lion est peinte en jaune d'or, et le reste du corps en bleu de ciel.

[4] Sur le célèbre tombeau d'Osymandias, ce prince, selon Diodore de Sicile (I, 48), avait à ses côtés un lion qui combattait avec ardeur. Champollion le jeune, sans s'être rappelé ce fait, nous apprend, à son tour (*Lettr. écr. d'Égypte et de Nubie,* p. 143 et 144), que, sur les bas-reliefs historiques d'Ibsamboul, un lion accompagne également Rhamsès le Grand ou Sésostris, et qu'à Derri on voit auprès du conquérant égyptien, dans un tableau sculpté, un lion qui se jette sur les barbares renversés par ce prince. Au-dessus du quadrupède belliqueux est gravée une inscription que le voyageur français traduit par ces mots : « le lion, serviteur de sa majesté, mettant en pièces ses ennemis. » Il cite (*ibid.* p. 186) une autre inscription, dans laquelle le lion servirait à désigner le roi lui-même. Je me réserve d'exposer dans un travail particulier mes idées sur le double sens qu'on peut attacher à la présence du lion

intérêt de rappeler ici qu'à des époques contemporaines des premiers siècles de notre ère, on rencontre des abraxas d'origine égyptienne qui portent, gravée en creux, une momie humaine placée sur le dos d'un lion. Plus tard, des tombeaux chrétiens, comme certaines peintures du moyen âge qui représentent des rois de la chrétienté, nous montrent fréquemment un ou deux lions couchés aux pieds de l'image du prince, ou servant d'ornement à son trône [1].

On objectera peut-être que, dans les diverses représentations égyptiennes dont je viens de parler, on ne retrouve pas avec le lion, comme à Persépolis et à Nakschi-Roustem, une portion quelconque du corps d'un taureau; mais il suffit, pour repousser d'avance une pareille objection, de faire remarquer que, dans ces deux dernières localités, les sept tombes extérieures des rois achéménides, lorsque nous les considérons isolément et sans avoir égard aux autres détails d'architecture et de sculpture qui appartiennent à la décoration générale de la façade dont elles font partie, ne nous offrent non plus aucun ornement emprunté au taureau; et si là, tandis que des lions décorent la frise de l'entablement sur lequel repose chaque tombe royale extérieure, des chapiteaux à têtes de taureau terminent les colonnes qui supportent cet entablement, à Karnak nous voyons, près du lion dont le dos sert de lit au corps embaumé d'Osiris, les deux cornes d'une vache implantées sur la tête d'Isis avec le disque de la lune. Il ne faut pas d'ailleurs oublier que, selon les traditions écrites, Osiris ayant

dans la composition de ces divers monuments.

[1] Les exemples sont trop nombreux et trop connus pour avoir besoin d'être cités ici. Mais je dois faire une mention spéciale d'une statue de pierre qu'on a récemment retrouvée dans la cathédrale de Rouen, et qui représente Richard Cœur-de-Lion ayant à ses pieds un lion et un lapin. Ce précieux monument, qui remonte aux premières années du XIII^e^ siècle, sera prochainement publié par M. Deville.

été tué par Typhon, son corps, d'après l'ordre d'Isis, fut enfermé dans un coffre qui avait la forme d'une génisse ou d'un taureau, et qui était recouvert d'une draperie pourpre[1]. Rappelons-nous aussi que Mycérinus, roi d'Égypte, voulant donner à une fille unique qu'il venait de perdre la sépulture la plus honorable, fit placer le corps de cette jeune personne dans un coffre de même forme. La génisse de bois, qui devint ainsi le sarcophage de la princesse, était dorée, couchée et couverte aussi d'une draperie pourpre. Elle portait entre ses cornes un disque d'or, représentant le soleil. Hérodote[2], à qui j'emprunte ces divers détails, affirme que, de son temps encore, cette génisse de bois était exposée à la vue de tout le monde dans le palais de Saïs. Dans ses commentaires sur ce passage, un illustre professeur, M. Frédéric Creuzer[3], observe qu'on a eu toute raison de rapprocher du récit de l'historien grec une découverte que firent quelques-uns des savants attachés à l'expédition française en Égypte. Mais, comme cette découverte me semble acquérir un nouveau degré d'importance par suite des diverses considérations que j'ai exposées plus haut, et dans lesquelles ne sont entrés ni les auteurs de la description de Thèbes[4], ni l'habile commentateur d'Hérodote, je crois devoir répéter ici, après eux, qu'à Thèbes on trouva, dans les tombeaux des rois, un coffre sépulcral[5] presque semblable à celui que décrit Hérodote en parlant de la fille de Mycérinus, puisqu'il a la forme d'une génisse qui, couchée et couverte d'une draperie, porte entre ses cornes le

[1] Diodor. Sicul. I, 85.

[2] II, 129-132.

[3] *Commentat. Herodot.* tom. I, pag. 126-129. Nous devons vivement regretter que la publication des savants commentaires auxquels je me réfère ici ait été interrompue dès le premier volume.

[4] *Descript. de l'Égypte;* Antiquités; t. II, p. 169.

[5] *Ibid.* Antiquités. *Planches;* t. II, pl. 87, fig. 6.

disque du soleil[1]. Plus tard, dans la même ville, Belzoni a découvert un magnifique tombeau royal, où l'on voit gravée, de grandeur naturelle, sur l'épaisseur d'une des portes de ce vaste hypogée, l'image d'Hathôr accueillant avec affection, dit Champollion le jeune, le Pharaon Ouséréï-Akenchérès Ier, douzième roi de la XVIIIe dynastie diospolitaine; et là nous observons que la tête de la déesse est ornée de deux grandes cornes noires de vache qui supportent le disque du soleil peint en rouge[2]. Sur le cercueil cité du prêtre égyptien *Schébamon*, le même disque se retrouve placé entre les cornes du taureau Mnévis, peint de couleur jaune d'or, tandis que le taureau Apis, peint en noir à côté de celui-ci, porte sur sa tête le disque de la lune. Dans ces monuments funéraires d'une haute antiquité, l'image du soleil est un emblème beaucoup plus explicite que ne le serait un lion, et bien propre d'ailleurs à justifier les diverses acceptions physiques ou philosophiques que j'attribue aux symboles du lion et du taureau. Car le disque du soleil, ainsi placé entre les cornes d'une génisse, d'une vache, ou du taureau Mnévis, devait rappeler, non-seulement les antiques croyances relatives au rôle que jouent dans la génération des êtres terrestres le soleil et la lune ou le principe igné et le principe humide[3], mais aussi le dogme non moins ancien

[1] Les deux plumes qui surmontent le disque du soleil, la couleur rouge de la tête et du corps de la génisse, la couleur bleue de la draperie, l'identité de l'étoffe de cette draperie avec l'étoffe de la robe que portent certaines images peintes d'Isis ou d'Hathôr, et qui reproduit exactement la disposition cellulaire d'un rayon de miel, la couleur bleue et or du collier de la génisse et du socle sur lequel elle est placée, tout semble concourir à montrer qu'ici cette génisse est la représentation symbolique d'Isis elle-même ou d'Hathôr, et qu'elle fait une allusion directe au retour de l'âme de la défunte dans le sein de la déesse, par la porte de la lune.

[2] Belzoni, *Voyag. recherch. et découv. Atlas*, pl. XVIII. — Champollion le jeune, *Panth. égypt.* pl. 17 B.

[3] Le soleil et la lune, sous la forme symbolique de la tête du taureau Apis et de la tête du taureau Mnévis, sont placés vers l'extrémité des deux ailes d'une figurine de bronze très-curieuse, qui se con-

qui voulait que le soleil, l'une des deux portes du ciel, fût la porte par laquelle les âmes rentrent dans le séjour céleste après s'être préalablement purifiées dans la lune [1], cette autre porte du ciel, que représentent tantôt une génisse ou une vache, tantôt le taureau Apis.

Une allusion directe à la doctrine que je rappelle ici se découvre, si je ne me trompe, dans un usage que les Égyptiens paraissent avoir suivi à l'égard des personnages d'une condition inférieure à celle des rois et des princes. Cet usage nous a été révélé par l'examen d'une momie égyptienne, du sexe masculin, qui, en 1827, fut tirée de sa caisse et ouverte à Londres, en présence de la Société royale de littérature. Les pieds de la momie, comme si l'on avait voulu indiquer que le défunt devait retourner au ciel par la porte de la lune; les pieds, dis-je, étaient appuyés contre l'image du taureau Apis, peinte sur la face intérieure d'une planchette de bois carrée. L'animal était noir, ce qui est conforme aux traditions; et, chose plus remarquable, il appartenait à la variété asiatique dite *taureau à bosse* [2]. Depuis cette découverte, on a aussi eu l'occasion d'observer que plusieurs cercueils de momie, notamment celui qui se conserve au musée égyptien du Louvre, sous le n° 13, et dont j'ai fait mention plus haut [3], offrent, peint à l'intérieur, sous les pieds même de la momie, le taureau Apis emportant sur son dos, vers un hypogée, le corps embaumé du défunt. Deux autres caisses de momie, déposées dans ce musée, présentent chacune un exemple du taureau Apis peint extérieurement sur la partie de la caisse qui figure la plante

serve au musée égyptien du Louvre; voy. Champollion le jeune, notice citée, p. 12 et 13, n°s 232 et 233.

[1] Voy. M. Fréd. Creuzer, *ubi supra*, p. 390-392.

[2] Je tiens ces détails d'un savant orientaliste que j'ai déjà cité, M. Jules Mohl; il était présent à l'ouverture de la caisse de momie dont il s'agit.

[3] Ci-dessus, p. 84.

des pieds du défunt. De tels faits peuvent servir à nous dévoiler l'origine de l'opinion superstitieuse qui, chez les Égyptiens, attribuait au taureau Apis le don de prédire, par de certains mouvements ou par des indices particuliers, la fin prochaine des personnages marquants que l'on mettait en rapport avec lui [1].

L'Égypte offre, sans doute, quant à l'emploi du lion, et du taureau et de la génisse, avec une acception cosmologique et un sens funéraire, d'autres exemples à citer, qui ont échappé à mes investigations; mais, si réellement ils sont en petit nombre dans cette antique contrée, je dois faire observer que certaines circonstances, propres à son climat, durent, de bonne heure, diminuer aux yeux de ses habitants l'importance qu'en Asie on attachait aux symboles réunis du taureau et du lion, alors même que, le soleil étant sorti de la constellation zodiacale du Taureau pour faire sa conjonction avec le Bélier, la réunion emblématique d'un lion et d'un taureau avait cessé de représenter la véritable situation du soleil à l'équinoxe du printemps [2]. Un pareil emblème n'avait pu obtenir en Égypte le droit de naturalisation qu'à la faveur de l'importation du système théogonique et cosmogonique auquel il appartenait; et l'emploi nécessairement limité qu'on en fit, dès une haute antiquité, dut, par la suite, devenir de plus en plus rare dans une contrée où il ne trouvait aucune application directe, et ne pouvait être compris que par les prêtres et par quelques initiés; dans une contrée où l'année agricole se divise en trois saisons seulement, et où il n'y a pas de printemps, c'est-à-dire où le solstice d'été est l'époque de l'inondation des terres; et

[1] Voy. Diogen. Laërt. VIII, 6, 8. — Ammian. Marcell. XXII, 14.

[2] Voyez mon Mémoire sur deux bas-reliefs mithriaques (*Mém. de l'Acad. roy. des inscrip. et belles-lettres*, t. XIV, 2e partie, p. 76-78, et 112-122).

l'équinoxe d'automne l'époque de la germination et de la feuillaison, deux phénomènes dont l'équinoxe vernal, dans l'Asie occidentale et l'Europe, marque le retour annuel. Aussi l'Égypte eut-elle simultanément deux calendriers : l'un hiératique ou religieux, l'autre populaire et agricole. Le premier, importé de l'Asie occidentale, où les inventeurs l'avaient mis originairement en parfaite harmonie avec les circonstances climatériques propres à cette contrée, n'avait jamais été applicable aux phénomènes qui caractérisent le climat de l'Égypte. Le second, au contraire, dressé d'après l'observation de ces derniers phénomènes, satisfaisait pleinement aux besoins journaliers du peuple égyptien; et tandis que, chez les peuples de l'Asie antérieure, la fête de la naissance du taureau se célébrait à l'équinoxe du printemps, les prêtres, en Égypte, avaient transporté au solstice d'été la fête principale d'Apis, celle de sa naissance[1]. Des raisons analogues à celles que fournit le climat de l'Égypte nous expliquent non moins clairement pourquoi dans l'Inde, où les phénomènes climatériques ne présentent pas des différences moins tranchées, nous retrouvons également, avec le souvenir d'un calendrier religieux, un calendrier agricole[2]. Elles nous font comprendre aussi pourquoi, dans une contrée où l'on voit la dénomination de *taureau* appliquée à Brahma et à l'année, celle de *veau* affectée à chacun des 360 jours de l'année, et les symboles du taureau et du lion attribués à Çiva et à Parvâti, on ne découvre, sur les monuments de l'art, aucune trace du groupe d'un lion dévorant un taureau, ni même aucune trace de l'emploi de ces deux animaux avec un sens funéraire,

[1] Ælian. *De nat. animal.* XI, 10. ed. Schneider.

[2] On retrouve surtout ce double calendrier à Java et dans les autres îles principales dont se compose l'archipel indien.

lorsque cependant les antiquités figurées des peuples de l'Asie antérieure offrent de si fréquents exemples de cet emploi et de la représentation du groupe dont je m'occupe dans ce mémoire.

L'Asie Mineure, l'archipel grec et l'Europe étant placés dans des conditions climatériques analogues ou semblables à celles de toute l'Asie occidentale, je devais d'avance m'attendre à trouver sur leur sol, bien plus qu'en Égypte, des preuves nombreuses de la double attribution que reçurent, dès une haute antiquité, chez les Chaldéens, les Assyriens, les Phéniciens et les Perses, les symboles réunis du lion et du taureau. Mon attente n'a pas été déçue. Les ruines d'un théâtre grec à Æzanis ou Azanis, dans la Phrygie, ont offert à M. Charles Texier [1], parmi les belles sculptures qui décoraient la façade principale de cet édifice, le groupe d'un taureau dévoré par un lion; et ce même groupe est au nombre des bas-reliefs dont jadis fut orné le temple d'Assos [2], monument d'ordre dorique, bien plus ancien que le théâtre d'Æzanis. De leur côté, les îles qu'habitèrent les Grecs entre l'Europe et l'Asie firent frapper une quantité considérable de statères et de monnaies diverses, dont plusieurs appartiennent aux époques primitives de l'art monétaire grec, et ont pour type une tête de taureau et une tête de lion, gravées tantôt en regard [3], tantôt au

[1] *Descript. de l'Asie Min.* pl. 46.

[2] Les dessins des ruines de ce temple feront partie de prochaines livraisons de l'ouvrage cité dans la note précédente; et les fragments de bas-reliefs qui, grâce au zèle et aux soins d'un savant archéologue, M. Raoul Rochette, ont été transportés de ces ruines au Musée royal de Paris, seront incessamment publiés et commentés dans les Annales de l'Institut archéologique.

[3] Voy. M. Mionnet, *Descript. de méd.* t. I, p. 460, n° 80, et pl. XXXVI, fig. 2; *Suppl.* t. VI, p. 405, n° 119.—M. Du Mersan, *Descr. du cab. Allier de Haute-roche*, pl. 16, fig. 10, 12 et 13. — Sestini, *Descriz. dell. med. ant. gr. del Mus. Hederv.* t. II, p. 207, n°s 3 et 4; p. 208, n°s 5, 6, 13 et 15; *Descriz. d'alc. med. gr. del mus. di Chaud.* p. 94, n° 4; tav. VI, fig. 5 et 6. — Voy. aussi mes Recherches sur le culte de Vénus, pl. XVIII, fig. 7.

revers l'une de l'autre[1]; indices certains, à mes yeux, que ces deux symboles, avec les idées dont ils furent l'expression, avaient été importés du continent asiatique. Passant de là aux confins de la Thrace et de la Macédoine, nous trouvons, sur les médaillons autonomes d'Acanthe, la portion antérieure du corps d'un lion affrontée à la portion antérieure du corps d'un taureau[2]; particularité qui nous ramène, comme les statères cités, à quelques pierres gravées asiatiques et aux terres cuites émaillées que nous a fournies l'Égypte. Bien plus, dans la même série des médailles d'Acanthe, nous rencontrons de fréquents exemples de la reproduction du groupe d'un taureau attaqué, terrassé et dévoré par un lion[3], tel qu'on le voit représenté sur certains monuments des Assyriens, des Phéniciens et des Perses, et sur les médailles autonomes ou impériales de Tarse dans la Cilicie. Plusieurs des médaillons d'Acanthe qui autorisent ce curieux rapprochement remontent à une haute antiquité; et, comme les bas-reliefs d'Assos et d'Æzanis, ils nous offrent par leur style, non moins que par leur composition, la preuve évidente d'une influence asiatique et l'indication certaine de relations qui, très-anciennement, durent exister entre l'Asie occidentale et les Acanthiens. Bien que l'histoire se taise à l'égard de ces relations, il est impossible de ne pas reconnaître que, sur les médaillons d'Acanthe et sur les médailles asiatiques citées, le groupe symbolique qui

[1] M. Mionnet, *Descr. de méd.* t. III, p. 279-281, n^os^ 131-133, 136-151; *Rec. des planch.* pl. L, fig. 4 et 5; pl. LIII, fig. 2; pl. LIX, fig. 8-11; et pl. LXXVI, fig. 6; *Suppl.* t. VI, p. 406, n^os^ 123, 126-147. — Voy. mes Rech. sur le culte de Vénus, pl. III B, fig. 9-11.

[2] M. Mionnet, *Descr.* t. I, p. 460, n° 80. — Cf. *Suppl.* t. III, p 15, n° 98.

[3] Planche III, n^os^ 4 et 5. — Voy. M. Mionnet, *Descript. de méd.* t. I, p. 460 et 461, n^os^ 83-92; *Recueil des planches*, pl. XLV, fig. 1, 5 et 6; et pl. XLVIII, fig. 2 et 3; *Suppl.* t. III, p. 16, n^os^ 106-108; et pl. IV, fig. 3. — M. le duc de Luynes, *Choix de méd. grecq.* pl. XIX, fig. 9.

leur sert respectivement de type tirait son origine d'une source commune. On ne peut se défendre non plus de supposer qu'une même intention présida au choix de ce type; et cette intention, sur les uns comme sur les autres des monuments monétaires dont il s'agit, me semble avoir été de reproduire le thème généthliaque que j'ai essayé d'interpréter. Quelquefois même, sur les médailles d'Acanthe, la présence d'un bucrane gravé au-dessous du groupe du lion dévorant un taureau[1] vient ajouter à l'idée qu'exprime un tel groupe, celle de victime et de sacrifice. Remarquons, en passant, que des traces d'usages asiatiques se découvrent également dans le choix des types de quelques autres médailles autonomes d'Acanthe[2], et peut-être aussi dans la nature des relations qu'eut avec cette ville le roi de Perse Xerxès, à l'époque de sa mémorable expédition contre la Grèce. Pendant un assez long séjour à Acanthe, ce prince, selon Hérodote[3], ordonna aux habitants de le compter au nombre de leurs amis; il leur fit prendre, à ses frais, l'habillement médique; et, voyant avec quelle ardeur ils le secondaient dans cette guerre, il leur donna de grandes louanges. Peu après, Artachæès, prince

[1] M. Mionnet, *Suppl.* t. III, pl. III, n°s 6 et 7.

[2] M. Mionnet, *Descript. de méd.* t. I, p. 460, n°s 81 et 82; p. 461, n° 94; *Rec. des planch.* pl. XLVI, fig. 1; *Suppl.* t. III, p. 14-16, n°s 96-105, et pl. 3, fig. 3. — Il ne sera pas inutile de faire remarquer que, sur les médailles des rois de Macédoine antérieurs à Alexandre le Grand, on trouve quelquefois aussi des types qui ont une grande analogie avec le groupe du taureau dévoré par le lion, et qui décèlent, non moins certainement que ce groupe et que les autres sujets gravés sur les monnaies d'Acanthe, une origine ou une influence asiatiques. Tels sont, par exemple, le groupe d'un lion dévorant un sanglier, au revers de trois médailles d'Æropus III (M. Mionnet, *Suppl.* t. III, p. 180, n°s 32, 33 et 37), et le groupe d'un loup tenant sous sa patte la tête d'un bélier ou de quelque autre animal herbivore, au revers de deux médailles, l'une du même roi (*Ibid.* p. 179 et 180, n° 31), l'autre d'Archélaüs (*Ibid.* p. 178, n° 26), à qui avait succédé Æropus III, après avoir fait périr le jeune Oreste.

[3] VII, 116 et 117.

issu des Achéménides, étant mort à Acanthe, de magnifiques funérailles y furent célébrées en l'honneur de ce personnage de sang royal; et depuis ce temps, par l'ordre d'un oracle, ajoute Hérodote, les Acanthiens lui offrent annuellement des sacrifices comme à un héros, en l'appelant par son nom.

Les bas-reliefs et les médailles que je viens de citer ne sont pas, chez les Grecs, les seuls monuments anciens qui représentent un lion dévorant un taureau. Ce groupe, d'origine asiatique, est non moins fidèlement reproduit sur d'autres monuments grecs, où tantôt il eut une acception religieuse, tantôt il fut un simple emblème de victoire, tantôt, selon toute probabilité, on lui attribua l'acception cosmologique qui l'avait fait entrer dans la composition des bas-reliefs d'Assos et d'Æzanis [1], ou choisir pour type des monnaies d'Acanthe. A la première de ces trois catégories appartient probablement une pâte de verre antique du musée Bartholdy [2], qui peut avoir été déposée dans quelque tombeau. Dans la seconde catégorie vient se ranger un beau tétradrachme d'argent [3], de Syracuse, qui, au revers de la tête de Proserpine, nous offre un personnage placé sur un quadrige et couronné par la Victoire, et, dans le champ de l'exergue, immédiatement au-dessous du quadrige, le groupe d'un lion dévorant un taureau [4]. La troisième catégorie comprend des sculptures

[1] Une même intention ne se révèle-t-elle pas dans le système de décoration qui fut appliqué au cirque de Nîmes, dit *les Arènes*, célèbre monument de la magnificence des Romains, où l'on voyait autrefois de triples phallus placés dans des bas-reliefs, et où l'on voit maintenant encore des têtes de taureau sculptées en relief sur les parois extérieures de l'édifice ?

[2] M. Théod. Panofka, *Il mus. Bartold.* p. 164, n° 116.

[3] Ce tétradrachme se conserve au Musée britannique; j'ignore s'il a été publié, et je le connais par les empreintes qu'a bien voulu m'en communiquer M. le duc de Luynes.

[4] On peut rapprocher de ce tétradrachme une médaille de bronze, également frappée

qui ne paraissent pas avoir appartenu à des tombeaux; on peut supposer qu'elles avaient servi d'ornement à des temples élevés en l'honneur de quelque divinité génératrice, ou qu'elles y furent déposées à titre d'offrande. Tels sont un beau groupe de marbre, sculpté en ronde bosse et très-endommagé, qui se conserve au Vatican, et deux bas-reliefs, de marbre aussi et de style grec, dont l'un a été publié par Passéri[1], et dont l'autre est encastré dans un des murs de la cour du Musée royal de Paris[2]. L'idée principale qu'exprime sur ces trois morceaux de sculpture, comme sur les autres monuments cités, le groupe du taureau dévoré par le lion, se révèle dans une autre disposition qu'une belle terre cuite grecque du Musée britannique[3] me permet de signaler. Ici les deux animaux symboliques, au lieu de combattre, sont placés en sens inverse, l'un tourné à droite, l'autre tourné à gauche, mais tous deux néanmoins intimement liés ensemble, au moyen d'une touffe de feuilles d'acanthe où se trouvent engagés leurs pieds de derrière. Cette plante devient elle-même, dans ce cas, un emblème expressif de génération, car elle nous montre qu'elle doit sa naissance ou sa reproduction aux deux principes dont se sert la nature pour la manifestation de ce phénomène; et nous ne pouvons pas oublier que la nymphe *Psalacantha*, séduite par Dionysus, fut changée en la plante qui porte son

à Syracuse, qui représente, au revers de la tête de Pallas, une Victoire immolant un taureau. Elle est figurée sous le n° 10 de la planche XI de mes Recherches sur le culte de Vénus.

[1] *Lucern. fictil.* t. III, tab. XIV.

[2] *Musée des Antiques, dess. et grav.* par P. Bouillon, t. III, planches des animaux, n° 3. — Il existe, dans diverses autres collections publiques ou particulières, un certain nombre de groupes semblables ou analogues à celui que je cite ici; mais je n'ai pas les renseignements nécessaires pour les indiquer avec précision.

[3] *A descript. of the collect. of Ancient Terracotas in the British Mus.* Lond. 1810, 4°, pl. XXVI, n° 49. — Le monument indiqué ici a été reproduit sous le n° 1 de la planche XIII de mes Recherches sur le culte de Vénus.

nom[1]. Si l'on pouvait élever quelque doute sur la justesse de mon interprétation, comme en général sur l'acception symbolique qu'avaient, chez les Grecs, le lion et le taureau, il suffirait, pour dissiper toute incertitude à cet égard, de rappeler brièvement l'attribution que les peuples helléniques firent de ces deux animaux à plusieurs de leurs divinités génératrices, nommément à Zeus, Héra, Ma ou Rhéa, Dionysus, Aphrodite, Posidon, etc. Chez les poëtes ou les mythographes grecs, aussi bien que sur les monuments figurés, le fils de Cronus se métamorphose même en taureau; des bucranes décorent ses temples et ses autels; Héra, dans Homère, est la déesse à œil de taureau ou de vache; Dionysus reçoit des surnoms ou des formes qui le caractérisent comme dieu-taureau; Hæbon, sur les médailles de la Campanie et de la Sicile, nous apparaît sous la forme d'un taureau à tête humaine, dont certaines médailles asiatiques[2] nous montrent le type primitif; Astarté, sur les médailles grecques de Corycus de Cilicie[3], est représentée sous les traits d'une femme à tête de taureau. Les rites funéraires prescrivaient de sacrifier à Pluton des taureaux, à Proserpine une vache stérile, pour rendre favorables au défunt ces divinités infernales[4]. Ils prescrivaient aussi d'invoquer la triple Hécate au moment où le prêtre devait détacher du front de quatre jeunes taureaux noirs une touffe de poils[5]. D'autre part, je puis citer les lions de Zeus, de Héra, de Rhéa ou Cybèle, de Dionysus, d'Aphrodite, et invoquer le témoignage d'une seconde terre cuite du Musée britannique[6]: ici l'imitation d'un type asiatique s'allie avec la

[1] *Ptolem. Hephæst.* p. 27; ed. Roulez.

[2] M. Mionnet, *Descript. de méd.* t. III, p. 670, n° 688. — Médaille inédite du cabinet de M. le duc de Luynes.

[3] Une de ces médailles est figurée sous le numéro 1 de la planche III de mes Recherches sur le culte de Vénus.

[4] Virgile, *Æneid.* VI, 242-253.

[5] *Ibid.* 245.

[6] *Anc. Terracotas in the Brit. Mus.* pl. VII,

perfection de l'art grec pour nous montrer deux beaux jeunes gens coiffés du bonnet phrygien, vêtus d'un costume oriental, et tenant chacun, d'une main, une coupe; de l'autre, un vase dont l'eau s'écoule dans la coupe et sert à désaltérer un lion, que cette particularité significative caractérise parfaitement comme un animal doué d'une nature sèche, ardente ou ignée: *aridæ et ardentis naturæ leones,* dit Tertullien[1], en parlant du rôle que joue le lion dans les mystères de Mithra[2]. Un fragment de frise, qui se conserve au Musée royal de Paris[3] et qui appartient à une bonne époque de l'art grec, mérite d'être rapproché de cette terre cuite. On y voit un lion ailé, accroupi et de style également asiatique, se désaltérer dans une coupe où tombe le liquide qui s'échappe d'un canthare que devait tenir à la main une figure dont il ne reste que les doigts[4]. La nature du lion, telle que nous la font si bien comprendre ces deux monuments, ne se révèle pas moins manifestement sur une médaille de l'île de Chypre et sur plusieurs médailles de l'archipel grec, où nous observons, tantôt au revers d'une tête de taureau, ou d'un lion couché, tantôt au revers de la tête de Vénus, ou de celle de Junon, la tête d'un lion qui, la gueule béante, tire la langue[5]. Ce dernier type, et plus souvent un lion debout, marchant de gauche à droite et tirant également

n° 2.—J'ai reproduit dans mes Recherches sur le culte de Vénus, pl. XIII, n° 2, la terre cuite que j'indique ici.

[1] *Adv. Marcion.* I, XIII, p. 372, A; ed. Rigalt. — Voyez ci-dessus, page 81, notes 5 et 6.

[2] Voyez *Mémoires de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres,* t. XIV, 2e partie, p. 72-75.

[3] *Musée des Antiquités, dess. et grav.* par P. Bouillon; *Suppl.* pl. II, fig. 25.

[4] Le génie qui, dans l'état actuel de ce fragment, tient lieu de la figure dont il s'agit, est une restauration moderne exécutée avant l'époque où le monument est passé de la villa Borghèse au Musée royal de Paris.

[5] M. Mionnet, *Descr. de méd. Recueil de pl.* pl. LIII, fig. 1. — M. J. Millingen, *Anc. coins of Greek Cities and Kings,* pl. V, fig. 16. — M. le duc de Luynes, *Choix de méd. grecq.* pl. IX, fig. 10; pl. X, fig. 3;

la langue, se rencontrent sur quelques autres médailles grecques. De ce nombre sont, en particulier, celles de Marseille [1] et de Vélie de Lucanie, colonies phocéennes, ainsi qu'une monnaie autrefois attribuée à la première de ces deux villes et restituée, en 1834, aux *Tricorii* par M. le marquis de Lagoy [2]. A ces divers témoignages vient s'ajouter celui d'une multitude de candélabres allumés, auxquels les Grecs, et, à leur exemple, les Romains donnèrent pour supports des jambes et des griffes de lion.

La Grèce réclame aussi un groupe colossal de marbre, dont je ne saurais préciser l'origine ni l'époque, ni indiquer la véritable disposition, mais qui, indubitablement composé d'un lion et d'un taureau, était compté au nombre des chefs-d'œuvre

et pl. XII, fig. 25. — Voyez aussi mes Recherches sur le culte de Vénus, pl. III B, nos 15-18. —

[1] M. Mionnet, *Descr. de méd.* t. I, p. 67, nos 28, 32 et 34; *Suppl.* t. I, p. 133, n° 28; et p. 134, nos 29 et 32. — Depuis que ce mémoire a été lu à l'Académie, un habile numismate, M. de la Saussaye, a publié dans sa Numismatique de la Gaule narbonnaise (1 vol. in-4°, Blois, 1842) les figures des médailles de Marseille que j'indique ici, et de plusieurs autres de la même ville, qui ne m'étaient pas connues. (Voy. sur sa planche II, les nos 54, 56, 57, 60, 66, 67, 71, 73, 96, 103, 110 et 115.)

[2] *Descript. de quelques méd. inéd.* p. 5, n° 3. — M. de la Saussaye, ouvr. cité, pl. I, fig. 3. — Il faut ajouter ici le numéro 1 de cette même planche I de M. de la Saussaye, qui nous offre un dessin de la petite médaille décrite par M. de Lagoy, sous le numéro 5 (*loc. cit.*). Je crois y reconnaître, non une tête de phoque, mais une tête de lion tirant la langue; et, de plus, je pense, avec notre savant confrère M. Raoul-Rochette, que cette médaille ni celle qui porte le numéro 2 sur la planche citée n'appartiennent point à la ville de Marseille, mais bien à Vélie de Lucanie, autre colonie de Phocée. Je dois même dire que M. de la Saussaye se range à cet avis, et que, si, dans sa Numismatique de la Gaule narbonnaise, il a adopté le sentiment de M. de Lagoy, en classant ces deux pièces parmi les monnaies de Marseille, il avait primitivement partagé l'opinion de M. E. Cartier, qui, dans la Revue numismatique de 1838 (p. 471 et 472), a contesté l'attribution faite à Marseille, par M. de Lagoy, des médailles dont il s'agit. J'ajoute enfin qu'une monnaie autonome de Vélie de Lucanie, publiée par M. J. de Witte dans le même recueil (année 1838, p. 8), a pour type un lion debout, marchant de gauche à droite et tirant la langue.

de l'art grec que l'on conservait à Byzance sous le Bas-Empire. Ce groupe, placé à l'entrée de l'édifice qu'on appelait le *palais de Constantin* et qui était situé sur les bords de la mer, avait donné son nom, *bucoléon* (*βουκολέων*), au *triclinium* du palais, et même au port[1] par lequel on pouvait arriver à cette demeure impériale. Ces diverses particularités et la mention spéciale que font Léon Diacre[2], Cédrène[3], Zonare[4] et Anne Comnène[5] du groupe qu'elles me servent à signaler, attestent suffisamment la célébrité dont jouissait ce monument[6]; et bien que le nom de *βουκολέων*, sous lequel le désignent ces quatre écrivains byzantins, ne soit pas très-régulièrement formé, nous devons cependant tenir pour certain qu'il caractérise d'une manière significative la réunion d'un lion et d'un taureau en un groupe semblable ou du moins analogue à celui qui, sur les monuments cités plus haut, représente un taureau dévoré par un lion. Car Léon Diacre a soin de nous expliquer que, dans la composition du groupe nommé *bucoléon*, le lion est vainqueur du taureau[7]. Par là nous découvrons, en même temps, l'origine d'une croyance populaire dont Codin[8] se rend l'écho naïf, en disant que le taureau colossal du *neorium* mugit une fois par an, et que, ce jour-là, on s'attend à quelque malheur

[1] On désignait également ce port sous la dénomination de *βασιλικὸν νεώριον*.

[2] *Histor.* libr. X; Bonnæ, 1828; ed. Hasio; p. 87, 8 et 9.

[3] T. II, p. 485.

[4] *In Nicephoro Phoca.*

[5] Lib. III.

[6] On a peine à s'expliquer le silence que garde Heyne sur ce monument, lorsqu'il fait mention (*Commentat. hist. et philolog. Gotting. Societ.* t. XI, p. 36) du taureau colossal d'airain qui, selon un auteur byzantin anonyme, et, j'ajoute, selon Codin (*loc. cit.*), aurait également été placé dans le *neorium*. Le *bucoléon* n'avait cependant échappé ni aux recherches de du Cange (*Constantinop. christ.* I, XIX, II), ni à celles de Passéri (*Lucern. fictil.* III, 19 et 20).

[7] *Τῆς ἠπείρου προσεπιβαίνων, ἵνα ὁ λίθινος λέων τὸν ταῦρον ζωγρεῖ* (*βουκολέοντα τὸν τόπον κέκληκεν ἡ συνήθεια*)..... *Ubi supra.*

[8] *De neorio*, p. 32.

public. On peut donc, sans hésitation, affirmer que le *bucoléon* du palais de Constantin, comme le groupe du Vatican, les bas-reliefs cités d'Assos, d'Æzanis, du Musée royal de Paris et de l'ancienne collection de Passéri, la pâte antique du musée Bartholdy et les médaillons d'Acanthe et de Syracuse, concourt, à nous montrer que, chez les Grecs, l'association du taureau et du lion, empruntée au génie symbolique de l'Asie occidentale, était entrée dans le domaine de la statuaire, aussi bien que dans celui de la sculpture appliquée aux édifices, et de la gravure sur pierres fines et sur métaux.

Néanmoins, le but de mes investigations, quant à la Grèce, n'était pas encore atteint : je n'avais pu parvenir à constater, sur les monuments funéraires des Hellènes, l'emploi du groupe dont il s'agit. La découverte faite, il y a peu d'années, par M. Charles Texier, près des ruines de Myra [1], dans la Lycie et non loin de la Cilicie, est venue en offrir un exemple que ne pourra récuser aucun archéologue. Là, ce voyageur a trouvé, taillé dans le roc, un tombeau grec, dont la planche II que je joins à ce mémoire reproduit au trait la façade, d'après le dessin qu'il en a publié [2]. Cette façade est ornée de deux colonnes d'ordre ionique, et de deux pilastres surmontés chacun d'une tête de lion vue de face. Entre ces deux pilastres, composés dans le goût asiatique, est pratiquée la porte d'entrée du caveau sépulcral; et, au-dessus de cette porte, précisément entre les deux mufles de lion qui forment les chapitaux des deux pilastres, un bas-relief représente le dé-

[1] Aujourd'hui *Strumita* ou *Strumeta*.

[2] *Descript. de l'Asie Min.* pl. 225 et 226. — Cf. M. Ch. Fellow, *An Account of Discover. in Lycia, etc.* Lond. 1841, pl. 25. La planche 19 de ce dernier ouvrage reproduit un fragment de sculpture trouvé à Xanthus, qui représente deux lions occupés à dévorer un quadrupède herbivore, dont le graveur a trop peu arrêté les formes pour que l'on puisse y reconnaître un cheval plutôt qu'un taureau.

funt placé sur un lit de repos, et entouré de sa femme, de ses enfants et de ses serviteurs. Les deux colonnes et les deux pilastres supportent un fronton triangulaire. Au milieu du tympan de ce fronton, on voit, sculpté avec une certaine habileté de dessin et d'exécution, un taureau qu'attaque et dévore un lion. L'action et le style de ces deux animaux décèlent encore ici l'imitation de notre groupe asiatique; et cette imitation, remarquons-le bien, s'observe sur un de ces monuments funéraires que les Grecs de l'Asie Mineure taillèrent dans le roc, pour se conformer à un usage établi en Orient, dès la plus haute antiquité, celui d'employer des façades de rochers à recevoir les sculptures qui devaient perpétuer le souvenir des actions ou de la mort des rois et des grands. Le témoignage éclatant qui résulte du tombeau de Myra me dispenserait, sans doute, de chercher ailleurs d'autres exemples des emprunts que l'art grec avait cru devoir faire aux usages funéraires de l'Asie. Je juge utile néanmoins de rapprocher de ce curieux monument les peintures d'un vase grec du musée Bartholdy [1], où l'on voit à la fois trois groupes qui représentent, l'un, deux lions assaillant un taureau; l'autre, un lion et une panthère terrassant un sanglier; le troisième, un lion qui attaque un cerf. Ainsi que le premier de ces trois groupes, les deux derniers se rencontrent fréquemment sur les monuments figurés de l'Asie occidentale, et, en particulier, sur ceux qui, consacrés aux mystères, furent conçus dans des idées psychologiques. Cette remarque me conduit tout naturellement à parler ici d'une série particulière de vases peints, de style phénicien, que l'on trouve en grand nombre sur le sol de la Grande-Grèce, et moins souvent sur celui de l'Étrurie et de

[1] M. Th. Panofka, *Il mus. Bartold.* p. 74, n° 4; Cf. Passéri, *Pictur. Etrusc. in vasc.* t. III, tab. CCLXXXI.

la Grèce proprement dite. Ces vases, à figures noires et violettes ou rouges-brunes sur un fond jaunâtre pâle, représentent constamment des animaux, des symboles, ou même quelquefois des personnages qui, les uns et les autres, s'observent sur les monuments figurés asiatiques que je rapporte à l'institution des mystères. Parmi les vases de cette série on en connaît plusieurs où l'on voit tantôt le combat d'un lion et d'un taureau [1], tantôt ces deux animaux s'apprêtant à combattre l'un contre l'autre [2], tantôt simplement un taureau placé en regard d'un lion [3]. De tels sujets, aussi bien que les groupes du vase cité de la collection Bartholdy, auraient droit, ce me semble, à être considérés comme autant d'emblèmes psychologiques et funéraires, lors même qu'il ne nous serait pas permis de croire que les vases où nous les voyons peints furent déposés dans quelque sépulture, après avoir servi à un usage religieux. Deux faits plus concluants, et dignes d'une mention spéciale, ont été observés dans l'Anatolie par M. J. Robert Steuart. Arrivé à Kutahièh, le 20 mai 1837, ce zélé voyageur trouva dans le cimetière actuel des Arméniens plusieurs pierres tumulaires antiques, qui portaient, sculpté en bas-relief, le groupe du taureau dévoré par un lion. Quelques jours auparavant il avait visité la ville d'Uschak, renommée pour ses beaux tapis; et là, parmi de nombreux débris d'antiquités grecques, s'était offerte à ses yeux une pierre sépulcrale, d'un travail remarquable, qui sert aujourd'hui d'ornement à une fontaine turque, située près de la grande mosquée. Sur cette

[1] M. J. de Witte, *Descript. des antiq. du cab. Durand*, p. 287, n° 946.—M. Éd. Gerhard, *Berlin's antik. Bildw.* S. 183, n° 536.

[2] M. Micali, *Monum antich. per servire all. Stor. degl. antich. popol. italian.* tav. LXXIV, fig. 1.; éd. de Florence, 1832.

[3] M. Micali, *Monum. antich. per servire all. Stor. degl. antich. popol. italian.* tav. LXXIV, fig. 7 et 8. —Cf. M. J. de Witte, *loc. cit.* p. 287, n° 948; p. 289, n°s 959 et 960; p. 291, n°s 969 et 970; et p. 293, n° 989.

pierre est figuré un lion qui tient sous une de ses griffes une tête de taureau [1]. Une longue inscription grecque, que le voyageur anglais se propose de publier, accompagne ce sujet. J'extrais ces divers détails du journal même de voyage que M. Steuart, présent à Paris au moment où j'achève la rédaction de mon mémoire, a bien voulu me communiquer avec cette libéralité dont il m'a si souvent donné des preuves [2].

Un autre sarcophage peut, de son côté, nous apprendre que les Grecs, à l'exemple aussi des peuples de l'Orient, employèrent, avec une acception funéraire, l'association du taureau et du lion, sans s'assujettir à représenter ces deux animaux dans l'action de combattre l'un contre l'autre. Ce sarcophage fut découvert dans l'île de Chypre par Corneille Le Bruyn [3], vers la fin du XVII^e^ siècle. Il était placé entre deux colonnes, à l'entrée d'un des jardins du *Monastère de la Paix* [4], et servait d'auge à une fontaine. La description et le dessin assez peu satisfaisants qu'en donne le voyageur hollandais nous permettent cependant de constater qu'à chacun des quatre angles de ce monument, qui est de marbre et dont il vante

[1] Ce sujet nous fait tout naturellement penser au tombeau de Laïs, que Pausanias (II, 2, 4) avait vu près de Corinthe, dans le bois de cyprès appelé le *Cranium*, et qui était décoré d'une lionne tenant un bélier entre ses griffes antérieures.

[2] M. J. Robert Steuart publie en ce moment, sous le titre de *Description of some ancient monuments in Lydia and Phrygia*, un extrait de ses journaux de voyage et les dessins qu'il a faits de divers restes curieux d'antiquité, parmi lesquels on remarque des tombeaux taillés dans le roc, qui offrent, outre des emblèmes qu'on n'avait pas encore observés sur les monuments funéraires, plusieurs exemples nouveaux de l'emploi alternatif du taureau et du lion. — M. Ch. Fellow, dans la relation déjà citée de son voyage en Lycie, a publié divers fragments de pierres tumulaires (pl. 13, 19 et 22), ornées de sculptures où l'on voit des lions.

[3] *Voyage au Levant.* Delft. 1700, in-f°; p. 378 et 379, et pl. 200.

[4] Ce monastère, dit le voyageur hollandais (*ubi supra*) sans citer ses autorités, passait pour avoir été bâti par les Templiers.

la beauté, on voit en saillie une tête de jeune taureau ou de génisse. Entre ces quatres têtes, sont sculptés, de face et en relief, six mufles de lion : un sur chaque petit côté du tombeau, et deux sur chaque grand côté. La disposition de ces seuls attributs suffit assurément pour établir un rapprochement curieux entre le sarcophage grec de l'île de Chypre et les tombeaux achéménides de Persépolis et de Nakschi-Roustem, où, comme je l'ai dit, la tombe extérieure, ornée, à chacun de ses angles, d'une tête de lion, repose sur une plate-forme, au-dessus d'un entablement soutenu par quatre colonnes auxquelles deux têtes de taureau géminées servent de chapiteau.

Ainsi, dans l'Anatolie, plusieurs tombeaux, et notamment celui de Myra, nous fournissent autant d'exemples du sens funéraire qu'attribuèrent les Grecs à la représentation d'un taureau et d'un lion combattant ensemble [1]; et là, ces deux animaux symboliques forment un groupe semblable ou du moins analogue à celui que les Assyriens, les Phéniciens et les Perses sculptèrent ou gravèrent sur leurs monuments, tantôt comme expression graphique de l'idée de création, de vie ou de génération, tantôt comme emblème funéraire. En même temps, une île asiatique, devenue grecque par droit

[1] Déjà nous savions, par le témoignage des monuments figurés et des traditions écrites, que souvent le symbole du lion avait séparément été employé avec un sens funéraire. (Voy. les Recueils de Boissard, de Bonnani, de Bellori, de Passéri, de Montfaucon, etc. Voy. aussi Hérodote, VII, 225. — Pausanias, IX, 40, 5. — Cf. M. Fr. Creuzer, *Commentat. Herodot.* p. 356-358. — M. Roulez, *Commentar. in Ptolem. Hephæst.* page 67 sqq. — Voy. ci-dessus p. 105, note 2.) Il faut ajouter aux nombreux exemples qui ont été publiés dans divers ouvrages un tombeau romain très-curieux, que l'on conserve à Pettau, en Styrie, et que je crois inédit. Le dessin qui m'en fut envoyé par M. de Steinbüchel, dans le courant de l'année 1829, m'a permis de constater que les deux angles supérieurs de la face principale de ce monument sont décorés chacun d'un lion couché, sculpté en ronde bosse.

de conquête, nous montre les deux éléments dont se compose ce même groupe placés sur un sarcophage par un artiste grec, de manière à reproduire, sauf des différences qui tiennent simplement à la variété des procédés de l'art, le même système de décoration symbolique que nous ont offert, à Persépolis et à Nakschi-Roustem, les tombeaux des anciens rois de Perse. Si j'ajoute, d'après la description et le dessin de Corneille Le Bruyn, que sur les deux faces principales du sarcophage de l'île de Chypre, au-dessous des mufles de lion, on voit des guirlandes de feuilles et de fruits soutenues, avec leurs mains, par deux génies funèbres, j'aurai constaté qu'il ne peut s'élever aucun doute quant à la destination primitive de ce monument, bien qu'on l'ait métamorphosé en auge pour la fontaine du monastère de la Paix, et que le voyageur cité n'ait pas explicitement désigné cette auge comme une ancienne tombe. J'aurai, d'une autre part, pris acte, dès à présent, d'une particularité qui, dans la suite de cette dissertation, m'autorisera à faire un rapprochement instructif entre le sarcophage grec dont il s'agit et l'urne cinéraire romaine qui doit être le principal sujet de mon mémoire. Mais, avant de passer à la description et à l'interprétation de cette urne, il ne sera pas inutile de rappeler ici que, dès une époque très-reculée, l'île de Chypre, où Le Bruyn découvrit l'auge du monastère de la Paix, avait été consacrée à Cypris ou Vénus, comme le prouverait, à défaut d'autre témoignage, le nom même de cette île célèbre. C'est là que le culte de la déesse fut établi avec les formes symboliques inventées par les Chaldéens d'Assyrie, et transmises par eux ou par les Assyriens aux Arabes, aux Phéniciens et aux Perses. C'est là, par exemple, que Vénus était adorée sous l'emblème d'un cône, l'une des formes particulières qu'affectent les monuments figurés des

mystères de Mylitta, d'Astarté, de Mithra, et l'un des symboles qui servirent à exprimer alternativement l'idée de la vie ou de la génération et l'idée de la mort ou d'une nouvelle vie. C'est là aussi que, dans les antiques sanctuaires des temples de la déesse, son culte, sous la domination successive des Grecs et des Romains, continuait de se célébrer avec des cérémonies tout empreintes de leur origine asiatique, cérémonies que Tacite[1] a décrites avec le talent d'observation et l'admirable concision qu'on lui connaît. C'est là enfin que, dans les dernières années du XVII^e siècle de notre ère, Le Bruyn avait vu[2], et qu'aujourd'hui l'on peut encore voir une source que les Chypriotes appellent *la fontaine de Vénus*, et un bourg qui porte le nom de *Cytheria*.

Après les remarques que m'avaient donné lieu de faire l'Égypte, la Grèce et, en particulier, le sarcophage de l'île de Chypre et le tombeau de Myra, il ne restait plus, pour achever de retrouver, quant à l'acception funéraire du taureau et du lion, tous les anneaux de cette chaîne qui, durant tant de siècles, et dès l'origine de la civilisation, lia l'Occident à l'Orient par la communauté des langues et des idées, comme par celle des monuments figurés, qui sont eux-mêmes un second mode de langage ou d'expression des idées; il ne restait plus, dis-je, qu'à découvrir, chez les Étrusques et chez les Romains, quelque composition funéraire qui pût être rapprochée tout à la fois des tombeaux achéménides de Persépolis et de Nakschi-Roustem, des pierres tumulaires de Kutahièh et d'Uschak, du sarcophage grec de l'île de Chypre, et surtout du tombeau grec de Myra.

A ma connaissance, les sculptures ou les peintures des sar-

[1] *Histor.* II-IV; *Annal.* III, 62.

[2] *Ubi supra.*

cophages et des hypogées de l'ancienne Étrurie n'ont encore fourni aucun exemple de l'association des symboles du lion et du taureau, bien que, dans la nécropole de Tarquinies, on ait, en 1827, remarqué, sur la porte d'un sépulcre souterrain, un taureau et un lion sculptés parmi d'autres animaux, et, dans l'intérieur du sépulcre, deux groupes peints, qui représentent chacun deux lions attaquant un cerf au lieu d'un taureau [1]. Mais on a recueilli, sur le sol étrusque, plusieurs scarabées [2] qui reproduisent, gravé en creux sous leur base, le groupe asiatique du taureau dévoré par le lion. Or personne n'ignore qu'en Égypte on plaçait habituellement un scarabée sur la porte d'entrée des hypogées royaux, dans les peintures des caisses ou dans les sculptures des tombes qui renferment les momies, et souvent aussi sur une partie quelconque des corps embaumés. Tout le monde sait d'ailleurs qu'à ce titre, et par suite du rôle que remplit, sur d'autres monuments égyptiens [3], le coléoptère sacré, il a droit à être compté lui-même au nombre des symboles susceptibles d'une acception funéraire [4], comme la plupart des objets que l'antiquité avait choisis pour exprimer graphiquement les idées de vie et de

[1] M. Micali, *Storia degl. ant. popol. Italian.* t. III, p. 112-116; *Monum.* tav. LXVII, n. 5, 6 e 7. — A l'entrée d'un sépulcre souterrain découvert, il y a peu d'années, dans l'enceinte de la nécropole de Vulci, on a aussi trouvé deux lions de pierre, qui se voient actuellement au Vatican, dans une des salles des musées Grégoriens. — Sur un vase funéraire de terre noire, découvert à Chiusi et publié par M. Micali (*ibid.* pag. 22 e 23; *ibid.* tav. CXVIII, n. 1), on observe des lions avec des chevaux ailés.

[2] Voy. la planche III ci-jointe, fig. 6 et 8. — M. Micali, *Monum. antich. per servir. all. Stor. degl. antich. popol. Italian.* tav. CXVII, fig. 6 e 8.

[3] Voy. Horapoll. 1, 10. — *Descript. de l'Égypte;* Antiquit. Planch. vol. II, pl. 86, fig. 1.—Champollion le jeune, Notice citée, p. 11 et 12, nos 215-231 (*Scarabée, emblème générateur*); et p. 40, n° 65 *bis* (*Scarabée à tête de taureau*).

[4] Voy. Champollion le jeune, Notice citée (*Scarabées funéraires*), pag. 114, n° 3; p. 118, n° 1; p. 125, nos 258-300; p. 126, nos 317-342, et p. 127-130, nos 413-569.

génération. Aussi Champollion le jeune[1], décrivant les sépultures royales creusées dans le roc à Biban-el-Molouk, nous dit-il que le grand scarabée qui a été sculpté sur le bandeau de la porte d'entrée de chacune de ces sépultures « est ici, comme ailleurs, le symbole de la régénération ou des renaissances successives. » Les scarabées étrusques dont j'entends parler me permettent, par conséquent, d'insister sur le témoignage précieux qu'ils apportent dans une question où je ne dois négliger de produire aucun exemple irrécusable de l'emploi du groupe du lion et du taureau, avec un sens funéraire, chez les anciens peuples de l'Occident. J'ai hâte d'ajouter qu'en dehors des monuments funèbres, la série des antiquités qui peuvent être considérées comme des imitations de types apportés directement de l'Asie occidentale en Étrurie, et la série des monuments étrusques d'origine grecque, ou exécutés d'après des modèles empruntés à la Grèce, présentent réciproquement une quantité considérable de sujets ou de motifs dans lesquels le taureau et le lion reçoivent des acceptions symboliques qui, sans en excepter l'idée de la mort ou d'une nouvelle vie, nous rappellent toutes celles que, chez les peuples de l'Asie, de l'Égypte et de la Grèce, on attachait à ces deux quadrupèdes. Je signalerai plus particulièrement la section des antiquités figurées d'Étrurie, qui comprend les bagues d'or et les autres bijoux de même métal, dont les sujets, sous le rapport de la composition et du style, présentent si souvent tant d'analogie, tant de ressemblance même, avec ceux qui s'observent sur des bas-reliefs, des cylindres et des cônes trouvés dans les ruines de plusieurs édifices ou villes de l'ancienne Asie occidentale. J'ajouterai à cette section celle des vases peints, des candélabres et des ustensiles sacrés. Au

[1] *Lett. écr. d'Égypte et de Nubie*, p. 225.

nombre des premiers je dois placer une amphore de style étrusque[1], découverte, en 1809, dans un hypogée, à Corneto, l'ancienne Tarquinies. Elle nous offre trois groupes distincts, dont l'un se compose d'un lion et d'une lionne dévorant un taureau terrassé. Le second groupe est un cerf assailli par un lion; le troisième, un sanglier terrassé par une lionne et une panthère, qui le dévorent. Parmi les ustensiles sacrés, je ferai une mention particulière d'un très-beau miroir mystique, qui fut trouvé, en 1820, aux environs de Viterbe, et publié l'année suivante dans le *Giornale arcadico*[2]. Il représente l'arrivée d'Hercule dans l'Olympe[3], où ce personnage est reçu

[1] M. Micali, *Stor. degl. antich. pop. Ital.* t. III, p. 172 e 173; *Monum.* tav. XCVIII, fig. 1. — Cf. *ibid.* p. 163 e 164, tav. XCV, fig. C.

[2] T. IX, p. 91-100, avec une planche.

[3] En adoptant ici l'opinion de M. Vescovali sur le sujet que représente le miroir de Viterbe, je dois faire remarquer qu'en 1832 M. Micali (*Storia degl. ant. popol. Italian.* t. III, p. 82 e 83; *Monum.* tav. XLIX) a reproduit ce précieux monument, et déclaré, sans cependant s'expliquer sur la nature du sujet, qu'il y reconnaît Hercule, Minerve, Vénus, Junon et Apollon. L'année suivante, M. Th. Panofka (*Annal. dell' Instit. archeol.* t. V, p. 343 e 344), trompé par sa mémoire et prêtant à M. Vescovali une opinion qui n'est point celle de cet antiquaire, a repoussé l'idée de voir, avec ce dernier, sur le miroir dont il s'agit, la réconciliation d'Hercule avec Apollon après la dispute relative au trépied. Il s'est cru autorisé à y reconnaître le jugement de Pâris, et s'est efforcé de montrer qu'ici les deux personnages à côté de qui sont écrits les noms ΕΛΧΔΗΕΗ et ΥΛΙΑ, *Hercule* et *Apollon*, remplacent, le premier, Hercule, le second, Pâris. Cette explication, je l'avoue, me semble trop arbitraire, et a surtout l'inconvénient de placer sur la terre une scène qui évidemment se passe dans le ciel. Elle a cependant obtenu, en 1840, l'assentiment d'un autre archéologue familiarisé avec l'étude des vases peints, M. J. de Witte (*Descript. de la collect. d'antiq. de M. le vicomte Beugnot*, p. 129-131, n° 389). Peut-être les deux savants que je viens de nommer auraient-ils changé de sentiment s'ils avaient simplement rapproché du miroir de Viterbe une peinture de vase (Gerhard's *Antik. Bildw.* I Centur. Taf. XXXI) où l'on voit Hercule arrivant dans les régions célestes sur un quadrige précédé par Mercure Psychopompe, qui présente le héros à Apollon. Ce dernier dieu, comme le personnage divin à côté de qui on lit ΥΛΙΑ sur le miroir de Viterbe, est assis et porte un long sceptre terminé par deux branches de laurier. Tout récemment M. Guigniaut (*Relig. de l'antiq. planches et explications*, 3e cahier, 1841, p. 301, et pl. CLXXX, n° 682), sans s'occuper des

par quatre divinités, au nombre desquelles on remarque Vénus et Minerve. Sept groupes d'animaux encadrent circulairement le sujet. Ils varient dans leur composition, et nous offrent des lions, des lionnes et des griffons occupés à dévorer un taureau [1], un bélier, trois chevaux, un cerf et un sanglier. A mes

opinions énoncées à l'égard du même miroir par ses devanciers, a proposé de voir sur ce monument Hercule présenté à Hébé par Minerve assistée d'Apollon *daphnéphore* et d'Artémis ou Diane, qui tient, dit-il, un anneau. Bien que le savant académicien annonce qu'il reproduit le miroir d'après la planche XLIX de M. Micali (ouvrage cité), je ne puis taire qu'on n'aperçoit aucune trace de cet anneau dans le dessin publié par l'antiquaire florentin, non plus que sur la planche jointe à la notice citée de M. Vescovali. L'original que j'ai eu entre les mains, et la description exacte qu'en a donnée M. de Witte, me permettent d'affirmer que l'indication d'un anneau dans la description de M. Guigniaut résulte d'une erreur commise par le graveur qui a réduit la planche de M. Micali. Qu'il me soit encore permis de dire que, si M. Guigniaut avait eu égard au diadème et au collier de la divinité qui pour lui est la jeune épouse d'Hercule, comme aussi à la nudité du corps de cette figure et à la branche de myrte placée dans sa main, il se serait probablement trouvé conduit à reconnaître avec moi que MM. Vescovali, Micali, Panofka et de Witte ont été fondés à prendre pour Vénus et Junon les deux divinités qui sont debout entre Minerve et Apollon. Quoi qu'il en soit de ces remarques, on voit que les deux antiquaires italiens, et M. Guigniaut lui-même, s'accordent à penser que le miroir de Viterbe représente l'arrivée d'Hercule dans le séjour céleste, et non le jugement de Pâris. Dès lors se trouve pleinement justifiée, ce me semble, la signification symbolique que j'attribue aux sept groupes d'animaux disposés circulairement sur les bords de ce miroir.

[1] Je dois rapprocher du miroir mystique que je décris sommairement ici une patère d'argent doré et travaillée au repoussé, qui provient des fouilles de Cervetri, l'ancienne Céré, et qui, après avoir été en la possession de M. le général Galassi, a pris place au musée étrusque récemment formé à Rome par l'ordre et les soins éclairés du gouvernement pontifical. Elle a, en dernier lieu, été signalée dans une lettre de M. Charles Lenormant dont l'Académie a reçu la communication. Le savant académicien annonce qu'au centre de cette patère, qui sera prochainement publiée, on voit deux lions dévorant un taureau. Ce groupe, ajoute-t-il, est surmonté de l'emblème égyptien de la victoire et du carnage, le *vautour tenant une palme*. M. Lenormant paraît porté à considérer la patère dont il s'agit et plusieurs autres vases de même matière et de même travail, qui se conservent dans le musée cité, comme des objets rapportés de l'intérieur de l'Asie et plus ou moins empreints des traces d'une influence égyptienne. — Depuis la rédaction de cette note, l'Académie a reçu de M. Louis Grifi un exemplaire du bel ouvrage qu'il a

yeux, ces divers groupes, qu'on retrouve tous sur les monuments figurés asiatiques[1], et dont l'un même, celui d'un cerf dévoré par un griffon, sert de type unique à la face antérieure d'une urne cinéraire étrusque, publiée par M. Inghirami[2], ces divers groupes, dis-je, font, sur le miroir mystique de Viterbe, une allusion directe à la nouvelle vie qui attend Hercule dans le ciel. Si l'on pouvait en douter, après les observations qui précèdent, il suffirait de rappeler ici le célèbre vase grec peint[3] où, au-dessus du combat d'Achille et de Memnon et d'une scène de *psychostasie* qui se rattache à ce combat, nous voyons un griffon, de style asiatique, prêt à dévorer un

publié en 1841, à Rome, sous le titre de *Monumenti di Cere antica spiegati colle osservanze del culto di Mitra.* On y trouve (tav. v, fig. 1), avec un grand nombre d'objets curieux d'antiquités que possède le musée étrusque Grégorien, un dessin de la patère dont il est fait mention dans la lettre citée de M. Lenormant. L'examen attentif de ce dessin et de quelques autres monuments figurés de Céré, m'autorise à dire que l'oiseau placé au-dessus du groupe d'un taureau dévoré par deux lions n'est pas *un vautour tenant une palme*, ainsi que l'avait pensé notre savant confrère, mais bien *un épervier* qui vole sans rien tenir dans ses serres. J'aurai ailleurs l'occasion de revenir sur les monuments publiés par M. Grifi, et de montrer comment les sujets que nous offrent les plus remarquables d'entre eux se rapportent non au culte persique de Mithra, mais au culte phénicien de Vénus-Astarté.

[1] La plupart des groupes où d'autres animaux herbivores sont substitués au taureau se retrouvent aussi sur quelques monuments grecs de l'Asie Mineure, et notamment sur des tombeaux ou des pierres tumulaires. M. J. Robert Steuart en cite plusieurs exemples dans son journal de voyage inédit; M. Ch. Texier en a publié deux dans sa Descript. de l'Asie Mineure, pl. 37; et M. Ch. Fellow deux aussi dans son ouvrage intitulé : *An Account of Disveries in Lycia, etc.* planch. 19. — Avec l'architecture byzantine, plusieurs de ces groupes ont passé dans les sculptures de nos églises chrétiennes du moyen âge. On en voit également trois de la même espèce sur un bel oliphant du cabinet de M. le duc de Luynes.

[2] *Monum. etrusch. Urn.* t. I, part. II, tav. XCIX. — On peut citer encore, chez les Étrusques, comme exemples de types empruntés à l'Asie, les urnes cinéraires qui sont reproduites dans le même recueil, t. I, part. I, tav. II, fig. 1; tav. XLI et tav. XLII. — Comparez un sujet gravé sur une plaque de bronze, dans le goût asiatique ou archaïque, et publié par M. Éd. Gerhard (*Antik. Bildw.* Taf. LXXX, n° 1).

[3] Passéri, *Pictur. Etrusc.* tab. CCLXII et CCLXIII. — Millin, *Peintur. de vases antiq.* t. I, pl. XIX-XXII; *Gal. mythol.* pl. CLXIV, n° 597.

taureau qui, au seul aspect de son vainqueur, fléchit sur ses jambes de devant. Gardien de la région du soleil et de la lune, et invariablement composé de parties empruntées au corps d'un aigle et à celui d'un lion, deux animaux qui furent les symboles du principe igné, l'un sur la terre, l'autre dans le ciel, le griffon, sur les monuments figurés asiatiques, remplace fréquemment le lion dans l'action symbolique de mettre à mort un cerf ou un taureau[1]. Une semblable substitution s'offre aussi à nos yeux sur plusieurs urnes cinéraires romaines[2]. Mais le miroir mystique de Viterbe conserve l'avantage de nous présenter à la fois des lions, des lionnes et des griffons dévorant chacun un animal herbivore ou lunaire. La présence ici de ces divers groupes me paraît d'autant plus digne d'attention, qu'elle me servira, d'accord avec un grand nombre d'autres faits que j'ai recueillis, à montrer ailleurs comment la légende grecque d'Hercule, ses douze travaux et son apothéose se rattachent aux doctrines, aux symboles, aux douze grades et aux apothéoses des mystères de Mylitta ou Astarté, divinité qui, ainsi que Mithra, présidait à la vie comme à la mort, et dont le taureau et le lion, je le répète, furent les attributs caractéristiques.

Si néanmoins, chez les Étrusques, le groupe qui représente ces deux animaux combattant l'un contre l'autre ne s'est, jusqu'à ce jour, retrouvé sur aucun sarcophage, ni dans aucun hypogée, ne dois-je pas faire observer que la série nombreuse des tombeaux découverts sur le sol de l'Étrurie nous montre

[1] Sur le vase dont il s'agit ici, Millin (*ibid.* p. 43) n'a pas pénétré l'acception symbolique du taureau et du griffon. Méconnaissant la liaison intime qu'elle établit entre le groupe de ces deux animaux et la scène de *psychostasie*, il se borne à dire: « Le taureau abattu représente le vaillant Memnon qui reçoit la mort des mains de l'invincible Achille figuré par le griffon. »

[2] Voyez Boissard, *Antiq. roman.* pars III, tab. 84; et pars VI, tab. 79.

la répétition très-fréquente de combats que se livrent entre eux des héros ou des gens de guerre? Et de pareils sujets, de même que les combats de gladiateurs, les chasses, les sacrifices et certains traits des légendes des héros, sur les sarcophages grecs ou romains, ne sont-ils pas autant de scènes éminemment propres à réveiller tout à la fois les idées de vie, de mort, de destruction et, par conséquent, de nouvelle vie?

Beaucoup d'autres scènes se font remarquer sur les monuments funéraires romains; et, parmi celles-ci, plusieurs viennent compléter la série des faits qui, dans la question que je m'étais proposé de résoudre, établissent un argument décisif en faveur de l'opinion qui admet, dès une époque très-reculée, l'existence des rapports les plus intimes entre l'Orient et l'Occident. A l'origine même des recherches que j'avais entreprises, dans le but d'éclaircir ce point de discussion, un sarcophage, un bas-relief funéraire, et quelques lampes de terre cuite, d'époque romaine, avaient attiré mon attention. Le sarcophage a été publié par Boissard [1]; il représente, sur sa face principale, le groupe même d'un lion dévorant un taureau, sculpté au-dessous d'une guirlande de feuilles et de fruits. Le lion est ailé, unicorne, et, de tout point, analogue à ceux qui s'observent sur les monuments asiatiques. Le bas-relief est une terre cuite, probablement détachée de la frise d'un tombeau, et représentant deux lions qui dévorent un taureau terrassé. Mon savant ami M. Éd. Gerhard, à qui l'on doit la publication de ce fragment [2], observe qu'un pareil sujet est fréquemment reproduit sur les tombeaux. La lampe [3],

[1] *Antiquit. roman.* pars VI, tab. 96.

[2] *Antik. Bildw.* Taf. LXXVIII, n. 2. — Cf. *ibid.* Taf. LXXIX, n. 1, 2 und 3; Taf. LXXX, n. 1. — P. Sante Bartoli, *Gli antich. sepolcri*, tav. 44 e 49.

[3] Passéri, *Lucern. fictil.* t. III, tab. XIII

également de terre cuite, porte en relief le groupe d'un seul lion combattant un taureau. Ici l'animal carnassier est vu de face : il s'élance sur sa victime et lui déchire les flancs ; sa crinière hérissée affecte la disposition des rayons du soleil. Le taureau fléchit sur ses jambes ; et le trou rond, qui sert d'orifice intérieur à la lampe, au lieu d'être placé au centre, se trouve pratiqué sur le côté, de manière à figurer, entre les cornes de l'animal vaincu, le disque de la lune. D'autres lampes nous montrent tantôt un lion attaquant un taureau dans une attitude différente [1], tantôt Vénus immolant de sa main un taureau terrassé [2], tantôt le dieu des Perses, Mithra, accomplissant ce même sacrifice [3], tantôt seulement des attributs ou des symboles communs à ces deux divinités [4]. D'autres fois on leur substitue deux Amours, placés à côté d'un autel allumé [5] ; l'Amour tenant une pomme dans la main [6], ou l'Amour portant un flambeau allumé, et faisant une libation sur un autel pareillement allumé, qui, de plus, est orné d'un bucrane [7] ; ou bien encore des combats de héros [8], une lutte entre des gladiateurs et des lions dans un cirque [9], la déesse de la Victoire debout, une palme à la main [10] ; ou enfin la même divinité placée sur un bige [11]. A la vue de ces diverses représentations, je ne pouvais oublier que, chez les anciens, la lampe, indépendamment des sujets dont elle était décorée,

[1] Bonanni, *Mus. Kircher.* tab. 147, fig. 2.

[2] Bellori, *Le antich. luc. sepolcr.* part. II, tav. 6. — La lampe que j'indique ici a été reproduite sous le numéro 1 de la pl. XII de mes Recherches sur le culte de Vénus.

[3] Passéri, *Lucern. fictil.* t. I, tab. XC. — Voyez mes Recherches sur le culte de Vénus, pl. XII, n° 2.

[4] Passéri, *Lucern. fictil.* t. III, tabb. XC et XCI. Cf. tabb. XV et CX.

[5] Passéri, *Lucern. fictil.* t. III, tab. LII.

[6] M. Th. Panofka, *Il mus. Bartold.* p. 153, n° 61.

[7] Passéri, *Lucern. fictil.* t. I, tab. XCV.

[8] *Id.* passim. — M. Th. Panofka, *Il mus. Bartold.* p. 153, n° 62.

[9] Passéri, *Lucern. fictil.* t. III, tab. XI. — Bonnani, *Mus. Kircher.* tab. 147, fig. 4.

[10] Passéri, *Lucern. fictil.* passim.

[11] *Id.* passim.

recevait une acception funéraire : on la considérait [1] comme l'emblème de la lumière et de la vie [2], comme le guide habituel des amants heureux, et, par suite, comme l'emblème de la nuit et de la mort, comme l'ornement obligé des sépulcres. Je ne pouvais oublier non plus qu'à Rome, au temps de Flaminio Vacca [3], on avait découvert dans la vigne d'Horace Muti un petit édifice souterrain où une statue de Mithra léontocéphale se trouvait encore debout sur un piédestal entouré circulairement par un certain nombre de lampes de terre cuite posées sur le sol [4]. Ces lampes autrefois avaient été allumées en l'honneur du dieu que les Perses appelaient *le roi des vivants et des morts* [5]; mais Flaminio Vacca et Sante Bartoli nous ont laissé ignorer si elles étaient ornées ou non d'un sujet quelconque. Trois urnes cinéraires romaines, dont deux sont inédites, peuvent, au reste, prouver combien je suis fondé à attribuer un sens funéraire au groupe de Vénus ou de Mithra immolant un taureau, lorsque ce groupe est placé sur des lampes. La première de ces trois urnes a été publiée par Boissard [6] et reproduite dans l'Antiquité expliquée de Montfaucon [7]. Sur la face principale de ce monument, on remarque, couché au milieu d'une guirlande de feuilles, d'épis, de pommes, de raisins et de quelques autres espèces de fruits, un taureau qu'immole une des ces figures de femme ailée qui, jusqu'à ce jour, ont alternativement été désignées sous la dénomination

[1] Voy. Mus. *De Herone et Leand.* v. 1-15 et passim.

[2] De là les idées superstitieuses qui faisaient attacher tant de soin à éviter qu'une lampe allumée vînt à s'éteindre (Voyez Ovid. *Epist. Heron. Leandr.* x, 153 sqq.— Cf. Burmann. *ad Petron.* C. XXIII, p. 76).

[3] Voy. Montfaucon, *Diar. italic.* p. 196 et 197.

[4] Montfaucon, *Diar. italic.* tab. ad calc. p. 198.

[5] *Zend-Avesta*, t. II, p. 223. — Voyez *Nouv. Annal. de l'Inst. arch.* t. I, p. 478-486. — *Mémoires de l'Acad. des inscript. et belles-lettres*, t. XIV, 2e part. p. 88-97.

[6] *Antiquit. roman.* pars III, tab. 91, fig. 3.

[7] T. V, 1re part. pl. LXIV, fig. 2.

trop générale de *Victoire*, et sous les dénominations vagues ou erronées de *Victoire mithriaque*, de *Mithra femelle* (*Mitra*). La seconde urne se trouve décrite dans le mémoire déjà cité, dont j'ai eu l'honneur de donner lecture à l'Académie en 1836. Elle m'était connue par les dessins que, peu de temps auparavant, M. le chevalier San-Quentino avait eu la complaisance de me communiquer. Celle-ci est de marbre blanc et se conserve à Santa-Margarita, village du golfe de Gênes[1]. Sur la face antérieure de ce monument, dont la forme est quadrangulaire et dont le style dénote la décadence de l'art, on retrouve, au-dessous d'une inscription latine[2], une figure de femme ailée, très-analogue à celle qui se voit sur l'urne de Boissard, et représentée, comme celle-ci, dans l'action de sacrifier un taureau couché. De plus, on observe, au-dessus de ce groupe et de l'inscription, entre deux têtes de bélier, deux colombes, oiseaux consacrés à Vénus[3]. A l'occasion de ces sortes de représentations, j'ai soumis à la Compagnie[4] les diverses considérations qui me portent à penser que l'on doit, dans beaucoup de cas, restituer les figures dont il s'agit à Vénus *victrix* et *generatrix*, et, dans d'autres, à Vénus *Médiatrice* ou à Vénus *Libitina*. Cette dernière restitution se justifie pleinement si, d'une part, nous rapprochons ensemble les

[1] Ce village est situé à cinq lieues de Gênes, non loin du bourg de Rapallo.

[2] Cette inscription est conçue en ces termes :

DIS· MANIBVS· SACRVM
L· TAIETI· PERSI· FECERVNT
TAIETIA· EVTERPE· CONTVBERNAL
ET· L· TAIETIVS· APOLLINARIS· FILIVS
BENEMERENTI· ET· SIBI
POSTERISQVE· EORVM.

Le graveur a écrit dans la seconde ligne TAIETI au lieu de TAIETIO. Quant au nom PERSI, qui est ici pour le datif de PERSEVS, on en peut citer plusieurs autres exemples. Voyez Tite-Live, XLII, 25 et 52; XLIII, 7 et 8. — Sénèque, *Ad Marc.* 13 extr. — Tacite, *Annal.* IV, 55. — Salluste, *ap.* Charis. 1.

[3] Sur chacune des faces latérales de l'urne on voit un arbre, probablement de l'espèce du laurier, placé entre deux oiseaux aquatiques qui ressemblent beaucoup à des oies.

[4] Mémoire inédit sur le taur. et le lion considérés comme attrib. caract. de Vénus.

deux urnes cinéraires que je viens d'indiquer et la lampe funéraire publiée par Bellori, où je crois reconnaître Vénus *Médiatrice* ou Vénus *Libitina* sacrifiant un taureau [1]; et si, d'une autre part, nous remarquons l'identité qui, sous le rapport de l'immolation de l'animal symbolique, s'établit entre ces trois monuments figurés et la seconde lampe funéraire citée [2], dont le sujet est incontestablement Mithra *Médiateur* immolant de sa main un taureau, et offrant ce sacrifice à une divinité supérieure. Lorsque, parfois, dans ces groupes, la déesse Victoire est substituée à Vénus, sur les monuments funèbres, l'acception hiératique d'une telle représentation reste la même; car il ne faut pas oublier que Vénus *victrix*, en Occident, comme Astarté armée et Mithra armé, chez les peuples de l'Asie antérieure, se confond avec la déesse que les Grecs appelèrent Νίκη, et les Romains *Victoria;* déesse qui, à mon avis, n'est que le démembrement, si j'ose m'exprimer ainsi, de l'ancienne Vénus asiatique, alors qu'elle réunissait toutes les attributions divines dont, plus tard, on a fait autant de divinités particulières. Je demande à l'Académie la permission de me borner ici à ce court exposé des résultats de mes précédentes recherches sur ces divers points, et de me référer, quant aux développements et aux preuves, à la longue discussion qui se trouve dans le mémoire cité, que je vais très-prochainement publier. Quel que soit, au reste, le nom que les archéologues, après avoir lu cette discussion, jugeront convenable d'appliquer à la divinité féminine qui, sur la lampe du recueil de Bellori [3], sur l'urne cinéraire de Boissard [4] et sur

[1] Bellori, *ubi supra.* — Voyez mes Recherches sur le culte de Vénus, pl. XII, n° 1.

[2] Passéri, *Lucern. fict.* t. I, tab. XC. — Voyez mes Recherches sur le culte de Vénus, pl. XI, n° 2.

[3] *Ubi supra.*

[4] *Ubi supra.*

celle du bourg de Santa-Margarita, sacrifie un taureau, symbole de vie ou de génération, on peut, dès à présent, tenir pour certain que, placée sur des monuments de cette catégorie, une pareille représentation avait elle-même un sens funéraire [1]. N'est-on pas dès lors amené à supposer qu'elle était considérée comme l'expression symbolique de la victoire que remporte l'âme sur la vie matérielle, au moment où le corps reçoit la mort? Et l'immolation du taureau ne devient-elle pas ici un véritable sacrifice d'expiation et de rédemption, comme je l'ai expliqué ailleurs [2], à l'occasion des monuments romains consacrés à Mithra, dieu médiateur entre les hommes et la divinité suprême? Ces deux suppositions peuvent, au besoin, se justifier par une nouvelle considération puisée dans le choix même des autres emblèmes dont fut ornée l'urne cinéraire romaine que m'a fait connaître M. le chevalier San-Quentino. Car j'ai déjà dit que, sur cette urne, au-dessus du groupe qui représente une divinité féminine, ailée et prête à immoler un taureau, on remarque deux colombes sculptées entre deux têtes de bélier. J'ajoute maintenant que les deux oiseaux de Vénus sont placés auprès d'une corbeille de verdure, et que les deux têtes de bélier remplacent [3], aux angles de l'urne, les têtes de taureau qui se voient aux angles du sarcophage cité de l'île de Chypre [4]. Soit que le bélier fasse

[1] On voit au musée de la ville d'Avignon le *sacrifice d'un taureau* réprésenté sur un des deux grands bas-reliefs de pierre qui proviennent du mausolée romain de Vaison.

[2] Voyez mes Nouv. observ. sur le grand bas-relief mithriaq. du Mus. royal de Paris, p. 23-26 et 29, et mon Mémoire sur deux bas-reliefs mithriaq. qui ont été découv. en Transylvanie, p. 461 et 462 du t. I[er] des Nouv, annal. de l'Inst. arch. et p. 69 et 70 du t. XIV, 2[e] part. des Mém. de l'Acad. roy. des inscript. et belles-lettres.

[3] Dans le dernier Mémoire qu'indique la note précédente, j'ai expliqué (*ibid.* t. II, p. 19-29, et p. 76-78; *ibid.* p. 112-122, et p. 176-178) les raisons pour lesquelles le bélier s'est souvent substitué ou adjoint au taureau.

[4] Le Bruyn, *Voyag. au Levant*, pl. 200.

allusion ici à Mercure, divinité psychopompe; soit qu'il faille prendre l'animal symbolique pour le signe de l'équinoxe du printemps, on ne peut révoquer en doute l'intention qu'avait eue le sculpteur romain de réunir sur le petit monument funéraire du bourg de Santa-Margarita tous les emblèmes propres à rappeler simultanément les idées de vie, d'amour, de génération, de mort et de nouvelle vie.

La même antithèse, exprimée sous une autre forme, à l'aide de la diversité des types symboliques et des procédés de l'art, se découvre non moins facilement dans les sculptures de la troisième urne cinéraire romaine, celle dont je me suis proposé de faire le principal argument de ma dissertation. Un séjour momentané à Rouen m'a récemment procuré l'occasion d'examiner ce monument dans le musée que le conseil général du département de la Seine-Inférieure a fondé dans cette ville en 1833. Grâce à l'obligeance du directeur de l'établissement, M. Deville, j'ai pu, de retour à Paris, faire exécuter sous mes yeux un dessin exact de l'urne dont il s'agit[1], d'après un plâtre moulé avec le plus grand soin. Ce dessin occupe la planche I, que je joins ici. L'urne quadrangulaire qu'il reproduit, réduite aux deux tiers des dimensions de l'original, est de marbre blanc, veiné de gris, et n'a que 48 centimètres de haut sur 25 de large. La face antérieure de son couvercle est surmontée d'un fronton semi-circulaire, placé entre deux palmettes qui, ainsi que les autres détails et le style du monument, décèlent, dès le premier abord, l'influence d'une école grecque. Au milieu du tympan de ce fronton, nous retrouvons, exécuté en relief et disposé, comme il l'est dans le tympan triangulaire du fronton du tombeau de Myra, le groupe

[1] Elle est sommairement décrite sous le n° 58 (p. 33) dans le Catalog. du mus. départem. d'antiq. de Rouen, imprimé à Rouen en 1838, in-12.

d'un taureau, que terrasse et dévore un lion. Une corbeille, qui est remplie de fruits de diverses espèces, et qui laisse pendre des épis de blé, occupe, sur chaque face latérale, le tympan d'un fronton semi-circulaire. Chacun des quatre angles supérieurs de l'urne, au-dessous du couvercle, est orné en saillie d'une tête de lion[1]. Des guirlandes de feuilles, de pommes, de poires et d'épis de blé, décorent trois des quatre faces de ce petit cénotaphe. Liées ensemble par des bandelettes et des nœuds, ces guirlandes pendent de la gueule des lions; mais de plus, celle qui orne la face principale de l'urne est soutenue par deux génies funèbres, sculptés debout et en saillie aux deux angles inférieurs de cette partie du monument. Entre les deux têtes de lion, sur la même face, on lit une inscription latine, gravée, en lettres capitales, sur huit lignes, dont la dernière descend jusqu'à la naissance des deux culots d'où s'échappe la guirlande. Cette inscription est ainsi conçue :

M· POSTILIO· ARATORI·
AMICIT· FOEDERE· HONORIB·
DONISQ· COMVLATO (sic)· L· CINCINN·
C· D· E· VIVIS· DISCESS·
POSTREMV̄· HOC· MO
NVMENTO· MV
NVS· COMPLE
VIT.....

c'est-à-dire : *A Marcus Postilius Arator, comblé* (pendant sa vie) *d'honneurs et de dons* (publics), *Lucius Cincinnatus, lié par les obligations de l'amitié, a complété, par ce monument* (consacré)

[1] Dsan le catalogue qu'indique la note de la page précédente, une erreur typographique a fait substituer des *gueules de chien* à des *gueules de lion.*

au très-illustre décurion sorti du nombre des vivants, les derniers devoirs funéraires . . . . . .

La fin de la huitième ligne est presque entièrement effacée par suite des injures du temps; et les traces de lettres qu'on aperçoit encore sur le marbre original, après la dernière syllabe du verbe *complevit*, sont trop fugitives pour qu'il me soit permis de proposer une conjecture sur la formule dont ces lettres pouvaient être les initiales.

L'origine de cette jolie urne cinéraire est restée inconnue. Toutefois on a lieu de croire que ce petit monument avait été rapporté d'Italie, avec quelques autres objets d'antiquité, par un peintre qui est mort à Rouen, il y a une vingtaine d'années. Mais les auteurs latins ne fournissent aucun renseignement sur la vie et les actions des deux personnages romains qui sont nommés dans la formule de consécration que je viens de transcrire. Je remarque même que le nom de la famille Postilia, à laquelle appartenait l'un d'eux, ne nous est encore apparu dans aucune inscription lapidaire. Quant à l'époque à laquelle vivaient Marcus Postilius Arator et Lucius Cincinnatus, s'il est impossible de la préciser, on peut du moins présumer, d'après le style de l'urne cinéraire où se trouvent gravés leurs noms, qu'ils vécurent vers le commencement du III^e^ siècle de l'ère chrétienne. Au surplus, ce qu'il importe d'examiner avec attention, c'est le choix et la disposition des ornements sculptés sur la face principale du monument. Et d'abord, nous ne pouvons retrouver le groupe asiatique du taureau et du lion, placé en évidence dans le fronton du couvercle de cette urne romaine, sans reconnaître qu'ici, comme sur le fronton du tombeau grec de Myra, le sculpteur avait entendu faire de ce groupe un emblème caractéristique, et sans nous rappeler à la fois les pierres tumulaires de Ku-

tahièh, les scarabées étrusques et les autres monuments occidentaux, qui nous ont offert le même groupe également employé avec un sens funéraire. A leur tour, les têtes de lion sculptées en saillies aux angles du cénotaphe de Marcus Postilius Arator nous font penser à la décoration des tombes extérieures de Persépolis et de Nakschi-Roustem, aux pilastres du tombeau de Myra, au sarcophage de l'île de Chypre et à plusieurs tombeaux romains, dont les quatre angles sont également ornés de têtes de lion [1]. Sur l'urne romaine nous trouvons le nom du défunt gravé entre deux têtes de lion, au-dessous du groupe d'un lion dévorant un taureau. A Persépolis et à Nakschi-Roustem, chaque prince achéménide est représenté debout, sur une tombe extérieure, entre les deux têtes de lion unicorne qui s'élèvent en saillie au-dessus des angles de cette tombe, que supporte un entablement orné de lions et soutenu par des colonnes surmontées chacune de deux têtes de taureau. Près de Myra, sur la façade d'un tombeau grec, taillé dans le roc, comme les tombeaux des anciens rois de Perse, le bas-relief où nous voyons le défunt couché sur un lit de repos, a sa place entre les deux têtes de lion qui, chacune, servent de chapiteau à un pilastre; et ce bas-relief est dominé par un fronton décoré du groupe d'un taureau que dévore un lion. Dans l'île de Chypre, le sarcophage également grec du monastère de la Paix nous montre, en saillie et entre deux têtes de génisse ou de taureau, deux mufles de lion, au-dessous desquels sont disposées des guirlandes de feuilles et de fruits que soutiennent, comme on l'observe sur l'urne romaine du musée de Rouen, deux génies funèbres. Dès lors nous décou-

[1] Je puis citer, entre autres exemples, un bas-relief qui est encastré dans un des murs du belvédère du Vatican, et qui a été détaché d'un grand sarcophage (M. Éd. Gerhard, *Antik. Bildwerk.* Taf. LXXV, n° 2).

vrons une pensée commune dans la composition de ces monuments funéraires d'origine diverse, et cette pensée, remarquons-le bien, s'y révèle sous une forme symbolique, dont l'Asie occidentale revendique l'invention primitive. Dès lors aussi nous pouvons croire que, sur le tombeau de Myra, sur le sarcophage de l'île de Chypre et sur l'urne cinéraire de Rouen, le lion, aussi bien que chacun des objets dont le nom et la représentation figurée entrèrent dans le langage symbolique des antiques castes sacerdotales de l'Asie, reçoit plusieurs acceptions idéographiques. C'est ainsi, par exemple, que le sarcophage du monastère de la Paix et le cénotaphe de Marcus Postilius Arator nous montrent ce quadrupède accompagné des accessoires propres à le caractériser comme le signe du solstice d'été, et, en même temps, comme l'emblème de la renaissance ou d'une nouvelle vie. L'intention du sculpteur se manifeste surtout dans le choix et la disposition des ornements de l'urne cinéraire romaine; car, non content d'avoir placé au milieu du fronton le groupe d'un taureau dévoré par un lion, emblème de la guerre perpétuelle[1] que se livrent l'eau et le feu; emblème de la victoire du soleil sur le principe humide, à l'équinoxe du printemps; emblème de la victoire de l'âme sur la vie matérielle, et symbole de renaissance ou de nouvelle vie, l'artiste romain a disposé les ornements inférieurs de telle manière que de la gueule même de chaque tête de lion pendent et semblent naître des guirlandes composées de pommes, de poires et d'épis de blé, productions de la terre qui mûrissent pendant le solstice d'été, et qui réveillent incontinent, avec l'idée de la génération, l'idée d'une

[1] On découvre ici l'origine de l'opinion de certains philosophes grecs, qui considéraient la vie ou la création comme le produit d'une guerre perpétuelle, et la guerre comme l'état de nature.

nouvelle vie ou d'une renaissance, puisque chaque fruit, chaque graine est le produit d'un acte générateur et porte en soi le germe d'un nouvel être[1]. Aussi voyons-nous habituellement des pommes et des épis de blé auprès de Vénus et de Mithra, divinités qui présidaient à la descente et à l'ascension des âmes, c'est-à-dire à la naissance, à la vie, à la reproduction, à la mort, à la renaissance ou à la vie céleste, et qui, sur les monuments figurés où s'observent ces accessoires, comme dans l'antique système théogonique et cosmogonique des Chaldéens d'Assyrie, ont leur place au solstice d'été, entre les deux équinoxes, époques réputées favorables pour la descente des âmes sur la terre, ou *dans les voies de la génération,* selon l'expression antique.

Le tombeau grec de Myra, les pierres tumulaires de Kutahièh et d'Uschak, le sarcophage de l'île de Chypre, certains scarabées étrusques, le miroir mystique de Viterbe, les tombeaux publiés par Boissard et par M. Gerhard, l'urne cinéraire du décurion Marcus Postilius Arator, une des lampes romaines de Passéri[2], et les autres monuments grecs, étrusques ou romains, cités dans ce mémoire, concourent donc à établir, par des témoignages irrécusables, que l'Occident avait reçu des peuples le plus anciennement civilisés de l'Asie antérieure

[1] Des guirlandes de feuilles, d'épis et de fruits, soutenues par un ou deux génies funèbres, sont sculptées sur une multitude d'autres sarcophages grecs ou romains, qui ne présentent pas, comme celui du monastère de la Paix et comme l'urne cinéraire du musée de Rouen, la réunion des symboles du lion et du taureau. Mais souvent, au-dessus, ou au milieu de chaque guirlande, on observe un bucrane orné de la bandelette sacrée, et, dans ce cas, le bucrane, en rappelant le souvenir d'un sacrifice offert et d'une victime immolée, fait une allusion non moins directe à l'idée de la vie et de la mort, que la représentation d'un groupe où nous voyons le taureau, symbole de vie, trouver la mort sous les attaques d'un lion plein de vigueur, de feu et d'action, groupe dont l'expression graphique abrégée est la présence simultanée d'une tête de lion et d'une tête de taureau.

[2] *Lucern. fictil.* t. III, tab. XIII.

l'usage d'employer, avec un sens funéraire, soit le groupe du lion attaquant et dévorant un taureau, soit un lion tenant sous sa griffe une tête de taureau, soit simplement la présence simultanée des têtes de chacun de ces deux quadrupèdes. Plusieurs des monuments que j'ai signalés à l'attention de l'Académie, et notamment le groupe qui est sculpté sur le fronton du tombeau de Myra, sur le sarcophage publié par Boissard, et sur le fronton de l'urne cinéraire du musée de Rouen, nous montrent, avec non moins d'évidence, que souvent même les artistes grecs, étrusques ou romains, empruntèrent à l'Orient, et reproduisirent, sans aucune modification, l'expression graphique la plus significative des idées tout à la fois cosmologiques et psychologiques que les Chaldéens, les Assyriens, les Phéniciens et les Perses attachaient aux symboles du lion et du taureau. Enfin, les monuments funéraires égyptiens que j'ai cités, les rapprochements que j'ai établis entre eux et ceux de l'Asie, certaines traditions qui se rapportent à l'Égypte, et les observations succinctes dont je les ai accompagnées, semblent nous autoriser à penser que, chez les Égyptiens, l'emploi du lion et du taureau, avec un sens funéraire, devait aussi son origine à des croyances et à des coutumes importées de l'Asie occidentale.

[1] Ces observations se trouveront amplement développées dans mes Recherches sur le culte de Vénus en Orient et en Occident.

EXPLICATION

D'UNE

INSCRIPTION GRECQUE

TROUVÉE

DANS L'INTÉRIEUR D'UNE STATUE ANTIQUE DE BRONZE.

PAR M. LETRONNE.

§ I. OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES SUR CETTE STATUE ET SUR LA DÉCOUVERTE DE L'INSCRIPTION.

Lu le 30 septembre 1842.

Dans le courant de l'année 1834, le savant antiquaire M. James Millingen fit transporter à Paris une statue qu'il avait achetée à Livourne, peu de temps après qu'elle eut été trouvée par des pêcheurs, dans la mer, auprès de Piombino. Le musée royal du Louvre ne tarda pas à en faire l'acquisition.

Cette statue[1], un peu au-dessous de nature puisqu'elle n'a que $1^{m},32$ de hauteur, représente un jeune homme debout, nu, la main droite étendue et renversée la paume en dessus, la main gauche fermée, ayant jadis tenu un arc ou un flambeau. A la roideur de la pose, à l'arrange-

[1] Il en existe un très-bon dessin dans l'atlas des *Annali dell' Instituto archeologico*, pl. LVIII et LIX. Le simple trait qu'on voit ici, et ceux des pages suivantes, ne servent qu'à indiquer la pose des figures; ce qui suffit à mon objet.

ment de la coiffure, et à plusieurs autres caractères, on juge qu'elle est traitée dans cet ancien style auquel on reconnaît les ouvrages de l'art grec exécutés avant l'époque de Phidias.

Le mérite du travail assigne à cette statue un rang distingué parmi les œuvres de la sculpture antique; et, comme il n'existe aucune figure de style archaïque et de cette dimension exécutée en bronze, on peut la mettre au nombre des plus rares morceaux que possèdent les musées européens.

Dès son arrivée à Paris, les artistes et les antiquaires s'accordèrent dans leur admiration pour les beautés de cette statue. Les premiers se contentèrent de ce sentiment et s'y reposèrent; les autres allèrent plus loin : ils voulurent savoir quel personnage elle représente. Est-ce un simple mortel, un héros ou un dieu? Le style archaïque qui la distingue est-il primitif ou d'imitation ? Deux questions dont la solution devait intéresser vivement la curiosité des antiquaires, et qui touchaient, principalement la seconde, aux points les plus délicats de l'archéologie comme de l'histoire de l'art.

Sur la première question, de très-habiles antiquaires pensèrent que la figure représente, non pas un dieu, mais un jeune athlète[1] ou un jeune *dadouque* (porte-flambeau), un *daphnéphore* (porte-laurier), ou bien un adolescent vainqueur dans les lampadophories[2].

Je ne pus me rendre à cette opinion. Dans un mémoire publié en 1835[3], je montrai qu'elle est inconciliable avec une inscription grecque incrustée en lettres d'argent sur le pied gauche. Cette inscription se composait jadis de trois lignes;

[1] Voy. le *Bulletino dell' Instituto archeologico*, ann. 1832, p. 196.

[2] Voyez les *Annali dell' Instituto archeologico*, tome V, page 193 et suivantes.

[3] *Lettre à M. Millingen*, dans les mêmes *Annali*, etc. t. VI, p. 198-236.

mais la première a été presque entièrement effacée, lorsque, dans les temps anciens, on eut besoin de souder les deux pieds, qu'un accident avait séparés des jambes; de cette première ligne, il ne subsiste que quelques vestiges des deux lettres finales (ΟΣ) lesquelles doivent appartenir au nom du particulier qui a consacré la statue à Minerve. Il ne reste donc plus que deux mots entiers représentés ici dans la grandeur de l'original :

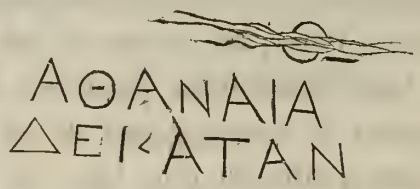

« [Un tel] à Minerve[1], produit d'une dîme; » dans cette phrase elliptique il manque, selon l'usage, le verbe, *a dédié*, et le substantif, *la statue;* ellipses qui se remplissent facilement[2]. Il me parut bien difficile de croire qu'on eût employé le produit d'une dîme pour l'exécution de la statue d'un particulier. Il résultait donc de ces deux mots seuls une preuve que cette figure représentait une divinité; ce qu'indiquait également la pose de la main droite renversée la paume en dessus ; car,

[1] L'absence de l'iota muet après le datif ΑΘΑΝΑΙΑ est un trait important, sur lequel je reviendrai plus bas. Voici une inscription semblable et disposée de même :

ΠΑΝΑΡΙΣΤΑ	Παναρίστα
ΑΡΤΑΜΥΤΙ	Ἀρτάμυτι (Ἀρτέμιδι)
ΔΕΚΑΤΑΝ.	δεκάταν.

(Böckh, *Corp. inscr. græc.* n° 1172.) On peut encore citer celle-ci : ΕΜΒΑΡΗΣ ΘΕΩΝ ΜΑ[ΤΡΙ ΔΕ]ΚΑΤΑΝ (Ross, dans les *Annali dell' Instituto archeol.* t. XIII, p. 22); et cette autre, où le nom de la divinité manque, mais où le verbe est exprimé :

ΣΩΤ. ΛΕΙΑ	Σωτέλεια
ΔΕΚΑΤΑΝ	δεκάταν
ΑΝΕΘΗΚΕ.	ἀνέθηκε.

Je lis Σωτέλεια avec M. Keil (*Analecta epigraphica et onomastica*, p. 128), au lieu de Σωτάδεια, que propose M. Ross (*Allgem. Litteraturzeitung*, 1838, n° 41). Dans une quatrième, les noms de plusieurs particuliers sont suivis chacun de ces mots, qui expriment une dîme à Minerve : Ἀθηναίῃ δεκάτην (*Corp. inscr.* n° 2660). Le nom du *donateur* de la statue était souvent exprimé. (Pausan. v, 27, 1 ; viii, 42, 9, etc.)

[2] On trouve la phrase complète, entre autres, dans le premier vers d'une inscrip-

d'après un curieux passage d'Aristophane [1], c'était un des caractères auxquels on reconnaissait les *statues des dieux*, d'être *debout, étendant leur main renversée* (ἑστηκεν ἐκτείνουσα τὴν χεῖρ' ὑπτίαν). Le pouce recourbé et rapproché de la paume de la main annonce l'intention d'y faire tenir une phiale ou patère qui se plaçait ou s'ôtait à volonté; car il ne reste sur la main aucun indice que cette phiale, ou tout autre objet, y ait été attachée à demeure.

Mais quelle divinité représentait cette statue? Le rapprochement de plusieurs figures analogues me sembla mettre hors de doute que c'était *Apollon*.

En premier lieu, il existe une figurine en bronze, au Musée britannique, tellement semblable à notre statue par la pose et le style, qu'on dirait qu'elles appartiennent toutes deux au même type [2]. Le personnage s'y montre avec des formes masculines, la poitrine large et bombée, le corps trapu, les membres forts et musclés; or, il n'est pas possible de douter que cette figure, qui porte sur la main droite un jeune faon, ne soit, ainsi qu'Ottfried Müller l'a reconnu [3], l'Apollon *Philésius* que Canachus avait sculpté pour le temple d'Apollon Didyméen de Milet, et qui est représenté sur les médailles de cette ville.

tion que Pausanias a lue sur le piédestal d'une statue de Jupiter en bronze, à Olympie : Κλειτόριοι τόδ' ἄγαλμα ΘΕΩΙ ΔΕΚΑΤΑΝ ἀνέθηκαν. (Pausan. v, 23, 6.) « Les habitants de Clitor ont dédié AU DIEU cette statue, PRODUIT D'UNE DÎME. »

[1] *Eccles.* v, 777 sq.

[2] *Specimens of ancient sculpture*, vol. I, pl. XII.

[3] *Handbuch der Archæologie*, § 86; *Kunstblatt*, 1821, n° 16, etc.

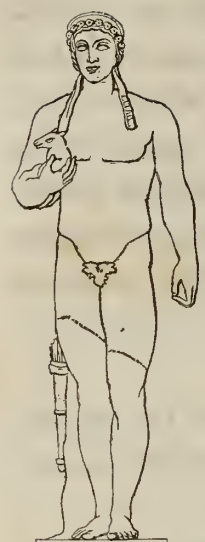

Le même type se retrouve avec peu de changement, 1° dans cette statue de style archaïque du musée Chiaramonti, publiée par M. Édouard Gerhard[1], qui y reconnaît également une reproduction de l'Apollon Philésius[2]; 2° dans ce petit simulacre d'Apollon qu'on voit sur un bas-relief du musée Pie-Clémentin[3]; 3° dans cette autre figure placée au revers d'une médaille d'Égine, et qui reproduit certainement la statue en bois (ξόανον) d'Apollon nu, ouvrage, dit Pausanias, exécuté selon le style éginétique (τέχνης τῆς ἐπιχωρίου), et qui ornait le temple d'Apollon Pythien de cette île[4].

Ces rapprochements, auxquels on pourrait facilement en ajouter d'autres[5], mettent hors de doute l'identité ou l'analogie de tous ces types, et établissent le sujet de notre statue. C'est donc une figure d'Apollon qui avait été dédiée à Minerve; et, comme on avait objecté[6] qu'il était contraire aux usages de l'antiquité de *dédier* la statue d'un dieu à une autre divinité, je citai beaucoup d'exemples de pareilles dédicaces; par exemple, une statue de Jupiter[7] et une autre d'Hercule[8] dédiées à Esculape; des statues de Minerve[9], des Dioscures, de Jupiter et de Neptune[10] consacrées dans le temple d'Apollon à Delphes. A l'en-

[1] *Antike Bildwerke*, Taf. LI. — M. le duc de Luynes m'a fait remarquer que l'avant-bras gauche doit être une restauration.

[2] Böttiger, *Archæol. und Kunst, etc.* S. 110.

[3] *Mus. Pie Clém.* t. V, p. 23. éd. de Milan.

[4] Pausanias, II, 30, 1.

[5] Par exemple, une statue archaïque d'Apollon qui, de la collection Choiseul-Gouffier (Dubois, *Catalogue*, n° 40, p. 15), a passé dans le Musée britannique (*Synopsis of the contents of the Brit. Mus.* IV^th^ Room, n° 2).

[6] *Annali dell' Instituto arch.* t. V, p. 200.

[7] *Mus. Veron.* p. XXXVIIJ.

[8] Böckh, *Corpus inscr. græc.* n° 1794.

[9] Pausanias, X, 10, 1.

[10] *Id.* X, 9, 7.

trée de celui d'Esculape, à Sicyone, Pausanias avait vu des statues de Pan et de Diane [1]; dans un autre temple du même dieu, on trouvait des statues d'Apollon, d'Hercule, d'une muse, de Diane, de la Fortune, etc. [2].

L'abondante chevelure de notre statue est encore un des caractères qui distinguaient Apollon, le dieu *intonsus, crinitus*, ἀκερσεκόμης, ἀκειρεκόμης, qu'on représentait dans l'âge de l'adolescence, avant l'époque où les jeunes gens, devenant *éphèbes* ou adultes, consacraient leurs cheveux dans un temple. Quant à l'agencement singulier de cette chevelure, il était traité d'après le système artificiel connu par les autres figures de style ancien, dont le front se couronne de boucles roulées avec symétrie; et qui portent derrière la tête les cheveux pendants, divisés le plus souvent en deux mèches, ou réunis dans une natte, ou bien relevés en une espèce de chignon et terminés par une rosette élégante, comme on peut le voir dans ce trait, qui représente la tête, vue par derrière. Sur ce premier point, les antiquaires les plus exercés se rendirent à mon opinion.

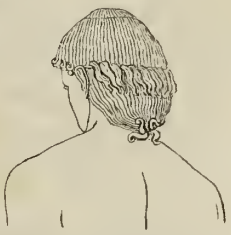

Quant à la seconde question, relative à l'époque où fut exécutée la statue, il y eut également dissidence.

On soutint qu'elle est bien réellement de style primitif; conséquemment qu'elle a dû sortir de quelqu'une des écoles d'Argos, de Sicyone ou d'Égine, antérieures à Phidias [3].

Encore sur ce point je fus d'un avis différent. La figure, renversée dans la mer à la suite de quelque naufrage, pendant le transport, soit de Grèce en Italie, soit d'un point de l'Italie

[1] Pausanias, II, 10, 2.

[2] *Id.* IV, 31, 10.

[3] *Annali dell' Instituto archeologico*, t. V, p. 208 et 209.

à un autre, y était certainement restée couchée sur le dos; car toute la partie postérieure est d'une parfaite conservation; tandis que le devant du torse porte les marques des coups de crocs des pêcheurs, sans parler d'un enfoncement assez considérable sur le pectoral droit, produit sans doute par la chute d'un corps très-lourd, tel qu'une ancre[1]. Or, en examinant avec soin la figure sous tous ses aspects, il me parut impossible de méconnaître l'empreinte de deux styles différents, caractère qui se retrouve dans toutes les œuvres d'imitation produites en Grèce ou en Italie, bien longtemps après l'époque à laquelle semble appartenir le style de leur exécution; telles, par exemple, que la Pallas[2] (et peut-être aussi la Diane) d'Herculanum. Si, d'un côté, la roideur de l'attitude, l'ajustement de la tête, et quelques parties de la figure répondent assez bien à ce que dit Cicéron des œuvres du vieux Canachus : *Canachi signa rigidiora esse, quam ut imitentur veritatem*[3]; d'un autre côté, le travail du dos et de toute la moitié inférieure présente une délicatesse, un modelé fin et large tout à la fois, qui décèlent l'influence des grandes écoles de Praxitèle et de Lysippe. Il y avait donc là un mélange et comme une lutte de deux styles différents. Les connaisseurs qui prirent la peine de vérifier cette remarque la trouvèrent exacte et en adoptèrent la conséquence.

Mais à cet indice se joignait une preuve de fait; car il n'y avait pas moyen de douter que l'inscription ΑΘΑΝΑΙΑ ΔΕΚΑΤΑΝ ne fût du temps même de l'exécution de la figure. Or, la forme des caractères annonce une époque qui n'est point antérieure à Alexandre, mais qui est certainement postérieure à Phidias. Dès lors je dus regarder comme certain que le style de la statue

[1] Cette circonstance indique que la statue a dû être retirée de la mer, tout près du rivage.

[2] Dans Millingen, *Ancient unedited monuments*, pl. VII.

[3] *In Brut.* c. XVIII, § 70.

est d'imitation, et je pensai qu'elle doit avoir été exécutée, soit en Grèce, soit en Italie, plus ou moins de temps après l'époque des tables d'Héraclée, qui sont postérieures à l'an 300 avant Jésus-Christ[1]. C'est à cette opinion que furent ramenés plusieurs savants antiquaires, dont le suffrage devait avoir d'autant plus d'autorité à mes yeux que d'abord ils y avaient été plus contraires. La question en resta là, et parut dès lors décidée.

Ce court résumé des discussions auxquelles donna lieu l'examen archéologique de cette figure était nécessaire pour que l'on pût justement apprécier la portée historique de la découverte qui vient d'être faite tout récemment d'une inscription grecque dans l'intérieur de la statue. Comme cette découverte, unique en son genre, mène à plus d'une conséquence intéressante pour l'histoire de l'art chez les anciens, il importe d'en connaître exactement les circonstances, afin de bien établir les conditions du problème archéologique qu'elle soulève et que je vais tâcher de résoudre.

Je transcrirai d'abord le récit détaillé que m'en a transmis M. Dubois, sous-conservateur du Musée des antiques.

Paris, 22 septembre 1842.

« Placée depuis son acquisition dans la *spina* d'une galerie ouverte des deux bouts, la statue votive d'Apollon ne tarda pas à se couvrir d'efflorescences qui attaquèrent plusieurs points où se trouvaient les fissures dans le bronze, et particulièrement sur le bord des paupières, seuls orifices restés ouverts, après la perte des yeux en argent ou en émail qui les remplissaient autrefois.

« M. le directeur des musées, informé de l'état alarmant de ce bronze, donna l'ordre de le frotter légèrement avec un corps gras. Ce remède extérieur ne produisit aucun effet. L'oxyde, enlevé, reparut bientôt aux mêmes places, nous laissant très-incertains sur les moyens à prendre pour arrêter une destruction qui paraissait devoir être aussi certaine que rapide.

[1] *Annali dell' Instituto, etc.* t. VI. p. 221.

« Nous restions donc sans espérance de guérir un mal dont la cause était inconnue, lorsque nous fûmes éclairés par une idée soudaine. Nous pensâmes que cette figure, ensevelie dans la mer peut-être pendant dix-huit ou vingt-siècles, pouvait y être demeurée couchée sur le dos[1], et s'être remplie peu à peu d'une vase saline, dont les exhalaisons corrodaient en sortant les seules ouvertures qui leur étaient offertes. Cette conviction bien établie, je reçus de M. le directeur l'ordre de faire transporter la statue dans l'atelier de restauration du Musée. En la sondant, on la trouva presque entièrement remplie de matières boueuses encore molles, mêlées de beaucoup de sable roulé.

« Mais ici, je dois me borner à transcrire l'exposé détaillé que les sieurs Rousseau, Moyse, Turpin et Descours, attachés à l'atelier de restauration, ont donné eux-mêmes de l'opération qui leur avait été confiée.

« Pour procéder à notre travail, disent-ils, d'après les instructions que « nous avions reçues, nous suspendîmes le bronze par le milieu du corps, « en parfait équilibre, au milieu du vide d'une échelle double, nous don- « nant ainsi le moyen de la faire basculer sans efforts, et selon le besoin qu'il « pouvait y avoir de changer de direction. Ensuite, la plaçant perpendicu- « lairement et la tête en haut, nous y introduisîmes par les yeux, à l'aide « d'un entonnoir, la valeur d'un litre d'eau chaude, ne pouvant en faire « entrer davantage dans cette figure, presque entièrement remplie d'une « vase très-fine, un peu molle et mêlée de cailloux.

« Ce premier soin, et celui que nous prîmes également de diviser la terre « à l'aide d'un crochet d'archal, amenèrent le lendemain de très-bons ré- « sultats : une première émission de boue de couleur grise nous permit d'aug- « menter la quantité d'eau employée à ce lavage, qui dura plus d'un mois, « au bout duquel nous pûmes croire que la tête et la plus grande partie du « torse étaient suffisamment nettoyées.

« Cette première partie du travail étant achevée, il nous restait à vider « les cuisses et les jambes, auxquelles notre crochet ne pouvait parvenir. « Nous pensâmes alors à chercher une autre issue que celle des yeux. On « l'obtint en pratiquant un trou à travers le plomb qui sert à sceller un tenon « moderne inséré dans le talon gauche, et, quoiqu'elle fût très-étroite, cette « issue nous fut d'un grand secours. Nous y introduisîmes un gros fil d'ar- « chal entièrement droit, qui, après plusieurs tentatives et l'amollissement

[1] Cette conjecture est vérifiée par l'observation consignée plus haut (p. 134).

« successif de la terre, finit par se frayer un passage, et put être à volonté « poussé jusque dans la tête. Ce fut à l'aide de ce nouvel agent, sans cesse « remué et agissant sur une terre continuellement détrempée par l'eau ver- « sée du haut, que nous achevâmes en partie notre tâche, qui fut terminée « par des rinçages répétés. On doit regretter que ces mêmes moyens n'aient « pas pu être employés pour la cuisse et la jambe droites, qui ne présentent « malheureusement aucune issue.

« La quantité d'eau que peut contenir la figure, dans son état actuel, étant « d'au moins dix bouteilles, et son vide étant d'une seule lorsqu'elle nous « fut livrée, il résulte que nous avons obtenu une contenance de neuf bou- « teilles de grandeur ordinaire, dont la valeur cubique peut être assez ri- « goureusement déterminée.

« En achevant cet exposé de notre travail, nous avons à rendre compte « de la decouverte successive de quatre morceaux de plomb extraits de la « statue.

« Ce fut vers les derniers jours de notre travail qu'une espèce de masse « de forme irrégulière se présenta devant l'orifice des yeux. Ne pouvant « l'extraire en l'attirant à nous, et ne pouvant pas supposer qu'elle fût digne « du moindre intérêt, nous primes le parti de l'amoindrir. L'un de nous « l'arrêta donc avec une pince, tandis qu'un autre la diminuait avec une « lime. Le reste de ce morceau fut jeté ensuite dans les balayures de l'atelier, « et malheureusement les recherches que nous avons faites depuis, par suite « des instances de M. Dubois, n'ont obtenu aucun succès.

« Vers les derniers jours du mois d'août, deux autres fragments de même « métal se présentèrent successivement : tous deux étaient déformés, et leur « déformation fut, sans doute, fort aggravée par les moyens que nous dûmes « prendre pour les extraire. M. Dubois, qui les vit le 29 du même mois, et « à qui nous parlâmes pour la première fois du morceau détruit, surpris de « cette trouvaille inattendue, se mit à redresser un de ces débris. Ayant cru « remarquer, à travers l'oxyde qui le recouvrait, quelque trace de lettres « grecques, il nous recommanda très-vivement la conservation et la mise à « part des objets de ce genre qui pourraient se présenter; ensuite, il em- « porta chez lui ceux qu'il voulait détordre et examiner.

« Le lendemain 30, M. Dubois revint de nouveau à l'atelier; il nous « dit que les deux fragments qu'il avait déroulés faisaient partie d'une ins- « cription plus longue, et nous recommanda de continuer nos recherches

« avec beaucoup d'attention. L'examen qu'il fit d'une sébile nouvellement « remplie lui fit découvrir un troisième morceau qui était plié en deux. « Avant de sortir, il nous engagea à rechercher avec tout le soin possible les « parcelles du fragment limé, et promit une récompense à ceux qui seraient « assez heureux pour en rencontrer.

« Quelques jours après, M. Dubois fit transporter chez lui tout ce qui « avait été recueilli dans les sébiles, et lava successivement ce qu'elles con- « tenaient. Il nous dit qu'il n'y avait aperçu qu'une parcelle de limaille de « plomb, provenant bien certainement de la partie détruite, qui était un « peu plus longue que les trois autres fragments. »

« Conformément aux intentions de M. le directeur, je mets les trois fragments de plomb sous les yeux de M. Letronne, et je lui transmets en même temps tous les détails de la découverte, avec l'espoir qu'il saura bien nous révéler le mystère caché dans ces débris, que le hasard vient de rendre à la lumière. »

DUBOIS,
Sous-Conservateur des antiques du Musée.

Il me semble que la révélation de ce *mystère* sera bien près d'être complète si l'on peut d'abord restituer et expliquer les fragments de l'inscription; ensuite, déterminer, au moins approximativement, l'époque à laquelle se rapporte l'exécution de la figure; enfin, deviner le motif qui a fait placer une inscription dans l'intérieur d'une statue.

§ II. SENS ET OBJET DE L'INSCRIPTION.

Après avoir pesé toutes les circonstances du récit qui précède, je demeurai convaincu, avant tout examen, que nous avions là les restes d'une inscription qui devait nous apprendre le nom de l'auteur ou des auteurs de la statue. La perte du quatrième morceau, *plus long* que les autres, allait rendre impossible, sans doute, la restitution complète; mais on devait être satisfait si, en assignant d'une manière certaine la place relative des trois morceaux conservés et du quatrième, on par-

venait à savoir le sens de ce qui devait se trouver sur ce dernier, et à rétablir complétement ce qui existe sur les autres.

Et d'abord sur ce fragment :

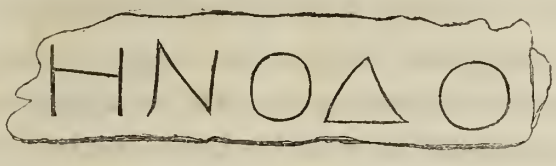

les lettres HNOΔO[1] proviennent nécessairement d'un nom propre, qui ne peut être que ZHNOΔOTOΣ, MHNOΔOTOΣ ou AΘHNOΔOTOΣ, les trois seuls noms grecs qui conviennent à ces lettres. On conçoit cependant que le nom a pu être au génitif, puisque la finale manque. Dans ce cas, il désignerait le père de celui dont le nom au nominatif se trouvait auparavant, soit dans le morceau perdu, soit dans les deux qui restent. Mais l'incertitude n'a pas été de longue durée.

Dans l'hypothèse où ce nom serait celui d'un artiste, l'inscription devait se terminer, selon l'usage, par le verbe EΠOIHΣE (*fecit*), ou EΠOIEI (*faciebat*). Or cet autre fragment

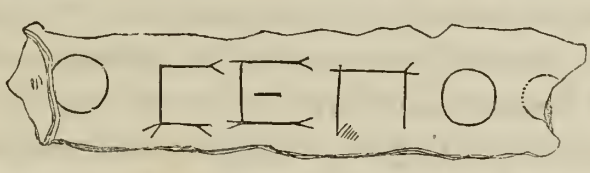

finit par les lettres EΠO, qui sont les trois premières du verbe. Mais il n'y avait pas moyen de tirer ni EΠOIHΣE ni EΠOIEI de ces lettres; car, après EΠO, on trouve les restes parfaitement distincts non d'un I, mais d'un second O; il y a donc EΠOO, ce qui conduit, avec toute certitude, à la leçon

[1] J'avais d'abord pris le trait, qui suit le dernier O, pour le jambage du T; mais, considérant qu'il est trop près de cette lettre, qu'il est d'une longueur démesurée, et qu'on ne distingue aucun trait transversal à la partie supérieure, je me suis aperçu que c'était simplement l'empreinte de la pince dont les ouvriers se sont servis pour saisir le fragment et le retirer.

ΕΠΟΟΥΝ (*faciebant*), pour ἐποίουν; orthographe principalement attique[1], très-ordinaire dans les inscriptions qui accompagnent les sculptures de toutes les époques, où l'on trouve souvent ΕΠΟΕΙ, ΕΠΟΕΕ, ΕΠΟΗΣΕ ou ΕΠΟΗΣΕΝ.

D'autres inscriptions, de tous les temps, fournissent une si grande quantité d'exemples de cette orthographe, que, par malheur, on ne peut tirer de cet indice aucune époque quelconque. Mais cette leçon indubitable ΕΠΟΟΥΝ, qui se présente ici pour la première fois, ne révèle pas moins ce qu'il importait le plus de savoir. D'abord elle lève toute espèce de doute sur l'objet de l'inscription. Il est bien tel qu'on devait le supposer, c'est-à-dire qu'elle contenait le nom de l'auteur ou des auteurs de la statue. En second lieu, cette leçon montre que le fragment où elle se trouve était la fin de l'inscription, et qu'ainsi nous ne devons rien chercher au delà. Enfin le pluriel indique qu'il y avait auparavant le nom de *deux personnes*. La statue était donc l'œuvre de deux artistes qui avaient associé leur talent, association dont on trouve plus d'un exemple dans les auteurs anciens comme sur les monuments; et cela, à toutes les époques, depuis Dipœne et Scyllis, Théodore et Télèclès, Angélion et Tectéus, qui vivaient au VI^e^ siècle avant notre ère, jusqu'à Cratère et Pythodore, Polydecte et Hermolaus, Pythodore et Artémon, qui travaillèrent deux à deux à orner de magnifiques statues les palais des Césars; enfin jusqu'à Agésandre, Athénodore et Polydore, tous les trois Rhodiens, qui exécutèrent en commun, au temps des premiers empereurs, le fameux groupe de Laocoon. Dans le nombre des ouvrages de la statuaire antique qui nous restent, j'en connais au moins neuf, dont six de l'époque romaine, qui portent une inscription

[1] Gregor. Corinth. *De dialect.* pag. 75, ibique Koen. — Cf. Buttmann, *Ausführl. Gramm.* t. II, S. 324. — Dindorf, *Comm. in Aristoph.* t. VI, p. 602, etc.

indiquant deux noms d'artistes, à savoir : 1° Aristéas et Papias d'Aphrodisias (auteurs des deux Centaures du Capitole[1]), dont les noms ne sont suivis d'aucun verbe; 2° Euchir et Eubulide[2], 3° Polymnestus et Cenchramis; 4° Céphisodote et Timarque[3]; 5° Criton et Nicolas, qui ont sculpté à Rome une cariatide[4]; 6° les frères Phidias et Ammonius, auteurs du grand cercopithèque du Capitole[5]; 7° Héraclide et Hagnius, auteurs de la statue de Mars au musée du Louvre[6]; 8° [. . . .]gène et Alex[*as* ou *andros*], auteurs d'une statue de Silène, trouvée à Gabies[7]; 9° les trois frères athéniens Dionysodore, Moschion et Adamas, qui, postérieurement à la cent cinquante-troisième olympiade, ou peut-être même après l'époque de la bataille d'Actium[8], exécutèrent à eux trois une statue d'Isis[9]. L'aoriste ἐποίησαν suit les noms dans les nos 2, 4 et 4; mais dans les cinq derniers, on trouve le pluriel imparfait ΕΠΟΙΟΥΝ.

Tous ces exemples s'appliquent à des ouvrages en marbre. Il n'y a donc nulle raison d'admettre ici que les deux artistes, dont les noms précédaient sur notre inscription le verbe ΕΠΟΟΥΝ, fussent, comme on pourrait le croire, l'un le *sculpteur,* l'autre le *fondeur* de la statue, qui auraient associé leurs talents divers pour produire le même ouvrage. Cette association n'a en elle-même rien que de vraisemblable; elle serait d'ailleurs analogue à celle que nous trouvons si souvent exprimée sur les vases peints, où deux noms se trouvent suivis, l'un du verbe ΕΠΟΙΗΣΕ, désignant l'œuvre du potier; l'autre du verbe ΕΓΡΑΨΕ, celle du dessinateur des figures. Mais il

[1] *Mus. Capitol.* T. IV, tav. 32, 33.

[2] Clarac, *Inscr.* pl. XLI; *Corp. inscr.* n° 666; Cf L. Ross, sur le *Monum. d'Eubulide;* Athènes, 1837.

[3] L. Ross, dans les *Annali dell' Instituto archeologico,* t. XII, p. 84-86.

[4] Winckelmann, *Hist. de l'art,* VI, 5, 21.

[5] Le même, I, 6, 63.

[6] Clarac, *Inscr.* Pl. LVI, n° 114.

[7] Ap. Visconti, *Mon. Gabin.* n° 12, p. 34.

[8] Böckh, *ad Corp. inscr.* nos 2270, 2277, 2293. — [9] *Id.* n° 2298.

faut renoncer à cette idée; car ces exemples mêmes montrent que, dans ce cas, il y aurait eu deux verbes exprimant les deux espèces de travaux, comme ΕΧΩΝΕΥΣΕ ou ΕΧΩΝΕΥΣΑΤΟ, celui du *fondeur;* et ΕΓΛΥΨΕ ou ΕΠΛΑΣΕ ou plutôt ΕΠΟΙΗΣΕ, celui du *statuaire;* tandis que le seul verbe *ἐπόουν* indique que les deux artistes étaient également des statuaires qui avaient mis en commun un talent du même genre [1].

Avant ce verbe, il nous faut donc trouver deux noms. Les lettres ΟC qui le précèdent sont évidemment le reste d'un de ces deux noms ou d'un ethnique. J'ai essayé d'en rapprocher le premier fragment, qui porte le nom ΗΝΟΔΟ avec un Τ dans l'intervalle. Les lettres ΟC pouvaient être la fin; mais une difficulté s'oppose à cet arrangement. Avant ΟC, il y a sur le même morceau place pour deux lettres, de sorte que le Τ qui termine le premier fragment ne se lierait point à l'Ο du second, à moins qu'on ne suppose le nom [Ζ, Μ ou ΑΘ]η-

[1] Sur un vase de l'ancienne collection Canino, à présent au musée de Berlin, le double verbe se rencontre précédé du nom d'un seul artiste qui était à la fois *potier* et *peintre*. On y lit : ΕΧΣΕΚΙΑΣ (*Ἐξεκίας*) ΕΓΡΑΦΣΕ (*ἔγραψε*) ΚΑΠΟΕΣΕΜΕ (*καὶ ἐποίεσέ με*) « Exécias m'a *peint* et m'a *fait* ». (Gerhard, dans le *Rapporto volcente, Annali dell' Instituto archeol.* t. II, p. 180. Levezow, *Verzeichniss der Antik-Denkm. etc.* p. 123, n° 6519.) Sur une belle cylix ayant appartenu au prince de Canino, et que M. Millingen se propose de publier, on lit entre les anses, d'un côté :

ΛVΑVΚVΤΕϟ et de l'autre, ΑΡ+ΙΚVΕϟ
ΜΕΠΟΙΕϟΕΝ ΕΠΟΙΕϟΕΝ
(Γλαυκύτες μ' ἐποίεσεν. Ἀρχικλῆς ἐποίεσεν)

où le même verbe *ἐποίησεν* est pris dans deux sens différents, la première fois exprimant le travail du potier, *Glaukytès;* la seconde indiquant celui du peintre, *Archiclès*. Le verbe est, dans ce cas, synonyme de *ἔγραψε*, qui suit ordinairement le second nom. Ce verbe *γράφειν*, qui rend l'idée particulière de peindre ou de dessiner, est ici remplacé par celui qui exprime l'idée générale de *faire*, que l'usage avait réservé pour les œuvres de la sculpture; car on ne connaît qu'une seule inscription, relative à un sculpteur, où le nom soit suivi du verbe spécifique *ἔγλυψε*; c'est toujours le générique *ἐποίησε* ou *ἐποίει* que l'on trouve. Au contraire, sur toutes les autres peintures antiques signées, c'est le spécifique *ἔγραψε* ou *ἔγραφε*, qui se lit, et non *ἐποίησε* ou *ἐποίει* : d'où vient cette différence ? Quant à présent, je ne vois pas d'autre raison à donner que l'usage.

νοδότιος, finale insolite, sinon tout à fait inconnue pour les noms de ce genre[1]. Mais, par la juxtaposition du troisième,

que terminent les lettres bien formées ΡΟΔ, nous avons certainement ΡΟΔΙΟΣ (de Rhode); cet ethnique au singulier annonce que le premier artiste était d'un autre pays; le nom du second ne subsiste plus que dans les trois lettres ΦΩΝ, reste évident d'un nom tel que ΔΗΜΟΦΩΝ, ΙΕΡΟΦΩΝ, ΚΑΛΛΙΦΩΝ, ΚΛΕΟΦΩΝ, ΝΙΚΟΦΩΝ, ΞΕΝΟΦΩΝ, ΛΑΟΦΩΝ, ou de tout autre ayant cette terminaison, mais qu'on ne peut plus rétablir à présent, car il se trouvait sur le fragment perdu; et, parmi les noms des artistes rhodiens que cite l'histoire de l'art, je n'en vois aucun qui se termine en ΦΩΝ ni même en ΩΝ. Ces artistes sont, en effet, Hermoclès, sculpteur d'une statue en bronze de Combabus[2]; Philiscus, auteur d'une statue d'Apollon qui ornait le temple d'Octavie[3]; Charès de Lindus, qui avait élevé le colosse de Rhode; Agésandre, Polydore et Athénodore[4], auteurs du Laocoon.

Maintenant, il est clair que le fragment perdu était placé entre celui-ci et le fragment n° 1 où se trouve le nom de *Ménodote* ou *Athénodote* ou *Zénodote;* en conséquence, que ce nom commençait l'inscription, qu'il était au nominatif, et dé-

[1] Je n'en vois d'exemple que dans les inscriptions d'Orchomène où l'on trouve Θιοδότιος, Ἀπολλοδώριος, etc. (Bœckh. *Corp. inscr.* n°s 1573, 1574. — Curt, dans le *Rheinisches Museum* de 1842, S. 109.)

[2] Lucian. *De syria dea*, c. XXVI, p. 740, éd. Didot.

[3] Plin. XXXVI, 5, § 34, ed. Sillig.

[4] L'artiste dont le nom fini par . . . ΔΩΡΟΣ, cité plus bas, p. 154, était peut-être l'un des deux.

signait le premier des deux artistes. Ainsi, sans pouvoir dire quels sont au juste les mots qui existaient sur le fragment perdu, nous sommes parfaitement sûrs du sens de ce qui devait s'y trouver. Les ouvriers ont annoncé qu'il était *plus long* que les autres. Ce témoignage est exact; car le fragment devait contenir de neuf à onze lettres, tandis que le plus long des trois autres n'en contient que six ou sept.

En effet, la terminaison en ΦΩΝ, qui précède ΡΟΔΙΟΣ, et qui est celle d'un nom au nominatif, nous avertit que l'artiste n'avait pas indiqué celui de son père; cette omission du nom paternel, fort commune sur les vases, les pierres gravées et les médailles, est plus rare dans les inscriptions qui accompagnent certaines productions de la statuaire; elle s'y trouve pourtant quelquefois, et elle s'explique par la nécessité de ménager l'espace, souvent très-circonscrit, dont le statuaire pouvait disposer; elle était surtout de nécessité quand il y avait deux noms d'artistes, comme ici; car, si l'on avait ajouté les noms paternels, il aurait fallu donner à la lamelle de plomb, qui avait au moins $0^m,35$ encore $0^m,20$ ou $0^m,25$ de plus; or elle était déjà bien longue pour sa largeur et son épaisseur.

Le premier nom [Ζ, Μ ou ΑΘ] ΗΝΟΔΟΤΟC ne pouvait donc être suivi que d'un ethnique ou nom de pays : ΧΙΟC, CΑΜΙΟC, ΕΦΕCΙΟC ou tout autre de ce genre. Il est assez probable que le premier artiste était compagnon d'étude du second, sorti de la même école asiatique, et qu'il était d'une des villes ioniennes de l'Asie Mineure ou des îles voisines, par exemple d'Éphèse ou de Samos, qui produisirent tant de statuaires. Il faut, pour remplir la lacune, environ douze lettres, dont deux ou trois au commencement du fragment n° 2. Le fragment perdu contenait donc huit à dix lettres; ainsi, il était *plus long* que les autres, circonstance indiquée par les ouvriers, et que la restitution des

autres parties devait faire retrouver si cette restitution était juste.

En ne prenant donc que les éléments certains qui nous restent, et en laissant vide la lacune qu'on ne pourrait remplir que par hypothèse, on arrive à la leçon certaine :

1er fragment.	Fragment perdu.	2e	3e
[M, Z ou AΘ]HNOΔO	TOΣ..... KAI[1]...	...ΦΩN POΔ	IOΣ EΠOO[YN]

[Z ou Ath ou M]énodote [né à... et...] phon né à Rhode, faisaient [la statue].

J'ai déjà dit qu'il faut renoncer à retrouver le nom de l'artiste rhodien; quant à l'autre, on connaît un nom qui se rapporte au sien, et qui est peut-être le même. C'est celui d'un certain Ménodote, qui, avec son frère Diodote, tous deux nés à Nicomédie, avait exécuté une statue d'Hercule. Ils étaient fils de Boéthus, né à Chalcédoine[2], ciseleur et sculpteur, qui avait fait, selon Pausanias[3], une petite figure dorée placée dans le temple de Junon à Olympie; selon Nicomède[4], une statue d'Esculape; et, selon Pline[5], celle d'un enfant étranglant une oie (*infans eximie anserem strangulat*), dont il y a plusieurs répétitions antiques[6], entre autres l'*enfant à l'oie* du musée Capitolin[7]. Mais, quand les deux noms seraient les mêmes, ce qui est rendu incertain par la perte de l'initiale, il ne s'ensuivrait pas encore qu'il y eût identité entre les personnes, le nom de Ménodote n'étant pas rare, surtout parmi les Asiatiques, et celui du sculpteur n'étant d'ailleurs rattaché à aucun indice chronologique.

[1] On pourrait même se passer de la copulative KAI, qui manque quelquefois en pareil cas. (L. Ross, dans les *Annali dell' Instituto, etc.* t. XII, p. 85, 86.)

[2] Et non à *Carthage*. Le changement de Καρχηδόνιος (*Carthaginois*) en Καλχηδόνιος ou Χαλχηδόνιος (*Chalcédonien*), proposé par O. Müller (*Handbuch*, § 159, 1), est d'une évidente nécessité. La confusion de ces mots est perpétuelle. (V. Leutsch, dans le *Rheinisches Museum*, t. II, p. 132.)

[3] V, 17, 4.

[4] *Anthol. Palat. Append.* nos 55 et 56.

[5] XXXIV, sect. 19, § 84.

[6] Visconti, *Opere varie*, t. IV, p. 167.

[7] *Mus. Capitol*, t. III, pl. LXIV.

On ne s'étonnera pas non plus de ce que deux artistes, aussi habiles que l'étaient les auteurs de notre figure d'Apollon, soient restés inconnus jusqu'à présent, si l'on se rappelle, entre autres exemples analogues, Apollonius, fils de Nestor; Cléomène, fils d'Apollodore; Agasias, fils de Dosithée; Cléomène, fils de Cléomène; Phédimus, etc. à qui l'on doit le torse du Belvédère, la Vénus de Médicis, le Gladiateur Borghèse, la statue dite de Germanicus, le Ganymède du musée Chiaramonti; artistes dont les noms étaient complétement ignorés avant la découverte de ces chefs-d'œuvre.

Mais, si l'histoire nous manque, la grammaire et la paléographie nous restent. Elles vont peut-être nous prêter leur secours et nous apporter quelque lumière.

Il ne faut pas espérer d'arriver à une époque précise. Cette précision, qu'il serait, sans doute, utile d'obtenir, n'est heureusement pas nécessaire pour décider la question principale, celle de savoir si la statue est de style primitif ou d'imitation; si elle remonte au delà de l'école de Phidias, ou si elle a été exécutée à une époque quelconque après le temps d'Alexandre. La question décidée, une incertitude qui irait même à un siècle serait un point fort peu considérable. Or, dans cette limite, la question peut se résoudre d'une manière certaine, et l'histoire de l'art s'enrichir des faits qui en sortiront naturellement.

J'insisterai d'abord sur l'*imparfait* ΕΠΟΟΥΝ, au lieu de l'*aoriste* ΕΠΟΗΣΑΝ, en m'écartant à regret de l'opinion de Visconti, qui semble condamner d'avance, comme futile et vaine, la distinction que je vais établir. Car, à propos de l'inscription ΑΠΟΛΛΩΝΙΟΣ ΝΕΣΤΟΡΟΣ ΑΘΗΝΑΙΟΣ ΕΠΟΙΕΙ, qui se lit sur la pierre où est assis le fameux Torse du Belvédère, il dit :

« Celui qui sait que les Grecs se servaient indifféremment des temps de leurs verbes ne voudra pas trop subtiliser sur l'emploi de l'imparfait au lieu du passé [1]. »

Je crois cependant que si notre grand antiquaire avait eu l'idée de comparer les époques des monuments sur lesquels se trouve l'aoriste ou l'imparfait, dans la *signature* des œuvres de l'art, il aurait vu que l'emploi de l'un ou de l'autre, loin d'être, comme il le pense, à peu près indifférent, est soumis à une certaine règle qui souffre peu d'exceptions; et il aurait attaché, sans doute, plus d'importance à un caractère qui, s'il est bien établi, deviendra un principe dont on pourra tirer plus d'une application utile.

Dans les exemples cités plus haut (p. 141), du verbe ποιεῖν ou ποεῖν au pluriel, après deux noms d'artistes, j'ai remarqué que l'imparfait ἐποίουν est plus commun que l'aoriste ἐποίησαν. Cette rareté comparative de l'aoriste pluriel peut surprendre. Tient-elle à un pur caprice ou à une règle quelconque? La cause en est-elle dans la différence des époques des inscriptions où ces verbes ont été employés? C'est ce que je vais rechercher.

Les exemples cités de l'imparfait ἐποίουν concernent des ouvrages de sculpture de l'époque romaine, ou tout au plus des derniers temps de l'époque grecque. C'est également à la même période que s'appliquent les cinquante exemples suivants [2] où

[1] *Mus. Pie Clém.* t. II, pag. 84, édit. de Milan.

[2] J'ai réuni, dans cette note, les inscriptions où les noms d'artistes sont suivis de l'imparfait ἐποίει. Ce sont les seules que j'aie pu découvrir jusqu'à présent.

1. ΑΓΑΣΙΑΣ ΔΩΣΙΘΕΟΥ ΕΦΕΣΙΟΣ. (Statue dite du Gladiateur Borghèse.)
2. ΑΓΑΣΙΑΣ ΜΗΝΟΦΙΛΟΥ. (Plus bas, p. 155.)
3. [ΑΝ]ΤΙΟΚΟC[ΑΘΗ]ΝΑΙΟC. (Minerve de la villa Ludovisi.)
4. ΑΝΤΙΦΑΝΗΣ ΘΡΑΣΩΝΙΔΟΥ ΠΑΡΙΟΣ (Statue trouvée à Milo. *Bulletino dell' Instituto archeolog.* 1830, p. 195; Böckh, *Corp. inscr.* n° 2435.)

l'imparfait singulier ἐποίει se trouve employé. Sur ce nombre considérable, qu'il serait sans doute possible d'augmenter, il y en a bien près d'une quarantaine qui sont démonstrativement de temps romain; les autres peuvent être un peu antérieurs : mais tous sont, à coup sûr, plus récents que le siècle d'Alexandre.

5.-6. ΑΠΟΛΛΩΝΙΟΣ. (Statue de jeune satyre de la collection du comte d'Égremont, à Petlıworth.—Autre, d'Apollon; Visconti, *Mus. Pic Clém.* III, p. 246, note 1.)

7.-8. ΑΠΟΛΛΩΝΙΟΣ ΝΕΣΤΟΡΟΣ. (Torse du Belvédère. — Statue d'Esculape.) (Spon, *Misc. antiq.* p. 112.)

9. ΑΥΛΟΣ ΑΛΕΞΑ. (Pierre gravée, Visconti, *Mus. P. Clément.* III, p. 196, Milan.)

10. ΑΥΛΟΣ ΠΑΝΤΟΥΛΗΙΟΣ, *ἀνδριαντοποιὸς ἐφέσιος.* (Böckh, *Corpus inscr.* n° 339.)

11. ΑΥΡ. ΝΙΚΗΦΟΡΟΣ. (Fragment de base trouvée à Amycles; papiers de Fourmont.)

12. ΒΟΥΠΑΛΟΣ. (Base d'une statue trouvée à Salone, Visc. *Mus. Pie Clém.* t. I, p. 110.)

13. ΓΑΥΚΩΝ. (Hercule Farnèse.)

14. ΓΑΥΚΩΝ ΑΘΗΝΑΙΟΣ. (Inscription du musée Biscari. Raoul-Rochette, *Lettre à M. Schorn*, p. 75.)

15. ΔΗΜΗΤΡΙΟΣ ΔΗΜΗΤΡΙΟΥ. (Böckh, *Corpus inscr.* n° 1330.)

16. ΕΡΑΤΩΝ. (Statue, Winckelm. *Cat. de Stosch*, p. 169.)

17. ΕΡΜΟΧΑΡΗΣ ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ ΑΡΓΕΙΟΣ. (Gud. p. 214, 7.)

18. ΕΥΟΔΟΣ. (Julie, fille de Titus; pierre gravée du cabinet des antiques.)

19. ΕΥΤΥΧΗΣ ΒΕΙΤΥΝΕΥΣ (sic) (Winckelm. *Hist. de l'art*, VI, 3, 17. — *Pierres de Stosch*, p. 166.)

20. ΖΕΥΞΙΑΔΗΣ. (Visconti, *Iconog. gr.* 1, p. 272.)

21. ΖΗΝΑΣ ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ. (Deux bustes du musée Capitolin. Bracci, 11, p. 275.)

22-24. ΖΗΝΩΝ ΑΦΡΟΔΕΙΣΙΕΥΣ.

Une statue sénatoriale de la villa Ludovisi. (Winckelm. *Hist. de l'art*, VI, 7, 3.)

Un Hermès. (Visconti, *Opere varie*, I, p. 92, 93.)

Base de statue trouvée à Syracuse. (Raoul Rochette, *Lettre à M. Schorn*, p. 91.)

25-26. ΗΦΑΙΣΤΙΩΝ ΜΥΡΩΝΟΣ ΑΘΗΝΑΙΟΣ. (Deux statues, Böckh, n°s 2284, 2293.)

27. ΙΣΙΔΩΡΟΣ ΝΟΥΜΗΝΙΟΥ ΠΑΡΙΟΣ (*ἐπόεε*). (Base de statue trouvée à Cumes. Raoul-Rochette, *même lettre*, p. 79.)

28. ΚΑΛΑΜΙΣ sous un buste ou une statue. (Spon, *Misc. erud.* p. 138.)

29. ΚΑΛΛΙΜΑΧΟΣ. (Bas-relief du musée Capitolin.)

30-31. ΚΕΡΔΩΝ ΜΑΑΡΚΟΣ ΚΟΣΣΥΤΙΟΣ ΜΑΑΡΚΟΥ ΑΠΕΛΕΥΘΕΡΟΣ. (Deux statues de Ganymède et de Faune : *Marbles of the Brit. Mus.* part. II, pl. 33 et 43.)

32. ΚΛΕΟΜΕΝΗΣ. (Autel de la galerie de Florence, Féa sur Winckelmann, *Hist. de l'art*, IV, 6, 53.)

33. ΚΛΕΟΜΕΝΗΣ ΑΠΟΛΛΟΔΩΡΟΥ. (Vénus de Médicis, plus bas, p. 153.)

34. ΚΟΙΝΤΟΣ ΑΛΕΞΑ. (Pierre gravée, *Mus. Fiorent. Gemme*, II, pl. 117, n° 1.)

35. ΛΥΣΙΠΠΟΣ. (Inscript. refaite à l'époque romaine, Winckelm. *Hist. de l'art*, VI, 3, 8.)

Si, au contraire, on cherche sur les monuments ou dans les auteurs anciens les exemples d'inscriptions antérieures au siècle d'Alexandre, dans lesquelles le verbe suit le nom d'un sculpteur ou d'un peintre, on trouve constamment l'aoriste.

Ainsi, sur les vases peints grecs ou italiques d'*ancienne fabrique*, on ne trouve que les aoristes ΕΠΟΙΕΣΕ et ΕΓΡΑΨΕ, au lieu des imparfaits ΕΠΟΙΕΙ et ΕΓΡΑΦΕ [1].

Et de même, dans les exemples suivants : une ancienne

36. ΜΗΝΟΦΑΝΤΟC. (Plus bas, p. 162.)
37. ΜΕΝΕΛΑΟC CΤΕΦΑΝΟΥ ΜΑΘΗΤΗC (Groupe de la villa Ludovisi.)
38. ΜΕΝΕCΘΕΥC ΜΕΝΕCΘΕΩC ΑΦΡΟΔΙCΙΕΥC. (Gruter, p. 1021, 2.)
39. ΟΝΗCΑC. (Pâte antique, Gori, *Mus. Florent.* II, pl. 4; Stosch, pl. 45.)
40. ΠΟΛΥΚΡΑΤΗC. (Pierre gravée, Mariette, I, 421.)
41. ΠΛΩΤΑΡΧΟC ou ΠΡΩΤΑΡΧΟΣ. (Pierre gravée, Bracci, II, pl. 176; Stosch, pl. 53.)
42. ΡΟΥΦΟC. (Camée, *Cab. d'Orléans*, I, pl. 45.)
43. ΣΘΕΝΝΙΣ. (Spon, *Misc. erud.* p. 126.)
44 CΟΛΩΝ. (Pierres gravées, Stosch pl. 61; Bracci, II, tav. 105-108.)
45. CΤΕΦΑΝΟC ΠΑCΙΤΕΛΟΥΣ ΜΑΘΗΤΗC. (Marini, *Iscriz, Albane*, p. 174.)
46. ΤΕΙΣΙΚΡΑΤΗΣ. (Visconti, *Op. var.* II, 82.)
47. ΦΗΛΙΞ ΚΑΛΠ. CΕΟΥΗΡ. (Pierre gravée, Stosch, pl. 35.)
48. ΦΑΙΔΡΟΣ ΖΩΙΛΟΥ ΠΑΙΑΝΙΕΥC. (Böckh, *Corpus inscr.* n° 522.
49. [.....ΛΥ]ΣΙΜΑΧΟΥ ΕΠΟΙΕΙ. (Fea, *Miscell.* p. 191.)

Je ne cite point l'inscription d'Ἀναξιμένης (Böckh, n° 2588), ni celle de Δημοκράτης (*Idem*, n° 2602), parce que là le verbe ἐποίει n'est qu'une restitution due au savant éditeur; ni celle de Βοῦλος Σμυρνέου et de Βοῦλος Μελίτας ἐποίει, provenant, dit-on, de Smyrne, parce que l'authenticité en est douteuse. (Boissonade, *in Insc. act.* p. 227.)

50-55. Plus, les *six* exemples avec ἐποίουν qui ont été cités p. 141.

[1] Dans la grande quantité d'anciens vases ainsi marqués, il n'y en a que *trois* qui pourraient faire exception. L'un, de l'ancienne collection Durand (de Witte, *Catalogue*, n° 418), porte ΝΙΚΟCΘΕΝΕC ΕΠΟΙΕ; un autre, de la collection du prince de Canino (*Catal.* n° 24), porte ΑΝΔΟΚΙΔΕC ΕΠΟΙΕ; et il semble n'y avoir eu aucune lettre à la suite; sur un troisième, de la collection Candolori, on a lu ΕΠΟΙΕΙ (*Rapporto volcente*, n° 706); quand on verrait ici trois exemples de l'imparfait et non le verbe ΕΠΟΙΕ [ΣΕΝ] tronqué (ce qui a lieu pour d'autres mots), il faudrait reconnaître que de tels exemples sont d'une excessive rareté; et l'on devrait prendre ceux-ci pour une dérogation à l'usage, par l'effet d'une de ces négligences que se permettent souvent les auteurs de ces inscriptions.

inscription béotienne relative à un ouvrage de Céphisias, où se lit : ΚΑΦΙΣΙΑΣ ΕΠΟΕΙΣΕ [1] ; la fameuse inscription de Sigée [2] ; celle d'un casque votif trouvé à Olympie.... κοῖός μα πόεσε [3] (un tel, de Cos, me fit) ; une autre de Théra, relative à l'ancien sculpteur Simus, fils de Thémistocrate [4] ; celle de l'artiste Machatas, trouvée près de Vonitza, en Acarnanie [5] ; celle de Dédale de Sicyone (vers la 95e olympiade), qui avait écrit sur un de ses ouvrages : ΔΑΙΔΑΛΟΣ ΕΡΓΑΣΑΤΟ, pour ΕΙΡΓΑΣΑΤΟ [6] ; comme Dorothée d'Argos, Δωρόθεος εἰργάσαλο ἀργεῖος [7] ; celles de Crésilas de Cydonie, qui avait écrit sous un de ses ouvrages le vers trimètre : Κυδωνιάτας Κρησίλας εἰργάσαλο [8] ; et sous une autre statue : Κρεσίλας ἐποίεσε Κυδωνιάτας [9] ; celles de Théodore d'Argos [10], et d'Agoracrite [11] ; une très-ancienne inscription d'Égine donne Θεὰν Κωλιάδα..... ἐποίεσε Ἄλιμος ou Ἄλιμος [12] ; les statues d'Harmodius et d'Aristogiton, exécutées par Anténor, fils d'Euphranor, avant la guerre des Perses, lorsqu'elles eurent été rapportées en Grèce, reçurent l'inscription Ἀντήνωρ Εὐφράνορος ἐποίησεν κ. τ. λ. refaite d'après l'ancienne [13] ; Euchir et Eubulide ont employé l'aoriste (plus haut, p. 141), ainsi qu'Eubulide tout seul [14], Strongylion [15],

[1] Böckh, *Corp. insc. græc.* n° 1532.

[2] *Id.* n° 8.

[3] *Id.* n° 31, p. 48 et 886.

[4] *Id.* n° 2455.—*Mus. du Louvre,* n° 676.

[5] *Id.* n° 1794.

[6] *Id.* n° 2984.

[7] *Id.* n° 1194, je lis : Δωρόθεος au lieu de Ὡρόθεος.

[8] *Anth. Palat.* XIII, 13. (Cf. Meineke, *Delectus poetarum Anthologiæ græcæ*, p. 235, 236. Il lit εἰργάξαλο pour la mesure ; je préfère de doubler le sigma.)

[9] Böckh, *Corp. inscr. græc.* n° 1195.

[10] *Id.* n° 1197.

[11] Antigon. Caryst. ap. Zenob. *Centur.* v. 82. Suidas, voce Ῥαμνουσία Νέμεσις.

[12] Böckh, *Corp. inscr.* n° 2138. Ce nom paraît être un dérivé de Ἄλης, nom d'un roi de Lélèges (Hom. *Odyss.* Φ, 85 ; X, 51) ; et celui-ci vient de ἄλλομαι avec l'esprit doux, qui s'est conservé dans ἅλσο, ἅλο, ἅληαι, ἅλμενος.

[13] *Id. ibid.* II, p. 320, 340.

[14] L. Ross, sur le *Mon. d'Eubulide ;* cf. Ed. Gehrard, dans *Allgem. Litteraturzeitung*, 1839. N° 160. S. 57.

[15] L. Ross, *Note sur le statuaire grec Strongylion*, dans le Journ des Sav. 1841, p. 244.

Pyrrhus (plus bas, p. 168); Polymnestus avec Cenchramis; Céphisodote avec Timarque (plus haut, p. 141); Lysippe, peintre à l'encaustique, inscrivit sur une de ses peintures : Λύσιππος ἐνέκαυσε, et non pas ἐνέκαε [1]; et il est probable que Nicias inscrivait encore sur les siennes l'aoriste ἐνέκαυσε [2].

C'est d'après cet usage, constant aux époques anciennes, que l'auteur du vers inscrit sur le marchepied du Jupiter olympien de Phidias avait dit : Φειδίας.... μ' ἐποίεσε [3], et que Simonide avait employé l'aoriste ἔγραψε, non ἔγραφε, dans toutes les épigrammes qu'il avait composées pour les peintures de Polygnote, au Lesché de Delphes [4], et pour celles de Cimon et d'Iphion [5]; tandis que l'imparfait se trouve dans les deux vers iambiques (faussement attribués au même Simonide) sur le colosse de Rhode, élevé par Charès de Lindus, dans la 124e olympiade : ἑπτάκις δέκα Χάρης ἐποίει πήχεων ὁ λίνδιος.

Il semble donc qu'il se sera introduit, au siècle d'Alexandre, un nouvel usage, adopté généralement par les peintres et les statuaires, celui de substituer l'imparfait à l'aoriste, qui auparavant était exclusivement employé. Ce changement est expliqué par le passage où Pline dit que les maîtres dans l'art de peindre et de sculpter (*pingendi fingendique conditores*) inscrivirent cette inscription au-dessous de leurs ouvrages les plus achevés : *Apelle* ou *Polyclète le faisait* [7] (*Apelles faciebat aut Polycletus*); « comme s'il se fût agi, ajoute l'auteur, d'une ébauche,

[1] Plin. xxxv, sect. 39, 123. M. Silligа écrit ἐνέκαε contre l'autorité de toutes les éditions.

[2] C'est du moins ce qu'on peut induire de ce que dit Pline : *Scripsit se inusisse, tali enim usus est verbo* (xxxv, sect. 10, 28).

[3] Pausan. v, 10, 2.

[4] *Id.* x, 27, 4.

[5] *Anthol. Palat.* ix, 757, 758.

[6] Strab. xiv, p. 652.

[7] On peut être surpris que Pline ait mis Apelle avant Polyclète, qui était plus ancien de près d'un siècle; c'est *Praxiteles*, contemporain de ce peintre, qu'on s'attendrait donc à rencontrer ici au lieu de *Polycletus*. Pline a fait des erreurs plus graves que celle-là. De ce passage, il résulterait qu'Apelle se servait du verbe *générique* ἐποίει et non du *spécifique* ἔγραφε qu'on trouve dans

et qu'il leur restât contre la sévérité des critiques un recours pour obtenir leur pardon, dans cette promesse d'opérer ces corrections désirées [1]. »

Cette modestie, que Pline loue si fort, il ne la fait commencer qu'à Polyclète. Sans doute, ce grand sculpteur ne fut pas d'abord imité des autres artistes; mais, lorsque Apelle l'eut adoptée à son tour, il paraît qu'elle devint une mode générale. Aussi Pline continue en disant : « Je ne crois pas qu'il soit arrivé jusqu'à nous *plus de trois exemples* de cette inscription absolue : *Un tel le fit* [2]. Ces exemples, si rares au temps de Pline, devaient se rapporter aux temps postérieurs à Apelle; autrement, il serait extraordinaire que cet écrivain eût entendu parler seulement de trois inscriptions pareilles, quand les monuments prouvent qu'antérieurement on n'employait que l'aoriste. On comprend que, l'exemple d'Apelle ayant entraîné tous les artistes, il n'y en eut plus qu'un très-petit nombre qui fussent d'un amour-propre assez intrépide pour continuer à se servir de l'aoriste [3], et s'exposer, ajoute Pline, aux sarcasmes des envieux : « quo « apparuit summam artis securitatem auctori placuisse; et ob « id in magna invidia fuere omnia. »

Le témoignage de cet écrivain est encore ici confirmé par les monuments; car, à côté du grand nombre de ceux que je viens de citer, où le nom de l'artiste est suivi de l'imparfait, on n'en trouve que très-peu d'exemples qu'on soit en droit de regarder comme étant de l'époque grecque, quoique plus ou moins postérieurs à

tous les exemples qui nous restent d'inscriptions accompagnant des peintures; mais il se peut que Pline, voulant n'employer qu'un seul verbe pour le *peintre* et le *sculpteur*, ait pris à dessein le générique *faciebat* (ἐποίει), qui convenait également bien à tous les deux.

[1] Pline, *Præfat.* § 26, ed. Sillig.

[2] « Tria non amplius, ut opinor, absolute « traduntur inscripta. »

[3] Par exemple, Parrhasius, dont l'orgueil et l'arrogance étaient célèbres, se gardait bien d'employer l'imparfait ἔγραφε. (Athen. XI, p. 543 D.)

Alexandre; c'est l'inscription de ....*andre, fils de Ménide, né à Antioche sur le Méandre*, trouvée avec la statue de Milo, et qui difficilement pourrait lui appartenir[1], quoi qu'en aient dit d'habiles antiquaires[2]; et celle de *Macédon d'Héraclée, fils de Denys*[3]. Je n'en vois non plus que quatre de l'époque romaine qui soient antérieures au temps de Pline : celles d'Apollonius, fils d'Archias, sous un buste d'Auguste en bronze (ΕΠΟΗΣΕΝ)[4]; d'Antigone, sous une statue (ou buste) du roi Cotys[5]; de Céphisodore, auteur d'une statue de P. C. Scipion[6]; d'Archidamus, fils de Nicomaque, sous deux statues (ou bustes) de Tibère et de Julius Drusus[7]; d'Athénodore Rhodien, fils d'Agésandre, un des auteurs du Laocoon, gravée sur une base de statue trouvée près d'Antium[8]. Il en est trois autres très-probablement postérieures à cet écrivain, à savoir : celles d'Archélaüs de Priène, sur le bas-relief représentant l'apothéose d'Homère[9]; de Cléomène, fils de Cléomène, gravée sur la tortue au pied de la statue du personnage romain dit le Germanicus[10]; celle de Salpion, sur un vase sculpté[11]. Entre les exemples où se montre l'aoriste, on ne peut compter l'inscription de Cléomène sur la plinthe de la Vénus de Médicis (plus haut, p. 148, n° 33); parce qu'au lieu de ΕΠΩΕΣΕΝ, leçon barbare qu'on a vainement tâché de justifier[12] et qui se lit maintenant sur l'inscription *refaite*, il y avait auparavant ΕΠΟΙΕΙ,

[1] Quatremère de Quincy, *sur la statue antique de Vénus*, pl. II, n° 1.

[2] Cf. Clarac, *Sur la Vénus de Milo*, p. 51, 52.

[3] Böckh, *Corp. inscr.* n° 2660.

[4] *Bronzi di Ercolano*, t. I, pl. 45.

[5] Böckh, *Corp. inscr.* n° 359.

[6] *Id.* n° 364.

[7] Firmin Didot, *Notes d'un voyage fait au Levant*, p. 357. — *Corp. inscr.* n° 2657.

[8] Winckelman, *Monum. ined. tratt. preliminare*, p. LXXIX. Marini, *Iscrizioni antiche delle ville Albane*, class. V, n° 156. Une autre inscription semblable a été trouvée depuis dans l'île de Capri (*Bulletino dell' Instituto, etc.* ann. 1832, p. 155.)

[9] *Museo Pio Clement.*, t. I, tav. B.

[10] Clarac, *Mus. de sculpture*, Inscr. n° 712.

[11] Spon, *Miscell. eradit. antiq.* p. 25.

[12] Thiersch, *Ueber die Epochen*, S. 288.

selon Visconti[1]. Je ne cite pas non plus l'inscription d'un certain Plocamus[2], parce que l'authenticité n'en est point suffisamment garantie; ni celle d'un fragment en pierre de touche ou en basalte, publiée par Caylus, . . .ΔΩΡΟΣ ΡΟΔΙΟΣ ΕΠΟΙΗΣΕ[3], parce qu'on ignore à quelle espèce de monument il a pu appartenir[4], ni celle d'une belle mosaïque du musée de Naples, ΔΙΟΣΚΟΥΡΙΔΗΣ ΣΑΜΙΟΣ ΕΠΟΙΗΣΕ, parce qu'il ne s'agit que du mosaïciste copiant une peinture, ni enfin plusieurs autres où ἐποίησεν ne signifie que *faciundum* ou *collocandum curavit*[5].

Ce petit nombre d'exceptions, dont une seule peut-être est de l'époque grecque, montrent combien étaient rares, ainsi que Pline le témoigne, les exemples de l'emploi de l'aoriste, et justifieraient son assertion qu'on avait crue inexacte[6].

Ainsi, quand on distingue les époques, on reconnaît qu'en pareil cas les artistes grecs n'employaient pas *indifféremment*, comme le pense Visconti, *l'aoriste* et *l'imparfait*. Il devient établi que, jusqu'à l'époque alexandrine, ils se servaient *toujours* de *l'aoriste*, qui était, en effet, le seul temps qu'on dût employer, avant qu'une modestie plus ou moins sincère et le besoin d'éviter l'équivoque résultant du double sens de ἐποίησε, n'introduisissent l'usage de l'imparfait.

Il s'ensuit que, si l'emploi de l'aoriste n'est pas une preuve d'ancienneté, puisque l'usage n'en a jamais été tout à fait abandonné, *l'imparfait* est un indice presque certain d'une époque plus ou moins postérieure à Alexandre.

[1] Visconti, *Opere varie*, t. III, p. 18.

[2] Boissard, *Ant. rom.* p. IV, tab. 120. Montfaucon, *Ant. expliq.* t. II, p. 11.

[3] *Recueil d'antiq.* t. I, pl. LVI, n° 4.

[4] Selon Caylus, ce fragment appartient au rebord d'un plat; peut-être n'est-ce qu'un morceau de la base d'une petite statue.

[5] Böckh, *ad Corp. inscr.* n° 359, 364, 399. L'équivoque résultant du double sens de ἐποίησε, *fecit* ou *faciundum curavit*, peut être entré dans les motifs qui ont engagé les artistes à choisir ἐποίει, dont le sens ne prêtait à aucun doute; tandis que celui d'ἐποίησε reste incertain, quand l'inscription se trouve détachée du monument.

[6] *Pitture di Ercolano*, t. I, p. 2.

Visconti aurait pu se convaincre que l'emploi de l'un ou de l'autre temps était soumis à une certaine règle et non livré au caprice, s'il avait remarqué qu'excepté le verbe ποιεῖν, venant après des noms d'artistes, tous les autres verbes qui indiquent l'*érection*, la *construction* ou la *dédicace* d'un monument, sont toujours à l'*aoriste;* ainsi, ἀνέθηκε, ἀφιέρωσε, καθιέρωσε, ἐπεσκεύασε, ἀνενεώσαλο, κατεσκεύασε, ἱδρύσαλο, ἀνέστησε, εἵσαλο, ἔστησε, etc. ou au pluriel, ἀνέθηκαν, κατεσκεύασαν, etc. Il en est de même de ποιεῖν, lorsque ce verbe ne suit pas le nom d'un artiste et qu'il accompagne les mots *autel, colonne, monument, etc.* il s'emploie toujours à l'aoriste, ne signifiant, en pareil cas, que *faciundum* ou *collocandum curavit*[1]. De là vient que sur tous les vases, même ceux de l'époque récente, on trouve toujours ΕΠΟΙΗΣΕ, ce verbe indiquant l'œuvre d'un potier, non d'un peintre ou d'un sculpteur; tandis que le verbe ΓΡΑΦΕΙΝ, qui exprime celle du peintre, sur les vases de cette époque, est souvent à l'imparfait; et cette considération est une nouvelle et forte raison de croire, comme je l'ai dit plus haut (p. 149, n° 1), que les lettres ΕΠΟΙΕ sur deux ou trois anciens vases, ne sont que le verbe tronqué ΕΠΟΙΕΣΕ[2]. Mais un exemple remarquable est fourni par la belle coupe ou cylix représentant la

[1] C'est le sens de ce mot dans l'inscription de G. Valérius Hermaïscus (*Acad. Inscr.* t. XXX, p. 512), et celle de Titius Gémellus (*Musée du Louvre*, n° 500 A); il faut se garder de les prendre l'un et l'autre pour des sculpteurs. Dans deux inscriptions de ce genre (*Corp. inscr. Græc.* n. 1978, 2001), on lit ΕΠΟΙΕΙ; mais il s'y joint la circonstance qu'on *élevait* le monument à deux personnes *de leur vivant* (ΖΩΣΑΙΣ); ici l'*imparfait*, temps de relation, était nécessaire. C'est par la même raison que, dans les inscriptions choragiques trouvées à Athènes, les verbes qui expriment les fonctions temporaires du *chorège*, du *flûteur*, de l'*instructeur;* la qualité de l'*archonte* et du *vainqueur*, sont toujours à l'imparfait (ἐχορήγει, ηὔλει, ἐδίδασκε, ἦρχε, ἐνίκα); ainsi que, dans les décrets du sénat et du peuple, les verbes ἐπρυτάνευε, ἐγραμμάτευε, ἐπεστάτει, etc.

[2] A l'appui de ces observations, on peut ajouter que γράφειν, quand il ne signifie pas *peindre*, et ne suit pas un nom d'artiste, est toujours à l'aoriste.

Gigantomachie, que possède à Rome M. Basseggio; elle porte, selon la copie que m'a communiquée M. de Witte : ΕΡΓΙΝΟΣ ΕΠΟΙΕΣΕΝ ΑΡΙΣΤΟΦΑΝΕΣ ΕΓΡΑΦΕ[1], « Erginos [le potier] *le fit;* Aristophane le *peignait* ». La distinction est encore observée dans l'inscription qui fut placée au bas d'une statue élevée à Billiénus, député des Romains, sous Auguste[2]; on y lit : « Les marchands de Délos l'*élevèrent* (ΑΝΕΘΗΚΑΝ); Agasias, fils de Ménophile d'Éphèse, *la faisait* [ΕΠΟΙΕΙ]; Aristandre, fils de Scopas, de Paros, *la répara* (ΕΠΕΣΚΕΥΑΣΕΝ). » Il ne peut y avoir rien de plus frappant que cet *imparfait* entre deux *aoristes,* pour montrer la force de l'usage.

L'imparfait n'était donc employé, même pour le verbe ποιεῖν, que quand il s'agissait d'une œuvre de sculpture, de gravure de peinture ou même d'architecture[3]. Cette théorie de l'emploi des deux temps peut avoir, comme je l'ai dit, plus d'une application utile. Je me contenterai d'en citer trois exemples,

Il existe de belles et rares médailles de Cydonie de Crète, sur lesquelles on lit : ΝΕΥΑΝΤΟΣ (pour ΝΕΥΑΝΘΟΣ) ΕΠΟΕΙ (Névanthe *la faisait*). Presque tous les antiquaires, depuis Eckhel[4], reconnaissent là un nom d'artiste; quelques-uns, qui ont peine à admettre que les villes grecques permissent à un simple graveur de mettre son nom sur leurs monnaies, croyaient encore que ce verbe peut signifier ici, comme il y en a tant d'exemples, *fit faire, faciundum curavit* (synonyme de ἀνέθηκε, qu'on lit sur des médailles de plusieurs villes de l'Asie Mi-

[1] Dans les autres inscriptions de ce vase, on trouve l'Ω, ainsi que le Z figuré par I, forme qui ne se montre que vers le III^e^ siècle avant notre ère. Quant au mélange de l'E pour H avec l'Ω, il suffira de rappeller les médailles athéniennes qui portent, même aux époques les plus récentes, ΑΘΕ. pour ΑΘΕΝΑΙΩΝ.

[2] *Corp. inscr.* n° 2285, *b.*

[3] Témoin cet exemple tiré d'une inscription de Sparte (*Corp. inscr.* n° 1458) : Κλέων Περικλείδα λακεδαιμόνιος ἀρχιτεκτόνει (doriquement pour ἠρχιτεκτόνει).

[4] Eckhel, *Doctr. num.* II, p. 309; Raoul-Rochette, *Lettre à M. le duc de Luynes.*

neure), et désigner quelque particulier riche ou quelque magistrat suprême qui, pendant son administration, avait voulu faire don à sa patrie de cette belle médaille. Mais, après tout ce qui précède, l'imparfait, dans ce cas, serait inexplicable. On doit reconnaître, à présent, qu'un artiste seul a pu l'employer[1]. Ce temps nous indique de plus que la médaille est postérieure à Alexandre; or, c'est là un point dont tous les numismatistes conviendront sans nulle peine. Les noms qui, sur les médailles, se présentent évidemment comme étant ceux d'artistes, ne se voient que sur des pièces d'un très-beau travail. Je pense qu'elles étaient l'ouvrage de quelque artiste célèbre qui, en reconnaissance des honneurs que lui avait rendus sa patrie, voulut lui faire hommage d'un des plus beaux types qu'il pût exécuter. Il était, dans ce cas, bien naturel qu'on lui accordât l'honneur insigne de mettre son nom sur l'œuvre de son habile burin.

Le second exemple se tire de certains vases grecs où le nom du peintre est suivi de l'imparfait ἔγραφε, au lieu de l'aoriste ἔγραψε, qui est employé, sans exception, comme je l'ai dit[2] (p. 150), sur ceux d'ancien style. Il est clair que tous les autres, d'après ce caractère seul, devront appartenir à l'époque post-alexandrine. En effet, on le rencontre exclusivement sur ceux qui, d'après le style des peintures et la forme des lettres, ne peuvent remonter avant cette époque; tel est, outre celui que j'ai cité plus haut (p. 156), un autre vase représentant l'apothéose d'Alcmène, dont les inscriptions présentent l'H, l'Ω et le I (pour Z), et qui porte ΠΥΘΩΝ ΕΓΡΑΦΕ[2]; tels sont encore les trois vases du peintre Astéas[3], dont le style annonce une

[1] La même observation s'applique à deux rares et belles médailles de Clazomène, que possède M. le duc de Luynes, et qui portent ΘΕΟΔΟΤΟΣ ΕΠΟΕΙ.

[2] Voir l'atlas des Nouvelles annales de l'Institut archéologique, pl. X. — [3] Millingen, *Anc. unedit. mon.* pl. XXVII. *Vases grecs,* pl. XLVI. Millin, *Peintures de Vases*, t. I, pl. IX.

époque de décadence; on y lit : ΑΣΣΤΕΑΣ[1] (*sic*) ΕΓΡΑΦΕ. On peut y joindre la belle peinture d'Herculanum représentant les filles de Niobé jouant aux osselets, en présence de Niobé et de Latone; l'auteur a signé[2] : Ἀλέξανδρος ἀθηναῖος ἔγραφε.

Le troisième exemple est fourni par l'inscription même du torse du Belvédère. Winckelmann, d'après la forme de l'Ω qui se trouve dans le nom d'ΑΠΟΛΛΩΝΙΟΣ, présumait que l'admirable statue d'Hercule dont ce fragment faisait partie avait été exécutée longtemps après Alexandre[3]. Visconti a tiré de ce même caractère une preuve qu'Apollonius n'était pas antérieur à Pompée, près du théâtre duquel ce monument a été découvert[4]. L'emploi de l'imparfait ἐποίει vient à présent concorder avec cette forme de lettre pour établir que le statuaire Apollonius, fils de Nestor, vivait longtemps après la 155ᵉ olympiade (160 avant notre ère); époque qui, selon Pline, est celle d'une sorte de renaissance de l'art : *Cessavit deinde ars, ac rursum olympiade centesima quinquagesima quinta revixit*[5]. C'est dans cette période de renaissance qu'ont dû être exécutés la Vénus de Milo, celle de Médicis, l'Apollon du Belvédère, la Diane de notre musée, digne sœur de l'Apollon; le Torse, le Gladiateur ou Sphériste Borghèse, le Ganymède du musée Chiaramonti, et d'autres chefs-d'œuvre qui se rapportent au même style d'exécution. Dans le nombre, je place encore notre statue d'Apollon, à laquelle nous voici ramenés naturellement, puisqu'elle présente un troisième exemple des applications de la théorie sur l'emploi de l'*imparfait*.

[1] On doit remarquer que cette orthographe, qu'on pourrait prendre pour un signe de haute antiquité (Böckh, *ad C. i.* n° 25, t. I, p. 42), se retrouve même dans des monuments de l'époque romaine, témoins les noms de ΜΟΣΣΧΙΩΝ (*Id.* n° 2298) et de ΞΕΝΟΜΝΗΣΣΤΟΣ (*Id.* n° 2479)

[2] *Pitture d'Ercol.* t. I, tav. 1.

[3] *Hist. de l'art*, VI, 4, 50.

[4] Visconti, *Opere varie*, t. IV, p. 147 et 332.

[5] XXXIV, 8, sect 19, § 52

La seule forme ἐπόουν indiquerait que cette œuvre a été faite après l'époque d'Alexandre, quand nous n'aurions pas les deux inscriptions pour nous fixer à cet égard.

J'ai remarqué, dans le Mémoire de 1835[1], que la forme des lettres de l'inscription Ἀθαναίᾳ δεκάταν, gravée sur le pied gauche, s'oppose décidément à ce qu'on reporte l'exécution de la statue avant Phidias, puisqu'elle convient plutôt à une époque postérieure à l'an 300 avant notre ère. C'est ce que démontre la forme de l'A[2], du N, de l'E, et du Θ traversé par une barre, au lieu d'être marqué par un point. Un trait important à remarquer, c'est l'absence de l'*iota* (muet) qui, dans les inscriptions, se place après le datif; on lit : ΑΘΑΝΑΙΑ au lieu de ΑΘΑΝΑΙΑΙ; il n'y a nul vestige quelconque d'un second Ι, quoique rien ne s'oppose à ce qu'on l'y ajoutât si on l'avait voulu. Or, une pareille omission ne se montre que fort tard. Dans toutes les inscriptions antérieures au premier siècle avant notre ère, cet Ι muet est toujours soigneusement marqué. Il se prononçait très-faiblement, si même il se faisait sentir le moins du monde; ce n'était donc, à proprement parler, qu'un signe d'orthographe; qu'on se dispensait quelquefois de mettre, quand le sens de la phrase était assez clair; mais, encore une fois, on trouverait difficilement des exemples de cette omission antérieurement au premier siècle ou à la fin du second avant notre ère.

Ainsi l'examen attentif de la première inscription suffisait pour montrer qu'elle est d'une époque assez récente; ce qui rabaisse nécessairement celle de la statue elle-même.

La seconde ne fait que confirmer ce résultat. Il n'y a que trois lettres qui lui soient communes avec l'autre; ce sont le

[1] *Annali dell' Instituto*, t. VI, p. 221.

[2] Au premier A de ΔΕΚΑΤΑΝ le jambage droit forme *apex* par rapport à l'autre; ce qui ne se remarque que sur les inscriptions récentes, où, comme dans celles de notre statue, les *apices* se voient au-dessus de quelques lettres et manquent à d'autres (Voir le *fac-simile*, p. 130).

Δ, le N et l'E. Leur figure y est la même; sauf la différence qui existe naturellement entre deux inscriptions tracées par des procédés divers : la première, creusée à loisir, pour y incruster le filet d'argent, peut-être même gravée avec une intention d'archaïsme; l'autre tracée avec négligence et précipitation, au burin ou au poinçon, par des ouvriers qui ne se piquaient pas d'être des calligraphes. Ainsi, l'on aperçoit aux extrémités de quelques-uns des jambages droits deux petits traits que les paléographes appellent *apices,* genre d'ornement qui s'est introduit vers le 1^er^ siècle avant J. C. mais seulement dans l'écriture des inscriptions sur pierre ou métal; car il n'en reste aucune trace dans celle des papyrus d'Herculanum ou d'Égypte; et, en effet, ils n'étaient, originairement, que les petits traits égarés ou prolongés du burin; les graveurs ont depuis converti cette faute en enjolivement, selon l'usage ordinaire des calligraphes, qui dénaturent les lettres sous prétexte de les embellir; c'est ainsi qu'au moyen âge les élégantes lettres romaines furent altérées au point de devenir ces horribles caractères gothiques dont l'Allemagne a encore tant de peine à se débarrasser.

Sur nos trois fragments, ces traits n'existent pas à toutes les lettres qui auraient pu les admettre; ce sont les lignes du burin qui se sont croisées à l'extrémité de quelques-unes. Ils attestent la négligence ou la précipitation que le graveur a mise à les tracer. Tantôt il les évite, comme aux lettres du premier fragment et au P du deuxième; tantôt il les laisse, comme aux N et Ω de celui-ci ainsi qu'aux C, E et Π du troisième. Le même caprice se retrouve dans une foule d'autres inscriptions d'époque récente, comme on peut s'en assurer sur celles du musée du Louvre [1], pour ne citer que des exemples que les lecteurs parisiens puissent vérifier.

[1] N^os^ 276 *bis*, 415, 428, 441, 457, etc.

La forme écrasée de l'E, de l'Ω, dont les traits, à la base, sont presque réunis, et fort prolongés de chaque côté, et surtout du Π, aux deux jambages égaux, accuse une époque voisine de l'ère chrétienne, ainsi que les autres lettres O, Ω, P, H, mais principalement le C, qui est ici le caractère décisif. Il est certain que cette forme carrée n'est employée sur aucun monument, inscription ou médaille[1], antérieur au second siècle qui a précédé l'ère chrétienne[2]. En Égypte, le plus ancien exemple qu'on en connaisse appartient à la dernière partie du règne de Ptolémée Alexandre, vers 90 avant J. C. Mais, à cette époque, il est encore excessivement rare. Il ne devient fréquent que sous les règnes d'Auguste et de Tibère[3].

Tous ces indices réunis ne permettent pas de faire remonter notre inscription au delà de la 100e année avant J. C. et elle peut descendre plus bas; car on trouve des caractères analogues sur des monuments qui doivent être du temps de Tibère ou de Claude; et l'on ne se trompera pas beaucoup si l'on en place l'époque une centaine d'années après celle que Pline assigne à la renaissance de l'art grec, c'est-à-dire vers le milieu du premier siècle avant notre ère.

C'est alors que nos deux sculpteurs asiatiques auront exécuté en commun la statue d'Apollon; elle doit être à peu près du même temps que la Pallas d'Herculanum, figure en marbre faite selon ce même style archaïque que les antiquaires y ont déjà reconnu, et qui m'avait également frappé dans notre statue de bronze.

[1] Je n'en excepte pas les médailles de Siris, bien que le nom y soit écrit CEIPIΣ; parce que le premier signe C n'est point, comme on l'a cru, un Σ; c'est un digamma, exprimant l'aspiration sifflante, figuré de même dans les tables d'Héraclée, où le mot ἕξ (ainsi que ses dérivés ἑξακόσιοι et ἑξήκοντα) est écrit CEΞ.

[2] Franz, *Elem. epigr. gr.* p. 231, 232, 244, 245.

[3] Voyez mon Recueil des inscriptions grecques et latines de l'Égypte, t. I, p. 420.

La qualité de Rhodien, que prend l'un des deux sculpteurs, nous avertit aussi que nous avons là probablement une production de cette célèbre école de Rhode, dont le mérite, dans la statuaire en marbre, nous était révélé par le Laocoon, ouvrage de trois Rhodiens. Rhode, déjà fameuse dès le temps de Pindare pour le talent de ses sculpteurs [1], vit se former une nouvelle école, sortie de celle de Lysippe, dont le disciple Charès de Lindus avait élevé le fameux colosse de bronze. Elle fut surtout florissante depuis le siége de cette ville par Démétrius Poliorcète, dans la 119e olympiade (300 ans avant J. C.) jusqu'à la 184e olympiade (en 43 avant J. C.), époque de la ruine de cette ville par Cassius [2]. C'est dans cet intervalle que durent être exécutés les plus beaux ouvrages émanés de cette école, et notre statue d'Apollon peut être du nombre; dans ce cas, elle devient pour nous un témoin unique de la perfection que les artistes de cette école avaient acquise dans la statuaire en bronze. Malgré les entraves du style archaïque, auquel nos deux sculpteurs ont voulu s'astreindre, ils ont laissé paraître dans le travail des parties principales une science si accomplie, que cette figure peut soutenir le parallèle avec quelques-unes des belles productions de l'art grec.

Cette statue, où le style archaïque est peut-être imité plus soigneusement encore que dans la Pallas d'Herculanum, est-elle une œuvre complétement originale ou la copie d'un modèle plus ancien? C'est encore là un point que nous pouvons espérer de décider.

Si l'on entend par *copie* la reproduction entièrement fidèle d'une statue de même grandeur que les artistes auraient eue sous les yeux, on peut presque affirmer que celle qui nous oc-

[1] *Olymp.* VII. v. 90 sq.

[2] O. Müller, *Handbuch*, § 155.

cupe n'est point une *copie;* les statuaires auraient-ils, en pareil cas, attaché tant de prix à leur œuvre, et auraient-ils tenu si fort à ce que la postérité sût qu'ils en étaient les auteurs?

Tout porte à croire que c'est la reproduction d'un type connu et admiré, ouvrage de quelque grand sculpteur et principal ornement d'un temple célèbre; tels étaient la Minerve et le Jupiter de Phidias, l'Apollon de Canachus, l'Apollon Alexicacos de Calamis, la Vénus et l'Apollon Sauroctonos de Praxitèle, l'Hercule de Lysippe, et tant d'autres ouvrages admirables qui furent reproduits ou imités, avec quelques variantes, dans tous les lieux du monde grec ou romain, et à toutes les époques [1].

Il en est de même de notre statue, dont le type se retrouve dans les divers monuments que j'ai cités plus haut (p. 131 et 132). Toutes ces figures, sauf de faibles variantes, sont les mêmes et dérivent très-probablement d'un type unique adopté pour les anciennes statues du Dieu toujours jeune, et reproduit dans plusieurs de celles qu'on exécutait plus tard. Un passage de Pausanias nous explique comment de telles imitations s'exécutaient. Onatas d'Égine, fils de Micon, contemporain de Polygnote, fut, dit-il, chargé par les Pergaméniens de leur faire une statue d'Apollon. Ayant trouvé un modèle peint ou sculpté de l'ancienne statue de bois, il la reproduisit en bronze [2]. A côté de cet exemple si ancien, on en peut citer un autre bien plus récent, puisqu'il est de temps romain; c'est une statue de Vénus du musée Capitolin, sur la base de laquelle on lit : « Ménophante, *la faisait* d'après la Vénus de Troade » (ἀπὸ τῆς ἐν Τρωάδι, Μηνόφαντος ἐποίει)[3]. C'est qu'en effet il circulait partout des imitations, sculptées de ronde bosse ou en bas-

[1] Cf. Visconti, dans les *Opere varie*, t. IV, p. 28, 29.

[2] Pausan. VIII, 42, 7.

[3] *Mus. Capitol.* t. IV, tav. 68, p. 392.

reliefs, peintes ou ciselées sur des vases, gravées sur des pierres ou des médailles, qui reproduisaient les statues exécutées par les grands maîtres, objet de la vénération comme de l'admiration des peuples. Dans certaines occasions, des villes chargeaient d'habiles artistes de les répéter plus ou moins librement, en y consacrant le prix des dépouilles enlevées sur l'ennemi; des particuliers mêmes employaient à un tel usage une partie des sommes provenant d'héritage ou de toute autre source extraordinaire et imprévue.

C'est à une occasion pareille, sans doute, qu'est due la figure d'Apollon. Commandée par quelque citoyen d'une ville dorienne de l'Asie Mineure, de la Grèce, de l'Italie méridionale ou de la Sicile, elle fut exécutée d'après un type antique que les deux artistes eurent l'ordre de reproduire. Ils le firent avec autant d'exactitude qu'ils le purent, en conservant la pose du modèle, et en se conformant, pour tous les accessoires, au style archaïque qui leur était connu par d'autres figures semblables; mais ils exécutèrent les détails de leur œuvre d'après un modèle vivant dont ils imitèrent les formes, en donnant aux traits du visage ce caractère *individuel* qui annonce un *portrait;* ce que l'on reconnaît à plusieurs statues antiques de divinités, notamment à la Vénus du Capitole [1] et à celle de Milo [2], dont la tête est loin d'avoir le caractère idéal que porte le reste de la figure. Ils ne purent cependant éviter de laisser percer l'influence des écoles où ils avaient puisé leur talent d'exécution. Le style, cette modification de la forme qui se sent plutôt qu'elle ne se définit ou ne s'explique, qui est à l'art, pour ainsi dire, ce que la physionomie est à la figure humaine, le style, ne peut presque jamais s'imiter complétement. Les deux sculp-

[1] Visconti, dans les *Opere varie*, t. IV, p. 66.

[2] Millingen, *Ancient unedited monuments*, p. 8.

teurs y réussirent cependant assez bien, comme on l'a vu, pour que des yeux exercés et habiles aient pu s'y tromper.

§ III. Pourquoi l'inscription a-t-elle été placée dans l'intérieur de la statue?

Maintenant, il nous reste à deviner dans quelle intention les auteurs de ce chef-d'œuvre se sont avisés de loger leurs noms dans l'intérieur de la statue. S'ils les ont gravés sur une lame de plomb en grands caractères, c'était apparemment afin de les faire connaître; or, ils ont pris, à ce qu'il semble, un singulier moyen pour y parvenir.

Toute la figure a été fondue d'une seule pièce, sauf les deux bras, à partir du deltoïde, qui ont été coulés à part. Le noyau qui a servi à la fonte a été retiré ensuite par le bas des jambes, d'autant plus facilement qu'il n'y a jamais eu de plante des pieds en bronze. Lorsqu'on eut retiré le noyau par ces deux orifices, ils furent remplis avec du plomb jusques un peu au-dessus de la malléole. Ce plomb servit à souder la statue sur le piédestal; car, si l'on en juge d'après cette figure et plusieurs autres, les anciens ne les attachaient pas au piédestal au moyen de tenons; elles y étaient fixées seulement par soudure. L'habile réparateur d'objets d'arts, M. Rondel, qui fut chargé par le propriétaire de la statue, à Paris, de la dresser sur un socle, pratiqua un trou dans le plomb antique pour y introduire un tenon en laiton, et le plomb qu'il enleva fut remplacé par du métal nouveau qui remplit maintenant la cavité des pieds.

Quelque soin que les auteurs de la statue aient pris pour la débarrasser du noyau, il a dû en rester des portions que la force du feu avait fait adhérer aux parois intérieures. Aussi, parmi les débris qu'on en a retirés, qui consistent principalement en sable très-fin ou en petits cailloux, j'ai discerné des

grumaux de brique et d'argile qui proviennent nécessairement du mortier qui avait servi à former le noyau. Ce noyau était à peu près de même nature que celui dont se servent ordinairement nos fondeurs modernes, qui le composent de parties égales de brique pilée et de plâtre, ayant le soin de prendre la brique la plus tendre, la moins bien cuite et la plus homogène. C'est là un fait intéressant pour l'histoire des procédés de l'art chez les Grecs. Les opérations de la fonte dans un moule à noyau, seul moyen de ne donner au bronze qu'une faible épaisseur, ne sont expliquées par aucun auteur ancien, et n'ont, je crois, laissé que fort peu de traces dans les monuments.

Quant à l'inscription, rien n'était plus facile que de la placer dans l'un des bras de la statue avant qu'on les eût attachés au torse; mais, en ce cas, elle aurait sans doute été gravée en plusieurs lignes sur un morceau de plomb carré ou oblong, de la forme ordinaire des tessères où se gravaient de telles inscriptions, ce qui eût offert bien plus de solidité qu'une lame si longue, si étroite et si mince. Pour recourir au parti qu'on a choisi, on a eu un motif évident. Lorsqu'on s'est avisé de faire cette inscription, la statue était tout assemblée; et, comme on tenait à cacher l'inscription dans l'intérieur, on dut la graver sur une lamelle de plomb étroite et mince, dont les proportions ont été évidemment calculées pour qu'elle pût passer par la cavité des yeux. Les dimensions de leur orbite ne sont que de $0^{m},025$ d'un angle à l'autre, et de $0^{m},011$ dans leur plus grande largeur. La lame de plomb n'a que $0^{m},020$ de largeur, et $0^{m},002$ d'épaisseur; on voit que, si elle eût été un peu plus large, elle aurait eu peine à passer; il est donc évident qu'elle a dû y être glissée, probablement pliée en deux, avant qu'on eût mis la dernière main à la statue, en fermant l'orifice des yeux

avec une lame d'argent, ou de bronze d'une couleur différente, comme sont les sourcils, les lèvres, le bout des seins [1]; cette lame, formant la cornée de l'œil, avait peut-être au milieu un rond en pierre précieuse comme la Minerve du Parthénon [2].

La lamelle de plomb, jetée par l'orifice des yeux, tomba nécessairement dans une des jambes, où elle ne s'arrêta qu'au plomb qui remplissait le bas de cette jambe jusqu'à la hauteur de la malléole; et c'est ce qui explique la circonstance que les fragments de la lamelle ne se sont montrés qu'à la fin de l'opération (plus haut, p. 137), lorsqu'on eut enlevé toute la vase qui s'était déposée par-dessus.

Quoi qu'il en soit, l'attention que nos artistes ont eue de si bien proportionner la largeur de cette lamelle aux dimensions des yeux montre quelle importance ils attachaient à renfermer leur nom dans l'intérieur de la statue.

Que les anciens sculpteurs pussent inscrire leurs noms sur des statues exécutées pour des particuliers, même sur celles qui représentaient des divinités et devaient être dédiées dans un temple, c'est ce que l'on croira facilement, et d'ailleurs c'est ce qu'attestent encore plus d'un texte et plus d'un monument antique, qui nous apprennent que ces noms se gravaient tantôt sur la plinthe, tantôt sur le nu de la figure ou dans un pli du vêtement; mais la permission, tenant à la volonté du donateur, pouvait aussi leur être refusée; et elle l'était souvent,

[1] Voir mon observation dans les *Annali*, t. VI, p. 230. — J'ajoute qu'en ces divers endroits le bronze affecte une couleur blonde, voisine de celle du *foie*. C'est peut-être là un exemple de l'emploi de l'espèce de bronze dont Pline a dit : *Illud suo colore pretiosum ad jocineris imaginem vergens, quod ideo* hepatizon *appellant* (XXXIV, 2, § 8), en grec ὁ ἡπατίζων χαλκός (*tirant sur la couleur du foie*); car, au moyen des alliages, on savait donner au bronze diverses teintes (Plutarch. *de Pyth. oracul.* § 2, p. 482, ed. Didot), comme celle qui imitait la peau basanée des athlètes. (Dio Chrysost. *Orat.* XXVIII, p. 531, l. 15, Reiske).

[2] Quatremère de Quincy, *Jupiter olympien*, p. 234.

quand il s'agissait de ces statues de divinités faites et consacrées dans un temple par ordre de l'autorité publique. On sait que Phidias, malgré la toute-puissance de Périclès, ne put obtenir la licence d'inscrire son nom sur la Minerve du Parthénon; il s'en dédommagea en donnant ses propres traits à l'une des figures ciselées sur le bouclier, manière détournée de signer son nom. *Quid enim,* dit Cicéron, *Phidias sui similem speciem inclusit in clypeo Minervæ, cum inscribere non liceret*[1]? Et, comme l'artiste pouvait craindre que la jalousie de ses concitoyens ne s'offensât de ce badinage, et qu'on n'essayât de détruire son portrait, il fit en sorte, par un ingénieux artifice, qu'on ne pût y toucher sans causer la ruine entière de la statue elle-même[2].

[1] *Tuscul.* I, 15.

[2] Pseudo-Aristot. *De mundo*, VI, § 20. Apul. *De mundo*, p. 361, t. II; Cicero, *Orat.* § 71; Valer. Maxim. VIII, 14, 6, etc. Par un détour semblable, les architectes *Sauras* (en grec Σαυρᾶς ou Σαυρέας, personnage de Plaute dans l'Asinaria), et *Batrachos*, n'ayant pas la permission d'inscrire leurs noms sur les édifices qu'ils construisaient, sculptaient dans les chapiteaux des colonnes un *lézard* (σαῦρος) et une *grenouille* (βάτραχος) qui, exprimant leur nom (Plin. XXXVI, c. V, § 42), équivalaient à leur signature. La même observation peut s'appliquer à une inscription gravée sur un socle (plus haut, p. 151) mise à découvert, en 1839, par une fouille faite au pied des Propylées; on y lit :

ΑΘΕΝΑΙΑΙΤΕΙΑΘΕΝΑΙΑΙΤΕΙΥΛΕΙΑΙ
ΠΥΡΡΟΣ ΕΠΟΙΗΣΕΝ ΑΘΕΝΑΙΟΣ

Cette inscription, publiée dans le Ἐφημερὶς ἀρχαιολογική (juin et juillet 1839), puis dans le *Bullet. dell' Instit. Archeol.* (1840, p. 68) et dans le *Kunstblatt* (1840, n° 37), a été copiée aussi sur les lieux par M. Mérimée, qui a bien voulu me communiquer sa copie. La statue que cette inscription accompagnait doit être, comme on l'a remarqué, celle que, selon Plutarque, Périclès fit élever, dans l'Acropole, à *Minerve Hygie*, en mémoire de la guérison inespérée d'un des meilleurs ouvriers ou artistes (τεχνίτης), tombé d'un échafaud lors de la construction des Propylées. (Plut. *in Pericl.* § 13.) Plutarque ne dit pas le nom de l'artiste que cette inscription nous fait connaître; c'est le Pyrrhus dont Pline a dit: *Pyrrhus (fecit) Hygiam et Minervam.* (XXXIV, c. VIII, § 19.) Mais il a dû dire *Hygiam Minervam*, soit que l'erreur lui appartienne, soit qu'elle vienne de ses copistes. Les Propylées ayant été construites en cinq ans, entre 436 et 431, on a l'époque de cette inscription, qui doit avoir été faite, comme la statue, dans cet intervalle, c'est-à-dire environ 30 ans avant l'archontat d'Euclide; on s'attendrait donc à lire ici ΕΠΟΙΕΣΕΝ et non ΕΠΟΙΗΣΕΝ. A la vérité, un peu avant l'adoption de la nouvelle orthographe, sous l'archontat d'Euclide (en 403), il y

Il est même permis de croire que, dans le très-petit nombre d'exemples que cite Pausanias de noms de sculpteurs inscrits sur des œuvres de ce genre, les inscriptions n'avaient pas toujours été tracées par les artistes eux-mêmes, mais avaient été ajoutées plus tard. Cela est probable, du moins pour une de celles où il est dit, en vers, que telle statue et beaucoup d'autres sont l'œuvre de l'*habile Onatas* (πολλὰ μὲν ἄλλα σοφοῦ ποιήματα καὶ τόδ' Ὀνάτα Ἔργον[1]); ce qu'Onatas aurait, sans doute, hésité à dire de lui-même.

Il n'y a donc pas de raison décisive pour admettre que les Éléens eussent été plus tolérants sur ce point, à l'égard de Phidias, que ne l'avaient été ses concitoyens. Pausanias dit bien qu'on lisait le nom de ce sculpteur sur le marchepied du Jupiter olympien, mais il ne dit point que le vers eût été mis là par Phidias lui-même; il se contente de dire : « Phidias est l'auteur de la statue; c'est ce que témoigne cette inscription gravée sous les pieds du dieu : *Phidias, Athénien, fils de Charmide, m'a fait*[2]. » Il est donc fort possible que le vers ait été gravé après la mort de Phidias par les Éléens eux-mêmes, comme un hommage à la mémoire de ce grand homme, qui, du fond de son tombeau, ne pouvait plus offusquer de sa gloire la jalousie républicaine.

On peut en dire autant du nom de son jeune ami Pantarcès, nom qu'il grava sur un des doigts du Jupiter[3] Παντάρκης καλός, (comme on lit sur les vases peints : *un tel est beau*); c'était là une

eut une certaine fluctuation, dont on voit des traces sur des inscriptions de l'Érechthéum. (Cf. L. Ross, dans le Journal des Savants, 1841, p. 247.) Je doute pourtant qu'une telle fluctuation se montre avant 410 ou 415; ce qui me ferait croire que la seconde ligne, contenant le nom du sculpteur, a pu être ajoutée quelques années après la première, où l'ancienne orthographe se montre sans mélange.

[1] Pausan. v, 25, 10.

[2] Pausan. x, 27, 4.

[3] Clem. Alex. *Protrept.* iv, § 53; Suidas, *voce* Ῥαμνουσία Νέμεσις, etc.

inscription indifférente en elle-même, sans doute gravée en très-menus caractères (*litterulis minutis*, selon les paroles de Cicéron), et qui peut-être ne fut pas aperçue d'abord; dans tous les cas, pure fantaisie d'artiste qu'on pouvait laisser passer sans inconvénient. C'est ainsi que, dans un endroit très-apparent de la grande fresque du Jugement dernier, le pape Jules II laissa subsister ce pauvre cardinal que le malicieux caprice de Michel-Ange avait impitoyablement condamné aux flammes de l'enfer.

Quant à l'inscription Ἀγοράκριτος Πάριος ἐποίησε [1], qui accompagnait la statue de Némésis, elle était gravée, non sur la statue elle-même, mais sur un petit *cartel* ou écriteau (πινάκιον) suspendu au rameau de pommier que la déesse tenait à la main.

Il se peut donc que, par l'effet d'une interdiction analogue à celle dont parle Cicéron, n'ayant point obtenu la permission de mettre leurs noms sur la plinthe de leur statue, encore moins sur la figure elle-même, honneur réservé à la dédicace ΑΘΑΝΑΙΑ ΔΕΚΑΤΑΝ; n'ayant pas non plus la ressource de les cacher dans le fond d'un pli de la draperie, nos deux sculpteurs, prirent le parti, en désespoir de cause, de les glisser furtivement dans l'intérieur, d'où ils étaient bien sûrs qu'on ne les délogerait pas, une fois que les yeux de leur statue auraient été bouchés. Il est vrai que l'inscription était, dans ce cas, perdue pour leurs contemporains, et que les noms ne devaient se montrer à la lumière que si, dans un avenir inconnu, la statue, brisée par quelque accident, obligeait à des restaurations qui les feraient reparaître. C'était, il est vrai, de la gloire à distance; mais enfin, ils l'espéraient, ce serait un jour de la gloire. N'est-ce pas une espérance semblable qui inspira à Sostrate de Cnide, l'architecte du phare d'Alexandrie, l'innocent strata-

[1] Plus haut, p. 150.

gème dont il se servit? On lui avait interdit d'inscrire son nom sur le monument; que fit-il? Sur une partie de l'édifice non encore ravalée ou revêtue de l'enduit extérieur, il écrivit, bien en secret : « Sostrate de Cnide, fils de Dexiphane [a fait cet édifice], par l'ordre des dieux sôters, pour le salut des voyageurs. » Puis il recouvrit le tout d'une couche de chaux[1], s'en reposant sur l'influence du temps et des exhalaisons marines pour rendre un jour son nom à la lumière. Son espérance fut réalisée plus tôt, sans doute, qu'il ne l'avait pensé; car, deux siècles après, au temps de Strabon[2], l'inscription furtive était déjà mise à découvert. Le prince qui régnait lorsqu'elle reparut, usant d'indulgence pour un stratagème dont l'auteur était mort depuis longtemps, respecta cette volonté dernière d'un grand artiste; et l'inscription put attester aux navigateurs, jusqu'à la destruction du phare, que Sostrate de Cnide était l'architecte de ce monument qui les sauvait du naufrage. Mais que de chances pour qu'il en fût autrement!

Au reste, il n'est pas nécessaire de supposer que les artistes n'eurent point la licence de mettre leur nom sur la base de la statue. En admettant même qu'ils aient obtenu cette permission du donateur, la publicité qui en résultait a pu ne pas leur sembler suffisante pour garantir que leur nom irait à la postérité. Tant d'accidents pouvaient renverser la statue, la séparer de sa base, et les priver ainsi de l'honneur d'avoir exécuté une telle œuvre! A cette marque extérieure, qui pouvait être passagère, ils voulurent donc joindre l'inscription *intérieure* qui, tout à fait inséparable de leur ouvrage, attesterait

[1] Lucianus, *Quomodo histor. conscrib.* c. LXII.

[2] Strabo, XVII, p. 791.

un jour quels en étaient les auteurs. C'est avec une prévision et une espérance semblables que les anciens ont caché des médailles *en plomb* entre le fût et le socle de certaines colonnes, pour marquer l'époque de la construction de l'édifice[1] et qu'ils plaçaient dans les *fondations* la répétition exacte de l'inscription gravée sur la façade. Telle est la célèbre *plaque d'or* mise entre deux briques vernissées, et portant que « Ptolémée Évergète et sa femme Bérénice avaient élevé le téménos à Osiris[2]. » Cette plaque fut trouvée dans les fondements d'un vieil édifice, lors des fouilles que Méhémet-Ali fit exécuter, en 1818, pour le canal du Nil à Alexandrie.

Or, pourquoi répéter ainsi la dédicace déjà gravée sur la façade d'un temple, si ce n'est dans la pensée que, la façade étant un jour détruite et la dédicace effacée, du moins les noms des fondateurs subsisteraient dans le sein de la terre, où ils pourraient un jour être retrouvés, quand, après la destruction de l'édifice, on viendrait à en remuer les fondements. C'est ainsi qu'encore de nos jours, à l'imitation des anciens[3], on dépose dans les fondations des monuments publics une série de monnaies à l'effigie du prince régnant, outre des inscriptions gravées sur des matières inaltérables, pour apprendre aux âges futurs sous quels princes, sous quels magistrats, par les soins de quels architectes ces monuments ont été élevés. Assurément, il y a beaucoup à parier que tant de précautions seront inutiles et perdues; car, pour qu'on retrouve ces pièces authentiques, il ne suffit pas que l'édifice soit entièrement détruit, il faut encore que l'on soit amené à en fouiller et retourner

[1] Ficoroni, *Piombi antichi*, p. 5 e seg.

[2] V. mon Recueil des inscriptions grecques et latines de l'Égypte, t. I, p. 2.

[3] Tacite, *Hist.* IV, p. 53. *Passimque injectæ fundamentis argenti, aurique stipes.* Il s'agit de la reconstruction du Capitole ordonnée par Vespasien.

les fondations. Par exemple, la plaque d'or de Canope serait restée à jamais inconnue, si Méhémet-Ali n'avait eu besoin de faire creuser un canal, et si la direction de ce canal n'eût, par un heureux hasard, conduit la pioche des terrassiers justement à l'endroit où cette plaque était enterrée. Aussi, dans le grand nombre d'inscriptions de ce genre qui ont été nécessairement enfouies sous les temples de l'Égypte construits à l'époque grecque, c'est jusqu'ici la *seule* qui ait reparu à la lumière, comme notre inscription est aussi la *seule* dont le hazard ait procuré la découverte. Mais il est bien probable que beaucoup de statues en bronze, entre les plus belles, recélaient intérieurement (et peut-être quelques-unes de celles qui subsistent recèlent encore) le nom de leurs auteurs, ou quelque indice relatif à l'époque de leur exécution.

L'idée de mettre à profit le vide intérieur d'une statue de bronze pour y déposer, à l'abri de tout accident, les inscriptions qui en constatent l'époque, n'a rien assurément que de fort naturel, et elle dût être mise à exécution dans tous les temps.

En voici un exemple, entre autres, qui n'est pas bien loin de nous :

Lorsqu'en 1792 le vandalisme révolutionnaire, sans respect pour la mémoire du bon Henri IV, brisa la statue équestre élevée sur le Pont-Neuf, on trouva, dans les *flancs du cheval,* un étui en plomb ayant $0^{m},41$ de longueur sur $0^{m},055$ de diamètre intérieur. Cet étui renfermait une feuille de parchemin roulée, contenant le procès-verbal d'érection de la statue daté du 23 août 1614. Ces pièces sont déposées aux archives du royaume, ainsi que le rapport adressé à l'assemblée nationale par la section de Henri IV, laquelle se fait honneur d'avoir brisé la statue du bon roi. Voici ce rapport, qui constate que ces pièces ont été réellement trouvées dans les *flancs du cheval :*

il peint d'ailleurs si bien l'esprit du temps que nos lecteurs nous sauront gré de le leur faire connaître[1] :

LA SECTION DE HENRY IV À L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

« Législateurs, vous avez ordonné la destruction de tous les monuments du despotisme qui, après trois années de liberté, fatiguoient encore les yeux des hommes libres et donnoient dans nos places publiques le démenti le plus formel et le plus authentique à la révolution. A votre voix les citoyens de la section de Henry IV se sont empressés de renverser la statue du roi dont cette section porte le nom. Les vertus de Henry, nous vous l'avouerons, les ont fait hésiter un instant, mais ils se sont souvenus qu'il n'étoit point roi constitutionnel, ils n'ont plus vu que le despote, et soudain il est tombé. Toutes les marques, tous les noms qui peuvent rappeler le despotisme doivent avoir le même sort. Les signes de la liberté et de l'égalité doivent les remplacer, et les citoyens qui nous ont députés vers vous, nous ont chargés de vous prier de faire élever à la place de cette statue deux tables sur lesquelles seront gravés les droits de l'homme. Leur oubli a seul produit le despotisme, et chaque citoyen les liroit en passant sur le Pont-Neuf.

« Ils nous ont chargés de remettre sur le bureau l'acte de fondation de cette statue qui a été trouvé dans les *flancs du chéval* et de vous déclarer qu'ils ont changé de nom la section de Henry IV en celui de la section du Pont-Neuf. »

(Extrait du registre des délibérations de la section de Henry IV, du 13 août 1792 (l'an IV de la liberté).

Les personnes dont les noms figurent dans le procès-verbal du 23 août 1614 ne se doutaient guère que, moins de deux siècles après, une révolution, unique dans les fastes du monde, viendrait renverser l'image du *seul roi dont le peuple ait gardé la mémoire;* tout devait leur faire penser, au contraire, que leurs noms resteraient cachés dans la statue pendant une longue suite de siècles, pour ne reparaître (s'ils reparaissaient jamais) que dans la postérité la plus reculée.

[1] Il n'a été publié qu'en extrait dans le Moniteur du 16 août 1792.

Nos deux anciens sculpteurs ne pouvaient compter sur un avenir ni plus rapproché, ni plus certain; leurs noms, enfermés dans la statue, pouvaient être à jamais détruits par mille accidents divers, ou demeurer éternellement inconnus; ils n'en saisirent pas moins cette chance d'échapper à l'oubli. Ils envoyèrent donc, à tout hasard, leur carte à la postérité : elle y est parvenue, un peu mutilée, il est vrai; mais il s'en est fallu de peu qu'elle ne nous arrivât presque intacte; car, si le quatrième fragment de la lame de plomb n'avait pas été brisé, nous aurions leurs noms entiers; après dix-neuf siècles, la gloire eût enfin commencé pour eux, et ces noms, grâces à l'imprimerie, seraient désormais immortels.

Ainsi, qu'ils aient eu la permission de graver leurs noms sur la base de la statue, ou que cette permission leur ait été refusée, leur intention, en logeant ces noms dans l'intérieur de la figure, est claire, et leur espoir suffisamment expliqué.

Je pense donc que le *mystère* sur lequel on avait appelé mon attention est maintenant dévoilé, et que toutes les conditions de ce petit problème se trouvent remplies assez exactement.

En résumé, la statue ne peut représenter qu'un dieu; car, outre les rapprochements qui le prouvent, c'est à la figure d'un dieu seulement que pouvait être appliqué le style hiératique, à l'époque récente où fut exécutée cette statue d'Apollon; elle est bien de style d'imitation, comme je l'avais présumé et montré dès 1835; elle nous conserve, selon toute apparence, un exemple unique de la statuaire en bronze dans l'école de Rhode; enfin elle contribue, avec d'autres monuments du même genre, à montrer combien, même aux époques voisines de l'ère chrétienne, on recherchait encore avec soin, et l'on exécutait avec succès, les imitations de ces chefs-d'œuvre de l'art primitif, liés à des traditions religieuses qui remontaient au

berceau du culte, dans les grands centres de la civilisation grecque.

Je dirai, en finissant, que l'administration du musée du Louvre mérite la reconnaissance de tous les amis de l'antiquité; car, indépendamment des faits nouveaux que la découverte qui lui est due peut ajouter à l'histoire de l'art, elle a réussi, ce qui est plus important, sans doute, à guérir le mal intérieur qui, en rongeant peu à peu et incessamment cette rare production de la statuaire antique, aurait bientôt fini par la détruire[1].

[1] La première nouvelle de cette découverte m'est parvenue lorsque j'étais aux bains de mer de Tréport. M. de Cailleux, directeur des musées royaux, me communiqua au château d'Eu, le 6 septembre, une lettre dans laquelle M. Dubois, en lui rendant un compte sommaire du résultat de l'opération, lui apprenait qu'on venait de retirer de la statue trois morceaux de plomb portant des caractères grecs. M. de Cailleux, surpris de cette découverte et curieux d'en connaître la portée, me pria de m'en occuper à mon retour, et de lui en dire mon avis. M Dubois me remit donc, le vendredi 23 septembre, le procès-verbal dont j'ai donné copie (p. 135 et suiv.), ainsi que les trois morceaux de plomb; et dès le vendredi suivant, 30 septembre, je lus à l'Académie le présent mémoire, auquel je n'ai depuis ajouté que quelques détails qui m'ont paru propres à le compléter.

RECHERCHES

SUR

LA NUMISMATIQUE PUNIQUE,

PAR M. DE SAULCY.

(SUITE.)

MONNAIES DE COSSURA ET D'ÉBUSUS.

1re lecture, le 14 octobre 1842; 2e lecture, le 12 mai 1843.

Cossura, nommée aujourd'hui Pantellaria, est une petite île dont la position géographique fit autrefois la fortune. Située entre l'Afrique et la Sicile, ce fut sans doute la première terre que les navigateurs phéniciens, partis du port de Carthage, rencontrèrent en faisant voile vers l'Italie. Déserte et stérile comme elle l'est encore de nos jours, Cossura eût été pour les Carthaginois une misérable conquête, si cette île ne leur eût assuré un point de réunion ou de refuge pour leurs flottes militaires, une station et un entrepôt pour leurs flottes commerciales. Ce double avantage fit sans doute accueillir avec joie la découverte de Cossura : un établissement stable y fut fondé, et sur cette terre aride s'éleva bientôt une ville assez importante pour que la métropole l'autorisât à émettre, en son

propre nom, les monnaies dont ses habitants devaient faire usage. De tous les monuments de l'antique puissance de Cossura, les seuls que le temps ait respectés sont les monuments numismatiques qui se rencontrent dans toutes les collections. Il n'en est pas dont l'attribution soit plus certaine, parce que cette attribution est constatée par l'existence de monnaies du même style, de même fabrique et de mêmes types, qui, au lieu d'une légende phénicienne, présentent en toutes lettres le nom *Cossura*. Très-souvent ces monnaies latines portent avec elles le témoignage de leur admission comme monnaie courante dans les villes où le commerce carthaginois les faisait affluer. C'est ainsi que j'ai vu plusieurs exemplaires offrant en surfrappe creuse le mot REG. qui est évidemment le nom de *Rhegium*. Sur un exemplaire qui repose dans mes cartons, cette contre-marque est accompagnée de deux autres, dont la première présente un aigle éployé, et la seconde un coq : chacun sait que ces deux types sont propres aux cités du sud de l'Italie. J'ai dit tout à l'heure que les types et la fabrique des monnaies phéniciennes et latines de Cossura étaient les mêmes : cela est rigoureusement exact. Les monnaies frappées dans cette île ne ressemblent à aucune autre, et ne sauraient être confondues avec aucune autre. Au droit, paraît constamment une tête de femme coiffée à l'égyptienne et tournée tantôt à droite, tantôt à gauche ; assez souvent une victoire est placée dans le champ, devant ou derrière l'effigie qu'elle couronne. Au revers, une couronne d'olivier contient un mot punique composé de cinq lettres, ou le nom latin Cossura; dans ce dernier cas, au-dessus de la légende se trouve placée la petite figure que M. Gesenius regarde avec raison comme l'image conventionnelle et vulgaire de Baal et d'Astarté. Je le répète, les monnaies puniques et latines de Cossura ont un style qui leur est propre

ΕΡΗΝΗ ⁝ ΒΥΖΑΝΤΙΑ

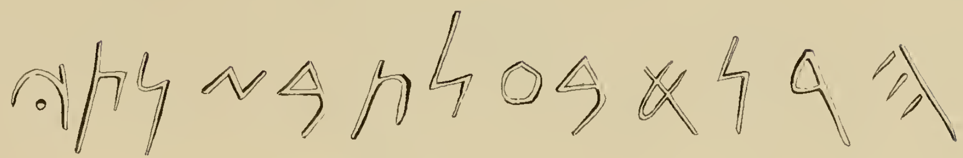

Variantes de la Légende punique des monnaies de Cossura.

Cabinet du Roi. Exemplaire de M. Rollin. Ma collection.

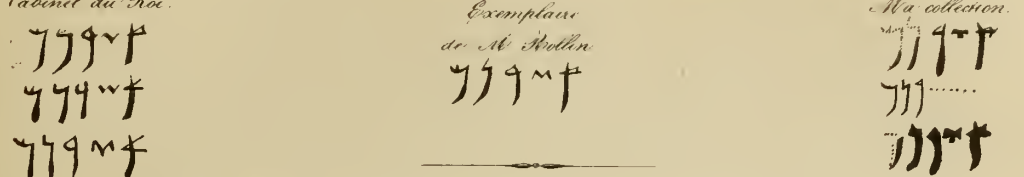

Variantes de la Légende des monnaies d'Ebusus.

Cabinet du Roi.

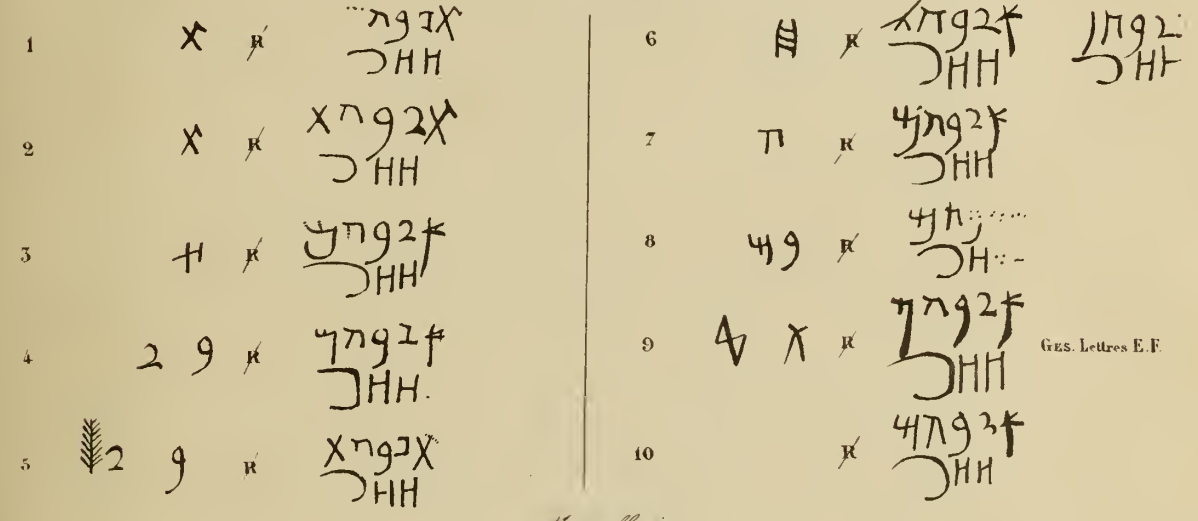

Ma collection.

Mémoire de Mr de la Marmora.

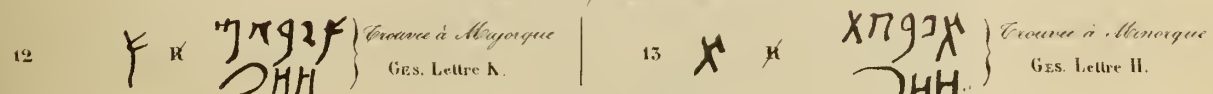

Bilingues trouvées à Minorque.

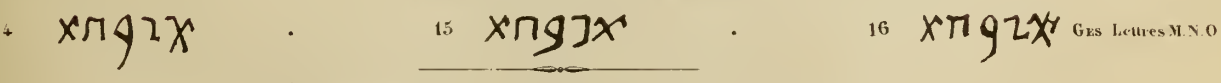

Variantes de la Légende de Sabratha.

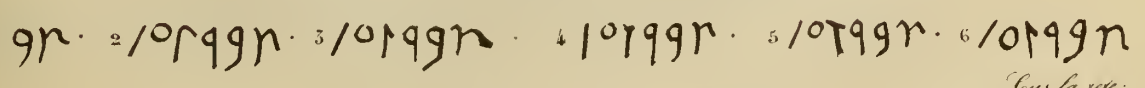

Variantes de la Légende de Gadir.

Cabinet du Roi.

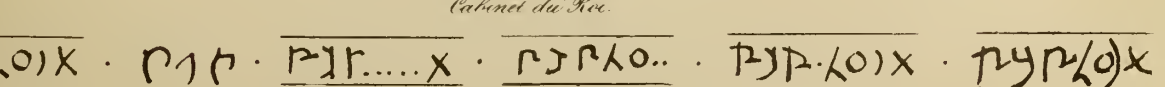

Ma collection.

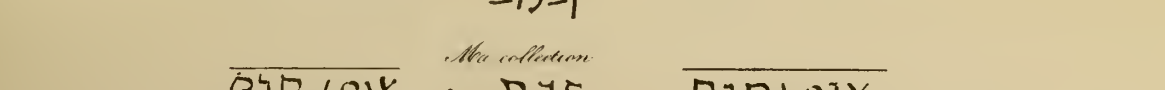

et qui n'a d'analogie qu'avec le style des monnaies puniques de Malte et de Gaulos.

Maintenant quelle est la teneur de la légende punique des monnaies de Cossura? Telle est la question que l'étude sérieuse d'un assez grand nombre d'exemplaires différents ne peut laisser indécise pour moi. Avant tout, passons en revue les diverses lectures et explications qui jusqu'ici ont été proposées. Barthélemy crut voir sur ces belles monnaies le mot קשרנם *Cossuranim*, et dès lors il admit que le nom phénicien de cette île avait été le même pour les Carthaginois et pour les Grecs [1]. Cette leçon, combattue par Pellerin et par Bayer, a depuis été reprise et adoptée par Bellermann et Lindberg [2]. Bayer lit אשדנם *Ischdonim*, et reconnaît dans ce mot le nom de l'île libyque d'Udénoë, nommée Ἰσλὼς par Étienne de Byzance.

Kopp, et d'après lui Hamaker, lisent אירנם *Iranim*, qu'ils traduisent *Insula victoriarum*, ou *Insula victorum*.

Enfin Gesenius lit à son tour איבנם *Ibenim*, qu'il traduit *Insula filiorum seu juvenum, quo nomine apte appellari poterat colonia juventute ut plurimum constans*, ajoute le savant professeur. Certes, à voir un mot de cinq lettres lu de quatre manières totalement différentes par les hommes les plus habiles qui se soient occupés de l'interprétation des monuments épigraphiques phéniciens, on peut être tenté de prendre en pitié des recherches qui

[1] Κόσσυρα de Ptolémée, Κοσσούρα de Strabon, Κόσυρος d'Étienne de Byzance; *Cossura*, *Cosura*, *Cosyra* des auteurs latins.

[2] M. Gesenius affirme que Barthélemy lui-même abandonna plus tard cette leçon dans sa lettre au marquis Olivieri. Il y a là une légère erreur. Barthélemy, dans cette lettre, revient sur la lecture qu'il avait proposée d'abord pour les monnaies que M. Gesenius confond à très-grand tort avec celles de Cossura. Comme cette confusion n'existait pas dans l'esprit de l'illustre abbé, il a pu changer entièrement d'opinion sur les monnaies dont il avait deviné l'origine avec cet admirable instinct qui le distinguait si éminemment, sans pour cela modifier en rien sa lecture des pièces puniques de Cossura.

ne fournissent que des résultats si peu certains. Cependant, serait-il sage d'abandonner l'étude d'un problème dont la solution serait sûrement d'un haut intérêt, et cela parce que ce problème aurait été traité plusieurs fois avec des idées préconçues, parce qu'enfin l'on aurait fait plier les données de la question pour les amener à cadrer tant bien que mal avec le résultat final que l'on voulait obtenir ? Non, sans doute. Toutes les fois qu'on entreprend la lecture d'un monument épigraphique de la langue phénicienne, si l'on veut procéder sagement, il faut d'abord, je le crois, faire abstraction complète du plus ou moins de connaissance que l'on possède des langues congénères. Il faut, avant tout, s'attacher matériellement à assigner à chacun des caractères la valeur réelle qu'il comporte, et, quand la transcription est opérée, dire franchement que l'on ne comprend pas ce que l'on a sous les yeux, si en employant, mais seulement alors, ce que l'on a de ressources philologiques, on n'arrive à aucun résultat plausible. Malheureusement la plupart des savants qui, jusqu'à ce jour, ont étudié les inscriptions phéniciennes, se sont d'abord préoccupés de la nécessité d'arriver à un sens formel, sous peine de paraître ignorants. De là ces étranges permutations de valeurs alphabétiques qu'ils opèrent sans scrupule, pour changer en mots intelligibles pour eux des groupes de lettres dont ils ne saisissent pas le sens. Dutens, l'un des plus habiles explorateurs de cette classe de monuments, est le premier qui ait tourné en ridicule cette inconcevable facilité avec laquelle ses devanciers attachaient à un caractère souvent imaginaire, parce qu'il avait été mal copié, une valeur bien définie et capable de faire naître un sens. Que l'on me permette d'en faire autant, disait-il, et je m'engage à traduire toutes les inscriptions phéniciennes de Citium par autant de sonnets de Pétrarque.

En définitive, je me suis imposé une règle de laquelle je ne m'écarterai en aucun cas, quelque tentation que je puisse en avoir : c'est de n'attribuer jamais à un signe quelconque qu'une seule et même valeur, et de conserver toujours et partout cette valeur dès qu'elle me semblera constatée par un seul exemple indubitable. Ceci posé, qu'y a-t-il matériellement dans l'inscription punique des monnaies de Cossura ? (Voir la série des variantes de cette légende observées par moi-même.) Les cinq lettres אירנם qu'y ont trouvées Kopp et Hamaker. Toute autre lecture est en contradiction flagrante avec les monuments dont l'explication est établie de la manière la plus certaine; par conséquent toute autre lecture est fausse et doit être rejetée. Gesenius essaye vainement de rendre compte de la forme du caractère dans lequel il veut trouver un *beth,* tandis que, de son aveu même, cette lettre ressemble beaucoup mieux à un *resch.* C'est une raison futile que celle qu'il allègue, en disant que c'est afin de mieux remplir le champ de la pièce que la lettre *beth* a été altérée et allongée comme elle ne l'est jamais ailleurs. Il est si vrai que le graveur a cherché à bien faire reconnaître un *resch,* que, sur quelques-uns des exemplaires que j'ai vus ou que je possède moi-même, le *noun* qui suit est incliné de droite à gauche, tandis que la queue du prétendu *beth,* qui devrait être recourbée dans le même sens, est rectiligne, et quelquefois même légèrement inclinée de gauche à droite. En résumé donc, il y a sûrement אירנם *Iranim*[1].

Maintenant, que signifie cette légende? Ici je ne puis et ne

[1] Du reste M. Gesenius a raisonné sur des légendes qu'il n'avait pu étudier de ses propres yeux, car les trois monnaies puniques de Cossura qu'il a reproduites, sont extraites de Pellerin, de Bayer et de Swinton. Il n'eût sans doute pas manqué de faire dessiner cette monnaie d'après nature, s'il en eût eu quelque exemplaire à sa disposition, au lieu de se servir des figures défectueuses publiées par les trois savants que je viens de nommer.

veux plus m'exprimer d'une manière aussi positive. Quand il s'agit de faits purement matériels, je revendique comme tout autre le droit d'affirmer que telle ou telle lettre existe ou n'existe pas. Dès qu'il s'agit de faits purement philologiques, la seule chose que je puisse me permettre, c'est de proposer des hypothèses, sur le compte desquelles je sollicite l'avis des maîtres de la science.

Kopp et Hamaker ont, comme je le fais moi-même, reconnu le mot אירנם *Iranim,* qu'ils traduisent par *Insula victoriarum* ou *victorum*. Cette explication me semble excellente, bien que Gesenius se refuse à l'admettre (page 282). Voici comment il s'exprime à ce sujet : « Præterea vero philologica repugnat, « quod ægre tibi persuadeas Phœnices victores appellasse רנים, « quum רון, in vocabulario Talmudico, semel tantum, ibique « de vino virum superante, reperiatur. » Remarquons d'ailleurs que la Victoire paraît souvent sur les monnaies de Cossura, et que la présence de ce type donne une certaine force à l'interprétation de Kopp et de Hamaker, qui admettent que cette île fut appelée l'île de la Victoire ou des Vainqueurs. Pour ma part, j'avoue que cette explication me semble parfaitement juste.

Quoi qu'il en soit, je n'ai eu d'autre but que de fixer définitivement la lecture matérielle du nom punique de Cossura. Cette île s'appelait *Iranim ;* cela est indubitable.

Je vais actuellement m'occuper d'une autre classe de monnaies entièrement différentes de celles que je viens d'examiner, et que M. Gesenius regarde, à tort, comme appartenant également à Cossura. Je commencerai par tracer très-brièvement l'histoire des diverses attributions que ces curieuses monnaies ont reçues.

Elles ont été d'abord publiées dans le catalogue de Bary

(pl. III), et dans la Palestine sacrée de Reland (page 941); puis dans la Bibliothèque choisie de Leclerc (t. XI, p. 127), où se lisent les curieuses lignes qui vont suivre : « Cette médaille, où l'on voit un homme qui se charge d'oranges par devant et par derrière, a été frappée à Serpa, ville de la Bétique. La légende signifie : « Le soleil aime Serpa. » On peut dire que le soleil aime les lieux où il fait produire d'aussi beaux fruits que le sont les citrons et les oranges. »

Cette explication fut malheureusement peu goûtée, et tout le monde, hormis son auteur, crut qu'il était urgent d'en chercher une autre.

Vint alors Maffei qui, dans sa Vérone illustrée (part. III, chap. VII, pages 259, 260, fig. III), attribua les pièces en question à Cadix.

De son côté, notre illustre Barthélemy, consulté par l'abbé Audibert sur l'origine de ces étranges monnaies, dont bon nombre avaient été déterrées à Vieille-Toulouse, écrivit à celui-ci une lettre qui fut insérée dans la brochure intitulée *Dissertation sur les origines de Toulouse*, et publiée à Avignon et à Toulouse en 1764. Voici comment il s'exprimait à ce sujet :

« Cette médaille, assez commune, déjà publiée par Leclerc et par d'autres savants, représente d'un côté une figure debout, et de l'autre une inscription phénicienne. On ignore le pays où elle fut frappée, et la signification des mots phéniciens tracés au revers. Vous avez découvert la vôtre à la vieille Toulouse; celle de Leclerc avait été trouvée en Andalousie. Suivant l'auteur d'une explication que ce critique a insérée dans son Journal, la médaille fut frappée à Serpa, ville de la Bétique, et sa légende signifie : « Le soleil aime Serpa. »

« Une si bizarre interprétation n'a besoin que d'être rapportée : si je voulais lui en substituer une autre, je dirais que les

deux premières lettres phéniciennes paraissent signifier une île, et que les trois suivantes sont peut-être le nom de Majorque. Mais, pour justifier cette leçon, il faudrait analyser l'inscription et m'engager dans des détails qui nous ennuieraient l'un et l'autre. »

Cette première opinion, que Barthélemy avait conçue avec sa perspicacité ordinaire, fut, un peu plus tard, abandonnée par lui-même; et, dans sa lettre au marquis Olivieri, imprimée en 1766, il crut devoir lire Isbala, qui est le nom d'Hispal ou Hispalis, aujourd'hui Séville. On le voit, la fabrique essentiellement espagnole des monnaies en question n'avait pas permis à Barthélemy de chercher ailleurs que dans la Bétique ou dans les îles adjacentes la cité qui les avait émises.

L'identité apparente, mais seulement apparente, des légendes qui se trouvent sur ces monnaies et sur celles de Cossura, décidèrent depuis Perez Bayer [1], Münter [2], Creuzer [3], Neumann [4], Bellerman [5] et Lindberg [6] à classer à la même localité des monnaies que leur simple inspection matérielle interdit formellement de confondre.

En 1834 parut à Turin une très-intéressante dissertation sur le même sujet, intitulée *Saggio sopra alcune monete Fenicie delle isole Baleari.* M. le général della Marmora, son auteur, conclut, avec toute raison, que ces monnaies qui, de tout temps, se sont trouvées en très-grande quantité à Minorque, appartiennent aux îles Baléares; et, en conséquence, il propose

[1] *De Alfabeto y lengua de los Fenices, y sus colonias*, Madrid, 1772, p. 364 et suiv.

[2] *Religion der Karthager*, Kopenhague, 1821, p. 91.

[3] *Symbolik* et Traduction de M. Guigniaut; *Religions de l'antiquité*, 1819, t. II, p. 243.

[4] *Populorum et regum numi veteres inediti*, vol. II, p. 120, tab. IV, nos 10-14.

[5] *Bemerkungen über die Phœnizischen und Punischen Münzen*, 1812, p. 22, § 10.

[6] *De Inscriptione Melitensi Phœnicio-græca commentatio*, Havniæ, 1828.

de transcrire leurs légendes par *Ibeta* ou *Ibetim*, c'est-à-dire *Insula Bœtica* ou *Insula Bœticorum*.

En 1837, Gesenius fit paraître son magnifique Recueil de tous les monuments phéniciens connus, et les monnaies en question y trouvèrent naturellement place.

Convaincu de l'identité des légendes puniques des médailles de Cossura et de celles que M. della Marmora restitue aux Baléares, Gesenius rejette la lecture *Ibeta* ou *Ibetim*. Il fait observer que la quatrième lettre (et non la cinquième, comme il le dit, par mégarde sans doute (page 300, livre III), puisque cette lettre n'est douteuse pour personne), ne saurait être un *tau*; qu'elle pourrait être un *schin*. *Sed*, ajoute-t-il aussitôt, *quis sibi persuadeat nomen* איבנם, *Ibenim, postea mutatum esse in* איבשם, *Ibechim* (*Insula Pudefactorum*)? Il conclut que c'est toujours un *noun* comme sur les médailles certaines de Cossura, et cela parce qu'il s'agit encore de médailles de Cossura.

Ce raisonnement défectueux ne pouvait être admis par M. della Marmora : aussi, dans son dernier ouvrage, intitulé *Voyage en Sardaigne*, et publié en 1840 (II^e^ partie, Antiquités, page 540), revient-il sur les monnaies qu'il attribue aux Baléares et sur la lecture de Gesenius. Voici comment il s'exprime :

« Nous nous déterminerions volontiers à croire cette lettre un *noun*, si M. Gesenius pouvait nous en offrir une raison un peu fondée ; mais celle qu'il en donne ne saurait nous satisfaire, car, en disant que ces lettres sont des *noun* parce qu'elles appartiennent aux médailles de Cossura, c'est comme s'il disait : Ces lettres sont des *noun* parce qu'elles forment la quatrième lettre d'une légende que, dans notre idée, nous voulons lire איבנם, *Ibenim*, et que nous avons décidé appartenir aux médailles de Cossura. Voilà, à notre avis, où le raisonnement

de M. Gesenius est fautif : il conclut que ces lettres sont des *noun* de ce qu'elles appartiennent, selon lui, à des médailles de Cossura, au lieu de déduire le nom de cette île de la présence, dans sa légende, d'une lettre dont la valeur comme *noun* soit établie par d'autres faits, ce qui n'a pas eu lieu jusqu'ici à notre connaissance. »

En définitive, M. della Marmora, tout en déclarant ne pas tenir à sa lecture *Ibeta* et *Ibetim,* n'en persiste pas moins à considérer les médailles en question comme ayant été frappées dans les Baléares, et il ajoute : « Tant que M. Gesenius ne nous prouvera pas que des monnaies semblables aux nôtres ont été également trouvées dans la petite île de Cossura, ou même en Sicile [1] et en d'autres lieux voisins, et qu'au contraire celles qui,

[1] Ici, tout en partageant complétement l'opinion de M. della Marmora, je dois constater un fait matériel que cet habile antiquaire semble révoquer en doute, c'est l'existence en Sicile des monnaies puniques des Baléares. Désirant vivement avoir des renseignements à ce sujet, je ne pouvais mieux m'adresser qu'à mon savant ami M. Carlo Bonucci, et voici la réponse textuelle que j'en ai reçue :

« Le monete sulle quale comparisce un « cabiro, colla iscrizione fenicia, di cui mi « parlate, ve ne rimetterò ancora ; esse si « trovano frequentissimamente in Sicilia ; e « non v'ha spedizione di monete, chè ci si « rimette di là, senza qualcheduna di esse. « Frà noi si credono di Cossura o di Malta. « Torremuzza nella sua grande opera sulle « monete Sicule, è dello stesso avviso, e ne « riporta i numerosi disegni. »

Ces monnaies sont donc très-communes en Sicile, cela n'est pas douteux*. D'un autre côté, elles le sont aussi à Vieille-Toulouse, comme cela est constaté dans le catalogue d'Ennery (page 113), et comme j'en ai moi-même acquis la conviction en voyant d'un seul coup une dizaine d'exemplaires mêlés avec des monnaies celtibériennes provenant toutes du même lieu. Enfin elles se découvrent à foison et journellement à Minorque. On ne peut donc, de tous ces faits réunis, conclure qu'une seule chose, c'est que les monnaies en question ont été fortement répandues par le commerce, et qu'elles circulaient en Espagne et même dans les Gaules, chez les Volkes Tectosages, avec les monnaies ibériques. L'existence des pièces bilingues publiées par M. della Marmora, et déterrées toutes à Minorque, me paraît singulièrement restreindre le champ des hypothèses. Il ne peut être question que d'une île dans laquelle se trouvait un établissement punique : toute cité continentale est donc

* Néanmoins MM R. Rochette et Lenormant affirment que ces pièces ne se trouvent pas fréquemment en Sicile.

selon nous, appartiennent vraiment à cette île, se sont rencontrées aux îles Baléares, où, parmi une cinquantaine que nous avons vues des autres, il ne nous a pas été possible d'en rencontrer une seule, nous persisterons dans notre opinion, et nous établirons une distinction bien positive entre les deux espèces de médailles. »

La dernière hypothèse qui ait été émise sur le compte des monnaies restituées aux îles Baléares par M. della Marmora est celle que M. le docteur Judas, secrétaire du conseil de santé des armées, a insérée dans la brochure qu'il a fait paraître en 1842, sous le titre d'*Essai sur la langue phénicienne.* Comme Gesenius, l'auteur classe à Cossura les pièces de fabrique espagnole aussi bien que les pièces puniques appartenant indubitablement à cette île; mais il croit devoir proposer une nouvelle interprétation de la légende, parce que la dénomination d'*Ile des enfants, des descendants,* lui paraît, et avec raison, singulièrement vague. Profitant alors de la présence de la légende latine INS. AVG. *Insula Augusti*, sur les pièces bilingues de M. della Marmora, il conclut de ce que la légende punique mise en regard, commence par le mot אי, équivalent certain d'*Insula,* que le reste de cette légende punique doit correspondre au mot *Augusti.* Ne s'occupant plus alors que de la légende des monnaies des Baléares, il admet que la quatrième lettre doit être un *vau;* que c'est par erreur

forcément exclue. Or ces pièces sont d'un style totalement distinct de celui des monnaies puniques de Malte, de Cossura, de Gaulos et de Sicile. Il faut donc chercher plus loin l'île qui les a fait frapper. En Sardaigne ces monnaies sont plus que rares; M. della Marmora, qui connaît si bien les antiquités de ce pays, n'eût pas manqué de nous faire savoir qu'elles s'y rencontraient fréquemment, s'il en eût été ainsi. Restent donc les Baléares et les Pithyuses, parmi lesquelles il faut définitivement choisir, et auxquelles le style bétique des monnaies en question nous ramène nécessairement : alors s'explique à merveille la rencontre de ces monnaies en Espagne et à Vieille-Toulouse.

qu'on l'a prise jusqu'ici pour un *noun* sur les monnaies authentiques de Cossura, et que par suite le mot formé par les trois derniers caractères de la légende est le mot רום, *roum*. Or, celui-ci signifiant *potens, altus, exaltatus, maximè de his qui potentia et gloria eminent,* ce qualificatif lui semble équivaloir au mot *Augustus*, et en conséquence il retrouve dans la légende punique la légende latine mot pour mot. Je ne puis accepter cette leçon, tout ingénieuse qu'elle paraisse, et il me reste maintenant à justifier la lecture matérielle que j'adopte et qui me fournit le mot איבשם *Ibosam* ou *Ibisam*. On voit de prime abord que de ce mot aux noms Ἔβουσος, *Ebusus, Ebosia, Ibissa, Iviça,* de la plus grande des îles Pithyuses, il n'y a pas loin. Mais avant d'en venir à proposer cette concordance, cherchons à fixer solidement la valeur de chacune des lettres de la légende en question.

La lettre initiale se présente sous deux formes essentiellement distinctes : la première, sur le compte de laquelle personne ne peut être tenté d'élever le moindre doute, est évidemment l'*aleph* phénicien primitif, tel qu'il se retrouve dans les textes épigraphiques les plus clairs, dans l'inscription bilingue des candélabres de Malte, par exemple. Sur quinze variantes complètes de la légende en question, sept présentent cet *aleph* indubitable ; les huit autres nous offrent un caractère tout différent, et que l'existence seule de ces légendes équivalentes force de regarder comme homophone de l'*aleph* phénicien primitif. M. Gesenius a déduit de même pour ce signe la valeur *aleph* de la lecture des inscriptions qu'il appelle numidiques ; mais, comme cette lecture est loin d'être toujours satisfaisante, je me bornerai à constater que la valeur *aleph* de ce caractère est prouvée mathématiquement par l'existence des légendes dans lesquelles l'*aleph* affecte tantôt

l'une, tantôt l'autre forme. Il est bien entendu que l'équivalence de ces légendes ne saurait être attaquée : c'est là un fait matériel qu'il serait tout à fait impossible de se refuser à admettre. La première lettre de la légende est donc un *aleph*.

Ce qui ne me permet pas de m'appuyer ici sur l'opinion de Gesenius pour établir la transcription du premier signe de la légende, c'est que les valeurs qu'il a déduites de la lecture plus que hasardée de ses inscriptions numidiques, ne peuvent être conservées parce qu'elles sont contradictoires. C'est ainsi, en effet, que le même signe, sans la moindre modification, porte le n° 12 parmi les variétés du ת, le n° 23 parmi les ם, et le n° 23 parmi les א.

De même le ת nos 13 et 14, n'est autre chose que le ם n° 21, et que l'א n° 22.

De même le ת n° 15 est identique avec le ם n° 20 et avec l'א n° 25. Est-il possible que dans la même écriture et à la même époque, le même signe ait représenté trois articulations aussi différentes que א, ת et ם? Tout le monde avec moi répondra que non, et que ces prétendus isomorphismes ne tiennent qu'à des vices de lecture; cela est indubitable.

Souvent aussi, il faut le dire, l'emploi d'une mauvaise copie d'un monument épigraphique fait admettre l'existence de signes alphabétiques purement imaginaires. C'est ainsi que l'*aleph* qui, dans le troisième chapitre de Gesenius porte le n° 25, ne se rencontre pas en réalité dans le texte qui est censé le lui avoir fourni. Ce texte est celui de l'inscription bilingue du cippe funéraire d'Irène de Byzance, déterré à Athènes et déposé dans la collection du temple de Thésée. Un plâtre de cette précieuse inscription existe au cabinet des antiques de la Bibliothèque du roi, et l'inspection de ce plâtre m'a fait recon-

naître sur-le-champ plusieurs inexactitudes dans la copie de Gesenius. Ainsi le ζῆτα du texte grec n'est pas celui qui se voit sur la planche de Gesenius, et dans le texte phénicien l'*aleph* a réellement la forme primitive qui se retrouve sur les monnaies dont je m'occupe. De même le *noun* du nom הרנא, *Erena,* est tout à fait altéré, en ce que le trait vertical de gauche n'est pas du tout prolongé au-dessous du trait oblique, comme dans les deux variétés du *noun* rapportées par Gesenius, sous les n^os^ 13 et 14. J'ai pensé qu'il serait bon de publier le double texte de cette précieuse inscription d'une manière tout à fait correcte, et je le donne ici d'après le plâtre qu'il m'a été permis d'étudier, c'est-à-dire de grandeur naturelle[1]. (Voir la planche).

Passons à la deuxième lettre de la légende.

Tout le monde s'accordant à prendre cette lettre pour un *jod,* je serais, ce me semble, suffisamment autorisé à adopter la même valeur. Mais il vaut mieux reconnaître cette valeur que de l'accepter sur parole.

Chacun connaît les belles monnaies d'or et d'argent du roi Juba I^er^, sur lesquelles l'effigie du monarque est accompagnée de la légende latine REX IVBA, tandis qu'au revers se trouve

[1] Cette inscription a d'abord été publiée par Funkaenel, puis, très-peu de temps après, illustrée par le professeur de Leipzig Ludwig Anger, qui, dans le mot בזנתי *Byzanti* vit un *tzade* où il y a réellement un *zaïn*. Gesenius, qui a reproduit avec confiance la copie de ses deux devanciers, n'a pu rectifier leurs inexactitudes impardonnables ; d'ailleurs il devait se croire, en les copiant, à l'abri de toute erreur grave. Il serait assez tenté de voir un ת dans la quatrième lettre du mot הרנא, *Erena,* mais il admet que ce doit être un א imparfait, comme il en retrouve dans la vingtième inscription de Citium. Or, comme la copie de cette inscription est très-peu sûre, de l'aveu de tout le monde, il n'est pas prudent de rien conclure de la forme des signes qu'elle contient ; d'ailleurs l'inscription d'Athènes vient donner raison à Gesenius de la manière la plus formelle, en ce que l'*aleph* quelle porte a précisément la forme la plus ordinaire, la forme primitive régulière.

une légende punique dans laquelle Swinton a parfaitement reconnu le nom יובעי *Ioubaï,* qui s'y trouve, quoi qu'en dise Gesenius, qui appelle *Swintonis nugæ* la lecture proposée par ce savant, lecture que Barthélemy trouva d'abord fort heureuse, mais qu'il abandonna depuis en se fourvoyant sur la valeur du *jod.* J'avoue que rien ne me paraît plus convenable que la forme de la légende יובעי רם מלכת *Ioubaï rom melcat,* c'est-à-dire, Juba, chef suprême de l'État, parce qu'il est clair que c'est l'équivalent parfait de la légende latine du droit REX IVBA? Ainsi, cette leçon, que Lindberg a eu le mérite de publier le premier, assigne aux lettres qui composent la légende, des valeurs que je ne crois pas contestables, et que par conséquent j'adopte une fois pour toutes.

La deuxième lettre de la légende est donc un *jod* véritable et l'ensemble des deux premiers caractères nous fournit bien le mot אי dont le sens n'est pas douteux; c'est d'une île qu'il s'agit, et, sur ce point, tous ceux qui se sont occupés de cette légende sont parfaitement d'accord.

La troisième lettre, dans toutes les variantes sans exception, conserve sa forme caractéristique; c'est indubitablement un *beth.* C'est encore là un point sur lequel il n'y a ni contestation, ni erreur à craindre.

Quant à la quatrième lettre, il n'en est plus de même, et cette fois les opinions sont aussi divergentes que possible.

Barthélemy y voit un *lamed,* Bellermann et Lindberg un *noun,* M. della Marmora un *tau,* M. Judas un *vau,* enfin Gesenius, qui veut y trouver un *noun*, ne cherche pas à dissimuler que la chose est assez difficile, et qu'il serait plus aisé de reconnaître un *schin* dans la légende en question. Or c'est bien un *schin* qui s'y trouve, et c'est ce que je vais m'efforcer de démontrer.

Dans les quinze variantes de la légende, cette lettre affecte une forme sensiblement constante; il n'y a donc pas possibilité de fixer sa valeur à l'aide de l'équivalence du caractère avec un autre caractère bien connu, comme cela s'est fait pour la lettre initiale. Il faut dès lors recourir aux monuments dont l'explication est certaine, et y rechercher le caractère en question. Il existe une fort belle série de monnaies puniques, que Barthélemy, le premier, a classées à Sabratha, ville de la Tripolitaine, et que Dutens, Lindberg et Hamaker attribuent à Thabraca, autre ville africaine. Gesenius a repris la première attribution, et il n'est guère possible en effet de refuser à Sabratha les monnaies en question.

La légende de Sabratha commence par la lettre qui, dans la légende des monnaies restituées aux Baléares, occupe le quatrième rang, et cette fois Barthélemy et Gesenius, dans leur transcription, sont d'accord pour représenter cette lettre par un *tzade* [1].

Comme il n'y a pas de raison pour supposer que l'initiale du nom punique de Sabratha ait été un *tzade* plutôt qu'un *schin,* il faut nécessairement recourir à d'autres exemples plus décisifs; cherchons donc une autre légende où se rencontre le signe indéterminé en question. Il n'est peut-être pas de monnaies puniques dont l'attribution ait été déterminée d'une manière plus heureuse que celles de Sexti, ville maritime de la Bétique. Ces monnaies étaient classées depuis longtemps à Canaca, lorsque Lindberg proposa de lire leur légende מבעל צכץ, *par les citoyens de Sexti,* en admettant que le nom punique de cette

[1] Pour qu'il ne puisse rester de doutes sur l'identité des deux caractères puniques extraits des deux légendes de Sabratha et des pièces à expliquer, j'ai réuni une série de variantes de la première légende, en étudiant les monnaies puniques du Cabinet du roi, et je l'ai représentée sur la même feuille que la série de variantes de la légende des monnaies bétiques.

ville avait été conservé par les Romains. Gesenius aima mieux lire מבעל תנת, *mibaâli Tanet*, et il attribua, avec réserve toutefois, ces mêmes monnaies à Tanger. Ces deux savants ignoraient sans doute l'existence d'une monnaie latine inédite du Cabinet du roi et de ma collection, monnaie offrant une parfaite identité de types et de fabrique avec les pièces puniques de Sexti, et présentant la légende fort explicite F. I. SEXS. *Firmium Julium Sexsi*, c'est-à-dire le nom et le surnom bien connus de Sexti devenue ville romaine. Certes il était difficile d'espérer une confirmation plus complète de l'explication proposée par Lindberg, et ce savant orientaliste ne peut manquer d'accueillir avec une véritable joie la publication d'un monument qui démontre qu'il a bien démêlé le sens de la légende punique. Le nom de Sexti se trouve, dans la légende punique, représenté par trois caractères qui correspondent aux trois articulations essentielles du mot latin SEXS, c'est-à-dire S.X.S. En effet, le premier et le troisième caractère sont semblables entre eux et semblables à la quatrième lettre de la légende des pièces que M. della Marmora restitue aux Baléares. Ces deux lettres étant équivalentes de la lettre S latine, peuvent être deux *schin* au lieu de deux *tzade*, comme le supposait Lindberg. Enfin, sur les monnaies de Juba II, figurées dans Gesenius, planche XLII, lettre E, le mot שמש *chems*, SOLEIL, étant écrit par deux lettres semblables à celle qui nous occupe, il est tout à fait raisonnable de lui attribuer, une fois pour toutes, la valeur du *schin*, puisque l'orthographe du mot *chems* est parfaitement fixée.

En acceptant cette valeur dans tous les cas où le même caractère se présente, on évite le grave inconvénient dans lequel Gesenius est tombé, inconvénient que feu l'abbé Arri lui a vivement reproché, et qui consiste à admettre que le même

signe alphabétique puisse à la fois être un *tzade* sur les monnaies de Sabratha, un *tau* sur les monnaies de Sexti, classées à tort à Tanger, et enfin un *schin* sur les monnaies de Juba le Jeune.

Donc, en définitive, la quatrième lettre de la légende qui nous occupe est toujours un *schin,* et, par contre-coup, les lectures proposées pour les noms puniques de Sabratha et de Sexti sont vicieuses, en ce que ces noms devaient s'écrire שברתען et שכש par des *schin.*

Reste enfin la cinquième lettre de la légende, et cette fois nous pouvons profiter de la même circonstance heureuse qui nous a fait déterminer la valeur de la première lettre sous ses deux formes essentiellement distinctes; c'est-à-dire que, parmi les quinze variantes de la légende en question, toutes celles qui nous ont donné la forme primitive de l'*aleph* initial nous offrent pour lettre finale un *mem* purement phénicien, tandis que toutes les autres variantes qui nous ont présenté l'*aleph* plus moderne, et qui ne se rencontre que dans l'écriture appelée numidique par M. Gesenius, nous offrent un signe nécessairement homophone du *mem* et qui est l'*aleph* secondaire de la même légende, sauf que le trait de droite ne présente plus le petit oreillon caractéristique de cet *aleph.* Cette lettre en forme de X est donc bien un *mem* dans ce genre d'écriture, ainsi que Lindberg l'a découvert et annoncé le premier.

Il résulte, des faits que je viens de mentionner, que les monnaies attribuées aux Baléares par M. della Marmora, présentent trois classes distinctes : la première, évidemment la plus ancienne, offre une légende dans laquelle l'*aleph* et le *mem* ont conservé leur forme phénicienne originelle; dans la seconde, ces deux lettres sont remplacées par des homophones

relativement modernes; et enfin, dans la troisième, la légende punique est associée à une légende latine [1].

En résumé, la légende punique à déchiffrer doit donc se lire איבשם *Ibosam* ou *Ibisam*.

Au-dessous de ce mot, se présente constamment un groupe de trois caractères dont les deux premiers sont identiques. J'avoue en toute humilité que j'ignore complétement et la valeur et le sens de ce groupe, sur le compte duquel les idées les plus étranges ont été quelquefois émises. Barthélemy, dans sa lettre au marquis Olivieri (page 44), n'hésite pas à parler en ces termes du mot en question : « Après ce mot (celui qu'il lit אשבלא), on trouve, sur les médailles d'Hispalis, trois lettres, dont les deux premières me paraissent deux *he;* la troisième m'est inconnue, et j'ignore ce que signifie le mot entier. »

Le sage exemple donné par l'un des hommes les plus savants dont la France s'honore, n'a pas été suivi par tout le monde, car voici la bizarre explication proposée par le savant abbé Lanci, explication que je trouve dans le mémoire du général della Marmora (page 15) :

« Interrogato da me il chiarissimo abbate Lanci al mio ul-
« timo transito per Roma, così mi rispose : le tre lettere infe-
« riormente scolpite sono hheth e hheth ed un aïn, la quale si
« trova nelle lettere Palmirene coll'antico valore del 5, per
« modo che le due hheth sono due 8, che uniti col 5 fanno,
« 8+8+5=21, che era il valore numerico del trigrammato
« Jao, יהו del Dio manifesto, misticamente par cifre o per nu-
« meri segnato ed indicato in vece di lettere. *Michel-Angelo*
« *Lanci.* »

[1] On peut remarquer en passant que, sur ces monnaies bilingues, l'*aleph* initial porte un oreillon à chacun de ses traits supérieurs, et le *mem* final un oreillon au trait de droite. Il y a là évidemment l'indice d'une complication simultanée introduite dans l'écriture des deux lettres *aleph* et *mem*.

M. della Marmora, qui ne veut pas plus approuver que critiquer cette docte explication, se contente de faire observer que, sur une figurine de bronze découverte en Sardaigne, et représentant probablement un cabire, il a retrouvé les deux derniers signes du groupe trilittéral des monnaies en question, et que cette singulière coïncidence pourrait donner quelque apparence de raison à l'hypothèse qui, de ce groupe, fait un emblème numérique du nom de la divinité.

Gesenius est d'accord avec l'abbé Lanci pour trouver des chiffres dans cette portion de légende; mais cet accord ne va pas plus loin. Le signe final semi-lunaire lui paraît avoir la valeur 10; il pense que les deux *hé* ou *khet* peuvent représenter chacun le chiffre 20, et il obtient ainsi, en sommant le tout, un nombre 50 dont, en définitive, il ne sait que faire.

« Quid sibi velit iste numerus quinquagenarius si quæris, « pro numi cusi anno ille haberi vix potest, quandoquidem « in nimis multis varii commatis numis idem numerus compa- « ret : fortasse annus quidam in historia insulæ memorabilis, « ut libertatis vel autonomiæ adeptæ, indicatur. »

Pour ma part, j'aime beaucoup mieux convenir franchement de mon ignorance, et renoncer à choisir parmi deux solutions qui me paraissent également inadmissibles.

Venons enfin à l'application de la légende *Ibosam* ou *Ibisam*. Ce nom appartient à une île; les pièces bilingues le démontrent d'une manière irréfragable. Cette île faisait partie de l'archipel des Baléares, 1° parce que le style et la fabrique essentiellement bétiques des monnaies qui offrent la légende en question démontrent tout aussi clairement que l'île qui a émis ces monnaies était sur les côtes de la Bétique; 2° parce que ces monnaies sont très-communes dans les Baléares et y sont incomparablement plus communes que partout ailleurs; 3° parce

que les quatre seuls exemplaires bilingues connus jusqu'à ce jour ont tous été déterrés à Minorque.

Si, maintenant, parmi les îles qui se trouvent sur les côtes de la Bétique, il en est une dont le nom présente une analogie incontestable avec le nom punique inscrit sur des monnaies frappées dans une de ces îles, y aura-t-il de la témérité à lui attribuer ces monnaies? Je ne le pense pas, et j'espère ne pas rester seul de mon avis. J'admets donc sans hésitation que l'*Ibisam* ou *Ibosam* des monnaies puniques est l'*Ebusus* ou *Ebosia* des Latins, l'Ἐβουσος des Grecs, l'Iviça des modernes.

Le groupe des îles Pithyuses, dont la plus grande est Iviça, se trouve à l'extrémité inférieure de la ligne droite sur laquelle l'archipel des Baléares est assis du nord-est au sud-ouest : en sorte qu'Iviça, île la plus rapprochée du continent, se trouvait placée à peu près entre Sagunte et la nouvelle Carthage, les deux villes maritimes les plus commerçantes de la côte orientale d'Espagne. *Ebusus* dut naturellement acquérir, par sa position, une importance réelle; et l'île la plus étendue de l'archipel des Baléares, Mayorque, se trouvant en dehors de la route suivie par les vaisseaux carthaginois, fut probablement négligée dès lors, comme elle l'est encore de nos jours, par une raison tout à fait semblable, tandis que Minorque s'enrichit de plus en plus au contact incessant des flottes qui, sillonnant la Méditerranée entre la France et l'Afrique, relâchent à Mahon.

Ebusus a frappé des monnaies celtibériennes et latines dont les types, bien connus, sont empruntés à la numismatique de Sagunte. Leur existence suffit pour prouver que la capitale de l'île fut érigée en municipe par les Romains. C'est là un fait que constate la légende EBVSITANV, pour *municipium Ebusitanum*, des espèces latines monnayées dans cette île. On

ne connaît aucune monnaie du même genre frappée à Mayorque ou à Minorque, et il est presque permis d'en conclure que le seul atelier monétaire toléré par les Romains dans les îles Baléares était à *Ebusus,* où certainement ils en trouvèrent un en activité. Sans doute la population punique qui vint s'établir à *Ebusus* ressentit promptement le besoin de créer, pour subvenir aux transactions habituelles de la vie, un système monétaire local, comme cela eut certainement lieu à Cossura, à Malte, à Gaulos, en Sicile, en Sardaigne[1] et en Espagne. Des monnaies purement puniques, offrant l'effigie de l'un des cabires, furent donc émises. Un peu plus tard, lorsque les relations commerciales furent solidement établies entre les Ébusitains et les Saguntains, une monnaie à légende celtibérienne, évidemment calquée sur celle de Sagunte, fut mise en circulation pour servir sur le continent. Vint alors la domination romaine, et les espèces latines à la légende *Ebusitanu* furent substituées à celles qui portaient en caractères celtibériens le nom d'*Ebusus*. Très-probablement, la fabrication des espèces puniques destinées à la population punique de l'île, c'est-à-dire celles qui offraient l'image d'un cabire, fut continuée pendant que l'on émettait les pièces celtibériennes et même les premières pièces latines. Ce qui le prouve, c'est que les monnaies impériales les plus récentes d'Iviça, c'est-à-dire les bilingues, portent encore au revers le type familier du cabire et le nom punique de l'île. Cette dernière monnaie n'exista que bien peu d'années, et le despotisme romain ne tarda pas à enlever à *Ebusus* le droit monétaire dont cette île avait peut-être joui pendant plusieurs siècles. Il est tout au moins permis de dire que la fabrication des monnaies puniques d'Iviça fut extrême-

[1] Jusqu'ici les monnaies puniques émises en Sardaigne n'ont pas été reconnues, mais il est fort probable qu'elles le seront quelque jour.

ment active, puisque ces monnaies sont répandues en très-grande quantité dans des lieux fort éloignés de leur point de départ.

Il ne serait plus difficile de rendre compte de l'existence simultanée des monnaies latines et puniques d'*Ebusus*, frappées dans deux systèmes si différents, si l'on pouvait, sur la foi de Diodore, admettre l'existence dans l'île de deux villes distinctes, l'une nommée *Ebusus*, et l'autre *Eresus*, qui n'était peuplée que de Carthaginois.

Pomponius Méla (liv. II, chap. VII) dit positivement que l'île d'*Ebusus* contenait une ville du même nom qu'elle. Ptolémée et Pline affirment le même fait, que l'existence des monnaies latines du municipe ébusitain met hors de doute. Diodore, de son côté, dit qu'il existe dans cette île une ville nommée *Eresus*, qui est une colonie carthaginoise; que la ville possède un port commode; qu'elle est grande et habitée par des barbares qui, pour la plupart, descendent d'une troupe de Phéniciens venus 180 ans après la fondation de Carthage. Naturellement les commentateurs ont été tentés de corriger le texte de Diodore et de substituer au nom *Eresus* celui d'*Ebusus*. Mais l'existence d'*Eresus* a eu un champion habile dans le savant Samuel Bochart, qui prétend que cette leçon doit être conservée. Voici sur quoi il fonde cette opinion. Chacun sait qu'*Ebusus* est la seule grande île du groupe que les anciens ont nommé *Pithyusæ*, Πίτυουσαι, ἀπὸ πίτυων, à cause des forêts de pins dont ces îles étaient couvertes. *Ebusus* est nommée *Pithyusa*, par excellence, par Tite-Live, Plutarque et Dioscoride. Or le nom *Eresus* a une analogie évidente avec le mot hébraïque ארז qui désigne la classe des arbres verts dans laquelle les pins se trouvent compris. Il y a donc, suivant Bochart, une liaison étroite entre les noms *Eresus* et *Pithyusa*, circonstance qui lui

semble donner une très-grande vraisemblance à l'assertion de Diodore.

J'avoue que, pour ma part, je n'ose admettre l'existence simultanée d'*Ebusus* et d'*Eresus*, et que, malgré le raisonnement de Bochart, jaime mieux penser qu'un copiste a altéré le texte de Diodore, et qu'*Eresus* et *Ebusus* ne sont qu'une seule et même ville.

Il ne me reste plus maintenant qu'à proposer une explication du nom איבשם. אי veut dire île; cela n'est pas contestable. Quant à בשם, voici ce que je trouve dans les lexiques : בשם, *aroma*. R. בשם *Hebræis inusitatum, sed Chaldæis suavis fuit, suavis odor. Ibosam* voudrait donc dire l'île aromatique. Cette même île, les Grecs l'appelèrent Πίτυουσα, c'est-à-dire l'île couverte de pins; et, comme chacun connaît l'odeur aromatique et suave que répandent les forêts de pins, il est fort possible que les deux noms punique et grec aient eu la même origine. Ici encore je déclare n'attacher aucune importance à cette explication, qui peut être rejetée sans que, pour cela, la lecture matérielle de la légende איבשם, *Ibosam*, doive subir la moindre modification, et surtout sans que l'attribution des monnaies en question à Iviça doive être abandonnée.

MÉMOIRE

SUR

UN BAS-RELIEF MITHRIAQUE

QUI A ÉTÉ DÉCOUVERT A VIENNE (ISÈRE),

PAR M. FÉLIX LAJARD.

1re lecture, le 24 septembre 1841,
2e lecture, le 17 décembre 1841.

Dans le courant de l'année 1840, un habitant de Vienne, M. Péron, entreprit de déblayer un terrain qu'il possède dans l'intérieur de la ville, non loin de la halle neuve et tout près des substructions romaines qu'avaient mises à découvert les travaux exécutés par les ingénieurs des ponts et chaussées du département de l'Isère, pour la confection d'une nouvelle route départementale qui traverse ce quartier. Les déblais firent bientôt reconnaître, sur la propriété même de M. Péron, d'autres constructions antiques, et l'on exhuma du sol deux fragments d'un bas-relief romain qui avait été brisé avant de se trouver enfoui dans la terre. Cette découverte fut annoncée aux comités historiques de Paris dans un rapport dont le journal *l'Institut* a publié un extrait dans son numéro du mois de décembre de la même année. A la simple lecture de la des-

cription que contient cet extrait, il est impossible de ne pas deviner que l'auteur du rapport s'est complétement mépris en attribuant au culte de Janus le bas-relief qui provient des fouilles de M. Péron; et l'on se sent, avec bien plus de raison, porté à supposer que ce bas-relief doit appartenir à la série nombreuse des monuments romains du culte de Mithra, quoiqu'il présente des particularités qui ne se sont encore rencontrées sur aucun bas-relief mithriaque d'époque romaine. Dans le dessein de lever toute espèce de doute à cet égard, j'ai profité, au mois de juillet dernier, d'une occasion favorable pour aller examiner le monument original à Vienne, chez M. Péron, qui le conserve dans sa maison d'habitation [1]. C'est le résultat de cet examen que je soumets au jugement de l'Académie.

Dès mon arrivée à Vienne, M. Delorme, conservateur de la bibliothèque et du musée de cette ville, eut la complaisance de me conduire chez M. Péron, et de là au lieu même où furent déterrés, l'année dernière, les deux fragments qui nous restent du bas-relief dont il s'agit. En présence de ces deux fragments, je reconnus immédiatement combien mon savant guide avait eu raison de me dire d'avance que je ne pourrais hésiter à les considérer comme les débris d'un bas-relief consacré au culte romain de Mithra. Arrivé sur le lieu où on les a trouvés, je ne tardai pas non plus à constater, avec M. Delorme, que les constructions romaines découvertes à quelques pas plus loin, sont les restes d'un petit édifice souterrain et voûté, qui peut avoir été un *mithræum*. Dès lors, il m'était permis de conjecturer que le bas-relief de M. Péron, principal ornement de ce temple ou plutôt de ce *sacellum*, en avait été violemment arraché, pour être brisé, au temps où, emportés

[1] Depuis que ce Mémoire a été rédigé, M. Péron a fait don au musée de Vienne du monument original qui est le sujet de ma dissertation.

Mém. sur un bas-rel. mithriaq.

Mem. sur un bas-rel. mithriaq.

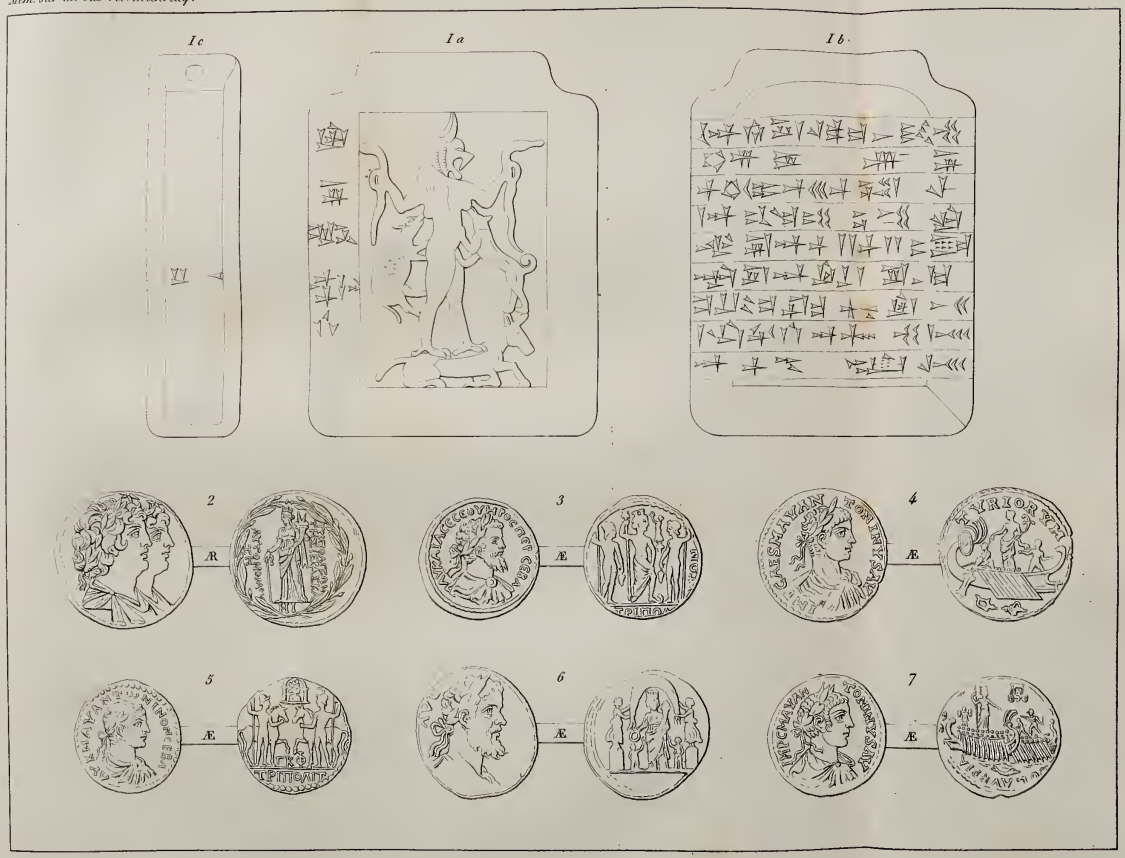

Bigant s

par un zèle aveugle pour le triomphe de la vraie religion, les chrétiens s'efforçaient de détruire les temples, les idoles, les emblèmes de tous les cultes païens et du mithriacisme en particulier [1], sans se douter qu'un jour ils encourraient le blâme d'avoir ainsi fait disparaître, ou du moins mutilé des monuments éminemment propres à compléter l'histoire de l'esprit humain, et à témoigner des erreurs dont furent entachés les systèmes religieux ou philosophiques des peuples de l'antiquité.

Malgré les mutilations qu'a subies, pour sa part, le bas-relief qui me suggère cette conjecture et cette réflexion, on peut, si l'on rapproche les deux fragments qui restent de ce bas-relief et si l'on tient compte d'un troisième fragment, que l'on n'a pas retrouvé, on peut, dis-je, rétablir, avec toute certitude, les dimensions du monument, tel qu'il était dans son intégrité, et se former une idée juste du sujet qu'on y avait sculpté. Sa hauteur n'excède pas 77 centimètres, et sa largeur, 94. Les bords sont taillés en corniche, particularité qui nous autorise à croire qu'on avait destiné le bas-relief à être encastré dans un des murs du mithræum. La matière est un calcaire blanchâtre et tendre, qui ne se rencontre ni dans les carrières des environs de Vienne, ni dans la construction des édifices élevés par les Romains sur le sol de la ville, ni parmi les débris d'antiquité figurée qu'on a pu y recueillir antérieurement à la découverte de M. Péron. Ce calcaire, selon l'opinion de M. Delorme, doit provenir des gisements qui existent plus au midi de la France, entre Valence et la Méditerranée.

Je place sous les yeux de la Compagnie un dessin [2] dont je

[1] Voyez mes Nouvelles observations sur le grand bas-relief mithriaque du Musée royal, pages 3, 14-17. — [2] Pl. I, fig. 1.

suis redevable aux soins de ce même antiquaire, et qui reproduit fidèlement le monument dans son état actuel. Nous y voyons une figure humaine debout, à tête de lion, et nue, à l'exception de la ceinture et des parties génitales, que couvre un très-court vêtement. Elle a quatre ailes: deux ascendantes, qui naissent des épaules, et deux descendantes, qui sont attachées au bas des reins. De la main droite elle tient une clef devant sa poitrine; elle en porte une seconde dans la main gauche, qui descend jusqu'au nivau de la hanche, en s'écartant du corps. Les deux jambes se terminent par des griffes de lion, au lieu de pieds humains. Un serpent d'une grande longueur entoure le corps, de la tête aux pieds, et forme quatre replis, dont le premier fait arriver la tête du reptile sous la mâchoire inférieure du mufle de lion. A la droite de cette figure ainsi agencée, et sur le même plan, on remarque un autel quadrangulaire, allumé. Au-dessus de l'autel, une saillie pratiquée dans le champ du bas-relief sert de socle à un groupe qui se compose d'un jeune homme et d'un cheval. Le jeune homme, placé à côté du cheval, le tient par la bride, de la main gauche; il est imberbe et entièrement nu, à l'exception de la tête, qui est coiffée du bonnet phrygien. Le mouvement du bras droit semble indiquer qu'il était armé d'une lance, dont cependant on n'aperçoit aucune trace. Au côté opposé, c'est-à-dire à la gauche de la figure léontocéphale, on distingue, sur une seconde saillie, un peu au-dessous du niveau de la première et au bord d'une cassure, deux pieds humains, placés entre deux pieds de cheval, ce qui permet d'affirmer qu'ici, lorsque le bas-relief n'avait pas encore été mutilé, on voyait un second groupe semblable à celui que je viens de décrire. Quelques traces de couleur rouge, que l'on aperçoit à la surface de la pierre, permettent

d'affirmer aussi que, à l'exemple de quelques autres monuments mithriaques romains, celui-ci avait été plus ou moins richement colorié.

Avant la découverte de ce curieux bas-relief, on connaissait en Europe plusieurs autres bas-reliefs et quelques statues de ronde bosse qui représentent une divinité léontocéphale, analogue ou presque semblable à celle que nous avons ici sous les yeux. Mais c'est pour la première fois qu'une telle divinité nous apparaît placée entre deux groupes où, dès le premier abord, nous reconnaissons les Dioscures, bien que ces deux personnages se montrent ici à la place même qu'occupent, sur un grand nombre de monuments romains consacrés à Mithra, deux assesseurs ou génies lampadophores. Jusqu'à ce jour, notre figure à tête de lion s'était constamment reproduite isolée de toute autre figure humaine, et, une fois seulement, on avait pu constater à ses côtés la présence de quelques accessoires ou symboles, tels qu'un caducée, un coq, etc. [1].

La plus ancienne mention d'une sculpture d'époque romaine représentant une divinité ailée, à tête et griffes de lion, et le corps enveloppé par les replis d'un serpent, se trouve dans les notes manuscrites de Flaminio Vacca, que l'on conserve à Rome, et qui s'arrêtent à l'année 1594. Cette mention [2] s'applique à une statue de marbre blanc, d'un très-mauvais style, qui, du temps de Sixte V, fut découverte dans cette ville même et retirée des fouilles pratiquées par Horace Muti sur le sol de sa vigne, dans le vallon de Saint-Vital situé entre le mont Quirinal et le mont Viminal, et non loin du lieu où précédemment on avait exhumé une quantité considérable d'objets précieux d'antiquité [3]. La statue léontocéphale était placée sur

[1] Voyez Zoegas *Abhandlungen*, Taf. V, n° 16.

[2] Montfaucon, *Diar. italic.* p. 196 et 197.

[3] *Ibid.* p. 195 et 196.

un globe, dans un sacellum souterrain, de forme semi-circulaire. Plusieurs lampes de terre cuite, posées sur le sol, autour de la base ou du piédestal qui portait cette figure, attestaient, comme la conservation parfaite de la statue, qu'à la chute du paganisme ce petit édifice avait échappé aux recherches des chrétiens. Montfaucon, qui a transcrit ces divers détails dans son *Diarium italicum*, rapporte de plus qu'à son arrivée à Rome, en 1698, ce sacellum était, depuis longtemps, détruit ou recouvert de terre, et que la statue avait disparu. On croit qu'Horace Muti, effrayé de l'idée que cette figure pouvait représenter le diable, la fit jeter dans un four à chaux. Le dessin qu'en a publié Montfaucon [1], et qui la reproduit placée au milieu du sacellum, sur une base entourée de plusieurs lampes, paraît avoir été composé par Sante Bartoli, d'après la description qu'il avait lue dans les notes de Flaminio Vacca, qui lui-même n'avait vu ni la statue, ni le sacellum. Peu de temps s'était écoulé depuis cette découverte, lorsque, selon le même Flaminio Vacca [2], on retira des fouilles de la vigne d'Horace Muti un bas-relief représentant une autre figure léontocéphale, qui n'eut pas le sort de la première. Éclairé par les discussions verbales auxquelles avait donné lieu celle-ci, le propriétaire conserva la seconde; et c'est entre les mains de ses héritiers que Vacca put voir le bas-relief dont il s'agit, et en faire le dessin qui a été réduit et gravé au bas de la page 198 du *Diarium italicum*. Montfaucon a depuis reproduit ce dessin, dans de plus grandes dimensions, sous le n° 2 de la planche CCXV de L'Antiquité expliquée [3]. La figure à tête de lion est ici sculptée en demi-relief, à côté d'un autel allumé; elle est vêtue d'une longue tunique plissée, et porte, de chaque

[1] *Diar. italic.* ad calc. p. 198. — *L'Ant. expliq.* t. I, 2e part. pl. CCXV, fig. 1.

[2] Montfaucon, *Diar. italic.* p. 197.

[3] T. I, 2e partie.

main, un flambeau allumé, au lieu d'une clef; de sa bouche sort une bandelette qui flotte dans l'air. Ces trois dernières particularités ne se rencontrent dans aucune autre représentation de ce genre; et le bas-relief découvert à Vienne, l'année dernière, par M. Péron, est, jusqu'à ce jour, le seul monument où l'on retrouve, à la droite d'une divinité léontocéphale, l'autel allumé qui, d'accord avec la description écrite de la main de Vacca[1], se voit à la droite de la figure également léontocéphale que représente le dessin trouvé par Montfaucon parmi les papiers de ce sculpteur. Cette figure, dans le siècle suivant, paraît être restée longtemps égarée. Le savant bénédictin n'avait pu la découvrir pendant son séjour à Rome; mais depuis elle s'est retrouvée, et Zoëga nous apprend[2] qu'on l'a placée dans les jardins du palais Colonna.

A la vue du dessin qui la représente et du croquis de Sante Bartoli, qui rappelle la première, Montfaucon ne pouvait oublier que Luctatius, commentant un passage de la Thébaïde de Stace[3] où il est question de Mithra, s'exprime en ces termes[4] : *Est enim (Mithra) in spelæis persico habitu, leonis vultu cum tiara, utrisque manibus bovis cornua comprimens*..... Et, bien que le scoliaste confonde ici les deux types différents dont se servirent les sculpteurs romains pour représenter le dieu des Perses, l'auteur du *Diarium italicum*, sans même relever cette confusion, n'hésite pas à déclarer qu'après le témoignage de Luctatius, rapproché des passages de Tertullien et de saint Jérôme, où l'on trouve une mention expresse des lions mithriaques[5], il est impossible de ne pas reconnaître Mithra sous

[1] Montfaucon, *Diar. italic.* p. 197.
[2] *Abhandlung.* S. 205 und 206, n° 9.
[3] I, 720.
[4] Ad Stat. *Thebaid.* loc. cit.
[5] Montfaucon oublie ici les deux passages classiques de Porphyre (*De Abstin.* IV, 16; *De Antr. Nymph.* § XIV, p. 15, ed. van Goens). Il ne les cite pas non

les traits des deux figures léontocéphales déterrées dans la vigne d'Horace Muti. Il déclare aussi que, depuis ces deux figures, on n'a découvert aucun autre monument de cette espèce sur le sol romain ni ailleurs.

Mais, tandis qu'il écrivait ces dernières paroles dans son Journal de voyage, des travaux entrepris aux environs d'Arles, en 1698, rendaient à la lumière le torse d'une statue très-analogue; et ce torse fut publié par Montfaucon lui-même, en 1719, dans le premier volume de L'Antiquité expliquée [1]. Après avoir appartenu à M. de Graveson, il a été déposé au musée de la ville d'Arles, et reproduit dans un grand nombre d'ouvrages ou de recueils, quelquefois même avec des restaurations arbitraires et des qualifications que rien ne saurait justifier.

Dans la suite, quelques autres figures léontocéphales furent découvertes en divers lieux, dans le sein de la terre. Celle que publia le P. Kircher [2], en 1654, et qui n'est pas ailée, provenait d'une fouille faite, peu de temps auparavant, à Rome, dans les jardins de la villa du duc Muti, située non loin de la villa Ludovisi. Il ne faut la confondre avec aucune des deux qui, un siècle plus tôt, avaient été trouvées dans la vigne d'Horace Muti, comme je viens de le dire d'après Flaminio Vacca. Si je rapproche du mauvais dessin joint au texte de Kircher la description faite par Zoëga [3] d'une statue à tête de lion et sans ailes, qui, de la bibliothèque du Vatican, est passée au musée Grégorien, je dois croire que celle-ci est l'original de la figure léontocéphale publiée par le savant jésuite. Cependant Raffei [4], en signalant l'extrême ressemblance qu'il avait remarquée

plus dans les paragraphes du IV[e] livre de L'Antiquité expliquée (t. I, 2[e] partie) où il s'occupe des statues et des bas-reliefs qui représentent Mithra avec une tête de lion.

[1] 2[e] part. p. 370 et 371; et pl. CCXV, fig. 3.

[2] *Œdip. Ægyptiac.* t. III, p. 504.

[3] *Abhandlung.* S. 204, n° 6.

[4] *Osservaz. sopr. alc. antich. monum. esist. nella villa Albani*, p. 24-26.

entre cette dernière et une autre qui, de son temps, était placée à la bibliothèque du Vatican, dit qu'elle provenait de la maison Carpegna.

En ce moment, les riches et précieuses collections d'antiquités que renferme le Vatican comprennent cinq monuments du même genre : deux sont déposés dans la bibliothèque de ce palais[1], deux autres, dans les salles égyptiennes du musée Grégorien, et le cinquième, au musée Chiaramonti. Le premier se voyait anciennement au musée Pie-Clémentin, et a été publié par Visconti[2] : c'est un torse restauré, qui avait appartenu à la villa Albani[3], mais dont la provenance primitive est restée inconnue. Le second nous offre, avec l'exemple de la plus grande statue que l'on connaisse de Mithra léontocéphale, l'unique exemple aussi d'une tablette adhérente à la jambe gauche de la figure et chargée d'une inscription latine. Cette inscription, gravée en lettres capitales, nous apprend que la statue avait été consacrée, l'an 190 de notre ère, par un prêtre de Mithra nommé Caius Valérius Héraclès. Mon savant ami M. le professeur Welcker a publié ce monument avec les *Abhandlungen* de Zoëga[4] et d'après la réduction d'un dessin trouvé parmi les papiers de l'antiquaire danois[5]. L'inscription a été interprétée avec une grande sagacité par un autre habile archéologue, M. le docteur Labus, dans un des cahiers de la *Bibliotheca italiana*[6].

Les deux représentations figurées de Mithra léontocéphale qu'on a placées dans le musée Grégorien ne me sont connues

[1] MM. Bunsen et Gerhard, *Beschreib. der Stadt Rom.* t. II, sect. II, p. 335.

[2] *Mus. Pio-Clement.* t. II, tav. XIX.

[3] Raffei, *ubi supra*, tav. III, fig. 2.

[4] Taf. V, n° 16.

[5] Dans mes Recherches sur le culte de Mithra, je publierai une copie non réduite du dessin original que M. Welcker m'a communiqué avec sa complaisance habituelle.

[6] Maggio, 1816, n° V, p. 208 e seg.

que par des indications succinctes, qui ne me permettent ni de dire en quel lieu furent trouvés ces deux monuments, ni de juger s'ils se confondent ou non, l'un avec celui qu'a publié le P. Kircher [1], l'autre avec la statue que possédait autrefois la maison Carpegna [2].

Je ne laisserai pas l'Académie dans la même incertitude sur le cinquième monument, dont il me reste à parler avant de passer du Vatican à la villa Albani. Celui-ci est un bas-relief de marbre, entièrement doré, qui fait partie du musée Chiaramonti. Ainsi que la grande statue léontocéphale datée de l'an 190, il provient des fouilles que fit à Ostie, en 1798, le peintre anglais Fagan, dans l'intérieur d'un *spelæum* ou mithræum souterrain, découvert l'année précédente. Zoëga s'est borné à le décrire dans ses *Abhandlungen* [3], et, jusqu'à ce moment, on n'en a publié aucun dessin. J'en produis un sous le n° 2 de la première des deux planches jointes à mon Mémoire. Je suis redevable de ce dessin à l'amitié d'un habile et zélé archéologue, M. Édouard Gerhard.

La villa Albani possédait autrefois deux statues et un bas-relief représentant Mithra léontocéphale. Une des statues ne s'y trouve plus; c'est probablement le torse restauré qui se voit maintenant dans la bibliothèque du Vatican, après avoir été précédemment placé au musée Pie-Clémentin [4]. La statue et le bas-relief qu'a conservés la villa Albani ont été publiés par Raffei [5]. Le bas-relief est figuré avec plus d'exactitude dans un des ouvrages de Zoëga [6].

A cette liste, il faut ajouter deux monuments qui sont restés inédits : le premier est une figurine votive, de bronze, haute

[1] *Ubi supra.*
[2] Raffei, *loc. cit.*
[3] S. 198 und 199, n° 2.
[4] Voyez ci-dessus, p. 208 et 209.
[5] *Ubi supra*, tav. III, fig. 1, e tav. IV, fig. 2.
[6] *Bassiril. antich. di Roma*, t. II, tav. 59.

de 5 pouces seulement, et qui avait servi de manche à une patère. Zoëga [1] l'avait vue à Rome, chez un marchand d'antiquités qu'il ne nomme pas. J'ignore ce qu'elle est devenue. Le second monument existe dans la même ville, et m'est signalé par M. de Witte, qui en a vu un dessin, à Rome, entre les mains de M. le docteur Émile Braun.

Après ces diverses indications, je crois devoir placer encore ici la mention d'une prétendue statue de Sérapis, qui faisait autrefois partie du riche cabinet d'antiquités qu'avait formé à Montpellier le premier président Bon de Saint-Hilaire. Cette statue paraît s'être égarée ou même perdue. Elle a été publiée avec confiance, sous le nom de *Sérapis-Soleil,* par Montfaucon, dans son Supplément à l'Antiquité expliquée [2], et reproduite, sans aucune défiance, dans le livre de Pluche intitulé *Histoire du ciel* [3], comme dans un grand nombre d'autres ouvrages ou de dissertations archéologiques. Tout me porte à douter de l'authenticité d'un pareil monument, et à conjecturer qu'on l'avait composé en adaptant au torse d'une statue antique de Mithra léontocéphale une tête de Jupiter-Sérapis.

Le nombre total des représentations figurées de Mithra léontocéphale qui se conservent aujourd'hui dans divers lieux s'élève donc, en définitive, à onze ou douze au plus. Dans ce

[1] *Abhandlung.* S. 206 und 207, n° 10.

[2] T. II, pl. XLII.—C'est par erreur que la figure qui est gravée sous le nom de *Sérapis,* dans la planche B des Recherches de MM. Jollois et Devilliers sur les bas-reliefs astronomiques égyptiens (*Descript. de l'Égypte, Antiquit.* t. I), porte pour suscription ces mots : *Montfaucon, Antiq. expl. Suppl. vol. II, pl. 42.* Les auteurs, dans une lettre qui est entre mes mains, reconnaissent que cette suscription appartient à la figure qu'ils ont intitulée *Sérapis-Soleil,* sur la même planche B; mais ils ne peuvent se rappeler d'où ils ont tiré le dessin de la figure qui a donné lieu à l'erreur que je signale. Il me paraît probable que ce dessin est la reproduction d'une restauration arbitraire du torse qui se conserve au musée de la ville d'Arles. (Voyez ci-dessus, p. 208.)

[3] T. I, planche pour la p. 66; édit. de Paris, 1739.

nombre, deux seulement ont été trouvées sur le sol de la France : le torse du musée d'Arles et le bas-relief qui est le sujet de ce Mémoire.

Le sculpteur romain Flaminio Vacca s'était prudemment abstenu d'appliquer aucune dénomination aux deux figures léontocéphales que les fouilles d'Horace Muti lui avaient donné l'occasion d'examiner. Son exemple fut imité par les érudits. Depuis la découverte dont il s'agit, c'est-à-dire depuis le milieu environ du XVI^e^ siècle jusqu'au milieu du XVII^e^, ils gardèrent même un silence absolu sur ces deux monuments; du moins ne nous est-il parvenu aucun ouvrage manuscrit ou imprimé qui prouve que, durant cette période, ce silence ait été rompu. On sait seulement qu'au dessin trouvé par Montfaucon dans les portefeuilles de Sante Bartoli, était jointe une explication manuscrite dont le savant bénédictin nous fait connaître le peu de valeur en se bornant à nous dire [1] que l'auteur anonyme de cet écrit prenait pour l'image de quelque dieu des Sabins la figure léontocéphale dessinée par Sante Bartoli. Mais, en 1654, une nouvelle découverte, dont j'ai déjà parlé, fut, pour le P. Kircher, l'occasion de faire entrer dans le domaine de l'archéologie l'étude des figures à tête de lion. Trop imbu de l'idée que l'origine de tous les monuments singuliers devait être cherchée en Égypte, il se crut autorisé à reconnaître, sous les traits de la statue léontocéphale du duc Muti, une prétendue divinité égyptienne qu'il appelle *Momphta* [2], et qu'il croit identique avec Sérapis. Du reste, il paraît avoir ignoré que deux statues analogues avaient été trouvées à Rome, un siècle auparavant, et qu'il en existait une description et des dessins ou croquis parmi les papiers de Flaminio Vacca et de Sante Bartoli.

[1] *Diar. italic.* p. 197.

[2] *Œdip. Ægyptiac.* loc. cit.

A la vue de ces derniers documents, qui peut-être, sans lui, nous seraient restés inconnus, dom Montfaucon, étranger à tout esprit de système, riche d'un grand fonds d'érudition et plein de zèle pour la recherche des manuscrits et des monuments figurés, n'hésita pas à restituer au dieu des Perses, Mithra, comme je l'ai dit plus haut, les deux figures léontocéphales dont la découverte lui était révélée par les notes manuscrites de Vacca. Il consigna son opinion dans l'ouvrage précieux qu'il publia, en 1702, à Paris, sous le titre de *Diarium italicum*. Mais là, comme plus tard, dans le premier volume de son Antiquité expliquée [1], il s'abstint de faire aucune mention de la figure gravée dans l'OEdipe égyptien de Kircher, évitant ainsi, par des raisons qui ne me sont pas connues, d'avoir à s'expliquer sur l'erreur que commet ce père jésuite, lorsqu'il rapporte à une divinité égyptienne la statue léontocéphale de la villa du duc Muti.

L'opinion de Montfaucon, bien qu'elle fût appuyée sur des témoignages irrécusables, n'obtint pas l'assentiment unanime des savants. L'abbé Raffei, dans ses Observations sur les trois figures léontocéphales de la villa Albani et sur le torse restauré de la bibliothèque du Vatican [2], observations qu'il fit imprimer en 1779, considère ces monuments comme autant de représentations solaires, auxquelles on ne peut, selon lui, appliquer que deux dénominations, celle d'Osiris ou celle de Mithra. Dédaignant les témoignages sur lesquels s'était fondé Montfaucon, pour se déclarer en faveur de la seconde de ces deux dénominations, et, préférant s'engager dans la voie erronée où avait marché le P. Kircher, il donne l'exclusion au nom de Mithra, et se prononce formellement pour celui d'Osiris. A cette

[1] T. I, 2e partie, p. 368-372. Paris, 1719.

[2] *Osservaz. etc.* p. 23-48.

époque, on ne connaissait pas encore les diverses divinités léontocéphales que les voyages entrepris en Égypte, une étude plus approfondie des antiquités égyptiennes, et la réunion d'un nombre considérable de monuments figurés égyptiens dans nos musées publics ou particuliers, nous ont successivement fourni le moyen de distinguer du dieu Osiris.

La décision arbitraire de Raffei fut contestée avec succès, en 1783, par l'illustre Visconti, dans le second volume de sa belle description du musée Pie-Clémentin [1]. Après avoir démontré que, lors même qu'il faudrait chercher chez les Égyptiens l'explication des figures léontocéphales dont nous nous occupons, la dénomination d'Osiris leur conviendrait bien moins que celle d'Horus, il expose les raisons qui le portent à se ranger sans hésiter à l'avis de Montfaucon. Développant la pensée du judicieux bénédictin, il examine un à un les principaux symboles qui entrent dans la composition de ces sortes de figures. Il déclare ces symboles « solaires et mithriaques. » Il les retrouve, soit dans le passage cité de Luctatius, soit dans les autres traditions écrites et les autres représentations figurées dont Mithra est le sujet. A cette occasion, il établit une distinction entre les monuments qui représentent le dieu des Perses immolant un taureau, et ceux qui reproduisent ce même dieu sous les traits d'une figure humaine à tête de lion, et le corps entouré d'un serpent. Il place dans la première de ces deux catégories les représentations figurées de Mithra qui étaient accessibles au vulgaire; et dans la seconde, ces images dont Thémistius [2] entendait parler lorsqu'il dit qu'on les montrait aux seuls initiés. La disposition particulière des monuments de sculpture qui ornaient le mithræum souterrain d'Ostie semble confirmer

[1] T. II, p. 44 et 45. — [2] *Oration.* XX. In *Patrib.* p. 235; ed. Harduin.

l'interprétation donnée par Visconti au passage de Thémistius, quelques années avant cette importante découverte. En effet, c'est à l'entrée même du mithræum d'Ostie que Fagan [1] trouva un groupe de ronde bosse [2] consacré par Caius Valérius Héraclès, prêtre de Mithra, et représentant ce dieu au moment où il sacrifie un taureau, tandis qu'il fallut pénétrer jusque dans l'endroit le plus secret de l'intérieur du temple pour découvrir la grande statue de Mithra léontocéphale [3], consacrée par le même prêtre, l'an 190 de notre ère, et le bas-relief doré, où j'ai déjà dit que l'on voit aussi Mithra léontocéphale. Après un fait si digne d'attention, on peut encore, ce me semble, alléguer, comme un argument favorable à la distinction établie par le savant antagoniste de Raffei, la rareté des monuments qui représentent Mithra léontocéphale et le grand nombre de ceux qui le reproduisent sous les traits d'une divinité tauroctone, à tête humaine.

Toutefois, le débat entre Kircher et Raffei, d'une part, et Montfaucon et Visconti, de l'autre, n'était pas définitivement vidé. Zoëga, ayant composé, à Rome, en 1798, une assez longue dissertation sur le culte, les mystères et les monuments romains de Mithra, se trouva conduit à examiner la question particulière des figures léontocéphales dans deux paragraphes distincts qui, ainsi que les autres parties de la dissertation, furent insérés, en langue danoise, dans le quatrième volume des Mémoires de la Société royale des sciences de Copenhague, pour les années 1805 et 1806. Le premier de ces deux paragraphes est intitulé *Le dieu Æon;* le second, *Les dix représentations figurées de ce dieu qui existent actuellement et qui autrefois étaient attri-*

[1] Ci-dessus, p. 210.

[2] Zoegas *Abhandlung*. S. 146, n. a, und S. 198; Taf. V, n. 15.

[3] Zoegas *Abhandlung*. S. 193-199; Taf. V, n. 16.

buées à Mithra. Ils contiennent l'un et l'autre des considérations, des interprétations, dans lesquelles on regrette que l'auteur ne tienne pas assez compte des observations et des témoignages dont le judicieux interprète des monuments du musée Pie-Clémentin s'était servi pour justifier le sentiment de Montfaucon. Comme Raffei, Zoëga ne sait pas se borner à chercher l'explication des figures léontocéphales romaines dans les documents qui se rapportent directement au culte et aux mystères de Mithra. Confondant ensemble les idées que les Chaldéens d'Assyrie et Zoroastre, leur élève, attachaient au dieu appelé *le Temps sans bornes,* et les idées que Manichée s'était formées sur la nature et les attributions des sept Æons, il imagine de donner aux dix figures léontocéphales dont il s'occupe la dénomination d'*Æon* ou *Chronus;* il rend ainsi synonymes deux qualifications qui ne le sont nullement dans la théologie orientale, et il les substitue très-arbitrairement au nom de Mithra, qu'avec toute raison Montfaucon et Visconti avaient appliqué à celles de ces dix figures qui leur étaient connues. On est d'autant plus en droit de s'étonner d'une pareille conclusion, que, parmi les dix représensations décrites par l'antiquaire danois, sont nominativement compris la grande statue et le bas-relief doré qu'en 1798 on avait retirés de l'intérieur du mithræum d'Ostie. Or l'entrée de cet édifice, je le répète, était décorée d'un groupe, de ronde bosse, qui représente le dieu des Perses dans l'action de sacrifier un taureau, et qui porte une dédicace où se lit le nom de Caius Valérius Héraclès, ce même prêtre de Mithra que nous trouvons nommé dans la formule de consécration de la grande statue léontocéphale.

En 1808, et, par conséquent, une année environ avant la mort de Zoëga, arrivée le 10 février 1809, avaient paru à Rome plusieurs livraisons du second volume d'un bel ouvrage dont

il a doté la science, *Gli bassirilievi antichi di Roma.* On y trouve [1], en italien et avec quelques légers changements, la dissertation intitulée, *Le dieu Æon,* que l'auteur avait précédemment publiée en danois dans les Mémoires de la Société royale des sciences de Copenhague, comme je viens de le dire. Il fait ici une application particulière de ses idées à l'interprétation d'une des trois figures léontocéphales que, de son temps, possédait la villa Albani, et il donne de cette figure, déjà publiée par Raffei sous le nom d'Osiris, un dessin [2] au bas duquel on lit le mot *Eone.*

Visconti ne pouvait approuver une qualification aussi vague et aussi arbitraire. Dans le cours de la même année 1808, la publication de ses Miscellanées lui fournit l'occasion de se prononcer contre l'opinion récemment exprimée par Zoëga, et de déclarer, une seconde fois [3], que la dénomination de Mithra était la seule qui convînt aux figures léontocéphales dont s'était occupé l'antiquaire danois dans ses *Bassirilievi antichi di Roma.* Du reste, l'auteur des Miscellanées n'apporte là aucune nouvelle considération, aucun nouveau témoignage à l'appui de son sentiment. Il néglige même de réfuter les diverses erreurs qui servent de base aux conclusions de Zoëga, et il se borne à dire que le passage du scoliaste de Stace, où il est textuellement question de Mithra à face de lion, *leonis vultu,* reste un argument sans réplique en faveur de l'opinion de ceux qui considèrent comme autant de représentations de ce dieu les figures que l'on a qualifiées du nom d'*Æon* ou *Chronus.*

Lorsqu'il traçait les lignes dont je viens de donner la substance, Visconti ne connaissait pas la longue dissertation que Zoëga avait précédemment fait insérer dans le quatrième vo-

[1] T. II, p. 32-40.

[2] *Bassiril. antich. di Roma,* t. II, tav. 59.

[3] *Mus. Pio-Clementin (Miscellan.),* t. VII, p. 98.

lume des Mémoires de la société royale des sciences de Copenhague. Il convient d'ajouter que, écrite primitivement en italien, mais publiée en danois, cette dissertation avait ainsi été livrée au monde savant dans une langue accessible à un bien petit nombre d'archéologues; aussi était-elle restée à peu près ignorée hors du Danemark jusqu'au moment où l'auteur jugea convenable de reproduire sous sa sa forme primitive la partie de cet écrit qu'il a placée dans le texte de ses *Bassirilievi antichi di Roma.* C'est en 1817 seulement que la dissertation dont il s'agit fut traduite, tout entière, du danois en allemand, et réimprimée, par les soins de M. le professeur Welcker, dans un volume que j'ai déjà cité plusieurs fois, et qui a pour titre, *Zoegas Abhandlungen.*

Ma remarque, au reste, ne saurait absoudre le docte Visconti d'un tort qu'il a partagé avec Raffei et Zoëga. Dans son interprétation de la statue léontocéphale du Vatican, comme dans ses Miscellanées, il nous montre qu'il n'avait pas plus cherché que ces deux antiquaires à approfondir l'étude des anciens systèmes religieux de l'Asie occidentale, ni celle des monuments de l'art qui s'y rattachent. Cette double étude, malgré les savantes recherches de Selden sur les dieux de Syrie, malgré le beau travail de della Torre sur le culte et les représentations figurées de Mithra, malgré la publication des importants mémoires d'Anquetil du Perron et de sa traduction du Zend-Avesta; cette double étude, dis-je, était fort négligée, en Europe, au temps où Raffei, Visconti et Zoëga publiaient les écrits dont je viens de parler. Elle l'est encore beaucoup trop, de nos jours, pour les progrès si désirables de l'archéologie comparée; et cependant, depuis Selden, della Torre et Anquetil, les savantes publications de M. le professeur Frédéric Creuzer, du Dr Frédéric Münter, de M. de Hammer, de

M. Höck, et les riches collections d'antiquités ou de dessins rapportées de l'Orient par un grand nombre de voyageurs français ou étrangers, nous ont laissé entrevoir combien une telle investigation peut fournir de sujets de méditation aux esprits les plus sérieux, et d'utiles enseignements à quiconque voudra pénétrer le sens intime des traditions religieuses, des légendes et des monuments figurés que nous ont légués les peuples les plus célèbres de l'antiquité.

Toutefois, parmi les savants et les voyageurs qui se sont plus ou moins spécialement occupés du culte et des représentations figurées de Mithra, personne, à ma connaissance, n'a entrepris de remplir les lacunes que présentent les recherches de Visconti et de Zoëga sur les figures léontocéphales d'époque romaine, ni de relever les erreurs dans lesquelles est tombé ce dernier. Loin de là, ces erreurs, au lieu d'être combattues, se sont propagées en France et à l'étranger. L'école allemande surtout a donné le fâcheux exemple d'adopter, sans discussion préalable, et contrairement à l'opinion de Montfaucon et de Visconti, la fausse dénomination d'Æon, imposée par l'antiquaire danois aux figures de Mithra léontocéphale. Il y a huit ans à peine, nous avons vu, non sans étonnement, dans un ouvrage qui, sous tant de rapports, mérite les éloges de tous les archéologues, un érudit allemand[1] reprendre Visconti d'avoir attribué à Mithra la statue léontocéphale du musée Pie-Clémentin, et ne pas hésiter à désigner sous le nom d'Æon cette même statue et tous les monuments du même genre qui se trouvent à Rome. Une double tâche est donc à remplir dans l'interprétation qu'attend le bas-relief qui, découvert en 1840, dans les fouilles de Vienne, offre un nouvel exemple de ces fi-

[1] M. Ernest Platner, dans l'ouvrage collectif intitulé, *Beschreib. der Stadt Rom.* II Bd. S. 335.

gures léontocéphales romaines, dont la destinée semble être de renouveler sans cesse un débat que l'illustre auteur des Miscellanées croyait avoir terminé. Je n'entre dans la lice qu'avec une juste défiance de mes propres forces; et ce n'est pas sans un bien vif regret que je me vois contraint d'exercer envers Zoëga, envers Visconti lui-même, les droits rigoureux de la critique, lorsque je voudrais n'avoir à offrir ici à la mémoire de ces hommes éminents qu'un tribut d'admiration et de reconnaissance pour les importants services qu'ils rendirent à la science chaque fois qu'ils traitèrent des sujets d'archéologie qui leur étaient plus familiers.

Faute d'avoir étudié à leur source primitive les doctrines du manichéisme, et, dans le Zend-Avesta, les rapports particuliers qui existaient entre ces doctrines et le système religieux emprunté par Zoroastre aux Chaldéens d'Assyrie, Zoëga et Visconti n'avaient pas remarqué que les sept Æons des valentiniens et des manichéens correspondent aux sept Amschaspands des livres zends, et que si le premier de ces noms signifie les *vivants* ou les *immortels*[1], d'après la racine sémitique חיה, *hayy* ou *hay*, à laquelle il appartient[2], le second est la forme persane moderne d'une qualification zende (*amĕcha çpĕnta*), qui se traduit littéralement par celle-ci : *les saints immortels*[3]. Ils n'avaient pas non plus remarqué que les sept Amschaspands sont chacun la manifestation d'Ormuzd et de Mithra, considérés dans l'exercice des sept fonctions principales que les livres sacrés des Parses assignent à ces deux divinités dans le ciel et sur la terre. Ils paraissent avoir ignoré que le second

[1] « *Éons* et *Immortels* sont des termes synonymes, » dit le savant Beausobre (*Hist. du manichéisme*, t. I, p. 572).

[2] Voyez mes Recherches sur le culte de Vénus, p. 35 et 36, notes 1-4, et ajoutez que le mot grec *αἰών* a le sens d'*éternité*.

[3] *Ibid.* note 4.

de ces sept Amschaspands, dont le premier se nomme même Ormuzd, est, en particulier, la manifestation du dieu Ormuzd, roi du ciel fixe ou roi du firmament, et la manifestation du dieu Mithra, roi du ciel mobile ou du ciel des sept planètes. C'est à ce double titre que l'Amschaspand, ou le *saint immortel* dont il s'agit, porte le nom de *Bahman,* transcription persane employée par Anquetil à la place du pazend *vanghu manô,* ou du zend *vôhu manô,* qui littéralement signifient à la fois : *la bonne intelligence*[1] et *le ciel pur,* de même qu'Ormuzd, roi du ciel pur, est appelé *çpĕnto mainyus,* c'est-à-dire le *saint intelligent,* par opposition à Ahriman, nommé en zend *angrô mainyus,* le *méchant intelligent*[2]. Zoëga, Visconti et Anquetil lui-même n'avaient pas observé qu'Ormuzd et Mithra forment avec le dieu suprême Zarouân (*Zrvâna* ou *Zarvâna akarana*), une triade[3] dont chaque personne représente l'idée d'un mode particulier de temps, le *temps sans bornes* ou l'éternité, le *temps limité,* c'est-à-dire la durée du monde créé, et le *temps périodique* ou le temps exprimé par la révolution du soleil et de la lune. Enfin, nos deux archéologues, il faut bien le dire, ne s'étaient pas rendu un compte exact du rôle que joue Mithra dans le système religieux des Perses et dans l'institution des mystères qui portent le nom de cette divinité. Toutes ces notions ont surtout manqué à Zoëga. S'il les avait eues, elles l'auraient empêché de se méprendre sur la dénomination qu'il convenait d'appliquer aux figures léontocéphales que nous a léguées l'antiquité romaine; elles l'auraient infailliblement conduit, ainsi que Visconti, à découvrir les motifs qui, en

[1] M. Eug. Burnouf, *Journ. des Sav.* août 1833, p. 468.

[2] Id. *ibid.* p. 467 et 468; *Yaçna,* t. I, p. 88 et suiv.

[3] Voyez le Nouveau Journal asiatique, tome XVI, août 1835, pages 174 et 175.

Asie, présidèrent à la composition du type primitif de ces singulières figures, et au choix des attributs avec lesquels ce type fut diversement reproduit en Occident.

Trois monuments mithriaques de travail romain, que, plusieurs fois, j'ai déjà eu ailleurs l'occasion de citer, et qui n'étaient pas restés inconnus à Zoëga, peuvent contribuer à montrer combien l'antiquaire danois est peu fondé dans son opinion, lorsqu'il prétend reconnaître Æon ou le Temps-sans-bornes sous les traits d'une divinité léontocéphale, semblable à celle dont le bas-relief de M. Péron nous offre un nouvel exemple. Je veux parler d'une terre cuite que l'on a long-temps conservée à Rome, dans le palais du sénateur Octave Zéno [1], d'une intaille de jaspe rouge, qui faisait autrefois partie de la collection du comte de Caylus [2], et d'un bas-relief coulé en verre et découvert à Rome, que Passéri avait donné au musé Oliviéri [3]. Ces monuments sont aujourd'hui perdus, mais on en possède des dessins plus ou moins satisfaisants. Dans la partie supérieure de la terre cuite, on remarque, placée debout, au milieu de sept pyrées ou autels allumés, une figure humaine, ailée, qui, de la main gauche, tient un long sceptre, et qui est enlacée dans les quatre replis d'un serpent, dont la tête semble menacer une autre figure humaine, qu'entoure également de ses quatre replis un reptile de même espèce. Cette seconde figure n'est pas ailée et ne porte point de sceptre; elle est debout et dans une humble attitude, sur le même plan que la première, mais en dehors des sept autels, à la gauche du spectateur, c'est-à-dire entre le quadrige du soleil et le premier pyrée Sur l'intaille de Caylus, nous re-

[1] Lafréry, *Specul. roman. magnific.* (Voyez aussi *Mém. de l'Académ.* t. XIV, 2e part. pl. V.)

[2] *Rec. d'Antiq.*, t. VI, pl. LXXIV, n° 1.

[3] Oliviéri, *Antich. crist.*, p. 23, tav. VI.

trouvons ces deux figures dans une position respectivement semblable, avec cette seule différence, que la scène est placée sur la voûte de la grotte de Mithra, et qu'entre le quadrige du soleil et la figure non ailée, on distingue, au milieu de neuf étoiles ou planètes, un myste nu, qui implore à genoux, comme on le voit sur quelques autres monuments mithriaques romains[1], l'entrée du séjour des bienheureux, figuré sous la forme de la montagne céleste, appelée le *Gorotman* ou l'*Albordj*. Au lieu de sept autels allumés, on trouve ici sept flammes ascendantes, qui ont la même signification. Le bas-relief d'Oliviéri se rapproche, par la composition du sujet, beaucoup plus de la terre cuite du palais Zéno que de l'intaille de Caylus; mais cependant, sans parler de la date consulaire de l'an 391 de notre ère, qui s'y trouve implicitement exprimée, il présente plusieurs particularités que n'offre ni l'un ni l'autre de ces deux derniers monuments. Nous devons regretter que l'imperfection du travail de ce bas-relief coulé en verre, et l'imperfection aussi du seul dessin qu'on en possède, ne permettent pas d'indiquer avec une certitude absolue chacune de ces particularités. Dans l'état où ce monument est reproduit sur une des planches de l'ouvrage d'Oliviéri intitulé *Antichità cristiane*[2], on distingue dans le champ, au-dessous d'un fronton triangulaire, qui supporte le char du soleil et celui de la lune, et à gauche de la tête de Mithra tauroctone, une petite figure humaine ailée, enveloppée, à partir du milieu du corps environ, par les six replis d'un serpent dont on ne voit pas la tête, et dont la queue s'enroule de manière à cacher en-

[1] *Virunum* oder *die römisch. Alterth. des Saalfeldes in Kärnthen;* Wienn, Schotky, 1823, I Heft.—*Ann. des Ver. für nassauisch. Alterthumsk. und Geschichtsf.* Wiesbad. 1827, II Heft. Taf. I. — *Mém. de l'Acad.* t. XIV, 2e partie, pl. I, nos 1 et 2. — Bas-relief mithriaque inédit, trouvé dans les ruines d'Apulum.

[2] Pag. 23, tav. VI.

tièrement les pieds de la petite figure. Une seconde figure, pareille à celle-ci, se montre plus bas, dans le champ, à la gauche du mufle du taureau qu'immole Mithra. Comme la première, elle semble descendre du ciel; mais, à la différence de celle-là, elle atteint l'intervalle qui sépare les deux autels placés à la gauche de Mithra. Sur le même plan, au côté opposé et au-dessus de quatre autres autels, on aperçoit, renversée à côté d'un flambeau allumé et dressé verticalement, une figure humaine, sans tête et sans ailes.

Les diverses particularités que je viens de signaler sur ce bas-relief de verre, sur la terre cuite du palais Zéno et sur l'intaille de Caylus, n'ont encore reçu aucune explication satisfaisante, ni même été l'objet d'une attention sérieuse. Les fragments que nous possédons des livres sacrés des Parses fournissent à eux seuls cependant, si je ne me trompe, le moyen d'en déterminer la signification et de pénétrer même le sens intime de la scène à laquelle elles se rattachent. Il est, en effet, évident que, dans les deux premières des trois compositions dont il s'agit, les sept autels allumés ou les sept flammes représentent les cieux des sept planètes, et, par conséquent, les sept intelligences appelées *Amschaspands,* qui président aux sept planètes et qui sont les sept conseillers d'Ormuzd. Ces sept feux ou pyrées nous transportent dans la région céleste; et la présence du char du soleil et de celui de la lune nous avertit que nous sommes ici, non dans le ciel fixe, résidence particulière d'Ormuzd, mais dans le ciel mobile, où Mithra règne en roi, placé toujours entre le soleil et la lune, comme le dit textuellement le Zend-Avesta [1], et comme nous le montrent plusieurs bas-reliefs d'époque romaine. Dès lors il

[1] T. II, p. 13. — Cf. t. I, 2e partie, p. 28.

devient indubitable que, sous les traits de la figure qui, debout au milieu des sept feux ou du ciel des planètes, porte des ailes ascendantes, attachées aux épaules, et tient un sceptre royal, on a voulu représenter Mithra, roi du ciel mobile. Or, je le répète, nous voyons, dans le Zend-Avesta, que Bahman, dont le nom zend, *vohû manô,* signifie à la fois le *ciel pur* et la *bonne intelligence,* est la manifestation du dieu Mithra dans ses fonctions de roi du ciel mobile. Cet Amschaspand réside au ciel, revêtu d'habits d'or [1], et se lève de son trône d'or, dit Zoroastre [2], pour recevoir, à l'entrée du Gorotman, les justes ou les féroüers purs, les féliciter sur leur heureuse arrivée dans le ciel, et leur donner des vêtements d'or. Comme Mithra, il représente le principe de l'intelligence; comme lui, il distribue aux humains l'intelligence, qui est un don précieux d'Ormuzd [3]. Son antagoniste, Aschmogh, l'un des rois des enfers, l'un des sept Dews, et, par conséquent, l'une des sept manifestations d'Ahriman, est précisément ce Dew que les livres zends qualifient des épithètes d'*impur* [4], d'*ennemi des féroüers* [5], de *couleuvre ennemie de Mithra* [6], de *couleuvre à deux pieds* [7], et d'*ancien serpent infernal qui a deux pieds* [8]. Cette dernière qualification lui est commune avec Ahriman, et m'a servi, dans un autre mémoire [9], à reconnaître, sur quatre bas-reliefs mithriaques que nous a légués l'antiquité romaine, Ahriman lui-même, chef des Dews, sous les traits d'un personnage barbu qui, entouré d'un énorme serpent, siége dans la région des enfers, et s'y voit attaqué ou poursuivi par Mithra. J'ai même, à

[1] *Zend-Avesta,* t. II, p. 75.

[2] *Ibid.* t. I, 2e partie, p. 418, et t. II, p. 75.

[3] *Ibid.* t. II, p. 153, 154, 316 et 325.

[4] *Ibid.* t. I, 2e partie, p. 112, 305 et 377; t. II, p. 268.

[5] *Zend-Avesta,* t. II, p. 268.

[6] *Ibid.* t. II, p. 204.

[7] *Ibid.* t. I, 2e partie, p. 110.

[8] *Ibid. ibid.* p. 305 et 377.

[9] *Mém. de l'Académ.* t. XIV, 2e partie, p. 88-97.

cette occasion, fait remarquer qu'un de ces quatre bas-reliefs [1] nous offre le spectacle curieux du serpent de Mithra combattant le serpent d'Ahriman. La face antérieure du bas-relief mithriaque trouvé dans un des mithræum de Hedernheim m'a aussi donné lieu de signaler un second exemple de l'opposition du bon et du mauvais serpent [2]. J'ajoute ici que, dans l'iescht de Taschter [3], Ahriman est *l'astre serpent qui se faisait un chemin entre la terre et le ciel;* et que, selon le Boun-Déhesch [4], Ahriman, sous la forme du reptile que Zoroastre appelle *la couleuvre à deux pieds* ou *l'ancien serpent infernal à deux pieds,* pénétra dans le ciel, sauta du ciel sur la terre, le jour Ormuzd du mois des féroüers (*farvardin*), vit le ciel et la lumière, mais fut brisé et saisi de frayeur, continue le Boun-Déhesch [5], comme l'est la brebis devant le loup. On ne peut donc douter que, sur la terre cuite du palais Zéno et sur l'intaille de Caylus, les deux figures entourées chacune d'un serpent et placées dans la région du ciel ne représentent Mithra et Ahriman se manifestant, le premier, dans la personne de l'Amschaspand Bahman, roi du ciel, et, le second, dans celle du Dew Aschmogh, l'antagoniste de Bahman. C'est encore ici, sous l'emblème du bon et du mauvais serpent [6], la grande lutte du bien et du mal, du bon et du mauvais principe, ou du bon et du mauvais génie,

[1] *Mém. de l'Académ.* t. XIV, 2e partie p. 180-185, et pl. VI.

[2] *Ibid.*

[3] *Zend-Avesta,* t. II, p. 188.

[4] *Ibid.* (*Boun-Déhesch,* § III) p. 351.

[5] *Ibid.*

[6] Il en est de même dans le mythe d'Apollon chez les Grecs et les Romains. Car, tandis que ce dieu tue le mauvais serpent Python, nous voyons à ses côtés le bon serpent s'enrouler autour d'un cippe, ou autour d'une colonne surmontée d'une lyre. On peut citer plusieurs statues d'Apollon, plusieurs médailles, et, entre autres, une monnaie impériale de Thessalonique, à l'effigie de Gordien-Pie. (Voyez M. Mionnet, *Descr. de Méd.* I, 592 et 593, n° 396.) Ailleurs le bon serpent est placé, comme un symbole de vie, entre les mains d'Esculape et d'Hygie. (Voyez mes Observations sur le *Mithra-Pythius* des mystères, *Mém. de l'Acad.* t. XIV, 2e partie, p. 141-148.)

dont le premier, appelé ailleurs *Amoun*, *Ammon-Cnouphis* ou *Cneph*, *Agatho-Dæmon* (Ἀγαθὸς Δαίμων), est si souvent représenté aussi, dans les sculptures et les peintures des monuments égyptiens, sous la forme d'un serpent *porté sur deux jambes et deux pieds humains*[1], et sous la forme moins naïve d'un personnage humain, dont la face est remplacée par un urœus[2], ou d'un serpent à tête de lion[3]. Les abraxas ou les monuments gnostiques le reproduisent sous l'emblème d'un serpent dont la tête est ornée des rayons du soleil.

Les explications que je viens de donner s'appliquent tout aussi naturellement au bas-relief d'Oliviéri, malgré les différences que j'ai signalées entre ce monument et les deux autres dont il a été question. Car si nous trouvons ici, en opposition avec la figure brisée et renversée, deux figures ailées, nous devons croire que, sous les traits de l'une de celles-ci, dans la partie supérieure du bas-relief, on avait voulu représenter l'Amschaspand Ormuzd, roi du ciel fixe; et, sous les traits de la seconde, qui est placée à côté de Mithra, entre deux des pyrées, symboles des planètes, l'Amschaspand Bahman, manifestation de ce dernier dieu dans ses attributions de roi du ciel mobile ou du ciel des planètes. Observons, à ce sujet, que les pyrées sont au nombre de six seulement, parce que Mithra, quand il plonge de sa main un poignard dans le corps d'un taureau, ainsi qu'on le voit sur notre monument, peut tenir lieu du

[1] Champollion le jeune, *Panth. égypt.* pl. 3 *bis*. — Voyez aussi les urœus à deux jambes et à deux pieds humains, qui sont placés dans les scènes intérieures du grand sarcophage de basalte vert, rapporté d'Égypte par l'auteur que je cite ici, et déposé dans une des salles basses du Louvre.

[2] C'est ainsi qu'il est représenté parmi les figures qui ornent la chapelle monolithe que l'on conserve au musée égyptien du Louvre.

[3] *Descript. de l'Égypte, Antiq.* planches, t. IV, pl. 23, fig. 3. — Champollion le jeune, *Panth. égypt.* pl. 23 E; *Notice descr.* p. 40, nos 64 et 65.

septième pyrée, de celui qui devait correspondre au soleil. Ce groupe, dans son acception cosmologique et astronomique, représente en effet, comme chacun sait, l'entrée du soleil dans le signe du taureau équinoxial, et nous rappelle que le système théogonique et cosmogonique des Perses assigne à Mithra une place de convention vers les équinoxes et les solstices. L'artiste romain, lorsqu'il ornait de sept couronnes un des pilastres qui encadrent ce sujet, semble n'avoir voulu laisser aucun doute sur l'intention qu'il avait eue de marquer que les Amschaspands sont au nombre de sept comme les planètes, leur résidence habituelle. Car j'ai montré ailleurs [1] que, chez les Chaldéens, les Assyriens et les Perses, l'usage était d'affecter à la représentation symbolique des dieux la couronne, emblème d'éternité ou d'immortalité; et l'on comprend sans peine qu'un tel emblème convenait également à des personnages divins que le Zend-Avesta désigne par une qualification commune, qui signifie les *saints immortels*. Remarquons, de plus, qu'à la figure sans tête, qui, sur notre bas-relief de verre, est renversée au pied d'un flambeau allumé, s'applique parfaitement le passage déjà cité des livres sacrés des Parses, où il est dit qu'Ahriman, l'ancien serpent infernal qui a deux pieds, *fut brisé et saisi de frayeur* à la vue du ciel et de la lumière; expression qui est d'accord aussi avec l'attitude que donnent à ce mauvais génie les quatre autres bas-reliefs mithriaques cités [2], où nous voyons, en effet, Ahriman, le corps entouré d'un serpent, tomber à la renverse, *saisi de frayeur*, à l'approche de Mithra monté sur son char lumineux. Deux de ces bas-reliefs [3]

[1] *Bullet. dell' Instit. arch.*, n° VII di lugl. 1834, p. 151-155. — *Nouv. Journ. asiat.* tome XVI, n° 92, août 1835, pag. 172-186.

[2] Ci-dessus, p. 225. — Voy. *Mém. de l'Acad.* t. XIV, 2e partie, pl. I, fig. 1 et 2; pl. II et pl. VI.

[3] *Ibid.* pl. I, nos 1 et 2.

nous montrent même ce char conduit par un génie qui porte un flambeau allumé, semblable à celui que, sur le bas-relief d'Oliviéri, nous trouvons placé devant le *corps brisé* d'Ahriman.

Les diverses considérations qui précèdent, comme les observations que j'ai présentées ailleurs [1], m'autorisent à dire que, dans leur ensemble, aussi bien que dans leurs détails, les scènes qui, sur la terre cuite du palais Zéno, sur le jaspe de Caylus et sur le bas-relief d'Oliviéri, occupent la partie supérieure du sujet, sont parfaitement conformes à l'esprit et à la lettre même des livres sacrés des Parses. Ces monuments, n'en doutons pas, reproduisent des copies ou des imitations de quelques-uns des bas-reliefs mithriaques que les Romains trouvèrent chez les Grecs de l'Asie Mineure, et dont les Perses avaient anciennement apporté les types dans cette célèbre contrée, avec les doctrines et le rituel propres au culte de Mithra. Chacun de ces types, selon toute probabilité, y fut plus ou moins modifié. Mais il ne faut pas perdre de vue que, soumis aux prescriptions hiératiques, dans leurs colonies d'Asie, encore plus que dans la Grèce proprement dite, les Grecs nous montrent, par le témoignage irrécusable des monuments figurés, que là, presque toujours, leurs artistes reproduisirent, sans aucune altération notable, les types asiatiques des sujets religieux; ils se bornaient à les sculpter ou à les graver avec cette supériorité de dessin et d'exécution que l'art avait atteinte entre leurs mains, se soumettant ainsi à une obligation qui, née de considérations tout à la fois peut-être politiques et religieuses, les forçait d'emprunter à un art étranger des modèles dont la composition conventionnelle violait habituellement les règles du goût et le principe de l'imitation du beau, du simple et du vrai. Les figures qui nous occupent viennent

[1] *Mém. de l'Académie*, t. XIV, 2e partie, p. 97-174.

à l'appui de cette observation, soit qu'elles aient une tête de lion, soit qu'elles conservent une tête humaine; car il m'est permis de placer sous les yeux de l'Académie le dessin exact d'un monument inédit [1], chaldéen ou assyrien, et d'ancien style, qui va nous révéler l'origine asiatique du type primitif des représentations figurées de Mithra léontocéphale. Par ce type nous remonterons facilement à celui des figures de la seconde catégorie.

Le monument dont il s'agit provient des ruines de Babylone, et porte tous les caractères d'une haute antiquité. Il fut acquis par feu M. Rousseau, consul général de France à Alep, entre les mains de qui je le vis à Marseille en 1818; et, peu après, il passa dans le riche cabinet de M. le baron Roger [2], qui a bien voulu m'autoriser à le publier. La matière est un calcaire de couleur brune, peu dur, dont la surface autrefois polie a été altérée par le frottement ou par les injures du temps. La forme est celle d'une très-petite stèle, ou plutôt d'une de ces tablettes que, quelquefois, sur les monuments assyriens ou persépolitains que je rapporte aux mystères de Mylitta ou de Mithra, les ministres du culte et les initiés portent suspendues à la main au moyen d'un anneau de métal ou d'un cordon passé dans une bélière longitudinale, qui termine la partie supérieure de la tablette. Cette bélière se retrouve dans le petit monument de M. Roger; elle est pratiquée dans l'épaisseur de la pierre [3]. La tablette, y compris la bélière, a 80 mil-

[1] Pl. II, fig. I *a*, I *b* et I *c*.

[2] Depuis que ce Mémoire a été écrit, les amis des arts ont eu à déplorer la mort de M. le baron Roger. On doit craindre que ce triste événement n'entraîne la dispersion d'un cabinet d'antiquités et d'objets précieux de toute espèce, qui n'avait pu être formé qu'avec un goût éclairé, un tact très-exercé, une longue persévérance et de grands sacrifices pécuniaires. Il renferme notamment une des plus belles collections particulières de pierres gravées que l'on connaisse en Europe.

[3] Pl. II, fig. I *b*.

limètres de hauteur, sur 60 millimètres de largeur, et 19 millimètres d'épaisseur. Une de ses faces [1] est tout à la fois gravée en relief et en creux, l'autre face [2] est gravée en creux seulement. Celle-ci ne porte aucune figure; elle est couverte de caractères cunéiformes appartenants au système assyrien ou babylonien, et répartis, de gauche à droite, dans huit lignes tracées transversalement [3], disposition qui se reproduit sur la plupart des briques de Babylone et de Ninive, tandis qu'elle ne s'observe que sur un très-petit nombre de cylindres assyriens. La face principale nous offre un encadrement formé par des inscriptions écrites en caractères semblables, mais presque entièrement effacés. On distingue cependant cinq lettres ou cinq groupes de caractères qui sont gravés en creux sur le bord gauche, et dont l'un semble se lier à quelques traces d'autres caractères cunéiformes que l'on aperçoit, du même côté, sur l'épaisseur de la pierre [4]. Au milieu de l'encadrement est gravé en relief, mais avec peu de saillie, selon l'usage des temps anciens, un groupe très-singulier, composé d'une figure humaine féminine, léontocéphale, et de plusieurs animaux. Les deux jambes de cette figure à tête de lion sont terminées par les griffes du même animal. Elle est debout sur un taureau couché et tourné, comme elle, vers l'occident, ainsi qu'on le remarque dans la plupart des représentations figurées de

[1] Pl. II, fig. I *a*.

[2] *Ibid.* fig. I *b*.

[3] L'importance du monument et le grand nombre d'autres monuments monolingues, bilingues ou trilingues, qui, comme celui-ci, portent des inscriptions écrites avec les caractères cunéiformes propres au système assyrien ou babylonien, doivent faire vivement désirer que les philologues qui cultivent particulièrement l'étude des langues sémitiques s'appliquent au déchiffrement de ces inscriptions avec un succès égal à celui qui a couronné les essais successivement tentés par MM. Grotefend, Saint-Martin, Eugène Burnouf, Lassen et Rawlinson, sur les inscriptions gravées en caractères cunéiformes appartenants au système zend ou persique.

[4] Pl. I, fig. I *c*.

Mithra tauroctone ou tauropole[1]. De chaque main elle tient un serpent; une laie ou une truie est suspendue à sa mamelle droite, appuyant ses quatre pieds sur le corps de la femme; un chien qui pose ses deux pattes postérieures sur la corne et l'oreille droite du taureau, et ses deux pattes antérieures sur la cuisse droite et le ventre de la même figure, suce avec avidité le lait de la mamelle gauche. Au seul aspect de cette curieuse composition, dont jusqu'à ce jour aucun autre monument figuré ne nous a offert un second exemple, on est porté à soupçonner que l'on a devant les yeux le type asiatique des figures léontocéphales romaines, sous les traits de qui, à l'exemple de Montfaucon et de Visconti, nous avons reconnu Mithra. Bientôt un examen approfondi ne laisse subsister aucun doute sur ce point.

D'une part, un passage de Porphyre, souvent cité, nous apprend que, si le dieu des Perses est représenté monté sur un taureau, c'est à l'instar de Vénus : Ἐποχεῖται δὲ (Μίθρας) ταύρῳ (τῷ) Ἀφροδίτης[2]. Ce témoignage ne saurait être récusé, lorsqu'on se rappelle que Porphyre, né dans une partie de l'Asie occidentale où l'on pouvait sans peine se procurer des renseignements précis sur le culte et les mystères de Mithra, avait même consulté sur cette matière deux ouvrages spéciaux dont nous avons à regretter la perte, ceux d'Eubule et de Pallas. De leur côté, les monuments figurés romains nous montrent Mithra, tantôt pliant le genou gauche et l'appuyant sur le dos d'un taureau couché, qu'il s'apprête à immoler, tantôt debout sur le dos de l'animal symbolique. C'est dans cette dernière attitude qu'il nous apparaît sur un curieux

[1] Parmi les exceptions, on peut citer un bas-relief de la villa Altiéri (Leonard. Augustini *Gemm. antiq.* post Gronovii *Præfation.* tab. II; ed. 1685.) — [2] *De Antr. Nymph.* XXIV, p. 22 et 23; ed. Van Goens.

bas-relief que, depuis longues années, on conserve à Rome, dans la villa Altiéri[1]. Cet exemple, bien qu'il soit unique, suffit, sans doute, pour constater l'identité qui, sous le rapport de la pose et de l'intention, s'établit ici entre le dieu des Perses et la divinité assyrienne ou chaldéenne que le monument de M. Roger représente placée debout sur le dos d'un taureau couché. L'assertion du philosophe syrien, quant à l'attribution du taureau à Vénus, est d'ailleurs confirmée par les passages de Sanchoniathon et de plusieurs autres écrivains que j'ai cités dans mon Mémoire sur le taureau et le lion, considérés comme attributs caractéristiques de Vénus, Mémoire qu'en 1836 j'ai eu l'honneur de communiquer à l'Académie, et qui sera prochainement publié. A leur tour, une multitude de monuments figurés asiatiques viennent attester l'usage où furent les peuples orientaux de placer debout, tantôt sur des taureaux, tantôt sur des lions, leurs divinités mâles, leurs divinités femelles, et, en particulier, Baal, Baaltis, Astarté ou Mylitta, comme aussi les ministres du culte de cette dernière déesse, et les prêtresses qui la représentaient dans les cérémonies propres aux initiations. Une médaille impériale bien connue[2] et frappée à Corycus, dans la Cilicie, nous montre même Astarté sous la forme d'une femme à tête de taureau, ainsi que le voulaient les prescriptions hiératiques dont Sanchoniathon[3] nous a conservé le souvenir dans les seuls fragments qui nous restent de la théologie phénicienne. Rappe-

[1] Léonard Agostini, *loc. cit.*

[2] Voyez mes Recherches sur le culte de Vénus, pl. III, n° 1. L'identité qui existe si souvent entre les représentations figurées de Vénus et celles de Tychè ou la Fortune, est telle, sur la médaille citée, que quelques numismates, s'appuyant sur un passage de Jean Lydus, se sont crus autorisés à reconnaître, au revers de cette médaille, l'image de la Tychè taurocéphale dont cet auteur fait mention.

[3] Apud Euseb. *Præpar. Evangel.* I, x, pag. 38 C; ed. Viger. — Sanchoniath. *Fragm.* p. 34; ed. Orelli.

lons-nous d'ailleurs qu'à la légende de Vénus, chez les divers peuples de l'antiquité qui adoraient cette divinité, comme à la légende de Mithra, chez les Perses, les Grecs asiatiques et les Romains, se rattache l'antique institution d'un zodiaque et d'un calendrier religieux, où le taureau, symbole du principe humide, et le lion, symbole du principe igné, marquent, l'un, le premier signe de l'équinoxe vernal et la plus grande exaltation de la lune; l'autre, le premier signe du solstice d'été et la plus grande exaltation du soleil. Ne perdons pas de vue que le système théogonique et cosmogonique des Chaldéens d'Assyrie, qui fut commun aux Assyriens, aux Phéniciens, aux Arabes et aux Perses, assignait à Vénus, ou à Mithra, une place particulière vers les équinoxes et les solstices[1]. N'oublions pas que Vénus, comme Mithra, veillait à la reproduction des êtres dans un monde qui, selon d'antiques croyances religieuses, avait été créé à l'époque où le soleil équinoxial fit sa première conjonction avec la constellation zodiacale du taureau. Rappelons-nous enfin les monuments figurés de l'Asie qui perpétuent le souvenir de ce phénomène astronomique, à l'aide d'un groupe représentant un taureau dévoré par un lion. Déja tous ces faits ont été exposés en 1836, avec les détails nécessaires, dans le mémoire que je viens de citer. Déjà aussi, j'ai soumis au jugement du monde savant une autre dissertation[2], où je crois être parvenu à montrer comment le lion et le taureau, par la raison même qu'ils avaient servi ailleurs à exprimer les idées de création, de génération et de vie, se trouvèrent employés, avec un sens funéraire, dans la décoration symbolique des sépultures, chez les peuples civilisés de l'antiquité. L'ouvrage particulier que je me propose de

[1] Porphyre, *De Antr. Nymph.* c. XXIV.

[2] *Mém. de l'Acad.* t. XV, 2e part. p. 63-126.

publier prochainement sur les doctrines et les monuments figurés des mystères de Vénus et des mystères de Mithra, fera voir par quelles considérations analogues le taureau et le lion furent simultanément choisis pour imposer leur nom à deux des douze grades institués dans ces mystères. Ce dernier fait achèvera de prouver combien le symbole du taureau et le symbole du lion se lient intimement à la légende de deux divinités qui, l'une comme l'autre, exercent leur suprématie dans le ciel mobile ou le ciel des planètes, dans l'empire des vivants et dans celui des morts. Je crois cependant en avoir dit assez ici et ailleurs pour faire comprendre que la divinité femelle, à tête et à griffes de lion, qui, sur la tablette assyrienne de M. Roger, nous apparaît debout sur le dos d'un taureau, est indubitablement cette antique Vénus asiatique que l'on qualifiait des titres de reine du ciel, reine de la terre, reine des enfers, et qui avait, selon les théologiens, une place conventionnelle vers les solstices et les équinoxes, époques réputées favorables à la descente et à l'ascension des âmes. Déesse à la fois solaire et lunaire, par les attributs qu'elle réunit ici, elle nous offre une représentation symbolique de la marche triomphale du soleil, depuis son entrée dans le signe du Taureau, à l'équinoxe vernal, jusqu'à son arrivée dans le signe du Lion, au solstice d'été. Les deux animaux qu'elle allaite simultanément complètent cet ingénieux tableau. La truie, emblème de la saison pluvieuse ou des Hyades, appelées *suculæ* [1], et le chien, emblème de la canicule ou de Syrius, nous apprennent que Mylitta rend ainsi, chaque année, à la

[1] Aul. Gell. *Noct. Attic.* XIII, 9. — Hygin. *Fabul.* 192. — Cf. Theon. ad Arat. *Diosem.* 336. — Voyez les Observations de M. Biot dans les Mémoires de l'Académie royale des sciences, t. XIII, p. 625, 632, 644 et 654; et les rapprochements faits par M. de Witte, dans les Nouvelles Annales de l'Institut archéologique, t. I, p. 361 et 362.

terre l'humidité que lui enlèvent les feux dévorants du soleil. D'une main, elle tient un serpent mâle, de l'autre, un serpent femelle, qui nous rappellent les deux serpents du caducée de Mercure, et qui sont, comme ceux-ci, les symboles du principe actif et du principe passif de la vie, en vertu de la double acception que reçurent dans les langues sémitiques les mot *vie* et *serpent*[1]. Remarquons même que l'éternité de la vie, dans le monde créé, semble être exprimée ici par le cercle que forme chacun des deux reptiles en s'enroulant autour de la main de Mylitta. Mais si tout concourt, dans ce tableau, à caractériser la déesse comme reine du ciel et de la terre, nous pouvons croire qu'aux yeux du myste, elle s'y révélait aussi avec son caractère de divinité infernale ou de reine des morts. En effet, soit par la position respective qu'ils occupent ici, soit par la signification symbolique que nous leur avons reconnue, le lion, emblème du soleil, et le taureau, emblème de la lune[2], pouvaient servir de texte à l'archimage pour réveiller dans l'esprit des initiés appelés à contempler l'image mystique de Mylitta, l'idée des deux portes du ciel par lesquelles les âmes descendent sur la terre et remontent au ciel. A cet antique dogme se rattachait la croyance que Mylitta réside au ciel, entre la porte du soleil et celle de la lune; que les âmes, après avoir passé sur la terre leur temps d'expiation, doivent comparaître devant le tribunal de la déesse, et qu'elles ne peuvent, sans sa puissante médiation auprès du dieu suprême, obtenir l'entrée de la porte du soleil. C'est de la légende chaldéenne ou assyrienne de Mylitta, n'en doutons pas, que tous ces traits étaient passés dans la légende zende de Mithra.

[1] Voyez mes Recherches sur le culte de Vénus, p. 35, 36, 44-46.

[2] *Mém. de l'Académie*, t. XIV, 2e partie, p. 153-170.

L'emploi des deux serpents, mâle et femelle, sur la tablette assyrienne dont je viens d'interpréter le sujet, nous rappelle un cône asiatique de mon ancienne collection, sur la base duquel nous avons précédemment reconnu, gravée en creux, Vénus androgyne, tenant, d'une main, un serpent mâle, la tête ornée des rayons du soleil, et, de l'autre, un serpent femelle, la tête surmontée d'un croissant [1]. Comme ce cône, la tablette assyrienne nous reporte aux deux statues colossales du temple de Bélus, à Babylone, que décrit Diodore de Sicile [2], et qui représentaient, l'une, Rhéa ayant à ses genoux deux lions, et à ses côtés deux grands serpents d'argent; l'autre, Héra portant, de la main droite, un serpent qu'elle tenait par la tête. Ici doit se placer le souvenir que nous a conservé Macrobe d'un second usage qui prouve que, d'autres fois même, dans les représentations figurées hiératiques, les Assyriens entouraient d'un serpent le corps de leurs divinités, précisément comme le firent, à l'exemple des Perses, les sculpteurs grecs et les sculpteurs romains, pour les images léontocéphales de Mithra et pour les figures à tête humaine de ce dieu ou de Bahman, et d'Ahriman ou d'Aschmogh, que nous avons trouvées sur la terre cuite du palais Zéno, sur le bas-relief d'Oliviéri et sur l'intaille de Caylus. « Les Hiérapolitains, qui sont Assyriens de nation, dit le philosophe néoplatonicien [3], attribuent la puissance et les effets du soleil à une statue barbue, qu'ils nomment Apollon... A ses pieds est l'image d'une femme placée entre les simulacres de deux autres femmes, posés l'un à sa droite, l'autre à sa gauche. Ceux-ci sont entourés des replis d'un serpent [4],

[1] Mémoire communiqué à l'Académie, le 13 décembre 1833, et imprimé dans mes Recherches sur le culte de Vénus, p. 32-45, et pl. I, fig. 1.

[2] II, 9.

[3] *Saturnal.* I XVII.

[4] Ces trois femmes, dont deux ont le corps enveloppé par les replis d'un serpent, nous rappellent les médailles autonomes et les médailles impériales de Cyzique, au

ea (signa) cingit flexuoso volumine draco. » Macrobe ajoute : « L'image du serpent indique que le soleil suit un chemin tortueux, *et draconis effigies flexuosum iter sideris monstrat.* » C'est sans doute à un monument analogue que fait allusion Julius Firmicus Maternus, dans un passage obscur et souvent controversé, où, commettant l'erreur de confondre ensemble les mages de la Perse et ceux de la Babylonie, il attribue aux premiers la coutume d'employer une sorte de représentation figurée, qui ne me semble pas avoir été en usage chez les Perses, et dont il parle en ces termes [1] : « Persæ et magi omnes « qui Persiæ regionis incolunt fines, ignem præferunt, et om- « nibus elementis putant debere præponi. Hi itaque Jovem in « duas dividunt potestates, naturam ejus ad utriusque sexus « transferentes, et viri et fæminæ simulacra (*ad*) ignis substan- « tiam deputantes, et mulierem quidem triformi vultu consti-

revers desquelles on voit, placée sur le faîte d'un grand autel ou d'un temple, une divinité féminine, portant de chaque main un flambeau allumé, et debout, entre deux assesseurs femelles, également debout, qui tiennent chacune à la main un seul flambeau. A la droite, comme à la gauche du monument, est fixé dans le sol un grand flambeau pareillement allumé, autour duquel s'enroule un serpent. (M. Mionnet, *Descr. de méd.* t. II, p. 534, n° 137; p. 539, n° 173; p. 541, n° 190; p. 544, n° 207, et p. 548, n° 226. *Suppl.* t. V, p. 333, n°332.) Le n° 10 de la pl. XV de mes Rech. sur le culte de Vénus offre un exemple de ce sujet, gravé au revers d'un beau médaillon d'Hadrien, que possède le cabinet des médailles de la Bibliothèque royale. Les numismates s'accordent généralement à reconnaître ici, comme sur les autres monnaies citées de Cyzique, Cérès allant à la recherche de sa fille Proserpine; mais personne, à ma connaissance, n'a encore fait remarquer les rapports qui existent entre la représentation décrite par Macrobe et celle que nous offre le revers des médailles dont il s'agit. — Cf. le médaillon de Macrin frappé à Béryte et reproduit sous le n° 9 de la pl. I de mes Recherch. sur le culte de Vénus.—Comparez surtout un abraxas, publié par Spon (*Miscellan. erud. Antiquit.* p. 297, *Amuleta*, n° XV), dont le sujet offre une grande analogie avec le type du médaillon cité de Cyzique. — Remarquez enfin qu'au revers de la tête radiée d'Élagabale nous trouvons, sur une médaille du cabinet du Roi, frappée à Carrhes, dans la Mésopotamie, un astre dans un croissant posé sur un disque entre deux serpents. (M. Mionnet, *Suppl.* t. VIII, p. 396 et 397, n° 38.)

[1] *De error. profan. religion.* c. V, p. 16-19, ed. Frider. Munter.

« tuunt, monstrosis eam serpentibus illigantes. Quod ideo fa-
« ciunt, ne ab autore suo Diabolo aliqua ratione dissentiant;
« sed ut dea sua serpentibus polluta, maculosis Diaboli in-
« signibus adornetur. Virum vero abactorem boum colentes,
« sacra ejus ad ignis transferunt potestatem.... Hunc Mithram
« dicunt... » Qu'il y ait erreur ou non dans ce récit, quant à la désignation du peuple qui représentait sa divinité féminine ou lunaire sous les traits d'une femme à trois visages, le corps entouré de serpents, il est certain que les paroles de l'orateur chrétien nous transportent dans l'Asie occidentale et confirment sur un point essentiel le passage cité de Macrobe. L'un et l'autre de ces deux écrivains, pour le dire en passant, nous fait penser aux trois Vénus dont Harmonie érigea les statues à Thèbes de Béotie[1]; l'un et l'autre nous apprend que l'Asie occidentale revendique les types primitifs de ces représentations figurées, grecques ou romaines, auxquelles on applique la dénomination de *triple Hécate* et celle de *triple Vénus-Proserpine*. Contentons-nous, en ce moment, d'ajouter que les serpents entortillés autour du corps des deux statues assyriennes décrites par Macrobe, et de la déesse babylonienne ou persique du récit de Julius Firmicus Maternus, nous ramènent plus directement encore que les serpents des deux statues du temple consacré dans Babylone à Bélus, les serpents de la Vénus androgyne gravée sur le cône asiatique cité, et ceux de la Vénus léontocéphale représentée sur la tablette assyrienne de M. Roger, aux monuments figurés d'époque romaine, qui nous offrent l'image de Mithra léontocéphale, enlacée dans les replis d'un serpent[2].

[1] Pausanias, IX, 16, 2.

[2] Une statue d'Isis, également d'époque romaine, reproduit cette même disposition du serpent, et, de plus, affecte la forme en gaîne d'un Hermès, comme c'est aussi le cas pour quelques-unes des représenta-

Parmi ces monuments, il en est un qui, rapproché, en particulier, de la Vénus léontocéphale de notre tablette assyrienne, peut fournir matière à quelques autres observations qui ne sont pas dépourvues d'intérêt. Je veux parler du bas-relief que possède la villa Albani. Mithra léontocéphale, je l'ai déjà dit, y est représenté avec des jambes humaines terminées par des griffes de lion, qu'il pose sur un globe orné d'un croissant, tandis que le bas-relief cité de la villa Altiéri nous offre Mithra à tête et pieds humains, placé debout sur un taureau couché. Or, la substitution du croissant à l'animal symbolique nous prouve que, dans les deux cas, le dieu léontocéphale des Perses était considéré comme une divinité tout à la fois solaire et lunaire, double caractère que réunit la Vénus assyrienne, à tête et à griffes de lion, montée sur un taureau; double caractère que nous avons déjà reconnu à la Vénus orientale androgyne du cône cité; double caractère, enfin, que Mithra reçoit lui-même sur deux bas-reliefs persiques dont la haute antiquité ne saurait être contestée. Ces bas-reliefs font partie des belles sculptures qui ornent un des édifices de Tchéhelminar ou Persépolis [1]; ils nous montrent l'un et l'autre le *mihr* ou la colombe, symbole de Mithra comme de Vénus, placé au milieu d'une rangée de lions, et répété au milieu d'une rangée de taureaux, qui est superposée à celle-ci. Le bas-relief romain de la villa Albani, les deux bas-reliefs persiques que je viens d'indiquer et la tablette assyrienne de M. Roger se prêtent donc un mutuel

tions figurées de Mithra léontocéphale. Elle a été publiée par Montfaucon dans le t. II du Supplément à l'Antiquité expliquée, pl. XLIII.

[1] Voyez Chardin, *Voyage en Perse*, t. II, pl. LXIII et LXIV; éd. d'Amsterdam, 1735. — Le Bruyn, *Voyage par la Moscovie en Perse*, t. II, pl. 153. — Niebuhr, *Voyage en Arabie*, t. II, pl. XXIX et XXX; éd. d'Amsterdam, 1780; et la pl. VI de mes Recherches sur le culte de Vénus. — Cf. Porter's *Trav. in Georgia, Persia*, etc. vol. I, pl. 49 et 50; et *Mém. de l'Acad.* t. XV, 2e partie, p. 67 et 68.

appui. Les trois premiers de ces monuments, comparés au quatrième, s'expliquent, en quelque sorte, l'un par l'autre. La double attribution qu'ils font à Mithra du lion, emblème solaire, et du croissant de la lune, ou du taureau, emblème de ce dernier astre, permet ainsi de constater que les figures léontocéphales romaines dont nous nous occupons représentent le dieu des Perses comme roi du ciel. Plusieurs bas-reliefs, les uns sassanides[1], les autres romains[2], lui assignent aussi cette même fonction, qui, d'ailleurs, convient éminemment à une divinité déclarée, par des écrivains grecs ou latins dignes de foi, identique avec la déesse que l'Orient adorait sous le titre de reine des cieux, *méléket aschschamaïm*[3]. En même temps, l'attribution simultanée du lion et du taureau, ou du soleil et de la lune, tantôt à Vénus, tantôt à Mithra, nous fournit ici un nouveau témoignage en faveur de cette identité, et une seconde preuve de la confiance absolue que méritent les traditions que j'ai rapportées ailleurs[4], traditions qui, en assignant à Vénus les deux sexes, nous autorisent à croire que Mithra, selon la doctrine ésotérique, était, comme Vénus, une divinité androgyne, ainsi que le fut primitivement, chez les peuples de l'antiquité, chaque dieu réputé créateur du monde.

Ici doit trouver place une autre observation, qui m'est également suggérée par le rapprochement de la tablette de M. le baron Roger avec les représentations figurées de Mithra léontocéphale que nous offrent les sculptures d'époque romaine. Cette tablette, comme on devait l'attendre d'un monument assyrien ou babylonien, représente Mylitta léontocéphale avec

[1] Voyez Porter's *Travels in Georgia, Persia, etc.* vol. II, pl. 66.

[2] *Mém. de l'Acad.* t. XIV, 2e part. p. 97-99, 140-148, 171 et 172, pl. I, nos 1 et 2.

[3] Jérémie, VII, 18; XLIV, 17-19 et 25. — Voyez mes Recherches sur le culte de Vénus, p. 40-44, 47, 48, 71-75.

[4] *Nouv. Ann. de l'Inst. arch.* t. I, p. 161-212. — *Recherches sur le culte de Vénus*, p. 31-118.

les signes très-apparents du sexe féminin, et lui assigne même des fonctions propres à rappeler l'idée de mère et de nourrice, qui s'attachait à une divinité reproduite ailleurs sous les traits d'une déesse tenant un enfant dans ses bras, ou sous la forme d'une vache qui allaite un veau [1]. La prédominence des attributs féminins dans les représentations figurées de la Vénus orientale est une des conséquences immédiates de la modification importante qu'à une époque très-reculée, mais restée inconnue, avait subie le système théogonique des Chaldéens d'Assyrie; modification qui, transportant au sexe féminin la prééminence dont avait joui jusqu'alors le sexe mâle, plaça le pouvoir suprême dans les mains d'une déesse devenue solaire, de lunaire qu'antérieurement elle était, et fit du soleil une divinité femelle, ainsi qu'on le voit sur notre tablette ou ailleurs, et de la lune un dieu mâle, comme le prouvent d'autres monuments figurés de l'Orient et les traditions écrites de l'Occident [2]. C'est aussi la raison pour laquelle le caractère féminin prédomine dans les figures tauroctones et tauropoles que précédemment [3] j'ai restituées à Vénus, en signalant l'origine asiatique de leur type et les traces d'hermaphrodisme primitif qui se découvrent dans l'agencement particulier de leur costume. D'accord avec tous les monuments romains consacrés à Mithra tauroctone, et d'accord aussi avec toutes les inscriptions lapidaires et tous les textes où il est fait mention de Mithra, les onze ou douze représentations figurées que nous connaissons de Mithra léontocéphale le reproduisent unanimement sous les

[1] J'en produirai de nombreux exemples dans mes Recherches sur le culte de Vénus.

[2] J'expliquerai ailleurs comment la révolution religieuse que je rappelle ici peut avoir été la conséquence forcée d'une révolution politique qui, pour la première fois, avait fait passer le pouvoir royal dans les mains d'une femme.

[3] *Mémoire* (inédit) *sur le taur. et le lion, considér. comme attrib. caract. de Vénus en Orient et en Occident*, lu à l'Académie le 21 octobre 1836.

traits d'un dieu solaire mâle. Par suite du sentiment de haute convenance qui avait porté les Perses à représenter vêtues toutes leurs divinités, Mithra léontocépale, s'il n'est pas figuré, sur les monuments romains, avec une tunique à manches et une anaxyris, se montre pourtant à nos yeux sans aucune indication des parties sexuelles. Elles sont constamment cachées, ou par un des replis du serpent dont le corps du dieu est entouré, ou par une courte draperie, comme on le voit sur une petite statue léontocéphale de la bibliothèque du Vatican [1] et sur le bas-relief de M. Péron, ou par une longue tunique que porte une des deux figures léontocéphales [2] trouvées dans la vigne d'Horace Muti. On ne cite qu'une seule exception à cette règle, l'autre figure de Mithra léontocéphale qui appartient à la bibliothèque du Vatican, et dont l'organe génital mâle est mis à découvert; mais peut-être cet organe n'était-il pas apparent lorsque le monument n'avait point encore été restauré par une main moderne.

Si nous suivions dans l'Inde et en Égypte les traces du culte de Vénus, importé de l'Asie occidentale sur les bords de l'Indus et du Nil dès une époque très-reculée, nous pourrions y trouver matière à plus d'une observation qui justifierait pleinement l'attribution que je fais à Mylitta de la figure léontocéphale et serpentigère dont l'image est sculptée sur le monument babylonien du cabinet de M. le baron Roger. Dans l'Inde, la déesse Parvatî, épouse du dieu Çiva, s'offrirait à nos regards montée sur un lion, comme la Vénus assyrienne, tandis que Çiva nous apparaîtrait monté sur un taureau. Ce couple divin nous rappellerait incontinent que si, dans le temple de la déesse de Syrie, à Hiérapolis [3], et sur les médailles impériales

[1] Zoegas *Abhandlung.* S. 204, n. 6.

[2] Montfaucon, *Diar. italic.* p. 198; *L'Antiq. expliq.* t. I, 2e part. pl. ccxv, n° 2.

[3] Lucien, *De Dea Syr.* 31 et 32.

de la Cyrrhestique[1], la déesse était placée sur deux lions, deux taureaux y servaient de support à l'image de son époux. Dans les livres sacrés de l'Inde et sur quelques monuments figurés de cette contrée, nous reconnaîtrions à Parvatî, comme à Çiva, les caractères propres à un hermaphrodisme primitif. De plus, nous lirions, dans la légende sanscrite de Parvatî[2], que l'épouse de Çiva est le serpent qui soutient le monde, et qu'en se repliant sur elle-même, elle se fait un bracelet avec le corps du reptile symbolique, et s'endort dans son antre ou sa grotte, symbole du monde créé, selon la légende de Mylitta et celle de Mithra. Aussi verrions-nous un serpent placé dans la main d'un des quatre bras de Çiva androgyne[3], si nous recourions encore une fois au témoignage des monuments figurés indiens[4].

En Égypte, après avoir constaté sans peine que *Vénus-Hâthor* ou *Hâthyr*, épouse de Phtha, l'Éphæstus ou le Vulcain des Égyptiens, s'assimile tout à la fois à *Termouthis*, la mère des dieux[5]; à *Mérèphtha*, la grande déesse de Memphis, l'Héphæstobule des Grecs, et à *Pascht*, l'une et l'autre compagnes chéries de ce même Phtha; à *Tafné* ou *Tafnet*, et à *Neith*, l'Athéné ou la Minerve de Saïs, nous trouverions Mérèphta-Hâthor représentée, à Memphis, avec une tête de lion ou de lionne et avec un ou plusieurs serpents de l'espèce royale appelée *urœus*[6]; nous trouverions ailleurs Pascht et Tafné figurées aussi sous

[1] Voyez mes Recherches sur le culte de Vénus, pl. III B, fig. 1.

[2] Hymne à Parvatî, intitulé *Ananda Lahari*, et traduit du sanscrit en français par M. A. Troyer, çlokas 9 et 10, *Journ. asiat.* III^e^ série, t. XII, sept. et oct. 1841, n° 67, p. 300 et 301.

[3] C'est peut-être le lieu de faire remarquer que, dans les langues de l'Orient, le mot serpent dut avoir très-anciennement les deux genres. Le latin *anguis* les a conservés.

[4] Voyez les célèbres sculptures de l'île d'Éléphanta (Niebuhr, *Voyage en Arabie*, t. II, pl. VI).

[5] Son nom signifie littéralement *la mère de tout.*

[6] Champollion le jeune, *Notice descript. des monum. égypt. du mus. Charles X*, p. 14 et 15, A, n^os^ 239-245, 247, 248-253, 255-261, 263-268.

les traits de deux divinités léontocéphales [1]; Neith nous apparaîtrait sculptée ou peinte, tantôt comme une divinité androgyne et ithyphallique, ayant trois têtes : une de femme, une de lion, une de vautour, et des jambes et des griffes de lion [2]; tantôt comme une déesse panthée, léontocéphale, présentant la curieuse particularité de trois têtes implantées sur sa tête de lionne [3]; tantôt, enfin, sous les traits d'une déesse à corps humain, ayant, soit deux têtes géminées, l'une de lion, l'autre de crocodile [4], soit une tête de lion ou de lionne, surmontée du serpent uræus [5], ou, s'il n'y a pas erreur de la part du savant interprète du musée Bartholdy [6], surmontée d'une autre tête de lion, plus petite, qui se termine par une queue de serpent. En même temps, nous aurions à remarquer qu'à Saïs et dans toute l'Égypte, on célébrait, chaque année, en l'honneur de cette même déesse androgyne Neith, identique avec Vénus-Hâthor, une fête qui était la troisième des grandes solennités religieuses, et qui s'appelait la *fête des lampes ardentes* [7], parce que, dans la nuit, chacun allumait des lampes autour de sa maison; de même que, selon le témoignage de Flaminio Vacca [8], l'usage était de placer des lampes allumées autour des images de Mithra léontocéphale, divinité qui, à son tour, se confondit autrefois avec la Vénus androgyne des Chaldéens. Nous aurions à remarquer aussi que Phtha, comme son épouse *polyonyme*, recevait l'attribution symbolique du lion; que le fils né de ce

[1] Champollion le jeune, *Mém. de l'Acad.* t. XV, 1re partie, p. 111; *Notice descr. etc.* p. 24, nos 424-430; *Précis sur les hiérogl.* 2e éd. p. 12, n° 72, et pl. 4, fig. 72.

[2] Id. *Panth. égypt.* pl. 6 *bis*.

[3] Elle est ainsi figurée dans le grand rituel funéraire du musée royal de Turin.

[4] Champollion le jeune, *Panth. égypt.* pl. 6 *sexties*.

[5] *Ibid.* pl. 6 *quinquies* A. — Gau, *Antiq. de la Nubie*, pl. 30, n° 4.

[6] M. Th. Panofka, *Il Mus. Barthold.* p. 1, n° 3.

[7] Hérodote, II, 63.

[8] Ci-dessus, p. 206.

dieu et de Méréphtha léontocéphale est figuré lui-même, sous le nom de *Hobs* ou de *Nofré-Atmou*, tantôt avec une tête de lion [1], tantôt les pieds posés sur des lions [2]; et que, de son côté, Horus, identique avec ce fils de Phtha, se montre non-seulement accompagné du même animal symbolique [3], mais métamorphosé en un lion qui a deux faces, dont l'une est celle d'un homme [4]. Nous aurions encore à noter que, si Neith uræophore et léontocéphale fut représentée debout, tenant d'une main la tête, de l'autre la queue d'un grand serpent qui l'entoure en servant d'appui à ses pieds [5]; et si un uræus est ailleurs [6] l'emblème symbolique de cette divinité, comme il est, en général, le hiéroglyphe de l'idée de déesse [7], Hâthor, à son tour, se transforme elle-même quelquefois en serpent [8]. Par là, nous serions ramenés aux représentations figurées d'Amoun et d'Ammon-Cnouphis, que j'ai citées plus haut [9], et à ces uræus ou couleuvres léontocéphales qui se voient sur les monuments des Égyptiens, comme sur ceux des gnostiques. Enfin, nous ne pourrions contempler l'image d'une déesse égyptienne, allaitant deux crocodiles suspendus à ses mamelles, et nommée tantôt Bouto [10], tantôt Neith [11], sans songer à notre Vénus chaldéenne, qui allaite un chien et une truie également suspendus à ses seins [12], et sans nous rappeler que Neith [13], comme Bouto, était la Nuit, et que celle-ci reçoit, dans les inscriptions

[1] Champollion le jeune, *Notice descript.* p. 22, n° 333.

[2] *Ibid.* p. 21, n°s 328-330.

[3] *Ibid.* p. 15, n° 268. — Horapoll. XVI, 34.

[4] Champollion le jeune, *Notice descript.* p. 47, n° 283.

[5] Id. *Panth. égypt.* pl. 6 *septies*.

[6] Id. *Notice descript.* p. 41, n° 105.

[7] Id. *ibid.* p. 39, n°s 15-28.

[8] *Ibid.* p. 43, n° 149.

[9] Voyez ci-dessus, p. 226 et 227.

[10] Champollion le jeune, *Panth. égypt.* pl. 23 A.

[11] Id. *Notice descript.* p. 6, n°s 104-106.

[12] Pl. II, fig. I *a*.

[13] Champollion le jeune, *Panth. égypt.* explic. des pl. 6 *ter*, 6 *quater*, 6 *quinquies* et 6 *septies*.

hiéroglyphiques, les qualifications de *grande déesse mère des dieux*, de *grande mère génératrice du soleil*[1], qui concourent, avec ses autres attributions, à établir des rapports intimes entre elle et l'ancienne Vénus asiatique. De telles excursions m'entraîneraient trop loin du sujet de ce mémoire; les détails et les considérations qui s'y rattachent trouveront plus naturellement leur place dans mon ouvrage sur le culte de Vénus, et serviront, avec une multitude de faits et d'observations que j'y réunirai, à montrer l'intimité des relations qui, sous le point de vue des institutions théologiques, existèrent jadis entre la Chaldée, l'Assyrie, la Phénicie, la Perse, l'Inde, l'Arabie et l'Égypte.

Mais, pour compléter ici les remarques qui s'appliquent d'une manière directe à la tablette sculptée de M. Roger, je dois soumettre à la Compagnie une dernière observation, qui semble nous révéler l'usage que l'on faisait des monuments de cette espèce dans la célébration des cérémonies du culte chez les Assyriens. J'ai dit plus haut que, par sa forme, la tablette dont il s'agit est semblable à celles que portent à la main divers personnages placés dans la composition de plusieurs cylindres asiatiques, où il est impossible de ne pas reconnaître des scènes d'initiation qu'il faut rapporter, tantôt aux mystères de Mylitta ou d'Astarté, tantôt aux mystères de Mithra, qui, j'espère le prouver ailleurs, ne différaient aucunement de ceux-là. Jusqu'à ce jour, les petites dimensions de ces cylindres n'ont pas permis de constater qu'un sujet quelconque eût été gravé sur les tablettes qui me servent de point de comparaison. Mais on doit croire qu'elles étaient destinées à recevoir, en creux ou en saillie, le dessin d'une scène mystique ou psychologique; et, si l'on admet avec moi que de telles scènes ont nécessairement dû se rattacher à la célébration des mystères de l'une

[1] Champollion le jeune, *Panth. égypt.* explic. des pl. 23 et 23 A.

des divinités asiatiques que je viens de nommer, on acquerra la presque certitude que la tablette assyrienne ou babylonienne de M. Roger avait été gravée à l'usage des mystes parvenus à tel ou tel grade des mystères de Mylitta. D'une autre part, cette présomption viendra prêter son appui à l'opinion où était le docte Visconti, que les représentations figurées de Mithra léontocéphale furent du nombre de celles que, selon Thémistius [1], on montrait aux seuls initiés.

L'assertion du panégyriste grec m'amène à faire remarquer que, si Vénus-Mylitta, sur la tablette de M. Roger, nous apparaît comme reine du ciel, reine de la terre et reine des enfers, ainsi que je crois l'avoir établi, on doit parvenir sans peine à constater qu'aux yeux des initiés les images léontocéphales de Mithra, et notamment le bas-relief découvert à Vienne, représentaient aussi ce dieu dans ses fonctions de roi du ciel mobile [2], de roi des vivants ou de la terre [3], et de roi des morts ou des enfers [4], conformément au texte du Zend-Avesta. C'est avec ce triple caractère que déjà, sur quelques monuments d'époque romaine [5], mais d'un genre différent, Mithra s'est offert à nos regards. Déjà aussi j'ai eu l'occasion d'appeler l'attention des archéologues sur certaines représentations figurées qui, d'accord avec les traditions écrites et avec notre tablette assyrienne, attribuent à Vénus ce même caractère [6].

Roi du ciel mobile, Mithra léontocéphale justifie une telle qualification, non-seulement par le symbole solaire de sa tête

[1] *Loc. cit.*

[2] *Zend-Avesta*, t. I, 2e partie, p. 28 et 82, note 10; t. II, p. 13, 99, 206, 207, 209, 212, 213, 216, 218-221, 225, 228-230, et 418.

[3] *Ibid.* t. I, 2e partie, p. 227; t. II, p. 205, 206, 210, 214, 215, 222 et 223

[4] *Ibid.* t. I, 2e partie, p. 227; t. II, p. 15, 211-213, 223 et 230.

[5] *Mém. de l'Académ.* t. XIV, 2e partie, p. 91-94, 173-175, 178-181; pl. I, fig. 1 et 2; pl. II et pl. VI.

[6] *Nouv. Ann. de l'Inst. arch.* t. I, p. 191-195.—*Rech. sur le culte de Vén.* p. 71-76.

de lion et, quelquefois, par la présence simultanée du croissant de la lune[1], ou d'un astérisque sculpté au-dessus de l'extrémité de son aile droite ascendante[2], mais aussi par la réunion de plusieurs autres attributs sur lesquels je dois, en ce moment, insister plus longuement que je n'ai pu le faire dans les paragraphes qui précèdent. Et d'abord remarquons que si, parfois, Mithra nous apparaît entièrement doré, comme on le voit sur un bas-relief déjà cité du musée Chiaramonti, cette particularité, aussi bien que les deux ailes ascendantes dont il est pourvu, atteste et son origine divine et ses fonctions célestes. Elle nous indique, de plus, que sa résidence est dans la région de l'or ou la région solaire, ainsi que nous l'apprend, de son côté, le texte du Zend-Avesta[3]. Elle nous rappelle, en même temps, que, dans ce code religieux, Zoroastre dit de Mithra, qu'il est celui *qui est appelé d'or*[4], *qui est assis sur un tapis d'or*[5], *qui porte une massue d'or*[6], *etc.* Elle nous rappelle enfin que Lucien[7] fait mention d'une statue d'or massif, qui représentait Mithra. Pour une raison semblable, Vénus, chez les peuples de l'Asie occidentale, chez les Grecs et chez les Romains, recevait également diverses épithètes[8] qui attestent que l'or était consacré à cette divinité et qu'on lui érigeait

[1] Voyez Raffei, *Osservaz.* tav. IV, fig. 2. — *Rech. sur le culte de Vénus*, pl. XVIII, fig. 3. — Un abraxas, dont je ne puis cependant garantir l'authenticité faute d'avoir vu l'original, représente, selon le dessin qu'en ont publié Chifflet (*Comment. ad Macar. Abraxas*, tab. VIII, n. 31) et Gorlæus (*Dactyliothec.*, I, tab. CCI, n° 367), un lion ayant au-dessous de lui le masque de la lune; dans le champ, à droite, est écrit en caractères grecs le mot sémitique SAMA, *ciel.*

[2] Voyez Zoëga, *Bassiril. antich. di Roma*, t. II, p. 32, e tav. LIX; *Abhandlung.* S. 201. — L'astérisque dont il est ici question a été omis dans le dessin publié par Raffei (*Osservaz.* tav. III, fig. 1).

[3] T. I, 2e partie, p. 28; t. II, p. 13.

[4] T. II, *Jescht de Mithra*, XIe cardé, p. 213.

[5] *Ibid.* XXVIIIe cardé, p. 225.

[6] *Ibid.* XXIVe cardé, p. 222, et XXXIe cardé, p. 230.

[7] *Jupit. tragœd.* 8.

[8] Voyez mes Recherches sur le culte de Vénus, p. 113-116.

des statues du même métal, usage qui, d'ailleurs, est confirmé, quant à Vénus-Anaïs, par le témoignage exprès de Pline [1].

D'autre part, le serpent qui s'enroule autour du corps de Mithra léontocéphale rappelle la route tortueuse ou en spirale que le soleil, selon les idées des anciens, suivait dans l'écliptique. C'est ce même serpent qu'au sommet d'un monument assyrien ou babylonien de la Bibliothèque royale [2], vulgairement désigné sous le nom de *caillou de Michaux;* nous voyons cheminer et former des ondulations dans le ciel des planètes. Nous retrouvons le reptile à la même place et dans la même attitude sur une seconde pierre très-analogue [3], que feu M. Rich avait recueillie dans les ruines de Babylone, et qui, après sa mort, a été acquise par le Musée britannique. C'est aussi ce même serpent qui, sur d'autres monuments moins anciens, et d'un caractère tantôt asiatique, tantôt romain, se montre traçant une route tortueuse entre la grande et la petite Ourse. Mais lorsqu'il nous apparaît enroulé autour du corps d'une divinité solaire dont il ramène les pieds et les jambes l'un contre l'autre, en manière de gaîne ou d'Hermès [4], ne nous donne-t-il pas lieu de soupçonner que, dans une pareille disposition, se révèle l'intention d'exprimer l'idée d'une captivité?

[1] *Hist. natur.* XXXIII, IV, 24.

[2] Millin, *Monum. ined.* t. I, pl. VIII et IX.

[3] On trouve dans les Mines de l'Orient (*Fundgrub. des Orients*, III Bd. III Heft, Platte II, n. 2 und 3) un très-mauvais dessin de cette pierre; mais le cabinet des médailles et antiques de la Bibliothèque royale de Paris en possède une bonne empreinte.

[4] Telle est la disposition de deux figures de Mithra léontocéphale qui se conservent à la villa Albani (Raffei, *Osservaz.* tav. III, fig. 1, e tav. IV, fig. 2. — Zoëga, *Bassiril.* t. II, tav. 59), et du torse que possède le musée d'Arles (Montfaucon, *L'Antiquit. expliq.* t. I, 2e partie, pl. CCXV). Telle est aussi la disposition des deux petites figures ailées qui, sur le bas-relief cité du musée Oliviéri (*Antich. cristian.* tav. VI), me paraissent représenter Ormuzd et Bahman, et des deux autres petites figures que, sur la terre cuite, également citée du palais Zéno (Lafréry, *Specul. roman. magnific.* — *Mém. de l'Académie*, t. XIV, 2e partie, pl. V), je prends pour Bahman et Aschmogh. (Voyez ci-dessus, p. 220-229.)

Et pouvons-nous oublier, en présence des figures auxquelles je fais allusion ici, que l'usage fut anciennement établi, dans l'Asie occidentale, et même chez les Grecs, de représenter certaines divinités solaires captives dans des chaînes d'or que l'on détachait au solstice d'hiver? Quoi qu'il en soit de cette conjeture, remarquons que, dans les représentations figurées de Mithra léontocéphale, on distingue parfois, entre les replis dont le serpent entoure cette divinité, les douze signes du zodiaque [1], ou seulement les quatre signes qui servaient à marquer les deux équinoxes et les deux solstices [2]. Les replis sont au nombre de quatre ou de six, suivant qu'ils doivent faire allusion aux quatre saisons, ou à la division des douze signes du zodiaque en signes ascendants et signes descendants. Dans l'un et dans l'autre cas, ils font du serpent un symbole propre à rappeler, avec l'idée de vie qui lui est propre [3], l'assimilation de Mithra au *temps périodique*, c'est-à-dire au temps exprimé par la double révolution du soleil et de la lune. Si la figure léontocéphale du bas-relief découvert à Vienne n'offre aucune trace de signes zodiacaux, on observe du moins que le serpent dont elle est entourée se replie quatre fois sur lui-même. Il vient toucher avec sa tête la mâchoire inférieure du mufle de lion, tandis que, dans la plupart des autres images de Mithra léontocéphale, la tête du serpent arrive au sommet de la tête de lion, et s'incline même sur le front du quadrupède carnassier.

[1] Voyez Montfaucon, *L'Antiq. expliq.* t. I, 2e partie, p. 370 et 371, et pl. CCXV, n° 3. — Millin, *Voyage dans le midi de la France*, t. III, p. 504, et pl. XXXVI, n° 5.

[2] Voyez Raffei, *Osservaz.* tav. III, fig. 2. — Visconti, *Il Mus. Pio-Clement.* t. II, tav. XIX.

[3] Voyez mes Recherches sur le culte de Vénus, p. 35 et 36. — C'est aussi comme symbole de vie que, chez tous les peuples civilisés de l'antiquité, le serpent, ainsi que le taureau, autre symbole de vie, était attribué, soit aux divinités créatrices, soit aux divinités qui président particulièrement à la conservation de la vie.

Je ne saurais dire si l'on avait attaché ou non un motif particulier à une disposition dont le bas-relief cité offre l'unique exemple que je connaisse. Nous devons croire toutefois que, dans les deux cas, la jonction de la tête du serpent avec le mufle de lion servait à marquer l'entrée du soleil dans le premier signe du solstice d'été. Lorsque cette jonction n'a pas lieu, comme on le voit sur un seul monument, le bas-relief inédit et doré que reproduit le n° 2 de la planche I, et qui porte le n° 567 au musée Chiaramonti, la tête et la queue du serpent plongent dans une hydrie ou cratère placé entre les jambes du dieu léontocéphale. Mais ce reptile est encore ici l'emblème de la marche du soleil; car la modification que je signale nous reporte à l'équinoxe du printemps, en nous montrant le serpent occupé à puiser dans un vase le principe humide, élément indispensable à la reproduction de la vie[1]. On sait que, dans les mystères de Mithra, le cratère était l'emblème de la source[2] ou du principe humide. A ce titre, conformément à des prescriptions hiératiques qui nous ont été conservées par Eubule ou Pallas[3], on devait placer un cratère devant les images de Mithra et choisir, pour la célébration des mystères de ce dieu, une grotte située près d'une source d'eau vive. Sur plusieurs bas-reliefs mithriaques, d'époque romaine, nous

[1] Une allusion aux rapports que l'antiquité avait établis entre le serpent, symbole de vie, et le principe humide, se découvre aussi sur une médaille impériale d'Esbus (Arabie), où l'on voit, au revers de la tête de Caracalla, le dieu *Lunus* portant de la main gauche une haste, autour de laquelle s'enroule un serpent (Mionnet, *Descript. de méd.* t. V, p. 585 et 586, n° 39).

[2] Voyez mes Recherches sur le culte de Vénus, p. 36-44, et *Mém. de l'Académie*, t. XIV, 2e partie, p. 72-75. — J'ajouterai ici que les bouddhistes, dans le tableau qu'ils font de la destruction du monde, qui, selon eux, doit commencer avec le *moyen kalpa* ou troisième âge, disent que, lorsque les destructions successives auront atteint par degrés toutes les portions du monde, il ne subsistera plus que *le vase de l'univers vide* (Abel Rémusat, *Journ. des Sav.* décembre 1831, p. 720 et 721).

[3] Apud Porphyr. *De antr. Nymph.* XVII.

voyons, en effet, une hydrie ou un cratère posé auprès de l'image de Mithra [1] sculptée au centre d'une grotte, qui, dans le langage hiératique, est le symbole du monde créé. Le bas-relief cité du musée Chiaramonti [2] a sur ceux-ci l'avantage de nous rappeler que des monuments grecs ou romains, qui appartiennent à une autre catégorie d'antiquités, représentent un serpent ou dragon puisant dans une coupe que lui présente, soit Minerve, soit Hygie, soit tout autre personnage mythologique, le liquide qui, source perpétuelle de vie, nous fait, à son tour, songer à l'ambroisie dont Hébé, dans le ciel, emplit sans cesse la coupe des dieux créateurs. Nous ne pouvons oublier non plus le serpent d'Épidaure, ni le serpent de Lavinium [3], ni celui qu'on nourrissait à Babylone, dans le temple de Bélus [4], ni cet autre serpent sacré que l'on entretenait à Métélis, en Égypte [5], et devant lequel, remarquons-le bien, on plaçait, comme devant les trois divinités de la triade babylonienne, une table et un cratère [6]. Ælien, qui nous apprend cette particularité, ajoute [7] que, chaque jour, les prêtres remplissaient le cratère d'un mélange de farine et d'eau miellée. J'aurai ailleurs l'occasion d'exposer mon sentiment sur la signification mystique de ce mélange et des libations de vin

[1] Della Torre, *Veter. monum. Antii*, tab. ad p. 157. — Sattler, *Geschichte des Herzogth. Würtenberg*, I Bd. Taf. XI. — *Act. Acad. Theodoro-Palat.* t. I, tab. II, n. 3. — *Annal. des Vereins für nassauisch. Alterthumsk.* I Bd. Taf. I. — *Curier rumanesk*, n° 47, 22 nov. 1837, Taf. I, n. 3. — *Mém. de l'Acad.* t. XIV, 2e partie, pl. I, nos 1 et 2, et pl. VI. — Dr Friedr. Creuzer, *Das Mithræum von Neuenheim bei Heidelb.* Taf. II. — Bas-relief inédit, trouvé à Dormagen, et dont je publierai un dessin dans mes Recherches sur le culte de Mithra.

[2] Pl. I, fig. 2.

[3] Ælien, *De natur. animal.* XI, XVI.

[4] Daniel, XIV, 22-27.

[5] Ælien, *De natur. animal.* XI, XVII. Le texte porte, dans l'édition de Schneider, ἐν Μελίτῃ τῆς Αἰγύπτου; mais je pense, avec Wesseling (ad Herodot. II, 74), qu'il faut lire ici ἐν Μεζήλει.

[6] Diodore de Sicile, II, 9.

[7] *Ubi supra.*

que l'on faisait, chez les Grecs, en l'honneur de leur Ἀγαθὸς Δαίμων, représenté sous la forme d'un serpent, de même que leur démon familier ou domestique et l'Agathodémon des Romains et des gnostiques.

Parmi les autres accessoires qui furent employés à caractériser Mithra léontocéphale comme roi du ciel, se recommandent aussi à notre attention les deux clefs que tiennent dans leurs mains quelques-unes des images de ce dieu, celle, par exemple, qui est sculptée sur le bas-relief de Vienne[1]. Emblèmes très-explicites du ciel, ces clefs sont, n'en doutons pas, l'une, la clef de la porte du soleil, l'autre, la clef de la porte de la lune. Mithra préside au mystère de la descente et de l'ascension des âmes. Selon les croyances des temps anciens, les âmes descendent sur la terre ou *dans les voies de la génération*, par la porte de la lune; elles remontent au ciel par celle du soleil. Les solstices sont les deux époques favorables de l'année pour le premier de ces deux mouvements; les équinoxes, pour le second. Aussi voyons-nous sculptés, dans la partie inférieure d'une statue de Mithra léontocéphale qui se conserve à la bibliothèque du Vatican[2], les deux signes solsticiaux, le Cancer et le Capricorne; et dans la partie supérieure de la même statue, c'est-à-dire sur les pectoraux, les deux signes équinoxiaux, le Bélier[3] et la Balance. Les monuments figurés sont ici d'accord avec les textes, qui, je le répète, assignent à Mithra,

[1] Pl. I, fig. 1. — Ajoutez à cet exemple le Mithra léontocéphale publié par Montfaucon (*Diar. italic.* p. 198, fig. 2; *L'Antiq. expliq.* t. I, 2e partie, pl. CCXV, fig. 1), et celui qui est figuré sous le n° 2 de la pl. IV des *Osservazioni* citées de Raffei, et reproduit sous le n° 3 de la pl. XVIII de mes Recherches sur le culte de Vénus.

[2] Raffei, *Osservaz.* tav. III, fig. 2. — Visconti, *Il Mus. Pio-Clement.* tom. II, tav. XIX.

[3] On peut consulter, quant à la substitution du bélier au taureau équinoxial, mon Mémoire sur deux bas-reliefs mithriaques qui ont été découverts en Transylvanie (*Mém. de l'Acad.* t. XIV, 2e partie, p. 112-122).

comme à Vénus, une place particulière vers les équinoxes et les solstices, et qui, de plus, établissent sa résidence habituelle au ciel, entre le soleil et la lune. Investi des fonctions de psychopompe, il est chargé de peser, sur le pont Tchiñevâd, qui unit la terre au ciel, les bonnes et les mauvaises actions accomplies par les âmes durant leur séjour sur la terre. Il conduit dans la région céleste les âmes qu'il a trouvées *pures de pensées, de paroles et d'actions;* il les protége pendant leur passage ou leur séjour dans les sept cieux des planètes, qui sont appelées *les sept portes* dans le langage hiératique des mystères [1]. Et si, comme un récit de Celse nous autorise à le croire, l'échelle mystique que l'on montrait aux initiés, dans les sanctuaires de Mithra, se trouvait disposée de manière à leur faire comprendre que la lune et le soleil étaient les deux dernières portes qu'ils auraient à franchir [2], il était naturel aussi de placer la clef de chacune de ces deux portes dans les mains du dieu dont ils étaient admis à contempler en secret l'image léontocéphale et à implorer la protection ou la médiation. Quelquefois, au lieu des deux clefs, cette mystérieuse image tient deux flambeaux allumés [3], emblèmes de la lumière céleste et du feu créateur, emblèmes de l'astre du jour et de l'astre de la nuit, et, par conséquent, emblèmes aussi des deux portes du ciel. D'autres fois, Mithra léontocéphale [4] a, dans une main, une seule clef, celle de la porte du soleil, et, dans l'autre main, un long sceptre, semblable à celui que porte Bahman sur les trois monuments cités [5], où cet Amschaspand, manifestation de Mithra dans ses fonctions célestes, nous apparaît avec une tête et des pieds

[1] Voyez les autorités que j'ai citées et commentées, *ibid.* p. 100-112, 123-140.

[2] *Ibid.*

[3] Montfaucon, *Diar. italic.* p. 198, fig. 1; *L'Antiq. expliq.* t. I, 2e part. pl. CCXV, fig. 2.

[4] Raffei, *Osservaz.* tav. III, fig. 1 e 2. —Zoëga, *Bassiril. ant. di Roma*, t. II, p. 32 e tav. 59.

[5] Ci-dessus, p. 220-229.

humains, le corps entouré par les replis d'un serpent. Enfin, la grande statue de Mithra léontocéphale, qui provient du mithræum d'Ostie, tient dans la main droite une clef, et nous offre, réunis dans la main gauche, un sceptre et un flambeau allumé [1]. De plus, entre ce dernier symbole et la clef, on observe, au milieu de la poitrine de cette même statue, un foudre placé verticalement. Dans la collection de la villa Albani [2], on retrouve un foudre sculpté sur le corps du dieu à tête de lion; mais ici l'artiste romain l'a placé, dans une position horizontale, au-dessous des deux seins. Un pareil attribut ne peut appartenir qu'au roi du ciel. Il nous rappelle que Mithra, dans une inscription grecque [3] des bas temps, reçoit le titre de *Génie Astrobronte* (Ἀστεβρονῆος Δαίμων), et, dans une inscription latine [4], le titre de *Deus Brontons*. Il nous rappelle aussi que, sur la face antérieure d'une intaille de la galerie de Flo-

[1] Zoegas *Abhandlung*. Taf. V, n. 16. — Il faut rapprocher de cette représentation une statue de bronze et d'époque romaine, qui nous offre la triple Hécate sous les traits de trois femmes, dont une tient à la main une clef, et dont la seconde, qui porte d'une main un serpent, de l'autre un poignard, est coiffée d'un bonnet phrygien radié, semblable ou du moins très-analogue à celui qui se voit placé au sommet d'un faisceau sur la face postérieure du bas-relief cité de Hedernheim. La statue de bronze que j'indique ici a été publiée par la Chausse (*Mus. roman.* tabb. XX, XXI et XXII) et par M. le comte de Clarac (*Mus. de sculp.* pl. 564 B, n° 1201 B). — On trouve aussi, sur quelques médailles asiatiques impériales, l'image de la triple Hécate tenant dans ses mains des flambeaux allumés, des poignards et peut-être des serpents. Je citerai, comme exemples d'un pareil type, les revers de deux médailles frappées, en l'honneur de Julia Domna, à Laodicée de Phrygie (Voyez M. Mionnet, *Suppl.* t. VII, p. 586 et 587, n°s 455 et 456). — Je signalerai enfin à l'attention des archéologues une hématite, de travail romain et gravée en creux, où l'on voit la triple Hécate placée entre Harpocrate et un serpent à tête de lion radiée. Cette intaille, qui faisait partie de la collection d'antiquités formée à Aix en Provence par feu M. Magnan de la Roquette, a récemment été vendue à Paris avec les autres objets dont se composait le cabinet de cet amateur.

[2] Raffei, *Osservaz.* tav. IV, fig. 2.

[3] Reines. *Syntagm. inscript. antiq.* cl. I, n° 291. — Doni, *Inscr. antiq.* I, 33, p. 9.

[4] Capacio, *Neapolitan. histor.* lib. I, p. 198. — Gruter, *Inscrip. antiq.* p. XXXIV, n° 5.

rence [1], on voit, au-dessus de la tête de Mithra, un aigle et un foudre; et que, sur un bas-relief romain de la villa Altiéri [2], un aigle tenant un foudre dans ses serres est sculpté à côté de ce dieu. Il nous rappelle enfin qu'une médaille d'or, frappée à Rome, à l'effigie d'Antonin Pie, offre pour type, au revers, un lion qui porte un foudre dans sa gueule [3]. Ces diverses particularités concourent ainsi à nous montrer que la présence d'un foudre sur la poitrine de Mithra léontocéphale avait pour double objet de compléter les attributs du roi du ciel, et d'effrayer l'imagination des initiés par l'un des emblèmes les plus propres à caractériser sa toute-puissance.

Roi de la terre, Mithra léontocéphale se fait remarquer par d'autres attributs non moins judicieusement choisis pour marquer quelles fonctions lui sont dévolues dans le monde sublunaire. L'autel allumé que l'on voit à ses pieds, sur le bas-relief de Vienne et sur celui qui se conserve à Rome, dans le palais Colonna [4], nous fait penser au feu sacré des *ateschgâhs* ou pyrées de la Perse, et, en même temps, aux prescriptions du rituel de Zoroastre, où nous lisons que les sacrifices offerts à Ormuzd et à Mithra doivent s'accomplir en présence du feu [5]. Aussi voyons-nous constamment, sur les monuments figurés du culte de Mithra, ce dieu immoler le taureau symbolique en présence de deux assesseurs qui portent chacun un flambeau allumé, de même que Vénus, sur des bas-reliefs que je me crois autorisé à lui restituer, accomplit le même sacrifice placée devant un autel allumé [6], ou assistée d'un ou deux lam-

[1] Montfaucon, *L'Antiq. expliq.* t. I, 2e partie, pl. CCXVII, fig. 2.

[2] Tab. II post Gronovii *Præfation.* in Leonardi Augustini *Gemm. antiq.*

[3] Voyez le n° 6 de la planche V de mes Recherches sur le culte de Vénus.

[4] Ci-dessus, p. 206 et 207.

[5] Zend-Avesta, t. I, 2e partie, p. 119, 151, 152 et *passim.*

[6] *Rech. sur le culte de Vénus*, pl. VIII, fig. 1; pl. XIII, fig. 3. Cf. pl. VIII, fig. 2.

padophores femelles[1]. Au revers de quelques médailles impériales de l'Asie antérieure, nous retrouvons la déesse debout entre deux assesseurs également lampadophores[2]. Sur les médailles autonomes, comme sur les médailles impériales de l'île de Cypre, un cône, emblème symbolique de Vénus, est dressé dans un temple entre deux candélabres allumés[3]. Parmi les monnaies impériales d'Ascalon, plusieurs pièces[4] nous offrent, auprès de l'image d'Astarté, un autel allumé sur lequel brille le feu sacré. Au revers d'une médaille frappée à Byblus, en l'honneur de Macrin, l'autel allumé se voit sous le portique du temple d'Astarté et y tient lieu de la statue de la déesse[5]. Sur quelques monnaies impériales de Tripolis de Phénicie[6], il est posé, entre les images d'Apollon nu et de Diane lucifère, au milieu d'un temple tétrastyle dont le fronton est orné du buste d'Astarté. D'autres fois ce buste est posé sur l'autel entre deux *vexillum*[7]; disposition qui doit être rapprochée du type de certaines médailles sassanides[8] où l'on remarque, au revers de la tête du roi, tantôt la tête ou le buste d'Ormuzd barbu, tantôt la tête ou le buste de Mithra imberbe[9], gravés

[1] *Rech. sur le culte de Vénus*, pl. IX; pl. X, fig. 2.

[2] *Ibid.* pl. XV, fig. 2 et 4. — Cf. le n° 6 de la pl. II jointe à ce mémoire.

[3] *Rech. sur le culte de Vénus*, pl. I, fig. 10-12. — Gessner, *impp.* tab. LII, fig. 2. — M. Mionnet, *Suppl.* t. V, p. 303-308, n°s 1, 2, 4, 9-11, 13-16; et pl. X, fig. 5.

[4] M. Mionnet, *Descr. de méd.* t. V, p. 529, n°s 74-77; p. 529 et 530, n°s 80; 82-84 et ailleurs.

[5] *Rech. sur le culte de Vénus*, pl. XV, fig. 3.

[6] *Ibid. ibid.* fig. 5 et 7. — Sestini, *Descriz. delle med. ant. gr. del mus. Hederv.* III, p. 93, n° 32; *C. M. H.* n° 6126.

[7] Eckhel, *Catalog. mus. Cæs. Vindob.* pars I, p. 239, n° 17.

[8] M. Adrien de Longpérier, *Essai sur les méd. sassanides*, n°s 30, 31, 36, 43, 44, 45, 49, 50, 55; pl. V, fig. 4 et 5; pl. VI, fig. 5; pl. VII, fig. 4 et 5; pl. VIII, fig. 1 et 4, et pl. IX, fig. 5.

[9] Malgré toute la déférence que j'ai pour les habiles numismates qui veulent voir ici, au lieu du buste d'Ormuzd ou de Mithra, celui d'un roi vaincu, le *féroüer* du monarque régnant, ou le buste de ce souverain, il m'est impossible d'adopter au-

au milieu des flammes d'un pyrée que gardent deux personnages royaux, qui portent chacun à la main un glaive nu. Zoroastre appelle le feu *fils d'Ormuzd*[1]; et, dans son système cosmogonique, aussi bien que dans celui des Chaldéens d'Assyrie, cet élément, comme le soleil, est le principe générateur actif. Sur le bas-relief de M. Péron, l'autel allumé doit donc être considéré comme une allusion directe au pouvoir créateur ou reproducteur qu'exerce Mithra, le représentant d'Ormuzd dans le ciel mobile et sur la terre. Cet emblème remplace ici le flambeau allumé ou les deux flambeaux que d'autres représentations figurées[2] nous montrent placés dans les mains de Mithra léontocéphale. Dieu solaire et lunaire, par les autres symboles dont j'ai déjà fait mention, Mithra règle, en effet, la marche du soleil, de la lune, des planètes et de toutes les constellations; il distribue à la terre les saisons, les jours, les nuits, la pluie, la chaleur, les moissons et les fruits. C'est lui qui accorde les enfants et qui multiplie les troupeaux. En conséquence, les deux ailes qu'on lui voit au bas des reins, ou au bas des jambes, s'abaissent vers la terre, et, par ce mouvement, indiquent que Mithra est chargé du gouvernement de la région terrestre. Quelquefois même, à leur extrémité inférieure[3] sont attachés deux colombes, des pins, des massettes d'eau, des

cune de ces opinions. Elles sont tout à la fois contraires à l'esprit et à la lettre du Zend-Avesta, au témoignage des autres monuments figurés de la Perse ancienne, et aux coutumes des rois sassanides, qui, à l'exemple de leurs prédécesseurs, les Achéménides, se glorifiaient du titre de *mazédéïesnans, adorateurs d'Ormuzd.* Je ne puis que m'applaudir de voir mon sentiment à cet égard partagé par M. de Witte, dans le compte qu'il a rendu de l'Essai de M. Adrien de Longpérier sur les médailles sassanides (*Revue numismat.* année 1841, p. 58-66).

[1] *Zend-Avesta*, t. I, 2e partie, p. 87, 95, 97, 185 et *passim.*

[2] Voyez Montfaucon, *Diar. ital.* p. 198, fig. 1; *L'Antiq. expliq.* t. I, 2e partie, pl. CCXV, fig. 2. — Zoegas *Abhandlung.* Taf. V, n. 16.

[3] Zoëga, *ibid.*

pampres, des grappes de raisin ou des épis de blé, emblèmes que nous retrouvons tous, mais non réunis, sur plusieurs représentations figurées de Mithra tauroctone, et qui là, comme ici, réveillent les idées de vie, d'amour, de reproduction, et caractérisent les deux saisons qui, chaque année, ramènent sur la terre la vie et la fertilité. D'autres fois, Mithra léontocéphale est posé sur un globe terrestre divisé en quatre parties[1], ou sur la moitié d'un globe orné du croissant de la lune[2]. A ces images du monde sublunaire, on substituait aussi, comme nous le fait voir la grande statue du mithræum d'Ostie[3], un coq, accompagné d'une pomme de pin, d'un caducée, d'un marteau et d'une paire de cisailles, tous attributs convenablement choisis pour rappeler que, sur la terre, Mithra préside à la lumière, à la génération, aux arts et aux métiers. Plusieurs de ces attributs, aussi bien que la forme de gaîne qu'affectent sensiblement cette statue et trois autres représentations figurées de Mithra léontocéphale[4], concourent à nous montrer comment le dieu des Perses s'assimile à Hermès. Les rapprochements qu'il y aurait à faire entre ces deux divinités sont nombreux; mais ils trouveront plus convenablement leur place ailleurs, de même que les conséquences importantes qui découlent de ces rapprochements quant à la question de l'origine du culte de Vénus, d'Hermès ou Mercure et de Mithra.

Roi des morts ou des enfers, Mithra, par sa tête et ses griffes de lion, symboles solaires; par le globe et le croissant quelquefois placés à ses pieds; par le sceptre et les deux clefs sur-

[1] Raffei, *Osservaz.* tav. III, fig. 1 e 2. — Visconti, *Il Mus. Pio-Clement.* t. II, tav. XIX.

[2] Raffei, *Osservaz.* tav. IV, fig. 2. — Zoegas *Abhandlung.* S. 204, n. 6.

[3] Zoegas *Abhandlung.* Taf. V, n. 16.

[4] Deux à la villa Albani (Raffei, *Osserv.* tav. III, fig. 1; e tav. IV, fig. 2. — Zoëga, *Bassiril.* t. II, tav. 59), et une au Musée d'Arles (Montfaucon, *L'Antiquit. expliq.* t. I, 2e partie, pl. CCXV, fig. 3. — Millin, *ubi supra*).

tout qu'il tient dans les mains; Mithra, dis-je, annonce aux initiés qu'il est le roi de la région céleste, le gardien des deux portes du ciel, et qu'il peut ouvrir ou fermer ces deux portes aux âmes qui aspirent à rentrer dans le séjour des bienheureux. Maître de la destinée des âmes, lui seul doit juger les actions bonnes ou mauvaises qui ont marqué leur séjour sur la terre. Médiateur entre elles et Ormuzd, seul il peut obtenir de ce juge suprême le pardon de leurs erreurs, l'entrée du Gorotman ou du séjour céleste, et leur montrer, à travers les sept cieux des planètes et les douze constellations zodiacales, le chemin qui conduit aux portes de la lune et du soleil.

Tel est le triple caractère qu'assignent en général à Mithra léontocéphale les figures qui reproduisent isolément ce dieu, soit qu'elles n'aient jamais fait partie d'une composition dans laquelle était entrée quelque autre figure, soit que des causes quelconques les aient détachées des bas-reliefs ou des groupes de ronde-bosse dont peut-être elles avaient fait partie et dont les débris n'ont pas été recueillis. Il me reste à examiner quel caractère particulier Mithra léontocéphale, sur le bas-relief de Vienne, reçoit de l'association des deux Dioscures placés l'un à sa droite, l'autre à sa gauche.

Considérée sous un point de vue général, une telle association n'a rien qui doive nous étonner. D'une part, nous savons que Mithra, primitivement identique avec Vénus-Mylitta ou Vénus-Astarté, présidait, comme cette divinité, à une institution célèbre de mystères. D'autre part, un nombre considérable de monuments figurés atteste que, chez les peuples de l'Orient et de l'Occident, le culte de Vénus s'était associé à celui des Cabires ou des Dioscures. En troisième lieu, nous ne pouvons oublier le rôle que les traditions assignent aux Cabires dans les mystères de Samothrace, mystères importés

de l'Asie occidentale et probablement très-analogues, quant aux doctrines, à ceux de la Vénus chaldéenne ou assyrienne, qui servirent de modèle aux mystères de Mithra établis en Perse par Zoroastre. Remarquons aussi que, sur quelques miroirs étrusques, très-connus des antiquaires, les Dioscures sont associés à Minerve, et qu'un miroir inédit, dont je dois la connaissance à M. de Witte, nous les montre même assistant, sous les noms de *Préalé*, ƎᒧAƎϘ1, et de *Lalan*, ИAᒧAᒧ, à la naissance de cette déesse, qui, chez les Grecs et les Étrusques, présidait aux initiations, comme Mylitta ou Astarté chez les Assyriens et les Phéniciens. Un autre miroir étrusque [1] et les médailles autonomes de Lacédémone [2] nous offrent, à leur tour, plusieurs exemples de l'association des Dioscures à Pallas, qui joue un si grand rôle dans les initiations d'Hercule, et à Bacchus, qui fut surnommé le prince des mystères. Ne voyons-nous pas aussi Hercule, dont la légende est le type ou le modèle de la vie des initiés, se confondre souvent avec Pollux? Ne trouvons-nous pas les deux jumeaux divins associés à Hercule, sur quelques médailles autonomes de la ville que je viens de nommer [3], et placés auprès de ce même personnage ou d'un athlète, sur les médailles de Thessalonique [4], ou auprès de Prométhée, soit sur un beau vase peint, inédit, du cabinet de M. le duc de Luynes, soit sur deux miroirs étrusques, dont l'un a été publié par M. Micali [5] et par M. de Witte [6], et dont l'autre est déposé, à Rome, dans une des salles du

[1] M. le D^r Dorow, *Voyage en Étrurie*, pl. XV, fig. 1.

[2] Pellerin, *Recueil*, I, pl. XIX, fig. 1, 2 et 3. — M. Mionnet, *Descript. de méd.* t. II, p. 216-218; *Suppl.* t. IV, p. 222 et 223.

[3] M. Mionnet, *Descript. de méd.* t. II, p. 216 et 217; *Suppl.* t. IV, p. 220, n° 2.

[4] Gessner, *Impp.* tab. CLXXXI, fig. 40. — Vaillant, *Num. græc.*

[5] *Storia, etc.* tav. L, fig. 1.

[6] *Descript. d'une collect. de vases peints et de br. antiq. proven. des fouilles de l'Étrurie*, p. 130 et 131, n° 293.

musée Grégorien [1] ? Et ces divers faits ne suffisent-ils pas pour nous autoriser à conjecturer, dès à présent, que l'association des Dioscures à Mithra, sur notre bas-relief romain, était la conséquence naturelle de l'alliance plus anciennement contractée, en Orient et en Occident, entre le culte des Cabires ou des Dioscures et le culte de plusieurs divinités auxquelles se rattachait, comme à Mithra, une institution de mystères ?

Bien que les antiquités figurées dont on peut invoquer le témoignage, quant à l'association de Vénus avec les jumeaux divins, soient généralement connues des archéologues, je juge cependant utile d'en présenter ici l'énumération succincte, pour suppléer à un renseignement qui ne se trouve dans les dissertations d'aucun des savants qui se sont occupés de la question particulière des Cabires ou des Dioscures.

Les monuments de la numismatique asiatique, de cette mine abondante où trop longtemps les érudits négligèrent de puiser, et qui, chaque jour pourtant, nous fournit de nouvelles richesses sans lesquelles l'étude de l'archéologie comparée resterait souvent stérile ou du moins incomplète ; les monuments, dis-je, de la numismatique asiatique viennent ici se placer en première ligne, et sont non moins nombreux qu'explicites. Je dois citer surtout les médailles autonomes et les médailles impériales de Tripolis de Phénicie, ainsi qu'une médaille impériale frappée à Orthosia de Carie. Je mets sous les yeux de l'Académie les dessins de trois de ces monuments monétaires; ils ont été exécutés d'après les originaux que l'on conserve au cabinet des médailles de la Bibliothèque royale. L'un [2] repro-

[1] Je ne puis indiquer ici le numéro de ce miroir étrusque, le catalogue imprimé du musée Grégorien n'ayant pas encore été livré au public.

[2] Planche II, figure 2. — M. Mionnet, *Supplément*, tome VIII, pages 280 et 281, n° 193.

duit un beau médaillon autonome de Tripolis de Phénicie, où, sur une face, sont gravées les têtes des deux Dioscures accolées et surmontées chacune d'un astérisque; l'autre face représente Astarté debout. Dans la série des monnaies autonomes qui appartiennent à cette ville, on retrouve ces deux types réunis de la même manière sur quatre autres beaux médaillons d'argent [1] et sur plusieurs pièces de bronze [2]. D'autres fois, au revers de la tête d'Apollon [3], ou de celle de Cérès [4], on voit les deux Cabires nus, debout, armés de leur lance et accompagnés de la légende : ΘΕΩΝ. ΚΑΒΙΡΩΝ. (ou ΚΑΒΕΙΡΩΝ.) ΣΥΡΙΩΝ. Le second dessin que je produis ici [5] est la représentation fidèle d'une médaille impériale également frappée à Tripolis de Phénicie. On y reconnaît, au revers de l'effigie de Septime-Sévère, Astarté debout, le pied gauche posé sur la proue d'un vaisseau; elle est placée entre les deux jumeaux divins, qui sont aussi debout, et qui, la tête coiffée du *piléus* et le reste du corps nu, tiennent chacun, d'une main, leur longue lance, de l'autre, une grappe de raisin. Le même type est répété au revers de deux autres monnaies de Tripolis, la première à l'effigie de Caracalla [6], la seconde à l'effigie d'Élagabale [7]. L'une des particularités curieuses qu'il présente, les deux Cabires ou Dioscures portant chacun à la main une grappe de raisin, s'observe sur plusieurs autres monnaies impériales de la même ville [8], bien que celles-ci ne nous montrent

[1] M. Mionnet, *Descript. de méd.* t. V, p. 392, n°s 374-376.—Pembrock, *Numism. antiq.* P. II, tab. XXXI, fig. 7.

[2] M. Mionnet, *loc. cit.* p. 394, n°s 384 et 385; et p. 395, n° 391.

[3] Pellerin, *Mél.* t. I, p. 77. — Eckhel, *D. N.* t. III, p. 374.

[4] M. Mionnet, *loc. cit.* p. 392, n° 377.

[5] Pl. II, fig. 3. — M. Mionnet, *loc. cit.* p. 402, n° 434.

[6] Sestini, *Mus. Hederv.* III, p. 92, n° 23; tav. XXXIV, fig. 6.

[7] M. Mionnet, *loc. cit.* p. 407, n° 460.

[8] Je puis en citer sept: l'une, de Septime Sévère (M. Mionnet, *ubi supra*, p. 402 et 403, n° 435); la seconde, de Caracalla

point ces deux personnages célestes associés à la déesse Astarté. Mais, dans les deux cas, nous devons rapprocher de ces monuments de la numismatique asiatique un miroir étrusque, où Castor et Pollux combattant un troisième personnage divin sont entourés d'une bordure de pampre chargé de grappes de raisin [1]. Nous devons aussi nous rappeler la grappe de raisin placée tantôt à la main de Mithra, si l'on peut ajouter foi à l'authenticité d'un monument de la galerie du palais Giustiniani [2]; tantôt à la main d'un des génies lampadophores qui accompagnent Mithra [3]; tantôt à la main d'une prêtresse qui, de concert avec un ministre du culte, offre à ce dieu le sacrifice d'un taureau [4]; tantôt enfin dans la concavité intérieure d'une des ailes tombantes de Mithra léontocéphale [5]. Les bas-reliefs et la statue qui me fournissent ces trois dernières indications méritent toute confiance. Le troisième dessin qui est joint ici [6], reproduit une quatrième monnaie impériale de Tripolis de Phénicie, datée de l'an 523 de l'ère des Séleucides, où l'on distingue, au revers de la tête de Caracalla, le buste d'Astarté placé sous le portique d'un petit temple distyle, et gravé

(*ibid.* p. 404, n° 443); la troisième, de Plautille (Vaillant, *Num. græc.* — M. Mionnet, *loc. cit.* n° 446 et note *a*); la quatrième, de Géta (M. Mionnet, *loc. cit.* p. 405, n° 447); la cinquième et la sixième, de Diaduménien (Sestini, *Mus. Fontana*, II, p. 58, tav. IX, fig. 12. — M. Mionnet, *Suppl.* t. VIII, p. 292, n° 258); et la septième, à l'effigie d'Élagabale (Vaillant, *Num. græc.*).

[1] M. J. de Witte, *Descr. des antiq. du cab. Durand*, p. 415, n° 1960.

[2] *Galler. Giustiniana*, part. II, tav. 62.

[3] Voyez la planche qui accompagne mes Nouvelles observations sur le grand bas-relief mithriaque du Musée royal de Paris.

[4] *Annal. des Vereins für nassauisch. Alterthumsk.* I Bd. Taf. II. — Le prêtre qui assiste ici la prêtresse tient à la main une corne de taureau destinée à recevoir le jus du raisin; et les deux assesseurs, entre lesquels est placée la victime que l'on va immoler en l'honneur de Mithra, portent chacun, dans une corbeille ou dans une coupe, les pains qui sont appelés *darouns*, dans la liturgie persique, et qui donnent leur nom au *darouni escht*, l'une des prières que Zoroastre avait composées pour les mazdéiesnans. (*Zend-Avesta*, t. I, 2e part. p. 105 et 237-240; t. II, p. 535.)

[5] Zoegas *Abhandlungen*. Taf. V, n. 16.

[6] Pl. II, fig. 5.

au-dessus des deux Dioscures, dont la tête est coiffée du piléus et le corps nu. Chacun d'eux tient, d'une main, une lance, et, de l'autre, un cheval par la bride, au lieu d'une grappe de raisin. Ce type est une répétition de celui qui sert de revers à deux autres monnaies de Tripolis, frappées l'une en l'honneur de Septime Sévère [1], l'autre en l'honneur de Caracalla. Celle-ci, qui a été publiée par le P. Sanclemente [2], porte la date de 522. Une troisième médaille de Tripolis, à l'effigie de Caracalla [3], représente, au milieu d'un temple tétrastyle, Astarté debout entre les dieux Dioscures également debout. Le même type s'observe, au revers du buste de ce dernier empereur, sur une médaille frappée à Orthosia de Carie et publiée autrefois par Vaillant [4], qui avait commis l'erreur de l'attribuer à une ville du même nom située dans la Phénicie [5]. Enfin deux médailles de Tripolis de Phénicie [6] nous offrent, d'un côté, la tête d'Élagabale ou celle de Mæsa, et, de l'autre, l'image d'Astarté placée entre les deux Dioscures. Ici la déesse tient de la main droite un *vexillum,* et pose un pied sur une proue de vaisseau. Plusieurs autres exemples d'une pareille association viendraient, sans doute, s'ajouter au témoignage des diverses médailles que je cite ou que je reproduis, si nous possédions la série complète des monnaies autonomes et des monnaies impériales ou coloniales qui furent frappées dans toutes les villes de l'Asie antérieure. Cette remarque s'applique surtout à celles de ces anciennes cités où nous savons, par le témoi-

[1] Sestini, *Letter. numism. Continuaz.* t. VI, p. 102; e tav. II, fig. 11.

[2] *Mus. Sanclem. num. select.* III, 3.

[3] Eckhel, *Catalog. mus. Cæsar. Vindob.* I, p. 242, n° 12. Le célèbre numismate que je cite indique, dans sa description, *une idole* au milieu des Dioscures, sans appliquer à cette idole la dénomination d'*Astarté,* qui lui appartient indubitablement.

[4] *Numism. græc.*

[5] Voyez M. Mionnet, *Supplém.* t. VI, p. 332, n° 470, et note *a.*

[6] Vaillant, *Num. græc.* — M. Mionnet, *Descript. de méd.* t. V, p. 406, n° 453.

gnage de quelques monuments qui nous restent de leur numismatique, que le culte d'Astarté et celui des Dioscures y étaient simultanément en honneur. De ce nombre sont, entre autres, les villes de Béryte[1] et de Tyr[2], dans la Phénicie; de Laodicée, dans la Phrygie[3]; d'Ælia Capitolina, dans la Judée[4], et de Philadelphie, dans la Décapole[5].

Si je ne me trompe, la numismatique grecque peut prouver que le culte des Dioscures, associé à celui de la Vénus phénicienne, était passé de l'Asie dans la Grèce. Elle peut même nous permettre de constater que ce fait eut lieu à une époque où l'usage de représenter la déesse et son fils sous une forme symbolique ne s'était pas encore perdu. Un grand nombre de médailles autonomes d'Apollonia et de Dyrrachium, colonies corinthiennes fondées sur les côtes d'Illyrie, ont, en effet, pour type une vache allaitant son veau, groupe que, plusieurs fois déjà, j'ai signalé comme une représentation d'Astarté et de son fils empruntée à l'art asiatique; et, parmi cette double série de médailles, quelques pièces[6] nous offrent, au-dessus

[1] Liebe, *Goth. Num.* p. 168.—M. Mionnet, *loc. cit.* p. 335, 336, 339-351; *Suppl.* t. VIII, p. 240, 245, 247-250. — Sestini, *Descriz. delle med. ant. gr. del mus. Hederv.* III, p. 77, n° 1; C. M. H. n° 6035.

[2] Vaillant, *Num. in colon. percuss.* t. II, p. 87 et 217. — Banduri, *Num. Impp. romanor.* t. I, p. 67, note 2.—*Mus. Theupol.* p. 760.—Eckhel, *ubi supra*, p. 224, n. 20. — C. Combe, *Mus. Hunter.* p. 344, n. 36. — Sestini, *Descript. num. vet.* p. 538 et 539; *Mus. Hederv.* III, p. 96-98; C. M. H. nn. 6100, 6145-6148. — M. Mionnet, *Descript. de méd.* t. V, p. 422-425 et 428-430; *Suppl.* t. VIII, p. 309.—M. T. Combe, *Vet. pop. et reg. Num. qui in mus. Britann.* p. 228, n. 9.

[3] Haym. *Tesor. brit.* II, p. 216; e tav. XXV, n. 10. — M. Mionnet, *Descript. de méd.* t. IV, p. 314, n° 679; p. 315 n° 587; p. 324, n° 747, et p. 332, n° 790; *Suppl.* t. VII, p. 579, n°s 413-416; p. 581, n°s 430 et 431; p. 583, n° 440; p. 585, n° 449, et p. 588, n° 463.

[4] Vaillant, *Num. in colon. percuss.* — Tanini, *Suppl. ad* Bandur. *Num. Impp. romanor.* p. 23.—Eckhel, D. N. III, p. 422. — M. Mionnet, *Descript. de méd.* t. V, p. 517, 518, 519 et 521.

[5] Sestini, *Letter. numism. Continuaz.* t. IX, p. 92, n. 8, e p. 93, n. 10-12.

[6] Beger, *Thes. Brandenb.* t. I, p. 459. — Eckhel, *Catalog. mus. Cæsar. Vindob.* t. I, p. 99, n° 35. — Goltzius, *Græca*,

ou au-dessous de ce groupe, les bonnets coniques des Dioscures. A Tarente, sur une rare médaille d'or, autonome, qui appartient à la belle collection de M. Dupré, et qui a été publiée par M. Millingen [1], l'art grec, se livrant à ses propres inspirations, a représenté, d'un côté, la tête d'Aphrodite, et, de l'autre, les Dioscures à cheval.

Chez les Étrusques, les miroirs mystiques fournissent plus d'un exemple de l'association du culte de Vénus avec le culte des deux Tyndarides. L'un de ces miroirs, gravé dans le Supplément à L'Antiquité figurée de Montfaucon [2], représente Vénus-Turan et Minerve, debout l'une et l'autre, auprès des deux jumeaux divins, qui sont assis. Un second miroir, publié en 1819 par M. Inghirami [3], nous offre, entre Castor et Pollux, le groupe de Mars et Vénus, qui s'embrassent. Un troisième, dont nous devons la connaissance à M. Micali [4], nous montre debout les deux jumeaux divins qu'enlace avec ses bras un troisième personnage mâle, à côté de qui est gravé le nom inconnu *Chaluchasu*, V⸮A↓VJA↓. Ce groupe est placé entre Minerve et la déesse *Turan* ou Vénus, qui ouvre la cyste des mystères. Je puis citer aussi deux autres miroirs étrusques où je n'hésite pas à croire, avec l'ingénieux interprète du musée Bartholdy [5], que, sous les traits de l'une des deux figures de femme placées debout entre Castor et Pollux, on avait voulu représenter Vénus. Bien que les deux personnages mâles, surmontés chacun d'une tête de cygne, qui se voient sur un cin-

tab. I, fig. 7. — M. Mionnet, *Description de médailles*, t. II, p. 38, n° 94; p. 41, n° 129; p. 42, n° 137. *Suppl.* t. III, p. 343, n°s 229 et 230.

[1] *Anc. coins of Greek Cities and Kings*, p. 10; pl. I, fig. 12.

[2] T. II, p. 66, et pl. XIX, fig. 1.

[3] *Monum. etrusch.* t. II, tav. 64.

[4] *Storia degl. pop. ant. d'Italia*, t. III, p. 80 et 81; *Monum. per serv. all. Storia*, tav. XLVII, fig. 1.

[5] M. Th. Panofka, *Il Mus. Bartoldi*, p. 29-31, n°s 64 et 65.

quième miroir étrusque, n'aient pas été désignés sous les noms de Castor et de Pollux ou des Dioscures dans la description qu'a donnée de ce monument le Bulletin de l'Institut archéologique [1], je n'hésite pas davantage à penser, avec M. de Witte [2], que cette dénomination est la seule qui convienne à ces deux figures. Je n'hésite pas non plus à citer, comme sixième exemple de l'association de Vénus aux Dioscures, chez les Étrusques, un miroir mystique du cabinet de feu M. Durand [3], où M. le duc de Luynes [4] me semble fondé à reconnaître la déesse sous l'emblème d'un astre, c'est-à-dire de la planète de Vénus, gravé au milieu d'un triangle qui domine une plante surmontée d'un oiseau [5] et placée entre Castor et Pollux. Il n'est pas aussi certain à mes yeux que la biche qui, sur un autre miroir de la même collection [6], est gravée entre ces deux mêmes personnages, soit, à son tour, l'emblème de Vénus, comme le pense l'habile archéologue [7] que je viens de nommer. Je serais plutôt porté à supposer qu'ici la biche est le symbole d'Apollon ou de Diane. A l'appui de cette conjecture, j'invoquerai le triple témoignage d'une médaille autonome de Tripolis de Phénicie, déjà citée [8], d'une médaille également autonome de Lacédémone, publiée par Eckhel [9], et de plusieurs médailles impériales de Thessalonique, dont je parlerai tout à l'heure en détail [10]. Ces diverses pièces prouvent que, chez les Phéniciens, chez les Lacédémoniens et chez les Macédoniens, le culte des Cabires s'était associé à celui d'Apollon. J'alléguerai aussi deux monnaies impé-

[1] Année 1834, p. 9.

[2] *Nouv. Annal. de l'Instit. arch.* t. I, p. 510, note 5.

[3] M. J. de Witte, *Descript. des antiq. du cab. Durand*, p. 415, n° 1958.

[4] *Nouv. Annal. de l'Instit. arch.* t. I, p. 69.

[5] Probablement une colombe, ou l'oiseau appelé *Iynx* (Ἴυγξ).

[6] M. J. de Witte, *loc. cit.* n° 1959.

[7] *Ubi supra.*

[8] Ci-dessus, p. 264 et *ibid.* note 3.

[9] *Cat. mus. Cæs. Vindob.* t. I, p. 120, n. 3.

[10] Voyez ci-après, p. 275 et 276.

riales de Tripolis de Phénicie, dont l'une nous offre, au revers du buste de Septime Sévère, un croissant gravé entre les deux Cabires ou Dioscures [1], et l'autre, au revers de la tête de Géta, un croissant gravé, à côté des deux jumeaux, dans le champ de la médaille [2]. Je citerai enfin trois médailles autonomes de Lacémone [3], qui nous montrent chacune le culte des Dioscures associé tout à la fois au culte d'Apollon et à celui de Diane. Mais à la liste des miroirs qui attestent l'alliance du culte de Vénus avec celui des Tyndarides, chez les Étrusques, il faut ajouter un miroir récemment publié par M. Éd. Gerhard [4], où le nom de Turan se lit à côté d'une déesse qui est debout, avec Minerve, entre Castor et Pollux. Je ne balance pas à comprendre encore dans la même catégorie trois autres miroirs que ce savant antiquaire nous a fait connaître en même temps [5], mais sur lesquels on ne découvre ni le nom de Turan, ni aucun autre nom, auprès de la déesse qui s'y trouve associée aux deux jumeaux divins. Ce nom de Turan, lorsque nous le lisons gravé, sur les miroirs étrusques, à côté d'une divinité que tout le monde s'accorde à identifier avec Vénus, nous avertit assez que le culte de la Vénus orientale, celui de Castor et Pollux et l'usage aussi d'associer ces deux cultes l'un à l'autre durent être portés en Étrurie par des colonies asiatiques qui, à des époques diverses, mais anciennes, étaient venues s'établir dans cette partie de l'Italie supérieure. Je ne m'arrêterai point à examiner ici quelle part il faut attribuer aux Phéniciens [6], aux Lydiens ou aux Tyrrhéniens, dans

[1] M. Mionnet, *Descript. de méd.* t V, p. 402 et 403, n° 435.

[2] *Id. ibid.* p. 405, n° 447. — Cf. les médailles de la famille *Postumia.*

[3] M. Mionnet, *Desc. de méd.* t. II, p. 220 et 221, n°s 49 et 50; *Suppl.* t. IV, p. 223, n° 28.

[4] *Etrusk. Spiegel.* Taf. LIX, n. 2.

[5] *Ibid. ibid.* nn. 1, 3 und 4.

[6] Je ne puis m'empêcher toutefois de signaler ici, comme autant de preuves directes d'une influence phénicienne sur l'art étrusque, les miroirs mystiques où l'on

le fait d'une telle importation, et quels documents, en ce qui concerne les Lydiens et les Tyrrhéniens, peuvent s'ajouter aux témoignages qui résultent, soit de plusieurs catégories de monuments de l'art que je dois m'abstenir de mentionner ici, soit d'un passage d'Hérodote[1], dont l'authenticité cesse d'être contestée à mesure que les fouilles pratiquées sur le sol de l'Étrurie mettent au jour, par centaines, des objets d'antiquité figurée dans lesquels les archéologues les plus obstinés à nier l'influence de l'Asie occidentale sur la Grèce et l'Italie sont forcés de reconnaître tous les caractères d'un art et d'une théogonie asiatiques.

Si, laissant de côté les médailles impériales qui, frappées dans l'Asie antérieure, sous la domination romaine, reproduisent des types évidemment empruntés à des religions locales, nous passons dans le Latium, nous aurons à remarquer que le culte de Vénus ne paraît pas y avoir aussi fréquemment été réuni à celui des Dioscures, qu'il le fut chez les Étrusques. C'est même depuis peu d'années qu'on a retrouvé sur le sol latin les traces d'une semblable association. Le premier monument qui, à ma connaissance, puisse rendre sur ce point un témoignage irrécusable, est, en effet, un beau fragment de frise qu'on a découvert à Rome, il y a dix ou douze ans, dans les ruines d'un temple des Dioscures, situé au *Campo Vaccino*. Ce fragment de frise, qui est de terre cuite, représente Vénus offrant,

trouve gravés, à côté du groupe d'Adonis et Vénus, les noms asiatiques d'*Atunès* (Adonis), MƎИVϮA, ou d'*Atunis*, AϮV-HIM, et de *Turan*, ИAAVϮ, ou ceux de *Thamu* (Thammuz), VMAO, et d'*Euturpa* (Euterpe), A1OVϮVƎ (voyez M. Éd. Gerhard, *Bulletino dell' Instit. arch.* 1884, p. 10. — *Annali dell' Inst. arch. Mon. ined.* tav. XXVIII. — M. J. de Witte, *Nouv. Annal. de l'Inst. arch.* t. I, p. 509 et suiv. *Monum. inéd.* pl. XII, fig. 1 et 2); et quelques-uns des objets d'antiquité figurée qui, après avoir été découverts dans les ruines de Céré, sont passés de la collection de M. le général Galassi au musée Grégorien. (Voy. ci-dessus, p. 112 et 113, note 1.)

[1] I, 94.

aux pieds de la statue de Junon, le sacrifice d'un taureau. Il a été publié avec les premières planches de mes Recherches sur le culte de Vénus[1], d'après un dessin que M. Éd. Gerhard avait eu la complaisance de me communiquer. A ce témoignage, il convient toutefois d'ajouter un fait curieux que je trouve consigné dans les observations plus récemment recueillies, par M. Nestor l'Hôte[2], en présence des sculptures de diverses époques qui ornent des façades de rochers, ou l'intérieur de quelques grottes, près du village de Tèhnèh, à deux lieues, vers le sud, du célèbre couvent de la Poulie. Ces sculptures, pour la plupart, se rapportent au culte égyptien d'Hathôr, au culte grec d'Aphrodite, ou au culte romain de Vénus; et là, comme ailleurs, pour le dire en passant, Isis et Hathôr se confondent ensemble[3] par leurs fonctions et par leurs attributs. Le voyageur français cite, entre autres morceaux remarquables de sculpture, une figure de déesse, de grandeur naturelle et de ronde bosse, qui, quoique très-mutilée, « rappelle, dit-il[4], par l'absence de tout vêtement, comme par la pose et le gracieux mouvement du corps, les beaux types grecs de Vénus Anadyomène. » Elle est accompagnée d'une inscription grecque que nous avaient déjà fait connaître les auteurs de la Description de l'Égypte[5]. Cette statue d'Aphrodite et le sacellum souterrain qui lui est contigu « sont encore de nos jours, ajoute M. l'Hôte[6], le but d'un pèlerinage où se rendent les femmes affligées de stérilité. Cet usage, de tradition fort

[1] Pl. XIV, fig. 2.

[2] *Lettres écrites d'Égypte en 1838 et 1839*, Paris, 1840, 1 vol. in-8°, fig. p. 36-42. Depuis la rédaction de mon Mémoire, l'archéologie égyptienne a fait une perte sensible par la mort prématurée de M. Nestor l'Hôte, qui a succombé à l'intensité d'une maladie dont il avait pris le germe dans ses pénibles voyages en Égypte.

[3] *Ibid.* p. 39.

[4] *Ibid.* p. 40.

[5] Chap. XVI, § 1er.

[6] *Ubi supra.*

ancienne, explique aussi l'état de conservation des sculptures de l'oratoire, et le poli du rocher qui forme le seuil et les avenues périlleuses du monument. » C'est dans le voisinage de cette même localité que l'auteur des Lettres écrites d'Égypte en 1838 et 1839 a trouvé[1] « un bas-relief de deux mètres carrés, représentant un groupe de Castor et Pollux, la tête surmontée de l'étoile qui les caractérise, et tenant leurs chevaux par la bride. Les Dioscures, observe-t-il, sont ici accompagnés d'un troisième personnage également debout, entre les deux, et qui avait aussi une étoile sur la tête; mais cette dernière figure est mutilée. On reconnaît dans les deux autres le costume militaire des Romains, la cuirasse, l'épée, le pallium[2], et, au lieu du casque, la chevelure tombante. La sculpture est de ronde bosse, d'un travail assez lourd et évidemment du Bas-Empire. » M. Nestor l'Hôte termine en disant : « Je ne connais pas les circonstances mythologiques d'après lesquelles on a pu faire des Dioscures une triade. » Il est très-probable à mes yeux que la troisième figure dont il s'agit dans ce passage est Vénus elle-même; et, en admettant que cette conjecture ne soit pas fondée, le fait seul de la dédicace d'un monument romain aux Dioscures dans un lieu consacré de tout temps au culte de Vénus n'atteste-t-il pas que l'usage d'associer ce culte à celui des Dioscures était entré dans les mœurs religieuses des Romains[3]?

Ce fut plus tard, sans doute, que passa de l'Asie antérieure dans l'empire romain d'Occident, si peut-être elle ne fut instituée en Italie par les Romains eux-mêmes, la coutume de substituer

[1] Pag. 48.

[2] L'auteur confond probablement ici le pallium avec la chlamyde ou *paludamentum*.

[3] Une preuve indirecte de cette association ne semble-t-elle pas se révéler dans la composition du type d'un denier de la famille *Fonteïa*, où l'on voit les bonnets des deux Dioscures gravés au-dessus de Cupidon ailé, assis sur la chèvre Amalthée?

Mithra à Vénus dans une pareille association; mais l'unique document qui, jusqu'à ce jour, soit venu nous apporter une preuve incontestable de cette substitution est, je le répète, le bas-relief que, dans le cours de l'année 1840, on a exhumé du sol ancien de la ville de Vienne.

Le silence des mythologues et des archéologues sur la double association des Dioscures à Vénus et à Mithra, chez les Romains, se justifie par la date récente de la découverte des monuments figurés que j'ai allégués. Il est moins facile de s'expliquer comment les ouvrages des érudits qui ont écrit sur le culte des Dioscures ou des Cabires ne contiennent aucune citation de monument de l'art, aucune observation d'où l'on puisse conclure que ces érudits avaient connu ou su apprécier à leur juste valeur les antiquités figurées qui, à défaut de textes, prouvent que, dans l'Asie occidentale, dès une époque ancienne et jusqu'à la fin de la domination romaine, ce culte s'était trouvé associé à celui d'Astarté, d'Uranie ou d'Aphrodite, divinités primitivement identiques avec Mithra. On en peut dire autant des monuments de l'art qui nous montrent les Dioscures associés à la déesse Turan ou Vénus, chez les Étrusques, à Cybèle et à Atys, chez les Galates, et associés, chez les Phéniciens, les Siciliens, les Lacédémoniens et les Macédoniens, tantôt à Apollon, tantôt à Diane, tantôt à la Fortune, divinités qui se confondent, celles-ci avec la Vénus orientale, la première avec le dieu des Perses. Ces diverses associations sont cependant attestées ou par des témoignages, pour ainsi dire officiels, ou par des monuments figurés dont l'authenticité n'est pas douteuse. J'ai déjà cité, quant aux Étrusques, les miroirs mystiques qui appartiennent à cette dernière catégorie, et, quant aux Phéniciens et aux Lacédémoniens, les médailles qui se rangent dans la première. Il

me reste à signaler, pour la Galatie, la Sicile et la Macédoine, les médailles qu'il faut placer à la suite de celles-ci. Une monnaie autonome de Pessinus, longtemps classée parmi les pièces incertaines [1], porte, au revers des têtes accolées de Cybèle et d'Atys, coiffées du bonnet phrygien, un lion accroupi posant sa patte droite sur un *tympanum;* dans le champ sont gravés les bonnets coniques des Dioscures. Parmi les types des monnaies autonomes grecques de Syracuse, je trouve tantôt, au revers de la tête laurée d'Apollon, les deux Dioscures à cheval, ayant chacun une étoile gravée au-dessus de la tête, et une chlamyde flottante attachée aux épaules [2]; tantôt les bonnets des Dioscures placés à côté de la tête d'Apollon qui, dans ce cas, a pour revers Pégase volant à gauche [3]. Un miroir étrusque, publié par M. Éd. Gerhard [4], nous révèle entre ces divinités des rapports plus intimes encore, puisque les deux éphèbes qu'on y voit représentés avec les attributs connus des Dioscures, portent l'un le nom de *Laran,* ИAQAL, l'autre, celui d'*Aplun,* ИVJ1A, qui était le nom même d'Apollon, ainsi que l'attestent un passage formel du Cratyle de Platon [5] et plusieurs autres miroirs étrusques. Sur les médailles impériales de Thessalonique, on observe tantôt, au revers de la tête de Gordien Pie, de Philippe père, d'Otacilie, de Philippe jeune, ou de Gallien, Apollon debout, portant sur la main droite un Cabire [6]; tantôt, au revers de la tête

[1] Voyez M. Mionnet, *Descript. de méd.* tome VI, page 643, n° 208, et *Recueil de planches* (*Notes et Observ.*), p. 107; éd. de 1837.

[2] Id. *Suppl.* t. I, p. 445, n° 614.

[3] *Ibid.* p. 446, n° 627.

[4] *Etruskisch. Spieg.* Taf. LIX, n° 2. — Cf. Montfaucon, *Suppl.* II, planche XIX, fig. 1.

[5] Platon, *Opp.* pars II, vol. II, p. 49; ed. Bekker.

[6] Gussème, *Diccionar. numism.* n° 55. — Sestini, *Descript. num. vet.* p. 121, n° 86; p. 122, n° 102. — M. Mionnet, *Suppl.* t. III, p. 153 et 154, n° 998; p. 162 et 163, n°s 1060 et 1061; p. 163 et 164, n°s 1065-1067; p. 164, n° 1070, et p. 168, n°s 1087 et 1088.

laurée de Philippe père, deux urnes avec une palme, placées entre Apollon et un Cabire qui, debout l'un et l'autre, se donnent la main [1]; tantôt enfin, au revers de l'effigie de Valérien père, la Fortune debout, le *modius* sur la tête, tenant, de la main droite, un Cabire enfant, et, de la gauche, une corne d'abondance [2]. Au bas de ce dernier groupe, on trouve un autel allumé, comme on en voit un entre Apollon et un Cabire, sur une des médailles citées de Philippe père [3]; aux pieds de Mithra et des Dioscures, sur le bas-relief de M. Péron; entre les deux Dioscures, au revers de plusieurs médailles impériales d'Orthosia de Carie [4]; aux pieds d'un Cabire placé seul, debout, sur un grand nombre de médailles impériales frappées à Thessalonique [5]; entre Hercule et un Cabire [6], ou entre un Cabire et un athlète [7], sur d'autres monnaies impériales de la même ville.

Considérée sous un point de vue moins général, la présence des Dioscures sur un monument de l'art romain n'a rien, non plus, qui puisse nous surprendre; car personne n'ignore que, dès une époque reculée, à Rome comme en Grèce, les deux Tyndarides étaient honorés d'un culte particulier, sans parler de celui qu'on leur rendait en commun avec Jupiter Tonnant [8].

[1] M. Mionnet, *Descript. de méd.* t. I, p. 503, n° 399; *Suppl.* t. III, p. 163, n° 1062.

[2] Id. *Descr. de méd.* t. I, p. 504, n° 403.

[3] Id. *Suppl.* loc. cit.

[4] *Ibid.* t. VI, p. 531 et 532, n°s 467 et 468.

[5] *Ibid.* t. III, p. 151, n°s 980 et 981; p. 152, n°s 986 et 987; p. 153, n°s 994 et 995; p. 154, n°s 999 et 1000. — Wilde, *Select. Num.* p. 126, tab. XVI, fig. 96. — M. Mionnet, *Suppl.* t. III, p. 167, n° 1080; p. 170 et 171, n° 1102; *Descript. de méd.* t. I, p. 504, n° 407.

[6] Méd. de Philippe père; Gessner, *Impp.* tab. CLXXXI, fig. 40.

[7] Méd. du même empereur; Vaillant, *Num. græc.*

[8] Selon Pline (*Hist. nat.* XXXIV, XIX, 16; ed. Harduin.), les statues qu'Hégésias avait faites de Castor et Pollux étaient placées au Capitole, devant le temple de Jupiter Tonnant; particularité qui doit être rapprochée de celle que nous offrent plusieurs médailles autonomes de Rhosus, en Syrie, dont j'ai fait mention dans mes Recherches sur le culte de Vénus (p. 104,

Ils y recevaient le titre de *Grands dieux, Dii magni*[1], de même que, chez les Arcadiens, ils étaient appelés οἱ θεοὶ μεγάλοι[2], ce qui nous rappelle tout à la fois la signification propre du surnom de *Cabirim, les Grands,* sous lequel l'Orient les adorait, et la qualification de *Deus magnus* que, de son côté, reçoit Mithra dans la dédicace du bas-relief cité du musée Oliviéri[3]. Ils avaient à Rome des fêtes, des jeux, des inscriptions votives, des médailles, des temples, des statues et même des images colossales[4]; dans les situations les plus ordinaires de la vie, on jurait par eux et l'on attestait leurs noms. Aussi les fastes historiques de la Grèce et de Rome nous présentent-ils les deux Dioscures comme des dieux protecteurs et sauveurs qui, dans les combats, veillaient sur les guerriers et sur les destinées du peuple, de même que, dans les navigations périlleuses, ils veillaient

note 6), et qui ont pour type les deux bonnets des Cabires ou des Dioscures gravés dans le champ de la médaille, à côté d'une divinité mâle que je prends pour Jupiter. Observons aussi que, sur plusieurs médailles autonomes de Thessalonique, on voit, au revers de la tête de Jupiter ou de Janus, les Cabires ou les Dioscures représentés, tantôt sous la forme de deux cavaliers allant en sens contraire (T. Combe, *Pop. et reg. num. mus. Brit.* p. 99, n° 1); tantôt, si je ne me trompe, sous la forme de deux chevaux courant également dans un sens opposé (*Mus. Arigon.* I, tab. XXI, fig. 211; M. Mionnet, *Descript. de méd.* I, 491, n° 304), ou sous celle de deux centaures marchant l'un à droite, l'autre à gauche (M. Mionnet, *Descript. de méd.* I, 492, n°s 320 et 321; *Suppl.* III, 120, n°s 757-759), ou même sous la forme de deux boucs dressés sur leurs pieds de derrière et combattant l'un contre l'autre (id. *Descr. de méd.* I, 491, n°s 306-308; *Sup.* loc. cit. n°s 753-756). Ce dernier type se retrouve, au revers de la tête de Janus, ou de la tête d'Artémis, sur les médailles autonomes d'Amphipolis, dans la même province (Sestini, *Descriz.* p. 90, n° 42. — M. Mionnet, *Descript.* I, 464, n° 127; *Suppl.* III, 22, n°s 153 et 154).

[1] Dans une inscription latine, rapportée par Gruter, *Inscr. antiq.* p. XCVIII, n° 9.

[2] Pausanias, VIII, 21, 2. — On lit ces mots dans une inscription grecque d'époque romaine : ΘΕΩΝ· ΜΕΓΑΛΩΝ· ΔΙΟΣΚΟΡΩΝ· ΚΑΒΕΙΡΩΝ· (Gruter, *loc. cit.* p. CCCXIX, n° 2).

[3] *Antich. cristian.* p. 23, tav. VI.

[4] Voyez un article très-remarquable de M. le professeur F. G. Welcher, dans le recueil intitulé, *Das Academ. Kunstmus. zu Bonn* (2te Ausgabe; Bonn, 1841, S. 133-150), et les diverses autorités ou dissertations citées par l'auteur.

sur le sort des marins. C'est pourquoi les mythologues modernes sont parfaitement fondés lorsqu'ils assimilent aux Dioscures les dieux que les Sicyoniens appelaient Ἀπολέγραοι θεοί, et les Romains, *Dii Averrunci*. C'est pourquoi aussi nous avons à remarquer qu'une médaille autonome de Tripolis de Phénicie, dont il sera question plus loin [1], représente les Cabires placés au milieu d'une couronne de laurier, et que les médailles autonomes de Thessalonique, l'une des villes de l'Occident où le culte de ces deux divinités fut le plus en honneur, nous montrent ce culte associé à celui d'une troisième divinité que les plus habiles numismates [2] s'accordent à désigner sous le nom de Janus [3]. A leur tour, les médailles impériales de la même ville ont pour type, tantôt un Cabire placé sur la main droite de la déesse Nikè [4], tantôt le même personnage divin accompagné des palmes de la victoire posées, soit à ses pieds [5], soit sur un ou deux cippes [6], soit sur l'urne des jeux [7], emblème du Destin ou de la Fortune. Au revers de plusieurs médailles des rois grecs de la Bactriane, publiées par M. Raoul-Rochette [8],

[1] Ci-après, p. 297.

[2] M. Taylor Combe, *Vit. Pop. et reg. num. Mus. brit.* p. 99, n° 1. — *Mus. Arig.* t. I, tab. XXI, fig. 211. — Les deux médailles que je cite ici ont été admises par M. Mionnet, *Suppl.* t. III, p. 121, n°s 760 et 761.

[3] Voy. ci-dessus, page 276 et 277, note 8.

[4] Eckhel, *Catal. mus. Cæs. Vindob.* t. I, p. 88, n° 17. — M. Mionnet, *Descr. de méd.* t. I, p. 500-504, n°s 382-384, 391, 401 et 403; *Suppl.* t. III, p. 142-168, n°s 921, 922, 934, 951-953, 955-958, 964, 965, 967, 968, 970, 972-974, 977-979, 985, 988-992 et 1084. — Wilde, *Select. Num.* p. 119, tab. XV, fig. 88. — *Mus. Theupol.* p. 1065. — Sestini, *Descript. num. veter.* p. 123, n° 111.

[5] Médaille du Cabinet du Roi. (Voyez M. Mionnet, *Suppl.* t. III, p. 149, n° 969; p. 170 et 171, n° 1102.)

[6] *Mus. Sanclem. Num. Select.* III, p. 29. — M. Mionnet, *Suppl.* t. III, p. 145-167, n°s 942, 960, 961, 980, 981, 986, 987, 993, 1076, 1080.

[7] Vaillant, *Num. græc.* — M. Mionnet, *Descript. de méd.* t. I, p. 500-503, n°s 380, 387, 388, 390, 395, 399; *Suppl.* t. III, p. 154, n° 1001; p. 155, n° 1009; p. 163, n°s 1062 et 1063. — Sestini, *Descr. num. vet.* p. 122, n° 103. — Wilde, *Select. Num.* p. 126, tab. XVI, fig. 96.

[8] *Journ. des Sav.* septemb. 1835, pl. II, fig. 15; mars 1836, pl. II, fig. 3 et 4. Cf. *ibid.*, septemb. 1835, pl. I, fig. 7.

nous retrouvons ces palmes de la victoire alternativement placées dans la main de chacun des deux Dioscures à cheval, et entre deux bonnets coniques, emblèmes connus des deux jumeaux divins. Enfin, sur la médaille autonome de Tarente que j'ai citée plus haut[1], une palme ornée de bandelettes se voit à la main de l'un de ces deux personnages. De leur côté, Cicéron[2] et Justin[3] rapportent que, dans la guerre de Locres et de Crotone, les Dioscures procurèrent aux Locriens une victoire éclatante, dont ils répandirent la nouvelle, le jour même, à Olympie, à Sparte, à Corinthe et à Athènes. Ce jour-là, observe Justin[4], ils étaient montés sur des coursiers blancs et portaient des chlamydes de pourpre. Ajoutons qu'en témoignage du culte spécial que leur rendaient les habitants de Locres, on trouve, sur les médailles de cette ville, les têtes des deux Dioscures accolées, et surmontées chacune d'une étoile[5]. D'âge en âge s'était aussi perpétué, chez les Romains, le souvenir de la puissante assistance que leur avaient prêtée Castor et Pollux le jour de la victoire remportée, près du lac Régille, par le dictateur A. Postumius. On raconte que, pendant la bataille, le général romain avait fait vœu d'élever un temple aux deux jumeaux divins s'il triomphait de l'ennemi. Cicéron[6] et Denys d'Halicarnasse[7] disent qu'en cette occasion on vit Castor et Pollux, montés sur des chevaux et armés de lances, combattre eux-mêmes les Latins à la tête de la cavalerie romaine. Le second de ces auteurs, moins laconique dans son récit que le premier, rapporte que la bataille se prolongea jusqu'au soir, et qu'avant la fin de la journée, Castor et Pollux,

[1] Pag. 268.
[2] *De Nat. deor.* II, 2, et III, 5.
[3] XX, 3.
[4] *Ubi supra.*
[5] M. Mionnet, *Descript. de méd.* t. I, p. 196, n° 925.
[6] *Ubi supra.*
[7] *Antiq. rom.* VI, 13; XLI, 61, et LV, 1.

sous la forme de deux beaux et jeunes guerriers, couverts de la noble poussière des combats, se montrèrent à Rome, dans le Forum, annonçant au peuple le triomphe de l'armée de Postumius[1]. A ce sujet, Denys d'Halicarnasse[2] énumère les divers monuments que la reconnaissance publique consacra aux deux Tyndarides[3]; il ajoute à ce détail quelques renseignements curieux sur la fête et le sacrifice solennels qu'à Rome, chaque année, depuis ce temps, on célébrait publiquement en l'honneur de Castor et Pollux. Je remarque, dans ce passage, que les gens à cheval qui faisaient partie du cortége religieux portaient chacun une toge de couleur pourpre, particularité qui achève de nous prouver que cette couleur était consacrée aux Dioscures; car, à côté du témoignage qui résulte de l'observation citée de Justin, viennent se placer ceux que nous fournissent Pausanias et Clément d'Alexandrie. Le voyageur grec[4], parlant de deux jeunes gens d'Andiana qui avaient paru au milieu des Lacédémoniens avec le costume des Tyndarides, nous les montre vêtus chacun d'une tunique blanche et d'une chlamyde pourpre. De son côté, l'écrivain ecclésiastique[5] rapporte une ancienne tradition selon laquelle deux Corybantes, désignés ailleurs sous le nom de Cabires, enveloppèrent dans un voile de pourpre la tête de leur frère, qu'ils avaient mis à mort. Cette conformité de témoignages n'est pas sans importance, lorsque l'on considère que la couleur rouge, dont le bas-relief de M. Péron a conservé quelques traces, avait originairement pu être appliquée, à défaut de chlamyde, sur le bonnet phrygien de chacun des deux Dioscures nus placés ici auprès de Mithra léontocéphale. N'oublions pas que Mithra, appelé, dans le Zend-Avesta,

[1] Cf. Prudence, *Contra Symmach.* I, 226-230.

[2] *Ubi supra.*

[3] Cf. Tite-Live, II, 20 et 42.

[4] IV, 27, 1.

[5] *In Protrept.* p. 15 sqq. ed. Potter.

Feu rouge, fils d'Ormuzd[1], devait lui-même, sur les monuments coloriés, être représenté avec une chlamyde et une tiare recourbée de couleur rouge, puisqu'un fragment de bas-relief mithriaque du musée Chiaramonti[2] nous offre, peint en rouge, au sommet d'un pin, le bonnet dit phrygien ou la tiare recourbée que les Romains, à l'exemple des Perses, affectaient à ce dieu. Ces dernières particularités, pour le dire en passant, nous reportent tout à la fois à la légende d'Adonis et à celle d'Atys.

Cicéron, s'il omet plusieurs détails que j'ai empruntés à Denys d'Halicarnasse, en les abrégeant considérablement, nous dédommage, en quelque sorte, par la mention qu'il fait[3] d'une tradition dont je ne trouve aucune trace dans l'écrivain grec. Cette tradition nous apprend qu'à une époque bien moins ancienne que la date de la victoire du lac Régille, Paul-Émile ayant vaincu et fait prisonnier Persée à Pydna, Castor et Pollux, sous les traits de deux jeunes gens, montés sur des chevaux blancs, apparurent à P. Vatinius, sur la route de Réate[4] à Rome, la nuit même qui suivit la bataille, et lui annoncèrent la défaite du prince macédonien, afin qu'il pût immédiatement faire part de cette heureuse nouvelle au sénat de Rome[5]. Je n'ajouterai rien à ce dernier trait pour montrer, par le témoignage des auteurs anciens, combien étaient profondes les racines que le culte des Dioscures avait jetées dans les croyances religieuses et les mœurs des Romains[6]. La plu-

[1] *Zend-Avesta*, ubi supra.

[2] Zoegas *Abhandlung*. S. 176.

[3] *Ubi supra.*

[4] Ῥέαλος (Strab. *Geogr.* V. — Dionys. Halic. I et II), Ῥέαλον ou Ῥεάτιον (Steph. Byz. 574); en latin *Reate;* aujourd'hui *Rieti.*

[5] Il est permis de croire que, dans les récits de Dion Cassius relatifs à la bataille de Pharsale (XLI, 61) et aux prodiges qui se manifestèrent sous le consulat de Drusus (LV, 1), il est aussi fait allusion à deux apparitions successives de Castor et Pollux. La dernière eut lieu en Syrie, l'une des provinces de l'Asie où le culte des Dioscures était le plus répandu.

[6] Prudence emploie cinq vers de son poëme contre Symmaque (*loc. cit.*) à rappeler le culte que Rome rendait aux Tyn-

part des renseignements que fournissent à cet égard les traditions écrites et les monuments figurés ont déjà été recueillis par plusieurs habiles archéologues. Quelques-uns de ces savants n'ont pas omis de rappeler qu'en mémoire de l'assistance prêtée par les Dioscures au dictateur Postumius, le jour de la bataille du lac Régille, la famille Postumia avait fait frapper une médaille[1] où l'on voit, auprès d'une fontaine, les deux jumeaux divins occupés à faire désaltérer leurs coursiers. Caylus[2], en publiant un monument érigé par les Lacédémoniens en l'honneur de Marc Aurèle et de Lucius Vérus, a eu soin de faire remarquer que, dans l'inscription grecque qui est gravée sur ce monument, au-dessous d'une couronne placée entre deux palmes, les deux empereurs, frères d'adoption, sont qualifiés de *Dieux olympiques, nouveaux Dioscures :* ΘΕΟΙC· ΟΛΥΜΠΙΟΙC· ΝΕΟΙΣ· ΔΙΟCΚΥΡΟIC. On a observé, avant moi, que cette qualification est parfaitement d'accord avec les témoignages qui résultent de deux médailles impériales de Tripolis de Phénicie : l'une[3], peu commune, offre, au revers de la tête de Marc Aurèle, un palmier gravé auprès des têtes affrontées d'Antonin Pie et de Faustine, représentés avec les attributs caractéristiques des Cabires et la légende : CΥΡΙΩΝ. ΚΑΒΙΡΩΝ ; particularités qui, selon la remarque judicieuse de Pellerin[4] et d'Eckhel[5], nous permettent de constater qu'au temps où régnaient les Antonins le souvenir d'un Cabire femelle ou d'une déesse *Cabira* ne s'était pas entièrement effacé chez les Tripolitains. L'autre mé-

darides et les traditions historiques auxquelles se mêlait leur nom :

> ..... Gemini quoque fratres,
> Corrupta de matre nothi, Ledeïa proles,
> Nocturnique equites, celsæ duo numina Romæ,
> Impendent retinente veru magnique triumphi
> Nuntia suffuso figunt vestigia plumbo.

[1] Morelli, *Famil. rom. numism.* p. 357, n° 3. — Eckel, *D. N.* V, 287.

[2] *Recueil d'antiquit.* t. VI, p. 190 et 191; pl. LVIII, fig. III.

[3] Haym, *Tesor. brit.* part. I, p. 260.

[4] *Mél.* t. I, p. 77.

[5] *D. N.* t. III, p. 375.

daille, très-rare, réunit, sur le droit, les têtes affrontées de Marc Aurèle et de Lucius Vérus, et, au revers, les têtes de Commode et d'Annius Vérus, placées en regard, auprès d'un palmier, et accompagnées aussi des attributs des Cabires et de la même légende [1]. Après ces deux médailles, je puis en citer une troisième, qui paraît avoir échappé à l'attention de mes savants devanciers : c'est une pièce frappée à Thessalonique, sous la domination romaine, et portant la légende NEOΣ. KABEIPOΣ gravée autour de la tête de Néron [2].

Je ne m'arrêterai pas à rechercher quel rôle jouaient les Cabires ou les Dioscures dans les divers systèmes théogoniques et cosmogoniques qui successivement eurent cours chez les peuples civilisés de l'antiquité, et quel rôle fut, en particulier, assigné aux Cabires dans la théologie phénicienne, que l'on sait avoir été empruntée aux Chaldéens d'Assyrie ou aux Assyriens. Je n'examinerai pas quels rapports établissait entre la Vénus asiatique et les Cabires l'épithète de *Cabar, grand, puissant,* qu'on attribuait à chacune de ces trois divinités [3] et qui est restée comme nom propre aux deux dernières. Je m'abstiendrai de discuter le passage des fragments de Sanchoniathon où il est question des Cabires, et les opinions énoncées, quant à leur origine, leur sexe et leurs attributs, soit dans les fragments intéressants qui nous restent de Phérécydes [4] et d'Acusilaüs [5], soit dans les ouvrages publiés par les écrivains modernes [6]. Je laisserai de côté les rapprochements curieux

[1] Haym, *loc. cit.* part. I, p. 259.

[2] M. Mionnet, *Suppl.* t. III, p. 134, n° 864.

[3] Voyez mes Recherches sur le culte de Vénus, p. 107, et *ibid.* note 2.

[4] *Frag.* ed. altera Sturz, p. 141, *ibi* annot.

[5] *Apud* Strab. *Geogr.* X, p. 472 sqq. ed. Casaub.

[6] Voyez surtout les différentes opinions recueillies au sujet des Cabires et des Dioscures par les interprètes du Musée Chiaramonti (t. I, p. 26-30), et par MM. Fréd. Creuzer et Guigniaut (*Relig. de l'antiquit.* t. II, 1re partie, p. 225-252, 283-292 et 302-313). Ces savants les ont discutées avec autant d'érudition que de sagacité.

que me fournirait le fragment de Mnaséas[1] relatif à la triade qui était adorée à Samothrace sous les noms d'*Axiéros*, d'*Axiokéros* et d'*Axiokersa*, et à laquelle aurait été subordonné un quatrième Cabire, appelé *Casmilus*. Je ne chercherai pas davantage à rapprocher de la naissance des Dioscures et des Tyndarides celle des deux fils de Sémiramis, appelés, l'un *Hyapatès* ou *Hypatès*, l'autre *Hydaspe*[2]; ni la naissance des *Açwins*, qui, dans les Védas, sont à la fois les deux cavaliers célestes et les médecins des dieux; ni la naissance des deux jumeaux divins ou des deux principes, Bélus et Sitna, Ormuzd et Ahriman, que Zarouân ou le Temps sans bornes portait dans ses flancs au moment de la création du monde[3]; ni la naissance d'Éros et d'Antéros; ni la tradition grecque qui voulait que Zeus fût le premier des deux Cabires, et Dionysus le second[4]. Je ne demanderai pas aux traditions théologiques ou mythologiques si les Dioscures se confondent ou non avec les Cabires, et si les uns et les autres, par leurs fonctions comme par leur nombre, qui fut tantôt porté à six, à sept ou à huit, et tantôt réduit à quatre, à trois, à un, et plus communément à deux, correspondent ou non aux Amschaspands et aux Hamkars que, dans le Zend-Avesta, nous trouvons placés, en qualité de conseillers ou d'assesseurs, auprès d'Ormuzd ou auprès de Mithra; de même que, selon toute probabilité, ils l'avaient primitivement été auprès de Bélus, dans la théogonie des Chaldéens, et, postérieurement, auprès de la Vénus-Mylitta des Assyriens ou des Babyloniens. Je me contenterai de faire remarquer, en passant, que si, chez les Grecs, chez les Romains et

[1] *Apud* Scholiast. Apollon. Rhod. *ad* lib. I, 917.

[2] Diodore de Sicile, II, 5.

[3] *Lettre de Mihir-Nersèh aux princes de la Gr. Arménie*, insérée dans le tome II (p. 472-475) des Mémoires de Saint-Martin sur l'Arménie.

[4] Voyez le scoliaste d'Apollonius de Rhodes (*loc. cit.*). — Cf. Cicéron, *De natur. Deor.* III, 21; edd. Moser et Frid. Creuzer.

chez les Gaulois, on aperçoit parfois les traces du culte d'un seul Cabire ou d'un seul Tyndaride[1], au lieu du culte des deux frères divins, cette particularité semble placer Pollux, à l'égard de Castor, dans la même position subordonnée où la théogonie des Assyriens et des Phéniciens place un Bélus jeune auprès de Bélus l'ancien, et le Zend-Avesta, Mithra auprès d'Ormuzd; ce qui m'oblige à ajouter que néanmoins, par leur coiffure conique, qui était celle des grands dieux dans l'Asie occidentale, les deux Cabires ou les deux Dioscures s'assimilent bien mieux, l'un et l'autre, à Bélus l'ancien et à Ormuzd, qu'à Bélus le jeune et qu'à Mithra. Je n'interrogerai pas l'antiquité pour décider si les Cabires sont identiques ou non avec les Patæques des Phéniciens, avec les deux personnages divins qu'à Palmyre on nommait *Aglibôlus* et *Malachbélus*[2], à Édesse, *Monimus* et

[1] Ajoutez au témoignage des médailles impériales de Thessalonique déjà citées (ci-dessus, p. 275, note 6; p. 276, notes 1-3,5-7.) les médailles autonomes et plusieurs autres médailles impériales de la même ville (M. Mionnet, *Descr. de méd.* I, 490-504; *Suppl.* III, 118-171); une médaille d'Aurélien publiée avec quelques inexactitudes par Vaillant (*Num. Impp.* t. III, p. 136), et plus exactement par les interprètes du Musée Chiaramonti (t. I, p. 109 et 110; tav. A, fig. 4); les médailles autonomes de Nîmes (M. Mionnet, *Descr.* t. I, p. 77, nos 184-186. — M. de la Saussaye, *Numism. de la Gaule narb.* p. 155, n° 1; et pl. XIX, fig. 1), et celle des Voconces (*ibid.* p. 132, n° 2, et pl. XVI, fig. 2). Si nous trouvons un seul Cabire sur les diverses médailles qui viennent d'être alléguées, il faut remarquer que la même particularité s'observe sur plusieurs monnaies phéniciennes d'Espagne et de quelques îles de la Méditerranée que M. le comte della Marmora, dans son Essai sur les monnaies phéniciennes des îles Baléares et dans la belle relation de son Voyage en Sardaigne, a judicieusement rapprochées des médailles citées de Thessalonique et de plusieurs idoles qui paraissent représenter le dieu Cabire des Phéniciens. — Cf. la Revue numism. de 1838, p. 223 et 224. — Peut-être faut-il reconnaître le dieu Cabire sous les traits d'un cavalier coiffé d'un bonnet conique et brandissant sa lance, que l'on observe fréquemment sur les médailles autonomes de Gélas (Sicile), au revers d'un type d'origine évidemment asiatique, un taureau à face humaine. — Remarquons aussi que, selon le témoignage de Dion Cassius (XXXVII, 8) et de Suétone (*Cæsar.* 10), Castor avait à Rome un temple pour lui seul.

[2] Gruter, *Inscript. antiq.* p. LXXXVI. — Selden, *De Diis Syris,* Syntagm. II, p. 152 sqq.; ed. Beyer. — Spon, *Recherch. cur. d'antiquit.* p. 59; *Miscellan. erud. antiquit.* p. 1 sqq.

Azizus [1], et qu'on donnait pour assesseurs ou parèdres à Vénus-Astarté, à Baal ou au Soleil. Je négligerai d'examiner si ces divers personnages ont une analogie quelconque avec les *Tritopatores* des Athéniens, et avec les dieux Pénates [2], dont le culte, originaire de l'Asie occidentale, était associé, chez les Romains, à celui de Vesta [3], et avait pour ministres les Saliens [4]. Je ne demanderai ni à la mythologie ni à l'histoire s'il faut rapprocher des Dioscures ou des Tyndarides Romulus et Rémus [5], *Pilumnus* et *Picumus*, dieux jumeaux et guerriers des anciens peuples d'Italie [6], et les *Alci*, qui, chez les Germains [7], paraissent avoir tenu la place de Castor et Pollux, en même temps que leur nom semble rappeler celui d'*Alko* que donne Cicéron [8] à un personnage divin qui joue le rôle d'un troisième Dioscure. Je ne m'occuperai pas non plus des rapports qui purent exister entre les Cabires des Phéniciens, les Dioscures des Grecs [9] et des Romains, Mylitta léontocéphale, Mithra léontocéphale, et les Cabires de Memphis, qu'Hérodote [10] dit être fils d'Héphæstus (Phtha), et semblables, comme ce dieu, aux Patæques des Phéniciens. Je ne rechercherai point quels rapprochements il y aurait lieu de faire entre ces Cabires égyptiens, les deux taureaux *Osiris* et *Apis* venus d'Asie en Égypte [11], et les deux taureaux qui, selon les traditions persiques [12], étaient

[1] Julian. imp. *Orat. IV* (*in Solem*); *Opp.* p. 150 C, D; p. 154 B; ed. Spanh.

[2] Voyez Eckhel, *D. N.* V, 139, 218, 319 et 320. — M. R. H. Klausen. *Æneas und die Penaten*, II Bd. S. 620 ff.

[3] Tacite, *Annal.* XV, 41; ed. Burnouf. — Macrobe, *Saturnal.* III, 4; ed. Varior.

[4] Servius, *ad* Virgil. *Æneid.* II, 325.

[5] Voyez, sur ce point, les observations de M. de Witte (*Rev. numism.* ann. 1839, p. 91-93).

[6] Servius, *loc. cit.* IX, 4.

[7] Tacite, *De morib. German.* XLIII.

[8] *De natur. Deor.* III, 21. — Cf. les noms mythologiques ou héroïques Ἄλκων, Ἄλκη, Ἄλκις, Ἀλκαῖος, etc.

[9] Cf. la légende d'Amphion et Zéthus.

[10] III, 37.

[11] Phylarch. *apud* Plutarch. *De Isid. et Osirid. Opp.* t. VII, p. 429 et 430.

[12] *Zend-Avesta*, t. II (*Boun-Déhesch*), p. 363 et 371.

nés de la semence du taureau primordial. Je n'examinerai pas quelles différences pouvaient séparer les Cabires égyptiens de deux personnages divins qui forment la constellation des Gémeaux dans les célèbres zodiaques d'Esnèh et de Dendérah, et dont l'un est représenté là, comme ailleurs [1], sous la forme d'une déesse léontocéphale, tandis que son frère jumeau, *Sôou*, y paraît sous les traits d'un dieu mâle, à face humaine, et que des figurines d'or ou de terre émaillée le reproduisent sous les mêmes traits, en nous montrant le disque lunaire placé sur sa tête [2]. Je dirai seulement qu'il faut demander à l'Asie occidentale les types primitifs de ces deux personnages, et j'espère ne laisser aucun doute à cet égard dans un autre mémoire. Quant aux autres personnages mythologiques dont j'ai prononcé le nom dans ce paragraphe, je ne rechercherai pas ici quelles modifications reçurent leurs légendes respectives, quelles ressemblances et quelles différences présentent entre elles ces légendes. Je ne rechercherai point, par conséquent,

[1] Champollion le jeune, Notice citée, p. 24, nos 424-430.

[2] *Ibid.* nos 423 et 400-422. — Les Gémeaux égyptiens, l'un mâle, l'autre femelle, nous reportent à la médaille impériale de Tripolis de Phénicie décrite ci-dessus (p. 282). Ils doivent aussi nous faire penser aux traditions grecques qui nous apprennent que les Dioscures passaient pour être androgynes (voyez les autorités citées et commentées par Heinrich, *De Hermaphrod.* p. 20 et 21); caractère qu'ils avaient certainement reçu en Asie, où ces dieux nous apparaissent comme des divinités primitivement hermaphrodites. De son côté, le zodiaque qui décore le portail de la cathédrale d'Amiens, édifice du XIIIe siècle, nous offre, pour l'Occident, un exemple de l'usage où l'on fut, dans ce siècle, de représenter les deux Gémeaux par un jeune homme et une jeune fille (voyez l'Essai historique de M. le Dr Rigollot sur les arts du dessin en Picardie; Amiens, 1840; p. 104 et 105, et pl. 19, fig. L). Mais ce qu'il faut surtout remarquer, c'est qu'on ne peut trouver, dans les deux zodiaques égyptiens cités, un *Gémeau* femelle assimilé au soleil et un *Gémeau* mâle identifié avec la lune, sans reconnaître dans cette double particularité les traces de l'influence qu'avait exercée sur les doctrines égyptiennes la révolution théologique dont j'ai parlé plus haut (p. 242), et qui, en Asie, avait fait du soleil une divinité femelle, et de la lune un dieu Men ou Lunus.

si l'antagonisme qui, en Orient et même en Occident[1], est le trait saillant de la légende de plusieurs ordres de dieux nés jumeaux, appartient à une époque primitive de civilisation, ou seulement à une époque secondaire, et si cette conception théologique peut ou non se découvrir au fond de tous les systèmes religieux de l'antiquité.

Bien que ces dernières questions et toutes celles qui les précèdent attendent encore une solution définitive; bien que plusieurs d'entre elles n'aient même, jusqu'à ce moment, été traitées dans aucun ouvrage de mythologie ou d'archéologie, je crois devoir m'abstenir de les examiner ici. Elles m'entraîneraient à de trop longues digressions, et trouveront une place plus convenable dans une dissertation particulière, où j'aurai pu préalablement exposer et soumettre à un examen critique tous les faits propres à fixer l'opinion des savants sur les systèmes théogoniques et cosmogoniques qui, à diverses époques, furent répandus dans l'Asie, et portés de là chez les Arabes, les Égyptiens, les Grecs, les Étrusques et les Latins. S'il est un sujet important et difficile à traiter, un sujet dont on puisse dire avec assurance qu'il touche par tous les points aux croyances religieuses de chacun des peuples civilisés de l'antiquité, en Orient comme en Occident, c'est la question de l'origine des Dioscures et des diverses modifications que subit leur légende primitive. Pour le moment, il me suffira, sans doute, de mettre sous les yeux de l'Académie quelques observations qui s'appliquent au seul fait de la présence simultanée des

[1] Voyez les exemples curieux que nous offrent de cet antagonisme, exprimé sous des formes diverses, les médailles autonomes de Thessalonique et d'Amphipolis citées plus haut (p. 276 et 277, note 8); et rapprochez de ces monuments de la numismatique grecque les deniers de la famille *Servilia*, où l'on voit les deux Dioscures combattant à cheval, l'un contre l'autre (*Rev. numism.* ann. 1839, p. 89, fig. 2 et 3), ou galopant en sens contraire (*Ibid.* fig. 1).

deux Dioscures auprès de Vénus-Astarté, sur les médailles asiatiques; auprès d'Aphrodite, sur les médailles grecques; auprès de Vénus-Turan, sur les miroirs étrusques, et auprès de Mithra, sur le bas-relief romain de M. Péron.

En premier lieu, il ne sera pas sans intérêt de rappeler ici que le nom des Dioscures, le récit de leur alliance, de leur voyage, et de leur combat avec les deux fils d'Apharéus, Idas et Lyncée, et le récit aussi du partage qu'ils firent entre eux d'un taureau coupé en quatre morceaux, avaient trouvé leur place dans les poésies cypriennes, dont le nom nous reporte dans une île célèbre, dès une haute antiquité, par le culte qu'on y rendait à la Vénus assyrienne, cette antique déesse qui comptait le taureau au nombre de ses attributs les plus caractéristiques. Des poésies cypriennes, ces traditions passèrent, on le sait, dans les vers de Pindare [1], dans les compilations d'Apollodore [2] et dans les scolies de Tzetzès [3]. Selon d'autres traditions, on comptait six Cabires ou Dioscures, trois du sexe mâle et trois du sexe féminin, particularité que nous offre également la légende des six Amschaspands du Zend-Avesta. Ceux-ci sont subordonnés à un septième Amschaspand, appelé Ormuzd, manifestation du dieu dont il porte le nom; manifestation, par conséquent, d'un dieu créateur qui réunissait les deux sexes, comme le Zeus des Grecs, auquel on l'assimile, comme le *Baalim* ou l'*Elohim* des Assyriens et des Phéniciens, comme l'ancienne Vénus de l'Orient et de l'Occident, comme le Mithra des Perses. Or, dans l'Asie antérieure, et surtout dans les contrées voisines des lieux d'où le culte de Vénus avait été porté dans l'île de Cypre, un nombre considérable de médailles impériales nous offre l'image d'Astarté placée entre deux person-

[1] *Nem.* X, 60 (III).
[2] *Biblioth.* III, 11, 2.
[3] *In* Lycophron. 511.

nages, l'un mâle, l'autre femelle, qui portent chacun à la main un flambeau allumé, ou un vexillum. A côté de ceux-ci, deux autres figures, du sexe féminin, posées sur deux cippes de forme conique, tiennent, au-dessus de la tête de la déesse, une voile ou un péplus enflé par les vents, qui nous rappelle que quelques médailles impériales, frappées à Tyr et à Sidon, représentent Astarté debout sur une galère, ayant à ses côtés, tantôt deux personnages dont l'un dirige le gouvernail, tantôt un trophée d'armes. La planche II jointe à ce mémoire réunit un exemple de chacune de ces diverses représentations[1], tiré du cabinet des médailles de la Bibliothèque royale. Je ne dois oublier ni de faire remarquer qu'une multitude d'autres médailles asiatiques reproduisent la déesse sous les traits d'une divinité qui préside à la mer et à la navigation, ou avec le costume d'une déesse guerrière et armée, qui protége dans les combats et donne la victoire[2]; ni de dire que la précieuse collection de M. J. Robert Steuart nous offre, sur un grenat syrien, de travail asiatique et gravé en creux, l'image d'Astarté debout, tenant elle-même sur sa tête une voile ou son péplus enflé par les vents[3], particularité caractéristique qui nous montre à quelle source avait été puisé le type d'une figure de Vénus que l'on voit sur un curieux bas-relief, d'époque romaine, récemment publié par

[1] Fig. 4, 6 et 7.

[2] Quelquefois même Astarté réunit ce double caractère sur les médailles impériales romaines frappées dans l'Asie occidentale. Elle est alors représentée debout, la tête surmontée d'une couronne murale, une lance dans la main droite, et le pied gauche appuyé sur une proue de vaisseau. Deux petites Victoires, posées chacune sur un cippe, à droite et à gauche de la déesse, tiennent, d'une main, une couronne qu'elles lui offrent, et, de l'autre, une palme. Voyez, entre autres exemples que j'en pourrais citer, une médaille frappée à Leucas, dans la Cœlésyrie, en l'honneur de Gordien Pie, et figurée sous le n° 9 de la planche V de mes Recherches sur le culte de Vénus.

[3] Un dessin fidèle de ce petit monument sera publié dans mes Recherches sur le culte de Vénus.

M. le docteur Émile Braun [1], et représentant le jugement de Pâris. Artémis tauropole, Diane tauropole et Europe tauropole, sur un grand nombre de monuments de l'art, connus depuis longtemps, nous apparaissent également avec une voile ou un péplus qui flotte au-dessus de leur tête. La même particularité sert à caractériser Isis *Pharia*, sur des médailles autonomes, impériales ou coloniales, frappées en divers lieux [2]; médailles qui ne sont pas moins connues, mais qui peut-être n'ont jamais été alléguées pour signaler les rapports qu'eurent entre elles Isis et la Vénus asiatique, bien que ces monuments de la numismatique ancienne nous offrent, non-seulement l'image d'Isis debout, tenant une voile enflée au-dessus de sa tête [3], mais quelquefois aussi la figure de cette déesse, ainsi agencée, debout sur une galère [4], ou debout devant un phare sur lequel sont placés deux tritons sonnant du buccin [5]. D'autres fois encore la déesse se montre debout au sommet du phare, entre ces deux personnages [6], qui remplacent, dans l'un et dans l'autre cas, on le voit, les deux assesseurs que nous trouvons habituellement auprès de l'image d'Astarté et de celle de

[1] *Annali dell' Instit. arch.* t. XIII, p. 84-90; *Monum. ined.* vol. III, tav. XXIX. Le bas-relief dont il s'agit appartient à la villa Ludovisi.

[2] A Alexandrie d'Égypte; à Byblus, en Phénicie; dans l'île de Samos; à Cymæ, en Æolie; à Nicomédie de Bithynie; à Amastris, en Paphlagonie; à Byzance et à Anchialus, dans la Thrace; et à Corinthe.

[3] Vaillant, *Num. gr.* (Septime Sévère, à Byblus; Salonine, à Nicomédie; Faustine, à Amastris; Caracalla, à Byzance). — M. Mionnet, *Descript. de méd.* t. I, p. 371, n° 57; t. II, p. 179, n° 226; t. III, p. 293 et 294, n° 236; t. V, p. 355, n° 128; t. VI, p. 87 et 88, n° 372; p. 99, n° 481; p. 119, n° 646; p. 132, n° 750; p. 178, n° 1143; p. 183, n°s 1182 et 1183; p. 211, n° 1410; p. 223, n° 1506; p. 331, n° 2302; *Suppl.* t. IV, p. 88, n° 592. — *Mus. Theupoli*, II, p. 1122.

[4] M. Mionnet, *Descript. de méd.* t. III, p. 9, n° 56.

[5] *Ibid.* t. VI, p. 121, n° 665; p. 178, n° 1144; p. 183, n°s 1184 et 1185; p. 197, n° 1310.

[6] Zoëga, *Num. ægypt.* p. 150, n° 441. — M. Mionnet, *Descript. de méd.* t. VI, p. 103, n° 519; p. 121, n° 657; p. 170, n° 1063; p. 178, n° 1138; p. 181, n° 1164; p. 202, n° 1346; p. 203, n° 1352; p. 223, n° 1507.

Mithra. Ai-je besoin d'ajouter que, chez les Grecs, Aphrodite était surnommée εὔπλοια [1], et que, dans les traditions écrites, non moins que sur les monuments de l'art, l'antiquité grecque ou romaine la représente souvent comme une déesse dont la domination s'étend sur l'empire des mers [2]?

Ces deux sources d'informations, je l'ai dit ailleurs, sont d'accord entre elles pour nous montrer, de plus, qu'en Orient et en Occident Vénus était adorée comme une divinité armée, comme une divinité protectrice dans les combats aussi bien que dans les navigations, double fonction qui est précisément celle qu'assignaient aux Cabires ou aux Dioscures les peuples de l'Asie antérieure, les Grecs et les Romains. De même que Castor et Pollux, la déesse se plaît, en outre, à dompter des chevaux; on la représentait montée sur un coursier, et ces deux derniers faits résultent indubitablement des épithètes de ἔφιππος [3], ἱπποδάμεια [4], ἱππολυΐα [5], *equestris* [6], qui lui sont données par les auteurs grecs ou latins [7]. Aussi n'hésité-je pas à reconnaître cette divinité sous les traits d'une femme qu'une curieuse médaille asiatique, à l'effigie de Commode, et frappée à Gabala,

[1] Pausan. I, 1, 3.

[2] Ces rapprochements seront plus amplement développés dans mes Recherches sur le culte de Vénus; mais je dois, en attendant, faire remarquer ici que la voile enflée par les vents et placée sur la tête d'Astarté, d'Artémis, de Diane et d'Isis, pouvait rappeler que ces divinités, comme Héra ou Junon, étaient, cosmologiquement parlant, assimilées à l'air.

[3] Dans un poëme inédit de Jean Mélitiniote (manuscr. gr. de la Biblioth. royale, n° 1720, vs. 1703, 1725-1728) que j'ai eu l'occasion de citer ailleurs (*Recherch. sur le culte de Vénus*, p. 81, note 4). Je dois aux obligeantes communications de M. É. Miller la connaissance des divers renseignements que fournit ce poëme à l'égard de Vénus.

[4] Hésychius, *sub voc.*

[5] Voyez le scoliaste d'Euripide (*ad Hippolyt.* 24 sqq.) et le scoliaste d'Homère (*ad Odyss.* XI, 320).

[6] Servius, *ad* Virgil. *Æneid.* I, 720.

[7] Artémis, qui se confond si souvent avec Aphrodite, reçoit, de son côté, les surnoms de ἱπποσόα (Pindare, *Olymp.* III, 47), et de εὐρίππα (Pausan. VIII, 14, 4). Les monuments figurés nous montrent la même divinité montée sur un bige, sur un cheval, ou accompagnée de ce quadrupède.

en Syrie [1], nous montre vue de face, vêtue d'une longue tunique, coiffée d'une tiare tourrelée, armée d'une bipenne et d'un bouclier à double échancrure [2], et placée debout sur deux chevaux [3], comme on la voit ailleurs debout, tantôt sur un ou sur deux taureaux, tantôt sur un ou sur deux lions. Dans le Zend-Avesta [4], Mithra est invoqué comme un *soldat élevé, qui monte un coursier vigoureux;* ainsi que le soleil, il y reçoit même la qualification de *coursier vigoureux.* L'eau *Ardouisour* [5] jaillit de l'Albordj, montagne d'or et de lumière, sous la forme d'une fille à corps de cheval; elle est qualifiée aussi de *cheval vigoureux,* ce qui, pour le dire en passant, nous révèle l'origine asiatique du mythe dans lequel les Grecs nous racontent que le cheval Pégase, dont le nom dérive du mot πηγή, *source,* fit jaillir de son pied, sur l'*Hélicon,* montagne de la lumière ou du soleil, qui correspond à l'Albordj, la source appelée *Hippocrène,* c'est-à-dire la *fontaine du cheval.* Sans vouloir m'expliquer ici sur les idées qu'attachaient au symbole du cheval les théologiens asiatiques, et sur les raisons qui avaient fait attribuer ce symbole à des divinités tout à la fois solaires et lunaires, notamment à Vénus, à Mithra, aux Cabires, je me contenterai d'ajouter que le cheval, chez les Phéniciens, était

[1] Voyez mes Recherches sur le culte de Vénus, pl. V, fig. 5.

[2] Ce bouclier, par sa forme, nous rappelle tout à la fois le bouclier que l'on voit au bras de trois des sept conseillers ou lieutenants du roi de Perse, sur les bas-reliefs de Persépolis, et le bouclier qui était propre aux Béotiens. Cette double ressemblance s'explique peut-être par le souvenir de l'importation du culte de la Vénus assyrienne chez les Béotiens et chez les Perses.

[3] Elle est debout devant une figure assise de déesse ou de ville personnifiée; de même que, sur une médaille impériale de Tyr (*Recherch. sur le culte de Vénus,* pl. IV, fig. 4.), on voit Astarté représentée, de face et debout, devant Pallas assise.

[4] T. I, 2e partie, p. 425; t. II, p. 9, 13, 19, 206, 212, 221, 245, et *passim.*

[5] *Ibid.* t. II, p. 164, 165, 173, 175 et 187. Cette eau Ardouisour, qui jaillit de l'Albordj, est aussi appelée *eau d'or* et *eau de couleur d'or; ibid.* p. 182 et 183.

consacré à Dagon, comme il l'était à Posidon, chez les Grecs; à Neptune, chez les Romains; et qu'en Orient, aussi bien qu'en Occident, le soleil et la lune, personnifiés, furent placés chacun sur un char attelé de chevaux, ou sur un coursier, auquel cas, ils deviennent, à leur tour, des dompteurs de chevaux, comme les Cabires, les Dioscures ou les deux Tyndarides [1].

Ces diverses remarques concourent à prouver que, quelle que soit l'origine primitive des personnages mythologiques appelés communément les Cabires ou les Dioscures, l'association de leur culte à celui d'Astarté ne peut nous surprendre, lorsque nous la constatons sur des médailles frappées dans la Phénicie et dans les autres provinces de l'Asie occidentale, durant la domination grecque et la domination romaine. La substitution des Dioscures aux deux Hamkars ou assesseurs, que les autres médailles asiatiques citées associent à Astarté, déesse de la mer et de la guerre, ne faisait, en réalité subir aucune modification importante au culte de cette déesse, ni aux types de ses représentations figurées, puisque les Grecs et les Romains confondaient dans ce culte celui de deux personnages divins qui, aussi bien qu'Astarté, président aux combats, à la navigation, et dont la protection, comme la sienne, devait sans cesse être implorée pour la prospérité des villes et des contrées maritimes où s'effectuerait cette substitution.

Dès lors, il devient facile de comprendre comment une substitution analogue put s'opérer sur les monuments figurés que consacrèrent à Mithra les villes maritimes de la Cilicie, et surtout les pirates qui avaient leur repaire dans les montagnes de

[1] Héra, Athénè ou Pallas, Tychè et Arès sont aussi des divinités *équestres*. Dans la légende de la naissance de Despoina et d'Arion, Posidon se transforme en cheval, et Déméter, en jument; Saturne se métamorphose pareillement en cheval.

cette province, gens voués, par état, à une vie qui se passait au milieu des dangers de la mer et des périls des combats. N'oublions pas que les Romains reçurent des mains de ces pirates, après les avoir vaincus, le culte de Mithra, l'institution des mystères qui se rattachent à ce culte, et les types des monuments figurés qui lui sont propres. N'oublions pas non plus que, sur la plupart des bas-reliefs ou des groupes de ronde bosse exécutés, d'après ces types, par les sculpteurs romains, le nouveau dieu, originaire de la Chaldée et de la Perse, est placé, comme Astarté, entre deux génies ou assesseurs dont le premier, quelquefois superposé au second [1], porte à la main un flambeau élevé vers le ciel, tandis que le second tient un flambeau renversé. Ils représentent ainsi la lumière et les ténèbres, le jour et la nuit, le printemps et l'automne, la vie et la mort, et peuvent, dans un même ordre d'idées, être convenablement remplacés par les deux Dioscures que certaines traditions [2] nous présentent comme la personnification des deux hémisphères, l'un supérieur ou céleste, l'autre inférieur, terrestre ou infernal. Ne perdons pas de vue surtout que, dans la célébration des mystères mithriaques, chaque initié, proclamé *soldat de Mithra,* obtenait du sacerdoce la promesse de révélations propres à exciter la curiosité naturelle à l'esprit humain, et prenait une part directe à une succession de simulacres de combats qui alliait merveilleusement les obligations de la vie religieuse avec les habitudes de la vie militaire. Rappelons-nous enfin qu'au temps de Pompée, époque de l'introduction du culte et des mystères de Mithra dans l'empire romain, les pirates de Cilicie, devenus formidables par leur nombre, par leur courage et par leur audace, comptaient dans leurs rangs, outre

[1] Voyez le bas-relief cité du palais Zéno, qui a été publié par Lafréry, *ubi supra.*

[2] Julian. imper. *Oratio IV* (*in Solem*); *Opp.* p. 147 A sqq. ed. Spanh.

quelques descendants des Perses jadis établis dans l'Asie Mineure pendant la domination des Achéménides, un grand nombre de Grecs originaires de la Phénicie, de la Phrygie et de la plupart des îles voisines du continent asiatique. De cette association d'individus d'origines diverses avait nécessairement dû résulter une fusion de rites divers dans l'institution primitive du culte de Mithra. Déjà nous savions, par le témoignage d'un bas-relief célèbre, consacré à ce dieu dans une grotte du mont Capitolin, qu'en Asie les mystères mithriaques avaient fait alliance avec les Sabazies de Phrygie[1]. Déjà aussi plusieurs inscriptions lapidaires latines nous avaient appris que, chez les Romains, ces mêmes mystères de Mithra s'étaient rattachés à quelques cultes, à quelques pratiques religieuses, également originaires de l'Asie occidentale, tels que le culte de la Mère des dieux ou la *Magna Mater*[2], le culte d'Atys[3], les tauroboles[4], les crioboles[5], les *bucranium*[6]. Et lorsqu'un bas-relief romain, sculpté dans le IIIe siècle de notre ère et récemment découvert dans les ruines d'une ville de la Gaule narbonnaise, vient nous révéler le fait si neuf et si curieux de l'association des mystères de Mithra avec le culte des Dioscures, il est, sans doute, permis de conjecturer que ce fait appartient primitivement, non aux descendants de Romulus et de Rémus, mais aux pirates de Cilicie, ou aux habitants de quelque autre province maritime de l'Asie occidentale, de cette région célèbre qui, antérieurement à l'expédition de Pompée, dut être le premier témoin d'une semblable alliance, après avoir vu, dès

[1] Voyez mes Nouvelles observations sur le grand bas-relief mithriaque du Musée royal de Paris, p. 24 et suiv.

[2 3 4 5 6] Gruter, *Inscript. ant.*, p. XXVII, n° 4, et p. XXVIII, nos 1, 2 et 6. — Van Dale, *Dissertat.* IX, p. 30, 31, 42, 123, 128 et 145. — Marini, *Monum. dei fratell. Arval.* page 634. — Voyez aussi l'inscription que porte le bas-relief mithriaque cité du musée Oliviéri (*Antichit. cristian.* tav. VI).

une époque très-reculée, le culte des deux jumeaux divins s'associer à celui d'Astarté.

Quelques-unes des particularités que nous offre le monument mithriaque dont il s'agit peuvent contribuer à fortifier ma supposition. Elles ressortent de la pose et du costume que le sculpteur romain avait donnés aux Dioscures. Celui des deux jumeaux divins qui est resté intact lorsque le bas-relief a été brisé, nous a effectivement permis de constater qu'ici chacun de ces deux personnages avait été représenté le corps nu, la tête couverte du bonnet phrygien, une longue lance à la main, et debout, auprès de Mithra, devant un cheval qu'il retenait par le frein. Or, une médaille autonome de Tripolis de Phénicie, publiée par Arigoni [1], a pour revers les deux Cabires figurés de la même manière. Nous les trouvons reproduits sans aucune différence, au-dessous du buste d'Astarté, sur des médailles impériales de la même ville, dont j'ai déjà fait mention [2], et, en particulier, sur celle que représente la figure 5 de la planche II jointe à ce mémoire[3]. C'est aussi debout, le corps nu et une longue haste à la main, mais sans leurs chevaux, que nous voyons les deux Cabires placés, au revers de la tête d'Apollon, ou de celle de Cérès, sur quelques médailles autonomes de Tripolis de Phénicie que j'ai citées plus haut[4], ou placés, auprès d'Astarté, au revers de plusieurs monnaies impériales de cette ville[5], dont une est figurée sous le n° 3 de la même planche. La coiffure des Cabires, sur ces divers monuments de la numismatique asiatique, diffère essentiellement du bonnet phrygien que porte le Dioscure resté intact sur le bas-relief de M. Péron. Mais, je

[1] *Num. quæd. mus. Honorii Arigoni*, t. I, Popul. tab. XXII, fig. 217.

[2] Ci-dessus, p. 265 et 266.

[3] Cf. le groupe décrit par M. N. l'Hôte, *loc. cit.* p. 48.—[4] Ci-dessus, p. 263 et 264.

[5] *Ibid.* p. 264 - 266.

me hâte de le dire, ce bonnet phrygien est précisément celui que les sculptures d'époque romaine attribuent à Mithra, comme à ses deux assesseurs lampadophores, et que nous savons être semblable à la tiare recourbée qui couvre la tête de ce dieu et la tête des dynastes ou rois provinciaux sur les bas-reliefs et les pierres gravées d'époque sassanide. On serait donc en droit de conclure de ces seules remarques que le type du bas-relief mithriaque de Vienne appartient à l'Asie occidentale.

Toutefois, chez les Romains, l'attribution du bonnet phrygien à Castor et à Pollux n'est pas exclusivement propre à ce monument. Nous l'observons sur quelques autres sculptures romaines, d'une date plus ancienne, et notamment sur un fragment de candélabre que l'on conserve au musée Chiaramonti [1]. Ce fragment, de marbre blanc, qui remonte à une bonne époque de l'art, fut découvert à Tivoli, dans les ruines de la villa d'Hadrien. On y voit les deux jumeaux placés debout, l'un à la droite, l'autre à la gauche d'un cygne, en souvenir de la métamorphose du dieu qu'on leur reconnaissait pour père. Entre le cygne et chaque jumeau s'élève un pin, arbre sacré qui fut attribué, personne ne l'ignore, à Vénus, à Mithra, à Cybèle et à Atys, dieux et déesses d'origine orientale. Ici, non-seulement la coiffure phrygienne des deux fils de Jupiter et de Léda est identique avec celle que leur avait attribuée l'auteur du bas-relief de M. Péron, mais leur chlamyde, vêtement qui est souvent affecté à ces dieux [2], comme il l'est à Mithra tauroctone ou tauropole, sur les monuments romains; leur pose, celle des deux chevaux, tout concourt à montrer que le bas-relief de

[1] *Il Mus. Chiaramonti*, t. I, p. 25-31, tav. IX.

[2] Voyez Winckelmann, *Monum. ined.* t. II, p. 75. — La suppression de la chlamyde dans le costume des Dioscures, sur le bas-relief de M. Péron et sur les médailles asiatiques, forme une exception à la règle posée par l'illustre antiquaire allemand que je cite ici.

Vienne et le fragment de candélabre dont il s'agit reproduisent les Dioscures d'après un type commun, qui, primitivement composé, dans de plus grandes dimensions, par une main habile et probablement grecque, mais à l'imitation de quelque composition asiatique, avait dû être coulé en bronze ou sculpté sur le marbre. Le même type paraît avoir aussi servi à représenter ces divinités au revers de plusieurs médailles romaines[1]; et je ne dois pas omettre de faire remarquer que Rome ne peut l'avoir emprunté à l'Étrurie, où les images des Dioscures, telles qu'on les trouve gravées sur les miroirs mystiques, nous apparaissent quelquefois avec des ailes attachées aux épaules, jamais avec la coiffure et le costume qui caractérisent ces deux personnages sur les monuments romains allégués.

Les interprètes du musée Chiaramonti, préoccupés, sans doute, de l'idée que les Dioscures sont ordinairement figurés avec le piléus sur la tête, décrivent en ces termes : *il pileo ovato sopra il capo,* la coiffure qui est attribuée à ces personnages sur le fragment cité de candélabre; et, sans s'apercevoir que le dessin qu'ils publient de ce fragment nous montre les Dioscures coiffés avec le bonnet phrygien, ils font à cette coiffure l'application d'un passage très-connu de Lucien[2], qui ne peut nullement se rapporter au cas dont il s'agissait en réalité, puisque, dans ce passage, l'écrivain grec entend parler d'un bonnet qui, par sa forme, rappelait l'œuf dans lequel furent conçus les jumeaux divins. De la particularité qui avait ainsi échappé à l'attention de Philippe Visconti et de Guattani, résulte cependant un fait dont l'importance, dans la question ardue de l'origine des Dioscures, doit être manifeste à tous les

[1] Morell. *Thesaur.* fam. *Memmia*, n° IV. — *Il Mus. Chiaram.* t. I, p. 27.

[2] *Dialog. Deor.* XXVI.

yeux. Car, sur le fragment cité de candélabre, et encore mieux sur le bas-relief de M. Péron, l'attribution du bonnet phrygien aux Dioscures est l'indice certain qu'en Occident, sous le règne des empereurs romains, on reconnaissait à ces deux divinités une origine orientale, puisqu'on leur avait donné la même coiffure caractéristique que, sur les monuments romains de la même époque, portent, non-seulement Mithra tauroctone ou tauropole et ses deux assesseurs lampadophores, mais aussi le soleil et la lune personnifiés, Atys, les Amazones, Médée, Ganymède, Pâris, et tant d'autres personnages asiatiques, rois, princes ou soldats prisonniers.

Placé ici sur la tête des deux Dioscures associés à Mithra léontocéphale, le bonnet phrygien achève donc de démontrer que le bas-relief trouvé sur le sol de Vienne appartient, par son caractère asiatique, à la catégorie de tous les monuments mithriaques romains que nous connaissions antérieurement à cette importante découverte. Comme le plus grand nombre d'entre eux, il ne remonte, par son style, qu'au III^e^ siècle de notre ère; et s'il est vrai de dire qu'il représente les Dioscures d'après un type qui se fait remarquer sur d'autres sculptures romaines d'une époque moins récente, du moins faut-il reconnaître que celles-ci sont cependant toutes postérieures à l'époque de l'introduction du culte de Mithra au sein des légions romaines, et, par conséquent, postérieures à l'époque où, pour la première fois, ces légions avaient porté leurs armes et formé des établissements dans l'Asie occidentale. C'est là que les sculpteurs et les graveurs romains firent de nombreux emprunts à un art indigène, plus ou moins modifié par l'heureuse influence de l'art grec; et, sans entrer dans de plus grands détails à ce sujet, il doit me suffire d'avoir constaté que les Romains, lorsqu'ils associaient, sur un même

bas-relief, Mithra léontocéphale et les deux Dioscures coiffés du bonnet phrygien, entendaient allier ensemble trois divinités d'origine asiatique. J'ajouterai seulement qu'une médaille frappée à Laodicée du Liban et publiée par Sestini[1] fournit, à l'appui de cette assertion, un témoignage irrécusable, bien qu'elle n'ait jamais été alléguée dans la question particulière qui nous occupe. Au revers de la tête de Septime Sévère, elle nous offre, en effet, l'image du dieu Men ou Lunus coiffé du bonnet phrygien et debout devant son cheval, qu'il tient de la main gauche par la bride ou le frein, particularités qui nous révèlent l'identité primitive de ce dieu avec les Cabires des médailles citées de Tripolis de Phénicie, et qui achèvent de prouver, non-seulement que le type des Dioscures, tel qu'il se produit sur notre bas-relief et sur d'autres monuments romains, avait été emprunté à l'Asie occidentale, mais qu'autrefois ces deux personnages étaient assimilés au soleil et à la lune, et qu'ils se confondaient ainsi avec les deux jumeaux de Latone.

Soit que l'on considère le bas-relief mithriaque de Vienne comme l'imitation d'un type réellement composé dans l'Asie antérieure, soit que, se prévalant des témoignages qui montrent combien la légende des Dioscures se lie intimement aux origines et à l'histoire du peuple romain[2], on veuille se borner à regarder la présence des deux jumeaux divins, sur ce bas-relief, comme un nouvel exemple de l'alliance que l'Italie, je le répète, vit se contracter, sur son sol même, entre le culte de Mithra et celui de plusieurs autres divinités, les unes originaires de l'Asie occidentale, aussi bien que les Cabires ou les

[1] *Lett. numism. Continuaz.* t. VI, p. 95, n° 4.

[2] C'est un point important que je me propose de traiter avec quelque développement dans un mémoire particulier.

Dioscures; les autres associées, dans cette dernière contrée, au culte d'Astarté et à celui de Mithra, on doit reconnaître que la consécration d'un monument romain où nous voyons le dieu des Perses placé entre les deux Dioscures, vient augmenter le nombre des faits qui attestent l'importance et l'extension qu'avait acquises en Occident, sous les empereurs romains, le culte de ce dieu; et l'on ne peut se méprendre sur l'intention d'une pareille consécration. Émule de Rome et rivale de Lyon, la ville ancienne qui renfermait le mithræum que décorait ce monument, était comptée au nombre des cités les plus riches et les plus considérables de la Gaule romaine. A défaut d'autres témoignages, les célèbres tables claudiennes qui se conservent au musée de Lyon[1] en feraient foi, sans même avoir besoin d'être rapprochées du passage souvent cité de Tite-Live[2] sur l'opulence et la renommée des Allobroges. Située au bord du Rhône, dans une contrée fertile, entre le confluent de l'Isère et celui de la Saône avec ce magnifique fleuve, et défendue par les châteaux forts bâtis au sommet des collines qui la dominent, Vienne, capitale des Allobroges, était à la fois l'entrepôt d'un commerce considérable, un port commode et sûr, un point militaire important. Plusieurs légions romaines y tinrent successivement garnison, et, en même temps, elle fut le siége d'une des succursales de cette corporation puissante des nautoniers, qui là, comme à Lyon, pour ne parler que des provinces traversées par le Rhône, nous a laissé, sur plus d'un monument lapidaire[3], la preuve de son existence. La magnificence des débris d'un temple élevé

[1] Voyez Gruter, *Inscript. antiq.* p. DII. Dans le discours que contiennent ces tables, l'empereur Claude, s'adressant au sénat romain, appelle Vienne : *Ornatissima colonia, valentissimaque Viennensium, quam longo jam tempore senatores huic curiæ confert.* — Cf. Pomponius Méla, II, v, 2.

[2] *Epitom.* LXI et LXV. — Cf. Amm. Marcell. XV, XI.

[3] Aux monuments de ce genre que l'on

à Neptune, aux bords du fleuve, dans l'enceinte même de Vienne, et le choix d'un vaisseau portant une tour de guerre, ou d'une simple proue de vaisseau, pour servir de type aux belles monnaies coloniales qui furent frappées dans cette ville[1], attestent, à leur tour, que, dès le temps de Jules César, d'Octave et d'Agrippa, la navigation du Rhône était l'objet constant de la sollicitude des empereurs romains et des magistrats de la cité. Si nous ne perdons pas de vue que le bas-relief mithriaque, sujet de cette dissertation, est sculpté sur une pierre étrangère aux formations géologiques des environs de la ville, et probablement extraite des carrières situées plus au midi, entre Valence et l'embouchure du Rhône, nous serons

connaissait déjà, il faut ajouter une inscription gravée sur une pierre qui est encastrée dans les murs de la petite église de Saint-Jean de Muzols, située près de Tournon. Cette pierre provient de quelque monument consacré en l'honneur d'Hadrien par les nautoniers du Rhône. (Voyez le Bulletin monum. t. VIII, n° 8, p. 564; Caen, 1842.)

[1] M. Mionnet, *Descript. de méd.* t. I, p. 79, n° 199 (Jules César et Auguste); *Suppl.* t. I, p. 146, n° 144 (Auguste), et n° 145 (Auguste et Agrippa). — Depuis la rédaction de ce Mémoire, M. de la Saussaye a publié, sous le titre de *Numismatique de la Gaule narbonnaise*, un bel ouvrage que j'ai déjà cité dans une des notes ajoutées à ma dissertation, et que je dois citer encore ici, parce qu'il renferme le dessin ou la description de trois médailles coloniales de Vienne (p. 129 et 130, et pl. XV, fig. 3, 5 et 6) que feu M. Mionnet n'avait pas connues. L'auteur (p. 6), adoptant une conjecture proposée par M. le marquis de Lagoy dans sa Notice sur l'attribution de quelques médailles des Gaules (p. 5), se montre disposé à ne considérer comme appartenant à Vienne que les monnaies de bronze où se lisent les lettres initiales C. I. V. (*Colonia Julia Vienna*). Celles qui ne portent pas ces trois lettres pourraient, d'après cette opinion, appartenir à d'autres colonies romaines de la Gaule. Cependant M. de la Saussaye remarque plus loin (p. 131) que si les initiales C. I. V. manquent sur plusieurs médailles qu'il attribue à Vienne (pl. XV, fig. 2, 4-6), l'analogie des types de celles-ci avec les types des pièces où l'on trouve ces trois lettres, justifie suffisamment une telle attribution. Je m'applaudis de voir ce savant se ranger ainsi, avec moi, à l'avis de feu mon excellent ami M. Mionnet, dont la mort, survenue depuis la lecture que j'ai faite de mon Mémoire à l'Académie, est un sujet de bien vifs regrets pour tous ceux qui furent liés d'amitié avec cet habile numismate, comme pour toutes les personnes qui cultivent la science aux progrès de laquelle il consacra sa vie entière.

portés à penser que ce bas-relief avait pu être apporté à Vienne et déposé dans le mithræum près duquel on l'a trouvé, par un ou plusieurs sectateurs de Mithra, qui appartenaient, soit à une légion romaine, soit à la corporation des nautoniers. Dans l'une et dans l'autre de ces deux suppositions, la consécration d'un monument à trois divinités protectrices des guerriers et des navigateurs ne doit-elle pas être considérée comme un acte de dévotion bien naturel de la part de gens qui venaient ou remercier ces divinités, après avoir échappé à quelque danger, ou implorer leur protection et leur assistance, à la veille de quelque entreprise périlleuse? Soldats, n'avaient-ils pas à courir les hasards de la guerre, ou les chances inséparables de l'occupation militaire d'une province qui joue un si grand rôle dans l'histoire de la conquête des Gaules par les Romains? Nautoniers, n'étaient-ils pas destinés, par état, à naviguer sur un fleuve qu'ont toujours rendu dangereux de fréquents changements de lit, des coups de vent violents, ou des crues aussi extraordinaires que subites; sur un fleuve dont la navigation avait une importance proportionnée à l'extension du commerce romain et à la pénurie, sinon à l'absence des autres moyens de transport et de communication? Ne connaissons-nous pas enfin une inscription latine[1] qui exprime la reconnaissance de deux personnages échappés aux dangers d'un naufrage par la puissante protection de Castor et de Pollux? et pouvons-nous oublier qu'un bas-relief votif[2], d'époque romaine, porte une épigraphe grecque dans laquelle un autre personnage, nommé *Argénidas, fils d'Aristogénidas,*

[1] Gruter, *Inscr. antiq.* p. CXVI, n° 3.

[2] Ce bas-relief a été publié à Rome, en 1720, par Oliva, avec les commentaires de Silvestri et les dissertations épistolaires de Lancisi et de Cariofilo, dans le recueil, peu commun, qui porte le titre suivant : *Comit. Camill. Silvestrii in anaglyph. græc. interpret. posth. cui accedunt, etc.* 1 vol. in-8°, fig.

célèbre son heureux retour, après une navigation difficile, en accomplissant un vœu fait aux Dioscures?

Les remarques que j'ai placées dans la dernière partie de ma dissertation ont bien moins servi à résoudre les difficultés inhérentes à la question des Dioscures qu'à en augmenter le nombre. Mais, du moins, elles nous montrent quel genre particulier d'intérêt s'attache à la découverte qui a été l'occasion de ce Mémoire. La présence des deux Dioscures sur un monument romain consacré à Mithra est un fait nouveau, acquis à la science. Désormais, une telle particularité devra être prise en considération dans toutes les discussions dont ces trois divinités seront le sujet. Dès à présent, elle fait du bas-relief qui m'a permis de la signaler un monument d'autant plus digne d'attirer l'attention des archéologues de tous les pays, que jusqu'à ce jour il est seul de son espèce, et d'autant plus précieux pour la France, en particulier, qu'après le torse du musée d'Arles, on ne peut citer un autre exemple d'une représentation figurée de Mithra léontocéphale trouvée sur le sol de la Gaule romaine.

Pendant l'impression du Mémoire qu'on vient de lire, M. le Dr Émile Braun a eu la complaisance de me faire parvenir un calque du dessin que M. J. de Witte avait vu, à Rome, entre ses mains, et dont il est question aux pages 210 et 211 de ma dissertation. Ce calque reproduit, non le dessin d'un monument inédit, comme je m'étais trouvé conduit à le supposer, mais bien le dessin du bas-relief qui, sous le pontificat de Sixte V, fut découvert, à Rome, dans la vigne d'Horace Muti [1], et que Montfaucon a fort inexactement publié [2] d'après

[1] Ci-dessus, pag. 206 et 207. — [2] *Diar. italic.* pag. 198; *L'Antiq. expliq.* t. I, 2e part. pl. CCXV, fig. 2.

un croquis de Flaminio Vacca. Je répéterai ici que le monument original se conserve dans les jardins du palais Colonna, où Zoëga avait eu l'occasion de l'examiner[1]. Le nombre total des représentations figurées de Mithra léontocéphale que nous possédons actuellement se réduit donc à onze ou même à dix.

[1] Ci-dessus, p. 207.

MÉMOIRE

SUR

LES ASILES CHEZ LES ARABES,

PAR M. QUATREMÈRE.

Lorsque le grand Albuquerque, vice-roi des établissements portugais dans l'Inde, eut terminé sa glorieuse carrière, sa mort laissa dans la consternation, et les Portugais, dont il avait immortalisé le nom par ses brillants exploits, et les Indiens, que ses vertus, et surtout son inflexible équité, avaient su réconcilier avec une domination étrangère. Parmi les successeurs d'Albuquerque, plusieurs semblaient avoir pris à tâche de rendre le sentiment de sa perte encore plus pénible. Livrés sans frein à la cupidité, à la débauche et aux passions les plus ignobles, portant au plus haut point l'abus du pouvoir, ils traitaient comme de vils esclaves les peuples soumis à leur administration, et les accablaient, chaque jour, sous le poids des vexations les plus odieuses. Les malheureux Indiens, trop faibles pour oser secouer le joug, et trop éloignés du siége de l'autorité suprême pour y faire parvenir leurs réclamations, allaient, disent les historiens, au tombeau d'Albuquerque,

implorer, en gémissant, la protection de ce héros, et lui demander vengeance contre leurs barbares oppresseurs.

Cet hommage rendu à la cendre d'un grand homme honore sans doute sa mémoire plus que ne l'auraient fait des trophées pompeux ou de brillants panégyriques. Certes, il ne fallait rien moins que le souvenir de la vertu la plus pure et la plus noble, pour réunir autour d'un cercueil, et du cercueil d'un chrétien, des hommes d'extractions, de mœurs et de croyances diverses, lorsque leurs préjugés nationaux, leurs opinions religieuses, et le chagrin de leur asservissement, avaient dû les accoutumer à voir un ennemi dans ce même homme qu'ils regrettaient comme un père. Mais à ce sentiment d'admiration se mêle bientôt un mouvement de curiosité très-naturel. L'homme qui aime à approfondir l'histoire et les coutumes des différentes nations se demande si la démarche des Indiens, dans cette circonstance, fut un de ces actes d'enthousiasme que le cœur seul inspire, qui n'ont point eu de modèle et n'en doivent pas servir, ou si elle tenait à des idées reçues primitivement chez les Orientaux. Les faits que je vais rassembler mettront à même de décider facilement la question.

Chez les peuples de l'Orient, chez ceux, du moins, qui n'ont pas dégradé l'homme en admettant le dogme absurde et avilissant de la métempsycose, les tombeaux ont toujours été environnés d'un respect religieux. Ces hommes, doués d'une imagination à la fois vive et mélancolique, se persuadent aisément que l'âme d'un grand homme n'abandonne pas tout à fait le séjour qui renferme sa dépouille mortelle; que, toujours invisible et présente, elle plane sur ces lieux, et entend les prières qui lui sont adressées. Quel être assez impie ou assez audacieux oserait, sans craindre la colère céleste, arracher un suppliant qui tient embrassé le cercueil de celui que

ses vertus et son courage recommandent encore à la vénération publique? Cette intercession muette a plus d'une fois protégé efficacement contre l'oppression le malheureux dépourvu de tout autre appui. Et, certes, il est peu pénible pour l'amour-propre de céder à l'ascendant de celui qui a obtenu le triste avantage de vivre désormais et exclusivement dans l'histoire.

Un fait bien remarquable va prouver ici ce que j'avance. « Sous le règne de Noradin [1], un étranger était arrivé à Damas, et avait fixé sa demeure dans cette ville, retenu par l'admiration que lui inspirait l'équité parfaite qui réglait toutes les actions de ce grand homme. Après la mort de Noradin et l'occupation de Damas par Saladin, cet homme éprouva, de la part d'un officier, une injustice grave, porta ses plaintes à la cour, et n'obtint aucune satisfaction. Alors il descendit de la citadelle, les habits déchirés, fondant en larmes, et demandant vengeance. « O Noradin! s'écriait-il, si tu nous voyais « exposés à des vexations criantes, certes, tu aurais pitié de « nous. Qu'est devenue cette justice dont nous ressentions « journellement l'heureuse influence? » Il se dirigea vers le tombeau de Noradin, suivi d'une foule immense, qui versait des larmes et poussait des cris lamentables. On vint, en toute hâte, rapporter à Saladin ce qui se passait, et on l'invita à prendre de suite des mesures pour apaiser ce mouvement, sans quoi il risquait de voir la ville se soustraire à son autorité. Aussitôt il manda cet homme, qui était encore, avec toute la foule, à pleurer sur le tombeau de Noradin. Après l'avoir calmé par des paroles pleines de bonté, il lui rendit justice, et lui fit, en outre, un présent. Cet homme se mit à verser

[1] Ebn-alathir, *Histoire des Atabeks*, man. 818, fol. 294; *Kitab-alraoudataïn*, man. ar. 707 A, fol. 4 v. 5 r.

des larmes plus abondantes qu'auparavant. Saladin, surpris, lui demanda quel motif le faisait ainsi pleurer. « Hélas! dit-il, « puis-je trop regretter un prince dont nous éprouvons l'é- « quité même après sa mort? Tu dis vrai, répondit Saladin; « et tout ce qu'on voit en nous de zèle pour la justice, c'est aux « leçons de Noradin que nous en sommes redevables. »

Ainsi, dans cette circonstance remarquable, Saladin, pour la première fois de sa vie, connut la crainte; Noradin, du fond de son tombeau, fit ployer le vassal audacieux qui l'avait bravé vivant, et par qui sa famille venait d'être, contre toutes les lois de l'équité, dépouillée de ses possessions héréditaires. Cet exemple n'est pas, à beaucoup près, le seul que l'on puisse produire pour démontrer l'opinion que j'ai émise. Si nous remontons à des époques plus reculées, nous trouvons le même usage établi dans l'Orient, et avec les mêmes circonstances.

Le poëte Hammad alla chercher un asile auprès du tombeau du père de son ennemi, et sa confiance ne fut pas trompée [1]. Le poëte Koumaït ayant offensé, par ses satires, des hommes puissants qui avaient juré sa mort, on lui conseilla de se réfugier auprès du tombeau de Moawiah ben-Hescham. En conséquence, il fit planter sa tente près de cet édifice. Les deux fils de Moawiah, s'étant rendus sous cette tente, prirent Koumaït sous leur protection [2]. Une femme se rendit au tombeau de Gâleb, fils du poëte Ferazdak, et y fit placer une tente. Ferazdak lui ayant demandé quel motif l'amenait, elle répondit : « Je viens chercher un asile auprès du tombeau de Gâleb, attendu qu'il m'est arrivé un événement fâcheux [3]. » Ce poëte célèbre avait pour le mausolée de son père la plus

[1] *Kitâb-alagâni*, t. III, fol. 298 r. — [2] *Ibid.* t. III, fol. 464 r. 465 r. — [3] *Ibid.* t. IV, fol. 238 r.

profonde vénération. Dès qu'un homme quelconque y venait chercher un refuge, il se déclarait son protecteur, et mettait tout en œuvre pour le faire parvenir au but de ses désirs [1]. Temim ben-Zeïd, ayant été nommé par Hadjadj au gouvernement de la province de Send, entra dans la ville de Koufah, et y prit tous ceux des habitants qu'il voulut emmener. Une vieille femme se rendit alors auprès de Ferazdak, et lui dit : « Je viens chercher un asile auprès du tombeau de ton père; » et elle lui présenta des cailloux qu'elle y avait ramassés. Le poëte lui ayant demandé ce qui l'amenait, elle répondit : « Témim ben-Zeïd m'a enlevé un fils qui seul faisait mon bonheur et pourvoyait à ma subsistance. » Ferazdak lui ayant demandé quel était le nom de son fils, elle répondit *Khounaïs* خنيس Le poëte se hâta d'envoyer au général les vers suivants :

O Témim ben-Zéïd! que ma requête ne soit pas repoussée, et que je ne manque pas d'obtenir une réponse favorable.

Rends-moi Khounaïs, et accepte en échange le plaisir de céder aux pleurs d'une mère, que tu n'étoufferais pas facilement.

Elle est venue vers moi, elle a cherché un asile auprès de Galeb et de ce tombeau dont le vent disperse continuellement la terre.

Tout le monde sait que tu es un homme généreux et un lion dès que le feu de la guerre s'allume.

Temim ayant reçu cette lettre, et étant incertain s'il devait lire le nom de *Khounaïs* ou celui de *Habisch,* donna ordre de chercher dans son armée tous ceux qui portaient l'un ou l'autre de ces deux noms; il s'en trouva six, qu'il envoya à Ferazdak.

Après la mort du khalife Ommiade Hescham [2], Walid, son successeur, donna ordre d'arrêter les deux fils de Hescham ben-Ismaïl. L'un d'eux, nommé Ibrahim, se réfugia auprès du

[1] Ebn-Khallikan, man. ar. 730, fol. 403 r. — [2] *Kitâb-alagâni,* t. II, fol. 53 v.

tombeau de Iézid, fils d'Abd'almelik et père de Walid. Celui-ci déclara que, dans son opinion, le suppliant devait avoir la vie sauve. Mais Iahia et Abd-allah, tous deux fils d'Arwah ben-Zobaïr, représentèrent au khalife que le tombeau de son père ne devait pas offrir un asile à des hommes pervers; qu'il fallait en arracher Ibrahim, et le forcer de restituer les biens qu'il avait injustement acquis. Walid, cédant à ce conseil, fit enlever les deux frères, et les envoya à Iousouf ben-Omar, avec ordre de les appliquer à la torture jusqu'à ce qu'ils expirassent.

De là vient l'expression جار لقبر « client d'un tombeau, » que nous offre un vers cité par Tebrizi, dans son commentaire sur le Hamasah [1].

انّى اذا الشاعر المغرور حرّبنى جار لقبر على مَرّان مرموس

Si un poëte abusé m'attaque, je suis client d'un tombeau élevé sur le lieu nommé *Marran*.

Dans un passage d'Ebn-Kotaïba, cité par Reiske [2], il est fait mention d'une tente élevée sur le tombeau d'Abd-allah-ben-Abbas, par Mohammed, fils d'Ali, surnommé Ebn-Hânefiah. Il me paraît probable que cette tente avait pour objet de servir d'asile à tous ceux qui auraient besoin de réclamer une protection efficace.

Au rapport d'Abou'lféda [3], l'an 653 de l'hégire, Mélik-Nâser-Daoud, ci-devant prince de Karak, se trouvant à Médine, auprès du tombeau de Mahomet, saisit les rideaux qui entouraient ce monument, et déclara qu'il implorait la protection du prophète auprès du khalife Mostasem. Au rapport d'un historien arabe [4], Talhah, l'un des adversaires du khalife Ali, mourut, à Basrah, d'une blessure qu'il avait reçue au combat du *chameau*, et fut enterré dans cette ville. L'écrivain

[1] Pag. 147.
[2] *Abulfedæ Annales*, t. I, p. 97.
[3] *Annales*, t. IV, p. 540.
[4] Fakhr-eddin, *Monarch. Ann.* fol. 85r.

ajoute : « Son tombeau existe encore aujourd'hui dans un *meshched* (monument) qui est dans le pays l'objet d'un respect universel. Lorsqu'un homme exposé à quelque péril, ou un exilé, vient y chercher un asile, personne, quel qu'il soit, n'oserait l'en arracher. »

A Alger, la tente de l'aga servait de lieu d'asile[1]. « Il y a, au rapport de M. Frank[2], dans la ville de Tunis, quatre mosquées qui jouissent du privilége d'immunité, et où beaucoup de malfaiteurs se réfugient pour se mettre à l'abri des poursuites de la justice... Non-seulement la mosquée, mais un certain espace de terrain environnant, jouit de cette prérogative.

« Entre toutes les mosquées qui possèdent ce privilége, il n'en est aucune qui soit en plus grande vénération que celle de Kirwan, la ville la plus considérable de la Barbarie, après Tunis. Cette mosquée est même si vénérée par les Mahométans, qu'ils n'en permettent l'approche ni aux chrétiens, ni aux juifs.

« Lorsque le bey veut avoir en son pouvoir quelque malfaiteur, il envoie des maçons à la mosquée, avec ordre de murer la porte de la chambre où se trouve le réfugié, en laissant seulement une petite ouverture; il y place deux gardes, avec ordre de ne laisser donner à cet homme ni boisson, ni aliments. »

En Afrique, les tombeaux des santons, des marabouts, sont ordinairement des lieux d'asile[3].

On lit dans les voyages d'Ebn-Batoutah[4] : « Près de la ville de Dafar (dans le Yemen), est le *zâwiah* (l'ermitage) du scheïkh vertueux et religieux Abou-Mohammed-ben-Abi-Bekr-ben-Isâ.

[1] *Nachrichten über den Algierschen Staat*, t. III, p. 25.

[2] *Recherches politiques sur Tunis*, man. de M. Marcel, ch. VI.

[3] *Letters written during a ten year's residence at the court of Tripoly*, t. I, p. 193, etc.

[4] Manuscrit, fol. 52 r.

Cette chapelle est extrêmement révérée chez les Arabes. On y vient soir et matin pour y chercher un asile; et lorsqu'un suppliant y est entré, le sultan n'a plus aucun pouvoir sur lui

زاوية الشيخ الصالح العابد ابى محمد (بن) ابى بكر بن عيسى هذه الزاوية معظمة عندهم ياتون اليها غدوّا و عشيا يستجيرون بها واذا دخلها المستجير لم يقدر السلطان عليه

Le droit d'asile a dû certainement prendre naissance dans l'Orient. Dans des contrées où la loi du talion s'exerce avec toute sa rigueur, on sent quels inconvénients graves devaient résulter d'une vengeance trop précipitée; qu'un homme coupable d'un meurtre involontaire, ou même tout à fait étranger à cet acte, pouvait être égorgé avant qu'il fût possible de constater son innocence.

Moïse, pour obvier à ces abus qui perpétuaient dans les familles la soif du sang, l'ardeur de la vengeance, avait sagement établi, dans la Palestine, des villes de refuge, où le meurtrier involontaire allait chercher un asile, et où il attendait l'occasion de se justifier; car, si le crime avait été prémédité, le coupable ne pouvait profiter du bénéfice de l'asile, et devait être arraché même du tabernacle, pour être livré à la vengeance des lois.

Chez les Arabes du désert, où la fougue des passions, où les préjugés de l'honneur font aux parents de celui qui a péri sous les coups d'un meurtrier, un devoir sacré de poursuivre par eux-mêmes la punition du crime, et de laver le forfait dans le sang du coupable, on conçoit que les méprises les plus cruelles durent être trop souvent le fruit de cette loi barbare; que des haines envenimées se perpétuèrent, non-seulement entre des familles, mais entre des tribus tout entières. On voit, dans l'ancienne histoire, une guerre de quarante ans

allumée par un meurtre. Comme le parent d'un homme assassiné pouvait tuer un homme étranger à ce meurtre, mais allié de l'assassin, ou seulement membre de la même tribu; que ce nouveau crime devait être vengé le plus souvent d'une manière aussi irrégulière, il est évident que de pareilles querelles devaient se perpétuer sans fin, jusqu'au moment où des hommes sages, s'entremettant au milieu de ces êtres exaspérés par une vengeance aveugle, les déterminaient à accepter une transaction équitable, qui mettait un terme à ces haines farouches et à l'effusion du sang. Au milieu de ces déserts, qui n'offrent à l'œil que des sables nus et arides, il était difficile d'établir des lieux de refuge; mais la générosité et le courage suppléèrent à cet inconvénient. Les hommes malheureux, poursuivis par la haine de leurs ennemis, trouvaient dans ces solitudes des guerriers distingués par leur bravoure, dont ils imploraient l'appui, et qui refusaient rarement ce rôle aussi noble que périlleux. Sans doute, cette générosité entraînait souvent avec soi des abus criants. Des hommes superbes et impétueux, fiers de se voir rechercher comme capables de tenir tête à des tribus entières, acceptaient souvent, avec un empressement irréfléchi, la défense de coupables qu'ils auraient dû abandonner à la vengeance des familles justement irritées, chez qui leur crime avait porté la désolation et l'effroi. Mais, d'un autre côté, cette protection, accordée avec discernement par des hommes intrépides et respectés, prévint fréquemment d'affreuses injustices; et leur médiation, en s'interposant entre des tribus exaspérées et furieuses, arrêta cent fois l'effusion du sang, calma les haines, et termina, par un sage accommodement, des guerres de plusieurs années.

Je dois entrer, à cet égard, dans quelques détails qui pourront ne pas paraître entièrement dénués d'intérêt.

Celui qui avait obtenu la protection d'un individu ou d'une tribu prenait le titre de *djar* جار, « voisin, » c'est-à-dire *client, protégé*. Le protecteur du faible prenait également le titre de جار, « voisin. » Nous lisons dans les poésies de Bohtori [1] : الله جارك, « Dieu est ton protecteur. » Ailleurs [2] : الله جار بنى خاقان, « Dieu est le protecteur des enfants de Khakan. » Plus bas [3] :

الله للمعتزّ جار انه جار لنا من ريب كل زمان

Dieu est le protecteur de Motezz. Il est notre défenseur contre les dangers de chaque époque.

الله جارك حيث كنت ممتّعا بمواهب الاعزاز والتشريف [4]

Dieu est ton protecteur, là où tu jouis des dons de la gloire et de l'honneur.

Dans des exemples que rapporte le commentaire de Tebrizi sur le *Hamasah* [5], on lit : انّى لهم جار فليأتياني, « Je suis leur voisin (leur protecteur); qu'ils viennent vers moi. »

Le verbe جَارَ, à la troisième forme, signifie « se mettre sous la protection ou être le protecteur de quelqu'un; » et son nom d'action, جوار, exprime « la demande de protection ou la protection elle-même. » On lit dans le commentaire de Zamakhschari sur l'Alcoran [6] : الجوار رفع الصوت بالدعاء والاستعانة, « Le mot *djiwar* signifie élever la voix pour prier et pour implorer le secours d'un autre. » On lit dans l'histoire de Damas [7] : انا فى جوار عظيم هذا الوادى, « Je suis sous la protection du principal personnage de cette vallée. » Dans les poésies manuscrites d'Antarah [8] : اوفا بالجوار, « Il remplit les devoirs d'un loyal protecteur. » Dans l'histoire d'Ebn-Khallikan [9] : اساء جوارهم, « Il

[1] Man. ar. 1392, fol. 276 v.
[2] Fol. 361 v.
[3] Fol. 402 r.
[4] Fol. 263 r.
[5] Pag. 25.
[6] Tom. III, fol. 179 r.
[7] Man. ar. 823, fol. 11 v.
[8] Manusc. de la Bibliothèque du Roi, fol. 100 v.
[9] Man. ar. 730, fol. 244 v.

« les protégea mal. » Dans les vers manuscrits du poëte Zohaïr [1] : فجاور مُكْرَما, « Il fut reçu comme client et comblé d'honneurs. » Dans des extraits de l'ouvrage de Moubarrad intitulé *Kâmel* الكامل [2] : جاور فى طيّ وهو خايف, « Il alla chercher protection chez les Arabes de Taï. Il était en proie aux plus vives alarmes. » Un vers cité par Makarri, dans son histoire d'Espagne[3], offre ces mots :

لا يسلمون الى النوازل جارهم يوما اذا اضحى الجوار يضيع

Ils ne livrent pas aux catastrophes leur client, tandis que les droits de la protection sont méconnus ailleurs.

Ebn-Batoutah [4], décrivant ce qui arriva à un pèlerin de la Mecque, s'exprime en ces termes : لا قدرة له عليه لان له حسبا من الاميرين والحسب عندهم ان يعطى احدهم عطيّة من عمامة او شاشية بحضر الناس تكون جوارا لمن اعطيته ولا تزول حرمتها معه حتى يريد الرحلة والتحوّل عن المكة, « Il ne pouvait rien contre lui, attendu qu'il avait, de la part des deux émirs, un *hasab*. On entend par ce mot le don que l'on fait à quelqu'un, en public, d'un turban ou d'une *schaschiah* (châle). C'est, pour celui qui l'a reçu, un signe de protection, et il ne cesse pas d'être entouré de respect jusqu'au moment où il quitte la Mecque. » On lit dans les poésies manuscrites de Nâbeghah [5] :

فاليت لا اتيك ان جَنيتَ بُجْرِما ولا ابتغى جارا سواك بجاور

Je jure que je ne viendrai pas vers toi si tu te rends coupable d'une faute, et que je n'irai point implorer d'autre protecteur que toi.

Le même verbe, à la quatrième forme, signifie « accorder sa protection à quelqu'un; » d'où vient que le participe مجير dé-

[1] Man. de la Bibliot. du Roi, fol. 70 r.

[2] Pag. 46. Ces extraits, copiés de la main du savant Nicol. Guill. Schrœder, sont dans ma bibliothèque.

[3] Tom. II, manuscrit arabe 705, fol. 26 v.

[4] Voyages manuscrits, fol. 29 v.

[5] Manuscrit, fol. 35 r.

signe un *protecteur;* et, à la dixième forme, il signifie « implorer la protection de quelqu'un. » On lit dans les poésies de Bohtori [1] :

واجار الدنيا من الخوف والحيف فهل يشكر المجير المجار

Il protégea le monde contre la crainte et l'injustice. Est-ce que le protecteur doit des remercîments au protégé?

Au rapport de l'auteur du *Sirat-arresoul* [2], Abou'las vint réclamer la protection, استجار, de Zeïnab, fille de Mahomet, dont il avait été l'époux. Elle la lui accorda, اجارته. Dans le commentaire de Tebrizi sur le *Hamasah* [3], on lit : يجيرني عليك, « Il me protégera contre toi; » et اجره علىّ, « Protége-le contre moi. » Dans la vie d'Ebn-Khaldoun écrite par lui-même [4] : امضيت احكام الله فيمن اجاروه, « Les ordres de Dieu s'exécutèrent à l'égard de ceux qu'ils protégeaient. » Dans l'ouvrage biographique (العقد الثمين) de Takieddin-Fâsi [5] : اجار على حلة الاشران من النهب, « Il protégea le séjour des schérifs contre le pillage. » Dans les poésies de Bohtori [6] :

لا يجير المال من جوده هوادة

Aucune apathie ne protége l'argent contre sa libéralité.

Dans l'Histoire d'Égypte d'Abou'lmahâsen [7], on lit: بادر الى بيت الامير نوروز واستجاره حتى اجاره, « Il se hâta de se rendre à la maison de l'émir Naurouz et implora sa protection. Cet émir la lui accorda. » Masoudi [8] met au nombre des qualités estimables des Arabes « la défense du client et la protection accordée à celui qui craint un danger, » ذمام الجار واجارة الخايف. Dans l'Histoire d'Égypte de Djeberti [9] : استجار بهم الفلاحون, « Les fellah

[1] Man. 1392, fol. 157 v.
[2] Man. ar. 629, fol. 122 r.
[3] Pag. 254.
[4] Fol. 29 A v.
[5] Tom. II, fol. 133 r.
[6] Fol. 11 r.
[7] Man ar. 666, fol. 87 r.
[8] *Moroudj*, t. I, fol. 212 v.
[9] Tom. III, fol. 308 r.

implorèrent leur protection. » Le mot جيرة signifie « la protection que l'on accorde à un client. » On lit dans les vers manuscrits de Zohaïr [1] :

بايّ الجيرتين اجرتموه

Laquelle des deux protections lui avez-vous accordée?

Dans l'histoire d'Égypte d'Abou'lmahâsen [2] : قال انا فى جيرة الامير طنجى فاجاره وحلف ان لا يوذيه ولا يمكن احدا من اذيته, « Il dit : Je suis sous la protection de l'émir Tagdji. » Celui-ci lui accorda, en effet, sa protection, et jura qu'il ne lui nuirait en rien et ne souffrirait pas que personne osât lui nuire. » Dans l'ouvrage biographique de Taki-eddin-Fâsi (العقد الثمين) [3] : ارسلوا يطلبون الجيرة من بعض اصحابه, « Ils envoyèrent réclamer la protection d'un de ses compagnons; » et plus loin : فى تثبيط عن القتال بالجيرة فى كل يوم, « Afin de pouvoir, à l'aide de cette protection, empêcher chaque jour le combat. » Plus bas [4] : امضى الجيرة بترك القتال, « Il réalisa la protection en faisant cesser le combat. » Cette protection se demandait et s'accordait de plusieurs manières différentes. Au rapport de l'auteur du *Kitâb-alagâni* [5], Masoud ben-Mateb ayant fait dresser une tente pour sa femme, cette tente fut déclarée un asile pour tous ceux qui pourraient en approcher. Quelquefois on attachait ses habits à la corde de la tente d'un homme, afin de se mettre sous sa sauvegarde [6]; et dès ce moment le maître de la tente, quand bien même il ne se trouvait pas chez lui, était obligé de recevoir le suppliant sous sa protection et de poursuivre la vengeance des torts dont il avait à se plaindre. Quelquefois, pour implorer la protection d'un homme puissant, on saisissait par derrière ses vêtements, et on lui disait : « Voici le lieu de celui

[1] Manusc. de la Bibl. du Roi, fol. 69 v.
[2] Man. 663, fol. 42 v.
[3] Tom. II, fol. 132 v.
[4] Fol. 146 v.
[5] Tom. IV, fol. 256 v. 257 r.
[6] *Agâni*, t. I, fol. 153 v.

qui cherche un asile auprès de vous[1]. » Aussi, un des signes de la protection accordée à un suppliant consistait-il à jeter son habit sur cet homme. On lit dans le commentaire de Soïouti sur le *Mogni*[2] : القى عليه رداءه مجيرا له, « Il jeta sur lui son vêtement, en signe de la protection qu'il lui accordait. » Au rapport de Makrizi, dans sa Description de l'Égypte[3], Merwan ben-Alhakam, étant resté maître de l'Égypte, fit entrer chez lui les partisans d'Abd-allah ben-Zobaïr et les fit égorger, jusqu'à ce qu'il vît arriver Koraïb ben-Abrahah. Il jeta sur cet homme son manteau et dit aux soldats : « Retirez-vous; je suis son protecteur, » القى عليه رداءه قال للجند انصرفوا انا له جار. Suivant l'ouvrage biographique de Taki-eddin-Fâsi[4], Hasan ben-Kotadah, émir de la Mecque, envoya aux pèlerins son turban pour leur servir de sauvegarde, ارسل اليهم عمامته امانا للحاج. C'est ainsi que, suivant le témoignage du voyageur Damoiseau[5], un Arabe, lorsqu'il se trouve trop vivement poursuivi, peut arrêter les assaillants en formant un nœud à un des cordons qui servent de franges au châle que tous portent sur la tête. Hareth ben-Dalem, s'enfuyant après un meurtre odieux qu'il avait commis, et pour lequel il était vivement poursuivi[6], rencontra un enfant dont les cheveux étaient réunis en une tresse; il le saisit par les hanches et lui dit : « Je me mets sous ta protection. » La tribu d'Adjal, à laquelle appartenait l'enfant, prit en effet Hareth sous sa sauvegarde. Une femme à qui l'on avait enlevé un chameau, implora l'assistance du même Hareth en suspendant son seau de cuir, دلو, au sien[7]. Au rapport d'un judicieux historien[8], lorsque les Arabes se présentaient devant

[1] *Agâni*, t. III, fol. 9 r.
[2] Man. fol. 99 r.
[3] Tom. II, man. 798, fol. 291 v.
[4] Tom. II, fol. 173 r.
[5] *Voyage en Syrie*, p. 96.
[6] *Agâni*, t. III, fol. 5 v.
[7] *Ibid.* fol. 3 v.
[8] Abou'lmahâsen, *Histoire d'Égypte*, man. arabe 663, fol. 86 r.

un personnage éminent pour lui adresser une requête, ils lui prenaient la barbe, indiquant par là qu'ils se mettaient sous sa protection.

Un guerrier arabe tenait à grand honneur de se voir entouré de nombreux clients. Lorsqu'un homme quelconque implorait à haute voix son appui, il se hâtait de monter à cheval et de prendre l'inconnu sous sa protection, sans lui demander ni son nom, ni le motif qui l'amenait. S'il eût pris cette précaution si sage, les Arabes n'auraient pas manqué de dire : « Si ce n'était pas un lâche, un homme irrésolu, il n'adresserait pas à un suppliant de pareilles questions[1]. » Cependant, des hommes censés ne se croyaient nullement obligés de prendre aveuglément la défense d'un inconnu et de favoriser, par une connivence coupable, la perversité et la barbarie. Lorsque Hareth ben-Dalem, dont j'ai déjà parlé, eut tué Khaled ben-Djafar, qui était le protégé, جار, d'Amri'lkaïs, roi de Hirah, ce prince poursuivit le meurtrier. Celui-ci, cherchant un asile, n'en put trouver aucun, à cause de la crainte qu'inspirait le roi de Hirah[2]. Il implora la protection de la tribu arabe de Gatfan ; mais il éprouva un refus formel[3]. Enfin, il fut accueilli par Mabed ben-Zararah, qui s'engagea à le défendre. Le péril qu'avait couru Hareth ne changea point ses inclinations perverses : bientôt après il égorgea un enfant d'Aswad, fils de Noman, roi de Hirah[4]. Voici ce qui amena ce meurtre. Hareth avait deux clientes qu'il affectionnait beaucoup. Le roi Aswad, fils de Mondzar, fit enlever ces femmes et leurs troupeaux. Hareth ne respira plus que la vengeance. Le roi Aswad

[1] *Roman d'Antar*, man. t. III, fol. 162 r. et v.

[2] *Excerpta ex Abulfedâ*, *ap. Specimen histor. Arabum*, ed. Withe, p. 454.

[3] *Agâni*, t. III, fol. 2 r. Nowaïri, man. ar. 700, fol. 14 r.

[4] *Agâni*, t. III, fol. 3 r. *Roman d'Antar*, t. III, fol. 187 r. et v.

avait confié son fils Scharhabil aux soins de Sinan ben-Abi-Hârethah; et Solmâ, femme de celui-ci et sœur de Hareth, nourrissait le jeune prince. Hareth, ayant prié Sinan de lui prêter sa selle, se rendit auprès de Solmâ et lui demanda l'enfant de la part de Sinan. Cette femme, persuadée par la vue de ce meuble, et ne soupçonnant pas la perfidie de son frère, lui remit le jeune prince, qu'il égorgea aussitôt. Le meurtrier s'empressa de fuir, pour se soustraire à la juste colère du roi.

Quelquefois, lorsque l'on accueillait un suppliant, on s'engageait à le défendre contre tous ceux qui voudraient l'attaquer[1]: c'est ainsi que le guerrier Amer ben Tofaïl accorda au poëte Aschâ une sauvegarde contre les habitants du ciel et de la terre[2]. D'autres fois, on promettait seulement de le protéger contre certaines personnes que l'on désignait expressément[3]. Quelquefois, le protecteur, pour garantir, par une démarche éclatante, la sincérité de ses paroles, ôtait sa robe et en faisait revêtir celui qui avait imploré son appui[4]. Les devoirs que des hommes généreux s'imposaient à eux-mêmes en faveur de leurs clients, annonçaient souvent les sentiments les plus nobles. Abou-Dawad avait pris sous sa protection Kaab-ben-Mamah; lorsque celui-ci perdait un enfant, il en payait la rançon telle qu'elle était fixée pour le rachat du sang; si Kaab perdait un chameau ou une brebis, il la lui rendait[5]. C'est ce fait qui a donné naissance à cette expression proverbiale: *le client d'Abou-Dawad*[6].

Au rapport d'Ebn-Nabatah, dans son commentaire sur la

[1] Nowaïri, man. ar. 700, fol. 12 v.

[2] Nowaïri, ap. Reiske, *Adnotationes ad Abulfedæ Annales*, t. I, p. 22.

[3] *Agâni*, t. IV, fol. 98 r.

[4] Man. ar. 703, fol. 15 r. et v.

[5] *Agâni*, t. III, fol. 454 v.

[6] *Hamasah*, p. 449. Meïdani, proverb. 998. (Voyez aussi, sur ce qui concerne ce personnage, *ibid.* proverb. 190; Tebrizi, *Comment. sur Abou'ala*, p. 194, 195.)

lettre d'Ebn-Zaïdoun[1] et de l'auteur du *Kitâb-alagâni*[2], « le poëte Aschâ-Alkebir (le grand), passant près du territoire des Benou-Amer, craignit que ces Arabes n'enlevassent ce qu'il portait avec lui; il alla trouver Alkamah-ben-Alathah et lui dit: « Accorde-moi ta protection; » il répondit: « Je te l'accorde. » Aschâ lui dit: « Est-ce contre les hommes et les gé- « nies? » il répondit: « Oui. » Le poëte ajouta: « Et contre la « mort? » il répondit affirmativement. Aschâ lui dit: « Com- « ment pourrais-tu me protéger contre la mort? » il répondit: « Si tu mourais étant sous ma protection, j'enverrais, à ta fa- « mille, la rançon de ta vie. »

Cet Abou-Dawad[3], qui était protégé de Mondzar-ben-Mâ-alsemâ, roi de Hirah, fut victime d'un forfait épouvantable: ses trois fils furent égorgés par un nommé Rekiah, qui poussa l'atrocité jusqu'à faire servir les têtes de ces jeunes gens à un repas où il avait invité leur père avec le roi. Un pareil crime aurait mérité, à coup sûr, une punition exemplaire; mais le coupable était lui-même protégé de Mondzar qui, pour concilier, autant qu'il était en lui, les devoirs que lui imposait, à l'égard de l'offenseur et de l'offensé, son titre de protecteur, remit à Abou-Dawad six cents chameaux pour le rachat du sang de ses fils.

Plus tard, l'an 90 de l'hégire, Iezid-ben-Mohallab[4] s'étant échappé des prisons de Hadjadj, vint, avec ses fils, implorer la protection de Souleïman, fils d'Abd-almelik, qui les accueillit et promit, tant qu'il serait vivant, de les garantir de tout danger. Il se hâta d'écrire à son frère, le calife Walid, et lui fit dire: « J'ai promis aux enfants de Mohallab de leur conser-

[1] Man. fol. 160 v. 161 r.
[2] Tom. II, fol. 226 v.
[3] *Agâni*, t. III, fol. 456 r.
[4] Ebn-Schaker, man. ar. 638, fol. 19 v. 20; Kemal-eddin, *Traité du gouvernement*, man. ar. 890, fol. 73 r. et v.

ver la vie sauve; mais, comme ils doivent à Hadjadj trois millions de pièces d'argent, je suis prêt à acquitter cette somme. » Walid répondit: « Je n'accorderai point d'amnistie à Iezid, à moins que tu ne me l'envoies. » Souleïman écrivit aussitôt: « Par Dieu, je n'enverrai point mon protégé sans l'accompagner en personne; je te conjure, au nom de Dieu, de ne pas me couvrir de honte en me forçant à violer mes engagements. » Le khalife défendit à son frère de venir, et lui enjoignit de faire partir Iezid chargé de chaînes; celui-ci déclara à Souleïman qu'il ne voulait pas être cause d'une rupture entre deux frères, puis il ajouta : « Envoie ton fils avec moi, et écris au khalife dans les termes les plus doux qu'il te sera possible. » Souleïman fit donc partir Iezid, accompagné de son fils Aïoub, auquel il recommanda, lorsqu'il arriverait au palais, d'y entrer avec Iezid, ayant lui-même les mains chargées de chaînes. Lorsque Walid vit son neveu dans cette situation, il s'écria : « Par Dieu, nous avons obtenu de Souleïman ce que nous désirions. » Aïoub remit à son oncle la lettre de son père, puis il lui dit: « Prince des croyants, ne cassez pas le traité conclu par mon père; vous êtes le plus digne de tous ceux qui maintiennent leurs engagements. Ne trompez pas la confiance de ceux qui, en se mettant sous notre protection, n'ont fondé leurs espérances de salut que sur le rang que nous tenons auprès de vous; et n'humiliez pas ceux qui, en s'attachant à nous, ont pensé obtenir quelque considération d'après celle que vous nous accordez. » Walid lut alors la lettre de son frère; elle était conçue en ces termes: « Prince des croyants, j'ai toujours été persuadé que si un de vos ennemis, qui vous aurait fait une guerre acharnée, implorant mon appui, était accueilli par moi et obtenait l'assurance de ma protection, vous vous garderiez d'humilier mon client et de violer mon

engagement. Mais, aujourd'hui, je n'ai reçu sous ma sauvegarde qu'un homme soumis, désarmé, qui a rendu, ainsi que sa famille, des services importants à la cause de l'islamisme. Je vous l'envoie. Maintenant, si vous voulez rompre avec moi, annuler mes promesses, et me faire tout le mal possible, vous en êtes bien le maître. Mais, dans ce cas, j'aurai recours à Dieu pour me plaindre de vos procédés à mon égard et du mépris que vous aurez fait de ma parole, ainsi que des liens du sang et de l'amitié qui nous unissent. Prince des croyants, vous ignorez combien vous et moi avons encore de temps à vivre, vous ne savez pas à quelle époque la mort viendra nous séparer. Si le prince des croyants, à qui je souhaite une prospérité continuelle, veut, jusqu'au jour où la mort viendra trancher notre vie, respecter en moi les liens du sang, s'attacher à me rendre justice, éviter tout ce qui pourrait me blesser, qu'il le fasse. Au nom de Dieu, après la crainte du Très-Haut, il n'y a rien au monde qui me charme plus que votre bienveillance et votre satisfaction. Si vous attachez quelque prix à me voir content, pardonnez à Iezid; et moi, je m'engage à payer les sommes que Hadjadj réclame de lui. » Walid, ayant lu cette lettre, déclara qu'il voulait faire plaisir à Souleïman; il fit approcher son neveu et lui parla avec bonté. Il s'entretint avec Iezid, qui loua en termes pompeux la clémence du khalife et lui promit une reconnaissance éternelle. Walid le fit asseoir, lui garantit une amnistie entière et le renvoya à Souleïman. Il écrivit à Hadjadj pour lui ordonner de renoncer à toute poursuite et à toute réclamation contre Iezid et sa famille.

Plus tard, Maan ben-Zaïedah eut le courage d'accorder sa protection à un homme dont la tête avait été mise à prix par le khalife Mahdi [1].

[1] Kemal-eddin, *loc. laud.* fol. 73 v.

Nous lisons dans le roman d'*Antar* des détails sur la manière dont ce héros et le roi Kaïs ben-Zohaïr accordèrent leur protection à ce Hareth ben-Dâlem dont il a été fait mention plus haut, et qui méritait si peu la bienveillance des hommes dont il implorait l'appui [1]. Au rapport de Masoudi [2], Aswad ben-Gaffar, roi de la tribu de Djadis, ayant échappé au carnage de sa nation, alla descendre sur le territoire de la tribu de Taï, et ces Arabes lui accordèrent leur protection اجاروه contre le roi et contre tout autre, et tout cela sans le connaître. Ce n'était pas seulement chez les Arabes du désert qu'avait lieu cette sorte d'adoption, par laquelle un guerrier ou un homme élevé en dignité prenait un suppliant sous sa sauvegarde; le même usage existait aussi dans les villes : l'histoire de Mahomet nous en offre des exemples formels.

Lorsque les musulmans de la Mecque [3] se trouvèrent exposés, de la part des infidèles, à des traitements intolérables, Abou-Bekr se mit en marche pour se retirer dans l'Abyssinie. Sur la route, il rencontra Ebn-Dagnah, qui lui demanda où il allait. Abou-Bekr répondit que ses compatriotes le forçaient de quitter son pays, et qu'il allait chercher un asile où il pût servir son dieu en toute liberté. Ebn-Dagnah lui répartit : « O Abou-Bekr! un homme tel que toi ne doit pas s'expatrier. Tu donnes la subsistance au pauvre, tu observes religieusement les devoirs que prescrivent les liens du sang, tu supportes, sans murmurer, la fatigue; tu accueilles tous les hôtes; tu prêtes ton appui à tous ceux qui sont dans le malheur. Je me déclare ton protecteur, جارك. Reviens sur tes pas, et sers ton dieu dans ta ville natale. » Ebn-Dagnah continua sa marche, accompagné d'Abou-Bekr. Il alla trouver successivement les

[1] Man. t. III, fol. 221 r. 222 r.

[2] *Moroudj*, t. I, fol. 220 v.

[3] *Siiar-alselef*, man. de S. Germ. 133, fol. 8 r. et v.

Koraïschs païens, et leur dit : « Souffrirez-vous qu'un homme tel qu'Abou-Bekr abandonne votre ville? Chasserez-vous celui qui nourrit le pauvre, qui observe scrupuleusement les devoirs de la parenté, qui supporte volontairement la fatigue, reçoit les hôtes, secourt les malheureux? » Les Koraïschs, touchés de ces paroles, ratifièrent la protection qu'avait accordée Ebn-Dagnah, et garantirent à Abou-Bekr une sûreté entière. Ils dirent à Ebn-Dagnah : « Signifie à Abou-Bekr qu'il peut servir son dieu dans sa maison, et y faire les prières et les lectures qu'il jugera convenables. Mais qu'il ne nous importune pas, et qu'il se garde bien de faire ailleurs que chez lui une prière ou une lecture. » Au bout de quelque temps, Abou-Bekr fit bâtir un oratoire dans la cour de sa maison, et y venait prier et lire. Les femmes des idolâtres se rassemblaient devant la porte; leurs enfants le regardaient avec admiration. Abou-Bekr était un homme d'un caractère sensible. Il ne pouvait retenir ses larmes lorsqu'il récitait quelque passage de l'Alcoran. Les principaux Koraïschs, effrayés de ce concours, mandèrent Ebn-Dagnah et lui dirent : « Nous avons accordé notre protection à Abou-Bekr, sous la condition expresse qu'il servirait son dieu dans l'intérieur de sa maison; mais il a été plus loin, car il a bâti un oratoire dans la cour de son logis, et il y fait publiquement la prière et des lectures. Nous craignons qu'il n'attire à son parti nos femmes et nos enfants. Enjoins-lui de s'en tenir à ce qui a été convenu. S'il se borne à adorer son dieu à huis clos, à la bonne heure; mais, s'il veut pratiquer publiquement son culte, presse-le de renoncer à la protection que tu lui as accordée; car, d'un côté, nous ne voudrions pas te faire manquer à tes engagements, et, de l'autre, nous ne souffrirons pas qu'Abou-Bekr exerce publiquement sa religion. » Ebn-Dagnah alla trouver

Abou-Bekr, et lui dit : « Tu sais sous quelle condition j'ai traité avec toi. Renferme-toi dans les conditions dont nous sommes convenus, ou bien renonce à la protection que je t'ai accordée; car je ne veux pas que les Arabes puissent dire que j'ai manqué à la foi jurée. » Abou-Bekr lui répondit : « Je te rends la sauvegarde que tu m'avais donnée; je me contenterai de celle de Dieu et de son prophète. »

Les musulmans, sous la conduite d'Othman, fils de Matoun[1], se disposaient à se rendre dans l'Abyssinie. Ayant appris que Walid ben-Moghirah avait adoré le vrai Dieu dans la Mecque, et que les idolâtres lui avaient accordé une amnistie, ils reprirent le chemin de cette ville; mais ils n'y pouvaient rentrer sans avoir une protection. Walid prit Othman sous sa sauvegarde, et Abou-Taleb, fils d'Abd-Almotâleb, se déclara le défenseur d'Abou-Selmah ben-Abd-alasad. Mais bientôt Othman se convainquit que ses compagnons étaient exposés à toutes sortes de vexations, tandis que lui allait et venait, sans rien craindre, sous l'abri du patronage de Walid. Il se dit à lui-même : « Quoi! ceux qui sont sous la protection de Dieu et de son prophète n'éprouvent que de mauvais traitements et des inquiétudes, tandis que celui qui est sous la sauvegarde du diable et de ses adhérents jouit d'une tranquillité parfaite! La chose est déshonorante pour moi. » Il se rendit donc auprès de Walid, et lui dit : « O mon oncle! tu m'as accordé ta protection, et je n'ai qu'à me louer de ta bienveillance; mais je veux te rendre ton engagement. Conduis-moi devant tes compatriotes, et annonce-leur que tu te dégages des promesses que tu m'as faites. — O mon neveu! dit Walid, quel motif t'inspire cette démarche? Aurais-tu reçu

[1] *Siiar-asselef*, fol. 96 r. et v. *Sirat-arresoul*, man. ar. 629, fol. 58 r.

de quelqu'un de mes compatriotes un traitement vexatoire ou une insulte? — Non, dit Othman, je n'ai à me plaindre de personne; mais je suis résolu à me contenter de la protection de Dieu et de celle de son prophète, sans rechercher celle de qui que ce soit. — Eh bien! dit Walid, allons ensemble à la mosquée, et dégage-moi publiquement de la protection que je t'ai accordée publiquement. » Ils se rendirent tous deux à la mosquée, où les Koraïschs étaient réunis en plus grand nombre que de coutume. Parmi eux se trouvait le poëte Lebid ben-Rebiah, qui leur récitait ses vers. Walid dit à ses compatriotes : « Cet Othman, que vous voyez, exige de moi que je renonce à la protection que je lui avais assurée. Je vous prends donc à témoin que désormais je n'ai rien de commun avec lui. » Othman prit la parole et dit : « Ce que vous venez d'entendre est parfaitement conforme à la vérité. Je n'ai eu qu'à me louer de l'exactitude scrupuleuse avec laquelle Walid a rempli ses engagements à mon égard. C'est moi qui l'ai forcé à la démarche qu'il fait aujourd'hui, attendu que je ne veux plus d'autre protecteur que Dieu; et Walid, dès ce moment, ne me doit plus rien. » En disant cela, tous deux s'assirent.

Ces passages, que j'ai cru devoir transcrire en entier, offrent, si je ne me trompe, un assez grand intérêt. D'abord, ils nous révèlent les formalités qu'il fallait remplir toutes les fois que l'on renonçait au noble rôle de protecteur d'un suppliant; en second lieu, ils nous apprennent que l'on ne pouvait rétracter sa parole que du consentement exprès de celui dans les intérêts duquel on avait pris cet engagement. Tout homme qui, par lâcheté ou par tout autre motif, aurait abandonné son client et ne l'aurait pas défendu, même au péril de sa vie, se serait couvert de honte aux yeux de tous les Arabes; et son

nom, proclamé par les poëtes avec toutes les épithètes injurieuses que peut inspirer le mépris, aurait été pour toujours voué à l'opprobre et au déshonneur. Les anciens recueils de poésies arabes sont remplis de vers dans lesquels des individus ou des tribus entières exaltent pompeusement la fidélité et la bravoure avec lesquelles ils défendaient leurs clients, et blâment amèrement ceux qui, dans des circonstances analogues, n'avaient pas déployé le même courage. Un poëte cité dans le *Kitâb-alagâni* [1], s'écrie : « Nous sommes, de tous les Arabes, les plus exacts à protéger nos clients et à venger nos offenses. » Un autre dit [2] : « Certes, tu me trouveras toujours brave, toujours prêt à défendre un client. »

« Que Dieu, dit un autre poëte [3], couvre de confusion une tribu qui n'a pas osé, à la journée de Modjaïmer, protéger son client contre les Arabes de Fakas ! »

Un poëte cité dans le *Hamasah* [4] dit en parlant d'un guerrier : « Un client n'a jamais à redouter de lui aucune perfidie. » Un autre, parlant d'une tribu rivale, s'exprime ainsi [5] : « Un suppliant ne saurait espérer de trouver sous leurs tentes une protection utile. » Un autre [6], faisant l'éloge de ses compatriotes, s'écrie : « Chez eux, le client ne s'aperçoit pas qu'il est client ; » c'est-à-dire : « Ils le traitent absolument comme eux-mêmes. » Un autre dit : « L'homme le plus éloigné, dès qu'il s'approche de vous, devient votre protégé [7]. » Un autre dit [8] : « Si nous sommes en petit nombre, cela ne nous nuit en rien, et notre client est respecté, tandis que celui de la plupart des hommes est humilié. »

[1] Man. t. IV, fol 122 v.
[2] Tom. I, fol. 117 r.
[3] Tom. I, fol. 95 r.
[4] *Hamasah*, p. 782, ed. Freytag.
[5] *Ibid.* p. 652.
[6] Man. fol. 101 r.
[7] *Agâni*, t. I, fol. 154 v.
[8] *Hamasah*, p. 50.

Dans un vers cité par le *Kitâb-alagâni*[1], on lit :

ونضمن جارنا ونراه منا فنرفده فجذلنا ان رفدنا

Nous nous rendons cautions pour notre client, et nous le regardons comme l'un de nous. Nous l'aidons; et nous nous réjouissons lorsque nous accordons notre secours.

Ailleurs[2] :

لتجدنی شجاعا للجار منّاعا

Tu me trouveras courageux, et prêt à défendre mon client.

Un vers de Habbah-ben-Amrou, cité par Masoudi[3], est conçu en ces termes :

كانت ثمود ذوی عزّ ومكرمة ما ان يضام لهم فی الناس من جار

Les Arabes de Themoud étaient puissants et généreux. Jamais un de leurs protégés n'éprouvait, parmi les hommes, la moindre injustice.

Un autre vers, cité par Soïouti dans son commentaire sur le *Mogni*[4], offre ces mots :

وهم منعوا جارهم والنساء يحفز احشاءهم لخون حفزا

Ils ont défendu leur client et les femmes, quoique la crainte agitât leurs entrailles.

Dans l'ouvrage arabe intitulé : *Kalaîd-alikian* (les Colliers d'or)[5], on lit : لا يبيت جارلهم على وجل « Jamais leur protégé ne passe la nuit dans la crainte. »

Dans une lettre écrite par Nasir-eddin-Tousi, au nom de Houlagou[6], on lit : مُلكنا لا يرام وجارنا لا يضام « Notre empire est tel que l'on n'oserait en rêver la conquête, et notre protégé n'a à craindre aucune injustice. »

[1] *Agâni*, t. II, fol. 70 v.
[2] T. I, fol. 117 r.
[3] *Moroudj*, t. I, fol. 183 v.
[4] Man. fol. 61 v.
[5] De mon man. p. 19.
[6] *Târikhi-Wassâf*, fol. 35 r.

A plus forte raison, celui qui aurait fait quelque mal ou quelque tort à son protégé, aurait été regardé par tous les Arabes avec horreur et mépris. On ne pouvait livrer un client aux mauvais traitements de ses ennemis, qu'après que les engagements contractés avaient été, du consentement des deux partis, solennellement rompus. Et, encore, une pareille conduite n'avait lieu jamais que de la part d'hommes fourbes et perfides, qui imprimaient sur eux-mêmes une tache indélébile. Rebi-ben-Ziad [1], voulant se retirer d'auprès de Hodzaïfah-ben-Bedr, qui venait de commettre un meurtre au mépris des traités, alla le trouver et lui dit : « Je suis ton client : laisse-moi partir et accorde-moi un délai de trois jours. » Hodzaïfah y consentit; mais en même temps il détacha une troupe d'hommes dévoués, auxquels il recommanda, dès que les trois jours seraient expirés, de se mettre à la poursuite de Rebi, et de tâcher de l'atteindre. Leurs efforts furent totalement infructueux.

Aujourd'hui encore, chez les Arabes du désert, celui qui a reçu un suppliant sous sa tente est tenu de le protéger, et de lui garantir sa sûreté l'espace de trois jours et huit heures, à compter du moment où il a quitté la tente [2].

Les Arabes, d'un caractère noble et généreux, mettaient le plus grand intérêt à conserver un client auquel ils avaient accordé leur protection. Le poëte Hotaïah [3] ayant quitté Zibrikan, dont il était l'allié جار, pour se retirer chez un autre Arabe nommé Baghid, Zibrikan s'adressa au khalife Omar pour réclamer son client. Omar décida que Hotaïah serait placé sur un terrain vide, et qu'il serait libre de choisir entre ses deux protecteurs.

[1] Tebrizi *ad Hamasah*, p. 450. — [2] Burckhardt, *Notes on the Bedouins*, t. I, p. 336. — [3] *Agâni*, t. I, fol. 98 r.

Longtemps après l'établissement de l'Islamisme, l'usage se maintint, parmi les Arabes, de solliciter et d'obtenir des sauvegardes, même contre des hommes puissants, quelquefois même contre le chef de l'État; mais il arriva plus d'une fois que l'autorité ne respecta pas la parole de l'homme généreux qui avait garanti à un suppliant ses bons offices, et que le protecteur vit arracher de son foyer l'homme qu'il avait juré de défendre, sans pouvoir opposer à la force une autre résistance que celle de ses vœux impuissants.

Le poëte Iezid-ben-Moufzi[1], dont la verve satirique et mordante ne respectait rien, et qui avait outragé d'une manière sanglante les agents du khalife Iezid, se voyant poursuivi par le ressentiment de ce prince, fuyait de tous côtés, sans pouvoir trouver un asile. Contraint de quitter la Syrie, il alla chercher un refuge dans la ville de Basrah, et implora la générosité de Ahnaf-ben-Kaïs, dont la douceur a passé en proverbe chez les Arabes. Ahnaf répondit au suppliant qu'il le protégerait bien contre ses égaux, mais non contre le souverain. Les démarches du poëte auprès de quelques hommes distingués n'obtinrent pas un plus heureux succès. Enfin, il s'adressa à Mondzar-ben-Djaroud, qui avait marié sa fille à Obaïd-allah-ben-Ziad, gouverneur de la ville, et qui jouissait auprès de cet émir de la plus haute considération. Mondzar, trompé par les avantages que lui donnait sa position, n'hésita pas à prendre Iezid sous sa sauvegarde. Cependant Obaïd-allah, dont le père et l'aïeul avaient été l'objet des sarcasmes violents du poëte, apprit bien vite qu'il était à Basrah, et protégé par Mondzar. Il manda ce dernier, et, en son absence, il envoya des gardes qui forcèrent l'entrée de la maison, et enlevèrent

[1] Ebn-Khallikan, fol. 445 r. et v.

Iezid. Mondzar, surpris de voir amener ce poëte, se leva et dit à Obaïd-allah : « Émir, je te conjure au nom de Dieu, ne viole pas l'engagement que j'ai pris envers cet homme, auquel j'ai garanti la vie sauve. » Obaïd-allah répondit : « Sans doute cet homme célèbre tes louanges et celles de tes pères; mais il m'a déchiré par ses satires, moi et mon père. Comment oses-tu embrasser sa défense contre moi? Non, par Dieu! il n'en sera pas ainsi, et je ne lui pardonnerai jamais. » Mondzar ayant voulu se mettre en colère, Obaïd-allah lui dit : « Sans doute, tu ne montrerais pas tant d'audace, si je n'avais ta fille pour épouse : eh bien! si tu le veux, je vais me séparer d'elle par un divorce irrévocable. » Mondzar se hâta de sortir. Obaïd-allah voulait faire périr Iezid; mais, retenu par les ordres du khalife, il se contenta de faire subir au poëte les traitements les plus ignominieux.

Longtemps après cette époque, le vizir Amid-almoulk, redoutant la colère du sultan seldjoucide Alp-Arslan, entra chez la princesse, femme de ce prince et mère de son fils Kafdjak. Après l'avoir saluée respectueusement, il prit son fils, le fit asseoir sur ses genoux, embrassa le bas des habits de l'enfant, ainsi que ceux de la sultane, réclama sa protection, et la conjura d'écrire au sultan pour implorer sa grâce [1]. Au rapport de Makrizi [2], d'Abou'lmahâsen [3] et d'Ebn-Batoutah [4], l'émir Kara-sonkor, se voyant poursuivi par le sultan d'Égypte Mohammd-ben-Kelaoun, se réfugia auprès de Souleïman, chef des Arabes de Mahanna. Étant entré dans la tente de la mère de cet émir, il obtint sa protection contre le sultan.

Comme le dernier de ces écrivains est celui qui nous donne,

[1] Ebn-Djouzi, man. ar. 641, fol. 104 v.
[2] *Solouk*, t. I, man. ar. 672, p. 676.
[3] *Hist. d'Égypte*, man. ar. 663, f. 81 v.
[4] *Voyages*, fol. 15 r.

sur cet événement, les détails les plus intéressants, je transcrirai son récit : قصد بيته ونزل عن فرسه والقى العمامة فى عنق نفسه ونادى للجوار يا امير العرب وكانت هنالك امّ الفضل زوج المهنا وبنت عمه فقالت له قد اجرناك واجرنا من معك. « Il se dirigea vers la tente de Mahanna, descendit de cheval et jeta son turban sur son cou en criant : « Protection, ô émir des Arabes ! » Là se trouvait Omm-Alfadl, épouse et cousine de Mahanna. Cette femme dit à Kara-sonkor : « Nous te recevons comme client, ainsi que ceux qui t'accom- « pagnent. »

Les Arabes se regardaient comme engagés par un devoir sacré à venger la mort de leur protégé. Dans le premier siècle de l'Islamisme, un Arabe de la tribu de Djillan, nommé Obaïd-ben-Djeri [1], avait frappé et blessé un autre Arabe nommé Helal-ben-Asar. Celui-ci étant venu trouver les Benou-Djillan, leur montra la plaie que lui avait faite leur parent, et leur demanda satisfaction ; mais ils le repoussèrent avec des menaces. Il sortit de chez eux, se flattant de l'espoir de se venger un jour. Il s'était écoulé un temps considérable, lorsque Obaïd, ayant fait un voyage vers la ville de Bosra [2], se ressouvint de Helal, et craignit sa colère. Il s'informa quel était le plus puissant des habitants des bords de la rivière. On lui indiqua Maadz-ben-Djadah. Obaïd se rendit chez lui ; et, ne le trouvant pas, il lia l'extrémité de ses habits à la corde qui soutenait la tente de Maadz : ce qui, comme je l'ai dit plus haut, imposait au propriétaire de la tente l'obligation de défendre celui qui s'était mis ainsi sous sa protection. Maadz, à son retour, apprit la démarche de l'étranger. Cependant Obaïd était sorti pour puiser de l'eau. Par un hasard malheureux, Helal vint à la rivière avec ses chameaux, pour les abreuver,

[1] *Agâni*, t. I, fol. 153 v. 154 r. — [2] J'ai cru devoir lire بصرى, au lieu de رى que présente le manuscrit.

ainsi qu'il faisait à plusieurs jours d'intervalle. Dès qu'il aperçut Obaïd, se rappelant l'insulte qu'il en avait reçue, et ne sachant pas qu'il s'était mis sous la protection de Maadz, il voulut se venger. N'ayant pas d'autre arme, il détacha la traverse de la corde à puits, et assena sur la tête de cet homme un coup qui le renversa à demi-mort. Aussitôt il s'avança vers sa femelle de chameau pour monter dessus. Une femme, nommée Khaulah, fille de Zeïd et nièce de Djadah, saisit Helal par ses habits, et s'écria : « Ennemi de Dieu, tu as tué notre protégé. Je ne te quitterai pas, jusqu'à ce que nos parents soient de retour. » Helal repoussa cette femme d'un coup de pied qui la jeta loin de lui, puis, sautant sur son chameau, il prit la fuite. Cependant Maadz-ben-Djadah revint, à la chute du jour, accompagné de ses huit frères et de son beau-frère Abd-allah-ben-Mâlek, fils de Khaulah, cette femme dont il vient d'être question. Entendant les gémissements d'Obaïd, ils s'informèrent quel était cet homme. On leur rapporta de quelle manière il était venu implorer la protection de Maadz, et comment il avait été blessé par Helal. Aussitôt les neuf frères et Abd-allah montèrent à cheval pour se mettre à la poursuite de Helal, accompagnés de dix jeunes esclaves, tous bien robustes, et si habiles à tirer des flèches, qu'ils ne manquaient jamais leur but. Helal, après avoir couru un jour et une nuit, se croyait parfaitement à l'abri de tout danger, lorsqu'il fut atteint par ses ennemis, qui étaient au nombre de vingt, tous armés de flèches, d'arcs, d'épées et de boucliers. Fils de Djadah, leur cria-t-il, je vous adjure au nom de Dieu. Quoi! vous allez m'égorger, parce que j'ai tué un étranger contre lequel j'avais à exercer une vengeance! » Maadz lui répondit : « Si nous avions la certitude que notre hôte est mort, nous n'hésiterions pas un moment à te tuer; mais

nous l'avons laissé encore vivant, et nous ne voulons pas te faire périr, à moins que tu ne te défendes. Mais nous t'emmènerons et te garderons jusqu'à ce que nous sachions ce qui arrivera à notre protégé. » Helal s'étant mis en devoir de combattre, Maadz recommanda à ses frères et à ses esclaves de ne pas frapper cet homme à coups de flèches et d'épées, mais de lui lancer des pierres, et de lui assener des coups de bâton, afin de le prendre vivant : ce qui fut exécuté. Mais on ne put s'emparer de lui qu'après lui avoir brisé trois doigts d'une main, deux de l'autre, enfoncé deux côtes, et lui avoir fait à la tête de nombreuses blessures. On lui mit une chaîne aux pieds, et on le plaça en travers sur un chameau. Maadz et ses frères étant arrivés au lieu nommé *Wakbâ* الوقبى, remirent leur prisonnier à Obaïd, qu'ils trouvèrent encore vivant. Ils dirent aux Djillanis ses compagnons : « Retournez vers votre pays, emmenant avec vous Helal, et ne lui faites aucun mal, jusqu'à ce que vous voyiez ce qui arrivera à votre parent. S'il meurt, tuez de suite le coupable; s'il revient en santé, faites-nous-le savoir, afin que nous vous payions le prix du sang. »

Après quelques aventures, dont le détail entraînerait trop de longueurs, Helal vint à bout de s'évader, échappa à toute poursuite, et se retira dans le Yemen. Hadjadj, gouverneur de Basrah, ayant appris de quelle manière les choses s'étaient passées, défendit aux Arabes de Bekr de saisir aucun des parents ou des alliés de Helal, et d'exercer sur eux aucune vengeance, jusqu'à ce qu'ils s'emparassent du meurtrier, ou qu'il vînt à mourir. Cependant les Benou-Mâzen s'offrirent à payer le prix du sang; mais Maadz leur dit : « Par Dieu, je ne souscrirai jamais à voir donner une seule rançon pour expier la mort de mon protégé. Il faut que le coupable paye une rançon pour le sang qu'il a versé, une autre pour ma sauve-

garde; et enfin, si Helal veut vivre en sûreté au milieu de nous, payez pour lui un troisième prix.» Enfin, après que Helal eut séjourné longtemps dans le Yemen, les Benou-Mâzen, en corps, convoquèrent les Benou-Rezam, à la famille desquels appartenait Helal, et la tribu de Maadz-ben-Djadah. «Vous avez, dirent-ils à ceux-ci, traité avec trop de sévérité votre parent, et dépassé les bornes de la justice dans la vengeance que vous avez voulu tirer du meurtre de votre protégé. Maintenant, nous payerons le prix que vous réclamez.» En effet, Daisam, fils de Monhal, acquitta la rançon demandée par Maadz, et qui s'élevait à trois cents chameaux.

Quelquefois les insultes faites à un client étaient vengées sur un client de l'offenseur; souvent, alors, cet échange de mauvais procédés semblait une compensation suffisante. D'autres fois il en résultait, entre les tribus, des guerres plus ou moins longues, plus ou moins sanglantes[1].

Les guerriers arabes, qui, par leur fierté et leur caractère indomptable, portaient la terreur parmi les tribus du désert, et exerçaient partout la plus haute influence, ne bornaient pas toujours leur ambition au noble rôle de protecteur de leurs semblables, d'appui des suppliants. Enivrés de leurs forces, comptant sur le respect et l'effroi qu'ils inspiraient, ils exerçaient souvent des vexations d'un genre tyrannique et bizarre, se réservaient des espaces de terrains, sur lesquels ils défendaient de laisser paître les troupeaux, et prenaient plaisir à gêner leurs compatriotes par des prohibitions qui dégénéraient quelquefois en de pures tracasseries.

Un de ces hommes, suivant l'auteur du roman d'Antar, s'était donné le surnom de *Moukri alwahsch* مقرى الوحش[2], *l'Hôte des animaux sauvages;* un autre avait pris le titre de *Moudjir*

[1] *Agâni*, t. III, fol. 125 v. — [2] Man. t. IV, fol. 20 r.

altaïr مجير الطير[1], *Protecteur des oiseaux;* un autre enfin, celui de *Moudjir aldjerad* مجير الجراد, *Protecteur des sauterelles.* Les deux premiers titres paraissent avoir été, comme bien d'autres, des titres sans fonctions; car il semble que les oiseaux, surtout, avaient peu besoin d'aide pour se soustraire aux poursuites d'Arabes, armés presque exclusivement de lances. Mais quelques passages nous expliqueront en quoi consistait cette protection accordée à des animaux quadrupèdes ou volatiles. Kolaïb, dont le nom est si célèbre dans l'ancienne histoire des Arabes, avait fait proclamer que les animaux sauvages qui viendraient se reposer dans tel canton désigné par lui, seraient sous sa protection, et qu'il n'était permis à personne de leur faire la chasse ou de les effaroucher. Le même guerrier avait pris sous sa sauvegarde une colombe. Un jour il aperçut une femelle de chameau, nommé Sarab, qui était entrée sur le terrain qu'il avait interdit aux autres hommes, et venait de briser les œufs de cette colombe; Koraïb, irrité, saisit son arc et perça d'une flèche la femelle du chameau[2]. Tel fut le fait qui causa la mort de ce héros orgueilleux, et alluma, parmi les tribus arabes, une guerre de quarante années. Au reste, cette protection, accordée par Kolaïb aux pigeons, nous rappelle l'asile que ces mêmes oiseaux ont trouvé, de tout temps, et trouvent encore aujourd'hui, sur le toit de la mosquée de la Mecque[3], ainsi que sur celui du monument de Hosaïn à Kerbela. A la mosquée

[1] Nowaïri, manusc. ar. 700, fol. 28 r. *Excerpta ex Abulfedâ ap. Specimen histor. Arabum,* p. 450.

[2] Meïdani (ايام العرب), à la suite des Proverbes arabes, de mon man. p. 814.

[3] Ludovici Patricii (Varthemæ), *Navigatio,* p. 178. Pitts, *A faithful account of the religion and manners; of the Mahometans,* p. 127. Burckhardt, *Travels in Arabia,* t. I, p. 277. Nous lisons dans l'histoire de Makrizi (*Solouk,* t. I, man. 672, p. 137), que Malêk-Masoud, fils de Melih-Kêmel, se trouvant à la Mecque, tint une conduite blâmable et sans exemple, en tirant à coups d'arbalète, de dessus le puits de Zemzem, sur les pigeons de la mosquée sainte.

élevée à Tebriz, sur le tombeau de Gazan, on devait, pendant les six mois d'hiver, donner à tous les oiseaux du froment, du millet, etc. et il était défendu expressément d'en tuer un seul[1]. Quant au guerrier appelé *Protecteur des sauterelles,* son titre ne pouvait être plus bizarre, car il eût été difficile de faire un plus mauvais usage de sa philanthropie que de l'employer à défendre un insecte aussi malfaisant que la sauterelle. Ceci rappelle un peu Minerve qui, au dire de Démosthène, avait le tort de protéger les trois plus méchantes bêtes du monde, le dragon, la chouette et le peuple d'Athènes.

Quelquefois aussi, la sauvegarde que l'on accordait à certaines personnes avait pour objet des choses inanimées. Noman ben-Mondzar, roi de Hirah[2], envoyait chaque année, à la célèbre foire d'Okâd, une cargaison de marchandises, sous la protection d'un homme qui tenait un rang distingué parmi les Arabes. Ce personnage veillait sur les denrées jusqu'à ce qu'elles fussent vendues, et achetait, avec le prix, la quantité de cuir de Taïef dont le roi avait besoin[3]. On conçoit parfaitement que, dans ces déserts qu'occupent des tribus indomptées et cupides, une protection efficace n'était ni indifférente, ni superflue.

Je ne dois pas oublier de rappeler ici le moyen le plus puissant que les Arabes employaient, dans un danger pressant, pour obtenir la protection d'un guerrier ou d'un prince célèbre par son courage: ils coupaient la chevelure de leurs femmes et de leurs parentes, et l'envoyaient à celui dont ils réclamaient le secours. L'histoire orientale nous offre plusieurs exemples de faits de ce genre. Après l'assassinat du khalife fatimite Dâfer[4], la sœur de ce prince, écrivant à l'émir Talaï-ben-

[1] Raschid-eldin, fol. 400 r.

[2] Nowaïri, man. ar. 700, fol. 36 r.

[3] *Agâni*, t. IV, fol. 255.

[4] Nowaïri, 26e partie, manuscrit de Leyde, fol. 73 v. 74 r. Makrizi, *Description de l'Égypte*, man. 682, fol. 295 v. 445 v.

Rouzaïk pour implorer son secours, enferma dans sa lettre des cheveux des femmes du palais. Talaï, à son arrivée au Caire, fit placer au haut des piques de ses soldats les chevelures qui lui avaient été envoyées, afin de montrer aux yeux du public la noble marque de confiance et d'estime qui lui avait été décernée d'une manière si imposante. Ce fut ainsi que le khalife Aded, assiégé par les Francs, implora l'appui de Noradin, en lui envoyant les cheveux de ses femmes [1]. A l'époque de la conquête du Yemen par les Turcs, Moutaher, voulant appeler les autres Arabes à son aide, leur envoya les cheveux de ses femmes, de ses filles et des autres femmes de la ville [2] où il commandait. Des hommes généreux, en recevant un pareil gage de détresse, ne manquaient pas de répondre, par des secours prompts et efficaces, à la confiance de ces suppliants qui mettaient ainsi sous leur sauvegarde tout ce qu'ils avaient de plus cher au monde.

Outre la protection que l'on accordait solennellement à des suppliants, il existait, chez les Arabes, une loi sacrée, celle de l'hospitalité. On sait avec quel respect religieux les Arabes observaient les devoirs qu'elle réclame; que, parmi eux, les hommes riches, ou qui voulaient se montrer plus généreux que leurs compatriotes, faisaient allumer, pendant la nuit, des feux sur les hauteurs voisines de leurs habitations, afin de guider le voyageur et de diriger ses pas vers la tente où il devait trouver l'accueil le plus amical; qu'un Arabe, ayant reçu chez lui un étranger qu'il voulait traiter d'une manière noble, fit tuer, pour servir sur la table de son hôte, une jument dont il avait refusé un prix immense [3].

On sait que, chez les Orientaux, le pain et le sel sont le

[1] Nowaïri, 26e partie, fol. 80 r. *Abulfedæ Annales Moslemici*, t. III, p. 608.

[2] *Bark-yemani*, man. ar. 827, fol. 153 v.

[3] *Omdat-altâlib*, man. ar. 636, fol. 75 r.

symbole de l'hospitalité; de là vient cette expression employée dans une lettre adressée au roi de Perse par les gouverneurs de Samarie et des provinces voisines : *Nous qui avons mangé le sel du roi*, c'est-à-dire *qui avons vécu à sa cour*[1]. C'est ainsi que, chez un écrivain arabe, il est fait mention du *droit du sel* حَقّ المِلح, c'est-à-dire du *droit de l'hospitalité*[2]. Dans la langue persane, le mot نمك حرام signifie *un homme ingrat*, et نمك حرامی *l'ingratitude*. C'est par suite de ces usages que le roi Schah-Abbas le Grand, ayant appris la révolte d'un prince qu'il avait comblé de ses bienfaits, lui envoya un morceau de pain pris sur sa table, afin de lui reprocher ainsi sa perfidie et son ingratitude[3]. Je ne m'attacherai point ici à recueillir une foule d'exemples pour faire voir combien les Arabes chérissaient les lois de l'hospitalité; ce serait une peine tout à fait inutile : car il est certain, pour quiconque connaît tant soit peu l'histoire et les usages de l'Orient, que l'hospitalité a toujours été la vertu par excellence, aux lois de laquelle les hordes arabes, même les plus adonnées au vice et au brigandage, n'ont jamais essayé de se soustraire.

Je veux seulement montrer, par quelques faits, que longtemps après l'établissement de l'islamisme, chez les Arabes établis dans les villes, et dont les mœurs avaient été modifiées par le contact des autres peuples, par la civilisation et les jouissances du luxe, l'hospitalité fut toujours en vénération; et que des hommes de toutes les classes, pour ne pas manquer aux devoirs que cette vertu prescrit, s'imposèrent quelquefois les sacrifices les plus pénibles. Le poëte Ebn-Kaïs, surnommé Rokiat, ayant offensé le khalife Ommiade Abd-almelik ben-Merwan, sa tête fut mise à prix par ordre de ce prince. Il

[1] Esdras, chap. IV, v. 14.

[2] *Tarîkh-Otbi*, man. ar. de Ducaurroy, fol. 183 v.

[3] *Vie de Schah-Abbas*, man. de feu M. Silvestre de Sacy, fol. 258 r.

avait trouvé un asile, durant une année, auprès d'une femme de Koufah, qui lui était entièrement inconnue. Ayant entendu proclamer, au nom du khalife, que tout être qui donnerait asile à Ebn-Kaïs serait hors de la protection des lois, il avertit sa bienfaitrice qu'il devait la quitter pour ne pas compromettre sa vie. Cette femme l'assura qu'il pouvait rester chez elle sans éprouver aucune crainte. Comme il persistait à s'éloigner, elle lui fit amener un cheval qu'elle chargea de toutes les provisions qui pouvaient lui être utiles dans son voyage[1]. Craignant pour ses jours, il alla implorer la protection d'Abd-allah, fils de Djafar, qui l'accueillit avec bonté et le combla de présents. Désirant obtenir la grâce de son protégé, il le mena au palais, lui recommandant, lorsqu'il serait à la table du khalife, de manger d'une manière inconvenante. Le protecteur et le protégé s'étant présentés devant le prince, et le dîner étant servi, Ebn-Kaïs, suivant l'avis qui lui avait été donné, commença à manger d'une façon bizarre. Abd-almelik ayant demandé quel était son commensal, Abd-allah répondit : « C'est un homme qui, si vous lui pardonnez, aura été véridique, et, si vous le faites périr, deviendra le plus menteur des hommes. » Le khalife ayant demandé l'explication de cette énigme, Abd-allah répondit : « C'est un homme qui a dit dans ses vers :

On n'a jamais fait aux fils d'Omaïah d'autre reproche que de montrer de la douceur, même quand ils sont en colère.

« Si vous le faites périr par suite du ressentiment que vous avez conçu contre lui, vous ferez mentir l'éloge qu'il a fait de vous. — Eh bien! dit le khalife, je lui accorde une amnistie; mais je ne lui rendrai pas la pension qu'il touchait sur le trésor. — Pourquoi? dit Abd-allah. Puisque vous avez, en ma faveur, pardonné à cet homme et épargné son sang,

[1] *Agâni*, t. I, fol. 305 v.

je désire que vous lui rendiez aussi la gratification dont il jouissait. — J'y consens, dit le khalife; mais tu te chargeras de lui rembourser les arrérages échus. » Cette condition fut acceptée et observée avec la plus scrupuleuse exactitude.

Le poëte Abd-allah ben-Hadjadj, qui avait combattu sous les drapeaux d'Abd-allah ben-Zobaïr[1], avait excité au plus haut point le courroux d'Abd-almelik, qui le cherchait de tout côté pour le faire périr, et avait promis une grande récompense à quiconque le livrerait mort ou vif. Le poëte eut le courage de s'introduire dans le palais du prince, au milieu des hommes qui étaient appelés à prendre leur repas en présence du khalife. Après avoir adressé à ce prince plusieurs vers qui furent accueillis avec plus ou moins de bienveillance, enfin il demanda et obtint la permission de se mettre à table. Aussitôt qu'il eut porté la main à un des plats, il s'écria : « Maintenant me voici sûr de ma vie et sans inquiétude. — Oui, dit le khalife, pourvu que tu ne sois pas Abd-allah ben-Hadjadj. — C'est moi, » répondit le poëte. Le prince se hâta d'accorder la grâce.

Au moment où la dynastie des Ommiades fut renversée du trône[2], les membres de cette famille se virent poursuivis et égorgés par les Abbassides, avec un acharnement qui tenait de la fureur. Ibrahim, un des princes de la race déchue, fuyant au travers des rues de Koufah, sans savoir où trouver un asile, aperçut une grande maison, dont la cour était fort vaste. Il entra et se trouva en présence d'un beau jeune homme monté sur un cheval, et qui venait d'arriver, accompagné d'un nombreux cortége de pages et de domestiques. Cet homme lui ayant

[1] *Agâni*, t. III, fol. 181 r. et v. Reiske, *Not. ad Abulfedæ Annales*, t. I, p. 32.

[2] Abou-Bekr-ben-Hoddjah, manusc. ar. 1595, fol. 103 v. Soïouti, *Anthologie arabe*, man. 1568, fol. 241 r. et v. Ebn. Arabschah, *Fâkihat alkholafâ*, p. 95, 96.

demandé ce qu'il voulait, Ibrahim répondit : « Je suis un infortuné qui craint pour sa vie, et je viens chercher un asile dans ta maison. » Le jeune homme le reçut avec bonté et le conduisit dans une chambre, qu'il lui donna pour retraite. Le prince resta quelque temps auprès de lui, abondamment pourvu de tout ce qu'il pouvait désirer pour sa nourriture et son habillement. Son hôte ne lui adressait aucune question. Ibrahim remarquait avec étonnement que le jeune homme sortait chaque jour à cheval et armé de toutes pièces. Il se hasarda à lui demander quel motif causait ces courses régulières. Le jeune homme lui répondit : « Ibrahim ben-Souleïman a égorgé mon père de sang-froid. J'ai appris que le meurtrier est maintenant obligé de se cacher. Je le cherche tous les jours, dans l'espoir de le rencontrer et d'assouvir ma vengeance dans son sang. » Ibrahim, stupéfait de cette fatalité qui l'amenait dans la maison de son plus mortel ennemi, demanda à ce jeune homme son nom et celui de son père. S'étant convaincu que c'était lui qui était le coupable, il dit à son hôte : « Je t'ai des obligations essentielles. La reconnaissance me fait une loi de t'indiquer ton ennemi et d'abréger tes poursuites. » Le jeune homme ayant demandé ce qu'il voulait dire, Ibrahim ajouta : « C'est moi qui suis le fils de Souleïman, le meurtrier de ton père. Punis-moi de mon crime. » Le jeune homme répondit : « Je suppose que tu es un malheureux accablé sous le poids de l'adversité, et que tu veux t'y soustraire par une mort prompte. » Ibrahim lui ayant donné des détails qui ne permirent pas à son hôte de douter de la vérité du fait, celui-ci changea de visage, ses yeux se remplirent de larmes et il resta quelque temps la tête baissée; puis il dit à Ibrahim : « Tu iras, un jour, retrouver mon père en présence d'un juge plein d'équité; quant à moi, je ne manquerai pas à la parole que je t'ai donnée; mais, comme

je craindrais de n'être pas toujours maître de moi, retire-toi et va chercher un asile où ta présence ne rappelle pas des souvenirs déchirants. » Il lui offrit en même temps une somme de mille pièces d'or. Ibrahim refusa le don et s'éloigna en silence.

Saladin, à la funeste bataille de Tibériade[1], avait fait prisonniers le roi de Jérusalem et les principaux seigneurs chrétiens. Parmi eux, il s'en trouvait un, Renaud de Chatillon, contre lequel le sultan avait conçu une haine implacable, et qu'il avait juré d'égorger de sa propre main s'il venait à tomber en son pouvoir. Les captifs ayant été amenés sous la tente de Saladin, le roi de Jérusalem, accablé d'une soif ardente, demanda à boire. Le sultan donna ordre qu'on lui présentât un sorbet. Le roi, après en avoir bu une partie, remit la coupe à Renaud; mais Saladin ne voulut pas que son ennemi pût prendre sous sa tente le moindre aliment, la moindre goutte de liqueur, attendu que dès ce moment il aurait eu droit de croire sa vie en sûreté. Ayant reproché à Renaud la perfidie qu'il avait commise en pillant en pleine paix une caravane de musulmans, il lui proposa d'embrasser l'islamisme. Renaud s'y étant refusé, le sultan lui fit voler la tête d'un coup de cimeterre.

Ces exemples, auxquels je pourrais ajouter un grand nombre de faits, prouvent suffisamment que, dans tous les temps, les droits de l'hospitalité ont été, pour les Arabes, l'objet d'un respect religieux; que la tente ou la maison d'un individu a toujours été considérée par lui comme un asile inviolable; que la moindre portion d'aliment prise sous le toit de l'ennemi le plus acharné désarmait sa vengeance et lui inspirait des senti-

[1] Bohadini, *Vita Saladin.* p. 70, 71.

ments de bienveillance pour l'être dont il brûlait auparavant de verser le sang.

Ces mœurs existent encore aujourd'hui chez les tribus arabes du désert. On y retrouve le respect religieux pour l'hospitalité; on y voit des hommes dont on implore la protection, et qui regardent comme un devoir sacré de remplir dans toute leur étendue les obligations qu'impose ce noble patronage, et de défendre, au péril même de leurs jours, celui qui a confié à leurs soins généreux sa personne et sa vie. Parmi une foule de faits que l'on pourrait citer, on distingue surtout l'histoire d'un officier des troupes du pacha de Tripoli, qui, dans les environs de cette ville, se trouva dans une position analogue à celle du même Ibrahim dont il vient d'être question, puisque, sans le savoir, il était venu demander l'hospitalité à un Arabe dont il avait tué le fils; et ce père désolé, en apprenant qu'il avait devant lui un ennemi, n'oublia pas que cet ennemi était son hôte et devait, en cette qualité, n'avoir rien à craindre pour ses jours [1].

Mais, comme le fait observer Burckhardt, chez les Arabes du Hedjaz ces sentiments magnanimes ont éprouvé de graves altérations. Le voisinage des Turcs, la crainte du danger, l'appât d'un gain honteux, ont plus d'une fois étouffé dans le cœur de ces nomades les idées nobles que la nature y avait imprimées. Et dans la guerre des Wahabis, deux chefs de ces sectaires furent livrés au pacha d'Égypte par les scheïkhs arabes auprès desquels ils avaient cru pouvoir trouver un asile inviolable.

Nous avons vu plus haut que souvent, pour implorer une amnistie ou la protection d'un homme puissant, on se mettait sous la sauvegarde d'un enfant de celui qu'on désirait inté-

[1] Tully, *Letters written during a ten years residence at the court of Tripoly*, p. 162 et suiv.

resser en sa faveur, et que ce moyen ne manquait jamais d'obtenir un résultat favorable. Ce fait me ramène naturellement au grand homme dont la vie m'a offert le trait qui a servi de texte à ces recherches.

Albuquerque, se trouvant avec la flotte portugaise dans le détroit de Malaca, fut assailli par une tempête si violente, que tout le monde était glacé d'effroi et qu'il ne restait plus aucun espoir de salut. Dans cette extrémité, Albuquerque voyant auprès de lui un jeune enfant, le saisit dans ses bras, et l'éleva vers le ciel : c'était se mettre sous la protection de l'innocence; c'était dire à Dieu : « Vous pouvez frapper en nous des hommes coupables; mais pourriez-vous faire tomber votre colère sur l'être plein de candeur, dont l'âme simple n'a aucune idée du crime, dont la bouche n'a jamais proféré une parole qui ait pu vous offenser? » Si l'on en croit les historiens portugais, l'orage s'apaisa à l'instant même.

MÉMOIRE

SUR

LE PAYS D'OPHIR,

PAR M. QUATREMÈRE.

Tout le monde a entendu parler du pays d'Ophir, de cette contrée célèbre par la richesse de ses productions. On sait que, sous le règne de Salomon, les juifs, unis aux Phéniciens, équipèrent des vaisseaux à Esion-gaber, port situé au fond du golfe oriental de la mer Rouge, et firent voile vers Ophir, qui leur offrait l'appât d'un commerce extrêmement lucratif. Les flottes confédérées achevaient cette navigation une fois en trois ans, et rapportaient une cargaison de riches denrées, telles que de l'or, des pierreries, de l'ivoire, des bois précieux appelés *algummim* ou *almugghim,* des singes et des animaux nommés *toukkiïm.* Ce commerce, en apportant chez les juifs des trésors immenses, contribua à la splendeur du règne de Salomon, et le mit en état d'exécuter tant de constructions et d'entreprises dispendieuses, dont la magnificence est encore pour nous un sujet d'étonnement. Mais cette prospérité passagère eut pour le peuple israélite des suites déplorables. Les rela-

tions trop intimes qui s'établirent dès ce moment entre les Phéniciens et les juifs implantèrent chez ces derniers les opinions superstitieuses auxquelles étaient livrés leurs voisins, et les disposèrent à préférer au culte du vrai Dieu celui de Baal, d'Astarté, et des autres idoles adorées à Tyr, à Sidon et dans toutes les villes de la domination phénicienne. De plus, les trésors que ces expéditions passagères amenèrent chez les juifs y développèrent le goût des jouissances du luxe, auxquelles ce peuple était peu accoutumé, firent sans doute renchérir le prix des denrées, et amenèrent une augmentation notable dans la quantité des impôts exigés par le souverain. Ces causes réunies portèrent dans toutes les branches du royaume un malaise général, excitèrent un mécontement sourd qui, comprimé pendant la vie de Salomon, éclata vivement lors de l'avénement de Roboam au trône, et amena la plus funeste des catastrophes, la division du petit royaume de la Judée en deux états distincts et séparés par une haine irréconciliable. Durant les longues guerres que se faisaient journellement les souverains des royaumes de Juda et d'Israël, le commerce avec Ophir resta complétement oublié; et les juifs, trop souvent occupés à s'égorger mutuellement, ne songeaient guère à se livrer à des expéditions lointaines et hasardeuses. Les Phéniciens, qui possédaient seuls l'audace et l'expérience nécessaires pour exécuter heureusement des entreprises de ce genre, étaient sans doute peu jaloux d'aventurer leurs capitaux au milieu des guerres civiles et de l'anarchie qui désolaient fréquemment la Palestine. D'ailleurs, par leur position, ils avaient des relations plus intimes avec les rois d'Israël. Ils se trouvaient donc, à l'égard des rois de Juda, sinon dans un état d'hostilités, du moins dans un état de méfiance réciproque qui ne leur permettait pas d'entretenir avec ces princes ces

rapports bienveillants sans lesquels ces expéditions de long cours n'auraient pu avoir qu'une issue malheureuse.

Josaphat essaya de rendre à ses sujets une source de richesses qui était tarie pour eux depuis longtemps. Il équipa une flotte dans le port d'Esion-gaber, mais les vaisseaux, dépourvus sans doute de pilotes habiles, furent brisés dans la rade même et périrent en totalité. Un début si peu favorable dégoûta le prince et son peuple de ces entreprises aventureuses. Le commerce avec Ophir fut définitivement abandonné; et la révolte des Iduméens, sur le territoire desquels était située la ville d'Esion-gaber, ferma entièrement aux juifs l'accès de la mer Rouge.

Où était placée cette contrée d'Ophir, dont le nom est resté inconnu aux écrivains grecs et latins? Cette question intéressante a dû piquer, et a piqué en effet la curiosité des savants et des géographes. De nombreux mémoires ont été écrits sur ce sujet; et les auteurs des diverses hypothèses ont mis en œuvre, pour appuyer leurs sentiments, tous les moyens que pouvaient leur fournir la critique et l'érudition. Parmi les opinions qui ont été émises à cet égard, trois seulement me paraissent mériter un examen sérieux : 1° celle qui place Ophir sur la côte orientale de l'Afrique; 2° Celle qui voit dans cette contrée la côte de Malabar; 3° enfin celle qui regarde Ophir comme ayant formé une partie de l'Arabie Heureuse. Je vais discuter chacune de ces hypothèses, en commençant par la dernière.

Cette opinion, proposée d'abord par J. Dav. Michaëlis[1], a été ensuite développée par MM. Gosselin[2], Bredow[3], qui l'ont

[1] *Spicilegium geographiæ exteræ*, t. II, p. 184 et seqq.

Recherches sur la géographie systématique et positive des anciens, t. II, p. 91 et suiv.

[3] *Historische untersuchungen*. t. II, p. 253.

appuyée et fortifiée de nouvelles preuves. Toutefois, je ne saurais admettre cette assertion, malgré les efforts qu'ont faits ces savants distingués pour mettre la chose hors de doute. Voici les raisons qui m'empêchent de souscrire à cette opinion.

D'abord, si l'on suppose que la côte de l'Arabie Heureuse nous représente le site de l'antique Ophir, les vaisseaux de Hiram et de Salomon qui allaient trafiquer dans ce pays, n'avaient à parcourir que la longueur du golfe Arabique. Or cette distance se trouve de beaucoup trop courte pour s'accorder avec le récit de l'auteur du premier livre des Rois, puisque, suivant cet écrivain, le voyage d'Ophir, en comprenant l'aller et le retour, demandait un espace de trois années. En second lieu, la ville de Dafar, située dans l'Arabie Heureuse, et dans laquelle M. Gosselin a cru reconnaître le nom d'Ophir, se trouvant à plusieurs journées du rivage de la mer, il est, ce me semble, peu naturel de croire que cette ville ait été regardée comme le but des navigations des juifs et des Phéniciens. Troisièmement, si l'Arabie Heureuse avait formé la limite du commerce de ces peuples, il est douteux que, pour arriver dans cette contrée, on eût choisi la voie de la mer. Quand on connaît tout ce que la navigation du golfe Arabique présentait et présente encore de dangers et d'ennui; quand on se figure cette mer étroite, semée de bas-fonds et de rochers, dont le fond est tapissé de larges bancs de coraux et de madrépores qui coupent les câbles des vaisseaux, sur laquelle on ne voyage pas sans avoir presque toujours la sonde à la main, on sentira, je crois, que cette route, pour arriver dans l'Arabie Heureuse, n'était pas, à beaucoup près, la plus courte ni la plus sûre, et que les commerçants devaient trouver un immense avantage et une grande économie de temps à préférer le chemin de la terre et à traverser la péninsule de l'Arabie, où de nombreuses

caravanes de chameaux offraient en tout temps des moyens de transport assurés et peu dispendieux. C'est ainsi que la reine de Saba, se rendant auprès de Salomon, arriva à Jérusalem après avoir traversé le désert de l'Arabie ou côtoyé les rivages de la mer Rouge. Dans le v^e^ siècle de notre ère, lorsque les négociants romains allaient trafiquer dans l'Abyssinie, ils pénétraient par terre jusque dans l'Arabie Heureuse et s'embarquaient de là pour la côte d'Afrique. Un exemple bien frappant achève de démontrer combien la navigation du golfe Arabique avait peu d'attraits pour les anciens, et quels soins ils mettaient pour abréger, autant que possible, leurs voyages sur cette mer. Lorsque les Ptolémées eurent fait creuser le canal qui joignait la mer Rouge au Nil, ce moyen de communication n'offrit pas, à beaucoup près, les avantages que l'on s'en était promis. Les commerçants qui allaient faire le voyage de l'Inde ou de l'Afrique aimaient mieux débarquer au port de Bérénice, situé bien au midi des frontières de l'Égypte, et traverser un immense désert, infesté par des tribus nomades et sauvages, que de louvoyer péniblement, durant des mois entiers, sur une mer orageuse, dont les nombreux écueils leur présentaient à chaque pas les dangers du naufrage. La malheureuse expédition d'Élius-Gallus nous offre un exemple frappant des difficultés sans nombre que présentait la navigation de la mer Érythrée. Nous voyons ce général, luttant contre les tempêtes, la disette de vivres, le scorbut, arriver à peine, après une course de plusieurs mois, dans un des ports les plus septentrionaux de la côte d'Arabie. Le voyageur africain Ebn-Batoutah[1], parlant de la mer Rouge, s'exprime ainsi : « On n'y navigue point durant la nuit, attendu les nombreux écueils dont elle est semée; on fait voile depuis le lever du soleil

[1] Manuscrit, fol. 49, 2.

jusqu'à son coucher, puis on jette l'ancre, et on descend à terre. Le matin, on remonte sur le vaisseau. »

Si les Phéniciens et les juifs avaient eu pour but dans leurs navigations le commerce de l'Arabie Heureuse, nous verrions figurer en première ligne, parmi les produits de ce négoce, les aromates. On sait combien les parfums de tout genre sont estimés dans l'Orient, quelle consommation il s'en fait tant à la cour des princes que chez les particuliers. Et les cérémonies du culte de Dieu, pratiquées avec tant de magnificence dans le temple que venait de fonder Salomon, réclamaient l'emploi d'une immense quantité d'encens et d'aromates. Aussi, quand la reine de Saba se rendit en personne auprès du roi des juifs, elle lui offrit, entre autres présents, une cargaison de parfums. Il est donc clair que, si les vaisseaux juifs avaient trafiqué dans l'Arabie Heureuse ils n'auraient pas manqué de rapporter à Jérusalem un chargement de cette précieuse denrée. Or il n'en est fait aucune mention parmi les objets que les flottes combinées des juifs et des Phéniciens allaient chercher dans la contrée d'Ophir. Et les marchandises indiquées par l'auteur du Livre des Rois comme formant la principale branche du commerce d'Ophir, ou ne se trouvent pas dans l'Arabie Heureuse, ou ne s'y rencontrent pas en plus grande quantité que sur les côtes de l'Inde, de l'Afrique, et dans tout autre pays de l'Orient. Ainsi, par exemple, l'Arabie n'a jamais nourri d'éléphants. Par conséquent, l'ivoire n'y étant pas une production indigène, et ne s'y trouvant que parce qu'il y était importé d'ailleurs, ne pouvait former une branche de trafic tant soit peu importante.

L'or, cette denrée précieuse que le pays d'Ophir versait dans le commerce avec tant d'abondance, ne paraît pas avoir été jamais un produit de l'Arabie, ou, si la terre renfermait

quelques filons de ce métal, ils ne furent jamais exploités, ni par les habitants, ni par les étrangers. Je sais que plusieurs passages de Diodore de Sicile et d'autres écrivains anciens semblent contredire cette assertion : car ces auteurs nous parlent des pépites d'or natif que l'on rencontrait dans l'Arabie heureuse, du sable aurifère que roulaient les rivières. Mais ces détails ne paraissent avoir pour fondement qu'un malentendu, et il est probable que le premier écrivain qui aura rapporté ces renseignements se sera trompé, en attribuant par mégarde à l'Arabie ce qui convenait à une autre contrée. En effet, on sait, d'abord, qu'il n'existe pas dans toute la péninsule de l'Arabie un grand courant d'eau auquel on puisse donner le nom de rivière. On n'y rencontre guère que des torrents dont le lit reste à sec une bonne partie de l'année. Si ces torrents avaient, à une époque ancienne, charrié des paillettes et des pépites d'or, ils auraient toujours continué, dans la suite des âges, à laver les filons contenus dans les montagnes et à entraîner des parcelles plus ou moins considérables de ce métal précieux. Et de pareilles richesses, déposées partout au milieu des sables, n'auraient pas manqué d'attirer les regards et d'éveiller l'avarice. Les Ptolémées, les Romains, maîtres de l'Égypte, n'auraient pas eu besoin d'entreprendre à grands frais des expéditions lointaines et hasardeuses, s'ils avaient eu à leur porte une source inépuisable de richesses qu'ils n'auraient eu, pour ainsi dire, que la peine de ramasser. Or, nous ne voyons pas dans l'histoire que l'Arabie ait jamais fourni au commerce de ces peuples une quantité d'or tant soit peu notable. Les écrivains arabes ou turcs n'ont jamais indiqué l'or, natif ou autre, comme formant une production de l'Arabie Heureuse.

On a cité l'exemple des mines de l'Espagne, qui, sous la

domination carthaginoise et romaine, fournissaient une masse d'argent très-considérable, et qui sont aujourd'hui abandonnées et même inconnues; mais ce rapprochement ne me paraît pas complétement décisif. Sans doute, bien des causes peuvent concourir à faire abandonner l'exploitation des mines de métaux précieux: des filons s'épuisent tout à fait, ou s'appauvrissent de manière à ne plus offrir aux travaux des hommes aucune chance de bénéfice; des montagnes s'écroulent; l'eau inonde les galeries souterraines d'où on extrayait le minerai; la rareté du combustible ne permet plus d'alimenter les fourneaux où se fondait le métal; enfin, la découverte de filons plus puissants et plus productifs offrant à l'avidité des sources de richesses plus abondantes, on se détermine facilement à négliger d'anciens travaux qui ne présentent plus que des bénéfices insignifiants, en proportion de ceux que promettent les nouvelles exploitations. Sans doute, quand l'Espagne se trouva en possession des riches mines d'argent de Potosi et de Ganaxuato, des mines d'or du Pérou, du Choco, les regards et les spéculations se portèrent naturellement vers ces immenses gîtes de minerais précieux, et l'on se garda bien d'employer son temps et ses capitaux à rechercher, dans les provinces de la métropole, quelque ancien filon, ou entièrement épuisé, ou bien moins riche que ceux du nouveau continent. Mais, dans les pays où l'or se rencontre à la superficie de la terre ou dans le sable des rivières, comme le lavage n'exige ni frais ni presque aucun travail, ce genre d'exploitation a rarement été interrompu, et s'est maintenu chez les peuples les plus grossiers. Ainsi les nègres du royaume de Bambouk, sans effort pénible, sans presque employer d'autre instrument qu'une écuelle de bois, extraient, de temps immémorial, du sein de la terre, une abondante quantité de poudre d'or. On

peut donc penser que, si les sables de l'Arabie avaient, à une époque ancienne, renfermé des pépites ou des parcelles d'or, l'appât d'une recherche si facile et si lucrative aurait engagé, dans tous les temps, à continuer les travaux; le bruit de ces trésors aurait attiré dans cette contrée une foule de marchands avides de richesses, et, probablement, des conquérants étrangers auraient plus souvent tenté l'invasion d'un pays, qui aurait offert à leur cupidité des avantages si séduisants. Il me paraît donc vraisemblable que les écrivains qui ont parlé des mines d'or de l'Arabie ont, par mégarde, attribué à cette région des renseignements qui convenaient mieux à quelque province de l'Afrique.

On a voulu rattacher au commerce que les juifs entretenaient avec Ophir le voyage de la reine de Saba à Jérusalem: et cette assertion ingénieuse peut avoir quelque chose de vrai; mais elle ne prouverait pas que la contrée d'Ophir fût identique avec les États de cette princesse. On peut croire que les vaisseaux phéniciens et juifs, dans le cours de leur navigation, relâchaient quelquefois dans les ports de l'Arabie Heureuse et de la côte d'Afrique qui lui est opposée. La reine, considérant combien ce trafic pouvait devenir lucratif pour elle-même et pour ses sujets, eut peut-être l'idée d'engager Salomon à établir entre les deux pays des relations commerciales qui ne devaient pas manquer de procurer à l'un et à l'autre peuple des profits incalculables. Tel fut, on pourrait le supposer, un des motifs qui déterminèrent la reine de Saba à venir en personne conduire une négociation qui lui paraissait, sans doute, trop importante pour être confiée à un simple ambassadeur.

Les autres productions qui, avec l'or et l'ivoire, formaient la cargaison des vaisseaux juifs et phéniciens, à leur retour d'Ophir, ne conviennent guère, si je ne me trompe, à l'Arabie

Heureuse. On y chercherait vainement les pierres précieuses, le beau bois appelé *algummim* ou *almugghim*, les oiseaux nommés *toukkiïm*, sur lesquels je donnerai plus bas quelques détails. Les singes, il est vrai, se trouvent en trop grande abondance dans l'Arabie Heureuse; mais ils ne sont là, comme ailleurs, que des hôtes fort incommodes, pour lesquels on chercherait vainement des acheteurs.

Une seconde opinion qui a réuni un grand nombre de partisans, est celle qui place Ophir dans l'Inde, sur la côte de Malabar; car je ne parle pas des hypothèses des savants qui ont cherché cette contrée dans l'île de Ceylan, dans la presqu'île de Malaca ou dans l'île de Sumatra. Suivant les défenseurs de l'opinion que j'indique, le bois appelé *algummim* ou *almugghim* était le bois de sandal, les *toukkiïm* étaient les paons.

Au premier abord, je l'avoue, cette supposition semble la mieux fondée, et paraît de nature à obtenir tous les suffrages. Toutefois, quand on y réfléchit un peu, elle présente des difficultés graves. Je n'insisterai pas sur ce que Strabon assigne à une époque bien postérieure aux voyages des Phéniciens à Ophir la découverte des moussons qui conduisent les navigateurs dans l'Inde. En effet, cette assertion du géographe grec ne prouve rien. Que les Égyptiens, chez qui le commerce maritime était resté dans l'enfance, aient, durant une longue suite de siècles, ignoré le fait aussi curieux qu'important de ces vents réguliers qui soufflent alternativement dans une direction opposée, ce n'est pas une raison de croire que les Phéniciens, ces navigateurs si habiles, aient partagé cette ignorance.

Mais d'autres raisons, ce me semble, s'opposent à ce que l'on place dans l'Inde la contrée d'Ophir. Si les vaisseaux juifs et tyriens avaient fait voile pour la côte de Malabar, ou tout

autre point de l'une ou de l'autre des presqu'îles en deçà ou au delà du Gange, on verrait figurer, sur la liste des marchandises apportées de ce pays, la soie, les châles, les riches tissus de coton, les parfums, le poivre, la cannelle, et tant d'autres denrées que l'Inde a toujours envoyées en Europe. Mais aucun de ces produits ne se trouve indiqué par l'historien hébreu, tandis que l'or est désigné par cet écrivain comme ayant formé le principal objet qu'Ophir livrait au commerce, et celui qui attirait d'une manière spéciale les avides Phéniciens et les engageait à se lancer dans ces expéditions lointaines. Or, tout le monde sait que l'Inde n'a jamais fourni d'or au commerce. Cette contrée si heureuse, si favorisée de la nature, ne possède pas de mines de ce métal, ou, du moins, ses habitants ont eu le bon esprit de ne pas les exploiter. Ebn-Batoutah parle, il est vrai, d'une mine d'or qui existait dans l'Inde, mais il ne la regarde pas comme une des sources de la richesse du pays. Firischtah, dans son Histoire de l'Inde[1], atteste également que le pays de Kemaoun كايين fournit de l'or, que l'on obtient par des lavages; mais cette province, située tout à l'extrémité septentrionale du pays, n'a jamais pu envoyer les produits de son sol jusque sur la côte de Malabar pour contribuer aux spéculations du commerce maritime. Joignant aux produits riches et variés du sol inépuisable les merveilles d'une industrie qu'aucun autre peuple, jusqu'à ces derniers temps, n'avait pu surpasser, les Indiens n'avaient jamais eu besoin des denrées des autres pays, tandis que toutes les nations du globe étaient plus ou moins leurs tributaires. Fournissant au luxe les diamants, les pierreries, les parfums, les tissus précieux, et tant d'autres objets devenus pour lui d'une nécessité indispensable, ils avaient toujours reçu en échange l'or et l'ar-

[1] T. II, p. 789.

gent, les seules denrées précieuse que leur terre ne leur offrît pas. Aussi, dès les anciens temps, l'or des autres parties du globe a pris la route de l'Inde pour n'en plus sortir. Suivant l'auteur du Périple de la mer Érythrée[1], on trouvait à Barigaza, sur la côte de l'Inde, d'anciennes drachmes sur lesquelles étaient gravés des caractères grecs, et qui portaient l'effigie des rois de la Bactriane, Apollodote et Ménandre. C'était pour satisfaire l'avidité exigeante des rois de l'Inde et de la Taprobane, que les empereurs romains faisaient frapper des monnaies du métal le plus pur, tandis que celles qui circulaient dans l'empire étaient souvent mêlées d'alliage et du plus bas titre. Depuis la découverte du nouveau monde, les métaux précieux fournis par le continent n'ont cessé d'affluer dans l'Inde et de s'y engouffrer, de manière à être perdus entièrement pour la circulation, car le commerce n'en avait jamais rapporté la moindre partie. Les seuls trésors enlevés à l'Inde ont été ceux que des conquérants lui ont arrachés les armes à la main. Et l'on peut regarder comme certain que l'appât des trésors de l'Inde fut, beaucoup plus qu'un zèle ardent pour la propagation de l'islamisme, le véritable motif qui attira dans ces régions lointaines Mahmoud le Gaznêvède et d'autres conquérants musulmans, qui portèrent avec tant de fureur, au sein de ces belles contrées, le ravage et la désolation. Ces invasions, la crainte du despotisme, ont souvent causé la perte d'une grande quantité d'or que les propriétaires ont cachée, pour soustraire leurs richesses à la rapacité de leurs maîtres avides. Et l'on ne peut qu'être frappé de la destinée singulière de ce métal précieux qui, souvent, n'a été extrait du sol avec tant de peines et de dépenses, que pour aller, dans une contrée lointaine, rentrer immédiatement dans les entrailles de la terre.

[1] Arriani *Periplus*, p. 27.

Un historien persan, l'auteur du *Tarikhi-Wassaf*[1], parlant de l'Inde et du commerce qui s'y faisait, s'exprime en ces termes : مملکتی که من لدن آدم الی هذا العهد از افق شرق خاوران تقوس غربی قیروان واز مبتداء طوالع شمالی تا منتهای طالع جنوب زر وسیم و بضایع وظرایف بآنجا نقل میکنند ودر عوض آن خاك وخاشاك وگل وسنك ریزه وانواع عقاقیر می ستانند وهرگز ازان دیار بضاعت‌را زر بهیچ موضع نفرستند « C'est une contrée, où depuis le temps d'Adam jusqu'à nos jours, on va, des pays les plus orientaux jusqu'aux plages occidentales de Kaïrowan, et depuis le commencement des régions du nord jusqu'à l'extrémité de celles du midi, apporter l'or, l'argent, les marchandises précieuses et les objets d'art; on en rapporte en échange de la terre, des broussailles, de l'argile, des cailloux et différents genres de drogues. Jamais ce pays n'envoie ailleurs de l'or comme objet de commerce. » Quant à l'ivoire, que la contrée d'Ophir fournissait en abondance, il ne fut jamais un des produits de premier ordre que le commerce ait été chercher dans l'Inde. Ce n'est pas que cette contrée ne renferme un très-grand nombre d'éléphants de la plus haute taille; mais les habitants, en général, se contentent de réduire à l'état de domesticité ces énormes quadrupèdes, et ne leur font pas la guerre pour leur arracher leurs défenses, qui, d'ailleurs, ne sont ni si grandes, ni de si belle qualité que celles des éléphants d'Afrique.

Dans le bois appelé *algoummim* אַלְגּוּמִּים ou *almugghim* אַלְמֻגִּים on a cru reconnaître le bois de sandal; mais il faut observer que, chez les Orientaux, ce bois est le plus souvent employé comme parfum. Or, nous ne voyons pas que le bois désigné par l'historien hébreu ait servi à un pareil usage, car Salomon

[1] Manuscrit de la Bibliothèque du Roi, fol. 237 r.

en fit faire des instruments de musique, et d'autres meubles pour le service du temple de Jérusalem.

On croit ordinairement que le mot *Toukkiïm* תוּכִיִּים doit signifier des paons : et cette opinion semble, au premier abord, très-plausible. Cependant, une considération m'empêche d'adopter cette hypothèse : si les paons avaient été apportés en grand nombre dans la Palestine, à coup sûr ils se seraient multipliés dans cette contrée, ainsi qu'ils se propagent encore aujourd'hui dans des pays beaucoup plus septentrionaux. Or cet oiseau est tellement remarquable par la beauté extraordinaire de son plumage, que, sans doute, l'auteur du Cantique des cantiques et les autres écrivains hébreux auraient fait plus d'une fois allusion à l'élégance de ce volatile et à la magnifique parure de ses ailes; mais il ne se trouve pas nommé ailleurs que dans le passage du livre des Rois où il est fait mention du commerce d'Ophir. Dans le x^e^ siècle de notre ère, Masoudi [1] parle des paons que l'on allait chercher dans l'Inde et que l'on transportait dans la Perse, où ils pondaient habituellement. Plus tard, l'écrivain persan de la vie du sultan Masoud le Gaznévide [2] atteste expressément que, de son temps, les paons avaient été conduits de l'Inde dans la ville de Hérat, où ils s'étaient multipliés. Je sais que le paon, à une époque très-reculée, était connu des Grecs, qui avaient cru devoir consacrer ce magnifique volatile à Junon, la reine des dieux. Mais ce fait ne prouve en aucune manière l'identité d'Ophir et de l'Inde; il démontrerait au contraire que, dès avant le règne de Salomon, les Phéniciens avaient été, par une autre voie, chercher cet oiseau dans l'Inde, et l'avaient porté sur les côtes de la Méditerranée. On peut donc supposer que le mot hébreu *toukkiïm* ne désigne réellement pas le paon.

[1] Moroudj, t. I, fol. 165 r. et v.

[2] Man. pers. de Genty, 38, fol. 41 v. 42 r.

Au reste, si je crois devoir nier l'identité que l'on a voulu établir entre le pays d'Ophir et l'Inde, je suis loin de prétendre que les Phéniciens n'aient pas trafiqué dans cette dernière contrée. Le commerce d'un pays tel que l'Inde devait avoir trop d'attraits pour ce peuple aussi industrieux qu'avide, qui n'avait pu manquer d'exploiter une source de richesses si abondantes. D'ailleurs, le dénombrement que nous donne Ézéchiel des marchandises exposées en vente dans le marché de Tyr suffit pour démontrer que les Phéniciens entretenaient avec l'Inde des relations assidues; mais je crois que ce commerce ne se faisait pas par la voie de la mer Rouge. Si je ne me trompe, les marchands tyriens et sidoniens traversaient, en caravanes, le grand désert qui s'étend de la Syrie à l'Euphrate, et allaient s'embarquer sur le golfe Persique. On sait que, dans cette mer, se trouvaient deux îles, *Tyrus* ou *Tylus,* et *Aradus*, que plusieurs écrivains de l'antiquité nous représentent comme ayant été le berceau des Phéniciens, mais qui, suivant toute apparence, étaient deux colonies établies par ce peuple pour servir d'entrepôt à son commerce avec l'Inde. C'est ainsi que, dans des temps beaucoup plus modernes, sous les empereurs romains, le commerce qui se faisait avec l'Inde suivait en partie une route analogue. Les négociants, réunis en caravanes, partaient de Palmyre, de Pétra, et gagnaient les rives du golfe Persique, d'où la traversée jusqu'à la côte de Malabar était aussi courte que facile. Dans les renseignements qui nous restent sur le commerce des Arabes dans l'Inde, nous voyons leurs marchands partir de Siraf et autres ports du golfe Persique, ou, tout au plus, de la ville d'Aden. Si, plus tard, l'appât du gain, beaucoup plus que le zèle religieux, attira à la Mecque, à l'époque du pèlerinage, des navires de l'Inde et de la Chine, nous ne lisons nulle part que ces bâtiments aient essayé de pénétrer plus

loin dans la mer Rouge, pour tenter les chances d'un commerce lucratif. Les marchands qui venaient de l'Inde en Égypte avaient soin de débarquer à la ville d'Aïdab, située bien au midi des frontières de cette dernière contrée, et de traverser un désert affreux, où ils avaient à craindre de rencontrer à chaque pas des tribus sauvages et cruelles. Et ces dangers si réels les effrayaient moins que la navigation de cette partie de la mer Rouge qu'ils auraient dû parcourir pour arriver à Suez; et c'est, je crois, à cette répugnance, plus qu'à tout autre motif, qu'il faut attribuer la destruction prompte et rapide du canal de communication qui joignait le Nil à la mer Rouge. On conçoit parfaitement que, la partie septentrionale du golfe Arabique étant peu fréquentée par les marchands, à qui elle n'offrait que des dangers de toute espèce, où des rivages inhospitaliers, dépourvus de ports, ne présentaient aux navigateurs ni combustibles, ni aliments, ni eau douce, les souverains de l'Égypte se lassèrent bientôt d'entretenir à grands frais un canal fort utile, sans doute, mais dont les avantages réels étaient loin d'égaler les dépenses énormes qu'exigeaient annuellement le curage de ce courant d'eau et les travaux auxquels il fallait se livrer pour l'empêcher d'être envahi et comblé par les sables du désert.

Puisque j'ai traité la question de l'origine des Phéniciens, on me permettra, je pense, d'entrer, à cet égard, dans quelques détails.

Suivant le récit d'Hérodote[1], les Phéniciens, établis primitivement sur les bords de la mer Érythrée, partirent de là pour aller se fixer sur la rive de la mer Méditerranée. D'un autre côté, Strabon assure que les Phéniciens, avant d'occuper les rivages de la Méditerranée, avaient habité deux îles du golfe

[1] Lib. I, cap. 1; lib. VII, cap. LXXXIX.

Persique, les îles de Tylus et d'Aradus. M. Larcher, s'attachant à expliquer le passage d'Hérodote, prétend que, par le mot mer Érythrée, il faut entendre la mer Rouge; que les Phéniciens étaient identiques avec les Homérites, habitants de l'Arabie Heureuse, dont le nom appartient à une racine arabe qui signifie *rouge,* et offre ainsi une grande analogie avec le nom de Phéniciens. Il fait observer, en outre, que, sur la rive de la mer Rouge, on trouvait une ville appelée *Phœnicum oppidum,* dont le nom rappelait l'antique séjour des Phéniciens. Ces assertions, qui semblent ingénieuses, ne sont pas, je crois, également solides. M. Gosselin n'eut pas de peine à réfuter victorieusement les hypothèses du respectable académicien. Il montra que, le nom de mer Érythrée ayant été appliqué par les écrivains anciens à l'océan Indien tout entier, on l'employa indifféremment pour désigner les deux grands golfes formés par cette mer, en sorte que la mer Rouge et le golfe Persique ont, au gré des historiens et des géographes, reçu la même dénomination. M. Gosselin fit voir, et, ce me semble, avec toute raison, que les récits d'Hérodote et Strabon, bien loin de se contredire, se rapportaient à un seul et même fait, et que c'était, suivant le témoignage des deux écrivains, sur les bords du golfe Persique, et non sur ceux de la mer Rouge, qu'il fallait chercher l'établissement primitif des Phéniciens. Et, en effet, le rapport que M. Larcher avait voulu reconnaître entre les Hémiarites ou Homérites de l'Arabie Heureuse est admis d'une manière toute gratuite, et ne repose, il faut le dire, sur aucun fondement solide. Les Homérites, issus de Joctan et, par suite, de Sem, n'avaient pas la moindre analogie d'origine, de langage, avec les Phéniciens, c'est-à-dire les Chananéens, qui descendaient de Cham. En second lieu, le nom de la ville appelée *Phœnicum oppidum* ne dépose nullement en faveur de cette opi-

nion, car sa position sur le golfe septentrional et oriental de la mer Rouge se trouve si éloignée du pays des Homérites, qu'il est impossible d'admettre qu'un même peuple ait habité à la fois des provinces aussi distantes l'une de l'autre. Si l'on veut supposer que les Phéniciens, après avoir quitté les rives méridionales de l'Arabie pour se diriger vers la mer Méditerranée, s'arrêtèrent momentanément dans une position intermédiaire et occupèrent, durant un espace de temps plus ou moins long, la côte où il fondèrent la ville appelée de leur nom *Phœnicum oppidum,* tout ceci n'est qu'une pure conjecture qui ne repose sur aucun témoignage historique. Si une ville située sur la rive orientale de la mer Rouge a réellement porté un nom qui a pu se traduire en latin par *Phœnicum oppidum,* sa fondation doit, si je ne me trompe, se rapporter à une époque beaucoup moins ancienne, et être fixée au moment où les Phéniciens, commerçant avec la contrée d'Ophir, n'avaient pu manquer de former sur leur route des établissements destinés à servir d'entrepôts pour leurs marchandises, de refuge pour leurs vaisseaux

Strabon nous apprend qu'il existait dans le golfe Persique[1] deux îles appelées *Tyrus* et *Aradus*, qui renfermaient des temples semblables à ceux des Phéniciens, et les habitants assuraient que les villes de même nom fondées par les Phéniciens devaient leur origine à des colons qu'avaient envoyés ces deux îles. M. Gosselin, qui reconnaît dans ces deux îles celles de Bahrein, suppose que les Phéniciens, avant d'occuper ce point, avaient été primitivement établis dans celle de *Tyrine,* qu'il regarde comme identique avec l'île d'Ormus; et que les deux îles de Tyrus ou Tylus et d'Aradus furent la première contrée où se fixèrent les Phéniciens, à l'époque où, ayant quitté une de-

[1] *Geographia*, lib. XVI, p. 766.

meure plus orientale, ils s'avancèrent dans la direction de l'ouest, pour venir enfin habiter les rives de la mer Méditerranée [1].

Ce système, extrêmement ingénieux, sans doute, ne me paraît pas également solide. D'abord, cette hypothèse qui place dans l'île d'Ormus le berceau des Phéniciens n'est appuyée sur aucun témoignage historique. D'ailleurs, elle s'accorde peu avec ce que nous savons, d'après le récit de la Genèse, sur les établissements primitifs des peuples les plus anciens. Les Chananéens, auxquels les Grecs ont improprement donné le nom de Phéniciens, tiraient, comme on sait, leur origine de Cham, second fils de Noé. Or, nous ne voyons nulle part que les descendants de Cham aient établi leur demeure au delà de l'Euphrate : les pays situés plus loin que ce fleuve, du côté de l'orient, ainsi que l'Arabie, étaient occupés par la race de Sem ; celle de Cham habitait la Palestine, l'Égypte et les autres contrées de l'Afrique. Par conséquent, il est, si je ne me trompe, assez peu probable qu'il faille chercher le berceau des Phéniciens dans une île aussi reculée vers l'orient que l'est celle d'Ormus. Je ne nie pas, à coup sûr, que ce peuple n'ait eu un établissement dans deux îles du golfe Persique, mais, suivant moi, ces îles, au lieu d'avoir été l'habitation primitive des Phéniciens, n'étaient autre chose que des comptoirs établis par ces commerçants pour servir d'entrepôt au négoce important et lucratif qu'ils entretenaient avec l'Inde. Cette hypothèse rend parfaitement raison du fait rapporté par Strabon, que, dans les deux îles de Tylus et d'Aradus, on voyait des temples semblables à ceux que les Phéniciens avaient élevés sur les rivages de la mer Méditerranée. Car on conçoit très-bien que ce peuple, suivi en cela par les nations modernes, ait

[1] *Recherches sur la géographie systématique et positive des anciens*, t. III, p. 103 et suiv.

élevé dans ses colonies des monuments d'architecture pareils à ceux qui décoraient les villes de la métropole.

L'origine plus orientale des Phéniciens était, comme l'atteste Hérodote, appuyée principalement sur le témoignage des Perses; or, on peut conjecturer avec quelque vraisemblance que ces derniers avaient mis une sorte d'orgueil national à soutenir que les contrées soumises à leur domination avaient donné naissance à la nation importante des Phéniciens. D'un autre côté, comme Hérodote lui-même l'atteste dans la suite de son histoire, les Phéniciens déclaraient également qu'ils étaient venus des bords de la mer Érythrée; mais ces assertions n'ont rien de contraire à l'opinion que j'ai émise. Les Chananéens, suivant le témoignage de la Genèse, avaient, comme les autres hommes, habité primitivement la terre de Sennaar, c'est-à-dire la Babylonie. On peut croire, d'après la communauté d'origine, qu'ils avaient été les auxiliaires de Nemrod, lorsque ce prince établit la domination des fils de Cham au milieu d'une population formée des descendants de Sem; mais ils ne tardèrent pas à aller s'établir dans la Palestine. L'auteur de l'Agriculture Nabatéenne[1] mentionne, en plusieurs endroits, l'émigration des Chananéens et leur voyage de la Babylonie au rivage de la Méditerranée. Leur occupation de la Palestine remontait aux temps les plus reculés, car nous apprenons de Moïse que Chanaan fut père de Sidon, qui, bien certainement, fut le fondateur de la ville à laquelle il donna son nom. Du temps d'Abraham, ainsi que l'atteste expressément Moïse[2], la Palestine était occupée par les Chananéens. L'écrivain sacré nomme, dès cette époque, les Hettéens, les Amoréens, qui faisaient partie de la confédération chananéenne; et cette opinion, si je ne

[1] Man. arab. 913, *passim*.

[2] *Genes.* cap. XIII.

me trompe, est plus vraisemblable que celle de Lanauze[1], qui distinguait expressément les Phéniciens des Chananéens, et attribuait aux premiers une origine tout à fait différente. Or, comme la Babylonie, d'où étaient venus les Chananéens, s'étendait jusqu'au golfe Persique; comme, par la suite, les Phéniciens possédèrent, dans ce même golfe, deux îles où ils établirent un entrepôt pour leur commerce avec l'Inde, on conçoit facilement que le souvenir de leur première émigration, se confondant avec leur séjour dans les îles de Tylus et d'Aradus, ait donné naissance à la tradition qui voyait dans ces mêmes îles le berceau de la nation phénicienne. Cette opinion se trouve parfaitement conforme à celle qu'a émise J. Dav. Michaelis[2]. Du reste, tout le système imaginé par M. Gosselin pour expliquer l'origine des Phéniciens et leurs différentes migrations depuis l'île Tyrrine jusqu'aux rivages de la Méditerranée, me paraît, quoique étayé d'une vaste érudition et d'une critique habile, reposer sur un fondement ruineux. D'abord, le nom de Tyrrine, Τυρρίνη, que l'on trouve dans un seul passage de Strabon[3], me paraît un peu altéré, et, en admettant une légère correction, il nous représenterait le nom *Djeroun*, que porte encore aujourd'hui l'île d'Ormus, et qui, d'après cela n'offrirait plus aucune analogie avec le nom de la ville de Tyr. M. Gosselin, à l'appui de son opinion, fait observer que, suivant le témoignage de Garcias Sylva de Figueroa, un quartier du midi de l'île d'Ormus s'appelle encore aujourd'hui *Touron-baque,* ou *le jardin de Touron.* Mais, si je ne me trompe, ce fait ne prouve rien, et la dénomination de *Touron-baque* ou *Touron-bagh* (les jardins de Touron) doit probablement son origine à quelque personnage d'une époque assez récente.

[1] *Académie des inscriptions et belles-lettres,* t. XXXIV, p. 175 et suiv.

[2] *Spicileg. geogr. exteræ,* p. 46 et suiv.

[3] *Geographia,* lib. XV, p. 766.

Quant aux îles de Tyrus ou Tylus et d'Aradus, dont parlent Arrien, Pline et Strabon, il est impossible de n'y pas reconnaître, avec M. Gosselin, les îles de Bahrein et Awal. Quant au passage de Strabon qui place les îles de Tyrus et d'Aradus à dix journées de navigation de l'embouchure de l'Euphrate, et à une journée seulement du promontoire Maceta, aujourd'hui Ras-Mosandom, il s'accorde peu, sans doute, avec ceux que je viens d'indiquer; mais la difficulté peut être levée d'une manière assez simple. Quand les Phéniciens formèrent des établissements dans le golfe Persique, d'abord ils choisirent les îles de Bahrein, qui leur offraient une communication facile avec les côtes de l'Arabie. Depuis, lorsque ces navigateurs eurent étendu leurs relations avec l'Inde et les provinces limitrophes, ils purent désirer avoir un entrepôt plus voisin de l'entrée du golfe Persique; et, probablement, ils formèrent un établissement dans ces petites îles qui se trouvent à peu de distance du cap Mosandom, et dont la position nous est indiquée par les cartes de Niebuhr et autres. Et, comme ces nouveaux comptoirs n'étaient qu'une succursale de ceux qui avaient été fondés dans les îles de Bahrein, on appliqua à ces petites îles le nom que portaient les îles beaucoup plus importantes dont elles formaient le poste avancé.

Après avoir réfuté les hypothèses des savants qui ont placé Ophir dans l'Arabie Heureuse ou dans quelque partie de l'Inde, il me reste à exposer, sur ce sujet, mon opinion particulière. Si je ne me trompe, il faut en revenir au sentiment de Danville, Bruce, etc. et admettre que la contrée d'Ophir était située sur la côte orientale de l'Afrique, aux lieux où existe encore aujourd'hui le royaume de Sofalah. Cette hypothèse est celle qui, ce me semble, réunit en sa faveur le plus grand nombre de probabilités.

D'abord, nous avons vu que l'or était la principale denrée que produisait Ophir; que c'était surtout l'appât de ce riche métal qui attirait dans cette contrée lointaine les vaisseaux juifs et phéniciens; que le commerce de ce pays avait, dans l'espace de quelques années, jeté dans la Palestine une immense quantité d'or. Ce métal était si bien regardé comme étant, par excellence, un produit particulier à cette contrée, que, chez les écrivains hébreux, le mot *ophir* אוֹפִיר est souvent employé d'une manière absolue pour désigner l'or. On doit donc croire que les richesses métalliques apportées d'Ophir provenaient de mines abondantes que renfermait cette région. Or, quel est le pays du globe qui, avant la découverte du nouveau continent, a produit, dans tous les temps, la plus grande quantité d'or? Tout le monde répondra que c'est l'Afrique. Et même aujourd'hui, il paraît que cette partie du globe peut fournir l'or en plus grande quantité que l'Amérique elle-même. La poudre d'or d'Afrique a toujours été célèbre, d'autant plus que ce métal s'y trouve partout à un extrême état de pureté, et n'a besoin, pour être extrait des sables, que d'un simple lavage. Il est donc peu étonnant que les Phéniciens, instruits de bonne heure des trésors immenses que l'Afrique orientale pouvait offrir à leur cupidité, aient profité de leur alliance avec Salomon, qui leur donnait un port sur la mer Rouge, pour se lancer dans des expéditions lointaines et hasardeuses, mais dont les périls étaient bien compensés par la certitude de bénéfices prodigieux. Ce commerce lucratif ne fut presque jamais entièrement interrompu: bien longtemps après la ruine des Phéniciens, les Romains entretenaient avec les contrées de la Barbarie un trafic soutenu, sur lequel Cosmas[1] nous donne des détails intéressants, et qui avait pour principal objet d'obtenir,

[1] *Topographia christiana*, p. 140.

en échange de marchandises, une quantité plus ou moins abondante de poudre d'or. Au moyen âge, les Arabes, non moins commerçants et non moins avides que les Phéniciens, allaient faire de fréquents voyages sur la côte orientale de l'Afrique, et dans l'île de Madagascar, d'où ils rapportaient surtout de l'or. Masoudi nous apprend [1] que la contrée de Sofalah, qui formait l'extrémité du pays des Zendjes, était fréquentée par les vaisseaux des habitants d'Oman et de Siraf, et que c'était là le terme de leurs navigations commerciales. On sait que les Portugais, lorsqu'ils abordèrent au royaume de Sofalah, y trouvèrent des mines d'or très-riches et qui étaient exploitées de temps immémorial.

Un passage du livre de Job semble encore venir à l'appui de mon opinion. L'écrivain de ce livre vénérable [2] fait mention des *poussières d'or,* עַפְרוֹת זָהָב. Cette expression, que l'on a traduite d'une manière peu exacte par *glebæ auri*, désigne, je crois, l'or en poudre, tel qu'on le recueille avec tant d'abondance dans les sables de l'Afrique.

Mais, dira-t-on, ce même livre nous offre des détails circonstanciés sur les travaux métallurgiques qui avaient pour objet la recherche de l'or, et semble ainsi exclure complétement cette manipulation trop simple et trop facile que réclame l'extraction de la poudre d'or. Par conséquent, on pourrait croire que le livre de Job fait allusion à des pays où l'or se tirait, à grands frais et avec des efforts pénibles, des profondeurs de la terre, du sein des roches les plus dures. Mais ce passage célèbre, qu'on a produit tant de fois pour démontrer la haute antiquité des travaux métallurgiques, dit-il bien ce qu'on lui fait dire? J'oserai ne pas le croire. Et, si je ne me trompe, je crois pou-

[1] Moroudj, man. 598, fol. 128 v°.

[2] Cap. XXVIII, v. 6.

voir assurer que, dans cet endroit du livre de Job, aucune expression ne se rapporte aux travaux des mines. Dans mon opinion, ce chapitre offre un tableau aussi précis que magnifique de la puissance de Dieu. Il faut se rappeler, et le fait ne doit avoir rien de nouveau pour les lecteurs du livre de Job, que là, comme dans beaucoup d'autres passages, le nom de Dieu a été omis, attendu que la suite des idées donne suffisamment à entendre à qui se rapportent les images exprimées dans le texte. Voici de quelle manière je traduis ce passage: «Il (Dieu) a posé des bornes aux ténèbres ; il sonde tout ce qu'il y a de parfait (dans la nature) les pierres (ensevelies) dans l'obscurité (dans l'intérieur de la terre) et dans l'ombre de la mort. Il creuse des torrents près des lieux habités. Les hommes qui ont perdu pied (qui ont été entraînés par ces courants d'eau) se trouvent réduits à une condition inférieure à celle des autres hommes, et errent à l'aventure. La terre fait sortir de son sein la nourriture de l'homme ; et (à la voix de Dieu) ses entrailles sont bouleversées comme par le feu. Les pierres de la terre sont le lieu qui renferme le saphir et les poussières d'or. Dieu s'est frayé (dans le ciel) une route que l'aigle lui-même ne connaît pas, que l'œil perçant du vautour n'a jamais contemplée, que n'ont jamais foulée les êtres les plus orgueilleux, où le lion n'a jamais porté ses pas : il étend sa main sur les rochers, et bouleverse les montagnes, jusque dans leurs racines. Il creuse des canaux au travers des rochers: et son œil voit tout ce qu'il y a de précieux dans la nature. Il lie les fleuves et les empêche de laisser suinter leurs eaux. Il produit au grand jour tout ce qu'il y a de plus caché. » Si je ne m'abuse, cette version si simple, si naturelle, où toutes les images s'enchaînent sans effort, qui ne fait, en aucune manière, violence aux expressions du texte, nous offre un tableau animé

de la grandeur de la puissance de Dieu, et je n'y vois rien qui se rapporte aux travaux de la métallurgie.

Quant à l'ivoire, il est inutile d'insister beaucoup pour prouver que l'Afrique en a, dans tous les temps, livré au commerce une immense quantité. Les éléphants, dans cette partie du monde, ne sont pas, comme dans l'Inde, attirés dans des piéges et pris vivants, pour être ensuite apprivoisés, et employés comme monture des grands, ou pour porter de lourds fardeaux. Les nègres qui font à cet énorme quadrupède une guerre acharnée, n'ont pour but que de le tuer, afin de lui enlever ses défenses, qui deviennent l'objet d'un trafic considérable. Mais ici il se présente une observation. Dans le texte hébreu du livre des Rois, on trouve le mot *schenhabbim* שֶׁנְהַבִּים que les interprètes ont rendu unanimement par le mot *ivoire*. Il faut toutefois remarquer que, dans le même ouvrage, cette même substance est exprimée par le mot שֵׁן *dent*. Doït-on croire que cette dénomination, qui signifie en général une dent d'un animal quelconque, n'est qu'une abréviation du terme de *schenhabbim*, ou bien faut-il supposer que ce dernier mot désigne une autre genre de dent, une autre sorte d'ivoire. Dans ce cas, il serait assez naturel d'imaginer que l'expression *schenhabbim* indiquerait les défenses de l'hippopotame, dont l'ivoire, comme on sait, l'emporte réellement sur celui des dents de l'éléphant. Je n'oserais prononcer sur cette question. La première opinion toutefois me paraît la plus probable; mais, dans tous les cas, l'Afrique est toujours le pays qui offre en plus grande abondance l'une et l'autre substance.

Quant aux singes, on sait que l'Afrique en renferme une immense quantité, de toutes les espèces. Il est même remarquable que cette partie du globe a, dans les temps, fourni les singes que les bateleurs employaient pour amuser les passants.

Masoudi[1] nous parle des singes que l'on allait chercher dans la Nubie, et que l'on exerçait à faire des tours de tout genre; et M. Caillaud[2] nous apprend que ce pays est encore renommé comme fournissant le même animal, que l'on y va chercher dans la même intention.

Les oiseaux appelés *toukkiïm* étaient, si je ne me trompe, les perroquets ou les perruches. On conçoit facilement que ce bel oiseau, si commun dans l'Afrique, ait pu, dans ces tems anciens, comme encore de nos jours, exciter une sorte d'engouement, et devenir, pour les juifs et pour les Phéniciens, un objet de commerce assez important. On sent aussi que cet oiseau, qui ne se reproduit pas en captivité, a dû bientôt disparaître des contrées où son plumage et son langage l'avaient fait rechercher durant quelque temps. On pourrait croire aussi que, par le mot *toukkiïm*, il faudrait entendre la pintade, qui est si commune en Afrique, dont le plumage, si régulièrement tacheté, avait pu procurer à cet oiseau, dans quelques contrées de l'Orient, un succès de mode.

Nous avons vu que les pierres précieuses faisaient partie des marchandises que la contrée d'Ophir offrait au commerce des Phéniciens et des juifs. Or, le vaste continent de l'Afrique produit en aussi grande abondance que d'autres contrées du globe des pierreries de divers genres. Parmi celles que l'on pourrait citer, je me contenterai de nommer l'émeraude, car, suivant le rapport de Cosmas, les émeraudes étaient portées dans l'Inde par les Éthiopiens, qui les achetaient des Blemmyes. Or, c'est dans le pays occupé jadis par ce peuple sauvage que se trouve la mine d'émeraudes exploitée pendant le moyen âge, et qui a été, dans ces derniers temps, retrouvée

[1] Moroudj, man. 598, fol. 64 v°.—[2] *Voyage à Méroé et au fleuve Blanc*, t. III, p. 120, 188.

par M. Caillaud. Il est donc clair que cette mine produisait réellement les pierres de ce genre dont les historiens font mention. Et, si les fragments découverts dans les galeries de cette mine ne sont pas réellement des émeraudes, on peut conclure de ce fait que les veines d'où l'on extrayait cette belle pierre sont aujourd'hui ou perdues ou épuisées.

Quant au bois précieux appelé *almugghim* ou *algummim*, il serait peu difficile de lui trouver son analogue en Afrique. Cette partie du globe renferme tant d'espèces de beaux bois, dont les unes sont propres pour la teinture, d'autres pour la menuiserie, que l'on n'aurait, à cet égard, d'autre embarras que celui du choix. Comme je dois ici me borner à ce qui concerne les côtes orientales de l'Afrique, il existe dans ces contrées trois genres de bois dont les auteurs arabes parlent en plusieurs endroits avec beaucoup d'éloges. Je veux dire le bois de *Bakam*, c'est-à-dire le bois du Brésil, et celui qui porte le nom de *Kanâ*. Comme l'usage du premier est borné à la teinture et que les deux autres, c'est-à-dire le bois de *Kana* et celui de *Sadj*, nous sont représentés par les auteurs orientaux comme des bois précieux dont on formait de très-beaux ouvrages de menuiserie, il me semble que l'un ou l'autre de ces bois peut être regardé comme répondant à celui que l'historien hébreu nomme *algummim* ou *almugghim*. On pourrait encore prendre ce bois pour celui de palissandre, que fournit surtout l'île de Madagascar.

D'après les détails dans lesquels je viens d'entrer, je crois être autorisé à conclure que le pays d'Ophir où abordaient les vaisseaux de Salomon et de Hiram était réellement la contrée de Sofalah, située sur la côte orientale de l'Afrique.

Mais il se présente ici une objection qui paraît bien forte : suivant l'auteur du livre des Paralipomènes, les vaisseaux juifs

[1] *Topographia christiana*, p. 339.

et phéniciens qui partaient du port d'Ésion-Gaber sur la mer Rouge faisaient voile vers Tarsis ; d'un autre côté, nous voyons le prophète Jonas s'embarquer à Joppé pour aller à Tarsis. Ces passages semblent contradictoires, car il est peu probable que, dans ces temps reculés, on pût arriver habituellement au même pays, en partant de deux points aussi opposés. Les savants, pour résoudre cette difficulté, ont proposé diverses hypothèses. Plusieurs commentateurs anciens et modernes ont supposé que, dans la langue hébraïque, le mot *Tarschisch* תַּרְשִׁישׁ désignait *la mer,* et que les vaisseaux de Tarschisch ou Tarsis étaient ceux qui, par leur construction plus solide, étaient destinés à braver les vagues de l'Océan et de la Méditerranée. Mais je ne saurais admettre cette assertion. En effet, dans le texte hébreu de la Bible, le mot *Tarschisch* est souvent employée pour désigner une contrée. Dans le livre des Paralipomènes, il répond au mot d'Ophir qui se trouve dans le livre des Rois. Enfin, on lit que les vaisseaux de Tarschisch, s'étant mis en mer, furent brisés par la tempête. Or, ces deux expressions réunies formeraient, ce me semble, un pléonasme bien singulier. Un savant distingué, M. Gesenius, a supposé que le mot *Tarschisch*, dans le texte de la Bible, désignait la ville d'Espagne à laquelle les Grecs ont donné, d'après les Phéniciens, le nom de Tartesse. Dans cette hypothèse, les vaisseaux de Tarschisch ou Tarsis désignaient les bâtiments de long cours, ceux qui étaient équipés pour les navigations les plus lointaines et que l'on distinguait ainsi des embarcations plus légères réservées uniquement pour le cabotage de la mer Méditerranée. Cette conjecture est certainement très-ingénieuse; toutefois, on peut lui opposer une objection bien forte. Dans le livre des Paralipomènes, ainsi qu'on vient de le voir, nous lisons que les vaisseaux juifs partaient d'Ésion-Gaber pour se

rendre à Tarschisch. Or, il est difficile d'admettre que des bâtiments partissent habituellement d'un point si éloigné pour se rendre en Espagne. M. Gesenius, qui a bien senti la difficulté, prétend l'éluder, en supposant que l'auteur du livre des Paralipomènes a, par une ignorance grossière, placé dans l'océan Indien une ville située à l'entrée de l'océan Atlantique. Mais je ne saurais admettre une pareille accusation, qui, à mon avis, est bien loin d'être prouvée, et je crois pouvoir proposer un autre moyen de résoudre la difficulté.

On peut croire que chez les Phéniciens le mot *Tarschisch* תַּרְשִׁישׁ, dont nous ignorons l'origine, désignait *un lieu éloigné*. Telle fut probablement la cause du nom que porta la ville de Tarsus, capitale de la Cilicie. A une époque où la navigation, encore dans l'enfance, se réduisait à un simple cabotage, on conçoit que les côtes voisines de cette place étaient le terme le plus reculé vers lequel se dirigeaient les marchands de Tyr et de Sidon. Bientôt ces hardis commerçants se lancèrent sur la Méditerranée, parcoururent les côtes de l'Afrique septentrionale et y fondèrent des colonies nombreuses et puissantes. La ville de Tunis, qui leur dut son existence et qui fut sans doute, durant un assez long espace de temps, la limite de leurs expéditions commerciales, reçut le nom de Tarsis. C'est du moins ce qu'attestent plusieurs écrivains grecs et latins, et cette tradition s'est perpétuée jusque chez les Arabes. Mais ensuite, l'audace et l'habileté des Phéniciens allant chaque jour en croissant, ils franchirent le détroit des colonnes d'Hercule, et formèrent sur les rivages de l'Océan un établissement d'une haute importance, qui fut désigné par le nom de Tarschisch, le *Tartessus* des Grecs et des Latins. On peut croire, ce me semble, que les Phéniciens, allant commercer sur les côtes orientales de l'Afrique, appliquèrent également la dénomina-

tion de *Tarschisch* au point le plus éloigné que fréquentaient leurs flottes et leurs marchands. Si cette conjecture est véritable, on conçoit très-bien comment, en faisant voile, soit de Joppé, soit d'Ésion-Gaber, on arrivait également à la contrée de Tarsis ou Tarschisch.

Si les navires employés dans ces expéditions n'accomplissaient leur voyage qu'une fois en trois ans, il faut se rappeler, 1° que ces vaisseaux devaient perdre un temps considérable, tant en allant qu'en revenant, pour la navigation lente et ennuyeuse du golfe Arabique, où l'on n'avançait que pendant le jour, et où, chaque nuit, on était obligé de jeter l'ancre, dans la crainte d'échouer à l'improviste sur des bancs de sable ou des écueils; 2° que, sur l'océan Indien, ainsi que je l'ai dit plus haut, il règne des vents périodiques, qui soufflent alternativement dans des directions opposées, et qui ne permettent pas aux navigateurs de voguer en tout temps vers le point qu'ils voudraient atteindre; 3° enfin, que les vaisseaux hébreux et phéniciens ne cinglaient pas sans doute en droite ligne vers la contrée d'Ophir; que, dans leur traversée, soit en allant soit en revenant, ils relâchaient plus d'une fois dans les ports qui se rencontraient sur leur passage, pour éviter les tempêtes ou pour faire un commerce de cabotage.

Peut-être les Phéniciens, n'ayant plus d'alliance avec les juifs, et, par suite, ayant perdu toute communication avec le golfe oriental et la mer Rouge, s'attachèrent-ils à entretenir des relations d'amitié avec les rois d'Égypte, et obtinrent-ils de ces monarques puissants, mais peu soucieux de la navigation et du commerce, l'autorisation nécessaire pour équiper des flottes sur le golfe occidental de la mer Rouge et continuer, durant quelque temps, leurs voyages vers la côte orientale de l'Afrique.

Après avoir, autant qu'il m'a été possible, démontré l'identité du pays d'Ophir avec celui de Sofalah, je dois maintenant discuter une question assez importante : les Phéniciens ont-ils effectué réellement le tour de l'Afrique? Ce fait, qui intéresse également l'érudition et la géographie, n'est pas encore décidé d'une manière certaine, malgré les nombreuses dissertations dont il a été l'objet. Les savants, comme on sait, se sont partagés, sur ce point, en deux camps opposés. Les uns ont pensé que les Phéniciens faisaient habituellement le tour de l'Afrique; d'autres ont soutenu que cette navigation hardie était pour les anciens une entreprise matériellement impossible, et que le voyage indiqué par Hérodote ne doit être considéré que comme une fable. Il me semble que ces deux hypothèses ont été exprimées d'une manière trop absolue, et que l'on peut suivre, à cet égard, une idée intermédiaire. Je crois que la narration d'Hérodote est parfaitement vraie, que les Phéniciens ont réellement effectué la navigation du tour de l'Afrique; mais je suis loin de prétendre que, chez eux, ce voyage se fît fréquemment, comme chez les peuples modernes. Il est même possible que les obstacles inhérents à une pareille entreprise en aient, après des tentatives infructueuses, dégoûté les navigateurs, et que les Phéniciens, envoyés par Néchos, aient eu seuls la gloire de réaliser un voyage qui, dans des temps si reculés, avait quelque chose d'extraordinaire et même de romanesque.

Comme la question que j'ai entrepris de traiter est loin d'être dépourvue d'intérêt, on me permettra, ce me semble, de la discuter avec quelque étendue. La réalité du voyage des Phéniciens a été attaquée avec autant d'érudition que de logique par un géographe d'un rare mérite, dont l'Académie déplore vivement la perte. Feu M. Gosselin, dans un mémoire

lu au sein de cette compagnie, a essayé de prouver que le récit d'Hérodote, relativement à la prétendue navigation des Phéniciens autour de l'Afrique, n'était qu'un conte absurde, qui ne pouvait pas soutenir l'examen de la critique. Je vais passer en revue les arguments que l'on a cru pouvoir alléguer, pour établir la fausseté de la narration transmise par Hérodote, et j'essayerai de répondre à chacune de ces objections.

On s'est demandé s'il est naturel de croire que les Phéniciens, n'ayant à leur disposition que des navires bien plus faibles que les nôtres, ne connaissant pas l'usage de la boussole, aient pu effectuer un voyage aussi long, aussi aventureux, que celui qui consiste à faire le tour de la péninsule de l'Afrique. Je répondrai que peut-être nous n'apprécions pas assez bien jusqu'à quel point l'expérience et l'audace, chez les navigateurs, peuvent compenser la faiblesse de leurs embarcations. Représentons-nous que les Normands, qui, au moyen âge, portèrent sur toutes les côtes de l'Europe la terreur de leurs armes, ne se servaient probablement que de vaisseaux assez faibles, qui semblaient moins propres à naviguer sur la mer que sur les rivières. Et cependant, montés sur ces frêles embarcations, ces intrépides aventuriers s'élançaient en pleine mer, bravaient les tempêtes de l'océan du Nord, s'avançaient jusque dans la Méditerranée, et semblaient se jouer des périls et de la mort. Dans le IX^e^ et le X^e^ siècle de notre ère, les Danois et les Norwégiens, affrontant les mers les plus orageuses, avaient découvert les côtes du Groënland et établi dans ces régions lointaines des colonies florissantes. D'un autre côté, les Malais, n'ayant à leur disposition que ces barques légères auxquelles ils donnent le nom de *pros,* avaient, à des époques reculées, parcouru tout l'océan du Sud et peuplé les îles qui sont disséminées sur toute l'étendue de cette vaste mer. De ces exemples,

auxquels on pourrait en ajouter bien d'autres, il est facile de conclure que des marins intrépides ont bien pu, sur de frêles embarcations et sans le secours de la boussole, entreprendre et exécuter les voyages les plus longs et les plus aventureux.

Les villes de Tyr et de Sidon n'avaient que des ports de peu d'étendue, qui ne pouvaient contenir à la fois qu'un petit nombre de bâtiments : par conséquent, les vaisseaux phéniciens étaient presque toujours en mer. Les côtes n'offrant presque pas de terres labourables, le commerce et la navigation étaient à peu près les seules professions auxquelles se livrassent les habitants. Il n'est donc pas étonnant que des hommes qui, probablement depuis leur enfance, vivaient sur mer, et sur une mer aussi houleuse que la Méditerranée, se fussent familiarisés avec cet élément, et eussent acquis à un point extraordinaire la hardiesse nécessaire pour braver les périls, et un coup d'œil admirable qui les mettait à même de se diriger au milieu de l'Océan, malgré l'imperfection de leurs instruments et de leurs méthodes nautiques. Les établissements que les Phéniciens avaient formés à Tartesse et à Cadix indiquaient suffisamment le projet d'étendre leurs découvertes et leur commerce dans l'océan Atlantique; et, puisqu'ils avaient osé se porter vers le nord pour aller chercher l'étain de Cornouaille et l'ambre jaune de la mer Baltique, on ne concevrait pas qu'ils eussent négligé les côtes occidentales de l'Afrique, qui offraient à leur trafic la poudre d'or, l'ivoire, et une foule de marchandises précieuses, dont le débit devait faire entrer dans le trésor de Tyr des sommes immenses.

D'ailleurs, nous avons à cet égard un fait positif : Strabon nous apprend que les Phéniciens avaient fondé, sur la côte occidentale de l'Afrique, trois cents villes, qui furent détruites par les Pharusiens, peuple barbare de ces contrées. Sans doute,

il ne faut pas prendre à la lettre le mot de *villes*. Suivant toute apparence, ces établissements phéniciens n'étaient que des lieux de commerce, ce que nous appelons des comptoirs; mais on peut supposer, avec beaucoup de vraisemblance, que ces postes n'étaient point situés à côté les uns des autres, et se trouvaient dispersés sur une vaste étendue de pays, afin de donner au commerce un immense développement. On peut donc croire que les établissements phéniciens, dans cette partie du monde, se prolongeaient jusque vers les rivages de la Guinée.

Maintenant, si l'on admet que la contrée de Sofalah nous représente l'ancien pays d'Ophir, il s'ensuivra que les Phéniciens, dans leurs expéditions commerciales, avaient reconnu une partie notable du littoral de l'Afrique. Il est facile de supposer que, durant leurs voyages à Ophir, un vaisseau put être poussé par les courants et les moussons jusqu'au cap des Aiguilles; que le pilote qui conduisait ce bâtiment, ayant observé que la côte tournait brusquement au nord-ouest, aura naturellement conclu que l'Afrique était une presqu'île, dont, par conséquent, on pouvait faire le tour; que cette remarque, consignée dans les archives de Tyr et conservée par tradition, aura donné au roi d'Égypte Néchos l'idée de vouloir vérifier ce problème si intéressant pour la géographie.

Mais, dira-t-on, comment les Phéniciens purent-ils franchir si facilement ce fameux cap des Tempêtes, qui opposa longtemps un obstacle insurmontable à l'intrépidité des Portugais, et que nos navigateurs, aujourd'hui même, ne contournent souvent qu'avec bien des efforts et des dangers? Je répondrai que, sur un élément aussi capricieux que la mer, il se présente une foule de hasards qui peuvent tourner à l'avantage comme au préjudice des navigateurs. Lorsque Magellan

fit la découverte du détroit qui porte son nom, il déboucha de la mer Atlantique dans l'océan du Sud avec une facilité qui a droit d'étonner, quand on réfléchit que le passage du détroit de Magellan exige souvent plusieurs mois d'une navigation fatigante et dangereuse. C'est pourquoi les marins préfèrent contourner la Terre-de-Feu, traverser le détroit de Lemaire, et longer le cap de Horn. Rien donc n'empêche de croire que les navigateurs phéniciens aient pu être favorisés par un de ces hasards heureux, et doubler sans accident le redoutable cap qui forme la pointe méridionale de l'Afrique. D'ailleurs, nous savons mal si ces marins intrépides n'ont pas réellement éprouvé de grands obstacles, qu'ils auront surmontés par des prodiges d'habileté et de courage.

L'espace de deux années, que les Phéniciens employèrent pour effectuer le tour de l'Afrique jusqu'à l'entrée du détroit de Gibraltar, serait, sans doute, un terme un peu long pour nos vaisseaux modernes; mais il ne le paraîtra pas trop, si l'on se reporte à l'époque où ce voyage a été exécuté, et aux difficultés de tous genres que durent rencontrer sur leur route des navigateurs qui erraient un peu à l'aventure dans des mers inconnues, sans avoir à leur disposition ni la boussole, ni ces autres secours que les perfectionnements de l'art nautique offrent en foule à nos marins. D'ailleurs, il faut se rappeler que, suivant le témoignage exprès d'Hérodote, ces Phéniciens, ayant besoin, dans une si longue traversée, de renouveler leurs provisions de bouche, s'arrêtèrent, à plusieurs reprises, sur la côte d'Afrique, le temps nécessaire pour semer des grains et en faire la récolte.

Une objection qui a été faite contre l'authenticité de cette narration a pour objet les mots de *printemps* et d'*automne* employés dans le texte d'Hérodote. On a fait observer que, dans

l'hémisphère austral, les saisons ne correspondent nullement avec celles de l'hémisphère opposé; que, par conséquent, le faussaire maladroit qui avait forgé le récit de cette expédition s'est trahi lui-même par un trait d'ignorance grossière. Je répondrai que, dans le texte de l'historien grec, les mots *printemps, automne,* doivent se prendre, non pas dans une signification absolue, mais dans un sens relatif. Qu'ils expriment les saisons qui, dans l'hémisphère austral, correspondent au printemps et à l'automne de l'hémisphère septentrional, et qu'ils indiquent seulement les époques de l'année où, dans ces contrées, on faisait les semailles et la moisson. La sécheresse du récit des navigateurs phéniciens ne saurait former une preuve sérieuse contre la vérité de l'expédition. D'abord, nous n'avons pas sous les yeux le journal de cette entreprise, et l'on pourrait même croire, avec quelque vraisemblance, qu'il ne fut jamais publié. Nous ne savons rien à cet égard, si ce n'est le fait lui-même, tel que le père de l'histoire grecque l'avait appris en Égypte, probablement de la bouche d'hommes bien instruits. Il est donc peu étonnant que le récit de cette expépédition se réduise à une narration sèche et, en apparence, peu instructive. Mais, d'ailleurs, cette sécheresse même, cette disette de renseignements curieux dépose en faveur de l'authenticité de cette histoire. Si un faussaire avait imaginé un voyage fabuleux, il n'aurait pas manqué d'embellir son roman de mille aventures merveilleuses, de circonstances piquantes, qui auraient été capables d'exciter au plus haut point la curiosité des lecteurs. Il n'y a que la vérité qui puisse se passer de ces ornements, et qui se contente d'exposer les faits dans toute leur simplicité.

En second lieu, les expéditions maritimes que faisaient les anciens ne ressemblaient guère à ces expéditions scientifiques

qui ont lieu de nos jours, et auxquelles on adjoint des naturalistes, des physiciens, chargés de faire pendant la traversée des observations de tout genre. Un pilote phénicien avait été chargé de chercher la solution d'un problème de géographie de la plus haute importance; là se bornait sa mission, et probablement il ne s'occupa que de remplir avec courage et intelligence la tâche difficile qui lui avait été imposée. Peut-être cet homme, profondément versé dans toutes les branches de connaissances que sa profession réclamait, ne possédait pas d'autres talents, et était peu en état de recueillir, sur d'autres objets, des observations instructives.

Du reste, on peut voir, sur cette matière, les discussions solides que le major Rennell [1] opposa aux arguments employés par M. Gosselin pour combattre la réalité de la navigation des Phéniciens autour de l'Afrique.

On s'est demandé comment, si le voyage autour de l'Afrique avait été réellement effectué par les Phéniciens, les philosophes de l'école d'Alexandrie auraient osé rejeter entièrement ce récit, et admettre une zone de terre qui, enfermant au midi l'océan Indien, allait rejoindre l'Afrique. Une pareille objection prouve seulement que l'on n'a pas assez refléchi sur le caractère de l'esprit humain. Combien de fois n'est-il pas arrivé, surtout en géographie, que la science systématique, non-seulement a empêché les progrès de la science positive, mais l'a fait même rétrograder d'une manière étonnante. Qu'on se représente Hipparque, Ératosthènes, ou tel autre savant de l'école d'Alexandrie ayant travaillé une partie de sa vie pour former un système de géographie bien complet, bien lié, bien coordonné dans toutes ses parties, et qui aura mérité à son auteur la plus éclatante réputation; que, dans ces circonstances, la relation d'un pilote malencontreux

[1] *Geographical system of Herodotus*, p. 672 et suiv.

soit mise sous les yeux de notre écrivain, et lui prouve la fausseté de plusieurs hypothèses brillantes qui lui semblaient d'autant plus inattaquables, qu'elles étaient le fruit de longues recherches et de profondes méditations, ce géographe ira-t-il, sur la foi d'un seul témoin, renverser de ses propres mains l'édifice de sa gloire et avouer qu'il a été la dupe d'une illusion entière. Il est plus probable qu'il mettra de côté cette relation importune, qu'il s'efforcera de la laisser dans l'oubli ou d'en démontrer la fausseté; et il n'en persistera pas moins à soutenir ses hypothèses qui, étayées d'un si grand nom, se propageront de siècle en siècle, et seront reçues comme des vérités incontestables, jusqu'au moment où des découvertes authentiques et bien constatées feront crouler de fond en comble cet échafaudage élevé par l'esprit et l'érudition.

De nos jours encore, n'avons-nous pas vu des hommes du plus grand mérite refuser constamment d'admettre des faits qui étaient appuyés sur des témoignages nombreux et irrécusables? Nous le savons tous, c'est seulement en l'année 1807 que des savants distingués ont cru à la réalité des pluies de pierres; et cependant les histoires de tous les peuples anciens et modernes faisaient mention d'aérolithes, et donnaient sur la chute de ces pierres atmosphériques des détails tellement circonstanciés, qu'il n'y avait peut-être qu'un peu de prévention qui pût faire rejeter des témoignages aussi positifs.

Un habile navigateur parcourant les mers de la Tartarie, et n'ayant pas rencontré sur sa route les grandes îles de Ieso, de la Compagnie, des États, conclut, un peu légèrement, que ces terres n'existaient pas; et cependant d'autres voyageurs, tels que Lapeyrouse et Broughton, etc. ont reconnu toutes ces îles et ont confirmé les assertions des Japonais et les découvertes du vaisseau hollandais *le Castricum*.

Ces exemples, auxquels on pourrait facilement en ajouter un plus grand nombre, que fournirait l'histoire des différents siècles, suffisent pour expliquer comment une relation d'un pilote inconnu, relation dont l'original ne se trouvait nulle part, et qui n'était mentionnée qu'en peu de lignes dans un passage d'Hérodote, avait pu être repoussée comme fabuleuse, et n'avoir apporté aucune modification dans les systèmes des géographes de l'école d'Alexandrie.

Pour résumer en deux mots mon opinion, je crois que le voyage autour de l'Afrique a été exécuté par les Phéniciens; mais peut-être n'a-t-il été fait qu'une fois. Il est probable que cette navigation, réalisée avec tant de bonheur par le pilote phénicien aux gages du roi Néchos, avait été précédée de plusieurs tentatives infructueuses. Peut-être, depuis cette époque, des patrons de navires essayèrent-ils de suivre les traces de leur prédécesseur et de partager avec lui la gloire d'une entreprise si aventureuse; peut-être les difficultés sans nombre que les voyageurs rencontrèrent dans cette longue carrière firent-ils abandonner entièrement un projet hasardeux, dont les avantages n'étaient point en proportion des périls dont la route était semée.

On peut supposer que les habitants de Gadès, ces navigateurs intrépides, ne furent pas les derniers à se lancer dans la carrière qu'avaient ouverte les fondateurs de cette colonie importante; que des tentatives sur lesquelles l'histoire a gardé le silence furent faites à plusieurs reprises pour reprendre, dans une direction opposée, la route du pilote Phénicien. Nous ignorons absolument quel fut le résultat de ces voyages, mais ce fait expliquerait naturellement comment on put trouver dans la mer Rouge une proue de vaisseau qui fut reconnue pour avoir appartenu à un bâtiment de Gadès. C'est ainsi que,

suivant le témoignage d'un savant historien arabe, on rencontra sur la Méditerranée, aux environs de l'île de Crète, les débris d'un vaisseau de la mer Rouge [1].

Mais, dira-t-on, si les Phéniciens avaient réellement exploré, tant à l'orient qu'à l'occident, une partie des côtes du continent de l'Afrique, comment les Carthaginois, qui avaient hérité des connaissances scientifiques et continué les plans de leur métropole, n'avaient-ils poussé leurs reconnaissances sur le littoral de cette partie du globe qu'à une bien faible distance, s'il est vrai, comme l'a pensé un savant illustre, M. Gosselin, que les découvertes consignées dans le périple d'Hannon ne se soient pas étendues au delà du cap Nun, sur la côte du royaume de Maroc. En supposant que le fait soit incontestable, on pourrait répondre, d'abord, que l'expédition entreprise par Hannon avait pour objet de fonder des colonies, et non d'établir des comptoirs pour le commerce.

Il est peu probable que les Carthaginois eussent voulu isoler entièrement leurs colons, en les jetant fort loin sur une côte barbare, au milieu de nations sauvages, et sans qu'ils fussent à portée d'obtenir, en cas de danger, aucun secours de la métropole ou des autres colons qu'elle avait placés, par échelons, le long des côtes de la Méditerranée, jusqu'au détroit de Gibraltar. Si le voyage d'Hannon avait eu un but commercial, il est fort douteux que les Carthaginois en eussent fait suspendre le récit dans un des principaux temples de leur ville. Ces hommes, si jaloux de dérober aux autres nations la connaissance des sources où ils puisaient leurs richesses prodigieuses, se seraient bien gardés de révéler les lieux où se trouvaient placés leurs comptoirs, et dans lesquels ils allaient échanger leurs marchandises contre la poudre d'or et les autres denrées

[1] *Moroudj*, t. I, fol. 71, verso.

précieuses de l'Afrique. On peut donc croire que ces marchands avides ne se bornaient pas à trafiquer sur les côtes orientales de la Mauritanie, mais qu'ils s'avançaient bien plus loin, vers le midi, dans des parages qui offraient à leur cupidité toutes les chances d'un négoce prodigieusement lucratif. Et, en effet, si l'on admet que les Phéniciens et les Carthaginois aient étendu leurs relations commerciales, vers le midi, au delà de ce qui compose aujourd'hui l'empire du Maroc, ils n'ont pas dû s'arrêter sur les côtes désertes, bordées de rochers, inhospitalières, qui se prolongent dans cette direction à une très-grande distance, et qui, offrant partout des dangers presque inévitables, ne présentaient à l'avidité commerciale aucun appât, aucun dédommagement. Il est donc à présumer que les Phéniciens et les Carthaginois, évitant ces malheureux rivages, tenaient, autant qu'ils le pouvaient, la pleine mer, et ne s'arrêtaient, pour établir des relations mercantiles, que dans des contrées où ils pouvaient trouver, avec un accueil moins sauvage, l'or, l'ivoire et les autres denrées précieuses qui devaient payer les fatigues d'une longue et pénible navigation.

D'un autre côté, ces mêmes Carthaginois se trouvaient dans une position beaucoup plus favorable que les Phéniciens, et avaient moins besoin que ces derniers de se livrer à de longues excursions sur les rivages de l'Afrique. Établis dans cette partie du globe, où ils possédaient une puissance imposante, alliés avec les rois Numides et Gétules, ils ava ent tous les moyens d'entretenir avec le centre de ce continent un commerce considérable. Probablement à cette époque, comme aujourd'hui, de nombreuses caravanes traversaient le grand désert et allaient, sur les bords du Niger, chercher l'or en poudre, les esclaves, l'ivoire et les autres produits que Carthage versait ensuite dans les marchés de l'Europe.

D'ailleurs, pour ce qui concerne l'ivoire, les Carthaginois n'étaient pas toujours obligés d'aller chercher cette denrée précieuse au delà du désert de Sahara. Le nord de l'Afrique était, à cette époque, peuplé d'une multitude d'éléphants [1].

Je sais que cette assertion paraîtra, au premier coup d'œil, peu vraisemblable, et qu'elle choque les idées que l'on s'est formées, et peut-être avec raison, sur les lieux qu'habite cet énorme quadrupède; mais l'état actuel des lieux ne prouve rien pour ce qui existait il y a deux mille ans. Il est certain que, partout les animaux sauvages fuient le voisinage de l'homme qui, leur faisant une guerre acharnée, incendiant ou abattant peu à peu les forêts où ils trouvaient un asile sûr, les force de se retirer au loin et d'aller gagner des régions écartées et impraticables. Le tigre lui-même, malgré sa force prodigieuse et sa soif insatiable de carnage, n'a-t-il pas successivement abandonné les provinces les plus fertiles de l'Inde, pour se confiner presque exclusivement dans les bois immenses qui bordent les embouchures du Gange. Le crocodile et l'hippopotame ne se retrouvent plus aujourd'hui dans la basse Égypte; non, comme l'assurent les Arabes et comme l'a pensé le crédule Vansleb, parce qu'un talisman ne permet pas à ces animaux de dépasser le Caire, mais parce que la navigation très-active qui a lieu sur les divers bras du fleuve effraye ces monstres aquatiques, et ne leur laisse pas la sécurité ni le repos dont ils ont besoin.

Dans l'Europe même, l'urochs, qui jadis peuplait les forêts du nord, est aujourd'hui tellement rare, que la race de cet

[1] Je dois rappeler que ce mémoire fut lu à l'Académie, il y a bien des années. Depuis cette époque, plusieurs personnes ont admis l'existence ancienne des éléphants dans l'Afrique septentrionale. Je crois devoir reproduire ici mon travail sans y faire aucun changement.

animal peut être regardée comme presque détruite, et ne se trouve guère que dans les grands bois de la Lithuanie.

Mais, pour revenir aux éléphants, il paraît certain que ce monstrueux quadrupède se trouvait jadis en très-grand nombre dans cette partie de l'Afrique qui se prolonge d'orient en occident, au nord du désert de Sahara, et jusqu'à la mer Atlantique. Pour en être convaincu, il suffirait de se représenter la quantité immense d'éléphants que les Carthaginois et les rois de Numidie employaient à la guerre. Appien, écrivant la topographie de Carthage [1], assure que, sous les murailles de cette ville, étaient pratiquées de larges chambres voûtées qui renfermaient trois cents éléphants. Annibal, partant pour la guerre d'Italie, emmena avec lui un grand nombre de ces animaux, après en avoir laissé vingt et un à son frère Asdrubal, chargé de la défense de l'Espagne. Ce général en avait cent quarante lorsqu'il fut défait par Scipion dans une grande bataille [2]. Le même Asdrubal, dans son expédition d'Italie, conduisait une multitude d'éléphants. Les Carthaginois en donnèrent sept à Magon, lorsqu'ils l'envoyèrent en Ligurie pour y opérer une diversion [3]. On en comptait quatre-vingts dans l'armée d'Annibal, à la bataille de Zama [4]. Jugurtha, dans un combat qu'il livra à Métellus, perdit quarante-quatre éléphants, dont quatre furent tués et quarante pris [5]. Dans la guerre terrible que les Carthaginois eurent à soutenir contre leurs mercenaires, Hannon avait dans son armée une centaine d'éléphants [6]. Je pourrais facilement citer ici d'autres exemples qui attesteraient que les éléphants étaient réunis en grand nombre dans les camps des Carthaginois et des princes d'Afrique. Or,

[1] *De bellis Punicis*, t. I, p. 96.
[2] Appian, t. II, p. 13.
[3] *Idem*, t. II, p. 10.
[4] *Idem*, t. II, p. 34.
[5] Sallust. *Bell. Jugurth.* cap. LIII.
[6] *Polybii Histor.* lib. I, 74, t. I, p. 182.

peut-on raisonnablement supposer que l'on eût, à tant de reprises, rassemblé de si grands troupeaux de ces animaux, s'il eût fallu les aller chercher au delà du Sahara et leur faire traverser dans toute sa longueur cette immense mer de sable. D'ailleurs, on peut citer des faits décisifs qui prouvent d'une manière formelle que l'on n'avait pas besoin d'aller à de si grandes distances pour rencontrer des troupeaux d'éléphants. Lorsque les Carthaginois eurent appris les préparatifs que Scipion faisait en Sicile pour passer de là en Afrique[1], ils envoyèrent Asdrubal, fils de Giscon, à la chasse des éléphants. Ce général exécuta heureusement sa mission et ramena avec lui un grand nombre de ces animaux. De retour à Carthage, il eut le temps de lever une armée considérable, d'organiser avec le plus grand soin tout ce qui était nécessaire pour la défense de sa patrie; et tout cela était terminé avant que Scipion, ce général si actif, eût débarqué sur le territoire soumis aux Carthaginois. Il est donc clair que, dans cette circonstance, Annibal ne s'était pas avancé jusqu'à Bournou ou aux rives du Niger, et qu'il avait dû trouver des éléphants à quelques journées seulement au midi de Carthage. D'ailleurs, il ne serait guère possible de conduire ces grands animaux au travers d'un désert aussi étendu que celui de Sahara. L'éléphant a besoin, pour sa consommation journalière, d'une énorme quantité de nourriture végétale; il est obligé, pour se défendre contre la piqûre des mouches, de se rouler perpétuellement dans l'eau et dans la vase; comment pourrait-il franchir cet océan de sables, qui n'offre pas un arbre, pas un brin d'herbe, et où l'on ne rencontre de l'eau qu'à des distances de plusieurs journées de marche. Enfin, des témoignages positifs viennent, à cet égard, confirmer pleinement mes conjectures. Strabon nous

[1] Appian, t. II, p. 9, 10.

apprend que la Mauritanie Tingitane nourrissait beaucoup d'éléphants [1]. Au rapport de Pline, dans le voisinage de la ville de Sala régnait un désert qui était fréquenté par de nombreux troupeaux d'éléphants [2]; il ajoute que les forêts qui bornaient le mont Atlas étaient remplies d'éléphants et de bêtes sauvages de toute espèce [3]; que la partie orientale de la Mauritanie renfermait beaucoup d'éléphants [4]; enfin, il atteste qu'au midi de la petite Syrte se prolongeaient de vastes déserts qui fourmillaient d'éléphants [5]. Ces passages prouvent clairement que, dans ces temps reculés, les éléphants se trouvaient, non-seulement isolés, mais en nombreux troupeaux, dans les contrées sablonneuses et les forêts qui bornaient la Numidie et la Gétulie.

Mais il se présente ici une question. Les caravanes qui, à des époques reculées, traversaient en différentes directions les déserts de l'Afrique, avaient-elles à leur disposition le puissant moyen de communication qui existe aujourd'hui dans ces contrées, je veux dire le chameau.

Dans un mémoire lu dans le sein de l'Académie, et qui a depuis été livré à l'impression, un naturaliste fort instruit, M. Dumoulin a cherché à prouver que le chameau n'est point originaire de l'Afrique, et n'y a été amené que par les tribus arabes qui sont venues, à diverses époques, s'établir dans cette partie du monde. Les arguments employés par l'auteur, quoique mis en œuvre avec beaucoup de sagacité et d'érudition, ne m'ont jamais paru concluants, et je me suis toujours proposé, lorsque l'occasion s'en présenterait, de réfuter une opinion que je suis loin de partager.

[1] *Geographia*, lib. XVII, p. 827.
[2] *Histor. natur.* lib. V, cap. 1, t. II, p. 254.
[3] *Ibid.* p. 262.
[4] *Ibid.* p. 264.
[5] *Ibid.* p. 285.

On ne peut nier, car la chose est trop évidente, que le chameau, dès les plus anciens temps du monde, n'ait habité l'Arabie. Cet utile animal, si remarquable par sa force, sa sobriété, son aptitude à supporter la soif et à se contenter d'une chétive nourriture, a été donné par une providence bienfaisante aux habitants du désert, afin de les mettre en état de franchir sans peine ces mers de sable, qui, sans cet utile secours, offriraient à l'homme des barrières impénétrables.

Sans doute, c'est en Arabie que les peuples de l'Europe ont été chercher le chameau; car le nom qu'il porte dans les dialectes sémitiques a passé sans altération dans la langue des Grecs, dans celle des Romains, et dans les idiomes de toutes les nations de l'Europe.

Mais doit-on conclure de ces faits indubitables que la nature n'ait pas placé le chameau chez d'autres peuples qui, habitant des régions aussi brûlantes que l'Arabie, couvertes également de sables arides et d'une immense étendue, auraient été réduits à une position bien pénible, s'ils n'avaient trouvé dans un pareil animal un secours aussi précieux qu'indispensable. Or, je le demande, les tribus nomades de l'Afrique ne se trouvaient-elles point, à un plus haut point encore que celles de l'Arabie, exposées mille fois à périr de soif en s'engageant dans les plaines sans limites du Saharah, qui surpassent de beaucoup en longueur et en largeur les plus vastes déserts de l'Asie. On peut donc croire que la Providence aura, dès l'origine du monde, placé le chameau où il devait être plus que partout ailleurs un trésor inappréciable. Comme, pour ces ces temps reculés, nous manquons de témoignages historiques, on peut au moins faire valoir en faveur de l'opinion que je soutiens une preuve qui, pour être indirecte, n'en est pas moins d'une grande force.

Dans les différents dialectes de la langue berbère, trois mots différents désignent le chameau, soit qu'ils expriment la même espèces ou diverses variétés. Or, ces trois mots, savoir : *aram, amarot*, *elghoum*, appartiennent tous à l'idiome de ces contrées, et pas un seul ne présente une physionomie arabe ou phénicienne; or, si les Numides et les Gétules avaient reçu le chameau de l'Asie, ils auraient sans doute, à l'exemple de tant d'autres peuples, adopté la dénomination en usage dans les langages sémitiques. D'un autre côté, dès les plus anciens temps historiques, nous trouvons le chameau en Égypte. Lorsque le patriarche Abraham fit un voyage dans cette contrée, il reçut du roi des présents considérables qui consistaient, dit Moïse[1], en bestiaux, en troupeaux, en esclaves mâles et femelles, en ânes, ânesses et chameaux. Les marchands madianites qui achetèrent Joseph et l'amenèrent en Égypte[2], conduisaient avec eux une troupe de chameaux chargés de marchandises précieuses. Parmi les plaies terribles qui affligèrent l'Égypte, en punition de l'obstination du roi, une maladie contagieuse attaqua les troupeaux, les bestiaux, les ânes, les chevaux, les chameaux[3]. Dans un passage de la Genèse[4], nous lisons que les Égyptiens, pressés par la disette, se rendirent auprès de Joseph pour acheter du grain; qu'après avoir donné ce qu'ils avaient d'argent, ils offrirent leur bétail מִקְנֵיהֶם, et puis leurs terres, et enfin leurs personnes. Or, le mot מִקְנֶה, qui est employé ici, désigne les troupeaux de toute espèce, parmi lesquels sont évidemment compris les chameaux; car nous voyons dans l'Exode que ces animaux faisaient partie des richesses des Égyptiens. Une ville d'Égypte se nommait Καμήλων τεῖχος,

[1] Genèse, chap. XII, v. 16.
[2] *Ibid.* chap. XXXVII, v. 25.
[3] Exode, chap. IX, v. 3.
[4] Chap. XLVII, v. 17.

c'est-à-dire *le mur des chameaux*. Elle fut inutilement assiégée par Perdiccas[1].

Mais il est bon d'observer que, dans ces temps reculés, le chameau n'était sans doute pas aussi multiplié qu'il l'est de nos jours; on ne l'employait que pour traverser des déserts d'une étendue considérable. Pour des trajets moins longs, on se servait de préférence des ânes, dont l'usage, encore aujourd'hui, est bien plus généralement répandu que dans nos contrées. Ainsi, le serviteur d'Abraham, partant pour la Chaldée, conduit avec soi dix chameaux; mais Abraham lui-même, se rendant au lieu où il devait immoler son fils, ne mène avec soi qu'un âne. C'est ce même animal qui servit de monture et de bête de somme aux fils de Jacob, lorsqu'à deux reprises ils allèrent en Égypte pour y acheter du blé.

Quant à l'Égypte, une raison physique devait empêcher que le chameau n'y fût d'une aussi grande utilité, et, par suite, aussi multiplié que dans l'Arabie. On sait que cet animal est fait pour les déserts, qu'il ne marche d'un pas ferme que sur des sables bien secs, et que, sur un sol humide, il glisse, chancelle et tombe continuellement; or, la vallée du Nil étant, pendant une bonne partie de l'année, couverte des eaux de ce fleuve, le pays étant d'ailleurs coupé de canaux, de lacs et de marais, le chameau ne pouvait être là que d'une nécessité secondaire. En outre, et l'histoire nous l'atteste, les voyages qui se faisaient en Égypte, d'une province ou d'une ville à une autre, avaient lieu presque toujours par la voie du Nil. D'ailleurs, il est probable que, chez le peuple égyptien, des idées religieuses repoussaient l'emploi de cet animal; mais on peut croire que, dès les temps les plus anciens, des caravanes traversaient, comme aujourd'hui, les déserts d'Afrique, et venaient apporter

[1] Diodori Siculi *Biblioth. historica*, lib. XVIII; cap. XXXIII; t. VIII, p. 86.

en Égypte de la poudre d'or, des dents d'éléphants et d'autres marchandises précieuses. Or, si ces caravanes existaient, il est à croire qu'elles se servaient du chameau, sans lequel le passage de ces immenses solitudes serait à peu près impraticable.

Lorsque les Égyptiens, sous le règne des Ptolémées, ouvrirent une route directe au travers du désert, depuis Coptos jusqu'à Bérénice [1], ils employèrent constamment le chameau, comme le seul animal qui pût soutenir ces longues et pénibles marches sans périr de soif ni de fatigue. Les Égyptiens qui allaient dans le désert de Sceté recueillir le natron des lacs, conduisaient avec eux un nombre plus ou moins grand de chameaux. Lorsque saint Antoine eut établi sa demeure dans les solitudes de la Thébaïde, le diacre Baisan avait acheté des chameaux, dont il se servait pour conduire les fidèles qui désiraient aller s'édifier quelques moments dans la société de ce célèbre anachorète [2]. Le même saint, ayant voulu aller visiter les solitaires qui habitaient près des bords du Nil, partit de son monastère, conduisant avec lui un chameau chargé d'eau et de pains, attendu qu'il fallait traverser un désert aride, où l'on ne trouvait rien des choses nécessaires à la vie [3]. Nous lisons, dans les *Apophtegmata Patrum* [4], qu'un chamelier se présenta à la cellule de saint Jean le Nain, afin d'emporter son bagage.

Les écrivains Coptes font continuellement mention de chameaux, soit isolés, soit réunis en troupeaux, ce qui prouve que cet animal était assez commun en Égypte. Or, à cette époque, aucune tribu arabe n'était venue s'établir ni en Égypte,

[1] Plinii *Histor. natur.* lib. VI, cap. XXVI, t. II, p. 40.

[2] *S. Hilarionis vita*, ap. *Vitæ patrum*, p. 82.

[3] *Vitæ patrum*, p. 49.

[4] *Monumenta ecclesiæ Græcæ*, ed. Coteler. t. I, p. 479.

ni en Afrique. Ces nomades n'ont commencé à se fixer dans ces régions qu'au moment où elles passèrent sous le joug des musulmans.

Mais, dit-on, le chameau n'est point nommé par Strabon, par Pline, au nombre des animaux qui habitaient l'Afrique. Je répondrai que le chameau était peut-être élevé avec un soin exclusif par les tribus errantes qui occupaient les provinces centrales de l'Afrique, et qui, sans doute, servaient alors d'intermédiaires pour le commerce que les Carthaginois entretenaient avec les nations plus méridionales, lesquelles, de tous temps, ont fourni aux autres peuples l'or en poudre, l'ivoire, et autres denrées précieuses. Quant aux nomades, qui s'occupaient peu de l'agriculture et encore moins du négoce, qui possédaient une race de chevaux excellents, accoutumés à se nourrir d'herbe seulement et à supporter longtemps la soif, le chameau ne devait pas leur être d'une nécessité indispensable; mais est-il bien certain qu'ils ne le connussent pas? Dans la guerre contre Jugurtha, Metellus, voulant aller assiéger la forteresse de *Thala,* qui était située à une grande distance, et à laquelle on ne pouvait arriver qu'en traversant un vaste désert complétement aride[1], rassembla dans les campagnes le plus qu'il put d'animaux domestiques (*domiti pecoris*), et les chargea d'outres et d'autres vases destinés à contenir l'eau et les vivres nécessaires pour l'armée romaine. Or, que faut-il entendre par le mot *domitum pecus?* Ce ne sont point, sans doute, les moutons, les chèvres, peut-être pas non plus les bœufs, que l'on emploie plutôt comme bêtes de trait que comme bêtes de somme; qui, d'ailleurs, n'auraient pu être d'usage pour une marche où la célérité était absolument nécessaire, puisque l'on voulait surprendre l'ennemi. On peut donc croire, avec assez de vraisem-

[1] *De bello Jugurtino,* cap. 75.

blance, que le mot *pecus* comprend ici les chevaux, les ânes et les chameaux. Quant à cette objection, que les auteurs de l'antiquité, lorsqu'ils passent en revue les animaux que nourrissait l'Afrique, ne parlent point du chameau, elle est, je crois, plus spécieuse que solide. Était-il bien nécessaire que ces historiens et ces géographes, qui avaient, en traitant de l'Asie, nommé et décrit le chameau en fissent une nouvelle mention à l'occasion de l'Afrique, tandis qu'ils n'avaient aucun renseignement nouveau à donner sur cet animal si connu? En second lieu, est-il bien vrai qu'ils ne le désignent pas, au moins implicitement? Hérodote[1], décrivant la Libye, et après avoir nommé plusieurs des animaux sauvages auxquels cette contrée donnait naissance, atteste expressément que l'on y rencontrait tous les animaux connus ailleurs, à l'exception du cerf et du sanglier. Il est facile de présumer que le chameau se trouve compris dans cette réunion d'animaux, que l'historien grec n'a pas cru devoir détailler, de peur d'allonger sans utilité sa narration.

Pendant la guerre d'Afrique, César s'empara de vingt-deux chameaux qui appartenaient au roi Juba[2].

Un voyageur judicieux, Morgan, auquel nous devons un bon ouvrage sur le nord de l'Afrique, remarque, au sujet de ce passage d'Hirtius, que vingt-deux chameaux sont bien peu de chose, et qu'un riche Arabe, de nos jours, en possède un plus grand nombre qu'un roi de Mauritanie. Mais il faut observer d'abord que, dans la guerre dont il s'agit, Juba n'était point un prince au milieu de ses états, organisant à loisir ses moyens de défense et de transport, mais un simple auxiliaire, dans une cause qui lui était, sinon indifférente, du moins

[1] *Histor.* lib. IV, cap. CXCII, t. II, p. 623.

[2] *De bello Africano*, cap. LXVIII, p. 913, ed. Oudendorp.

étrangère. En second lieu, rien n'indique que les vingt-deux chameaux enlevés par César composassent la totalité de ceux qui se trouvaient réunis dans le camp de Juba ; une division ne forme pas une armée [1].

Un comte de la province d'Afrique, appelé pour repousser l'incursion des Austuriens, déclara qu'il ne marcherait pas si on ne lui fournissait un nombre de quatre mille chameaux pour porter l'eau et les autres provisions nécessaires à la subsistance de l'armée. Les habitants de Leptis alléguèrent pour excuse qu'ils avaient été pillés et brûlés par l'ennemi. Mais il fallait qu'à cette époque les chameaux fussent bien communs dans l'Afrique, pour que l'on pût, sur un seul point, se flatter d'en réunir une telle quantité, surtout lorsqu'on se trouvait en guerre avec les nations nomades, qui devaient en nourrir plus que le reste du pays. Le corps du rebelle Firmus fut emporté sur un chameau [2].

Chez les Maures, dit Procope [3], ce sont les femmes qui ont soin de la nourriture du chameau. Le même historien nous apprend que les Maures, dans leurs guerres contre les Vandales et ensuite contre les Romains, plaçaient devant leurs corps d'armées un rempart composé de chameaux, qui étaient rangés sur douze de profondeur, et qui mettaient facilement le désordre dans la cavalerie ennemie [4].

Aujourd'hui, comme on sait, les Arabes, les Ababdés et autres nomades d'Afrique élèvent un grand nombre de chameaux. Toutefois, il est des portions de ce continent qui ne sont point favorables à la production de cet animal.

« Les Arabes du côté du levant, dit Peyssonnel [5], ont des cha-

[1] *Ammiani Marcellini historia*, l. XXVIII, cap. VI, p. 439, ed. Ernesti.

[2] *Ibid.* lib. XXIX, cap. V, p. 472.

[3] *De bello Vandalico*, p. 259

[4] *Ibid.* p. 198, 259.

[5] *Voyage*, t. I, p. 220.

meaux; mais ceux du côté du nord n'en peuvent point élever, à cause des froids et de la rudesse des montagnes qu'ils habitent. » D'ailleurs, il est un animal qui, dans ce pays, le dispute, pour l'utilité, au chameau; c'est l'âne. M. de Chabrol [1] atteste que les ânes, dans le désert, résistent mieux à la fatigue que les chameaux. On peut voir, à ce sujet, les détails que donne M. Mollien [2].

[1] *Essai sur les mœurs de l'Égypte*, p. 425. — [2] *Voyage dans l'intérieur de l'Afrique*, t. I, p. 149 et suiv.

EXAMEN CRITIQUE

DE

LA VIE DE SAINT LOUIS

PAR GEOFFROY DE BEAULIEU,

PAR M. NATALIS DE WAILLY.

Lu le 19 janvier 1844.

La vie de saint Louis, par Geoffroy de Beaulieu, est-elle un ouvrage authentique et pur de toute interpolation? L'auteur de cet ouvrage est-il digne de foi, par son caractère et par ses récits? Telles sont les deux questions que je me propose d'examiner dans ce mémoire. Un de nos savants confrères les a récemment discutées devant l'Académie, et si j'entreprends de les traiter après lui, c'est qu'il me paraît difficile d'admettre sur ces deux points les conclusions qu'il a cru devoir adopter. L'Académie, qui a écouté ses raisonnements avec un vif intérêt, consentira, je l'espère, par esprit d'équité, à m'accorder, à mon tour, sa bienveillante attention. Je n'en abuserai pas longtemps, car je me renfermerai dans les limites fort étroites de mon sujet, sans me mêler à la discussion qui s'agite relativement au cœur de saint Louis : le seul but que je me propose,

c'est de rendre au texte et au caractère de Geoffroy de Beaulieu l'autorité qui leur est due.

La partie la plus considérable de ce texte n'a pas été atteinte par les critiques de notre savant confrère; c'est seulement contre l'authenticité des huit derniers chapitres qu'il a élevé des doutes [1]. Arrivé à cette partie de l'ouvrage, il n'a plus reconnu le style de Geoffroy de Beaulieu ; il a vu paraître pour la première fois les titres de *saint* et de *bienheureux*, qui n'avaient pas été accordés à Louis IX dans les chapitres précédents, et il a reconnu à ce caractère un écrivain postérieur à la canonisation du saint roi.

J'admettrai un instant cette hypothèse pour en examiner les conséquences. La première chose qui me frappe, c'est qu'il ne s'agirait pas ici d'une addition innocente, faite à bonne intention par un continuateur officieux. Ces derniers chapitres ont été écrits ou par Geoffroy de Beaulieu ou par un faussaire qui a usurpé à la fois la plume et le nom du confesseur de saint Louis. En effet, ce n'est pas un continuateur, c'est bien Geoffroy de Beaulieu qui parle au chapitre XLVI de la mission que Philippe III avait dû lui confier. « Aussitôt après la mort du roi, dit-il, nous avons dû, par l'ordre de son fils, rappor-

[1] C'était, du moins, ce que j'avais cru entendre lorsque notre confrère lut son mémoire à l'Académie ; mais, depuis, il l'a fait imprimer dans le numéro 96 du journal l'Institut, en y ajoutant, sous forme de notes, quelques explications nouvelles ; et je vois dans une de ces notes que, suivant lui, on a pu juger à propos de coudre à l'ouvrage de Geoffroy de Beaulieu un préambule, et d'y joindre une conclusion. Ce préambule de Geoffroy embrasserait, dit-il, les cinq premiers chapitres; la conclusion, les dix derniers. Je ferai observer en passant que le mot *dix* est inexact, et qu'il faudrait y substituer le mot *huit:* car notre confrère reconnaît ailleurs l'authenticité du chapitre qui renferme le récit de la mort de saint Louis; or, ce chapitre est le quarante-quatrième et non le quarante-deuxième, comme je le trouve imprimé aussi par erreur dans le journal cité plus haut. Quant à l'opinion nouvellement émise par notre confrère sur l'authenticité des cinq premiers chapitres, j'aurai occasion d'y revenir dans la suite de ce mémoire.

ter en France ses ossements sacrés [1]. » C'est encore Geoffroy de Beaulieu qui parle au chapitre suivant de son passage à Palerme et de sa visite à l'abbaye de Monréale, *dictam abbatiam visitavimus*. Il faut donc nécessairement admettre que ces lignes ont été écrites par lui, ou qu'elles sont l'ouvrage d'un faussaire; et comme on ne se décide pas à commettre un faux sans y être poussé par un motif puissant, il faudrait, pour justifier cette accusation, montrer pourquoi le faux a été commis, quel avantage et quel succès on en pouvait espérer. J'avoue, pour mon compte, qu'après avoir lu attentivement ces deux chapitres, je n'y ai rien découvert qui pût se prêter à cette hypothèse. En effet, sauf la ligne où il est question du cœur de saint Louis, tout y est, comme j'espère le montrer plus tard, parfaitement d'accord avec les autres textes du temps. Or cette ligne, ou plutôt le mot *cor*, qui seul est aujourd'hui controversé, exprimait pour les contemporains une vérité ou une erreur évidente; et tout le monde m'accordera qu'à la fin du XIII^e^ siècle [2] c'eût été perdre son temps que de forger des mensonges sur un fait qui n'était pas douteux alors, quoiqu'il le soit assez de nos jours pour fournir un excellent sujet de mémoire. Ce n'est donc pas sur un point de cette importance qu'un faussaire au-

[1] « Ossa sacra corporis ejus ex voluntate « domini regis Philippi *debuimus nos*, et « quidam alii ad hoc electi, statim post « obitum ejus in Franciam reportare. »

[2] Je dis *à la fin du treizième siècle*, parce que le faux, si c'en était un, ne pourrait guère avoir été commis plus tard. Il existe à la Bibliothèque royale deux manuscrits de l'ouvrage de Geoffroy de Beaulieu; or, le plus ancien doit, si je ne me trompe, être antérieur à l'an 1300. Il est conservé dans le fonds Saint-Germain, sous le numéro 1610, et les savants éditeurs du vingtième volume des Historiens de France, qui l'ont consulté avec beaucoup de fruit pour leur édition de Geoffroy de Beaulieu et de Guillaume de Chartres, l'ont jugé aussi ancien que correct, *perantiquum et optimæ notæ*. On n'a donc pas la ressource de supposer que le mot *cor* ait pu être introduit tardivement dans le texte de Geoffroy de Beaulieu. Notre savant confrère M. Victor le Clerc a bien voulu me suggérer cette observation judicieuse, que j'avais omise, et qui vient à l'appui de mon raisonnement.

rait tenté d'exercer son industrie. Une autre difficulté se présente encore : si les huit derniers chapitres de la vie de saint Louis n'ont été composés qu'après sa canonisation, comment peut-on s'expliquer que l'auteur anonyme de cette continuation la termine en exprimant le vœu que Louis IX soit mis au nombre des saints? Que cette pensée ait pu servir de conclusion à l'ouvrage de Geoffroy de Beaulieu, c'est ce que tout le monde comprend; mais elle devient inexplicable quand il s'agit d'un écrivain qui sait parfaitement que Louis IX a été canonisé, et qui n'en réclame pas moins l'exécution d'un fait dont il a vu l'accomplissement. On est encore, malgré soi, ramené à l'hypothèse d'une fraude dont il est impossible de deviner les motifs. Ainsi, quand on suppose que ces derniers chapitres n'ont pas été composés par Geoffroy de Beaulieu, on tombe dans des difficultés bien plus graves que celles d'où l'on a voulu sortir.

Je passe maintenant à l'examen des objections de notre savant confrère. Est-il donc absolument impossible que le confesseur de Louis IX, témoin pendant vingt ans des vertus éminentes de ce grand roi, témoin surtout de la mort chrétienne qui venait de couronner une si belle vie, ait pu accorder les titres de bienheureux et de saint à ce royal pénitent, qui désormais était dégagé des liens de la chair et du péché? Donner à Louis IX ces titres glorieux, n'était-ce pas se rendre l'écho de la voix du peuple, et répéter ce que proclamait le monde entier? Pourquoi veut-on que le biographe de saint Louis, chargé en quelque sorte de préparer les bases de la canonisation qui devait être bientôt prononcée, se soit abstenu d'appeler bienheureux celui qu'il croyait en possession de la félicité des saints? Cette pensée se rencontre à chaque instant dans les autres parties de l'ouvrage. Au chapitre II, Louis IX est ap-

pelé un martyr et un athlète infatigable, qui a consommé heureusement la fin de sa vie dans le Seigneur[1]; plus loin, son testament est nommé un testament de vie et de paix, un testament confirmé, non par la mort du testateur, mais par la possession de la vie éternelle[2]; enfin, le chapitre XLIV nous le montre transporté dans la joyeuse cour du royaume céleste, régnant perpétuellement avec les élus du Seigneur et jouissant à jamais d'un repos bienheureux[3]. On le voit, Geoffroy de Beaulieu devait nécessairement donner à Louis IX le titre de saint dans un ouvrage qui n'avait d'autre but que de proclamer sa sainteté; et c'est ce qu'il a fait, non-seulement dans les derniers chapitres, mais encore dans les premiers. Je laisserai de côté les épithètes *christianissimus, devotissimus, pius* et *piissimus,* qui se rencontrent fort souvent, pour m'attacher exclusivement aux mots *sanctitas, sanctus* et *beatus.* Je trouve dans le prologue *sanctam conversationem Ludovici;* au chapitre XVIII, *sanctus rex;* au chapitre XX, *meritorum sancti regis declaratio, propter sanctitatem ipsius* et *scientes eum virum justum et sanctum;* au chapitre XXV, *Sarraceni eum sanctissimum reputabant* et *sancti regis meritis;* au chapitre XXXI, *conversatio ejus sancta;* au chapitre XXXVII, *rex sanctus,* et enfin au chapitre XLIV, *beatam vitam suam, actus sanctissimos:* d'où il résulte que, dans la partie non suspecte de son ouvrage, Geoffroy de Beaulieu a employé *sanctitas* et *beatus* une fois, *sanctissimus* deux fois, et *sanctus* sept fois en parlant de Louis IX; en sorte que, si l'on voulait appliquer rigoureusement la règle de critique que je tâche de combattre, il faudrait retrancher, non-seulement la fin de l'ouvrage, mais encore

[1] « Martyr et pugil Domini indefessus « finem vitæ suæ feliciter in Domino con- « summavit. »

[2] « Testamentum, non morte testatoris, « sed immortalis vitæ adeptione firmatum. »

[3] « Translatus ad cœlestis regni jocun- « dam curiam... ubi, cum electis Dei « regnans in perpetuum, beata requie per- « fruitur sine fine. »

le prologue et six autres chapitres portant les numéros XVIII, XX, XXV, XXXI, XXXVII et XLIV. Ce serait là un parti extrême, et j'aimerais mieux, pour mon compte, sacrifier la règle dont il s'agit : règle fort dangereuse, qui condamnerait, avec Geoffroy de Beaulieu, Guillaume de Chartres comme coupable d'avoir employé les mots *sanctitas*, *sanctus* et *sanctissimus* en parlant de Louis IX, mais qui atteindrait aussi, ce qui est bien plus grave, ce texte si important dans la discussion du cœur de saint Louis, ce texte dont on a voulu faire un acte d'accusation contre Geoffroy de Beaulieu, en un mot, la lettre du roi de Navarre : car Thibaud, en parlant de Louis IX, l'appelle son cher seigneur de *sainte mémoire*. Je m'empresse de déclarer que ce passage existe seulement dans la copie de Tillemont; mais je dois faire remarquer, en revanche, que, dans l'autre version, Thibaud parle de la *sainte et dévote fin* du grand roi. On le voit, cet argument est une arme à double tranchant qui blesserait tout le monde, puisqu'en atteignant Geoffroy de Beaulieu elle n'épargnerait ni Guillaume de Chartres ni le roi de Navarre. Il est donc plus prudent de ne pas s'en servir, et de reconnaître que Geoffroy de Beaulieu, au commencement comme à la fin de son ouvrage, a donné à Louis IX l'épithète de *saint*. Ce titre, d'ailleurs, a été accordé même à des personnages qui n'ont jamais été canonisés. Marguerite de Duyn, dont la notice a été publiée par notre savant confrère M. Victor le Clerc, dans le vingtième volume de l'Histoire littéraire, a été qualifiée plus d'une fois dans un ancien manuscrit de *sacrata* et *sancta virgo*[1]; la même notice nous apprend qu'une contemporaine de Marguerite, Béatrix d'Ornacieu, fut aussi saluée du nom de *sainte*[2] par son légendaire, qui fait partager le même honneur à deux

[1] *Hist. littér. de la Fr.* t. XX, p. 312 et 315. (Voy. aussi, p. 792, les titres que des auteurs plus modernes ont accordés à cette religieuse.) — [2] *Ibid.* p. 315.

religieuses dont il ignorait le nom, et dont cependant les restes mortels sont appelés par lui *corps saints* et *saintes reliques* [1]. C'est ainsi encore que Guillaume de Chartres emploie les expressions *sanctæ memoriæ pater noster* [2] en parlant de Geoffroy de Beaulieu, qui lui-même nomme Louis VIII très-chrétien et *très-saint,* dans un passage de son troisième chapitre, où il ajoute que Louis IX ne s'est pas écarté des *saintes* traces de son père, *ab ipsius sanctis vestigiis non declinavit.* Si tous ces détails n'avaient pas échappé à l'attention de notre savant confrère, il aurait compris que Geoffroy de Beaulieu, qui voyait dans Louis IX un saint, et qui se plaisait à lui en donner fort souvent le titre, devait, par le même motif, parler avec vénération des restes mortels de ce roi bienheureux. De là ces expressions de *saintes reliques* et d'*ossements sacrés,* employées pour la première fois à la fin de l'ouvrage, parce qu'il n'y avait pas occasion de s'en servir auparavant, mais amenées d'ailleurs comme une conséquence naturelle de tout ce qui précède, et ne devant exciter aucun soupçon dans la vie de saint Louis, puisque des termes, ou identiques ou équivalents, employés dans une circonstance analogue par le légendaire de Béatrix d'Ornacieu, n'ont donné lieu à aucune observation critique de la part des savants auteurs du vingtième volume de l'Histoire littéraire.

Dans une de ses additions, notre savant confrère me reproche une erreur de fait : « M. de Wailly, dit-il, s'est donné beaucoup de mal pour trouver combien de fois Louis IX était appelé *sanctus rex* dans le corps de l'ouvrage. Je me suis contenté d'objecter l'épithète de *beatus,* qu'on chercherait vainement avant les chapitres controversés. » En examinant dans le

[1] *Hist. littér. de la Fr.* t. XX, p. 318 et 319.

[2] *Recueil des Hist. de Fr.* t. XX, p. 28.

mémoire imprimé le passage auquel cette addition se rapporte, j'ai vu avec étonnement le mot *sanctus* compris avec les mots *catholicus*, *devotus* et *pius*, au nombre des titres donnés à Louis IX dans la partie non suspecte de l'ouvrage de Geoffroy de Beaulieu. J'avais écouté attentivement la lecture de notre confrère, et je n'avais pas entendu que le mot *sanctus* figurât dans cette énumération. L'auteur d'une publication récente, dont j'avais eu connaissance avant de soumettre pour la première fois mon mémoire à l'Académie, ne l'avait pas entendu plus que moi. Voici, en effet, ce qu'on lit dans cette publication : « Depuis le 42ᵉ chapitre [1] jusqu'au 52ᵉ, le style change..... le roi..... appelé toujours dans la première partie *dominus rex*, ou *catholicus*, ou *devotus*, ou *pius*, reçoit alors l'épithète de *beatus*, » etc. Je suis donc persuadé que notre confrère avait oublié de nous lire le mot *sanctus*. Quoi qu'il en soit, cette explication une fois donnée, je me place dans la nouvelle hypothèse que je n'avais pu prévoir, et je me demande pourquoi notre confrère, qui trouve tout naturel que Geoffroy de Beaulieu ait appelé Louis IX *sanctus rex*, s'étonne que le même auteur ait pu parler de *corps saint* et de *saintes reliques*. Sur quel mot porte cette objection, que je lis dans son mémoire imprimé? Sur le mot *saint*. Pourquoi, lorsqu'il fait observer un peu plus loin que Guillaume de Nangis écrivit l'histoire de saint Louis avant l'année 1297, avance-t-il pour preuve de cette opinion que l'auteur n'y donne pas encore au roi le titre de *saint* ou de *bienheureux*? A quel mot se trouve assimilé le mot *bienheureux*? Au mot *saint*. J'avais

[1] Il faudrait ici lire 45ᵉ au lieu de 42ᵉ. Cette erreur en a entraîné deux autres dans la même publication : on y porte au nombre de *dix*, au lieu de *huit*, les derniers chapitres de Geoffroy de Beaulieu signalés comme suspects; et le chapitre où se trouve racontée la mort de saint Louis est appelé le 42ᵉ, tandis qu'il est le 44ᵉ. Ces inexactitudes matérielles se rencontrent aussi, comme je l'ai fait observer plus haut, dans le mémoire imprimé de notre confrère.

donc quelque raison de m'occuper de ce mot, et je me crois encore obligé de le faire pour rectifier une erreur commise dans la phrase que je viens de rappeler. Notre confrère affirme que Guillaume de Nangis, dans l'histoire de saint Louis, ne donne pas au roi le titre de saint; j'ai pu, sans me donner beaucoup de mal, trouver dans les trois dernières pages de cette histoire [1], non-seulement *beatam vitam, felicem spiritum, obitu felici, actus sanctissimos,* mais encore *sanctissimi regis* deux fois, et *sancti regis* jusqu'à douze fois. Je dois ajouter, en outre, que Guillaume de Nangis, parlant des ossements de saint Louis, les appelle *sacrosancta* dans trois passages différents du même ouvrage [2]. Or, notre savant confrère reconnaît avec juste raison que cet ouvrage a été écrit avant la canonisation; il ne persistera donc pas, je l'espère, à condamner dans Geoffroy de Beaulieu des expressions qu'il ne blâme pas dans Guillaume de Nangis. Que me reste-t-il à justifier? l'emploi de l'épithète *beatus* jointe au mot *rex;* car j'ai déjà montré *beatam vitam* dans Geoffroy de Beaulieu et dans Guillaume de Nangis. Ici ma tâche est bien facile; car je ne pense pas qu'il faille tenir compte de la nuance que notre savant confrère aperçoit entre *sanctus rex* et *beatus rex.* De nos jours, sans doute, la différence serait facile à établir : tout le monde sait que le titre de *bienheureux* est inférieur à celui de *saint,* que la *canonisation* est précédée de la *béatification.* Mais cette distinction, qui tournerait au profit de la cause que je défends, n'est pas applicable ici; car on trouve dans Guillaume de Nangis tantôt *beatus,* tantôt *sanctus Dionysius;* dans Geoffroy de Beaulieu, *beatus Bartholomæus* et *sanctus Jacobus, beatus Martinus* et *sanctus Matthæus, etc.* Cette synonymie me paraît si évidente, elle repose sur des

[1] *Recueil des Hist. de Fr.* t. XX, p. 460, 462 et 464.

[2] *Ibid.* p. 460 et 464.

preuves si nombreuses, que j'aurais tort d'insister davantage [1].

Si je voulais passer en revue les autres détails du style, je pourrais signaler bien des points de ressemblance entre les premiers et les derniers chapitres. Des locutions identiques ou analogues, des formes de phrase souvent reproduites, m'autoriseraient à présumer que la fin et le commencement de l'ouvrage sont d'un seul et même écrivain, qui aimait à employer la transition *nec prætermittendum quod* [2]; qui disait *commoveri super morte*, de même que *consolari super adventu* [3]; qui commettait souvent la faute d'exprimer *de sorte que* par *ita quod* [4], et affectionnait surtout une certaine forme de période longtemps suspendue, et terminée par *testes sunt, testis est* ou *testes esse possunt qui, etc.* [5]. Mais, je le reconnais moi-même, ces rapprochements, et bien d'autres que je pourrais citer, laisseraient toujours quelque prise au doute, et n'auraient pas, à beaucoup près, la même valeur qu'une considération d'un tout autre genre, que je tire du plan suivi par Geoffroy de Beaulieu.

Ce plan est tracé dans le premier chapitre, dont la rubrique est ainsi conçue : *Comment l'éloge du roi Josias convient au roi Louis* [6]. L'auteur, après avoir reproduit cet éloge, qu'il emprunte au livre de l'Ecclésiastique, au quatrième livre des Rois et au second livre des Paralipomènes, termine en disant : « Nous

[1] Je ne veux pourtant pas oublier de citer les mots *corpus BEATI viri* dont Guillaume de Nangis s'est servi dans la Vie de Philippe le Hardi (*Rec. des hist. de Fr.* t. XX, p. 486) pour désigner le corps de saint Louis. Or, la Vie de Philippe le Hardi, tout aussi bien que la Vie de saint Louis, est antérieure à l'année 1297 : car Guillaume de Nangis parle de ces deux ouvrages dans une seule et même préface, et les dédie en même temps à Philippe le Bel pour lui servir d'exemple, *in exemplum virtutis.*

[2] Chap. XIV, XVI, XX et XLV.

[3] Chap. XLIII et XLV.

[4] Chap. XXI, XXV, XXXI, XXXIX, XLI et LI.

[5] Chap. IV, XXII, XXIV, XXV, XXXI, XXXIX et XLVII.

[6] « Qualiter laus regis Josiæ regi Ludovico conveniat. »

pourrons montrer dans la suite comment tous ces traits conviennent parfaitement à notre glorieux roi[1]. » Voilà donc le texte, ou, selon l'expression de Guillaume de Chartres, le *thème* adopté par Geoffroy de Beaulieu; son plan nous est désormais connu, et nous devons retrouver dans la suite de son travail les différentes parties de ce texte appliquées à saint Louis. En effet, après avoir prouvé dans le chapitre II que le nom de Josias convient à Louis IX, il reprend dans le chapitre III la citation relative à l'enfance de Josias, et dans le chapitre IV, celle qui concerne la mère de ce roi. On voit ensuite reparaître dans les chapitres XVI, XXI et XXXIII d'autres citations sur l'esprit de pénitence de Josias, sur la pompe qu'il déploya dans la célébration de la Pâque, enfin sur son zèle contre l'impiété et pour le culte du Seigneur. Ici le parallèle de Josias et de Louis IX est déjà fort avancé; mais il n'est pas encore complet : il nous manque la citation tirée du livre de l'Ecclésiastique. Il faut pourtant la retrouver quelque part, puisque l'auteur a déclaré en commençant que ce texte, comme tous les autres, reparaîtrait dans la suite de sa composition. Où donc est reproduite cette dernière citation? Dans le cinquante et unième chapitre. Que faut-il en conclure? Que l'ouvrage de Geoffroy de Beaulieu est authentique jusqu'à ce chapitre inclusivement : c'est beaucoup, car il n'en renferme que cinquante-deux; et le cinquante-deuxième, qui a pour objet de prouver que Louis IX est digne d'être inscrit au nombre des saints, ne peut guère être soupçonné d'avoir été composé après la canonisation.

Notre savant confrère conteste mon raisonnement dans une de ses additions, et il croit pouvoir l'annuler en déclarant, comme j'en ai averti dans une note précédente, que le préam-

[1] « Qualiter hæc omnia congrue ad gloriosum regem nostrum pertineant, poterimus « exprimere suis locis. » Cap. I.

bule dont il a parlé dans son mémoire comprend les cinq premiers chapitres de Geoffroy de Beaulieu, et que ces premiers chapitres peuvent se détacher du reste de l'ouvrage sans le moindre effort. Il me permettra de lui faire observer que c'est donner au mot préambule un sens qu'il n'a jamais eu, et qui n'avait été deviné par personne lorsque le mémoire auquel je réponds a été lu devant l'Académie. Veut-on savoir, d'ailleurs, ce qui résulterait de cette nouvelle hypothèse? C'est que l'ouvrage de Geoffroy de Beaulieu, privé arbitrairement des cinq premiers chapitres, commencerait ainsi : « Consiliarios et asses-« sores, tam clericos quam laicos, electissimos tam in fidelitate « quam et sapientia habere volebat; » il voulait avoir des conseillers et des assesseurs, tant clercs que laïques, aussi recommandables par leur fidélité que par leurs lumières. Cette phrase, dont le sujet n'est même pas exprimé, renferme-t-elle au moins une idée par laquelle un biographe de saint Louis ait dû entrer en matière? Eh quoi ! on ne nous dit pas un mot de son enfance, de son éducation; l'on commence brusquement par nous parler de l'homme fait! Évidemment ce n'est pas sans le moindre effort, comme on le dit, que les cinq premiers chapitres peuvent se détacher du reste de l'ouvrage; s'ils ont été cousus après coup, ils l'ont été plus adroitement et plus solidement qu'on ne semble le croire, et quiconque voudrait les arracher serait obligé de forger un autre commencement à l'ouvrage qu'il aurait violemment mutilé. Sans prétendre me charger d'imaginer cet exorde, je dirai qu'il devrait ressembler en certains points essentiels à celui que nous connaissons déjà. Il faudrait, par exemple, y comprendre les citations sur l'esprit de pénitence de Josias, sur la pompe qu'il déploya dans la célébration de la Pâque, sur son zèle contre l'impiété et pour le service du Seigneur. Car, en appliquant ces textes à saint Louis dans les

chapitres XVI, XXI et XXXIII, Geoffroy de Beaulieu les accompagne des mots *sicut præmisimus, prout præmisimus;* il rattache donc chacune de ces citations à un chapitre précédent où il les avait déjà exprimées. Ce n'est pas tout : en imaginant ce nouvel exorde, il faudrait encore y trouver une place pour le texte emprunté au livre de l'Ecclésiastique, texte que Geoffroy de Beaulieu a développé dans son avant-dernier chapitre, mais qu'il avait énoncé auparavant dès le début de son récit, *in suæ narrationis exordio*, comme nous l'apprend Guillaume de Chartres [1]. Ce témoignage d'un auteur contemporain confirme ce que j'ai dit contre un système de mutilation que je persiste plus que jamais à déclarer inadmissible [2].

Il y a donc, dans les différentes parties de la Vie de saint Louis par Geoffroy de Beaulieu, une cohésion parfaite; tout se tient, tout est solidement rattaché au moyen de ce texte, qui enchaîne et réunit par des liens indissolubles le commencement et la fin de l'ouvrage. Mais cela ne suffit pas : il faut examiner maintenant si l'auteur est digne de confiance par son caractère et par ses récits.

Geoffroy de Beaulieu a été pendant vingt ans le confesseur de saint Louis : la mort seule a rompu les liens qui l'unissaient à ce grand roi. Quand Philippe III songeait à envoyer immédiatement en France les ossements de son père, c'est Geoffroy de Beaulieu qu'il voulait honorer de cette pieuse mission. Cependant, on a insinué que le jeune roi n'avait pas en lui une confiance absolue. Sur quel fait s'est appuyée cette supposition? Philippe III, a-t-on dit, fit choix de Guillaume de Char-

[1] *Recueil des hist. de Fr.* t. XX, p. 29.

[2] Notre savant confrère M. Quatremère, dans un mémoire lu récemment à l'Académie, a bien voulu déclarer qu'il partageait mon opinion sur l'authenticité du livre de Geoffroy de Beaulieu; et je suis heureux de pouvoir invoquer ici l'approbation d'un juge aussi éclairé.

tres, et non pas de Geoffroy de Beaulieu, pour porter aux régents le sceau royal. J'admettrais volontiers ce fait, qui prouve beaucoup pour Guillaume de Chartres et rien contre Geoffroy de Beaulieu; mais l'histoire s'y oppose. Il résulte d'une lettre de Pierre de Condé, transcrite au tome II[1] du manuscrit de Tillemont, que le chancelier mourut le 20 août 1270, et que, le lendemain, Guillaume de Chartres avait le sceau. Ce témoignage de confiance, qui lui avait été accordé avant la mort de Louis IX, lui a-t-il été continué après le 25 août? Cela est possible; mais je ne connais pas de texte qui autorise à l'affirmer. Quoi qu'il en soit, on peut nier, je crois, qu'il ait eu pour mission de porter aux régents un sceau dont Philippe III avait besoin chaque jour, et dont il s'est servi en effet pour sceller, avant et après le 12 septembre, des actes datés successivement de l'Afrique, de la Sicile et de l'Italie, actes qui se conservent encore dans le Trésor des chartes[2]. De quel soin Guillaume de Chartres fut-il donc chargé à l'égard du sceau de Philippe III? Il fut chargé, non pas de le porter aux régents, mais de leur apprendre à le reconnaître : « De sigillo autem nostro novo per « dilectum nostrum fratrem Guillelmum Carnotensem et per « alias litteras nostras vobis plena certitudo patebit[3]. » Voilà ce que Philippe III écrivait le 12 septembre aux régents, et il leur ordonnait dans une autre lettre, datée du même jour, d'employer pour eux un sceau tel que celui dont ils s'étaient servis du vivant de son père, en ayant soin seulement d'y changer le nom propre[4]. Le sceau de régence dont Philippe III parle ici était en France[5],

[1] Fol. 477.

[2] Sect. hist. des Archives du royaume, J. 727.

[3] *Spicil.* in-4°, t. II, p. 561; in-fol., t. III, p. 667.

[4] *Ibid.* p. 555; in-fol. t. III, p. 666.

[5] Ce sceau avait eu pour légende, sous le règne de Louis IX, S. LVDOVICI DEI GRA. FRANCOR. REG. IN PARTIBVS TRANSMARINIS AGENTIS. Il était encore employé au mois d'octobre 1270; mais l'acte auquel il est suspendu ne porte que la date de l'année et du mois,

et Guillaume de Chartres n'avait pas non plus à l'y porter. Je ne vois rien dans ces faits qui puisse atteindre, même indirectement, la considération de Geoffroy de Beaulieu[1].

Dans la discussion orale, un autre motif de défiance a été allégué par un de nos savants confrères. Cette objection consiste en ce que Geoffroy de Beaulieu semble avoir exagéré les pratiques journalières de dévotion qu'il prétend avoir été remplies par Louis IX[2]; car l'accomplissement de ces pieux exercices aurait absorbé toutes les heures de la journée. J'ai soumis la question à un ecclésiastique, et il résulte de son calcul que le chant des Heures de la sainte Vierge et des Heures canoniales, y compris Matines, Laudes, Vêpres et Complies, l'audition de deux messes et la récitation de l'Office des morts avec un chapelain, devaient occuper Louis IX tout au plus pendant quatre heures et demie. Quand on voudrait encore ajouter une heure et demie pour ses prières et les sermons, qu'il n'entendait pas tous les jours, on arriverait à un total de six heures, qui, selon moi, dépasserait la vérité; mais enfin, comme saint Louis dormait peu, ses journées étaient au moins de dix-huit heures : il lui restait donc beaucoup de temps pour les affaires de son royaume. On peut être sûr, d'ailleurs, qu'il ne perdait pas une minute; car lorsqu'il voyageait, c'était à cheval qu'il se faisait chanter les Heures[3]. Nous ne comprendrions

sans indication du quantième (section domaniale des Archives du royaume, S. 5173).

[1] Notre confrère paraît avoir renoncé à cet argument, qui n'est pas reproduit dans son mémoire imprimé : il dit au contraire que Geoffroy de Beaulieu, accompagné de Guillaume de Chartres et de plusieurs autres, partit avec l'honorable mission de remettre aux régents le scel dont le nouveau souverain voulait qu'ils se servissent. Ici la considération de Geoffroy de Beaulieu n'est plus attaquée; on lui fait partager avec Guillaume de Chartres une mission honorable sans doute, mais qui me semble inexactement qualifiée en ce qui concerne le sceau de régence. Les envoyés du roi ont été chargés de remettre aux régents, non pas le sceau, mais une lettre qui renfermait des instructions à cet égard.

[2] Cap. XXI. — [3] *Ibid.*

plus aujourd'hui qu'un temps aussi long pût être consacré à la prière; j'ajouterai même que certains seigneurs d'alors se permirent à ce sujet des murmures qui parvinrent aux oreilles du roi : « Si je passais, dit-il, le double de ce temps à jouer aux dés ou à courir les bois pour chasser, personne n'en parlerait[1]. » A cette réponse aussi naturelle que judicieuse, on reconnaît le bon sens de saint Louis et la fidélité de son historien. Telle était la véracité de Geoffroy de Beaulieu, qu'en nous parlant de la prédilection de Louis IX pour l'ordre des frères prêcheurs, il a eu grand soin d'ajouter, tout dominicain qu'il était, que les frères mineurs avaient une part égale dans cette préférence. Aussi Louis IX disait-il qu'il se glorifiait beaucoup de ce que ses familiers, qui ne le quittaient pour ainsi dire jamais, ne pouvaient deviner lequel des deux ordres il aimait le plus[2]. Voilà un mouvement de vanité bien innocent, mais aussi bien naturel; car il n'était pas facile à un roi placé entre deux ordres rivaux de se maintenir sans cesse dans cet équilibre parfait. On ne peut s'empêcher en même temps d'admirer Geoffroy de Beaulieu conservant dans son récit l'exacte mesure que Louis IX avait su garder dans ses affections. Un historien qui raconte ainsi n'a pas besoin de nous parler de son impartialité : quelque attachement qu'il eût pour saint Louis, nous n'avons plus le droit de soupçonner qu'il l'ait jamais loué aux dépens de la vérité. Ses éloges, d'ailleurs, n'ont rien d'affecté; ils coulent naturellement de sa plume, et nous peignent cet excellent roi tel que l'auteur le voyait. Pour se faire chérir,

[1] « Cum autem audivisset quod nobi-
« lium aliqui murmurabant super hoc
« quod tot missas totque sermones audi-
« ret, respondit quod si in duplo de tempore
« poneret in ludendo ad aleas et currendo
« per sylvas pro venationibus et aucupiis,
« nemo super his loqueretur. » (Cap. XXI.)

[2] « Unde et familiariter dicebat se in hoc
« non modicum gloriari quod familiares
« sui, qui sibi quasi continue assistebant,
« discernere non poterant quem ordinem
« magis diligeret a duobus. » (Cap. XII.)

il n'avait, dit-il, qu'à se montrer; sa vue seule lui gagnait tous les cœurs, « solummodo ad videndum et solo visu illabebatur ad diligendum affectibus singulorum[1]. » En général, s'il fait admirer saint Louis, c'est beaucoup moins en lui accordant des éloges qu'en racontant ses actions, en nous apprenant, par exemple, que ce pieux roi aimait mieux faire copier les livres sacrés que de les acheter tout écrits, disant que par ce moyen il en multipliait le nombre et en augmentait l'utilité[2]. N'aime-t-on pas à voir Louis IX profitant de ses moments de loisir pour se retirer dans sa bibliothèque, et traduisant ses lectures en français, afin d'en faire profiter ceux qui se trouvaient près de lui[3]; ou bien encore, plaidant de son mieux contre lui-même dans les causes où il était intéressé, afin que ses conseillers pussent, en toute liberté et sans crainte de l'offenser, prononcer un jugement équitable[4]? Si l'on aime à lire ces détails, ce n'est pas seulement parce qu'ils sont judicieusement choisis, mais encore parce qu'ils sont bien racontés. Geoffroy de Beaulieu, en effet, a sur la plupart des chroniqueurs de son temps un avantage inappréciable : il ne copie personne. C'est un auteur original, qui par son naturel et sa simplicité rappelle souvent Joinville, dont il se rapproche plus que tout autre. Au milieu des idées les plus austères, il retrouve au besoin toute sa naïveté pour nous montrer Louis IX se levant en hâte du confessionnal quand il y avait, soit une porte, soit une fe-

[1] Cap. VII.

[2] « Potius autem volebat de novo facere « libros scribi quam emere jam conscri- « ptos, dicens quod hoc modo sacrorum li- « brorum numerus et utilitas copiosius au- « gebantur. » Cap. XXIII.

[3] « Quando studebat in libris et aliqui de « familiaribus suis erant præsentes qui lit- « teras ignorabant, quod intelligebat le- « gendo proprie et optime noverat coram « illis transferre in gallicum de latino. » (*Ibid.*)

[4] « In causis quæ contra ipsum vertere « videbantur, semper quantum bono modo « poterat contra se stabat et allegabat, ut « per hoc consiliarii, absque timore of- « fensæ ipsius, a vero judicio minime decli- « narent. » (Cap. VI.)

nêtre à ouvrir ou à fermer, et répondant humblement à son confesseur, honteux de s'être laissé prévenir : « Vous êtes le père, et moi je suis le fils [1]. » Saint Louis avait réponse à tout, quand il s'agissait de pratiquer l'humilité; son ardeur pour la pénitence n'était pas plus facile à contenir. Il avait voulu s'astreindre à porter un cilice sur la peau, non-seulement pendant l'avent et le carême, mais encore tous les vendredis et la veille des quatre fêtes de la sainte Vierge. Cependant, son confesseur lui avait représenté plusieurs fois que ce genre de pénitence ne convenait nullement à son état, mais que son devoir était plutôt de distribuer aux pauvres d'abondantes aumônes et de rendre à ses sujets une prompte justice. Louis IX se rendit à ce conseil judicieux; mais, en renonçant au cilice, il voulut porter quelquefois en carême une large ceinture de même étoffe [2]. Le confesseur qui parvint à obtenir cet adoucissement n'était autre sans doute que Geoffroy de Beaulieu; et l'on peut, sans trop de témérité, lui attribuer quelques autres conseils dictés par le même esprit de modération. Mais il ne réussit pas toujours à se faire obéir. Saint Louis tenait à mortifier sa chair par les plus rudes austérités : se traitant comme le dernier des pécheurs, il exigeait que son confesseur lui donnât la discipline tous les vendredis; et, quand il croyait s'apercevoir qu'on voulait le ménager, il faisait signe de frapper plus fort [3]. Un de ses premiers confesseurs avait le défaut contraire; et

[1] « Confessores suos in magna reverentia « semper habebat, ita quod aliquando, post- « quam jam sederat coram confessore ad con- « fitendum, si ostium aliquod vel fenestram « vellet claudi vel aperiri, ipse a loco confes- « sionis festinanter surgebat et ibat humili- « terad claudendum, vel aliquid hujusmodi « faciendum. Qui cum a confessore super « hoc argueretur, humiliter respondebat : « Amen, vos estis pater et ego filius. » (Cap. x.)

[2] Cap. xvii.

[3] « Si quando confessor suus, quasi par- « cens ei, nimis remissos ictus, ut sibi vide- « batur, ei dabat, quod fortius percute- « ret, ipse per signum aliquod innuebat. » (Cap. xvi.)

pourtant saint Louis ne voulut jamais l'en avertir : il attendit que ce confesseur fût mort pour en faire humblement l'aveu, en plaisantant et en souriant, à celui qui l'avait remplacé [1]. De pareils détails ne s'inventent pas, et peut-être n'est-il pas toujours donné à ceux qui en furent les témoins de les raconter avec autant de simplicité. Le même parfum de vérité respire encore dans le récit des soins que se donna saint Louis, revenant de sa première croisade, pour faire prêcher les matelots et les décider à se confesser. Il leur fit lui-même à ce sujet une exhortation très-salutaire et très-efficace [2], dont son historien nous a conservé un passage remarquable : « Si par hasard, disait ce bon roi, pendant qu'un des matelots confessera ses péchés, on a besoin de lui pour la manœuvre, je me mettrai bien volontiers à tirer un cordage ou à faire n'importe quoi [3]. »

L'Académie me pardonnera de lui avoir rappelé ces détails; je craignais qu'on n'eût réussi à lui faire oublier Geoffroy de Beaulieu tel qu'il se fait connaître dans son ouvrage : écrivain facile et naturel, ami sincère de la vérité, méritant notre confiance comme il mérita celle de saint Louis. Ce roi, qui mettait tant de soin à bien choisir ses moindres officiers, ne fut pas moins prudent sans doute dans le choix de son confesseur : aussi, plus on examine les écrits de Geoffroy de Beaulieu, plus on reconnaît que Louis IX l'avait bien jugé. Ses derniers récits vont, je l'espère, nous le montrer toujours semblable à lui-même.

[1] « Quod gravamen nunquam illi confessori, quamdiu viveret, voluit revelare; « sed post mortem dicti confessoris, quasi « jocando et subridendo hoc alteri confessori suo humilitur recognovit. » (Cap XVI.)

[2] « Et ad hoc ipsemet ore suo exhortationem fecit eisdem valde salutarem et efficacem. » (Cap. XXIII.)

[3] « Inter cætera autem dixit eis verbum « notabile et memoria dignum : videlicet, « quod si interim dum unus nautarum confiteretur peccata sua, navis officio suo forsitan indigeret : « Ego, inquit rex, libenter « manum meam apponam, sive ad cordam « trahendam, sive ad aliquid aliud faciendum. » (*Ibid.*)

On lui a reproché d'avoir fait arriver Charles d'Anjou en Afrique à l'heure et au moment même où saint Louis venait d'expirer[1]. Guillaume de Nangis, a-t-on dit, est moins ami du merveilleux; il se contente de dire que le roi de Sicile débarqua le même jour, « exivit de navibus illo die quo Ludovicus frater « ejus migravit a seculo, vel eadem hora, ut quidam referunt[2]. » Ce ne serait qu'un tort bien léger; mais Geoffroy de Beaulieu n'en est pas seul coupable, car Guillaume de Nangis ajoute un peu plus bas que Charles d'Anjou, après avoir fait le trajet du rivage au camp, trouva le corps de son frère encore tiède, « ali- « quantulum adhuc calore complexionali tepidum, » attendu que saint Louis venait d'expirer presque au moment même, *quasi incontinenti*[3]. Les Grandes chroniques, dont notre savant confrère a fait valoir l'authenticité, ne sont pas non plus en désaccord avec Geoffroy de Beaulieu : « Car en l'eure qu'il issoit de sa navie, son frère rendi son esperit à Dieu[4]. » Et comme Charles d'Anjou s'étonnait qu'on ne fît aucune démonstration de joie à son arrivée, « il li fut di que son frère le roy de France se mouroit, et qu'il se hastast tost, et que l'on ne cuidoit pas qu'il le peust trouver en vie. » Charles d'Anjou se hâte donc de venir à son frère : « Si le trouva tout chaut, car l'esperit s'en estoit tout maintenant issu[5]. »

Il est bien prouvé maintenant que Guillaume de Nangis et les Grandes chroniques, loin de donner un démenti à Geoffroy de Beaulieu, n'ont trouvé rien de mieux à faire que de raconter exactement ce qu'il avait dit. Le chapitre suivant n'a pas été attaqué : c'est un texte neutre que tout le monde accepte, parce qu'il ne contrarie personne. Il n'en est pas de même

[1] Chap. XLV.
[2] *Recueil des hist. de Fr.* t. XX, p. 466.
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.* p. 467.
[5] *Ibid.*

du quarante-septième chapitre : car c'est là qu'il est question du cœur de saint Louis dans une phrase où Guillaume de Nangis copie tout, excepté le mot *cor*[1]. En omettant ce mot, a-t-il voulu donner un démenti à Geoffroy de Beaulieu? Mais il me semble que, pour démentir un fait, il faudrait commencer par en parler. Or, ce silence, dont on a voulu faire une protestation, a l'immense inconvénient de ne pas nous apprendre un mot du fait qui nous intéresse et qu'il aurait pourtant fallu établir, non-seulement en se dispensant de répéter une erreur, mais en la détruisant pour y substituer la vérité. De deux choses l'une : ou Guillaume de Nangis a oublié de parler du cœur de saint Louis, ou il ne lui a pas convenu de dire dans quel lieu ce cœur était déposé. En tout cas, il n'a songé à rien moins qu'à manifester sa défiance pour Geoffroy de Beaulieu : car c'est encore lui qu'il continue à copier dans ce même récit, lorsqu'il s'agit de raconter le transport des restes de saint Louis à Monréale. On a fait remarquer, à la vérité que Guillaume de Nangis s'était bien gardé de rien emprunter aux chapitres suivants de Geoffroy de Beaulieu, c'est-à-dire qu'il aurait copié de préférence le passage entaché de l'erreur la plus grave. Le fait est qu'il en a tout autrement agi : car, si je ne me trompe, il a encore imité de bien près, non pas dans la Vie de Philippe le Hardi, mais dans celle de saint Louis[2], deux phrases qui composent à peu près tout le chapitre cinquantième de Geoffroy de Beaulieu. L'Académie me permettra de mettre ici en regard les deux auteurs. Geoffroy de Beaulieu dit en commençant : « Sepultis igitur ossibus

[1] « Carnem tamen corporis ejus excoctam et ab ossibus separatam, necnon [cor] et intestina ipsius petiit et impetravit Karolus, rex Siciliæ, a nepote suo, rege Philippo. » (*Recueil des hist. de Fr.* t. XX, p. 468.)

[2] *Ibid.* p. 460 et 462.

« sacrosanctis; » Guillaume de Nangis a préféré mettre : « Quibus « sacrosanctis ossibus ibidem postremo sepultis. » Geoffroy de Beaulieu reprend : « Divina non defuere magnalia; sed mox « mirificavit Dominus sanctum suum; » Guillaume de Nangis copie : « Divina non defuere magnalia; sed mox, » etc. Vient ensuite dans Geoffroy de Beaulieu : « Nam cooperante Christi « potentia et exigentibus meritis sancti regis. » Guillaume de Nangis répète : « Nam cooperante Christi potentia, » et le reste. Je trouve après dans l'un : « Super ipsius tumulum plurima « claruerunt miracula; » et dans l'autre : « Ad ipsius tumulum « plurima claruerunt. » Ici Guillaume de Nangis quitte Geoffroy de Beaulieu, mais un seul instant, et il revient à lui pour le copier encore : « Ad sanctissimi regis (*regis* au lieu de *viri*) me- « rita declaranda et ad Dei omnipotentis gloriam et honorem « qui in sanctis suis semper est mirabilis atque laudabilis. » Il est donc bien constaté que Guillaume de Nangis a continué ses emprunts dans l'ouvrage de Geoffroy de Beaulieu jusqu'au cinquantième chapitre inclusivement.

Je suis amené naturellement à parler ici d'une phrase incidente qu'il s'est dispensé de reproduire par un motif que je dirai tout à l'heure, et dans laquelle on a signalé une allusion à l'enquête qui se faisait en 1282, plusieurs années après la mort de Geoffroy de Beaulieu. Voici ce passage : « Miracula quæ « ex mandato domini abbatis Sancti Dionysii fideliter sunt « conscripta et, prout dicitur, diligenter probata[1]. » Je ferai remarquer d'abord que l'enquête de 1282, ordonnée par le pape Martin IV, n'était que la continuation d'autres enquêtes prescrites par ses prédécesseurs, et en premier lieu par Grégoire X. Ces enquêtes solennelles durèrent vingt-quatre ans et plus, dit Boniface VIII dans son premier sermon sur la canoni-

[1] Cap. L.

sation de saint Louis [1]; elles avaient donc commencé dès 1273. Mais Boniface VIII dit encore qu'elles avaient été précédées de plusieurs enquêtes privées : « Sedes apostolica.... cum inquisi-« tionibus privatis pluribus jam factis, adhuc voluit inquisi-« tiones solemnes per non parvum tempus facere. Duravit is-« tud negotium jam per XXIV annos vel amplius. » Il n'y aurait donc, sous le rapport des dates, aucune difficulté à voir dans le passage de Geoffroy de Beaulieu une allusion à la première des enquêtes prescrites par Grégoire X; mais le texte s'y refuse : il s'agit d'une enquête ordonnée par l'abbé de Saint-Denis, d'une de ces enquêtes privées qui ont précédé les enquêtes solennelles, et qui ont dû commencer en même temps que les miracles. Or, les premiers miracles se sont produits avant 1272 : Guillaume de Chartres en cite neuf, qu'il date positivement de 1271, sans parler de celui qu'il rapporte au jour même de la sépulture, et de quelques autres qu'il annonce avoir eu lieu peu de temps après [2]. Quant à Guillaume de Nangis, s'il n'a pas répété le passage où il est question de l'enquête, c'est qu'il a préféré, et cela se comprend, rapporter seulement certains miracles dont il avait été le témoin oculaire : « Ex quibus quæ-« dam quæ vidi dignum duxi ad sanctissimi regis merita decla-« randa.... posteris enarrare [3]. » Un des miracles qu'il raconte a eu lieu avant l'inhumation entre Boissy-Saint-Léger et Creteil.

Les explications que je viens de soumettre pour la seconde fois à l'Académie n'ont pas satisfait notre savant confrère. « Beaulieu, dit-il dans une de ses additions, parle ici bien nettement, non pas d'information, mais de livre rédigé, de procès-verbal connu et réputé authentique. Or, ce recueil, fait sous les auspices de l'abbaye de Saint-Denis, ne fut publié

[1] Duchesne, *Hist. Fr. script.* t. V, p. 483 C.

[2] *Recueil des hist. de Fr.* t. XX, p. 38 à 41.

[3] *Ibid.* p. 462.

qu'en 1283. » Je ne comprends pas pourquoi notre confrère se refuse à croire que le procès-verbal dressé en 1282 ou en 1283 ait pu être précédé soit d'autres procès-verbaux, soit de simples relations destinées à conserver le souvenir des miracles qui ont eu lieu à l'abbaye de Saint-Denis dès l'année 1271. Qu'il consulte le sermon de Boniface VIII, il verra, je le répète, qu'on a commencé à faire des enquêtes, et, par conséquent, à rédiger des procès-verbaux, plus de vingt-quatre ans avant la canonisation. Il est impossible de supposer que le procès-verbal rédigé sous Martin IV soit le premier et le seul qui ait existé : car le sermon de Boniface VIII nous apprend que l'enquête dont ce procès-verbal présente les résultats a été faite surabondamment, *ex abundanti*[1]. Il y avait donc eu des procès-verbaux antérieurs à celui-là. D'ailleurs, Geoffroy de Beaulieu parle expressément d'une enquête faite et rédigée par l'ordre de l'abbé de Saint-Denis, *ex mandato domini abbatis*. Ces mots, je le répète, ne peuvent s'appliquer à une enquête faite par ordre du pape, dans l'abbaye de Saint-Denis, il est vrai, mais non pas *sous les auspices de cette abbaye,* ce qui est fort différent. Aussi le confesseur de la reine Marguerite dit-il que l'enquête de 1282 a été faite *de l'autorité de la court de Romme*[2]. Après m'avoir objecté ce texte, qui me semble très-favorable à mon opinion, notre savant confrère me pose quatre questions, auxquelles il me prie de répondre. Voici la première :

« Si Geoffroy de Beaulieu, mort en 1274, pouvait alléguer alors un livre fidèlement transcrit dans l'abbaye de Saint-Denis, et renfermant une série de miracles parfaitement prouvés, comment Nicolas III, pape de 1277 à 1280, décla-

[1] Duchesne, *Hist. Fr. script.* t. V, p. 484 A.

[2] *Recueil des hist. de Fr.* t. XX, p. 122.

rait-il que, s'il connaissait deux ou trois miracles avérés de Louis IX, il le canoniserait? » Je réponds en soumettant le texte à l'Académie : *Si vidisset duo vel tria miracula*[1]. Notre confrère traduit *si vidisset* par *s'il connaissait;* mais cela signifie, selon moi, *s'il avait vu.* Il ne peut pas y avoir d'incertitude sur le sens de cette phrase : Nicolas III aurait voulu voir de ses propres yeux deux ou trois miracles, et non pas en lire le récit.

La seconde question est ainsi conçue : « Si dès l'an 1274 Matthieu de Vendôme, abbé de Saint-Denis, fit rédiger le recueil des miracles de saint Louis, comment les Chroniques de Saint-Denys, faites sous les yeux du même Matthieu de Vendôme, disent-elles, sous la date de 1282 : *En cele saison commença saint Loys à faire miracles en France?* » Je répondrai à notre confrère en prenant la liberté de lui adresser à mon tour deux questions : 1° Pourquoi Guillaume de Nangis, qui écrivait aussi dans l'abbaye de Saint-Denis, au lieu de parler de ces miracles, qui auraient commencé en 1282, dit-il, au contraire, qu'en cette année se fit l'enquête solennelle sur les miracles de saint Louis[2]? 2° Pourquoi le recueil authentique fait dans ce même temps à l'abbaye de Saint-Denis rapporte-t-il un grand nombre de miracles antérieurs à 1282, et dont plusieurs remontent à 1271, 1273, etc.[3]? Je m'empresse de le dire, les savants éditeurs du vingtième volume des Historiens de France ont reconnu, avant moi, l'inexactitude frappante du passage sur lequel s'appuie notre confrère. Voici leur note : « On racontait des miracles opérés bien avant 1282 par l'intercession

[1] Duchesne, *Hist. Fr. script.* t. V, p. 484 A.

[2] *Recueil des hist. de Fr.* t. XX, p. 520.

[3] Tels sont, par exemple, pour les années 1271 et 1273, le troisième, le septième, le quinzième, le trente-quatrième, le trente-huitième, le trente-neuvième et le quarante-et-unième miracle. (*Ibid.* p. 126, 130, 139, 156, 161, 162, 165.)

de saint Louis. (Voyez ci-dessus pages 121-189.) Le texte latin dit ici plus exactement qu'une enquête solennelle de ces miracles fut faite en 1282 [1]. » Voilà donc les Grandes chroniques de Saint-Denis prises en délit flagrant d'inexactitude. Que ne dirait-on pas contre mon auteur favori, comme l'appelle notre confrère, si l'on avait à lui reprocher un tort aussi évident?

Une troisième question m'a été adressée; je l'abrége, sans la dénaturer : « Si le livre de Geoffroy de Beaulieu fut réellement composé et achevé, si l'on y attachait une foi irréfragable, pourquoi n'est-il cité ni par Joinville, ni par le confesseur de la reine Marguerite, ni surtout par Boniface VIII? » A l'égard de Boniface VIII, je crois qu'on peut se rendre compte de son silence par une excellente raison : c'est qu'au lieu de citer tous les documents produits pour la canonisation de saint Louis, il s'est contenté de nous en faire connaître à peu près le poids dans une phrase fort expressive, qu'on me permettra de citer textuellement, bien qu'elle puisse de nos jours paraître peu conforme aux règles du bon goût. « Ainsi, disait Boniface VIII dans son sermon, tant de personnes, et à tant de reprises différentes, ont examiné, commenté, discuté cette affaire, qu'il a été fait sur ce point plus d'écriture qu'un âne n'en pourrait porter[2]. » En ce qui concerne Joinville et le confesseur de la reine Marguerite, s'ils n'ont pas cité Geoffroy de Beaulieu, c'est que le premier est un écrivain original, qui ne citait personne, et que le second, comme il l'annonce[3], n'écrit rien qui ne soit consigné ou dans le recueil de miracles dressé en 1282, ou dans le procès-verbal de l'enquête ouverte sur la

[1] *Recueil des Hist. de Fr.* t. XX, p. 521.

[2] « Et ita per tot et totiens examinatum « est, rubricatum et discussum negotium, « quod de hoc plus facta est scriptura quam « unus asinus posset portare. » (Duchesne, *Hist. Fr. script.* t. V, p. 484 B.)

[3] *Recueil des Hist. de Fr.* t. XX, p. 61.

vie de saint Louis : aussi commence-t-il par faire connaître les noms de tous les témoins dont les dires avaient été recueillis. Si cette réponse ne levait pas tous les doutes de notre confrère, et s'il persistait à craindre que le livre de Geoffroy de Beaulieu n'eût pas été composé et achevé, je tâcherais de le rassurer en rappelant à l'Académie et à lui-même un passage textuel de son mémoire : « Ce fameux chroniqueur, moine de Saint-Denis (c'est de Guillaume de Nangis qu'il s'agit), chargé de rédiger officiellement les annales de France, écrivit l'histoire de saint Louis avant l'année 1297, puisqu'il n'y donne pas encore au roi le titre de *saint* ou de *bienheureux*. Il connaissait pourtant le véritable travail de Geoffroy; car fort souvent il s'est contenté, comme M. Letronne l'a fort bien dit, de transcrire le texte du confesseur jacobin. » Cette citation, qui prouve que des phrases de Geoffroy de Beaulieu ont été transcrites par Guillaume de Nangis, serait tout à fait concluante si notre confrère ne semblait pas insinuer, un peu plus loin, qu'il ne sait pas lequel des deux historiens a été l'emprunteur. Pour moi, je n'hésite pas à déclarer que c'est Guillaume de Nangis : car, dans sa préface de la Vie de saint Louis, il cite avec éloge l'ouvrage de Geoffroy de Beaulieu [1]. Notre confrère reconnaîtra, je l'espère maintenant, qu'il eût été très-facile à Joinville et au confesseur de la reine Marguerite de citer, s'ils l'avaient voulu, un ouvrage dont avait parlé avant eux Guillaume de Nangis. On me dira sans doute que j'aurais dû invoquer avant tout le témoignage de Guillaume de Chartres [2] : si je ne l'ai pas fait, c'est que, tout en y attachant une foi entière, j'ai préféré m'appuyer sur un écrivain pour lequel notre confrère professe la plus haute estime. Qu'il relise la préface de Guillaume de Nangis, et il verra qu'on y vante les lumières et la

[1] *Recueil des Hist. de Fr.* t. XX, p. 310. [2] *Ibid.* p. 28.

bonne foi de Geoffroy de Beaulieu, « prudenter ac religiose « scribere procuravit : » donc c'est un écrivain digne de confiance. Il verra, en outre, que son ouvrage est cité par opposition à l'ouvrage inachevé de Gilon de Reims : « Gilo de Re- « mis.... quia morte præventus est, terminare non potuit; « frater vero Gaufridus de Belloloco... vitam ipsius regis sanc- « tissimam.... prudenter ac religiose scribere procuravit[1]: » donc le livre de Geoffroy de Beaulieu a été composé et achevé. Notre confrère me permettra maintenant de lui demander à connaître sur quelle autorité s'appuie cette phrase de son mémoire : « Mais l'auteur (c'est-à-dire Geoffroy de Beaulieu) ayant été surpris par la mort avant d'y avoir mis la dernière main, les jacobins ou les moines de Saint-Denis ont pu songer à le compléter. » Le texte qui justifierait une assertion aussi grave serait du nombre de ceux qu'il importerait de publier. Notre confrère aurait pu aussi nous apprendre pourquoi il pense que l'ouvrage de Geoffroy de Beaulieu fut mis au jour pour la première fois longtemps après la mort de l'auteur, c'est-à-dire *quand on sollicita la canonisation de saint Louis;* pourquoi encore, quelques lignes plus bas, il recule cette publication jusqu'au temps de la canonisation elle-même; pourquoi enfin, à la colonne suivante, il cite l'année 1290 comme l'époque approximative et présumée de la publication du livre des deux confesseurs (autrement dit, de Geoffroy de Beaulieu, qui était confesseur de saint Louis, et de Guillaume de Chartres, qui n'était que son chapelain). Entre ces trois dates, notre confrère n'a pas fait savoir celle qu'il adopte définitivement; cependant, il y en a au moins deux qui sont fausses. Quoi qu'il en soit, elles reposent sans doute sur des textes positifs, peut-être fort difficiles à concilier, mais qu'il serait néan-

[1] *Recueil des Hist. de Fr.* t. XX, p. 310.

moins utile de faire connaître. Notre confrère trouvera, je l'espère, une occasion prochaine de satisfaire ma juste curiosité : car certaines notes ajoutées à son mémoire prouvent qu'il n'a pas tout dit encore sur Geoffroy de Beaulieu. S'il se contente, quant à présent, de retrancher cinq chapitres au commencement et huit à la fin, ce n'est pas qu'il croie à la sincérité du reste de l'ouvrage : « Je n'ai pas voulu, dit-il, donner plus d'extension à mon scepticisme : c'est là ce que je pourrai faire une autre fois. » Un peu plus loin, appréciant les conséquences possibles d'une des objections auxquelles j'ai essayé de répondre tout à l'heure, il ajoute : « Cette dernière réflexion, me dira-t-on, porte atteinte à l'authenticité de tout l'ouvrage : mon Dieu, cela ne me regarde pas; je ne me suis pas chargé de plaider la cause de Beaulieu. » C'est, en effet, une tâche d'un tout autre genre qu'il paraît s'être imposée.

Poursuivant donc le cours de ses observations critiques, il s'étonne que Guillaume de Nangis ne parle pas du recueil des miracles mentionné par Geoffroy de Beaulieu. « Si ce recueil fut écrit en 1274, comment Guillaume, moine de Saint-Denis, ne le cite-t-il pas? » Telle est, en substance, la quatrième question à laquelle je suis prié de répondre. C'est ce que je crois avoir fait déjà, en disant que Guillaume de Nangis a préféré rapporter seulement certains miracles dont il avait été le témoin oculaire. Il semblerait, à entendre notre confrère, qu'un auteur ne pouvait parler des miracles de saint Louis sans rappeler ce que d'autres avaient écrit avant lui sur cette matière. S'il en était ainsi, m'emparant de la question qui m'est adressée, je la modifierais légèrement, et je dirais : Comment Guillaume de Nangis, moine de Saint-Denis, qui écrivit sous Philippe le Bel, ne met-il pas à profit le recueil authentique et complet dressé dans l'abbaye de Saint-Denis en 1282, et

se contente-t-il de rapporter six miracles dont il a lui-même vérifié les circonstances?

J'aurais encore à examiner deux objections tirées de la lettre du roi de Navarre; mais il en est une que je laisserai de côté, parce qu'elle a été discutée récemment dans un mémoire de notre savant confrère M. Letronne : il est évident qu'il n'y a pas contradiction entre Geoffroy de Beaulieu, racontant, vers 1273, que le cœur de saint Louis a été enterré à Monréale, et le roi de Navarre, écrivant que ce cœur *demeuroit encore en l'ost* le 24 septembre 1270. Il ne me reste donc à m'expliquer que sur la visite faite par Geoffroy de Beaulieu à l'abbaye de Monréale. On ne veut pas qu'il ait passé par la Sicile pour retourner en France, parce que ce n'était pas le chemin le plus direct, et qu'il était obligé à la plus grande diligence. Cela semble en effet plus probable, sans qu'il soit néanmoins impossible d'admettre que Philippe III eût ordonné lui-même à ses envoyés de passer d'Afrique en Sicile, et de Sicile en Italie, pour gagner ensuite la France par la voie de terre. Mais en supposant qu'ils aient dû se rendre directement de Tunis à Aigues-Mortes, n'est-il pas possible que des vents contraires, ou un de ces mauvais temps si fréquents à l'approche de l'équinoxe, les aient forcés de relâcher en Sicile? Cette idée d'un accident ou d'un retard, je la trouve exprimée dans un texte parfaitement authentique. Le 4 octobre, c'est-à-dire vingt-deux jours après la date des lettres confiées à Geoffroy de Beaulieu, à Guillaume de Chartres, à Jean de Mons et à d'autres, Philippe III écrivait aux régents: « Nous craignons qu'ils n'aient été arrêtés dans leur route, *in suo fuisse itinere impeditos,* et qu'ils n'arrivent pas sûrement jusqu'à vous, *et non ita tuto ad vos, ut credimus seu æstimamus, accessuros* [1]. » Aime-t-on mieux

[1] *Spicil.* in-4°, t. II, p. 557 ; in-fol., t. III, p. 666.

que l'évènement ait démenti ces craintes de Philippe III, et que Geoffroy de Beaulieu se soit rendu promptement en France? J'y consentirai bien volontiers. Débarqué à Aigues-Mortes avant le 20 septembre, il aura pu arriver à Paris avant le 10 octobre, et se retrouver au bout d'un mois à Tunis, pour remettre à Philippe III la réponse des régents et lui rendre compte de sa mission. Calculez le temps de la navigation et les journées de cheval, le résultat vous prouvera qu'en moins de deux mois Geoffroy de Beaulieu pouvait accomplir son double voyage, et, par conséquent, rejoindre l'armée plus de dix jours avant qu'elle ne quittât l'Afrique. En résumé, il y a deux manières de s'expliquer comment Geoffroy de Beaulieu, à son retour de Tunis, a pu passer par Palerme et visiter l'abbaye de Monréale; je n'ai pas besoin de rechercher si l'une des deux hypothèses doit être préférée à l'autre : il me suffit d'avoir prouvé qu'elles se concilient l'une et l'autre avec tous les textes allégués jusqu'ici dans cette discussion. Du moment que le fait affirmé par Geoffroy de Beaulieu est possible, il faut l'admettre comme vrai, ou renoncer à toute certitude historique: car, de toutes les suppositions, la moins probable est celle d'un mensonge imputé sans preuve à un historien que nous trouvons partout ailleurs d'accord avec la vérité. Qu'on le remarque bien, il y a encore ici un point sur lequel son témoignage est confirmé par celui du roi de Navarre. Thibaud écrivait, le 24 septembre, que le roi de Sicile avait appris par une lettre de l'archidiacre de Palerme les miracles précédemment accomplis à Monréale : Geoffroy de Beaulieu arrivant à Palerme, soit vers le milieu de septembre, soit deux mois plus tard, nous transmet les mêmes renseignements, qu'il a recueillis près du tombeau de saint Louis.

Notre confrère n'a opposé, dans ses additions, que des

arguments peu solides contre la possibilité du retour de Geoffroy de Beaulieu en Afrique. Il fait observer que cet écrivain n'a pas dit, *quand nous revînmes pour la seconde fois;* mais s'il l'avait dit, son double voyage eût été une certitude, et je me suis contenté d'en prouver la possibilité. Voulant montrer que le confesseur de Louis IX n'a pas eu le temps de revenir en Afrique pour veiller sur les restes de son maître, notre confrère prend le parti de lui faire accomplir un grand voyage dans les provinces de France, oubliant que l'exécution des ordres de Philippe le Hardi, d'après le texte qu'il cite, ne devait pas peser sur Geoffroy de Beaulieu seulement, mais se partager entre plusieurs autres personnes qui étaient parties avec lui[1]. J'abandonne donc ces objections, qui n'ont rien de grave, pour examiner si, dans l'autre hypothèse, il est, je ne dirai pas impossible, mais difficile que Geoffroy de Beaulieu, arrivant en Sicile après le 12 septembre, ait pu entendre parler des miracles dont le bruit était déjà répandu dans le camp le 24 septembre au plus tard. Notre confrère affirme que les entrailles de saint Louis ne furent pas envoyées en Sicile avant le 10 ou le 12 septembre. Pierre de Condé, dit-il, écrivait le 7 septembre : « Je ne vous donne pas des nouvelles de la cour; ceux que l'on charge de reporter en France le corps du roi vous en donneront. Mais, comme j'achevais la transcription de ces mots, voilà que l'on m'apprend que le départ du corps royal pour la France est retardé et qu'il n'aura lieu que le

[1] « Sane juxta prædicti piissimi patris « nostri supremæ voluntatis arbitrium humiliter postulantis ut, post ejus obitum, « mitteretur ad personas et loca religiosa « per regnum, pro suffragiis orationum et « gratis Deo charitatis subsidiis obtinendis, « ecce ad diversa regni loca propter hoc di- « lectos nostros viros religiosos fratrem Gaufridum de Belloloco et Guillelmum Car- « notensem de ordine Prædicatorum, ac « fratrem Johannem de Montibus ordinis « fratrum Minorum.... latores præsentium, « cum aliis de domo nostra et familia des- « tinamus. » (Duchesne, *Hist. Fr. script.* t. V, p. 441.)

12 [1]. » Ici, deux rectifications me paraissent nécessaires. Pierre de Condé date sa lettre du jeudi avant la Nativité de la sainte Vierge : ce qui revient, non pas au 7 septembre, mais au 4. Il dit que le départ du corps de Louis IX, fixé d'abord au vendredi (c'est-à-dire au 5), a été retardé jusqu'au dimanche suivant, c'est-à-dire jusqu'au 7, et non pas jusqu'au 12. Ces deux erreurs de date une fois rectifiées, je reprends ce texte, et je me demande si c'est le corps entier de Louis IX qui devait partir pour la France le 7 septembre. Ici, les textes sont unanimes: il n'a jamais été question d'envoyer en France ni les chairs, ni les entrailles. Quelle expression emploie Geoffroy de Beaulieu pour désigner ces restes, qu'il fut un instant chargé d'accompagner en France? *ossa sacra corporis ejus,* les ossements sacrés de son corps. Il faut donc reconnaître que le mot *corpus,* dans la lettre de Pierre de Condé, comme le mot *corps* dans celle du roi de Navarre ne peut s'entendre que des ossements. Or, je le demande, quel rapport peut-il y avoir entre le départ des ossements de Louis IX pour la France et l'envoi de ses entrailles en Sicile? Cependant, je lis dans une des additions de notre confrère, non-seulement que les entrailles ne purent être envoyées en Sicile avant le 10 ou le 12 septembre, mais encore que c'est dans l'espace écoulé entre le 7 et le 12 que Philippe le Hardi prit le parti de garder le corps et de le séparer des intestins. Mais la date de la séparation des intestins est bien connue : la lettre de Thibaud de Navarre nous apprend positivement que c'est le lendemain de la mort de Louis IX *qu'on le fendi.* En effet, il n'y avait pas de temps à perdre : Louis IX était mort de la peste. Puisque son corps *fut fendu* le 26 août, les entrailles pouvaient donc, dès le 27, être envoyées à Monréale. Quand cet envoi eut-il lieu? C'est ce qu'il est impossible, je

[1] *Spicil.* in-4°, t. II, p. 558; in-fol. t. III, p. 667.

crois, de déterminer à un jour près; mais notre confrère me permettra de faire valoir ici quelques inductions que j'emprunte à son mémoire : « Si la mort, dit-il, eût frappé le roi de France en terre chrétienne, on aurait certainement commencé par déposer les entrailles et même les chairs du prince dans la cathédrale la plus voisine. Voilà pourquoi Charles d'Anjou proposa de transporter tout ce qu'on ne pouvait préserver de la corruption sur la côte de Sicile, c'est-à-dire vers la région chrétienne la moins éloignée. » J'adopte entièrement cette explication, qui me paraît très-judicieuse, et je laisse à l'Académie le soin de décider s'il est probable qu'on ait attendu depuis le 27 août jusqu'au 10 ou au 12 septembre pour transporter sur la côte de Sicile tout ce qu'on ne pouvait préserver de la corruption.

Si j'ai entrepris de réfuter l'ingénieuse accusation développée par notre savant confrère, et d'affaiblir un des arguments qu'il a employés dans une cause dont tout le monde désire vivement le succès, jusqu'à ceux qui se croient obligés de la combattre, il me le pardonnera, je l'espère, en songeant que j'obéis comme lui à un profond sentiment de vénération pour la mémoire de saint Louis, quand je m'efforce de défendre quelques pages que je crois écrites par le respectable biographe de ce grand roi. Si la question qui nous préoccupe est difficile, ce n'est point par l'abondance des textes : conservons donc précieusement ceux que nous connaissons déjà, et souhaitons qu'on en découvre d'autres qui viennent les compléter et les éclaircir.

FIN DU TOME XV.

ADDITIONS ET CORRECTIONS

À L'EXPLICATION D'UNE INSCRIPTION GRECQUE, ETC.

Page 132, ligne 22, lisez : *une statue d'Hercule dédiée dans un téménos d'Apollon.*

Page 141, ligne 7. Dans son *Catalogue des anciens artistes*, M. de Clarac préfère *Arneius* (Ἄρνειος) à Ἄγνειος (Hagnius), ce qui importe peu. On a pu dire Ἄγνειος aussi bien qu'Ἄγνίος, puisqu'on trouve indifféremment Ἀγνείας et Ἀγνίας. Il ajoute, aux artistes cités, *Critios* et *Nesiotes.*

Page 143, ligne 15, lisez : *qui ornait un temple près du portique d'Octavie.* Il faut ajouter *Andragoras* aux artistes rhodiens, dont les noms sont connus.

Pages 148 et 149. Aux cinquante-six exemples cités de ἐποίει ou ἐποίουν, on peut en ajouter neuf ou dix autres que fournit l'ouvrage de M de Clarac.

Page 150, ligne 3. M. Böckh pense que Κοῖος est un nom propre ; je l'ai pris pour un ethnique, pensant que le mot était précédé par un nom maintenant effacé.

Même page. L'ouvrage de M. de Clarac fournit plusieurs autres exemples de ἐποίησε sur d'anciens monuments.

Page 153, ligne 10. *Sous deux statues* (*ou bustes*) ; retranchez (*ou bustes*).

Page 168, n. 2, ligne 9, *dans les chapitaux*, lisez : *sur les bases.*

CIRCULATE AS MONOGRAPH

AS 162 P318 t.15 ptie.2 Académie des inscriptions et belles-lettres, Paris
Mémoires de l'Institut national de France

PLEASE DO NOT REMOVE
SLIPS FROM THIS POCKET
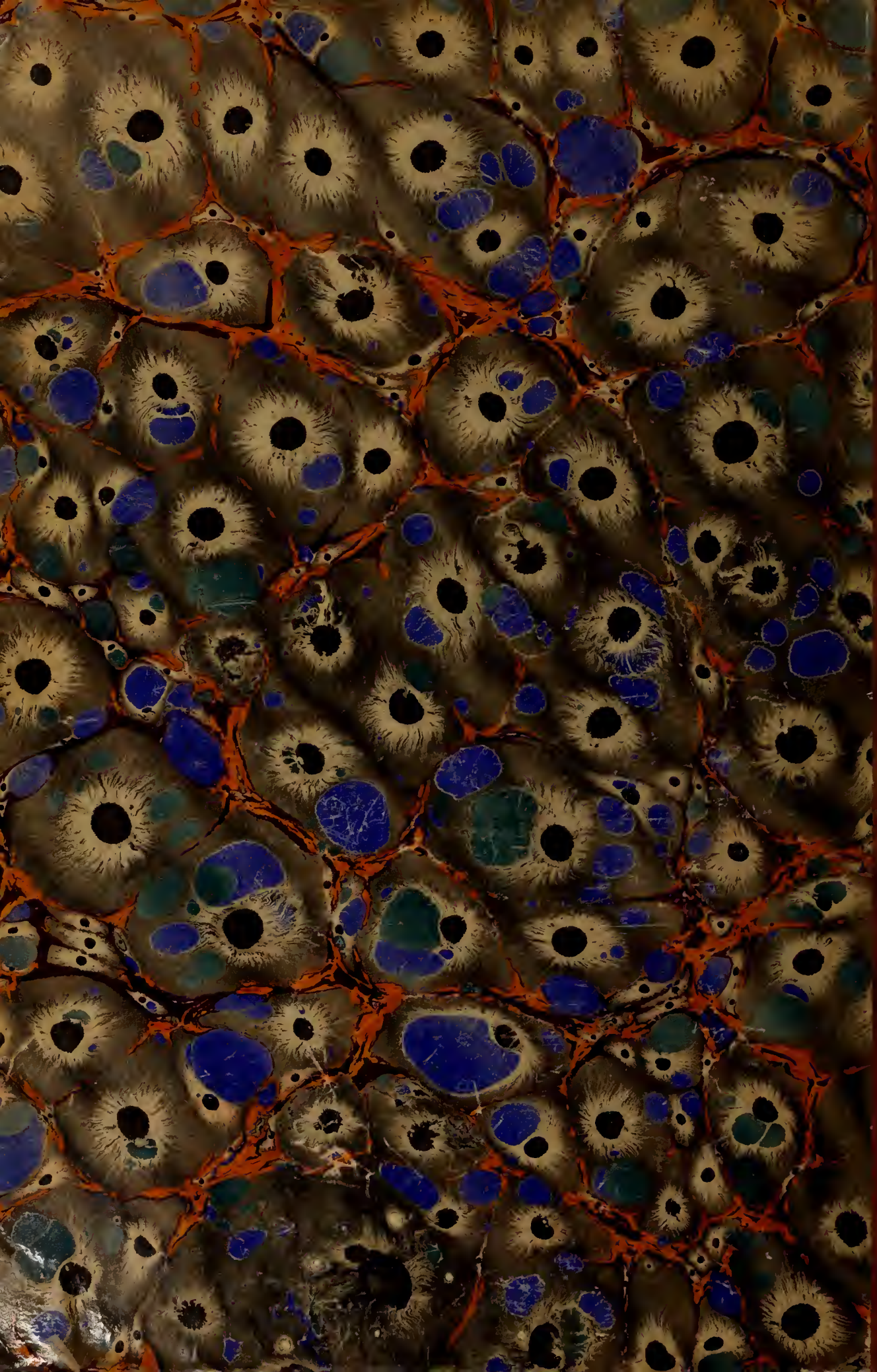
UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY